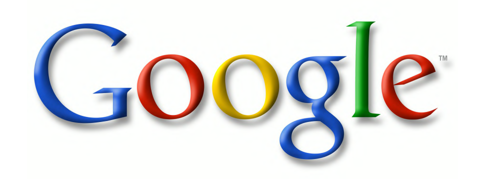
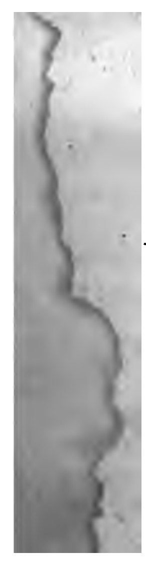



224
III
Q.c.4





William M. Mitchell

VIES INTÉRESSANTES ET ÉDIFIANTES DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL,

ET

De plusieurs PERSONNES qui leur étoient attachées.

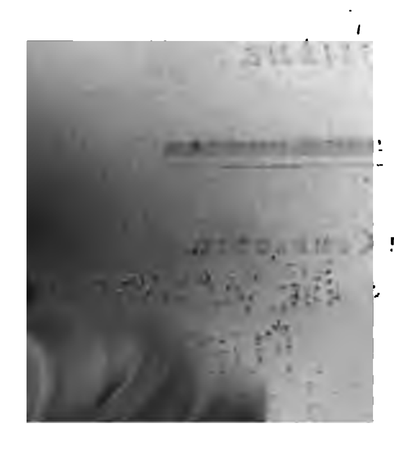
PRÉCÉDÉES

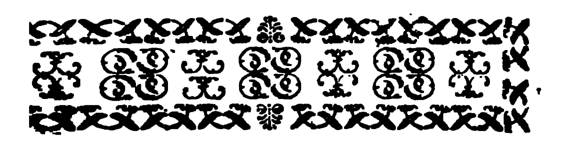
De plusieurs Lettres & petits Traités, qui ont été écrits pour consoler, soutenir & encourager ces Religieuses dans le tems de leur oppression, afin de servir à tous les fidèles qui se trouvent dans les tems de trouble.

TOME TROISIÈME.

Aux dépens de la COMPAGNIE.

MDCCLI.





VIES ÉDIFIANTES ET INTÉRESSANTES DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL,

& de plusieurs Personnes qui leur ont été attachées.

XXXI.

Relation de la vie & des vertus de la Sœur Liée-Magdeleine de Sainte Elizabeth BOCHART DE CHAMPIGNI, *dite dans le monde Madame* DE CHAZÉ; *laquelle fit Profession à Port-Royal en 1659. Par la Mère Angelique de S. Jean* ARNAULD.

MADAME de Chazé étoit fille de M. Bochart de Champigni, que son mérite a élevé aux charges de Surintendant des Finances & de Prémier-Président du Parlement de Paris. Il se maria deux fois, & étant veuf de Madame de Chanteloup, sa pré- I. Parens de Mad. de Chazé : sa piété dès son enfance.

prémière femme, qui ne lui avoit laissé qu'un fil & une fille (qui fut Madame de Mollé,) il épou sa en secondes nôces Madame de Vigni, qui étoi veuve aussi, mais qui n'avoit point d'enfans. C'é toit une Dame de piété & de vertu, avec qui il toujours vêcu en parfaite union & amitié. Mada me de Chazé fut l'aînée de ce second mariage, dont il est sorti deux fils & trois filles. Elle fut nom mée Liée au Batême, parce que la Mère de Ma dame sa Mère s'appelloit de ce nom, qui étoi fort commun dans sa famille & en son pays, où S Lié le solitaire est fort honoré, & il y a même une Eglise de son nom où plusieurs font des pèlerin ges.

Elle fut tellement prévenue de Dieu dès so enfance, que, quoi qu'elle parût aimer le jeu & le divertissemens comme les autres enfans, elle en confiance à une personne, qu'elle ne laissoit pa de sentir que son cœur étoit tout porté à Dieu, & que dès qu'elle s'étoit connue, elle avoit désiré d n'employer sa vie qu'à son service ; & elle n'avoi que de l'indifférence & du mépris pour tout ce qu le monde estime : ce qui fit qu'aussitôt qu'elle eu vu des Religieuses & appris leur manière de vivre elle désira de l'être. La prémière fois qu'elle e vit, fut quand on mit sa seconde Sœur en pensio aux Annonciades de S. Eutrope à Chanteloup car M. de Champigni étant envoyé Ambassadeur Venise, & y voulant mener sa famille, M. d Chanteloup, qui avoit été son Beau-Père & qu'l honnoroit beaucoup, le pria de mettre proche d lui une de ses filles : c'est pourquoi il mit cett petite dans ce Couvent, afin de le contenter, emmena avec lui à Venise M. de Sarron & Mad moiselle de Champigni l'aînée, (dont nous écri vons la vie) qui auroit bien voulu être à la plac de sa Sœur.

Ce voyage ne fit point de tort à ses bons désirs Dieu, qui les lui avoit donnés, les conservoit, le en

etenoit, & les faisoit croître de telle sorte elle auroit été ravie de demeurer dans quelqu'un des Monastères de Religieuses où elle passa. Et cette bonne disposition augmenta encore beaucoup à son retour en France, lorsqu'elle eut vu sa Sœur qui étoit à S. Eutrope, & qu'elle eut appris d'elle même la satisfaction qu'elle y avoit, & qui lui fit demander avec instance d'entrer au Noviciat à l'âge de quatorze ans : ce que les Religieuses lui accordèrent. Mais Madame sa Mère, qui n'y avoit point consenti, étant allée pour la retirer, la pauvre fille fut si saisie de douleur, qu'elle tomba fort malade à l'heure même, & mourut bientôt après : ce qui toucha sensiblement son aînée, & lui fit beaucoup souhaiter la place que sa Sœur avoit laissée pour s'en aller à Dieu : mais, comme elle ne voyoit aucune apparence de pouvoir l'espérer, elle n'en parla point.

Il arriva cependant qu'un Gentil-homme, qui venoit assez souvent voir Monsieur son Père, lui fit un jour quelques complimens en présence de Madame sa Mère, qui ne comprenant pas ce qu'il lui disoit, crut qu'il parloit de mariage à sa fille. Quand il fut parti, elle la mena dans son cabinet, & lui dit qu'elle ne vouloit point-du-tout qu'elle reçût des propositions de mariage. Mademoiselle de Sompigni fut si surprise des pensées, que Madame sa Mère avoit d'elle, qu'après l'avoir écoutée elle lui dit en rougissant : „ Madame, je suis si éloignée de penser au mariage, que mon plus grand désir au-contraire est d'être Religieuse : vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de me mettre présentement dans un Monastère, je vous en supplie très-humblement ". Madame de Sompigni toute fâchée lui donna sur la joue, fit venir une Demoiselle suivante, à qui elle se fia, lui commandant de garder sa fille jour & nuit, afin qu'elle ne vît personne qui lui pût parler de Religion.

II. On fait ce que l'on peut pour l'empêcher de penser à être Religieuse.

CETTE Demoiselle s'acquitta très-soigneu ment de cette commission, de sorte que Madem selle de Champigni n'avoit personne de qui elle prendre conseil ; car on ne la laissoit pas mê parler seule à ses Oncles Religieux. On l'oblig d'aller à confesse au Confesseur de Madame sa M re, & on ne lui vouloit point permettre d'en v d'autre. Une fois étant avec Madame sa Mère Château de Chanteloup, elle s'échappa pour a voir les Religieuses de S. Eutrope qui sont t proche. On en avertit Madame sa Mère, qu traita fort rudement quand elle fut revenue, & core depuis qu'elle fut de retour à Paris. Elle ainsi gardée & veillée jusqu'à l'âge de vingt-d ans qu'on la maria, ses resistances ayant fait di rer jusqu'alors, parce qu'elle trouvoit des diffi tés à tous les partis qu'on lui proposoit, & des sons pour les refuser.

IL faut remarquer ici, qu'avant que Madem selle de Champigni eût déclaré qu'elle vouloit Religieuse, Madame sa Mère ne l'avoit habi que de serge & de camelot, comme tous ses au enfans; & elle avoit treize ou quatorze ans qu n'avoit point porté d'autres habits. Mais dep qu'elle eut temoigné son désir, elle commença lui faire porter des habits de soye, & à vou qu'elle vît le monde beaucoup plus qu'auparav Elle la donnoit à des Dames ses amies pour la ner au Bal & aux Cours; & enfin elle n'éparg rien de tout ce qui pouvoit contribuër à lui f aimer le monde ; au lieu qu'elle se devoit esti heureuse de voir l'éloignement que sa fille a de tous ces vains divertissemens qui lui étoien supplice, aussi bien que les vanités & les aju mens du monde. Mais elle n'avoit point asses lumière pour reconnoitre la grace que Dieu lui soit à elle & à sa fille. Pour M. de Champigni, avoit déja fort bien pourvu Madame Mollé sa f il se seroit assez porté de lui-même, comme il le

quelquefois à ses amis, à laisser celle-ci être
igieuse selon son désir; mais il étoit tellement
dans les sentimens de Madame sa femme,
le Père Honoré, (Capucin,) son Frère, lui
une fois mandé qu'il l'iroit voir, il lui fit di-
e, si c'étoit pour lui parler de sa fille, il n'y
point.

bon Père gémissoit de voir cette tyrannie,
ne lui fût pas même permis de consoler
& de lui donner aucun conseil; car on ne
it point lui parler seule. Il lui dit un jour
par esprit de prophétie: „ Ma Nièce, vous
riez resister à ce qu'on veut de vous; mais
accomplira un jour ce que vous désirez,
feroit plutôt des miracles que vous ne fus-
Religieuse."

ANT ce tems-là, il arriva que la ville de
ayant extrêmement offensé le Roi Henri
une sédition & une revolte, il résolut d'y
un Intendant de Justice. On pensoit que
i y seroit envoyé n'en reviendroit pas: tant
grande l'émotion du peuple. C'est pourquoi
personne de condition, qui depuis peu avoit
Beau-Frère de M. de Champigni, mari de
r, qui étoit Gouverneur d'une place, crai-
qu'il n'en tirât justice, employa les amis
avoit à la Cour pour porter le Roi à lui don-
cette commission. Le Roi la lui donna, & en-
M. le Maréchal de Biron avec main forte
l'y faire entrer & l'y établir. On le regardoit
comme une victime qui va être immolée à la
d'un peuple irrité. M. le Maréchal de Biron
de force dans la ville, mena M. de Cham-
dans son carosse, le peuple leur jettant des
, & après qu'il l'eût ainsi établi malgré la
, il s'en retourna avec sa compagnie le laissant
. Mais M. de Champigni gagna tellement les
ficiers de la ville par sa douceur & par ses bon-
raisons, qu'il les fit rentrer dans leur devoir &

rendre au Roi l'obéiſſance qui lui eſt dûe. Il s'a
quit même l'affection de toute la ville, qui le reg
doit comme ſon libérateur & ſon bien-faiteur. .
près que les troubles furent ceſſés, il y fit ve
Madame ſa femme, qui ne jugeant pas à propos
mener ſa fille, la mit chez Madame Mollé, ſa Sœu
fille aînée de M. de Champigni. Cette Dame
voit dans une fort grande piété, & étoit dès-l
ſi infirme qu'elle ne ſortoit que pour aller à l'
gliſe: ainſi Mademoiſelle de Champigni eut la
ſolation de s'y voir comme en clôture, & de n'y
tre point preſſée de ſe marier.

Madame Mollé avoit pour Directeur un
Jéſuite, à qui elle exhorta ſa Sœur de ſe conf
mais elle aima mieux en prendre un autre qui
noit auſſi au logis. Ce Père lui fit faire une
feſſion générale, & lui donna des exercices &
règles de tout ce qu'elle devoit faire le long
jour. Elle les obſervoit ſi exactement, qu'ayant u
fois manqué de ſe lever à l'heure qu'il lui avoit m
quée, elle en eut tant de confuſion & de douleur qu
le regarda cela comme une faute très-conſidérab

Ce Père lui conſeilla de ſe ſervir de haires &
diſciplines: ce qu'elle a toujours continué depu
certains jours de la ſemaine, jusqu'à ce qu'éta
devenue fort infirme, on les lui fit quitter pend
qu'elle portoit l'habit de Poſtulante. Il lui ordo
na pluſieurs prières à faire tous les jours à diver
heures, & l'Office de la Vierge, qu'elle a con
nué de dire jusqu'à ce qu'elle ait dit le Bréviai
des tems d'oraiſon mentale & de lecture dans des
vres qu'il lui choiſiſſoit. Elle pratiquoit tout ce
exactement, & s'y affectionnoit de telle ſort
qu'elle paſſoit ſouvent une partie des nuits à pr
Dieu & à lire dans les livres qu'il lui avoit m
qués, & qu'elle ne quittoit jamais qu'à regret, ta
elle y trouvoit de ſatisfaction.

Son déſir d'être Religieuſe augmentoit a
tous les jours: ce qui fit qu'elle eut beaucoup
ſo

rir., quand Monsieur son Père fut revenu de commission; car le Roi l'ayant fait Surintendant, fut plus recherchée qu'auparavant & plus pressée marier. Comme elle trouvoit toujours quelque xte pour refuser tous les partis qui se présen- t, Monsieur son Père lui dit un jour : „ Je sai pas ce que nous ferons de vous, tant us êtes difficile". Elle lui répondit en pleu- : „ Monsieur, envoyez-moi à cent lieues d'i- , où je ne voye & n'entende jamais parler de per- nne du monde; c'est tout ce que je souhaite & que je vous demande de tout mon cœur". avoit peine à voir l'angoisse où la réduisoient s ces propositions, & il étoit quelquefois tou- jusqu'aux larmes, en voyant combien elle en ndoit devant lui, aussitôt qu'il lui parloit de age. Mais Madame sa Mère ne se rendoit t, & son Confesseur-même lui faisoit entendre Dieu demandoit cela d'elle ; de sorte qu'ayant vingt-deux ans, il falloit nécessairement con- e. Ce fut Monsieur son Père qui obtint enfin consentement; car il avoit tant de bonté & de ceur, qu'il étoit bien difficile qu'elle lui résis- long-tems, quand il vouloit quelque chose. lui dit un jour, lui parlant sur ce sujet, qu'il it qu'elle lui donnât sa volonté, & qu'il en u- it comme devoit faire un bon Père. Elle lui ndit toute en larmes, qu'elle la lui donnoit c, mais à condition qu'elle n'épouseroit point homme d'épée. Il le lui promit, & aussitôt il les yeux sur M. de Chazé * qu'il choisit entre ieurs qui souhaitoient de l'avoir pour Beau-Père. nd on lui eut fait connoitre ses bonnes qualités, ne put trouver aucun prétexte de le refuser ; on silence ayant été pris pour un consentement, conclut promtement l'affaire. Mais lorsqu'il fal- signer le contract, elle ne pouvoit s'y résoudre, jus-

III. Enfin on l[a] mari[e] : sa douleur

*) Henri de la Guette, Seigneur de Chazé.

des peres qui ne pensoient pas à elle ; car encore qu'elle ne
& M. de Chazé les dissimuloit
fut pas apperçu. Elle
aucune part a son
fo t d'être satisfaite
que rien au monde ne la
voir engagée dans le mariage, après
souhaité d'être Religieuse.

Elle le supplia de trouver bon
s'étant rendue que pour obéir à son Père
elle pût au-moins faire paroître
& à son extérieur, qu'elle conservoit
me éloignement du monde & la vanité
& que pour cela elle lui demandoit
le ne se frisât jamais, & qu'elle ne p
habits noirs tout unis, sans galons ni
autres ajustemens : qu'elle ne fît poi
que chez ses parens les plus proche
employât en aumônes tout ce qu'elle
pensoit à se parer. M. de Chazé,
lui répondit, qu'elle fe
qu'elle voudroit, & qu'il ne l'en em
Elle exécuta ce qu'elle avoit d
ses habits furent toujours très-simple
& souvent n
s'habilloit que d'une robe ou mante

e une ceinture sans corps de juppe par dessous. avoit seulement égard qu'il n'y eût rien qui pût M. de Chazé, & en sa considération, elle a porté des habits de soie tant qu'il a vê- depuis sa mort elle n'en porta plus. étoit si parfaitement morte au monde, ne s'est jamais souciée de paroitre en quoi soit, ni pour l'esprit, ni pour la beauté, les richesses. Elle méprisoit au-contraire choses, & vivoit dans une simplicité marquoit dans toutes ses actions, ne pren- au monde que pour y faire du bien à qui avoient besoin d'elle, & s'acquitter obligations. Car quelque éloignée qu'elle mariage & de tout le commerce du monde, pas, aussi-tôt qu'elle s'y vit engagée, ger entièrement de tout le soin & de onduite de sa Maison; & elle se résolut, Dieu ne vouloit pas autre chose d'elle, de bien & toute sa famille, qu'elle l'y pût son état aussi fidèlement que dans un . Ce qui lui réüssit si bien, qu'une per- lui ayant une fois demandé depuis qu'elle eligieuse, si le joug du mariage ne lui avoit bien pésant, & si ce n'avoit pas été pour nécessité bien dure de se partager entre d'une famille, après avoir tant désiré le la vie Religieuse: elle lui répondit que que l'onction de la grace lui avoit adouci (qui lui avoit paru d'abord insupporta- e qu'elle s'étoit tellement abandonnée à de Dieu, qu'elle ne regardoit que lui qui lui arrivoit & tout ce qu'il falloit fît: ce qui la portoit à faire toutes choses cœur, qu'elle ne s'étoit jamais lassée ni de quoi que ce soit. C'est le témoignage doit d'elle-même d'une manière où la n'avoit point de part, & qui procédoit d'u- de reconnoissance envers Dieu de l'avoir

 tel-

tellement assistée, qu'elle avoit pu le servi
reusement dans un état, où elle avoit cru
voir trouver que de la contradiction au
mouvemens qu'il lui avoit donnés dès s
fance.

Le prémier de ses soins fut de travaille
spirer à M. de Chazé le mépris des biens
honneurs du monde, & un grand désir de
ciel. Et pour sa conduite, elle y faisoit
une si grande droiture & tant de piété & d
ce, qu'il conçut aussi-tôt une telle estim
vertu & de sa sagesse qu'il la croyoit en
choses, & se remit à elle non seulement
le soin de son ménage, mais encore de tou
affaires; en sorte que, quand on lui venoit
de quelqu'une qui regardoit son bien ou sa
se, il renvoyoit à elle & ordonnoit que l'o
qu'elle voudroit, ne s'occupant de son côté
emplois de sa charge de Maître des Re
dont il s'acquittoit avec tant d'intégrité &
stice, que ceux à qui il la devoit rendre, s
qu'il n'y avoit que le bon droit qui l'empo
que nulles considérations de respect ou d'
n'étoient jamais capables de l'en faire relâch

On peut donner, pour exemple du p
gard qu'il avoit alors aux personnes, ce
arriva pendant qu'il étoit Intendant de Justi
une Province. Il vint un jour à son logis
heures du soir une Dame de la ville, qui
fondant en larmes, que son fils venoit d'êt
par le fils d'un Président; qu'il n'y avoit
de qui elle pût esperer justice, parce qu'ell
assurée de ne la point avoir au Parlement;
jeune homme avoit commis cette action av
de hardiesse, qu'il s'en étoit retourné à
même chez son Père sans rien craindre.
Chazé à l'instant monte en carosse & s'en v
son train ordinaire au logis du Président,
mande son fils & sil ne le reconnoit pas po

ge. Lui ayant répondu qu'oui, il lui dit qu'il
it obligé de rendre justice, & qu'il le prioit
gréer qu'il le menât dans la forteresse, où il se-
t plus honorablement selon sa condition. Il di-
t cela pour s'assurer de sa personne, parce que
eût été prisonnier ailleurs, il n'eut pas pu em-
cher qu'on ne l'eût enlevé. Voyant ensuite que
t le Parlement étoit porté à sauver la vie au
minel en considération de son Père & de ses
ches, il écrivit à la Cour pour savoir de quel-
manière il devoit agir dans cette affaire, & il
conduisit de telle sorte qu'il satisfit entièrement
justice, sans que personne se pût plaindre de

t n'acceptoit jamais les présens que lui vou-
nt faire ceux qui avoient besoin de lui, &
que de pauvres gens de la campagne lui ap-
toient ce qu'ils avoient pu trouver de meilleur
leur quartier, soit fruits ou autre chose, il les
emercioit de si bonne grace, qu'en les refusant
moignoit leur en être aussi obligé que s'il les
acceptés. Il leur conseilloit de porter au mar-
e qu'ils lui vouloient donner, afin de payer
voyage, & même quelquefois leur donnoit de
nt quand il voyoit qu'ils pouvoient en avoir
n. Il étoit toujours prêt à recevoir ceux qui
nt affaire à lui, & à leur rendre toute l'assi-
e qui dépendoit de sa charge. Il satisfaisoit
auvres à l'heure même, & sortoit souvent à
t onze heures du soir pour solliciter leurs af-
. Depuis qu'il ne fut plus que Maître des
êtes honoraire, il sembloit qu'il fût devenu
Avocat, ne s'employant plus qu'à leur ren-
out le service qu'ils désiroient de lui. C'étoit
devotion, aussi bien que celle de Madame de

effet, elle ne s'est jamais lassée de faire du
aux Pauvres & à tous ceux qui avoient re-
à elle, sur-tout aux personnes qui étoient

V. Charité admirable de Mad. de Chazé.

à Dieu. Elle avoit une bonté, une tendr une compassion naturelle, qui la rendoit sen tous les maux qu'elle voyoit souffrir, co elle les eût souffert elle-même. Il sembloit voyant agir qu'elle fût chargée de pourvo besoins spirituels & temporels d'un chacun elle avoit d'empressement pour ne point d'occasion de servir en ce qu'elle pouvoit. disoit qu'il ne falloit pas seulement témoig charité par ses paroles, mais encore par tions. Et c'est ce qu'elle a fait parfaiteme en quoi elle a été heureuse de trouver une p ne qui lui ait été aussi favorable que M. de zé: car il lui laissoit une entière liberté pou tes choses, & quoiqu'il sût fort bien tout ce le faisoit & combien elle donnoit, il avoi telle estime de sa vertu & de sa conduite, q lui parla jamais de modérer ses charités, it laissa toujours le gouvernement de son Bien: étoit-il assuré qu'elle ne faisoit pour elle a dépense superflue, mais qu'au-contraire e retranchoit même le nécessaire, afin de d aux Pauvres: car [illegible] elle eût fait [illegible] Aussi [illegible] voyoit qu [illegible] passer [illegible] à M. de [illegible] chose a [illegible] Religieuse [illegible] pauvre. A [illegible] fain [illegible] Quan [illegible] oit à [illegible] même [illegible] dem [illegible] l'en [illegible] qu'il l [illegible] choses n'é [illegible] donnoit sans l [illegible] dans l [illegible] lui en [illegible] de

envoyer du bouillon & d'autres choses avoient besoin. Une personne qui l'a ous a dit, que très-souvent en se mettant le prennoit le meilleur morceau de vian- volaille, qu'elle mettoit sur le potage l'avoit dressé dans sa grande écuelle d'ar- couvroit d'une assiette aussi d'argent, le petit pain que l'on avoit mis ouvert, & sur une autre assiette des ... elle disoit à M. de Chazé: voilà à diner pour Jésus-Christ, je de trouver bon que je le lui envoie." é; qui ne lui refusoit jamais rien, n'a- le faire, lorsque sa charité lui fai- une telle invention pour l'obliger de de bonne grace ce qu'elle deman- permission, elle envoyoit un de porter, lequel attendoit que le Pau- pour rapporter la vaisselle, ou bien chercher une autre fois. On ne la per en cela; car elle alloit elle-mê- pauvres, pour savoir ce qu'il leur fal- leur apportoit de chez elle: d'ail- voit à son service que dens gens fi- ges.

elle a été ici, elle a toujours conser-

contentoit pas d'aller seulement dans les
& les Prisons pour sécourir & consoler les
les misérables : mais son zèle pour le salu
l'a quelquefois portée en des lieux où
nêtes gens n'oseroient aller, lorsqu'elle
pouvoir retirer quelque personne ; & D
vorisée en cela, lui ayant fait la grace
voir & d'en mettre en voie de salut plu
se seroient perdues sans elle.

Une fois qu'elle étoit à l'Eglise, il v
une pauvre Demoiselle toute en larme
dit que n'ayant pas le moyen de garder
une fille qu'elle avoit, elle l'avoit mise
tion dans une maison où elle croyoit qu
que d'honnêtes gens, & que depuis ell
que c'étoit une maison de débauche où
soit de sa fille, & qu'elle étoit grosse ; q
dant elle n'avoit aucun moyen, ni de l
leurs mains, ni de l'entretenir l'ayant
Madame de Chazé lui promit de faire to
faudroit, pourvû que l'on ne le sût po
cela fût fort sécret, parce qu'autreme
pourroit pas l'assister. En effet, elle trou
de retirer cette fille, qui ne demandoit
que de sortir de-là, étant fort touché
où elle se voyoit. Elle la fit confesser
S. Cyran, à qui cette fille déclara qu'e
toit d'être Religieuse, & M. de S. Cyr
la à Madame de Chazé de l'assister. E
dans la chambre la plus haute & la plus
sa Maison, sans que M. de Chazé en sût
su, ni aucun des domestiques que ceux
nécessaires pour la servir & avoir soin d
le [illegible] elle-même. [illegible]
[illegible] à [illegible] le reste de sa vie
et ainsi passer le temps de sa grossesse : &
le fut relevée de couche, elle la mena
dans un [illegible] de la campagne bien [illegible]
[illegible] de Chazé, avec le

donna M. de S. Cyran qui voulut avoir part à te bonne œuvre.

Comme elle alloit en Dauphiné avec M. de zé, une fille la vint trouver dans un lieu par ils passoient, & lui dit qu'elle étoit perdue si ne l'assistoit, parce que son Père, pour se dé- ger d'elle à cause qu'il étoit pauvre, l'avoit née depuis deux jours à des gens qu'il ne con- issoit point, mais qui l'avoient demandée, & elle avoit déjà reconnu qu'il avoient dessein de endre à des hommes perdus; qu'elle la prioit d'avoir pitié d'elle. Elle la prit aussi-tôt elle, & lui ayant demandé ce qu'elle vouloit , elle lui témoigna qu'elle souhaitoit beaucoup rendre Religieuse. Elle la mena en un Mo- re de Fille de Sainte-Marie, qui passoit pour ; & elle les pria de faire la charité à cette de la recevoir pour une petite pension qu'elle donneroit: ce qu'elles refusèrent. Mais elle t en même tems qu'il y avoit à Romans des gieuses Annonciades, qui, quoiqu'elles fussent pauvres, ne demandoient rien pour les fil- ui vouloient être Religieuses, & qui n'avoient de biens. Elle y mena donc cette fille qu'el- eçurent sans difficulté. La Supérieure lui dit moins, qu'elles avoient ordre de leur Evêque emander cinq cens écus pour toutes les filles les recevroient; qu'elle lui disoit cela pour uitter de l'obéissance, mais qu'elle en feroit u'il lui plairoit. Madame de Chazé les leur it; & pour cela elle fit une quête, allant elle- e dans les meilleures maisons prier les per- es de condition de prendre part à cette bonne re. Elle eut les cinq-cens écus qu'elle leur na, & leur envoyoit encore tous les ans pension: elle leur procura encore d'autres ônes, & les prit en grande affection à cau- e leur vertu. La fille lui témoigna dans la qu'elle étoit plus contente d'être dans cet- te

te Maifon pauvre, que fi elle eût été d
bien riche.

Il y eut une autre fille, qu'elle fit R
aux Urfelines de Valence; & elle affection
beaucoup ces Religieufes, comme nous
rons ailleurs. Elle pourvut encore d'autr
durant qu'elle fut-là; & c'eft ce qu'elle a
vent dans tous les lieux où elle s'eft trouvé
perfonne, qui n'a été que dix-huit mois ch
nous a dit, qu'en ce peu de tems elle lui
vu pourvoir trois ou quatre; qu'elle ne fai
cune vifite, non pas même chez fes F
Sœurs, que pour quêter leur dot, & qu'
toit à dix & onze heures du foir, pour all
des perfonnes qu'on ne trouvoit qu'à c
res-là.

On amena une fois à la Mère Angeli
fort belle fille, dont on la pria de prend
parce que fa beauté la mettoit en péril &
n'avoit aucun bien. Cette fille ne voula
être Religieufe, la Mère Angelique l'en
Madame de Chazé qu'elle fupplia de la
Comme elle ne pouvoit rien refufer, & f
ce qui lui venoit d'une fi bonne main,
chargea, quoiqu'elle prévît bien l'inquiét
lui donneroit fa beauté. Elle dit à cette fil
le déliroit qu'elle fe tînt toujours auprès
qu'elle la fuivît par-tout: ce qu'elle faifoit
ment. Mais cela n'empêchoit pas qu'elle
toujours bien de l'appréhenfion; & elle a
encore fur ce qu'elle apprit que, quand M.
zé & elle étoient retirés, elle paffoit bien
à caufer à des fenêtres avec les voifins.
laiffa pas néanmoins de la garder affez lon
demandant à Dieu qu'il lui fît trouver quel
cafion de la pourvoir avec fûreté, & en a
elle n'épargnoit aucun foin pour la veille
ne la perdoit point de vue, quelque part
fût; & quand elle lui voyoit faire quelqu

rie, elle l'en reprenoit avec douceur, & is des remontrances pleines de sagesse & , dont elle ne voyoit pas grand effet. Com- en étoit toujours dans une continuelle in- , il arriva qu'allant en commission dans vince, on l'avertit que le Frère de cette fit marié & établi dans une ville proche qu'il s'étoit fait Procureur. Elle fut ravie rencontre qui lui donnoit occasion de pla- fille. Elle lui dit donc, qu'elle croyoit Frère seroit bien aise de faire une allian- ville où il s'étoit établi, & qu'elle avoit envoyer avec une somme d'argent r. La fille l'accepta, & aussi-tôt Ma- Chazé lui donna un honnête homme & pour l'accompagner, avec ce qu'il lui pourvoir. Etant arrivée, son Frère Médecin, qui écrivit bientôt après à Chazé, pour la remercier d'avoir si sa femme, qu'il s'estimoit heureux vée.

Angelique lui a souvent addressé d'au- , qu'elle a pourvues & placées en divers res; où elle alloit de tems en tems les vi- les exhorter d'être bien fidelles à leur & bien reconnoissantes des graces de qu'elle faisoit d'une manière qui édifioit personnes qui l'entendoient: car elle grace particulière pour bien parler de la vertu; & son inclination l'y portoit turellement; de telle sorte que dans les même qu'elle avoit avec M. de Chazé, toujours quelque discours de Dieu & choses du monde. Mais elle tâchoit de manière qu'elle ne parût pas le vou- ; car elle savoit le respect qu'elle lui & le rang qu'il tenoit au-dessus d'elle. dans une rencontre à une personne des entretiens qu'elle avoit avec lui, elle

elle lui dit, que lorsqu'il arrivoit [illegible] nant ensemble il lui disoit: Un tel [illegible] fortune, il a une telle charge, il [illegible] ses enfans, il a tant de biens, il [illegible] grande succession, & choses semb[lables] qui témoignoit qu'il en eût souhait[é] famille; elle sentoit un tel éloigne[ment de] ces choses & un si grand mépris d[e ce qu'il té-] gnoit estimer, qu'elle ne pouvoit [dire un] seul mot: ce dont il s'appercevoit bi[en, &] changeoit de discours, son silence [illegible] struction.

VI. [illegible] Elle n'avoit point de plus [grande joie que] lorsqu'elle pouvoit s'entretenir ave[c des personnes] de piété & de vertu; & sa plus [grande joie] étoit de faire connoissance avec d[e telles personnes] en quelque lieu qu'elle les rencon[trât, pour s'in-] struire & s'exciter par leur exemp[le à servir] Dieu, & en cela elle avoit un disc[ernement qui l'a] empêchée de se méprendre jamai[s dans le choix] qu'elle en a fait.

Au commencement qu'elle fut [illegible] et connoître M. de S. Cyran par [illegible] la providence, qu'elle a tenue [illegible] une grande grace. Elle étoit all[ée chez] un de ses Beaux-Freres: & durant [illegible] M. de S. Cyran y vint, parce [illegible] de ce Beau-Frere. Il se mit à [illegible] oles de Dieu selon sa coutume, [illegible] coup de la charité que doivent av[oir] [illegible] de la qualité d'enfans de [illegible] été rachetés par le sang de Jesus-C[hrist] obligés d'être unis comme [illegible] en imitant la bonté qui fait du bie[n] [illegible] de Chaux l'écoutoit avec [illegible] & M. de S. Cyran le voyoit [illegible] tout autre, dans le com[illegible] de [illegible] d'esprit. Il [illegible] [illegible] qui elle étoit, & elle lui [illegible]

emanda aussi qui il étoit, & dit à
e, qu'elle avoit bien envie de le con-
qu'il lui paroissoit bien rempli de
1. Mais elle ne savoit comment fai-
it fort retiré & ne voyoit presque
elle craignoit qu'il n'eût pas agréa-
ne femme comme elle allât le trou-

riva qu'on la pria de pourvoir une
elle qui vouloit être Religieuse,
it rien du tout. Comme c'est le
charité de bannir la crainte, cette
faire une si grande la fit résoudre
M. de S. Cyran, (car elle ne con-
encore de Maisons de Religion) se
sa grande charité lui feroit agréer
son conseil pour une si bonne œu-
ut fort charitablement, & ayant vu
conseilla de la mener à Maubuisson
igieuse. Depuis cela, elle alloit lui
seil pour sa conduite tant intérieure
quoiqu'elle ne se confessât point à
avoit un Père de l'Oratoire pour
ais elle avoit autant de confiance en
s'y fût confessée, & elle faisoit tout
soit. Lui ayant entendu dire dans
piété, où elle étoit avec quelques-
s, qu'il ne falloit jamais perdre les
ire quelque bonne œuvre & princi-
ercer la charité, elle entreprit telle-
tique, qu'elle cherchoit même les oc-
e du bien, & ne vouloit s'employer
dispensant de toutes les visites inu-
e d'aller voir ses Frères & Sœurs,
de la nécessité, afin d'avoir plus de

ce fut lui ou la Mère Angelique qui
da une affaire qui dépendoit d'une
ante, que plusieurs avoient sollicitée
inu-

inutilement. On l'avertit que si elle l'entrep
noit, elle auroit bien des refus & des rebuts.
le répondit qu'elle ne s'en soucioit pas, & qu
puisque la justice & la charité le demandoie
elle presseroit tant qu'elle obtiendroit ce qu'on
vouloit pas accorder. Cette personne la ref
d'abord le plus civilement qu'elle put, sachant
elle étoit, & puis lui témoigna être importunée
ses poursuites, & ensuite la traita avec autant
mépris qu'on pouvoit faire une personne de
condition : mais tout cela ne l'empêcha point
continuër, car elle étoit faite à tout, & ne
soucioit ni d'être honorée ni d'être méprisée,
ce qu'elle ne cherchoit pas ses intérêts, m
ceux de Jésus-Christ. Elle obtint cependan
la fin par son importunité tout ce qu'elle dem
doit.

Elle voulut que M. de S. Cyran fît aussi co
noissance avec M. de Chazé, qui depuis a été
grand ami.

Pour ce qui est de la Mère Angelique,
peut voir dans la Relation qu'elle (Madame
Chazé) en a écrite elle-même *, le sujet
donna occasion à M. de S. Cyran de la lui fa
connoitre, qui fut une action de charité d
on l'avoit chargée. Elle fut si charmée de sa v
tu, aussi-tôt qu'elle la vit, qu'elle ne cessoit d'
mirer les graces que Dieu avoit mises en elle.
le la prit pour sa Directrice, & l'a toujours reg
dée depuis comme la Mère de son ame; n'ay
jamais manqué de suivre ses conseils & de lui ob
aussi exactement durant même qu'elle étoit enco
dans le monde, que depuis qu'elle a été Religie
se. Elle n'eut pas cru pouvoir rien faire de bie
si elle n'eût demandé conseil auparavant à M. d
S. Cyran ou à la Mère Angelique; & jamais el
ne trouvoit de difficulté à ce qu'ils lui proposoier

Quan

* Voyez le Tome II. de ses Mémoires, pages 488. & suiv.

NT- été obligée de quitter Paris pour sui- de Chazé, à qui le Roi avoit donné une ſion en Dauphiné, l'une des prémières cho- lle fit fut de viſiter tous les Monaſtères de pour chercher avec qui elle pourroit s'en- de Dieu, & quelque Mère dont elle pût conſeil pour ſa conduite. Elle trouva les iades de Romans & les Urſulines de Va- u'elle affectionna beaucoup, & ſur-tout la ngelle de S. Joſeph, Supérieure des Urſu- qui lui fut en ce pays-là ce que la Mère que lui étoit à Paris. Cette Mère étoit une nte Religieuſe, fort ſpirituelle & éclairée de qui lui inſpiroit les meilleurs ſentimens & ſolides maximes du Chriſtianisme, ſelon ce -même (Madame de Chazé) nous l'a rap- car elle avoit ſi bien retenu tout ce qu'elle ui dire des ſaintes perſonnes qu'elle avoit s, que dans les entretiens qu'on avoit avec lle en rapportoit toujours quelque bonne ue bonne maxime. Mais il n'y en : elle ſe ſouvint davantage que de re, qui conſerva auſſi toujours

VII. Elle va en Dauphiné. liaiſons qu'elle y fait.

Sainte-Marie) la lui donna toute entière rien couper ni effacer, quoiqu'elle fût si e examiner toutes les Lettres où il y avoit mot d'exhortation, qu'elle n'en a jamais do cune qui lui ait paru de cette nature.

MADAME de Chazé connut encore à deux filles devotes qu'elle estimoit beaucou principale, & qui étoit assez âgée, s'appe je ne me trompe, Sœur Marie Thessénie elle l'appelloit ordinairement Sœur Marie lence. Le Père de la Rivière, Minime, sa Vie, qu'il a fait imprimer avec quelque de piété qu'elle avoit composés. C'étoit u vre fille qui ne savoit seulement pas lire, écrivoit pour elle. Madame de Chazé ap Port-Royal son portrait qu'elle avoit fait f celui de sa compagne, qui étoit une jeune selle qui s'étoit unie avec elle pour servi Elle alloit souvent dîner chez ces bonne Ses gens lui portoient son dîner, & elle ét aise de voir qu'elles serroient le reste pour ner aux Pauvres: c'est pourquoi elle faisoit plus qu'il ne lui falloit, afin de fournir charité.

CE fut là qu'elle connut aussi un bon vil nommé Frère Antoine, qui avoit une vertu ordinaire & un don particulier de bien p Dieu, quoiqu'il n'eût rien appris & qu'il pa grossier *. Elle l'honoroit comme un Saint toit une de ses plus sensibles consolations s'entretenir avec lui, le traitant avec au respect que s'il eût été d'une condition bie vée, parce qu'en effet il étoit bien grand Dieu. Il avoit une Terre dont il fit donat Ursulines de Valence; & il voulut qu'on contract, dans lequel il y eût qu'il la do condition que les Religieuses la lui laif

* Voyez le Tome II. des Mémoires pages 181. &c.

ltiver tant qu'il en auroit les forces, & que quand
ne pourroit plus travailler, elles le chasseroient.
adame de Chazé, qu'il faisoit participante de ses
ffaires, vouloit au-contraire que les Religieuses
ssent obligées de le garder & de le nourrir toute
vie en quelque état qu'il fût: mais il ne voulut
oint passer le contract qu'en la manière qu'il avoit
ésolu, disant qu'il étoit si paresseux qu'il ne feroit
lus rien, s'il n'y étoit obligé par nécessité. Le
ontract se fit donc ainsi. Après sa donation, les Re-
igieuses prièrent Madame de Chazé d'obtenir de
onsieur son mari qu'il ennoblît cette Terre, afin
u'elle fût déchargée de la Taille. Elle lui dit
e la vertu extraordinaire de Frère Antoine méri-
it cette grace, puisqu'il étoit plus que noble de-
ant Dieu. Il lui accorda, & en donna des Let-
res aux Religieuses. Elle étoit ravie quand elle
arloit de ce bon paysan; car c'étoit un des dons
e Dieu en elle que de prendre autant de part à
ut le bien qu'elle voyoit dans les autres & aux
ces qu'il leur faisoit, que si elle-même les eût
ssédées & reçues de lui.

Mais puisque nous sommes sur ce sujet, il faut
core dire la manière dont elle connut une bon-
ne fille qu'elle a toujours gardée depuis avec elle,
oique pour l'ordre des tems son histoire dût bien
céder celle-ci; car cette connoissance se fit a-
s son voyage en Dauphiné, & lorsqu'elle étoit
core à Paris. Etant un jour à l'Eglise, elle
perçut une fille qui lui parut prier Dieu avec
de devotion, qu'elle souhaita aussi-tôt de l'a-
chez elle. Elle fut la prier de lui dire son
, & lui demanda si elle vouloit bien venir de-
eurer avec elle. Cette fille lui dit qu'elle se nom-
Léonarde, & qu'elle n'avoit rien: mais qu'el-
e vouloit point se mettre en condition, par-
u'elle désiroit passer sa vie à prier Dieu; &
peu de chose pour vivre qu'elle
gné. Cette réponse donna en-

core plus d'envie à Madame de Chazé de l'a
Elle lui dit qu'elle prieroit Dieu chez elle tant q
le voudroit, parce qu'elle ne lui demanderoi
tre chose que de se tenir auprès de ses filles q
toient fort petites, de les lever & coucher
leur apprendre à prier Dieu. La Sœur Léon
fut fort contente de cette condition qu'elle a
ta, & Madame de Chazé crut que Dieu lui
fait ce jour-là un grand présent. Elle l'amena
elle, & dit à M. de Chazé que Dieu lui avoi
trouver une fille qui attireroit ses bénédiction
toute sa Maison. Elle eut soin de ses filles,
qu'à ce qu'elles les mit à Port-Royal, & elle
servit ensuite pour visiter les Pauvres & exerc
charités. Cette fille étant fort âgée s'est faite
ligieuse Converse aux Filles de S. Thomas, o
le passe les jours & les nuits à prier Dieu.

VIII. ... Nous ne savons rien de la conduite que M
me de Chazé a tenue depuis son mariage ...
de M. & de Madame de Champigni, ni ...
tems & l'année de la mort de Madame de C
pigni qui mourut la prémière ; mais seule
qu'elle fut si peu malade que, s'il n'étoit arriv
une providence de Dieu particulière qu'elle
geoient ensemble elle & sa fille, (parce qu'on
gnoit que la peste ne fût chez M. de Chazé
qui l'avoit obligée d'en sortir,) elle ne l'auroi
pu voir mourir, non plus que M. de Champi
qui n'y étoit pas & qui n'en put être averti,
mal ayant été si promt que sans les diligence
sa fille elle n'auroit peut-être pas reçu les S
mens comme elle fit avec une entière connoiss
Elle lui rendit dans cette dernière occasion t
l'assistance & les secours qu'elle pouvoit esp
d'une aussi grande affection & une aussi grande
té qu'étoit la sienne. On ouvrit son corps
reconnoitre la cause d'une mort si promte ; &
tes les parties en furent trouvées fort saines,
on ne lui trouva point de sang, parce qu'elle s

[...]oit beaucoup saigner pour un mal de vapeurs au[...]quel elle étoit sujette.

La mort de M. de Champigni ne fut pas moins [s]urprénante. Nous ne savons point combien il y [e]ut d'intervalle entre celle de Madame sa femme & [l]a sienne, ni même s'il étoit dejà Prémier Présìdent [lo]rsqu'elle mourut. Ce qu'il y a de certain est qu'en [en]trant dans cette charge, il pensa à se préparer à [l]a mort; car le Père Honoré, son Frère, lui ayant [de]mandé qu'il avoit peur qu'elle fît tort à son ame, [il] lui répondit qu'il n'y ser[...] guères. Il l'a pour[ta]nt exercée au-moins six ans, quoiqu'il prévît [bi]en que le travail surpasseroit ses forces; & ses a[mis] même disoient au Roi [...] c'étoit le perdre que [de] lui donner une charge si [...]rieuse; car il étoit [d'u]ne complexion foible & [dé]licate; & comme il [n'ét]oit pas homme à se de[...]ger sur autrui des [de]voirs de sa charge, il [...]oit [...]itter par [lui]-même de toutes choses: [...] accabla, [&] le réduisit à une grande [...] l'obligea de [se me]ttre au lit le 27. Avril [...] 1630. ne pa[ro]issant presque pas malad[...]. Son Frère le Char[treu]x le vint voir par occasion, ne sachant pas [qu']il se trouvât mal. M. de Champigni lui dit: Je [su]is bien-aise de vous voir, vous m'aiderez à faire [m]on Testament & à bien mourir". Aussitôt il [se m]it à le faire, fit le partage de son Bien entre ses [Enf]ans & régla toutes les affaires de sa Maison. [L'he]ure du dîner étant venue, il fit mettre le cou[vert] pour son Frère le Chartreux & pour un autre [de s]es Frères qui étoit aussi chez lui. Pendant qu'ils [dîn]oient, son homme de chambre s'approcha de [lui p]our voir comment il étoit; & l'ayant trouvé [...]eu en sueur, il lui dit, qu'il alloit lui chauffer [une] chemise. Comme il la lui mettoit, M. de [Cham]pigni laissa tomber sa tête, & son homme de [cham]bre l'ayant regardé vit qu'il étoit mort. Il [avoit] soixante-neuf ans. Cette mort si promte [...]ent Madame de Chazé; car elle

 ai-

aimoit M. de Champigni avec une tendres
traordinaire; & elle en avoit toute sorte de
étant aussi bon Père qu'il étoit, & elle sac
bien régler son affection de même que sa co
selon ses devoirs & ses obligations.

IX. Ses soins pour M. son Mari & ses enfans.

APRÈS cela (pour revenir à ce qui la
de) on ne peut assez s'étonner comment el
si bien allier le grand éloignement, qu'elle
du monde & du mariage, avec tous les
d'amitié, d'honneur & de respect qu'elle a
à M. de Chazé; car il ne se peut rien aj
tous les soins qu'elle a pris de lui, ni à sa
ce pour que rien ne lui manquât & qu'il fi
servi. On auroit cru la voyant agir, qu'elle
souhaité de le rendre immortel, quoique
fond de son cœur elle ne désirât rien plus qu
voir libre des liens qui la retenoient dans
de, & qui l'empêchoient d'être à Dieu au
quement qu'elle auroit voulu. Elle l'a sui
tous ses voyages, quelque éloignés qu'ils aie
& lui étant arrivé un jour de tomber de son
& de se rompre un bras, (ce qui est un n
sensible & très-douloureux,) la crainte qu'
de le mettre en peine lui fit dissimuler sa d
& l'empêcha de se plaindre & d'en rien dire
ce qu'ils fussent arrivés au logis.

M. de Chazé avoit de son côté pour el
amitié & un respect reciproques. Il s'app
jusqu'à prendre soin de ses moindres besoins
me elle faisoit pour lui. Il observoit si les
nes qui la servoient le faisoient avec addresse
soin; & il s'inquiétoit beaucoup quand il s
cevoit qu'elle en recevoit la moindre incom
Il avoit une telle créance en elle qu'il l'a t
secondée dans tous ses bons desseins, & ne
mais contredite en rien, non pas même da
choses fort contraires à ses inclinations, co
a paru particulièrement dans la conduite qu
tenue à l'égard de ses enfans. Ils en avoie

n fils & trois filles, dont il y en avoit une qui
nnocente, & qui a vêcu jusqu'à quatorze ou
ans. M. de Chazé eût bien voulu qu'elle
point parue chez lui, & il prennoit au-con-
grand plaisir à voir ses deux autres filles, &
encore plus son fils. Madame de Chazé,
oit que le monde ne pouvoit nuire à son in-
e, la retint toujours auprès d'elle jusqu'à
oyage en Dauphiné, qu'elle la mit à Port-
ayant onze ou douze ans; & elle en avoit
oin qu'elle la vouloit toujours avoir dans sa
re, craignant que l' ût pas autant d'ap-
on pour elle qu'elle le oit, ou qu'on lui ap-
uelque chose de ma , car cette enfant a-
onne mémoire & re it tout u'elle en-
dire. Elle tâchoit de Chazé
mes sentimens qu' lle; &
outes les rencontres toit les
qu'elle avoit de l'a it que
nfant étoit un don Dieu leur avoit fait
prouver leur respec our tout ce qui venoit
in divine; qu'elle eroit ses bénédictions
r famille, parce qu'il étoit assurément dans
ue par la grace du saint Batême dont elle ne
oit ternir la pureté, & qu'ainsi on étoit assuré
e étoit le temple du S. Esprit. Et lorsqu'el-
ppercevoit que quelques-unes de ses actions
plaisoient, elle lui disoit: „ Monsieur, vous
prisez le don de Dieu; c'est une élue qu'il
s a donné, peut-être que les autres ne le sont
s". Il entra enfin tellement dans ces senti-
s à l'égard de cette enfant, qu'il fut extrême-
ent touché quand on leur apprit à leur retour
Dauphiné qu'elle étoit morte.

our ses autres enfans, l'extrême appréhension
lle eut que le monde ne les corrompît, fit
'le les éloigna tous de sa Maison. Elle envoya
fils au Collége des Pères de l'Oratoire hors
que, s'il y fût demeuré, la con-

 ver-

versation avec ses proches & avec des e
condition ne l'élevât dans la vanité & l'a
Il y fit longtems, parce qu'il y fit toutes
des, & même y étudia en Théologie ; c
Madame de Chazé promirent à Dieu au c
coment de leur mariage qu'ils feroient c
pourroient pour porter le prémier enfant, c
donneroit à se livrer entièrement à son
Mais comme ils n'eurent que lui, & qu'i
resta point d'enfans dans le monde, les fil
été Religieuses, cela fut cause qu'il ne
point à être d'Eglise; & que pour l'occuper
le faire étudier en Droit, & lui donner un
de Conseiller au Parlement de Metz, afin
être reçu à celui de Paris selon la coutu
de Chazé eut néanmoins tant de respect
vœu, qu'il n'osa jamais le marier, quoiqu'
de vingt-huit ou vingt-neuf ans quand i
héritier de sa Maison. Il dit seulement u
sa femme que si elle le vouloit, il pou
bien le marier & fort avantageusement. A
répondit : „ Je n'ai jamais souhaité, M
„ que nous eussions des enfans mariés: au
„ j'ai toujours prié Dieu qu'il les appell
„ service, ou bien qu'il les retirât du mon
„ merois mieux voir mourir mon fils, que
„ marié & vivre comme la plupart font à
POUR les deux filles, elle les donna fo
à la Mère Angelique, afin de les élever
Royal dans la piété & dans la crainte c
Après que son aînée y eût été plusieurs a
qu'elle eut environ quinze ans, la Mère A
l'avertit qu'elle ne vouloit point être Re
& qu'il falloit qu'elle la retirât: ce qu'elle
mit chez elle où elle l'habilloit de soie for
tement selon sa condition ; mais elle ne
point qu'elle se frisât ni qu'elle portât de
dentelles & autres ajustemens. Cependant
elle retiroit chez elle une jeune Demoiselle

X. Ses deux filles sont élevées à P. R. & se font Religieuses à Poitiers.

de M. de Chazé, qui aimoit le monde & qui se paroit le plus qu'elle pouvoit, & sur qui elle ne vouloit pas prendre d'autorité, parce qu'elle ne lui appartenoit pas; cette Demoiselle, avec qui elle ne pouvoit empêcher que sa fille ne conversât ordinairement, ne manqua pas de conseiller à sa Cousine de se parer & ajuster comme elle, & elle en fut bientot obéïe, car Mademoiselle de Chazé avoit assez d'inclination pour tout cela par elle-même. Elle vint donc un matin en cet équipage donner le bon jour à Madame sa Mère, qui lui ordonna d'une manière sérieuse & avec beaucoup de douceur néanmoins, de s'aller défriser, ôter ses galons & tout ce qu'elle n'avoit pas accoutumé de porter, & puis de revenir & qu'elle lui diroit bon jour. Cette enfant obéït, & revint trouver sa Mère qui la reçut fort bien; car elle avoit pour ses enfans une bonté qui gagnoit leur affection sans néanmoins leur faire perdre le respect & la crainte, conservant toujours avec eux une gravité & un sérieux qui empêchoit qu'ils n'abusassent de sa douceur.

Mademoiselle de la Fautrière, cette Nièce de M. de Chazé dont nous parlons, avoit une petite Demoiselle dont Madame sa Mère en mourant lui avoit recommandé de prendre soin & de la pourvoir. C'étoit une fille fort sage qui voulut être Religieuse au Calvaire. Mademoiselle de la Fautrière la suivit, & Mademoiselle de Chazé voulut suivre sa Cousine. Ces vocations, qui n'étoient pas de Dieu, n'eurent point d'effet ni de suite; & il n'y eut que la prémière qui persévéra, selon que M. de S. Cyran l'avoit dit auparavant à Madame de Chazé. Mademoiselle de la Fautrière en sortit bientot après, & M. de Chazé, son Oncle, la maria. Pour Mademoiselle de Chazé, elle ne voulut point sortir avec sa Cousine, & au-contraire elle prit l'habit de Novice en grande cérémonie & assemblée de ses parens. Néanmoins l'esprit du monde n'étant point mort en elle, les visites de ses proches la dégoû-

térent de la pauvreté & de l'humilité Religieuse, faisant grand cas de sa noblesse, de sa beauté, & des autres avantages qu'elle croyoit avoir selon le monde. Elle ne pouvoit aussi souffrir la persécution que lui faisoient les Religieuses, parce qu'elle avoit été élevée à Port-Royal, ne l'appellant d'ordinaire que *la Cyraniste*, à cause qu'elle témoignoit beaucoup d'estime pour M. de S. Cyran; & qu'elle assuroit qu'il n'étoit point hérétique. Tout cela fit qu'elle quitta l'habit & s'en retourna avec sa Mère, mais plus attachée au monde qu'auparavant.

Elle ne pensoit qu'au mariage, & elle faisoit paroitre tant de vanité, que Madame de Chazé & M. de S. Cyran même croyoient que c'étoit exposer le salut de son ame que de la marier. Madame sa Mère la traitoit fort doucement, désirant de la gagner par cette voie, parce qu'elle voyoit qu'elle la respectoit beaucoup, & elle croyoit qu'il ne falloit pas faire perdre la crainte qu'elle avoit de lui causer de la peine. Mais elle étoit cependant dans une continuelle sollicitude pour la bien garder: ce qui porta M. de Saint Cyran à lui conseiller de la disposer à d'entrer en Religion pour quelque tems en un lieu loin de Paris, afin que ne voyant plus ses parens elle oubliât un peu le monde. Il lui proposa de la mettre aux Filles de Sainte-Marie de Poitiers, qu'il connoissoit particuliérement & où il savoit qu'elle seroit fort bien. Ce n'étoit pas une petite affaire que de faire résoudre cette fille à aller si loin, & ses parens à ne la plus voir, sur-tout M. de Chazé qui l'aimoit passionément. Néanmoins Madame sa femme fit si bien qu'elle lui fit agréer, & sa fille même témoigna y aller de bon cœur. M. Singlin la mena, Madame de Chazé n'ayant pu y aller, & M. de S. Cyran ayant souhaité qu'il prît lui-même cette peine.

Ce fut comme un miracle que la bénédiction que Dieu donna aux saintes intentions de toutes ces personnes qui n'avoient égard en cela qu'au s[...]

lu

lu de cette fille, étant bien éloignés de la vouloir contraindre à être Religieuse ; car il leur accorda ce qu'ils n'osoient esperer, mais ce qu'ils lui désiroient comme son plus grand bien, la changeant de telle sorte qu'elle ne pouvoit assez témoigner combien elle s'estimoit heureuse de la grace que Dieu lui avoit faite de la retirer du monde. Elle en écrivit à M. de S. Cyran en des termes qui le ravirent, & elle demanda M. Singlin pour lui faire sa confession générale. M. de S. Cyran voulut qu'il y allât quoiqu'il se portât assez mal, & lui en coûta même une maladie à son retour. M. Singlin lui donna l'habit de Novice, car il étoit alors Supérieur de cette Maison. C'est à elle que M. de S. Cyran a écrit tous les mois de son Noviciat plusieurs Lettres qui sont imprimées, qui font voir combien étoit grande la charité qu'il avoit pour la Mère & pour la fille. Il manda à la Supérieure qu'il esperoit que cette reception seroit l'établissement temporel de cette Maison. Et en effet, elle y a assurément beaucoup contribué ; car outre vingt-quatre mille livres, que M. de Chazé leur donna pour ses deux filles, Madame de Chazé leur a encore donné près de quarante mille livres en contracts de rente quand elle s'est faite Religieuse.

Sa fille aînée, dont nous venons de parler, mourut peu d'années après sa Profession. * Sa bonne Mère fut plus consolée qu'affligée, quand elle apprit que Dieu l'avoit appellée à lui, après avoir vécu en Religion dans une grande fidélité à sa vocation, & témoigné à sa mort de très-saintes dispositions ; son mal, qui étoit un crachement de sang, ne lui ayant point ôté la connoissance & l'attention à Dieu nécessaire pour lui faire un sacrifice de sa vie avec une entière liberté d'esprit. Elle auroit bien désiré cependant, qu'il eût plu à Dieu de lui

[illegible] sa Profession à Poitiers sous le nom de Sœur Emmanuelle, [illegible] mourut à la fin de 1646. Voyez les Lettres de la [illegible] Tome I.

lui donner plus de tems pour le servir: mais c
gnant l'inconstance & la fragilité humaine, ell
consola en lui de sa perte, & le remercia beaucoup
l'avoir mise en assurance en la mettant auprès de

Sa seconde fille, qui est encore en vie, a
sa consolation, parce qu'elle n'a jamais aimé
monde, & que depuis qu'elle l'eût mise fort jei
à R. P., * elle ne souhaita jamais d'en soi
Elle désiroit fort d'y être Religieuse, mais la I
re Angelique crut qu'elle seroit plus propre à I
tiers. Elle eut bien de la peine à se rendre à
sentiment, & elle ne voulut point sortir qu'ap
avoir fait promettre à la Mère qu'elle la repr
droit, si elle ne trouvoit pas à Poitiers une t
Mère qu'elle. M. & Madame de Chazé la me
rent eux-mêmes avec M. Singlin.

XI. conduite à l'égard de ses domestiques. Il reste à parler de la manière dont Madame
Chazé s'est conduite envers ses domestiques. E
avoit pour eux un soin & une affection de Mè
& excepté qu'elle les veilloit de fort près,
qu'ils ne prissent aucune liberté illicite, elle les t
toit dans tout le reste comme ses propres Enf
Elle ne se conduisoit à leur égard ni en Dame ni
Maîtresse ne prennant d'autorité que celle qu'
devoit pour les tenir dans leur devoir; & al
même elle agissoit avec beaucoup de douceur &
prudence. Et on peut dire que, si son exactit
les incommodoit quelquefois, elle les dédom
geoit bien de cette peine par les bons offices qu
le leur rendoit en toutes rencontres, soit lorsqu
étoient malades, ou qu'ils avoient besoin d'elle
quelque autre manière.

Elle avoit soin sur tout de veiller sur les fi
& les femmes qui la servoient, & elle y fut en
re plus exacte depuis ce que je vais rapporter.
[Vi]sitant une fois les prisons d'une Ville, où M.
Chazé étoit Intendant de Justice, elle y vit un j

* Elle se nommoit sœur Magdeleine Claude: Voyez les Lettre
de la Mère Angelique, sur-tout la CCXXI.

iomme bien fait qui lui dit, qu'il étoit prison-
pour quelques dettes; & elle apprit aussi de lui
avoit étudié & qu'il parloit bien Latin. Elle
ouchée de compassion de voir qu'une person-
e cette sorte perdît son tems dans une prison.
pria donc M. de Chazé de payer ses dettes, &
prendre pour s'en servir dans les choses dont
oit capable; ce qu'il fit. Quelque tems après;
des filles, qui la servoient, la vint prier de lui
ier son congé, parce qu'elle vouloit s'en al-
Madame de Chazé lui en demanda la raison; à
elle répondit qu'elle ne pouvoit plus souffrir
olliciations que ce jeune homme lui faisoit
la porter au mal. Elle savoit bien que cette
n'étoit pas une personne à vouloir imposer:
pourquoi elle lui dit que, s'il n'y avoit que ce-
i lui fit demander son congé, elle ne vouloit
qu'elle la quittât, & qu'elle la délivreroit
autre manière de ses importunités. Elle fut
ver M. de Chazé, à qui elle dit ce qui se pas-
& à l'instant il fit sortir ce jeune homme, &
e resta. Mais cela ne délivra pas Madame de
é d'inquiétude: cela augmenta au-contraire
qu'elle avoit déjà, & la porta à veiller enco-
plus près sur tous ses domestiques. Elle ré-
toutes les filles & femmes qui la servoient le
qu'elles devoient employer à tout ce qu'elles
nt à faire dans la Maison. Il falloit que tout
it à une certaine heure qu'elles devoient se
r dans leur chambre, qui étoit tout contre &
-là de la sienne, de sorte, qu'elles devoient
r par sa chambre pour y entrer & pour en sor-
car il n'y avoit point d'autre porte. Quand
re étoit venue, elle les regardoit toutes pas-
& si quelqu'une manquoit, elle alloit elle-
e voir ce qui la retenoit; car elle ne vouloit
t du tout qu'elles s'entretinssent avec les gens
Elles s'occupoient de ce qu'elles
ur chambre, car Madame n'exigeoit

 point

point qu'elles travaillassent dans ce tems-là elle. Les hommes n'entroient point dans chambre, & lorsque M. & Madame de Cha toient retirés, il ne falloit plus qu'elles ouvi la porte à moins qu'on ne les appellât. Quanc dame de Chazé sortoit, elle emportoit la cl leur chambre ou de la sienne, afin qu'elles n sent aller plus loin. Elle ne vouloit point les sortissent seules de la Maison. Elle les m elle-même à l'Eglise, quand elle le pouvoit tendre la parole de Dieu ou assister au Servi vin, ou bien elle les y envoyoit toutes ens ou deux à deux; car il falloit toujours qu'elle sent au moins deux, même pour aller à la M

Tous ses domestiques mangeoient à la r table, dont le Maitre d'Hôtel occupoit le C'étoit un vieillard fort sage qui avoit été tout petit dans la Maison. Ils ne l'avoien Maître d'Hôtel que depuis qu'il étoit avan âge; car ils vouloient à cette place un homm qui ils se pussent reposer de toute la conduit domestiques, & qui pût répondre de toutes actions. Madame de Chazé ayant apperçu promenant dans une galerie, qu'une servante rioit en regardant un des gens, elle fut à l'I même appeller le Maître d'Hôtel à la porte d où ils étoient, pour lui demander ce que femme avoit eu à rire. Comme il ne s'en pas apperçu, elle la fit venir & l'examina même. Elle congédia un cuisinier qui lui étoi utile & qui la servoit depuis long-tems, qu'elle lui vit dire quelques paroles un peu lères à une servante; & quoiqu'elle eût pe le renvoyer étant habile, elle ne put se m l'esprit en repos qu'il ne fût sorti. M. de C s'accommodoit fort bien de cette conduite femme à l'égard de leurs domestiques: car qu'il fût d'une humeur douce & agréable, laissoit pas d'être extrêmement grave & si re

nbre, où toute la famille se trouvoit, & me s'y rendoit fort exactement. Il assistoit autant que ses affaires lui pouvoient per- à une lecture qui se faisoit l'après-dînée; qu'il eût vendu sa charge, il n'y manquoit quand il n'y pouvoit être, son Sécrétaire la lecture. Mais lorsqu'il y étoit, c'étoit lui qui la faisoit; & après avoir lu, il di- d'instruire ses gens, & il écoutoit grand plaisir de l'entendre; car elle a- nous avons déjà remarqué, un don de bien parler de Dieu.

Saint, elle lavoit les piés à tous ses tant hommes que femmes, & les après les avoir lavés. Puis elle leur un présent honnête, selon ce qu'ils ou ce qu'ils désiroient avoir. El- & M. de Chazé aussi, tous les Vendre- des Fêtes de la Sainte Vierge, & jours. Elle communioit toutes les Dimanches, & souvent les Jeudis, selon Confesseur, qui étoit un Pere de l'Ora- à propos.

plaisir & ses plus grandes délices Dieu à l'Eglise ou dans son cabi- s'en lassoit jamais, & cependant ne

domestiques & à toutes ses devotions, autant le croyoit le pouvoir faire, elle en trouvoit re pour travailler & pour filer; & elle envo me une fois à la Mère Angelique une pièce mine qu'elle avoit toute filée, dont la Mère re des petits voiles de dessus.

XII. Mort de M. de Chazé. MADAME de Chazé se conduisit ainsi p trente ans qu'elle vêcut avec M. son mari: de quoi il plut à Dieu de le retirer à lui ans après leur retour du Dauphiné. Il sembl en eut alors un instinct & comme un pr ment; car revenant ensemble de ce voyage, trant à Paris par la porte de S. Jacques, il femme, après s'être apperçu que l'on bâtissoi Eglise: „ Voilà qu'on bâtit une Eglise à Port „ il faut que vous alliez prier la Mère An „ de nous y donner une place pour faire un „ pelle, car quand je ferai mort, vous y ser „ ligieuse: c'est pourquoi j'y veux être en „ afin de n'être point séparé de vous." Il m comme nous venons de dire, deux ans apr DIEU, qui ne veut pas laisser ses Elus f fliction, lui envoya une assez grande qu tems auparavant; & ce fut l'extrême ingr de M. de la Fautrière, son Neveu, & d dame sa Sœur, qu'il avoit élevés fort avec lui avec une bonté & une tendresse d Père, sans prendre aucune pension sur leur qu'il avoit grand soin de leur conserver. laissèrent pas ensuite de lui faire mille peine le compte qu'ils lui en demandèrent aprè les eut bien pourvus, voulant l'obliger i ment, non seulement à leur donner plus q leur étoit dû, mais même plus qu'il n'av moyen: ce qui fut cause que pour acheter la il fut contraint de vendre sa charge qu'il av plus de vingt-cinq ans, & depuis ne f que Maître des Requêtes honoraire. Mais ne permit pas que M. de la Fautrière profi

e injuste acquisition ; car après avoir perdu grande partie de son Bien, il fut tué par un eur qui en lui demandant la bourse s'apperqu'il portoit la main sur un de ses pistolets, rit incontinent l'autre dont il le tua d'un seul p.

M. DE Chazé fit encore plusieurs autres pertes, s moins considérables, avec des gens qui le mpèrent à cause de sa grande bonté, qui ne uvoit refuser ce qu'ils le prioient de leur prê-, & il n'en faisoit point de poursuite. Ce qui mpêcha pourtant pas qu'il ne laissât encore assez Biens à son fils.

Sa dernière maladie fut une langueur qui lui a long-tems. M. du Hamel, son Curé, l'assista qu'à la fin, & durant six semaines qu'il fut fort , il alloit tous les jours dire Matines auprès lui depuis quatre heures du matin jusqu'à six, ur sa femme, elle lui rendoit toutes les assistanimaginables, tant pour le corps que pour l'a-. Elle ne le quittoit point, elle le servoit, ell'exhortoit, elle lui tenoit lieu de tout le mon-, sans néanmoins manquer à lui faire voir tous x dont il pouvoit recevoir du secours & de la nsolation. Enfin elle eut celle de le voir mouurès-chrétiennement, & ce fut le prémier jour Février 1648. Il ordonna par son Testament on l'enterreroit à Port-Royal de Paris, où il fit quinze cens livres d'aumône. On l'enterra à té de la tombe de M. de S. Cyran *, afin que x qui s'étoient aimés durant la vie, fussent enre unis après leur mort.

XIII. Madame de Chazé se retire à P. R.

MADAME de Chazé se voyant libre, & qu'il oit plu à Dieu de rompre ses liens, ne pensa s qu'à exécuter le désir qu'elle avoit eu toute sa vie de quitter le monde pour se faire Religieuse. Mais

* ...trailles de M. de S. Cyran ; car son corps est ...pas.

Père Honoré, Oncle de Madame de Chazé, qui étoit mort il n'y avoit pas long-tems. Il s'approcha d'elle, & lui demanda si elle y consentoit. Elle lui répondit qu'elle avoit aussi eu la pensée de s'addresser à lui, parce qu'il lui avoit promis qu'elle seroit Religieuse. Ils firent le vœu, & à l'heure même le mal cessa; & en peu de tems elle se porta si bien qu'ils allèrent à Chaumont en Bassigni visiter le tombeau de ce bienheureux Père, & firent aux Religieux une aumône considérable: ce qu'elle a encore fait souvent depuis par la dévotion qu'elle lui portoit.

PENDANT le re[illegible]ment de son dessein, & au mois d'Octobre d[illegible] même année 1648. elle fut choisie par la M[illegible] Angelique pour aller à Maubuisson cherche[illegible] Mère Marie des Anges, qui se démettoit vol[illegible]airement de son titre d'Abbesse, & la ramener [illegible] Port-Royal de Paris, qui étoit le lieu de sa [illegible]rofession, où elle vouloit passer le reste de ses [illegible]ours comme une simple Religieuse. Elle se serv[illegible]t de cette rencontre pour visiter le tombeau de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, sa Cousine *, & avec qui elle avoit eu une sainte union, afin de lui recommander le désir qu'elle avoit de l'imiter, non-seulement en se faisant Religieuse, mais encore en embrassant comme elle la condition de Sœur Converse; car c'étoit alors son dessein. Elle y demeura long-tems en prières, & ensuite alla prendre la Mère Marie des Anges qu'elle mêna à Port-Royal. Après quoi, elle ne cessa point durant toute cette année de solliciter son entrée, où elle trouva bien de la difficulté; car la connoissance, que l'on avoit de sa santé, faisoit que l'on avoit peine à la recevoir. La Mère Angelique disoit qu'elle avoit du scrupule de

* Madame Acarie, femme de M. Acarie, Maître des Comptes, étoit [illegible], Seigneur de Champlatreux & Maître des Comp-

de retirer du monde une personne qui y fi
tant de bien, & qui étoit d'un si grand exem
Mais elle étoit trop humble pour le prendre
si, & elle croyoit au-contraire être indigne d
grace d'être reçue. Enfin après avoir persé
tout ce tems à la demander, on lui accord
mois d'Avril de l'année suivante 1649. de ver
retirer à Port-Royal, non pas au-dedans du
nastère, mais au-dehors avec les Tourrières.

On lui donna une petite chambre, guères
grande qu'une cellule, dans laquelle il y a
une cheminée si petite que deux personnes avo
peine à s'y chauffer. On a mis depuis cette cl
bre au-dedans comme elle y avoit été autref
n'étant qu'un retranchement de l'appartement
malades. Elle n'amena personne avec elle pou
servir: elle se servoit elle-même en tout ce q
le pouvoit, & recevoit comme une charité les
vices qu'on lui rendoit. Elle passa ainsi prè
deux ans, prennant beaucoup sur elle. Elle
choit toute vêtue sur une paillasse, portoit
souvent la haire, prennoit la discipline & jeû
beaucoup; car au lieu de manger ce qu'on
donnoit, elle le gardoit pour le donner aux
vres par les mains de la Sœur Léonarde, c
fille devote dont nous avons parlé, qui la ve
souvent voir pour lui dire selon sa coutume
néceſſités des Pauvres, auxquelles elle a touj
continué de pourvoir jusqu'à ce qu'elle ait
Religieuse. Elle leur donnoit jusqu'aux choses
lui étoient même nécessaires, & on a été éto
depuis de voir à quelle pauvreté elle s'étoit
duite pour leur donner. Elle étoit plus mal vê
qu'une servante; car elle n'avoit qu'un habi
serge noire qui ne lui alloit pas à la chevill
pié, & de gros souliers qu'on voyoit par-dess
Madame Molé avec toute sa devotion avoit p
à la voir en cet état, & M. de Sarron s'en i
toit presque en colère, comme si elle eût p
l'es

it. Elle ne sortoit point du tout, & ainsi le
e, qui oublie aisément ceux qui le quittent,
ncommodoit guères dans sa retraite, où elle
t presque visitée que de ces deux personnes,
core n'y venoient-elles d'ordinaire que pour
de la persuader de sortir. Monsieur son
qui lui a toujours témoigné beaucoup de res-
y venoit aussi, & quelques-uns de ses pro-
qui étoient pauvres: elle les recevoit avec
les assistoit en tout ce qu'elle pouvoit.
seconde année qu'elle fut au-dehors, elle
la Mère Angelique qui la voyoit quelquefois
rloir, qu'elle n'avoit rien à quoi s'employer,
si elle vouloit bien la faire entrer le long
ur, elle iroit à la cuisine aider à ce qu'elle
oit. La Mère lui accorda, & ainsi elle en-
le matin & passoit toute la journée à la cuisi-
xcepté le tems de l'Office qu'elle alloit à l'E-
Elle épluchoit les herbes, ratissoit les raci-
t s'occupoit à toutes les autres choses qui se
nt faire assise; car elle étoit si foible qu'elle
uvoit se tenir debout. Le soir on la faisoit
Quand elle eût passé quelque tems de la
elle dit à la Mère, que c'étoit bien de la
de lui ouvrir la porte deux fois le jour, &
s de lui permettre de coucher au-dedans.
ère le trouva bon, & la logea bien mieux
e n'étoit auparavant; car elle la mit dans une
grande chambre, qui étoit vuide parce qu'el-
nnoit sur le dehors, dans laquelle il y avoit
binet qui lui étoit fort commode pour ses de-
s. Elle pria qu'on mît coucher auprès d'elle
eur Converse qu'elle avoit prise en grande
on, parce que c'étoit une Religieuse fort
le, silentieuse & simple. On lui accorda
& le long du jour, elle alloit avec elle tra-
à la cuisine dans le silence & la joie de se
dont elle souhaitoit de tout son
accordât l'habit. Mais elle étoit
bien

bien éloignée de ce qu'elle défiroit; car les Mé
qui faifoient en ce tems-là grande difficulté de
cevoir de ces perfonnes, parce que pour l'
naire quelque piété qu'elles aient, elles retien
toujours beaucoup de l'efprit du monde, ne
foient point du tout à la faire Religieufe; &
contraire au lieu de lui donner l'habit de P
lante Converfe qu'elle demandoit, elles lui fi
faire un habit neuf en féculière plus honnête-
me que celui qu'elle portoit auparavant; ce qu
mortifia beaucoup.

Quelque tems après, la Mère Angelique
voya chercher à la cuifine où on la trouvoit
jours, pour lui dire qu'elle ne devoit plus pe
à être Converfe n'y étant point propre; mais
fi elle vouloit fincèrement être Religieufe, il
loit qu'elle la fût de Chœur, & pour cela qu'
commençât à dire le Breviaire, qu'une Sœur q
le lui nomma lui apprendroit. Et fur l'heure
lui donna le fien qui étoit relié en parchemin
groffièrement & déjà affez ufé: mais il n'en
que plus agréable à Madame de Chazé, qui
a jamais eu d'autre le refte de fa vie. Elle n
pas de peine à fe rendre à dire le Breviaire qu
entendoit un peu, ayant appris la Langue Ita
ne qui y a quelque rapport: mais elle en eut
n'aller plus à la cuifine, & de fe voir fervie
chambre comme une Dame. On lui permit p
tant d'aller au Réfectoire, & pour s'employer
fe faifoit apporter des herbes à éplucher.

XIV. Elle demeura environ cinq ans dans cet
... de fou fils. bit féculier, pendant quoi une famille des
confidérables de Poitiers la fit prier qu'elle ag
que Monfieur fon fils époufât leur fille. Il
pour lors à Metz fur la fin de fon femeftre.
lui écrivit qu'elle connoiffoit & eftimoit ces
fonnes, & que s'il avoit deffein de fe marier
le approuvoit qu'il entrât dans cette famille;
qu'il falloit recommander cela à Dieu avant qu

conclure, & qu'ils en parleroient enfemble
d il feroit de retour à Paris. Cependant elle
fi bien Dieu pour cette affaire, qu'il lui ac-
a d'en être l'arbitre ; car, comme M. de Cha-
evenoit de Metz à Paris, il lui prit un cra-
nent de fang qui l'effraya, & lui fit dire à fa
e qu'il croyoit qu'il devoit plutôt penfer à la
t qu'au mariage, & qu'au-moins il falloit voir
lle fuite auroit ce mal. Il fut affez confidéra-
; mais par les foins extrêmes qu'elle eut de
il s'en trouva bientôt foulagé, & il fe
n quelques femaines fans qu'il fe fentît du tout
cet accident, qui lui reprit enfuite, & dont il
rit encore une feconde fois après en avoir été
t mal. Durant ces deux intervalles de fanté, il
bloit un peu les bonnes réfolutions qu'il avoit
es, lorfqu'il étoit au lit & qu'il entendoit les ex-
tions de fa bonne Mère ; & auffi-tôt qu'il
voit fortir, il fréquentoit quelques-uns de fes
ches qui l'emmenoient avec eux pour prendre
t à leurs divertiffemens. Lorfqu'elle s'en ap-
cevoit, ou parce qu'elle les trouvoit avec lui
r elle fortoit quelquefois pour l'aller voir), ou
e qu'elle apprennoit qu'il avoit été chez eux,
paffoit enfuite une partie des jours & des
à fondre en larmes dans fon cabinet, defor-
ue, quand la Mère Angelique vouloit favoir des
velles de M. de Chazé, elle n'avoit qu'à de-
nder à la Sœur qui la fervoit, ce que Madame
Chazé avoit fait lorfqu'elle étoit revenue de
lui, ou qu'elle l'avoit été voir au Parloir, &
jugeoit de fa difpofition par la joie qu'elle fai-
paroître, ou par les larmes qu'elle avoit ré-
ues. Elle ne fe contentoit pas de prier feule
r lui ; elle lui procuroit encore les prières de
es les perfonnes à qui elle pouvoit s'addreffer,
oignoit aux fiennes les jeûnes, les difciplines &
lérités qui paffoient fes forces.
eut enfin égard à fa douleur & à tant de
priè-

prières. Il toucha Monsieur son Fils & le fra
pour la troisième fois du même mal dont il av
déjà été attaqué, mais avec moins de violence
de péril. Cette maladie, qui devoit être sa d
nière, lui ouvrit les yeux pour lui faire voir
néant des vanités du monde. Il se ressouvint q
avoit été voué à Dieu avant que de naître, & de
sainte éducation qu'il avoit reçue de sa bonne Mè
aussi bien que de toutes ses instructions, pour
quelle il avoit tant de respect, qu'il disoit à un
ses amis, lors même qu'il étoit le plus dans le m
de : „ Quand ma Mère me parle, & il me seml
„ que c'est Dieu-même qui me parle par sa bo
„ che." Il promit à Dieu de quitter entièrem
le monde & ces conversations dangereuses qu
toient son plus grand mal. Et pour en faire v
des effets par avance & donner des preuves
son changement, il mit entre ls mains de sa Mè
tout ce qu'il avoit de plus précieux, soit en
bits, couverts d'or & d'argent, soit en dent
ou autres choses, qui n'étoient que pour la va
& le plaisir, la priant de vendre tout pour en d
ner l'argent aux Pauvres, & il ne se reserva p
lui que le nécessaire fort simplement. Elle fut
vie d'avoir ces gages de sa conversion ; & elle
fit le sacrifice qu'il désiroit sans en rien épargn
priant Dieu qu'il achevât ce qu'il avoit commen
en lui. Il fit de son côté beaucoup d'autres au
nes; il donna mille écus aux Frères de la Char
& demanda un de leurs Religieux pour être aup
de lui. Il ne désira plus la santé que pour s'al
retirer à sa maison de Balisy, afin d'y passer
reste de sa vie dans la pénitence, & il vouloit
me en faire une retraite de Solitaires qu'il au
entretenus de son Bien.

MADAME de Chazé étoit ravie de le voir d
cette disposition & dans de si bons desseins, &
le n'épargnoit rien pour sa santé, quoique d'au
part elle appréhendât l'inconstance de la fragi

maine. Mais Dieu ne la laissa pas long-tems cette peine; car après qu'il eût souffert du-quelques mois les langueurs de son mal, qui , comme nous avons dit, un crachement de , elle vit bientôt qu'il n'y avoit plus d'espe-e de guérison. Elle redoubla ses soins & son uiré auprès de lui, où elle passoit toute la née, & ne le quittoit que pour revenir cou- à Port-Royal. Elle l'exhortoit sans cesse d'al- à Dieu avec confiance en sa miséricorde, l'as-nt qu'elle consacreroit le reste de sa vie à la itence, pour suppléer à elle que la mort l'em-choit de faire, & qu'ell feroit faire pour le re-de son ame tout ce qu'elle souhaitoit que l'on pour elle. Le jour qu'il mourut, on lui vint dès le matin qu'il étoit mieux, & que l'on croit qu'il vivroit encore quelques jours: ce qui fit différer de sortir, parce qu'elle se trouvoit ll: mais l'après-dînée, son Médecin vint lui-me l'avertir qu'il sembloit qu'il n'attendoit plus sa présence pour rendre l'esprit. En effet elle eut que le tems d'aller promtement chez lui. Il parla encore de quelques aumônes qu'il vouloit e, & fort peu après il mourut.

Aussi-tôt qu'il fut mort, elle revint à Port-yal, d'où elle ne sortit plus; car elle avoit nné dès auparavant tous les ordres nécessaires r son enterrement. Elle alla droit à un Ora-e qui donne sur le Chœur, qui étoit alors fer-, parce que c'étoit après Complies. Deux rs la menoient par-dessous les bras; car elle é-t si saisie qu'elle trembloit de tout le corps, & pouvoit se soutenir. Elle se jetta à genoux nt le S. Sacrement fondant en larmes; & après r été là quelque-tems en prières, on la mena à sa chambre. Elle pleura ce fils comme une e doit pleurer ses enfans; car quoiqu'elle fût ée de sa perte, l'aimant beau-it pas dans son affliction-même

de remercier Dieu continuellement de l'avoir re
ré de la corruption du monde avant que d'y avo
été engagé ; & en cela il lui avoit l'obligation
n'avoir jamais contribué à l'y avancer, n'ayant a
contraire rien tant appréhendé pour lui que l
charges & les avantages d'une fortune, qui est d'o
dinaire la perte des personnes de cette conditio
comme elle est souvent l'unique ambition de leu
Pères & leurs Mères. La sienne au-contrai
n'étoit que de donner tous ses enfans à Dieu,
de procurer leur salut autant qu'il étoit en son po
voir; & pour cela elle méprisoit tout le reste,
voulant avoir ni succession ni postérité sur
terre.

QUOIQUE Monsieur son Fils ne fût pas un o
stacle à son dessein d'être Religieuse, ne l'ayan
jamais contredite en cela non plus qu'en toute a
tre chose, sa mort la rendoit cependant enco
plus libre de consacrer entièrement au service
Dieu, comme elle l'avoit toujours souhaité,
son Bien, ainsi que sa personne. Ainsi elle ne pe
plus qu'à satisfaire aux héritiers de M. de Cha
& redoubla ensuite ses instances pour être re
au Noviciat. On lui dit qu'il falloit qu'elle v
en cette Maison des Champs, pour y être épro
vée avant que de prendre l'habit, selon qu'il
porté dans les Constitutions. Elle l'accepta
tout son cœur, & ce fut ici qu'elle quitta
habit séculier pour prendre celui de Postulante.

XV. Conduite de la Mère Angelique à l'égard de cette Dame. COMME elle désiroit qu'on la traitât en tou
choses comme une autre, on le faisoit aussi ;
plutôt on la traitoit autrement qu'une autre, pa
ce qu'on l'épargnoit moins que personne, sa ve
l'en rendant capable. La Mère Angelique prin
palement la traitoit comme elle auroit voulu qu'
l'eût traitée elle-même. Elle la reprenoit & l'h
milioit en toutes rencontres, avec autant de
berté qu'elle lui en donnoit; & elle recevoit to
tes les humiliations & les mortifications com

effets de la charité qu'on avoit pour elle.
fois que la Mère tenoit le Chapitre du Novi-
elle lui dit après avoir entendu sa coulpe,
son voile étoit trop propre; & qu'elle faisoit
re la Dame, qu'il falloit qu'elle l'ôtât & qu'el-
ât une cornette, excepté à l'Eglise, jusqu'à
qu'on lui dit de le reprendre. Elle accepta
pénitence, & l'accomplit avec tant d'hu-
é & de modestie qu'elle donnoit de l'édifi-
on.

EUX de ses Cousins l venue voir, elle
la Mère Angelique ouver bon qu'elle
offrît de coucher dan la Maison. La Mère
fit là-dessus une gran reprimande, & lui
qu'elle ne vouloit poin du-tout qu'elle attirât
ses parens. Lorsqu'ell fut retournée au Par-
, elle la vint faire sortir, afin qu'ils n'eussent
de prétexte de dem rer si elle les retenoit
long-tems, & qu'ils pussent aller coucher à
, où ils devoient aussi voir une de leurs Sœurs
elle y avoit mise Pensionnaire. La Mère quel-
-tems après lui demanda si elle n'avoit point
uvé étrange qu'elle l'eût ainsi fait sortir du Par-
pour renvoyer ses Cousins. Elle lui répon-
avec beaucoup d'humilité: „ Non, ma Mère,
au-contraire j'ai pensé que vous le faisiez par
une bonté & une charité particulière que vous
avez pour moi."

ELLE la pria une fois de la dispenser d'aller au
fectoire, parce qu'elle se trouvoit mal. La Mè-
lui dit qu'elle s'en faisoit accroire, qu'elle se
icatoit trop, & que c'étoit grande pitié que
voir des Dames; qu'il falloit qu'elle y allât; ce
elle fit. Une autre fois, elle demanda à la Cel-
ère un peu d'écorce d'orange, parce qu'elle a-
mal à l'estomac. La Mère lui en fit une re-
mande terrible, & ne voulut point qu'on lui en
puis elle le permit, ayant re-
voit véritablement besoin, &

qu'elle n'usoit de ces sortes de choses que da
nécessité & le moins qu'il lui étoit possible.

Il n'est pas nécessaire de rapporter davai
de ces sortes d'exemples, qui sont en grand :
bre. Il suffit de dire que cette conduite
beaucoup servi; car comme elle recevoit ces é|
ves dans le même esprit qu'on les lui faisoi
tant persuadée que les personnes qui la co:
soient ne regardoient que Dieu, & agissoient
charité pour elle, cela contribuoit assurément
faire oublier tout ce qu'elle avoit été dans le :
de, pour lui faire comprendre parfaitement ce
c'est que la vie Religieuse, qui est un renv
ment de son esprit & de ses maximes, & la
toit à entrer dans un esprit d'humiliation & de
tification qui lui a duré toute sa vie; s'étant
jours crue encore plus imparfaite qu'on ne
soit, & toutes les reprimandes & les corré
ayant toujours servi à lui faire aimer encore da
tage les personnes dont elle les recevoit. Ell
se dispensoit de rien, sinon des choses dont
âge & sa foiblesse la rendoient absolument
pable. Elle assistoit au Chœur à toutes ses he
de l'office du jour, & s'acquitoit exactement
autres devoirs de la Religion.

Elle passa ainsi dix-sept mois : après qu
sembloit qu'il n'y avoit rien qui dût empêche
la recevoir; mais on ne lui fut pas pour cela
favorable; car Dieu permit pour l'éprouver q
Mère Angelique, qui s'étoit opposée d'abord,
me nous avons dit, au désir qu'elle avoit eu
tre Converse, voulant qu'au cas qu'elle se fît
ligieuse, elle la fût de Chœur, changea ent
ment cette pensée. Nous n'en savons pas le s
mais sans doute qu'elle croyoit suivre en ce
conduite de Dieu sur elle, puisqu'elle suivo
prémier mouvement & le prémier dessein qu'i
avoit donné. Elle lui en fit parler par la C
rière, qui étoit ma Sœur Génevièvre de l'Inc

t

à qui elle dit de tâcher de la persuader d'entrer dans cette condition de Converse, qu'elle croyoit à présent lui être plus propre que l'autre, parce que n'y ayant point lieu d'esperer qu'elle pût à cause de son âge assister au Chœur & aux autres Observances, elle ne pourroit être qu'*un phantôme de Religieuse de Chœur:* ce sont ses termes. Madame de Chazé, qui avoit perdu la devotion d'être Converse, & qui se considéroit moins capable des fonctions de cet état que lorsqu'elle étoit entrée, étant devenue plus foible & infirme, fut fort surprise de la déclaration qu'on lui faisoit après l'avoir gardée sept ans dans la Maison, dont il y en avoit cinq qu'elle disoit le Breviaire fort regulièrement, & qu'elle s'y étoit tout-à-fait affectionnée. Elle fit réponse que, puisqu'on ne pouvoit pas lui faire la charité de la recevoir qu'à cette condition, elle choisissoit plutôt de sortir & d'aller à Poitiers, où elle étoit assurée qu'on ne la refuseroit pas. La Mère Angelique donna aussi-tôt là-dedans, étant bien aise d'obliger ces Religieuses, & ravie qu'elle leur portât son Bien plutôt que de le donner à la Maison. Ainsi elle conclut qu'elle sortiroit, & pour cela on la fit retourner à Paris en attendant une occasion propre à faire le voyage. Madame de Chazé écrivit elle-même aux Religieuses de Poitiers, qui lui promirent de la recevoir, & qui la désiroient même beaucoup; car elles la connoissoient déjà, l'ayant vue auparavant qu'elle entrât à Port-Royal.

Quelque jugement qu'on puisse faire de ce refus de Madame de Chazé, la vie, qu'elle a menée devant & après sa Profession, témoigne assez qu'elle ne le faisoit ni par ambition ni par orgueil, puisqu'elle ne s'est jamais mêlée de quoi que ce soit, non plus que si elle eût été Converse. Il y a plutôt lieu de croire que Dieu ne demandoit pas cela d'elle, & qu'au-contraire l'opposition, s'il faut ainsi dire, qu'elle y avoit étoit un instinct

ſtinct & un mouvement qui venoit de lui ; qu'elle n'a jamais eu de regret de l'avoir eu qu'au contraire elle témoignoit dans toutes occaſions la joie & la ſatisfaction qu'elle avoit ſon état, & de ſe trouver obligée à dire le Office. D'ailleurs elle changea ſi peu de di tion pour tout le reſte, qu'encore qu'elle f diſpenſer des Obſervances & des aſſujettiſſeme la Religion, n'ayant plus à eſperer d'y êtr gagée, elle ne laiſſoit pourtant pas de s'ac de tout avec la même ferveur, aſſiſtant à tous fice excepté à Matines, & ſuivant les autres lontés en tout ce qu'elle pouvoit. Et elle a peu de reſſentiment de la manière dont on la toit, après avoir ſervi la Maiſon depuis trent en tout ce qu'elle avoit pu, qu'elle rendoi Mères en toutes choſes la même ſoumiſſion même dépendance, & avoit pour elles aut confiance qu'auparavant, cette conduite lui, même eſtimer encore davantage leur zèle po Religion, qui les portoit à n'avoir égard n qu'elle avoit fait, ni à ce qu'elle déſiroit e de faire, en donnant tout ſon Bien, comm le prétendoit, ſans aucune reſerve.

Peut-être que ce fut cette diſpoſition ſi ble & qui marquoit ſi fort ſa vertu, qui por ſin la Mère Angelique à changer celle où ell à ſon égard. Et peut-être auſſi, comme on l'a dit depuis, ce qui put encore y contri fut qu'elle conſidéra que Madame de Chazé tant d'affection pour ce Monaſtère, que bien même elle auroit été Religieuſe à Poi elle n'eût pas laiſſé d'y vouloir donner une de ſon Bien ; & qu'ainſi elle aima mieux l'en lui, ſachant que cet engagement lui donnero de pouvoir ſur elle, pour la porter à ava les Religieuſes de Poitiers & à leur donner coup plus qu'à cette Maiſon : ce qu'elle faire en effet, comme on le verra dans la ſ

E 1

ST donc résolue de la garder, elle lui en
par M. Singlin. Mais Madame de Cha-
dit qu'elle avoit considéré devant Dieu
e mûre délibération, qu'elle feroit mieux
t d'aller à Sainte-Marie de Poitiers,
e leur Règle étoit plus propre à sa foibles-
qu'elle pouvoit mieux l'observer que celle
aison de Port-Royal. A quoi M. Singlin
tit, que la Règle de S. Bénoit étoit tout
douce & austère, parce qu'elle recom-
ort expressément que l'on soulage en tou-
ères les personnes âgées, & qu'on ne les
rien de tout ce qui est au-dessus de leurs
Madame de Chazé ne put se rendre à ce
ent, & comme il y avoit déjà plusieurs an-
elle étoit à Port-Royal sans avoir pu rien
& qu'elle craignoit de n'avoir pas plus
ce si elle y demeuroit davantage, le grand
tre Religieuse fit qu'elle demeura ferme
ésolution d'aller à Poitiers.

NDANT Monsieur son Frère & Madame
faisoient ce qu'ils pouvoient pour la dé-
le la Religion; mais elle leur déclara qu'ils
t rien à espérer de son Bien. Elle offrit
it deux mille livres à Monsieur son Frère
t de ses filles, au cas qu'il la lui voulût
our la placer en quelque bonne Maison;
lui refusa. Ainsi elle lui dit qu'elle ne
donc lui rien donner, parce qu'elle étoit
le consacrer entièrement tout son Bien à
is les Maisons de Religion, où elle savoit
it le mieux servi. M. de Champigni fut le
ne lui témoigna aucune peine, ni sur sa
, ni sur la disposition qu'elle vouloit faire
Bien, & à cause de cela elle a toujours eu
une affection particulière. Il la vint voir
qu'elle étoit Postulante: il ne l'avoit point
... qu'elle étoit à Port-Royal, ayant tou-
... [illegible]ion. Elle fut ravie de ce

 qu'il

qu'il témoignoit approuver son dessein, & ayant appris de lui qu'il avoit une de ses filles Novice à Notre-Dame de Beauvais où sa Tante étoit Abbesse, elle fut si aise de ce qu'elle vouloit être Religieuse, qu'elle lui promit deux mille écus pour sa dot; de quoi il lui témoigna beaucoup de reconnoissance.

XVI. Elle se fait Religieuse à P. R.

COMME elle persistoit toujours dans son dessein d'aller à Poitiers, il plut à Dieu de faire voir qu'il demandoit autre chose d'elle. Car un jour de la troisième semaine de l'Avent, allant à l'Eglise par le préau à l'heure de Tierce, & montant quatre ou cinq dégrés de pierre qui sont devant la porte de l'Avant-Chœur, la glace la fit tomber avec son Breviaire qu'elle tenoit en ses mains, & elle se cassa la cuisse: ce qui toucha si fort nos Mères, tant du mal qu'elle avoit, que de l'état où elle alloit être le reste de sa vie, qu'elles lui promirent de la faire Religieuse. Cette promesse lui donna une joie beaucoup plus grande que n'étoient ses douleurs, & elle ne faisoit plus que remercier Dieu d'avoir enfin accordé à sa persévérance ce qu'elle lui avoit tant demandé, & ce qu'elle n'osoit plus esperer pour ce lieu-ci.

IL lui fallut quinze mois depuis cette chûte pour se fortifier & être capable de pouvoir prendre l'habit, & même alors ne pouvoit-elle faire un pas toute seule; sa cuisse rompue étant devenue beaucoup plus courte que l'autre, & si foible qu'elle ne pouvoit plus s'y soutenir, quoiqu'elle eût un soulier fort haut.

DE'S qu'elle put sortir du lit, elle rentra avec plus de ferveur que jamais dans tous les exercices de la Religion, dont elle pouvoit être capable en l'état où elle étoit. L'impuissance de son corps, qui représentoit celui d'un enfant qui ne peut faire un pas ni se soutenir seul, sembloit l'avoir fait redevenir enfant, selon l'esprit de l'Evangile; car il n'y avoit rien de pareil à sa soumis-

sion,

son humilité & à sa reconnoissance, pour
ndres services qu'on lui rendoit. Elle se
indigne de tout, & s'il arrivoit qu'elle de-
les choses, dont elle avoit besoin, avec
mpressement, elle en demandoit inconti-
don & s'en accusoit avec larmes comme
ande faute. C'étoit presque toujours ce
posoit ses coulpes de Chapitre qui ne fi-
point, tant elle avoit de paroles pour exa-
s fautes; & souvent il lui falloit dire de se
arce qu'elle ne pouvoit assez témoigner le
ent qu'elle en avoit.

ur, qu'elle avoit tant souhaité dès son en-
tant arrivé, elle prit l'habit à la Fête de
iation de la Sainte-Vierge de l'année
x ans après la mort de M. de Chazé, âgée
te-deux ans & deux jours. Quoiqu'elle
mement cassée pour son âge, la joie qu'el-
étoit si grande, qu'elle sembloit ê-
nie. Toute impotente qu'elle étoit,
laissa pas de faire toutes les cérémonies
les trois autres Sœurs qui prirent l'habit
*, excepté les génuflexions, mais elle
fort bonne grace étant soutenue d'une

tâcha ensuite pendant son année de No-
suppléer par une plus grande humilité &
grande fidélité aux petites choses, à tout
ne pouvoit faire des austérités de la Rè-
son âge, & son accident la rendoient
nt incapable; & il ne se peut pas voir une
lus petite, plus dépendante & plus exacte
étoit à tous ses devoirs.

QUE le tems de sa Profession fut proche,
à son Testament, dans lequel après avoir
té-

* les Sœurs, Marie de Sainte Bénédicte Fouchet, Fran-
...nte Julie Baudrand, & Jeanne de Sainte Al-
... Landres.

témoigné sa reconnoissance des graces qu'elle av reçues de Dieu par le moyen de la Mère Angeliqu & des obligations qu'elle avoit à la Maison p la charité que l'on avoit exercée envers elle envers ses filles, elle déclaroit que son dessein roit été de donner tout son Bien au Monastère que ce qu'elle en avoit donné ailleurs n'étoit parce qu'on ne l'avoit pas voulu accepter, ne c gnant point en cela de desobliger M. de Cha pigni qu'elle en faisoit Exécuteur, & à qui n'eût même rien laissé, si M. Singlin, qui voit que plusieurs de ses filles vouloient être R gieuses, ne l'avoit engagé à donner deux mill cus à chacune des trois qui étoient à Notre-me de Beauvais. Tout son Bien consistoit en mille livres, tant en ce qu'elle avoit eu en ma ge, qu'en ce qu'elle avoit hérité de ses Père Mère, & d'un de ses Frères qui étoit mort Abbé donnoit les dix-huit mille livres que nous ven de dire à M. de Champigni, vingt-cinq mille à Maison; & la Mère Angelique lui en fit don quarante mille aux Religieuses de Poitiers. Il stoit encore dix-sept mille livres qu'elle empl en aumônes, à doter quelques filles qu'elle en Religion, & à payer quelques petites dett Elle fit Profession au bout de son année de No ciat le 1. Mai, 1659. accompagnée des trois Sœ qui avoient pris l'habit avec elle *.

XVII. Vertus qu'on remarqua en elle.

Elle a toujours témoigné de la joie & de reconnoissance pour cette faveur qui lui av été faite : ce qu'elle faisoit souvent en des tern & d'une manière qui édifioit toutes les person qui l'alloient voir. Cette extrême reconnoissan lui donnoit une exactitude non pareille à tou choses, & lui faisoit aimer & estimer jusqu'a moindres Observances.

E

* Il y en eut encore une quatrième, savoir la Sœur Marguerite de Sainte Julie Hamelin.

Elle avoit une telle affection pour l'Office, 'elle employoit beaucoup de tems à le dire; & ne le vouloit jamais différer, quoiqu'elle en t même un prétexte légitime. Elle disoit qu'il loit préférer Dieu à tout, & qu'elle aimoit mieux ffrir de l'incommodité que de manquer à le di- aux heures & à loisir. Quoiqu'elle eût bien de peine à marcher, elle alloit au Chœur les Fê & Dimanches, aux grandes Messes & à Vê s; & tous les jours, autant que sa santé lui uvoit permettre, à une Messe basse, après la- elle elle faisoit l'assistance du Saint Sacrement; lorsqu'elle étoit trop mal pour y aller, elle ppliquoit à Dieu dans son lit durant ces deux ns avec la même attention que si elle eût été à glise.

Elle se faisoit lever pour aller dire sa coulpe Chapitre. Elle la disoit avec une humilité & ressentiment de ses fautes si extraordinaire, il n'y avoit personne qui n'en fût touché. Elle exageroit autant qu'elle pouvoit, pour paroî- plus imparfaite & mériter plus que les autres tre humiliée & reprise; car c'étoit le plus grand isir qu'on lui pouvoit faire, & jamais elle ne loit avec plus d'ardeur de la charité que l'on it pour elle, que lorsqu'elle avoit reçu quel- reprimande, disant que c'étoit aimer vérita- ment les personnes que de procurer ainsi le n de leur ame.

Elle n'a jamais désiré aucune préférence, non même dans ce qui regardoit la conduite de son e, n'ayant jamais fait d'autre choix pour ses nfesseurs-même, que celui qu'on faisoit pour e. Une Sœur lui ayant une fois dit que M. N. nfessoit, & si elle ne désiroit point y aller: elle répondit, sans faire paroitre aucune peine, 'elle s'y étoit marquée, mais qu'on l'en avoit marquée pour la marquer à un autre. M. N. tant trouvé ici durant sa dernière maladie, la

même Sœur, qui savoit l'estime qu'elle avoit p
lui, lui demanda si elle ne le vouloit point vo
à quoi elle fit réponse fort humblement qu'elle
prioit de n'en point parler, & de ne lui point d
ner cette peine.

Elle voyoit fort peu les Mères, parce q
yant beaucoup d'affaires, elles n'avoient pas
tems de l'aller voir : mais elle n'en témoignoit
cune peine, étant si fort détachée de tout,
quoiqu'elle aimât & honorât autant qu'il se peut
re les Supérieures de la Maison, elle étoit aussi co
tente qu'elles donnassent leur tems à d'autres,
si elles se fussent appliquées à elle; étant mê
bien aise que les autres lui fussent préférées, pa
qu'elle se persuadoit qu'elles le méritoient
qu'elle. Il n'y avoit que ma Sœur Marie de l'I
carnation [le Conte] qui a été quelques an
Prieure, qui l'allât souvent voir, parce qu'elle
voit prise pour sa Directrice au défaut des Mè
Elle lui rendoit conte de son ame avec autant
confiance & de simplicité qu'une Novice le fer
à sa Maîtresse; & elle avoit pour elle un tel r
pect & une telle soumission, qu'elle n'eût pas v
lu faire la moindre chose sans lui demander.
lorsque cela lui étoit arrivé, & qu'elle craign
d'avoir agi contre son intention, elle n'avoit po
de repos qu'elle n'eût su son sentiment; mais
ne tomboit guères dans ces sortes de peines, p
ce qu'elle ne faisoit rien sans ordre.

Quand elle étoit malade, elle s'abandonn
entièrement à la discrétion de l'Infirmière, ne
mandant à voir le Médecin que lorsqu'elle le
geoit à propos; & quand il lui arrivoit de dem
der quelque chose qu'elle croyoit la devoir sou
ger, elle en avoit tant de scrupule qu'elle s'en
cusoit avec bien des larmes. Celles qui l'ont
sistée dans ses maladies, disent qu'on ne peut v
une malade plus soumise, plus dépendante & p
soigneuse à pratiquer la pauvreté en tout ce qu'e

pe

oit. Elle aimoit tellement cette vertu, qu'après ort on admira jusqu'à quel point elle l'avoit pra-ie. Le Scapulaire, qu'on lui ôta de dessus elle, une infinité de pièces qu'elle avoit mises & ies elle-même; & tout le reste de ses habits s meubles de sa chambre étoient si pauvres, n'y avoit rien que ce qui étoit absolument ssaire, & de quoi elle ne se pouvoit passer. t une fois témoigné qu'elle auroit peine qu'on tât un meuble qu'on demandoit pour mettre urs & qui en effet lui étoit nécessaire, elle en nsuite bien de la douleur & en demanda par- comme d'une grande faute, priant qu'on le aussi-bien que tout ce qui étoit à son usage. oit au commencement que nous revînmes de s, où l'on manquoit de plusieurs choses. Elle t ravie d'avoir cette occasion de pratiquer la vreté, & ne s'affligeoit que de n'y pouvoir ndre autant de part que les autres.

Elle témoignoit tant de bonté & de cordialité r toutes les Sœurs, qu'elle se faisoit aimer de t le monde. Elle disoit qu'elle ne pouvoit de-nder pour elle-même aucune grace à Dieu, 'elle ne la demandât & désirât pour toute la mmunauté. Rien ne lui donnoit plus de joie, e lorsqu'elle entendoit dire du bien de quelqu'u-, & jamais on ne l'a vue remarquer les défauts s autres; elle s'édifioit au-contraire de tout ce 'elle voyoit. Encore qu'elle aimât fort à s'en-tenir avec Dieu seul, son affection pour les eurs faisoit qu'elle étoit bien-aise de les voir, oique cependant elle ne vouloit pas que celle i étoit avec elle y conviât personne. Elle lui ommandoit seulement de bien recevoir celles i y viendroient, & de ne leur témoigner aucu- peine. Tous ses discours étoient de Dieu dont le étoit toute remplie: aussi la plupart l'alloient r s'édifier, que pour lui faire pas- r. elle ne faisoit paroitre aucun

ennui de se voir réduite à demeurer dans un li sur une chaise, comme elle y a été les sept nières années de sa vie, sans pouvoir suivre la C munauté.

Elle témoignoit tant de reconnoissance à les qui lui alloient faire quelques lectures, c les en étoient toutes confuses, & de même q on l'entretenoit de ce que l'on avoit retenu Sermons, dont elle étoit toujours si édifiée, ne Sœur lui ayant dit un jour qu'elle n'avoit p retenir un, parce qu'il n'y avoit point d'instru morale, elle lui répondit : „ Mon Dieu ! ma S „ comment pouvez-vous dire cela ? car il n' „ a point où je ne trouve beaucoup d'instruc „ & il me semble qu'on en peut tirer de te „ choses."

Elle étoit toujours seule hors ces tems de tures & de quelques visites des Sœurs, qui re n'étoient pas bien fréquentes. Mais elle tranchoit aussi cela en de certains jours, par l'a tion qu'elle avoit au silence & à son avancem à quoi elle vouloit s'appliquer davantage de te tems par une plus grande retraite ; & d'ordi elle choisissoit pour ce dessein l'approche des des Fêtes : elle faisoit alors mettre un billet porte de sa chambre, par lequel elle prioi Sœurs de ne point entrer & de la laisser en so de ces jours-là.

Elle avoit beaucoup de bonté pour la qui la servoit, & elle lui parloit même, à c de sa simplicité, avec plus de confiance qu'à au autre, des graces que Dieu lui avoit faites qui étoit remarquable & une vertu en elle, que cette Sœur lui donnoit assez souvent d'exercer sa patience contre son intention c dant ; & elle souffroit cela avec si peu de qu'elle même l'a souvent priée de l'avertir d fautes ; à quoi cette fille obéissoit si simplem pour ne pas dire peut-être trop librement, (

[l]ui faisoit quelquefois de petites reprimandes. [Com]me s'il lui arrivoit de se plaindre parce qu'elle [souf]froit beaucoup, elle lui disoit: „ Vous dites [q]u'il fait si bon souffrir, & cependant vous vous [p]laignez;" & ainsi d'autres choses selon les oc[casi]ons: de quoi ma Sœur Liée la remercioit, & [rev]enoit aussi tôt à elle.

[L]a persécution, qui s'éleva contre ce Monastè[re] quelques années après sa Profession, ne l'affoi[bli]t & ne la troubla point; & quoiqu'elle ressentit [be]aucoup l'enlèvement des Mères & des principa[les] de la Communauté, elle fit paroitre une con[stan]ce & une fermété qui fortifioit même les foi[ble]s. M. l'Archevêque l'ayant vue à son rang [com]me les autres, elle lui témoigna avec tant de [for]ce qu'elle auroit souhaité qu'il eût été question [de] donner sa vie, parce qu'elle se seroit estimée [heu]reuse de la perdre pour soutenir la vérité que [Dieu] lui avoit fait la grace de connoitre, aussi[-bie]n que l'innocence des personnes que l'on accu[soi]t, qu'il vit bien qu'il n'avoit rien à gagner avec [ell]e: de sorte qu'après l'avoir traitée fort civile[me]nt, l'ayant même toujours appellée *ma Mère*, [il] la renvoya sans la tenter davantage. Mais les [Fil]les de Sainte-Marie ne firent pas de même; [&], quoique leur Ordre lui eût obligation d'avoir [con]tribué à l'établissement de leur Monastère de [Poi]tiers, elles ne l'entreprirent pas moins que les [aut]res: & en effet elle étoit des plus fermes, ne crai[gna]nt quoi que ce soit, non pas même d'être en[ferm]ée & exilée. Comme elles avoient plus d'oc[casi]on de la voir à cause qu'elle étoit souvent mal[ade a]u lit, & qu'elles ont dans leur Ordre beaucoup [de] soin des malades, elles alloient autant qu'elles [pou]voient la trouver dans sa chambre, pour tâ[che]r de la persuader de rendre à M. l'Archevêque [l'ob]éissance qu'il demandoit d'elle. A quoi elle [rép]ondoit toujours avec bien du respect, & avec beaucoup de fermété, sans con-

XVIII. Sa fermeté durant la persécution.

contribuër jamais à leur entretien,
seulement voir en peu de paroles les
le avoit de ne point obéir à t
pouvoit faire sans offenser Dieu & b
science. Elle ne pouvoit aussi quel
pêcher de leur témoigner combien
soient éloignées de la conduite de leu
se Mère de Chantal & de la Mère de
qui avoient toutes les deux tant d'e
Monastère, qu'elles n'auroient jama
l'autre accepté la commission dont
toient chargées.

Elle tomba tout-à-fait malade
tems-là, & le Médecin la jugeant
plus anciennes de la Communauté f
l'Archevêque avec beaucoup d'instanc
la grace de lui accorder les Saints Sa
Mère Eugénie, qui étoit présente,
la parole pour lui dire, que c'étoit
donné connoissance de M. de S. Cy
M. l'Archevêque répondit, qu'il ne
qu'elle eût mal fait en cela, puisque
ran n'avoit enseigné dans cette M
mauvaise maxime. Il ne voulut pas r
accorder les Sacremens. Lorsqu'ell
les lui refusoit, elle répondit que,
vouloit pas lui accorder cette grace,
roit de tout son cœur, mais qu'elle n
devoir obtenir en blessant sa conscienc
résolue, aussi-tôt qu'elle se sentiroit
prier qu'on assemblât toute la Commu
salle, & qu'on mît une croix au pi
devant laquelle & en présence de tout
elle se confesseroit tout haut de toute
après quoi, s'il plaisoit à Dieu de l'a
iroit à lui avec confiance, esperant en
de, puisqu'elle ne se seroit réduite à

étoit la Supérieure de Poitiers.

pour obéir au commmandement qu'il nous fait de ne point craindre tout ce que les hommes nous peuvent faire, lorsqu'ils veulent nous détourner de la fidélité que nous lui devons.

La Mère Eugénie la voyoit souvent pendant cette maladie, afin de tâcher de la gagner par amitié ou par crainte *. Elle la menaçoit que *si elle ne signoit, elle seroit traitée comme une délinquante*, (ce sont ses termes) *& qu'après sa mort on traîneroit son corps sur une claie tout du long du cloître & du jardin, & pu qu'on le jetteroit sur un fumier.* Ma Sœur Liée répondoit à tout cela, *qu'elle ne se mettoit pas en peine de ce qu'on feroit de son corps après sa mort, pourvu que son ame fût sauvée.* La Mère Eugénie la menaçoit aussi qu'on l'enverroit au bout de la France, ce qui ne l'effrayoit pas davantage, quelque infirme qu'elle fût; & elle avoit si peu d'appréhension de l'exil, qu'ayant oui dire que M. l'Archevêque devoit encore enlever quarante Religieuses, dont elle étoit du nombre, elle avoit si peur qu'une telle grace lui échappât, qu'elle vouloit prier de l'envoyer la prémière; mais une Sœur, qu'elle avoit prise pour sa Directrice en l'absence des Méres, & à qui elle rendoit la même soumission, lui fit entendre qu'une Religieuse, qui a fait vœu de clôture, ne doit jamais sous quelque prétexte que ce soit demander à en sortir: ce

* La *Relation contenant les Lettres*, &c. rapporte à ce sujet divers traits fort édifians. *Page* 12. un jour (c'étoit avant sa maladie) après qu'elle eut parlé avec une force incroyable à la Mère Eugénie, elle voulut la conduire jusqu'à la porte de sa chambre. Cette Religieuse l'en ayant voulu empêcher, lui disant qu'elle avoit trop de mal, elle lui répondit: „C'est pour m'aguerrir, ma Mère, que je le fais, il faut bien que j'apprenne à marcher, pour aller où l'on me voudra envoyer. Toute foible & impotente que je sois, je suis toute prête à partir quand il plaira à M. de Paris, & il n'y a rien que je ne sois disposée à souffrir pour la vérité," &c. *Page* 91. Elle parloit de la prison & des dernières extrêmités (dont on menaçoit les Religieuses de Port-Royal) comme les personnes du monde parlent d'un Palais & des plus grandes delices. Voyez aussi *pages* 48. Elle disoit aux Filles de Sainte-Marie que, toute impotente qu'elle étoit, elle étoit prête à aller en prison, & que si elle n'avoit pas de force pour marcher, elle auroit assez de courage

ce qui fit qu'elle se tint en repos, & ne pensa à avancer sa sortie.

DIEU se contenta de sa bonne volonté, & la disposition où elle étoit de souffrir les effets bien que les menaces de toutes ces personnes l'en ayant délivrée (en Juillet 1665.) aussi que nous toutes, pour la mettre en cette M de repos & de solitude, elle y vécut encore qu ans, pendant lesquels elle vit la paix de l'Égl & mourut bientôt après.

XIX. Dernière disposition & sa fin. LE peu d'estime qu'elle faisoit de tout ce qu' avoit pu faire pour Dieu, la porta à croire fin de sa vie qu'elle n'avoit pas encore com cé à le servir : ce qui lui donna de très-gr peines intérieures dans la vue de ses défauts & misères qu'elle voyoit en elle; & quoique cel parût pas, parce que le calme, qui étoit au f de son cœur, étant autant à Dieu qu'elle y ét la faisoit paroître toujours dans la joie & la p S. Esprit; mais celle qui la conduisoit étoit té de son affliction & de ses peines qui lui faiso dire souvent avec larmes: „ Priez Dieu, ma „ re, je vous supplie, que je ne meure point „ mes péchés." Ce sentiment lui faisoit crai que ce ne fût une témérité à elle de désire mort; & ainsi, quoiqu'elle ne souhaitât rien d tage que de jouïr de Dieu, qui étoit le seul & que désir de son cœur, elle ne laissoit pas de prier de prolonger sa vie pour se purifier de plus grandes & de plus longues souffran Dieu favorisa son souhait; car sa dernière mal dura un mois entier, & fut très-violente & p ble. C'étoit une fièvre continue avec des rec blemens tous les jours, & une fluxion sur la po ne accompagnée d'une toux, qui lui causoit en plus de mal & d'incommodité que la fièvre. I n'auroit pas cru qu'elle eût pu porter un si grand l'espace de quinze jours, & dès le six ou septièm lui donna les Saints Sacremens, qu'elle reçut

présence & liberté entière de son esprit; témoi-
nt, quoiqu'elle eût bien de la peine à parler,
ucoup d'humilité, de regret de ses fautes, de
iance en Dieu & de reconnoissance de ses gra-
. Elle demanda ensuite pardon à la Commu-
té avec larmes d'avoir mené une vie si impar-
e, & remercia, par les termes les plus humbles,
la charité qu'on lui avoit faite de la recevoir
s ce vénérable Corps.

Elle vécut depuis encore trois semaines, pen-
t lesquelles elle s'appliquoit continuellement à
eu; quoiqu'elle s'affligeât de ne le pouvoir faire
ant qu'elle auroit voulu, parce que son mal, di-
t-elle, l'en rendoit presque incapable: ce qui
oit cause qu'elle prioit souvent qu'on la fît sou-
nir de lui & qu'on le priât pour elle. Elle re-
cioit sans cesse des petits services qu'on lui ren-
oit, & elle avoit même scrupule de se faire soula-
r en quoi que ce fut.

Elle étoit si détachée de tout, & de ses
ens même, que l'on n'osoit lui en parler; & u-
Sœur, qui lui étoit proche, s'étant un jour ap-
ochée de son lit pour savoir si elle ne vouloit
n mander à M. de Champigni, qui lui avoit
rit par un Exprès une Lettre toute rem-
lie de respect & d'affection pour elle: elle lui ré-
ndit avec une froideur qui la surprit, parce
'elle lui étoit nouvelle: „ En l'état où je suis,
me venir parler de mes parens qui sont dans le
monde! Je vous prie, ma Sœur, laissez-moi
penser à Dieu, & ne me parlez point de ce-
la."

La veille de sa mort elle dit à la Mère Prieure,
e ces paroles de l'Ecriture: *Soyez saints comme je* Lévitiq. XI: 19.
saint, lui avoient fait une telle impression,
lle s'étoit prosternée en esprit devant Dieu
r le prier de nous donner à toutes dans le fond
le sentiment de l'obligation qu'elles por-
tendre à la sainteté, tel qu'elle l'avoit en
l'état

l'état où elle se trouvoit alors, se voyan
d'aller paroître devant Dieu.

Elle entra dans l'agonie la nuit suivante
heure. On éveilla la Communauté selon
tume pour faire les prières. Elle avoit
tière connoissance; mais elle ne pouvoit
plus parler à cause de son oppression. On
vertir le Confesseur, & en attendant on co
ça les prières. La Mère Prieure lui
da si elle y avoit attention; à quoi elle
dit qu'oui, mais en se faisant effort, parce
avoit bien de la peine à parler. Le Con
étant venu, elle ne laissa pas de répondr
qu'il lui disoit de tems en tems, avec une
présence d'esprit & une très-grande piété;
gnant sa foi, sa confiance en Dieu, son re
ne lui avoir pas été assez fidelle, & son dé
ler à lui quoiqu'elle s'en crût indigne.

Quand deux heures sonnèrent, une pa
la Communauté se retira pour aller dire M
au Chœur, & celles qui ne chantoient pas
rèrent à les dire auprès d'elle avec le Con
Elle fut assez en repos pendant ce tems-là,
témoignoit souvent en levant les yeux au ciel
le avoit attention à prier Dieu & à invoquer
séricorde. Mais vers les trois heures elle
mença à ne plus donner de marques de co
sance, & Matines étant toutes achevées, l
les Sœurs rentroient dans sa chambre, co
elle n'eût attendu que leur présence, elle
l'esprit vers les quatre heures du matin, le
cembre 1669. âgée de soixante & douze ans



2

XXXII.

...tion de la vie & des vertus de la Sœur Françoise Magdelaine de Sainte Julie BAUDRAND, *qui en 1659. fit Profession à Port-Royal & en fut Prieure pendant six ans. Par la Mère Louise de Sainte Anastasie* DU MESNIL, *dernière Supérieure de cette Maison.*

...ieu, qui avoit choisi la Mère Françoise de Sainte Julie Baudrand pour être un vase ...eur dans cette Maison [de Port-Royal] & la préparoit comme un instrument propre à le ..., l'y fit venir de Lion à l'âge de quatorze . Elle sortoit des Ursulines de cette ville, où ...oit prévenue contre nous par de très-injustes ...sions. Néanmoins, quoiqu'elle n'eût pas ... un désir formé de se faire Religieuse, elle ...portoit assez bien avec les enfans pendant ...le fut Pensionnaire : Sa docilité envers ses ...esses & son inclination bienfaisante lui atti... l'amitié de toutes ses compagnes. Dans la ... elle se lia avec quelques-unes d'entre elles qui ...ent l'esprit du monde : ce qui lui fit quelque ... Mais la Mère Angelique, instruite de cette ..., s'appliqua aussitôt à remédier au mal : El... trouva tant de franchise & de sincérité, qu'el... eut pas beaucoup de peine à la faire rentrer ... son devoir. I. La S. Baudrand vient de Lion à P. R. &c.

...l'âge de dix sept ans, Dieu la détermina à être ...ieuse ; & bien-tôt il fit paroître qu'il lui par... ...coeur, par le changement qu'on remarqua II. Elle y fait R. Religieuse.

en elle. Dès-lors elle commença à s'exercei de bon dans la pratique de la Règle qu'elle toit d'embrasser. Elle devint sérieuse ; recu silencieuse, recevant humblement les corre de sa Maîtresse, qui souvent étoient très-mor tes, parce qu'elle n'épargnoit point celles qui roient à la Profession Religieuse. Cette hei préparation la fit recevoir au Noviciat à l'â dix-huit ans & demi (le 25. Mars 1658. & el distingua par son amour pour l'exacte Observ & pour tout ce qui est propre à entretenir la & la ferveur. Elle fit Profession le 1. Mai. [en même tems que Madame de Chazé.]

III. ...s diffé-...ns em-...ois, & la ...anière ...ont elle ...n ac-...itta. POUR l'affermir dans la vertu par des épre on la mit encore toute jeune en Obéissance une personne d'une humeur assez propre à ex les autres ; & elle s'y comporta avec tant de se, que l'on eut lieu d'être content & édifié conduite. Son ardeur pour le travail, sou par une force de temperament, la facilité d génie, ses manières aisées, son addresse natu & sa tendresse pour le prochain, firent qu'o donna les emplois les plus laborieux & les difficiles ; * & elle ne laissoit pas de se trouve jours fort exactement au Chœur, où elle fit tems l'office de Chantre. Son affabilité, sa voyance, l'ordre qui régnoit dans toute sa co te, & son intelligence dans l'œconomie, la aimer & estimer dans les fonctions de Tourri de Cellerière, qu'elle exerça plusieurs année

LES peines, les fatigues & les veilles, qui inséparables de la charge d'Infirmière, ne for inconnues. Cet emploi lui fut donné après de Cellerière. On remarqua souvent, que

* Ce ne fut qu'après la paix. Pendant la persécution de demeuroit à Port-Royal de Paris, où on la sollicita viveme signature, mais Dieu la soutint. Voyez la *Relation contenant tres* &c. pp. 59. 60. 62. Le 11. Novembre 1664. elle fut guéi fièvre, par l'intercession de la Mère Angelique, comme on dans le Tome II.

ner du soulagement aux infirmes, elle se ren-
comme infirme avec elles. L'humeur fâcheu-
souvent rébutante des malades rallumoit son
tion & son zèle à les servir ; & la longueur
maladies, qui souvent l'obligeoient de passer
s grande partie des nuits auprès des infirmes,
llentissoit point son affection pour elles, non
que son empressement & son exactitude aux
s du très-Saint Sacrement, dont elle ne se
nsoit jamais sans de grandes nécessités. Sa foi
lui faisoit respecter l Temple du S. Esprit
le corps des personnes qu'elle assistoit, & la
oit soigneuse à former de plus en plus Jésus-
l en leur ame par des paroles d'édification &
onsolation proportionnées à leurs besoins, &
quée à leur rendre les derniers devoirs de la
té chrétienne & religieuse jusqu'au tom-

ARMI ces soins accablans, elle ne laissoit pas
ployer tout le tems qu'elle pouvoit à la prière
la lecture des livres de piété, afin d'obtenir
ieu cette onction si nécessaire pour se soutenir
les actions extérieures & dissipantes. Tant
avaux affoiblirent enfin sa santé, & lui attirè-
une Sciatique dont elle fut extrêmement in-
modée les dernières années de sa vie.

n lui ôta donc la charge d'Infirmière pour la
Prieure; mais elle ne laissa pas d'être infirme. IV. On la fait Prieure : caractère de sa vertu
nfirmités même en devinrent plus grandes,
qu'elle refusoit de prendre les soulagemens
le procuroit aux autres. Elevée à cette char-
elle s'appliqua davantage à s'édifier elle-même
outes sortes d'exercices de piété, & à édifier
tres par sa fidélité & son exactitude aux Ob-
nces regulières, où elle se rendoit toujours la
ière, sans s'en dispenser que malgré elle &
ollicitations des personnes qui avoient soin de
oujours vu en elle cette ferveur
commande si fort dans sa Règle à

tous-

tous ceux qui la professent. Elle n'étoit j
sans occupation; partageant tout son tems en
prière & la lecture, l'écriture & le travail des m
& tâchant de faire valoir les talens intérieurs &
térieurs que Dieu lui avoit confiés.

QUOIQU'ELLE eût naturellement l'esprit
élevé, il n'étoit pas difficile de remarquer son
milité; parce qu'elle s'accusoit toujours la pré
re, & qu'elle s'appliquoit à elle-même les f
des autres. C'est ce qui lui donnoit cette fa
qui a pu quelquefois la faire regarder comm
peu trop complaisante, mais qui venoit de la
ceur & de la bonté de son humeur, qui, bien
de se plaire à contrarier, se rendoit flexible
s'arrêter à son propre sens. Elle a toujours
paroitre beaucoup de patience & de mortifica
dans les différentes maladies & infirmités qu
exercée pendant les cinquante ans qu'elle a
dans cette Maison.

V. Sa dernière maladie & sa mort.

MAIS ce fut sur-tout dans sa dernière ma
qu'elle fit voir qu'elle avoit bati son édifice
la piété. Car Dieu voulant mettre la dern
main à son ouvrage, l'éprouva par des doul
très-violentes, qui ne lui donnoient pas un
ment de relâche. Dans cette rude épreuve,
a remarqué, par le désir qu'elle témoignoit de
rompre ses liens pour aller à Jésus Christ, que
toit en lui seul qu'elle avoit mis tout son tré
& que son cœur & son esprit étoient uniquem
occupés à lui. Elle excitoit les Sœurs qui éto
auprès d'elle à l'en entretenir, & elle leur marq
les plus beaux endroits de l'Ecriture dont elle
prioit de leur faire la lecture. Ce fut dans
saintes dispositions qu'elle remit entre les main
son Seigneur l'ame qu'il lui avoit donnée en
pôt, & que cette Epouse de Jésus-Christ se pr
ra pour entrer avec son Epoux dans la Sale
nôces. Elle mourut le 21. Avril 1706. vingt-
tre heures après la mort de la Mère Elizabeth

S

te Anne Boulard, Abbesse, & fut enterrée a-
elle dans la même fosse.

ADDITION.

a dernière maladie de la Mère Françoise-Mag-
ine de Sainte Julie Baudrand, qui fut violente,
t pas de longue durée. Elle n'étoit point en-
alitée lorsqu'on apporta à Port-Royal, le 19.
1706. la Bulle *Vineam*, avec le Mandement
. le Cardinal de Noailles ; & elle fut d'avis
n prit du tems pour prier Dieu à ce sujet.
nd on la vit tourner à la mort, en même tems
a Mère Abbesse étoit à l'extrêmité, afin de pour-
au gouvernement de la Maison dans un tems
ui étoit à craindre, on l'engagea à se déposer
charge de Prieure ; ce qu'elle fit, & la Mère
esse nomma en sa place la Mère Louïse de
e Anastasie du Mesnil, qui en qualité de
re a gouverné Port-Royal des Champs jus-
sa destruction en 1709. car il ne fut pas possi-
l'obtenir des Supérieurs la permission de pro-
à l'élection d'une nouvelle Abbesse.



XXXIII.

Relation de la vie & de la vertu de la S. Marie-Magdeleine de Sainte Marthe C[illegible] RON, Religieuse Converse de Port-R[illegible] qui fit Profession en 1659. Par la [illegible] Angelique de S. Jean ARNAULD.

I. Premier état de la S. Charon. MA Sœur Charon * étoit d'un village [illegible] nommé Tournan. Sa Mère l'avoit [illegible] auprès d'elle sans aucune instruction ; & [illegible] qu'elle connoissoit le nom de Dieu, elle ne [illegible] rien davantage. Quand elle eut quinze [illegible] ans, sa Mère l'amena à Paris, pour servir. [illegible] mière condition fut chez de petits Marchands [illegible] ciers, où elle demeura neuf ou dix mois. Elle [illegible] de-là chez une femme, à qui ces gens la do[illegible] rent, qui étoit de mauvaise vie, & qui, ce qui e[illegible] plus horrible, ne voyoit que des gens d'Egli[illegible] des prémières dignités dans l'Eglise. J'ai h[illegible] d'écrire cela : mais il me semble que c'est der[illegible] quelque chose à la gloire de la miséricorde de D[illegible] qui a délivré cette fille *ex inferno inferiori*, qu[illegible] ne pas dire quel étoit cet enfer où elle se tr[illegible] engagée. L'Ecriture remarque que les flamme[illegible] la fournaise, dont il délivra les trois enfans en [illegible] bilone, paroissoient de quarante-neuf coudée[illegible] hauteur au-dessus de la fournaise, quoique [illegible] circonstance ne fût pas nécessaire pour prouve[illegible] miracle de leur délivrance, qui eût toujours [illegible] grand quoique le feu eût été moindre. J'ai la

* J'ai appris ce qui suit d'elle-même le 20. Novembre 165[illegible]

penſée ſur ce ſujet-ci, qu'il faut faire voir tou- l'horreur de cet enfer où cette pauvre fille ſe précipitée, pour admirer & louër davantage la ſance & l'amour du Fils de Dieu pour ceux il a choiſis, & qu'on ne peut arracher de ſa in, quoiqu'eux-mêmes en veulent ſortir & que le Démons s'efforcent de les en tirer.

Cette pauvre fille ne connoiſſant point Dieu noiſſoit auſſi peu le péché; & n'ayant d'autre ière que celle des ſens, pour gouverner ſa rai- qui n'avoit jamais été inſtruite par la foi, elle voit ſa Maîtreſſe fort heureuſe & ſa vie fort a- ble. Le mal ne lui donnoit point d'horreur, le ne le diſcernoit point d'avec le bien, parce lle prennoit pour bien toutes ſortes de plaiſirs. c tout cela néanmoins elle ne ſait comment elle retenue lorſqu'elle ſe trouvoit ſur le bord du pice; & il lui ſembloit que, ſans diſcerner ſon , il lui en prennoit une appréhenſion ſi forte le lui étoit invincible, & qu'elle la retiroit ré elle-même des occaſions les plus proches. elle admire, en rapportant ceci, comment Dieu nſervée en divers lieux où elle a été très-ex- e & où des perſonnes, qui y ſont entrées a- elle, ſe ſont perdues.

ne ſai pas combien elle fut en cette Maiſon, elle alla enſuite. Mais je ſai bien qu'elle a- environ vingt & un an quand elle commença rvir un homme veuf chez qui elle a demeuré t ans. C'étoit un bourgeois de Paris, qui a- été Marchand de vin, mais qui étant vieux ne ẽloit plus de rien & loüoit ſes caves à d'autres chands, vivant chez lui de ſon Bien. C'étoit eſte un homme ſans religion & qui n'en faiſoit n exercice, excepté que, pour ne pas paroi- el qu'il étoit, il alloit à l'Egliſe. Il eſt aiſé de r s'il n'y avoit point de péril pour cette fille, que ſon Maître ne craignoit ni Dieu ni les mes, & qu'elle-même n'avoit pas appris à

craindre ni le péché ni l'enfer. Néanmoins brula point dans la fournaise ; & elle ne p tribuër qu'à l'invisible protection de Dieu, donnoit de la force pour resister à des attaq dangereuses, sans qu'elle sût d'où lui ve mouvement.

Au bout de six ans qu'elle eut été da Maison, un Marchand de vin, à qui son loüoit une de ses caves, & qui pour cela f toit chez lui, se mit à aimer cette fille q sans doute assez jolie en ce tems là, & do meur est naturellement douce & n'étoit al trop gaie. Il désira de l'épouser, & quoi parens s'y opposassent long-tems, parce qu fille n'avoit rien, il le voulut si absolument fin il gagna son Père. Néanmoins, afin q se fit sans éclat, il ne voulut point faire pu bans, & il prétendoit s'accorder & fiancer me tems, pour se marier le lendemain. I déjà fait lever toutes les étoffes, & même obligée de quitter son Maître, ne voul qu'on la vit sortir de cette condition qui la soit trop. Comme il la voyoit très-souven dant qu'on traitoit cette affaire, il mêloit q fois parmi ses caresses de petits reproches qu'elle n'avoit point de Biens ; ensorte qu fille comprennoit assez qu'il l'auroit aimée d ge si elle en avoit eu, & qu'il ne la prenn parce que son inclination le surmontoit & pouvoit, par cette sorte de nécessité, faire ment. Pour elle qui y trouvoit son avanta trouvoit tout bon, & avoit impatience que se fût achevée.

Il ... la ... CEPENDANT il arriva un jour qu'étant dans l'Eglise & regardant le S. Sacrement d ... n'avoit aucune instruction, Dieu l'éclaira ... ment & se fit connoitre à elle. En mêm elle fut frappée d'un mouvement extraordina elle commença à dire en elle-même, qu'ell

plus heureuse de se donner à Jésus-Christ, qui emande rien de personne que le cœur, que 'engager avec un homme, qui ne se contenpas qu'elle se voulût bien donner à lui, mais ontraire qui lui reprochoit qu'elle n'avoit pas iens. Cette pensée fit une forte impression on esprit & lui donna une idée fort avantageue la virginité, qu'elle n'avoit connue jusqu'aque comme les Juives d'autrefois, qui l'estient digne d'être pleurée quand la mort les y enoit. Je ne dis que ce qu'elle m'a dit en es termes, excepté la comparaison. Cepen-t, comme l'affaire étoit fort avancée, elle n'é-pas résolue de la rompre & laissoit aller les es. Mais lorsqu'elles étoient presque à la veil-le se conclure, une parole indiscrette, que cet-lle dit par legèreté & qui blessoit la reputation frère de celui qui la recherchoit, déplut à cet me, à qui on en fit le rapport; & une autre aiie, qui prit à elle de retourner chez son re d'où il l'avoit fait déloger (parce que sa re étant venue à Paris & ne l'y ayant pas trou-e s'en étoit retournée sans la voir) acheva son contentement & lui fit rompre ce mariage.

ELLE n'en eut point de regret: l'impression, avoit fait dans son cœur cette belle idée que lui donna de la chasteté, lui ayant fait mé-er avec plaisir les avantages de cet engagement. le continua donc à servir son Maître, & n'a-t pas plus de lumière qu'auparavant, vivant me de coutume. Il arriva cependant bientôt-es qu'étant un jour sortie du logis, lorsque son ître n'y étoit pas, à dessein de s'aller promener, la rencontra dans une rue & voulut savoir où el-loit. Elle, qui ne vouloit pas dire qu'elle lloit divertir, lui fit accroire qu'elle s'en alloit Sermon. Sur-quoi il lui dit que, si elle vouloit tendre le Sermon, il falloit qu'elle allât à S. ...uva donc obligée d'y aller. C'é-

toit un Jésuite qui prêchoit, nommé le Père
zieux, qu'elle prétend avoir été un fort bo
gieux, & qui ne demeura guères à Paris de
tems-là. Il parla fortement contre le vice
l'horreur du péché, la punition qu'il mérite
Ce Sermon la frappa dans le cœur tout-d'un
& comme s'il eût rompu un voile qui la teno
les ténèbres & l'empêchoit de voir le jour
apperçut en un moment l'état de sa conscien
commença à voir avec effroi tous les p
qu'elle avoit commis en sa vie, aussi distinc
que si quelqu'un les lui eût nommés ou les
fait lire dans un Livre.

L'HORREUR, qu'elle en conçut, lui fit
chercher le remède; & quoiqu'elle n'eût san
ce que c'étoit que Sacrement, Dieu lui mit
de s'aller confesser comme il falloit, & n
comme elle faisoit auparavant, qui étoit d'
ce que le Prêtre lui disoit, & de répondre
à sa fantaisie, sans se mettre en peine si ce
disoit étoit vrai ou faux. Elle fit sa confessio
le-même & avec tant de soin & de circonst
en plusieurs fois qu'elle y retourna, que so
fesseur lui disoit toujours: *Tout cela ne sert*
Sur-quoi, elle croyoit que c'étoit parce qu'il
en revenoit rien, & qu'elle n'avoit rien à l
ner. Cependant depuis ce tems-là, le jou
soit peu-à-peu dans son ame, & Dieu lui d
de plus grands sentimens de lui. La par
Dieu, qu'elle entendoit dans les Prédicatio
étoit devenue une parole intelligible, au lieu
paravant elle lui étoit étrangère; & les instru
qu'elle y recevoit, la pénétrant comme une
rosée, disposoient son cœur à produire les
d'une véritable conversion. Ainsi elle se
changée chaque jour: elle se détachoit d
es les choses qu'elle avoit aimées jusques
étoit continuellement affligée de la vue de
chés, elle méditoit comment elle pourroit s

Dieu & cherchoit une personne qui fût son
pour le conduire à lui.

YANT pas été contente de son prémier Con-
r elle alloit quelquefois à un autre nommé M.
, qui étoit estimé à S. Gervais paroisse de
fille: elle s'addressoit à lui pour ses Confes-
ordinaires. Mais un jour comme elle se sen-
us touchée, & qu'elle voulut faire comme il
une Confession générale, elle résolut de l'aller
er pour cela quoiqu'elle y eût une effroyable
nance. Il se rencontra qu'il y avoit tant de
e autour de son Confessional, qu'après avoir
attendu elle jugea qu'il étoit trop occupé &
ne lui pourroit pas donner assez de tems. Ce-
ant elle se sentoit si accablée du poids de ses
és, qu'elle ne pouvoit se résoudre à sortir de
lise qu'elle ne s'en fût déchargée aux piés d'un
tre. Comme elle n'en connoissoit aucun en
iculier, elle se mit à faire le tour de l'Eglise
r en chercher quelqu'un comme elle le vouloit.
y en avoit vingt ou vingt-cinq: elle les regarda
s l'un après l'autre; & à leur mine elle jugeoit
e ce n'étoit point ce qu'il lui falloit; & elle ne
uvoit se résoudre de parler à aucun d'eux. En-
le trouvant dans cette peine de ne savoir plus
elle rencontreroit un Médecin qui pût donner
soulagement à la violente douleur qu'elle sen-
t en son ame, pour tant de plaies que sa con-
ence lui avoit rouvertes toutes à la fois, & qui
étoient aussi sensibles que si elles eussent été
tes recentes; en achevant de faire le tour de
glise, elle rencontra tout le dernier dans un
nfessional un nommé M. Cagnet, qu'elle connois-
t aussi peu que les autres, mais qui lui plut dès
'elle le vit, & elle crut appercevoir en lui une
esse & une charité telle qu'elle les cherchoit
is celui qu'elle vouloit prendre pour mettre son
e entre ses mains. Elle dit qu'elle reconnut de-
e ne s'étoit pas trompée, & qu'en effet

il étoit estimé dans la paroisse. (Il étoit Conf de feue Madame Robert.)

Aussitôt elle se détermina à se confe lui, & elle l'attendit assez long-tems : elle si cependant une agitation d'esprit épouvantable la confusion & la honte que lui causoient le ordres de sa vie passée, de manière qu'elle i voit comment elle se pourroit résoudre à en l'accusation. D'un autre côté, elle ne pouvo s'en dispenser, tant elle se sentoit pressée. elle surmonta sa peine qui dura autant que sa fession : de quoi le Confesseur s'apperçut mais comme il avoit beaucoup de charité, fortifia & la consola ; & elle le quitta avec coup plus d'ardeur de commencer une vie no le. Elle étoit en peine si elle pourroit cont de demeurer dans la Maison où elle étoit, gnant le péril où j'ai dit qu'elle étoit sou mais son Confesseur ne fut pas d'avis qu'el sortît ; il lui dit seulement de déclarer à son M à quelle condition elle demeuroit chez lui. fille l'ayant fait, il n'en fit pas d'abord beau d'état & il se donnoit toujours certaines liber paroles. Sur-quoi la fille lui déclara forte qu'elle ne le souffriroit plus & qu'elle s'en ir chez lui : ce qui fit que depuis il eut une g retenue, parce qu'il ne souhaitoit pas qu'e quittât.

Depuis cette prémière Confession elle se nut encore davantage ; & à mesure qu'elle d vroit de nouvelles plaies, elle recouroit à so decin : ce qui dura trois mois. Mais il n'obs pas à son égard le régime des malades : car laissa pas de la faire communier assez souvent pendant elle en profita, & continua toujou puis à s'avancer dans la piété autant que Di donnoit de lumière, s'appliquant principalem regarder Dieu dans le service qu'elle rendoit Maître. Elle ne se contentoit plus, comme a

t, de le satisfaire seulement quand il voyoit ce elle faisoit ; mais elle faisoit les choses avec le me soin en son absence, & lorsqu'il eût pu orer ce qu'elle auroit fait contre ses intentions.

IL y a présentement (au mois de Mai 1670.) III. Combien fut grand son changement.
ès de douze ans que j'ai écrit la petite Relation e l'on vient de voir, au sujet de la manière dont eu a attiré à lui ma Sœur Marie Magdeleine de inte Marthe Charon. Je ne l'achevai pas alors, je ne saurois plus me souvenir de la suite. Mais mme j'ai trouvé ce cahier depuis peu en chercant d'autres papiers, dans le tems même que cette bonne fille vient de mourir parmi nous ; je crois voir y ajouter comment Dieu a achevé en elle ouvrage, que lui seul y avoit commencé d'une nière si extraordinaire & si immédiate, que contre l'ordre commun dont parle S. Paul, elle a connu Dieu sans que personne le lui ait annoncé, & entendu sa voix intérieure sans le ministère d'aucun interprête d'entre les hommes. Car elle nous dit souvent depuis dans sa simplicité, que le changement, que Dieu avoit fait dans son cœur & dans son esprit en un moment, étoit si inconcevable, qu'elle ne pouvoit pas le représenter autrement, qu'en disant que c'étoit tout-de-même e si elle disoit *qu'un cheval étoit devenu Chrétien.* le ne croyoit rien exagerer, ni rien dire d'extraordinaire, en disant cela ; & en effet elle ne s'éloignoit pas de l'exprëssion du S. Esprit, qui des hommes, qui sont privés de la connoissance Dieu & qui ne suivent que leurs passions, qu'ils t devenus semblables aux bêtes & à des che- Ps. XXXI.
ux & des mulets sans raison.

Il est vrai à la lettre que l'ignorance de cette e y avoit rapport, jusques-là qu'elle ne savoit n du mystère de l'Eucharistie, & qu'elle disoit voyoit à la Messe que le peuple a-

 do-

doroit la fainte Hoftie à l'Elévation, ell
pouvoit s'imaginer pour quel fujet on t
gnoit tant de refpect à une Oublie. Je crain
de redire ces termes, qui font horreur à
foi, mais qui étoient naturels à fon ignoranc
ce n'étoit qu'on ne s'imagineroit jamais qu'ell
pu aller à un tel point, étant née & élevée
des Catholiques. Toutes les autres vérités
Religion lui étoient auffi inconnues que celle
jusqu'au moment qu'il plut à Dieu de fe déco
à elle & de lui faire comprendre, par un ray
fa lumière qui éclaira fon cœur, ce que
perfonne ne lui a appris, jusqu'à mettre da
bouche les propres paroles d'un Prophète qui
fe fut reveillé comme d'un profond fomm
qu'il eut vu la gloire de Dieu.

Elle contoit encore l'année paffée à la
re Agnès, le jour de la fête de la Dédica
lui rendant compte de la révérence qu'elle
pour la préfence de Jéfus-Chrift dans l'Eglife
fon corps repofe; que, quand Dieu l'avoit tou
la première fois en entrant dans une Eglife
avoit été frappée d'un fi grand étonnement de
Dieu comme elle le fentit, qu'elle dit en elle
me : *Vraiment Dieu eft ici, & je n'en favois*
ce qu'elle répétoit encore alors fans favoir qu
fuffent des paroles de l'Ecriture. Mais il lui
fort ordinaire de parler comme le S. Efprit,
que le S. Efprit parloit en elle, & formoi
mouvemens de fa piété; jusques-là qu'il l'a fi
inftruit, qu'elle a fervi à inftruire les autres:
M. d'Hillerin a témoigné plufieurs fois, que
toit par elle qu'il avoit été convaincu des v
de la grace.

Cette bonne fille, après la mort de fon
mier Maître, ayant changé de quartier & s'
trouvée dans la paroiffe de S. Merri au tems
M. d'Hillerin en étoit Curé: Dieu lui mit au
de s'addreffer à lui, puisqu'il étoit fon Pafteur

rier de la conduire. Lui, qui ne se chargeoit res de ces directions en ce tems-là, voulut la ser; mais elle lui fit tant d'instance, en lui di- qu'il étoit obligé d'avoir soin de son ame puis- elle étoit de ses brébis, qu'il fut contraint de accorder ce qu'elle lui demandoit. Et comme toit dans le tems qu'on commençoit à parler aucoup des questions de la grace, & que M. illerin cherchoit la vérité sans la connoitre en- te, il crut qu'il ne pourroit mieux s'assurer de elle maniére la grace agit dans le cœur qu'en le mandant à cette bonne fille qu'il voyoit claire- ent en être conduite. Ainsi en l'interrogeant de qui se passoit en elle, de quelle sorte elle se rtoit à faire le bien, & comment elle résistoit au al, il trouva dans ses reponses tant de conformi- avec la doctrine de S. Augustin, & ce qu'il dit l'opération toute-puissante de la grace de Jé- Christ & de l'impuissance de la nature quand le est privée de son secours, qu'il ne douta plus 'il falloit en croire ce Pére, qui n'enseigne que qu'il a ressenti dans lui-même, & ce qu'éprou- nt les ames les plus simples quand elles se lais- nt conduire à Dieu sans s'appuyer sur la présom- ion de leurs propres forces.

JE n'ai pas bien su en particulier ce que fit tte bonne fille depuis ce tems-là, & comment le alla à l'Abbaye de Maubuisson pour y servir Tour. On y étoit bien content d'elle, mais el- -même eut quelque raison de n'y pas rester. omme feue la Mère Angelique étoit le refuge e toutes les personnes qui avoient besoin de sa harité, elle la fit venir ici quand elle eût quit- cette Abbaye. Elle étoit déja âgée & incapa- le de rendre grand service, deforte qu'on ne ensa point d'abord à la faire Religieuse, & ette bonne fille ne songeoit à rien plus qu'à cher- her Dieu de tout son cœur. Une Sœur lui disant qu'elle ne devoit pas s'attendre à devenir Re- IV. Elle demeure à Maubuisson, & est ensuite Religieuse à P. R.

ligieuse, elle lui répondit dans sa naïveté : „ Q
„ ce que la Religion, ma Sœur ? N'est-ce
„ pureté du cœur ? Pour moi je ne désire
„ cherche que cela, & je ne me mets poi
„ peine de tout le reste." Cependant, c
on la reconnut fort sage & solidement à Dieu
résolut de la faire Religieuse sans avoir ég
son âge qui n'empêchoit pas qu'on ne trouvât
à l'employer, soit au service des malades,
à d'autres choses semblables. Et en effet
presque toujours servi ou la Mère Angeliq
la Mère Agnès, dans leurs infirmités.

Ce fut dans cette Maison de Port-Roya
Champs qu'on lui donna l'habit, * la Mère
lique y étant pour lors ; & je remarquerai e
sant deux choses qui font voir la conduite d
te Mère admirable. Quand nous eûmes habi
séculière ma Sœur Charon bien proprement &
honnêtement, car il n'y avoit rien de plus,
la menâmes à la Mère Angelique un peu av
cérémonie. Une personne qui étoit présente
la Mère : „ Ma Mère, mais regardez donc
„ n'a pas bonne mine." *Oui*, repartit la
Angelique, *voila une gueuse bien réparée*. Cela
surprit tellement que tout le monde se tut ;
toit son intention, pour ne pas donner lieu à
que petite complaisance qui auroit pu faire p
à l'Epouse de Jésus-Christ le plus beau de se
nemens intérieurs qui est l'humilité, au lieu
le y ajouta par cette conduite un nouvel éclat
cette bonne fille écouta ceci sans changer de
leur & sans qu'elle en parût surprise, ave
douceur & même un petit soûris, de même q
auroit pu faire à quelque chose qui eût été à
vantage.

† Ensuite nous suppliâmes la Mère A

* Le 1. Décembre 1658.
† La Mère Angelique de S. Jean a ajouté après coup en cet la note suivante. [J'ai attribué par méprise à la cérémonie de n

que de parler à la cérémonie, comme c'est la coutume: ce qu'elle refusa n'ayant jamais aimé de parler ainsi avec dessein ou préparation, mais seulement quand Dieu lui en donnoit le mouvement aux occasions. Quelque instance donc que nous lui en pumes faire, elle ne le voulut point promettre; & ainsi nous la menâmes sans avoir pu rien gagner. Quand elle passa derrière le Chœur, où se devoit faire la cérémonie, elle vit un tapis & un carreau préparés pour la Novice; & se retournant vers nous, elle nous dit de son ton de zèle & de mépris pour tout ce qui a rapport à la pompe du siécle: „ Mais n'avez-vous pas de honte d'avoir fait mettre cela là? N'est-ce pas se mocquer de mettre une Pauvre en cet équipage, pour demander la miséricorde Dieu? Est-ce afin de lui faire pitié, & cette posture y sera-t-elle bien propre? au lieu qu'elle devroit plutôt se posterner sur le fumier, puisque le S. Esprit dit que c'est de-là que Dieu relève le Pauvre pour le mettre au rang des Princes." Elle nous vouloit faire ôter ce tapis à l'instant; mais je pris la liberté de lui dire, que nous ne le ferions pas, & que, puisqu'elle nous avoit refusé de parler, mais que Dieu venoit de lui donner cette pensée, nous laisserions ce tapis à sa place, afin que dans la cérémonie-même elle eût occasion de le faire ôter & d'en dire la raison, qui instruiroit la fille & toute la Compagnie, avec quelle humilité il faut se présenter à Dieu. Elle y consentit bonnement; & en effet elle fit ce que je lui avois demandé, qui fut le plus beau de la cérémonie, & elle nous parla d'une manière toute divine du rabaissement où la créature doit être devant Dieu.

Je

Marie Marthe (Charon) cette rencontre qui est arrivée à celle de ma Sœur Romaine (Levi.) Mais comme cela ne regarde que la Mère Angélique, il est indifférent quand cela ait été.] La Sœur Romaine [illegible] l'habit le 13. Décembre 1656. & fit Profession le 1. Janvier

Je pense qu'on en a écrit quelque cho
ne sai si cela se retrouvera *.

V. [illegible] & la [illegible]

Pour revenir à notre bonne fille
toujours conduite dans la Religion †
coup de paix, de douceur & d'humilit
tant avec soin de tout ce qu'on lui do
re, sans se mêler de rien autre chose,
vant toujours autant qu'elle pouvoit s
tion intérieure avec Dieu. On rema
les occasions, qu'il l'instruisoit dans s
ce de ce que des personnes plus éclair
prenoient pas si bien qu'elle. Je lui
plusieurs fois des choses qui m'ont
qui faisoient voir que la lumière du S
faisoit rencontrer les pensées des Père
lu leurs Ouvrages. Je ne saurois plu
nir que d'une, qui me surprit si fort
pu l'oublier.

Nous faisions la Conférence au
jour de Sainte Marthe, & comme on s
de la conduite de Jésus-Christ avec c
& que quelqu'une eût dit qu'il l'avoit bi
en disant de sa Sœur Marie, que la
qu'elle avoit choisie ne lui seroit poin
Sœur Marie Marthe (Charon) répon
simplicité: „ Pour moi je croyois c
„ bien consolée en disant cela." Je lu
expliquât sa pensée, afin qu'on vît c
l'entendoit. Elle le fit aussi simplemen
que comme Jésus-Christ avoit préféré l
de Marie à celle de Marthe, parce qu
dans le repos & l'autre étoit dans le tr
te Marthe auroit pu avoir de la douleu
cru ne pouvoir jamais jouïr de la mei
mais que Jésus-Christ, en lui faisant en

* Comme on le retrouva, cela donna occasion à la
de S. Jean de faire l'observation précédente.

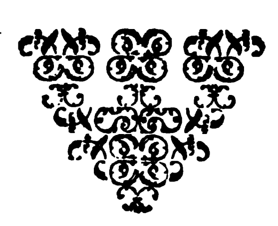
† La Sœur Charon fit Profession le [illegible] Décembre [illegible]

moindre part qu'elle avoit lui seroit ôtée, lui disoit une grande promesse, puisque c'étoit lui dire qu'il lui ôteroit le travail pour lui donner du repos. „ C'est ainsi, ajouta ma Sœur Marie Marthe, que j'ai entendu que la parole de Jésus-Christ avoit dû être d'une grande consolation pour cette Sainte." J'admirai tout-à-fait ce raisonnement; & avant qu'elle eût expliqué sa pensée, je n'avois fait aucune réflexion à celle de S. Augustin qui dit la même chose dans une Homélie sur cet Evangile. Mais si je ne l'y avois pas remarqué en la lisant plusieurs fois, cette bonne fille pouvoit encore moins l'avoir apprise de-là, elle qui ne savoit pas lire & qui ne s'instruisoit que dans l'école du S. Esprit, où les ames simples & humbles apprennent les plus hautes leçons.

Ce fut la divine conduite qui la préserva de se laisser séduire, pendant que M. Chamillard & les Filles de Sainte-Marie, qui étoient à Port-Royal (de Paris) après qu'on en eût enlevé les Mères, tâchoient à diviser les esprits & à attirer les plus faciles. La douceur & la simplicité de celle-ci fut cause qu'au commencement elle crut qu'il falloit dépendre de ces Religieuses, parce que M. l'Archevêque les avoit établies pour gouverner la Maison. Elle faisoit donc ce qu'elles lui ordonnoient, & par leur ordre elle prennoit avis pour sa conscience de quelques-unes des Sœurs qui avoient signé. Mais comme elle étoit de ces justes qui ont déjà les sens intérieurs exercés à discerner ce qui est bon, elle ne tarda guères à reconnoitre que ce n'étoit pas-là le lait dont elle avoit été nourrie jusqu'alors; & elle revint chercher sa première conduite, en s'addressant aux Anciennes de la Communauté, leur disant qu'elle avoit ressenti que tout ce que disoient les autres n'avoit point d'onction. Elle demeura la dernière de toutes au Monastère de Paris, après que nous fumes tou-

toutes transferées ici, parce que les Signeuses promettoient de la gagner quand elle n'auroit pl personne qui la soutînt. Mais elle persévéra co stamment à demander qu'on la réünit à ses M res & à ses Sœurs, & l'obtint enfin le 24. M 1669.

n. ort. ELLE se crut déjà en Paradis quand elle se vit avec la Mère Agnès & avec nous. Tous sentimens n'étoient plus que de joie & d'actions graces envers Dieu. Elle a passé ses derni années dans la même paix qu'elle avoit acco mé: & elle est morte avec beaucoup de piété d'humilité un peu plus d'un an après notre ré blissement, le 2. Mai 1670.



XXXI

XXXIV.

...ion de la vie & des vertus de la Sœur ...agdeleine de Sainte Christine BRIQUET, *...i fit Profession à Port-Royal en* 1660. & *...a été plusieurs années Souprieure.*

...a Sœur Magdeleine de Sainte Christine Bri- ...quet étoit fille de M. Briquet, Avocat-Gé- ...néral au Parlement de Paris, & de Madame ...on, fille du célèbre Avocat-Général de ce ...m. Elle fut mise à Port-Royal dès l'âge de ...t ans, & elle profita extrêmement de l'éduca- ...n qu'elle y reçut. Dieu lui toucha le cœur à ...ze ans, & lui inspira un extrême dégoût de la ...du monde. En ce même tems elle perdit sa ...ur unique, qui la laissa héritière d'une succes- ...n des plus considérables. Mais bien loin que ...faux attrait la fît retourner en arrière ou l'é- ...lit, il ne servit au-contraire qu'à l'affermir da- ...tage dans le dessein de se consacrer à Dieu. I. La S. Briquet est élevée à P. R. où elle fait vœu d'être Religieuse.

ELLE en forma une si forte résolution qu'un ...n après, le jour de la Présentation de la Sainte ...ierge, avant que de communier elle fit à la Mes- ...se vœu de chasteté. Ce vœu renfermoit trois cho- ...s: la première d'offrir sa chasteté à Dieu; la se- ...conde de se faire Religieuse, dès qu'elle en auroit ...l'âge; & la troisième de ne point sortir du Mona- ...stère de Port-Royal, sinon qu'elle y fût contrain- ...te par une autorité supérieure. Elle finissoit ce

vœu,

„ tes. Mais vous trouverez votre force dan
„ l'humble reconnoiſſance de votre foibleſſe, dan
„ le gémiſſement de vous voir hors le lieu de vo
„ tre ſûreté, & dans le déſir continuël d'y reven
„ dès que vous en aurez la liberté.

„ MADAME votre Tante, qui vous chérit ex
„ trêmement, vous tiendra ſa parole. Priez bie
„ Dieu pour elle & pour M. votre Oncle, af
„ que Dieu ait pitié d'eux qui ſont expoſés à tan
„ de périls. S'ils les connoiſſoient plus qu'ils n
„ font, ils vous porteroient plutôt à vous retir
„ promtement qu'à reſter. Vous ne ſauriez ri
„ obtenir pour eux que vous ne faſſiez pour vo
„ Je ne doute point que M. votre Oncle n'ai
„ combattre certains eſprits intéreſſés, qui s'eff
„ ceront de le piquer d'honneur & peut-être
„ conſcience, pour vous retenir davantage,
„ même pour vous faire changer de lieu [de M
„ naſtère]. Mais il ne dépend point d'eux;
„ n'eſt point un enfant pour ſe laiſſer perſuader p
„ de foibles raiſons. L'avantage que vous ave
„ eſt qu'il eſt aſſez inſtruit par lui-même qu
„ n'y a rien à craindre, comme M. de Lam
„ gnon s'eſt efforcé de vous perſuader que ce
„ étoit.

„ JE vous avoue que j'ai été fort ſurpris qu'
„ vous ait parlé comme il a fait; car je le croyo
„ aſſez ſavant pour être perſuadé qu'il n'y a p
„ l'ombre d'hérèſie dans la conduite des perſonn
„ en qui vous avez créance; puisqu'ils ont décl
„ ré publiquement qu'ils condamnoient les cin
„ Propoſitions hérètiques en quelque lieu qu'ell
„ ſe trouvaſſent, & qu'on ne peut être jamais h
„ rètique qu'en ſoutenant une doctrine hérètiqu
„ Je ne ſai pas, s'il n'y a point quelque intér
„ caché qui lui ait fait parler de la ſorte. Ma
„ M. votre Oncle a eu raiſon de trouver à redi
„ à la liberté qu'il a priſe de vous parler ainſi, n'
„ tant nullement à lui à vous faire des ſcrupul

„ C

le conscience pour le choix que vous avez fait
e ce Monastère, & encore moins de vous par-
r d'hérésie. Je ne voudrois pas exemter de
ché ceux qui ont une telle opinion de nous,
appartenant qu'à l'Evêque d'en juger, & de
noncer des Ecclésiastiques hérétiques, après
avoir bien examinés. Et qui a constitué ce
nfleur notre juge, pour nous condamner de
rte ? Vous lui avez bien répondu; mais à
ir ne l'écoutez point, lui disant que vous
votre Confesseur qui doit répondre de vo-
nscience.

AYANT point communié depuis la Fête de
te Vierge, vous le pouvez faire le jour
Augustin, si vous ne le faites pas demain.
pense pas que vous deviez encore parler à
Juge *, du dessein que vous avez d'être
Converse, quoiqu'il n'y auroit aucun mal
vous l'auriez fait. Cela doit être encore
aminé : car je doute que ce fût pour vous
d'humiliation : cela vous signaleroit, l'hu-
ion dans la Religion étant un état hono-
e; & il y a souvent plus d'humilité à ne
paroitre si humble. Je suis obligé de fi-
&c. »

ENDANT la Sœur Magdeleine de Sainte
ne Briquet voyoit dans le monde les objets
voient le plus tenter une personne de son
mme si elle ne les eût pas vus. Elle se
dans les plus grandes compagnies, com-
elle avoit été seule avec Dieu; & elle ne
jamais tous les grands Biens, dont elle
jouir dans le monde, que comme une rai-
forte de le quitter plus promtement.

AUSSITÔT donc qu'elle en eut obtenu la per- III. Elle rentre à P. R. & y est guérie miraculeusement.
, elle rentra dans le Monastère de Port-
Royal,

* un Prêtre de S. Nicolas à qui Mademoiselle Briquet se
t mon.

Royal, & reprit sur le champ toutes les prat de la vie Religieuse: sans qu'on pût s'apperç que le séjour, qu'elle avoit fait dans le mo eût altéré le désir qu'elle avoit conçu d'être la pauvre & la plus petite dans la Maison du gneur. Comme elle se préparoit à prendre bit, elle fut guérie miraculeusement d'une in modité assez considérable, par un effet de l'i cession de la Mère Marie des Anges [Supérieu besse,]. Elle en a fait elle-même la Relation l'on insèrera ici.

„ Il plut à Dieu, *dit-elle*, quelque tems „ la mort de notre chère Mère Marie des „ ges, de nous faire connoitre le pouvoir „ a auprès de lui, & l'avantage que nous „ esperer de son assistance. Mais, comme „ plait à exercer sa miséricorde sur les suje „ le méritent le moins, il choisit la dern „ la Maison, & qui étoit aussi la dernière „ lante à qui cette Bienheureuse avoit „ porte. Il y avoit environ trois mois qu „ te fille avoit une loupe au genou sur laq „ vint une grande fluxion, dont elle ne dit „ d'abord, parce qu'elle étoit prête à prendre „ bit & qu'elle craignoit d'être retardée si o „ donnoit quelque remède. Cependant ce „ augmenta de telle sorte qu'elle ne pouvoit „ que plus marcher ; de manière que l'on s'e „ perçut. On jugea qu'il falloit commencer „ saigner: mais elle pria instamment qu'on „ dît encore quelques jours, esperant que ce „ passeroit. On lui accorda donc deux jours, „ dant lesquels on lui mit seulement des cat „ mes de mie de pain & de lait. Mais au „ de ce tems-là la Mère Angelique de S. „ Maîtresse des Novices, lui dit qu'il n'y avoi „ moyen de différer de la traiter, car le mal „ mentoit de beaucoup. Il y avoit une infla „ tion avec une grande dureté, & une

„

pointe au milieu, qui faisoit croire qu'elle alloit apostumer. Cette fille pria encore instamment sa Maîtresse de ne lui faire encore rien pour ce soir, & de lui appliquer au lieu de remèdes quelques Reliques de la feue Mère Marie des Anges. Elle y consentit aussi-tôt, & lui alla chercher un petit linge trempé dans le sang de cette sainte Mère, qu'elle mit sur son mal au lieu des cataplasmes qu'elle ôta; se contentant d'un linge blanc avec cette Relique qu'elle y laissa, après avoir fait sa prière. Cette fille dormit toute la nuit sans sentir la moindre douleur, ni le moindre battement, comme elle avoit fait les précédentes. Le lendemain matin, qui étoit le 13. Janvier 1659. il lui sembla à son reveil qu'elle n'avoit plus de mal; de sorte qu'elle voulut essayer de se mettre à genoux pour adorer Dieu: ce qu'elle fit sans peine. Elle regarda ensuite son genou, & trouva que la loupe & la fluxion étoient dissipées. La Mère Angelique de S. Jean étant venue peu après en fut fort surprise, & en rendit graces à Dieu comme d'une guérison miraculeuse. Il est remarquable que cette fille ne pouvoit demeurer à genoux depuis plus de deux mois, à cause de la douleur que lui faisoit cette loupe. Cependant dès le lendemain, elle se tint deux heures entières à genoux en veillant devant le S. Sacrement, sans en recevoir aucune incommodité."

IV. Sa Profession: ses vertus.

La Sœur Magdeleine de Sainte Christine Briquet ayant pris l'habit le 9. Février 1659. fit son Noviciat avec une telle ferveur, qu'elle fut dès-lors, pour toute la Maison, un exemple * d'humilité, de devotion & de toutes les vertus Religieuses. Elle fit Profession le 11. Avril 1660. remplie de

* C'étoit le jugement qu'en portoit la Mère Marie Angelique, qui n'étoit pas prodigue de loüanges: voyez sa Lettre . . . . du 16. . . 1659.

de reconnoissance de la grace que le Seign
faisoit de pouvoir se consacrer à lui, & de i
re qu'on voyoit bien clairement qu'elle se d
à Dieu avec une entière plénitude de cœur.
avoit désiré d'être Sœur Converse; mais on
jugea pas à propos, pour la raison que M. S
dit dans sa Lettre. Pour y suppléer, la Sœur
deleine de Sainte Christine pratiqua toute
les exercices de la Religion les plus pénible
plus vils & les plus humilians ayant toujou
ceux auxquels elle se portoit avec le plus d'a
Elle a toujours choisi la dernière place,
qu'elle a pu le faire. Elle n'a jamais parlé
qu'elle avoit quitté dans le monde, non pl
du Bien * qu'on avoit donné à Port-Royal
considération. Mais si son humilité étoit g
rien n'étoit au-dessus de son amour pour la
Elle l'aimoit comme un trésor précieux; & e
tendoit ce chaste amour sur toutes les per
dont Dieu s'étoit servi pour instruire Port-R
& qui avoient le bonheur de tenir à la vérité
souffrir pour elle.

V. Coura- ... au tems ... a Pér- ... xion.

On voit par la Relation qu'elle a faite d'e
tretien qu'elle eut le 13. Juin 1664. avec M
Péréfixe, Archevêque de Paris †, lorsqu'il
rogea toutes les Religieuses au sujet du For
re; que ce fut par cette Pièce-même, & no
des instructions étrangères, qu'elle se déter
s'exposer à tout plutôt que de le signer pur
& simplement. Ce Prélat lui demandant de
le avoit pris conseil: „ C'est du Formulair
„ pondit-elle; car il me fait dire que je cr
„ cœur, & confesse de bouche, une chose
„ je ne suis point persuadée [le fait de Jans
„ & dont je ne crois point devoir me mêler

* Voyez à ce sujet ce qui est rapporté dans les Mémoires
Fossé, page 89.
† Voyez cet Entretien (dans le Vol. in 4.) la Relation de
ges 22. & suiv.

non-seulement elle ne regarde point la foi".
elle avoit fait sa Profession en 1661. avec ses
lors des Mandemens des Grands-Vicaires]
qu'elle est même au-dessus de ma Profes-
& de mon sexe, & sur laquelle je sai que
biles Théologiens sont partagés."
our de l'enlevement des Meres & des prin-
Religieuses (le 24. Août 1664.) M. l'Ar-
ue de Paris lui ayant témoigné avec une
e affection, qu'il la traitoit favorablement
laissant dans la Maison, elle lui repliqua:
nseigneur, après que vous m'avez ôté ce que
vois de plus cher, je ne puis regarder com-
une faveur d'y être laissée avec les personnes
vous y voulez mettre;" & tout de suite
t plusieurs fois (quoique le Prélat la traitât
) qu'elle persistoit dans l'Appel qu'elle avoit
ec ses Sœurs de toute la conduite qu'il exer-
leur égard, & en particulier de l'introduction
eligieuses de Sainte-Marie pour gouverner
ison. Peu après M. Gaudin, Official, qui
pagnoit M. l'Archevêque, ayant voulu en-
dispute avec elle au sujet de la Signature,
ut devoir garder une certaine reserve, dont
a dans la suite *, comme si elle n'avoit
u de bonnes raisons à lui repliquer: ce qui
a alors à faire imprimer une Lettre, qu'el-
it écrite dans le tems même sur cet Entre-

aut dire ici ce qui l'engagea à écrire l'*Effu-*
cœur, que l'on fit aussi alors imprimer.
es Sœurs l'ayant priée de faire un Ecrit qui
ntât leur véritable disposition, & qui pût
rvir de justification auprès de ceux qui n'é-
pas informés des motifs de leur resistan-
ce,

[illegible] qu'il fit en 1665. contre la IX. Lettre imaginaire.
[illegible] dans le même tems qu'on publia la Lettre de la Sœur
[illegible] double feuille d'impression.

ce, elle se rendit avec simplicité à ce q
demandoit. Mais au lieu d'addresser cet É
hommes qui pourroient le lire, elle cru
l'addresser à Dieu. Elle l'écrivit tout sim
& en parlant de l'abondance de son cœu
me son stile étoit assez élevé, plusieurs p
y trouvèrent à redire; & même la Mère
de Port-Royal des Champs (la Mère du
écrivit, que puisqu'on lui en demandoit s
elle se croyoit obligée de dire, qu'elle
mieux que les Sœurs se contentassent de répan
cœurs devant Dieu, que de le répandre avec t
fusion devant les hommes. Cependant les c
ce petit Ecrit s'étant multipliées, des pe
qui le trouvèrent fort juste & fort édifian
rent imprimer quelque tems après *.

Quoique la Sœur Magdeleine de Sai
Christine Briquet fût l'une des plus jeunes de
son, elle se signala en toutes sortes d'
depuis l'enlèvement des Mères, pour le s
la Communauté, mettant à cet effet en u
les talens que Dieu lui avoit donnés. Ell
en grande partie le choc des ennemis de l
& contribua à fortifier celles de ses Sœur
toient foibles, & à dresser la plupart des A
l'on fit en ce tems-là; sans rien craindre
ce qu'on pouvoit lui faire, parce qu'elle
puyoit point sur ses propres forces, mais
tout de celui dont la grace n'a point de
„ J'ai la confiance (écrivoit-elle alors) q
„ multipliera d'autant plus ses miséricor
„ nous, que les hommes redoubleront l
„ ce & leurs mauvais desseins. Ils n'on
„ pouvoir de me faire rien perdre, puisq
„ dépouillée de tout, & que je n'ai plus

* M. Nicole en a pris la défense en 1666. dans la V. Le
ttre, contre Desmarets de S. Sorlin. Comme l'on a cal
ter ce petit Ecrit parmi les Pièces du Vol. in 4. on a cr
faire r'imprimer à la fin de cette Relation.

nnocence de ma conscience qu'ils ne me fau-
ient ravir . . . Si je suis vivement touchée
la rude séparation des personnes en qui après
ieu j'avois mis toute mon affection, je ne lais-
pas de ressentir de la joie de ce que nous ne
mmes séparées les unes des autres que pour être
us unies ensemble dans l'amour de la vérité,
ur laquelle Dieu nous fait la grace de souf-
ir . . . Quoi que ce soit que l'on puisse me
ire, je suis toute prête. J'appréhende seule-
ent de n'être pas si maltraitée que les autres,
considération de mon Oncle qui est grand
ni de M. de Paris. J'avoue que j'aurois de la
ouleur de porter encore en cela quelques mar-
ies de la vanité du monde, auquel Dieu m'a
it la grace de renoncer."
fermeté, avec laquelle elle soutint (le 24.
embre 1664.) devant M. l'Archevêque, le Procès
al, dressé au sujet de l'enlèvement des Mères,
extrêmement le Prélat contre elle & contre
eur de Bregy, avec qui elle étoit extrême-
t unie pour la défense de la vérité & le servi-
e la Communauté. Mais elle trouva sa conso-
n dans la manière dont elle fut traitée depuis
ms-là. „ Cela m'a procuré (disoit-elle) l'in-
gnation de ceux dont l'amitié eût été ma rui-
, & m'a fait trouver un refuge assuré dans la
nfusion & les opprobres: c'est où je souhaite
demeurer toute ma vie." La Sœur de Bre-
yant été enlevée de Port-Royal, la Sœur Bri-
la regarda comme heureuse de souffrir, & el-
porta plus d'envie que de compassion, quoi-
le ne voulût cependant tenter aucun moyen
ortir de l'état où Dieu la mettoit, étant re-
d'attendre en paix ce qu'elle croyoit lui de-
bientôt arriver. En effet quinze jours après,
I. Bignon, ses Oncles, vinrent la voir avec
rmission de M. l'Archevêque; & lui ayant dit
que chose pour l'engager à contenter ce Pré-

 lat,

lat, ils lui déclarèrent qu'elle devoit être bien enlevée de Port-Royal, & ils lui dirent de chois le Monastère qu'il lui plairoit, ce qu'ils se prome toient de faire agréer à M. l'Archevêque. M elle ne voulut faire aucun choix, disant qu' souhaitoit demeurer dans la Maison où elle av fait Profession, & que si on la faisoit sortir, s'abandonneroit à la Providence. Il y avoit lon tems qu'elle s'étoit offerte à Dieu, se regardan comme heureuse de souffrir quelque chose, & voir par-là quelque conformité avec Jésus-Ch attaché à la croix.

VI. Sa captivité. LE 19. Décembre 1664. M. l'Archevêque Paris vint à Port-Royal, & après l'avoir ent nuë pendant une heure & demie, il lui dé qu'il alloit la faire conduire dans un Mona étranger *. La Communauté s'assembla pro ment pour lui dire adieu, & l'on s'empressa rendre les derniers témoignages de tendres d'affliction. Elle auroit bien souhaité de par la Communauté; mais Dieu ne permit pas qu' eût cette consolation, afin de l'obliger à joi le silence & l'humilité au sacrifice qu'elle lui froit d'elle-même & de tout ce qu'elle avoit plus cher. Elle sentit alors un combat de joie de tristesse, en considérant d'une part la gr que Dieu lui faisoit de souffrir pour sa vérité, de l'autre toutes les personnes dont on la sépar Mais elle crut devoir commencer à prendre po son partage le silence & l'humiliation, n'ayant vert la bouche jusqu'alors que parce qu'il av été nécessaire pour la défense de la vérité. E fut conduite aux Filles de Sainte-Marie de la R S. Antoine, où pendant six mois & demi elle très-resserré & très-humiliée. Mais la pensé que cet état la rendoit plus conforme à Jésus-Chr

* Voyez l'Acte que les sœurs dressèrent de cet enlèvement, p 107. & suiv. de la Relation contenant les Lettres, &c.

... la remplissoit d'une joie intérieure qu'elle ... peine à exprimer lorsqu'elle en parloit dans ... Dieu lui fit la grace d'éprouver ce qu'elle ... souhaitoit, lorsqu'elle pria l'Ecclésiastique, qui ... accompagné en sortant de Port-Royal, de ... M. l'Archevêque ; „ quelle embrassoit de ... son cœur la nécessité où il la mettoit de ... vie dans la solitude, par l'esperance qu'elle ... qu'étant séparée de toutes choses elle s'attacheroit davantage à Dieu & à sa vérité, dans ... laquelle elle se confioit qu'il lui feroit la grace ... demeurer ferme jusqu'à la mort."

... écrit d'elle-même quelles étoient ses dispositions lorsqu'elle apprit à la fin de Juin 1665. le ... qu'on avoit formé de réünir toutes les exilées à Port-Royal des Champs. Je croyois (dit-elle) que je n'avois plus qu'à adorer tous les ... de sa providence de Dieu, & lui rendre ... continuelles actions de graces de ce qu'il me ... faisoit jouïr d'une heureuse solitude, qui m'étoit d'autant plus chère, que les raisons, pour lesquelles on m'y laissoit, m'y faisoient trouver ... avantages que les anciens Solitaires n'ont ... eu dans la leur ; & par-dessus tout cela ... j'avois la consolation de n'y être point entrée ... par mon propre choix, mais par celui de Dieu, ... l'accomplissement de la volonté est un ... baume qui rend agréables les plus grandes afflictions. En cet état j'attendois de nouvelles ... croix, que j'esperois ne pas porter seule : c'est ... pourquoi je ne me mettois pas en peine de les ... prévoir. Mais dans quel étonnement ne me ... trouvai-je point lorsque j'appris que Dieu avoit ... des pensées de paix & non d'affliction sur ses ... servantes ! Cependant comme on lui disoit ... qu'il falloit qu'elle écrivît à M. l'Archevêque pour ... demander sa sortie, quelque désir qu'elle eût ... de revoir les personnes les plus chères qu'elle eût ... au monde, & qu'elle avoit cru ne plus voir qu'en l'au-

l'autre, elle fut néanmoins quelque tems sans
voir se résoudre, craignant de descendre elle
me de la croix. Elle demanda donc huit jo
pour prier Dieu de lui faire connoitre sa vol
Dans cet intervalle elle reçut un billet de la I
Agnès, qui la détermina à écrire à M. l'Arc
que; mais avant que sa Lettre fût rendue,
fit sortir de chez les Filles de Sainte-Marie.

VII. Son retour à P. R. on la fait Souprieure.

ELLE fut donc réunie à Port-Royal des Ch
avec ses Mères & ses Sœurs, au commence
de Juillet 1665. Depuis ce tems elle con
toujours d'aller de vertu en vertu. Son a
pour les austérités & pour la pénitence lui f
rechercher les travaux les plus pénibles, q
regardoit comme son partage, malgré la délic
de son tempérament. Son attachement à la
pauvreté la rendoit attentive à la pratiquer en
te chose; & sa tendresse pour les Pauvres le
faisoit servir & penser sans dégoût dans les pl
cheuses maladies, autant que l'obéissance le lui
mettoit. Sa profonde humilité l'avoit ton
portée à se croire incapable de remplir les
dres charges, mais ses Supérieures crurent
devoir l'employer; & la Mère du Fargis la fit
prieure en 1684. Dieu ne permit pas qu'ell
vît longtems la Communauté en ce monde.

VIII. Ses infirmités & sa mort.

LES divers états où elle avoit été à Port-R
comme Pensionnaire, comme Novice & co
Religieuse, l'avoient particulièrement liée,
la conduite de son ame, avec la Mère Ange
de S. Jean & M. de Saci. Ces deux perso
qui après Dieu étoient les deux principaux c
de son affection, étant mortes fort près l'un
l'autre en 1684. leur mort fit une telle impre
sur elle, que quelque fermeté que Dieu lu
donné, & quelque regularité qu'elle ait contin
garder dans la pratique de ses devoirs, ell
put s'empêcher qu'on ne s'apperçût qu'elle
dans le cœur, comme S. Paul le dit de lui-m

réponse de mort. Ce fut dans cet état, & cette sorte persuasion qu'elle devoit bientôt ir, qu'elle s'occupa, pour sa consolation, à e en ordre divers Ecrits de l'un & de l'autre, elle conçut le dessein de recueillir les Lettres . de Saci. Ayant eu soin de les retirer de qui en avoient les originaux, elle les trans-, les mit en ordre, y ajouta des titres; & nt que la publication en seroit utile, elle eut l'obtenir les approbations & permissions né-res.

MPRESSION de ces Lettres étoit déjà assez ée, lorsque Dieu accomplit son principal dé-n la retirant du monde par une mort aussi use & aussi sainte qu'avoit été sa vie: car a-souffert plusieurs mois une langueur doulou-, qu'elle eut soin de cacher autant qu'elle & où elle évita jusqu'aux moindres soulage-qui n'étoient pas entièrement nécessaires, nourut dans une paix merveilleuse & une en-confiance en la miséricorde de Dieu, le 30. mbre 1689. âgée de quarante sept ans.

OICI le petit Ecrit dont il a été parlé plus , & que la Sœur Briquet fit en 1664. IX. Ecrit fait par la S. Briquet au tems de la première persécution.

FFUSION DE COEUR

Dans une extrêmité d'affliction.

dite coram illo corda vestra; Deus adjutor noster in æternum. Ps. LXI. 9.

ANS la violence de la douleur qui nous pres-qui pouvons-nous avoir recours qu'à vous ô puissant & invincible Protecteur des per-es affligées? Ne trouverons-nous pas dans bonté suprême, ô Jésus, notre unique Li- & le support que toutes les créa-nt? Nous sommes accablées de

mille afflictions différentes, & nous ne trouvons personne parmi les hommes qui prenne part à notre douleur. La terre est pour nous de bronze & ceux mêmes, que votre Ecriture appelle des Dieux, ont pour nous la dureté du fer. Que nous reste-t'il donc dans l'extrêmité où nous nous trouvons réduites, sinon d'élever les yeux & le cœur vers vous, qui êtes le Maître souverain des hommes, & qui portez dans l'Ecriture le titre de Dieu de toute consolation?

PERMETTEZ-NOUS, ô juste Juge, d'appeller à votre divin Tribunal, puisqu'il n'y a point pour nous de justice dans les Tribunaux de la terre. Souffrez qu'étant prosternées devant le trône de Votre Majesté, nous confessions ce que nous sommes par notre misère, & ce que vous nous avez rendues par votre bonté; & que notre cœur soit comme un sacré encensoir, où le feu de votre amour brûle & consume sans cesse un encens divin à la loüange de votre justice & de votre miséricorde.

VOUS savez, fidèle témoin du cœur de vos filles, les maux que nous souffrons, & vous en savez la cause. Mais permettez que nous vous les déclarions, & que nous les représentions devant les yeux de votre bonté, puisque vos Ministres nous font un crime d'en parler aux créatures. Nous avoüons, ô divin Médecin, que nos ames sont malades, qu'elles sont languissantes, qu'elles sont blessées de plusieurs plaies, que nos péchés méritoient bien que votre justice nous affligeât par ces plaies étrangères & par ces maux extérieurs que nous souffrons, pour guérir les plaies intérieures que nous nous sommes faites à nous-mêmes par nos péchés. Et cette vuë nous porte à vous dire, quand nous ne considérons que vous seul: Vous êtes infiniment juste, Seigneur; & tous vos jugemens sont fondés sur une équité suprême. Mais vous savez, & vous permettez, ô éternelle

Cha

rité, que les hommes aient toute une autre
Ils nous punissent pour le bien que votre
e a mis en nous, & non pour le mal que nous
sons nous-mêmes. Ils appliquent leurs remè-
aux parties saines de nos ames, & ils négli-
celles qui sont malades. Ils condamnent en
ce qu'ils y devroient louër comme l'ouvrage
otre Esprit Saint; & ils y louëroient ce qu'ils
evroient condamner, parce que ce ne seroit
l'ouvrage du vieil homme.
ous voyez cela & vous vous taisez, ô Parole
elle, parce que vous voulez trouver dans les
x que nous souffrons un sujet de répandre sur
ames les richesses de votre grace & de votre
ricorde, ne pouvant rien trouver ni en nous
nos œuvres qui puisse mériter cette faveur.
ous refusons d'obéir à des Ministres de vo-
Eglise dans une chose qu'ils n'ont pu nous
mander sans injustice, ou du-moins sans dure-
& dans laquelle nous ne pourrions leur obéir
vous offenser. Ces Pères des fidèles & ces
ltres sacrés nous accusent de rebellion & de
béissance, jugez, ô juste Juge, notre cause.
êtes témoin, Seigneur, que ce n'est que la
ission, que nous sommes obligées de rendre à
divine puissance, qui nous empêche de pren-
part dans cette affaire, & que ce n'est que
que vous nous défendez de juger sans con-
nce de cause, & de parler avec deux cœurs
ec des lèvres trompeuses. Sondez nos cœurs.
n Maître des hommes, & dites nous quelle
cela notre iniquité. N'est-ce pas pour l'a-
de vous, & pour vous suivre, que nous a-
quitté toutes choses? N'est-ce pas pour
que nous avons renoncé aux Biens, aux hon-
, & aux plaisirs du monde? N'avez-vous
is dans notre cœur le trésor d'une véritable
e humble esperance, d'une crainte chaste
charité sincère; & n'avons-nous pas tâ-

 ché,

gnificence, qui brise la hauteur des Cèdres, & sépare les flammes & empêche que les plus grands embrasemens ne nuisent à vos serviteurs: vous n'avez qu'à faire entendre cette voix qui ébranle les arbres des Forêts, qui donne aux ames une ardeur & une agilité aussi grande que celle des cerfs pour vous suivre, & qui leur découvrant les mystères les plus cachés de votre loi & de votre grace, les réünit par cette divine lumière dans l'unité d'un même corps & d'un même esprit, ensorte qu'elles chantent toutes dans votre temple; *la vérité du Seigneur demeure éternellement.*

Vous pouvez, Roi tout-puissant, opérer ces merveilles. Nous les esperons contre l'esperance. Mais en attendant permettez-nous de demeurer comme de petites brebis dans votre sein adorable, pour y être à couvert de ce lion invisible, qui nous cherche pour nous devorer. Soyez-nous un saint azile dans cette horrible tempête. N'abandonnez pas, ô divin Epoux de l'Eglise, des personnes qui ont l'honneur d'être vos épouses. Elles sont entrées en alliance avec vous par la sincérité de leur foi; qu'elles conservent cette faveur par l'amour de votre éternelle vérité, qui est le fondement de cette foi & dont la possession en sera la recompense. Et permettez-nous de témoigner aux piés de Votre Adorable Majesté, dont l'œil divin voit toutes choses, la disposition de notre cœur dans l'excès de la douleur qui nous presse.

Quand vous nous tueriez, ô divin Maître de notre vie & de notre mort, nous espèrerons en vous. Vos châtimens seront notre consolation. Nous vous suivrons jusques dans les abîmes, Nous chercherons sans cesse la beauté de votre visage: nous ne vous demandons qu'une seule grace, qui est de ne nous laisser jamais séparer de votre Maison. Ne permettez pas que les Pasteurs de votre Eglise nous chassent extérieurement de ce ber-

bercail divin, comme par votre grace nous n'e
sortirons jamais intérieurement. Ne permette
pas que nos Frères & nos Sœurs nous regarder
comme des étrangéres dans ce Royaume que vo
avez conquis au prix de votre sang. Que si néan
moins vous ne voulez pas écouter nos vœux
nos très-humbles prières sur ce sujet, permette
nous, divin Réparateur de tous nos maux & viv
Source de tous nos biens, d'assurer ici votre Egli
sainte, que par votre miséricorde nous voulon
vivre & mourir dans son sein: que nous seron
toujours attachées à ses mammelles divines, lo
même que les hommes s'efforceront davantage d
nous en séparer: que pour user des termes de vo
tre Ste. Ecriture, son peuple sera notre peuple,
son Dieu sera notre Dieu; & que renonçant
tous les noms odieux que l'on nous veut imposer
nous dirons toujours avec un grand Saint à ceu
qui nous voudront connoitre, que notre nom e
Chrétienne, & notre surnom Catholique.

FAIT en notre Monastère de Port-Royal d
Paris, le onziéme jour d'Octobre mille six cen
soixante-quatre.

A peu près dans le même tems les Religeuses d
Port-Royal se trouvant pressées & accablées par l
violence de la persécution, s'adressèrent à Jésus
Christ, à la Ste. Vierge & à plusieurs Saints, par de
Requêtes signées de toutes les Religieuses, afi
d'obtenir le secours dont elles avoient besoin dan
l'extrême détresse où elles se trouvoient. Nou
mettrons ici celles que nous avons entre les mains

A Jésus-Christ notre Seigneur & le Sauveur du Monde, qui a voulu être couronné d'épines pour se rendre le Roi des Cœurs.

SUPPLIENT humblement les Filles consacrée
au service de Votre Divine Majesté, dans le Mo
na

nastère de Port-Royal, disant, qu'ayant renoncé au monde pour vivre sous l'ombre de vos ailes dans la sainte Religion, elles se trouvent agitées & troublées par le commandement qu'on leur fait de prendre part à une chose, à quoi elles ne se doivent point appliquer, n'étant capables que de tenir dans l'Eglise le rang de Colombes par leur simplicité & le gémissement continuel, où elles doivent être pour les besoins de cette divine Mère, sans se mêler d'autres choses que de demander à Dieu qu'il donne sa lumière à ceux à qui il appartient d'avoir la connoissance de la vérité pour l'enseigner aux fidèles. Se voyant dans cet état d'affliction, sans trouver aucune miséricorde de la part de celui qui leur tient votre place, elles se retirent vers vous, qui avez pris le titre de bon Pasteur, parce que vous aimez vos Oüailles, que vous les nourrissez dans votre sein, & que vous les défendez des loups qui les veulent perdre. Notre ennemi invisible, qui est ce loup & ce lion rugissant, qui tournent à l'entour d'elles pour les dévorer, leur suscite des persécutions au-dehors, pour les affoiblir dans la confiance qu'elles doivent avoir en vous, comme s'il leur disoit : où est votre Dieu qui vous abandonne de la sorte, de même que s'il ne pensoit point à vous. Et dans cette tempête elles vous addressent les plaintes que vos Apôtres vous ont faites : Seigneur ne vous souvenez vous point que nous périssions; mais elles se reprennent aussi-tôt, sachant que, lorsque vous délaissez c'est alors que vous aidez davantage. Elles se souviennent de tant de faveurs qu'elles ont reçues de votre main, & particulièrement de ce qu'il vous a plu de les associer au mystère de votre passion, en leur faisant porter la croix sur leur habit, pour signe qu'elles la doivent avoir gravée dans le cœur; & elles se resouviennent encore, que votre providence leur a fait trouver un azile dans [...]ies, en honorant leur Monastère du sacré gage

lieu de nous, pour être vous-même le cœur & [illegible] de cette Communauté. Que si vous n'avez [illegible] dessein de nous accorder ce que nous vous demandons, & que vous vouliez être glorifié par notre destruction, nous nous offrons à vous pour être immolées comme des victimes à l'Agneau qui a [illegible] victime de nos péchés : ce qui nous apprend, [illegible] la Majesté de Dieu n'a pu être appaisée pour [illegible] du prémier homme, qui avoit rendu toute sa postérité criminelle, que par l'effusion du [illegible] son fils unique, comment pardonnera-t-il [illegible] péchés de ceux qui font si peu d'efforts pour les [illegible] que Saint Paul leur reproche, qu'ils ne [illegible] pas jusques au sang pour les détruire en [illegible], étant trop juste que Dieu demande des [illegible] sans bornes à ceux qui sont coupables [illegible] même en ayant exigée de si excessives de [illegible], qui ne portoit que la ressemblance [illegible], s'étant rendu la caution de tous les [illegible]

[illegible] Magdelaine de Sainte Agnès, Abbesse.
[illegible] Catherine Agnès de Saint Paul.
[illegible] Catherine de Saint Paul.
[illegible] Marguerite-Angelique du St. Esprit.
[illegible] Agnès de la Mère de Dieu.
[illegible] Marguerite de Ste. Gertrude.
[illegible] Magdelaine de Ste. Candide.
[illegible] Françoise de Ste. Agathe.
[illegible] Angelique de St. Alexis.
[illegible] Elizabeth-Magdelaine de St. Luc.
[illegible] Susanne de Ste. Cicile.
[illegible] Elizabeth de Ste. Anne.
[illegible] Marie-Angelique de Ste. Thérèse.
[illegible] Philiberte de Ste. Magdelaine.
[illegible] Françoise de Ste. Ludgarde.
[illegible] Elizabeth de Ste. Agnès.
[illegible] Magdelaine de Ste. Meltide.
[illegible] de Ste. Cecile.

Sœur

Sœur Elizabeth des Anges.
Sr. Geneviève de L'Incarnation.
Sr. Magdelaine des Anges.
Sr. Catherine de Ste. Flavie.
Sr. Françoise de Ste. Claire.
Sr. Marie de Ste. Agnès.
Sr. Marie-Charlotte de Ste. Claire.
Sr. Louïse de Ste. Julienne.
Sr. Agnès de Ste. Thècle.
Sr. Helène de Ste. Agnès.
Sr. Françoise de la Croix.
Sr. Anne de Ste. Eugénie.
Sr. Marie-Dorothée de L'Incarnation.
Sr. Anne-Marie de Ste. Eustoquie.
Sr. Geneviève de Ste. Thècle.
Sr. Marie-Aymée de Ste. Pelagie.
Sr. Marie de Ste. Benedicte.
Sr. Antoinette-Catherine de St. Joseph.
Sr. Magdelaine de Ste. Agathe.
Sr. Louïse de Ste. Eugénie.
Sr. Angelique de St. Jean.
Sr. Françoise-Magdelaine de Ste. Julie.
Sr. Catherine de Ste. Susanne.
Sr. Françoise-Louïse de Ste. Claire.
Sr. Louïse-Catherine de Ste. Pelagie.
Sr. Jeanne de Ste. Aldegonde.
Sr. Magdelaine de Ste. Scholastique.
Sr. Anne-Julie de Ste. Sincletique.
Sr. Marguerite de Ste. Luce.
Sr. Anne de Ste. Agathe.
Sr. Catherine de Ste. Eulalie.
Sr. Françoise de Ste. Béatrice.
Sr. Geneviève de Ste. Dorothée.
Sr. Marguerite de Ste. Sophrosine.
Sr. Françoise de Ste. Thérèse.
Sr. Jeanne-Radegonde de Ste. Fare.
Sr. Marguerite de Ste. Thècle.
Sr. Marie de Ste. Agathe.
Sr. Jacqueline de Ste. Catherine,

S

Sœur Marie-Gabrielle de Ste. Catherine.
Sr. Magdelaine de Ste. Elisabeth.
Sr. Geneviève de Ste. Thérèse.
Sr. Marguerite de Ste. Julie.
Sr. Magdelaine de Ste. Christine.
Sr. Louïse de Ste. Fare.
Sr. Marie de Ste. Dorothée.
Sr. Jeanne de Ste. Colombe.
Sr. Anne de Ste. Gertrude.
Sr. Jeanne de la Croix.

A la très-Sainte Mère de Dieu, la Reine du Ciel, la Protectrice de l'Eglise Sainte, & de toutes les Maisons consacrées à Jésus-Christ.

SUPPLIENT humblement vos très-humbles Servantes les Religieuses de Port-Royal disant; qu'ayant appris de leur Sauveur, votre fils, que vous êtes leur Mère, elles se jettent dans le sein de votre bonté pour être préservées du trouble des hommes, & pour y trouver un azile dans le péril où elles sont de n'en point trouver ailleurs. Vous êtes cette ville de Dieu de laquelle il est dit des choses si glorieuses, & où les personnes les plus délaissées sont reçuës, parce que vous êtes devenue la Mère de miséricorde en devenant la Mère de Jésus-Christ, qui a reconcilié les hommes à Dieu en vous faisant leur médiatrice. Les eaux du péché submergent toute la terre, & l'on n'avoit point de marque que la colère de Dieu fût appaisée, jusqu'à ce qu'une Colombe, qui étoit votre figure, apportât un rameau d'olivier, & ça été lorsque vous avez dit avec tant d'humilité & de foi: *Voici la servante du Seigneur qu'il me soit fait selon votre parole.* Cette offrande de vous-même & cette prière vous ont rendue à l'instant la Mère du fils de Dieu; & le St. Esprit, qui vous a fait dire ces paroles, & qui a . ensuite, par son operation ineffable, la sainte [h]umanité de J. C. dans votre sein, nous les donne

ne pour modèle de la disposition où nous
être pour concevoir le fils de Dieu dans nos
Il nous demande une humilité profonde,
quelle nous nous regardions comme des
de Dieu, & d'ailleurs une confiance &
qu'il accomplira ces paroles en relevant les P
du fumier & de la poussière pour les faire ass
vec les Princes de son peuple, en les assoc
tous ceux qui ont été humiliés en la terre.
sont allés à Dieu par plusieurs afflictions.
cette parole de Dieu vive & efficace que
nous soumettons & de laquelle nous dem
l'accomplissement; afin que comme une épé
coupe des deux côtés, elle arrive jusqu'à la
tion de notre ame & de notre esprit, pou
rendre des créatures toute spirituelles, qui
fient à Dieu tous les intérêts de la nature.
n'avez pas plutôt été en possession de votre
maternité, en portant entre vos bras sacré
qui repose éternellement dans le sein de son
que vous avez été obligée de fuir en Egyp
vous avez souffert durant plusieurs années u
rude bannissement. Que si c'est le dessein de D
nous faire éprouver la même chose, pourv
nous soyions en votre compagnie; & que
nous montriez J. C. le fruit béni de votre
virginale, nous souffrirons de bon cœur d'êt
vées de la compagnie des personnes qui no
les plus chères. Vous avez suivi cet Agneau
qu'il a vécu sur la terre par-tout où il a été
êtes demeurée ferme au pié de sa croix: vous
mis de vos propres mains dans le tombeau o
vous êtes enfermée avec lui, parce que vou
morte dans sa mort, mais d'une mort plus h
se que toutes les vies, & qui a été en vous
mence d'un grace & d'une gloire incommuni
toute autre créature, parce que vous êtes l
Colombe & la seule parfaite qui n'aurez jam
semblable. Tirez nous à l'odeur de vos pa

que nous suivions aussi le fils de Dieu & le par-tout où il lui plaira de nous conduire. pour entrer en la Terre promise, où vous lui, il faut passer la Mer, soyez no-le qui nous empêche d'y périr, & dans le que nous demeurerons dans ce désert, fai-pleuvoir la manne des consolations que donnez à ceux qui se sont privés de toutes , afin qu'elles nous soutiennent & nous pour combatre les ennemis qui nous fer-l'entrée de notre chère patrie. L'on ne voit vous que des chœurs d'armées ; car vous ap-toutes les ames qui vous regardent com-chef de la milice chrétienne, qu'elles doi-attaquer & se défendre de leurs ennemis ; elles se laissent vaincre ce sera parce qu'elles invoqueront pas à leur secours, vous qui la tête du serpent, & qui faites par vos que toutes les ames en demeurent victorieu-foibles qu'elles soient en elles-mêmes, vous êtes la femme forte, en qui votre a mis sa confiance, que vous conduirez filles après vous pour lui rendre leurs & pour embrasser sa Croix, par laquelle devenue la Mère de tous les Elus qui leur demeure en la Ste. Montagne, où J. pour lui un tabernacle de sa croix, où il dans le tabernacle de son cœur ouvert par , & où il loge tous ceux qui lui appar-dans les plaies sacrées qu'il a reçues, pour une muraille démolie, où ils se cachent en assurance contre les traits enflammés , qui perd toutes ses forces contre ceux confient qu'en la Croix de leur Sauveur.

Magdeleine de Ste. Agnès.
Marie Dorothée de l'Incarnation.
Françoise de Ste. Agathe.
de St. Paul.
de Ste. Flavie.

Sœur

Sœur Agnès de la Mère de Dieu.
Sr. Marguerite de Ste. Gertrude.
Sr. Elizabeth-Magdelaine de St. Luc.
Sr. Marguerite-Angelique du St. Esprit.
Sr. Geneviève de Ste. Thérèse.
Sr. Philiberte de Ste. Magdeleine.
Sr. Agnès de Ste. Thècle.
Sr. Magdelaine des Anges.
Sr. Marie Aymée de Ste. Pelagie.
Sr. Marie-Angelique de Ste. Thérèse.
Sr. Jeanne-Radegonde de Ste. Fare.
Sr. Elizabeth de Ste. Agnès.
Sr. Françoise-Magdelaine de Ste. Julie.
Sr. Françoise Ludgarde.
Sr. Marguerite de Ste. Thècle.
Sr. Catherine de Ste. Susanne.
Sr. Elisabeth des Anges.
Sr. Marie de Ste. Agnès.
Sr. Marguerite de Ste. Luce.
Sr. Jacqueline de Ste. Catherine.
Sr. Marguerite-Agnès de Ste. Julie.
Sr. Magdelaine de Ste. Agathe.
Sr. Louïse de Ste. Fare.
Sr. Catherine-Agnès de St. Paul.
Sr. Angelique de St. Jean.
Sr. Magdeleine de Ste. Candide.
Sr. Jeanne de la Croix.
Sr. Françoise de Ste. Claire.
Sr. Magdeleine de Ste. Melthide.
Sr. Geneviève de L'Incarnation.
Sr. Geneviève de Ste. Thècle.
Sr. Anne de Ste. Cecile.
Sr. Louïse de Ste. Julienne.
Sr. Jeanne de Ste. Colombe.
Sr. Anne de Ste. Eugénie.
Sr. Françoise de Ste. Thérèse.
Sr. Françoise de la Croix.
Sr. Marie-Gabrielle de Ste. Catherine.
Sr. Marie-Charlotte de Ste. Claire.

…ur Françoise-Louise de Ste. Claire.
… Marie de Ste. Dorothée.
… Helène de Ste. Agnès.
… Anne de Ste. Agathe.
… Antoinette-Catherine de St. Joseph.
… Anne-Marie de Ste. Eustoquie.
… Anne-Julie de Ste. Sincletique.
… Geneviève de Ste. Dorothée.
… Catherine de Ste. Pelagie.
… Elizabeth de Ste. Anne.
… Magdeleine de Ste. Scholastique.
… Liée-Magdeleine de Ste. Elizabeth.
… Magdeleine de Ste. Christine.
… Jeanne de Ste. Aldegonde.
… Susanne de Ste. Cecile.
… Louise de Ste. Eugénie.
… Anne de Ste. Gertrude.
… Marie de Ste. Agathe.
… Françoise de Ste. Béatrice.
… Catherine de Ste. Eulalie.
… Marie de Ste. Benedicte.

…otre très-Saint Roi Louis IX. qui règne main-…ment avec Dieu, & que Jésus-Christ fait régner dans son Eglise en qualité d'Intercesseur & de Médiateur envers lui, pour tous ceux qui l'invoquent.

…PPLIENT humblement vos très-humbles Su-…, les Religieuses de Port-Royal, disant: Que … vous ayant distingué des autres Rois qui …t leur Royaume en mourant, il vous a fait … dans un Royaume éternel, & vous a enco-…né une souveraineté spirituelle sur toutes les …qui vous regardent comme leur Roi, com-… leur Père, & comme leur azile dans leurs pé-… de même que vous l'avez été pendant que … viviez sur la terre envers tous ceux qui a-… voient

voient besoin de votre protection. Nous vi
sous le règne & sous l'obéissance d'un de vos
cesseurs, qui est aussi votre fils : vous avez su
l'autorité de Père, & Dieu vous donnera en
celle de Maître de son cœur, si vous le sup
qu'il l'assujettisse à sa sainte loi, que vous
toujours aimée & observée si fidellement, cro
qu'il n'y avoit point de règne plus glorieux qu
lui de servir le Roi des Rois. Apprenez do
notre Roi à suivre votre exemple : obtenez lu
Dieu un cœur docile comme celui qu'il avoit
né au plus sage de tous les Rois, afin qu'il
se avec équité, le jugement & la justice ;
traite ses Sujets avec miséricorde pour se re
digne de la recevoir de Dieu ; que la qualité
porte de Roi très-Chrétien l'attache aux int
de l'Eglise, & lui fasse mettre toute sa gloire
rendre son défenseur ; qu'il protége tous ceux
la servent ; qu'il soit le support de tous les i
cens, & le vangeur de tous les crimes qui se c
mettent contre sa Divine Majesté. Nous som
du nombre de ceux qui ont besoin de sa clé
ce, étant opprimées pour une cause que vou
riez défendue avec un zèle digne de l'amour d
vérité qui régnoit dans votre cœur. Faites lui c
connoitre qu'en ce qui nous regarde & en t
autre chose, il a besoin de la lumière de D
pour ne se point tromper en ses jugemens, p
discerner ce qui est juste, & pour vouloir acc
plir ce qu'il aura reconnu que Dieu veut qu'il
se. C'est pour son propre salut que nous vous
plions de lui obtenir toutes ces graces. Que si D
permet qu'il nous afflige, en prenant pour un
de la justice ce qui est une prévention de c
qui nous veulent perdre, mettez-vous, s'il v
plait, à sa place, & jugez favorablement des
qui remettent leur innocence entre vos mains.
parez nos imperfections & nos misères de la p
té de l'intention que Dieu nous a donnée de

...es fermes dans la fidélité que nous devons à ...mmandemens, afin que nous soyions du nom... de ceux qu'il n'abandonne point, parce qu'il ...erchent de tout leur cœur, comme vous avez ...durant toute votre vie, & dans la prospérité ...quelle vous n'avez usé que pour la gloire de ..., & dans les afflictions où vous avez été exposé ... son amour, & celui que vous avez eu pour ...ver les chrétiens qui étoient sous la captivité ... infidèles. Qui n'auroit cru qu'un dessein si ...ble à Dieu auroit été suivi d'un succès favo...e, au-lieu qu'il a semblé aux yeux du monde, ... Dieu vous avoit abandonné & comme livré ... les mains de vos ennemis jusqu'au péril de ... vie, sans que la confiance & la foi que vous ... en lui en ait été ébranlée. Obtenez nous, ...ous plait, la grace non-seulement de n'être ... scandalisées de la conduite que Dieu tient ...nous, mais plutôt d'adorer avec amour ses ju...ens toujours saints & toujours justes, & d'esti... un parfait bonheur, comme l'Evangile nous ...e, d'être dans les souffrances & les humi...ons, pour suivre Jésus-Christ, afin de nous ...re dignes de la consolation de sa grace, & ... participation de la gloire que vous pos...ez.

...ur Magdeleine de Ste. Agnès, Abbesse.
...r. Marie-Dorothée de l'Incarnation.
...r. Françoise de Ste. Agathe.
...r. Elisabeth des Anges.
...r. Geneviève de l'Incarnation.
...r. Magdeleine des Anges.
...r. Catherine de Ste. Flavie.
...r. Jeanne de la Croix.
...r. Marie de Ste. Agnès.
...r. Angelique de St. Alexis.
...r. Marie-Charlotte de Ste. Claire.
... Ste. Gertrude.

Sœur

Sœur Suſanne de Ste. Cecile.
Sr. Helène de Ste. Agnès.
Sr. Magdelaine de Ste. Scholaſtique.
Sr. Marie-Gabrielle de Ste. Catherine.
Sr. Marie-Gabrielle de Ste. Catherine.
Sr. Eliſabeth de Ste. Anne.
Sr. Marie-Angelique de Ste. Thérèſe.
Sr. Eliſabeth de Ste. Agnès.
Sr. Marie de Ste. Dorothée.
Sr. Magdeleine de Ste. Agathe.
Sr. Liée-Magdeleine de Ste. Eliſabeth.
Sr. Jacqueline de Ste. Catherine.
Sr. Anne-Marie de Ste. Euſtoquie.
Sr. Marie de Ste. Benedicte.
Sr. Marie-Aymée de Ste. Pelagie.
Sr. Jeanne-Radegonde de Ste. Fare.
Sr. Françoiſe-Magdeleine de Ste. Julie.
Sr. Marie de Ste. Agathe.
Sr. Françoiſe de Ste. Béatrice.
Sr. Antoinette-Catherine de St. Joſeph.
Sr. Marguerite de Ste. Luce.
Sr. Anne de Ste. Agathe.
Sr. Catherine-Agnès de St. Paul.
Sr. Angelique de St. Jean, Souprieure.
Sr. Catherine de St. Paul.
Sr. Marguerite-Angelique du St. Eſprit.
Sr. Agnès de la Mère de Dieu.
Sr. Magdeleine de Ste. Candide.
Sr. Françoiſe de Ste. Claire.
Sr. Marguerite de Ste. Gertrude.
Sr. Eliſabeth-Magdeleine de St. Luc.
Sr. Louïſe de Ste. Julienne.
Sr. Agnès de Ste. Thècle.
Sr. Françoiſe de Ste. Ludgarde.
Sr. Magdeleine de Ste. Melthide.
Sr. Françoiſe de la Croix.
Sr. Geneviève de Ste. Thérèſe.
Sr. Geneviève de Ste. Thérèſe.
Sr. Geneviève de Ste. Thècle.

ur Anne de Ste. Eugénie.
. Jeanne de Ste. Colombe.
. Françoise Louise de Ste. Claire.
. Philiberte de Ste. Magdeleine.
. Jeanne de Ste. Aldegonde.
. Anne de Ste. Cecile.
. Catherine de Ste. Susanne.
. Marguerite Agnès de Ste. Julie.
. Catherine de Ste. Pelagie.
. Françoise de Ste. Thérèse.
. Louise de Ste. Eugénie.
. Marguerite de Ste. Thècle.
. Magdeleine de Ste. Christine.
. Catherine de Ste. Eulalie.
. Louise de Ste. Fare.
. Anne-Julie de Ste. Sincletique.
. Geneviève de Ste. Dorothée.



XXXV.

Relation touchant la Sœur Louïse de Fare DE LA BONNERIE, *qui fi fession à Port-Royal en* 1660. *Par* SAINTE-MARTHE, *l'un des feurs.*

LA Sœur Fare est une fille qui a toujo élevée dans la Maison [de Port-Royal le peut dire à la lettre: *Pater meus & mea dereliquerunt me, Dominus autem assumt* „ Mon Père & ma Mère m'ont abandonnée „ le Seigneur a pris soin de moi." Ses l'ont en effet abandonnée jusqu'à ne la p connoitre pour leur fille; & ils l'ont fait loin de chez eux par des païsans. La ch la Mère Angelique fit qu'elle entra dès cinq ans à Port-Royal; & elle n'a jamais eu nouvelle de ses parens, que nous savons p être des personnes d'honnête condition, a ches & mariés légitimement.

CETTE fille est très-simple, & aussi inn de tout péché mortel qu'un enfant d'un jo tant que je l'ai pu reconnoitre pendant prè ans que je l'ai vue. Je puis dire avec c qu'avant ces trois ou quatre dernières anné puis 1661.] elle n'avoit jamais ouï parler tes les questions du tems. C'étoit la condu l'on gardoit très-religieusement à l'égard & fans & des Religieuses; & quand on auroi faire autrement, je puis dire qu'on n'aur

[illegible] la Sœur Fare pour lui parler de ces matiè-, parce qu'elle paroissoit avoir fort peu d'ou-[illegible] d'esprit.

[illegible]TTE fille ne peut avoir que vingt-deux ou [illegible]-trois ans, étant la dernière Professe de la [illegible]on. Cependant elle a fait paroitre une paix, [illegible] force & une sagesse tout-à-fait religieuse pen-[illegible] sa maladie. Et nous avons d'autant plus de sujet [illegible] à Dieu sa conduite, que nous appré-[illegible] que sa foiblesse, jointe à la maladie & à [illegible]té des Sœurs qui l'environnent & qui ne [illegible] que dire qu'elle est damnée, qu'elle est ex-[illegible]iée, qu'elle est hors de l'Eglise, &c. ne [illegible] tomber dans une disposition toute contraire, [illegible]-moins ne la troublât ou impatientât beau-[illegible] Mais Dieu fait ce qu'il veut: il choisit les [illegible] & confond les forts, & il est le soutien de [illegible] n'en ont aucun ni d'eux-mêmes ni d'au-[illegible]ture.

[illegible] nous est une grande consolation de voir par [illegible]nce, que dans les combats qu'on a pour [illegible]-Christ, il n'est point besoin de grand esprit, [illegible]de science, de vertu extraordinaire. Les [illegible], les ignorans & les personnes imparfaites [illegible] vaincre, & vainquent toujours, lorsque [illegible] qui les a engagés à combattre combat pour [illegible] leur donne la victoire. Ce n'est pas que [illegible] n'ayons occasion de toujours craindre, puis-[illegible] n'y a que la persévérance jusqu'à la fin qui [illegible] achever notre salut; mais nous avons aussi [illegible] lieu d'esperer que Dieu, qui a commencé son [illegible], l'achevera.

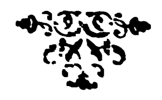
ADDITION.

[illegible]TTE Religieuse se nommoit de la Bonnerie. [illegible] au Noviciat le 7. Mars 1660. & fit Pro-[illegible]e 21. Mars 1661. sous le nom de Sœur [illegible]e Sainte Fare. Etant tombée dangereuse-

 ment

ment malade à Port-Royal de Paris, au mois d'
vril 1665. elle demanda inutilement plusieurs f
les derniers Sacremens. M. Chamillard ne vou
jamais les lui accorder qu'à condition qu'elle sig
roit au-moins une Formule d'*acquiescement* que l
l'Archevêque avoit inventée ; mais elle ne tom
pas dans le piége qu'on lui tendoit. Elle souhai
de voir M. le Vicaire de S. Medard, à qui elle
deux fois la déclaration de ses sentimens, dont
fut fort édifié, quoiqu'il lui eût d'abord parlé po
l'engager à contenter M. l'Archevêque. On a
Relations des deux entretiens qu'elle eut avec
Ecclésiastique *; & ce fut en les envoyant à A
pour recommander cette bonne Sœur aux pri
du saint Evêque, que M. de Sainte-Marthe d
la petite Relation précédente. Dieu fit la gra
la Sœur Louïse de Sainte Fare de la Bonnerie
persévérer jusqu'à la fin ; & elle est morte t
pieusement à Port-Royal des Champs le 22. M
1690. agée de quarante-neuf ans & demi.

* Voyez la *Relation contenant les Lettres* &c. pp. 167. & 172.



XXX

XXXVI.

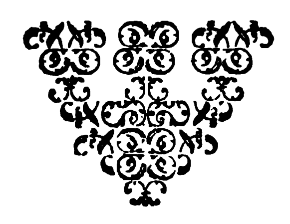
...n de la vertu & de la mort de la Sœur ...nne-Marie de Sainte Perpétue HUR...T, *veuve de M.* BAZIN, *qui étant ...ice à Port-Royal en* 1661. *fut obligée ... sortir, & n'y fit Profession qu'après la ...x. Par la Mère Angelique de S. Jean* ...RNAULD.

...A Sœur Jeanne-Marie de Sainte Perpétue ... Hurlot se trouvant veuve de M. Bazin, se retira dans notre Monastère de Paris, où ...rit l'habit en 1661. Mais ayant été obligée ...s ordres du Roi d'en sortir avec les autres ...es, elle conserva toujours le dessein d'y ren... ce qu'elle exécuta en se retirant en celui-ci ...rt-Royal des Champs] si-tôt que la paix ...ut été rendue en 1669. Elle recommença ...oviciat, étant agée de soixante ans, & elle ...fession le 3. Octobre 1670.

...a paru qu'elle étoit de ces justes dont la mort ...bien que la vie est précieuse devant Dieu. ...nous apperçûmes bien toutes, long-tems a... ...a mort, que sa vertu croissoit de jour en ...ce progrès nous devoit avertir qu'elle ache... bientôt sa course. Cependant il est vrai ...avoit tant de courage, & encore tant de ...pour son âge, que nous esperions de la pos... ...encore plusieurs années. Elle s'étoit même

consolation de penser qu'elle alloit passer dans l'état où elle remercieroit & louëroit Dieu sans fin, au-lieu qu'on ne le fait ici que trop imparfaitement; qu'elle attendoit ce moment qui lui découvriroit tout ce qu'on ne voit point ici bas; & expliquant sa pensée, elle ajouta: „ Quel ravissement en ce moment, quand on verra ce qu'on n'a pu comprendre!" montrant par ces paroles que son amour & son esperance ne s'occupoient que de l'objet éternel qui la devoit rendre heureuse.

Cette sainte confiance avoit ôté à la mort ce qu'elle a de terrible; car en la voyant dans cette paix & dans cette joie, on perdoit l'idée qu'elle alloit mourir, & il sembloit plutôt qu'elle étoit appellée en un lieu où elle avoit déjà son cœur & ses désirs. [Ce fut le 30. Août 1678. que Dieu appella à lui la Sœur Jeanne-Marie de Sainte Eustoquie.]



XXXVII.

Relation de la vie & des vertus de Mad-moiselle DE CONFLANS, *qui fut emp-chée par la mort d'exécuter le désir qu'el avoit d'être Religieuse à Port-Royal. Pa la Mère Marie de Sainte Magdeleine* D FARGIS *.

I. Mademoiselle de Conflans est mise fort jeune à Fervac: quelle y fut conduite.

MADEMOISELLE Marie-Charlotte' de Co flans d'Armentières étoit fille de M. Vicomte d'Auchy. Il l'aimoit uniquemen mais étant veuf, & ayant deux fils, il la destina être Abbesse, croyant la rendre heureuse humain ment dans cette condition. Pour y parvenir, persuada à l'Abbesse de Fervac, Ordre de S. I noit, de l'élever auprès d'elle, (car elle n'av alors que huit ou neuf ans) pour la faire sa Co jutrice quand elle seroit en âge. On ne sait quelle voie il avoit suivie pour gagner l'esprit l'Abbesse. Mais on a su qu'une autre personne qualité ayant la même vue pour une de ses fill avoit donné de l'argent à la même Abbesse po la porter à assurer la Coadjutorerie à sa fille, qui aussi mise fort jeune dans cette Abbaye. Ces de petites prétendantes à un même bénéfice étoie élevées ensemble. Mais il paroissoit en Madem selle de Conflans une sagesse si extraordinaire, elle avoit tant de qualités naturelles & l'esprit av

* Elle écrivit cette Relation étant jeune Professe: elle avoit compagné de Mademoiselle de Conflans à l'âge de quatorze ans.

ancé pour son âge, qu'elle se faisoit aimer de
t le monde, & sur-tout de l'Abbesse qui l'avoit
jours près d'elle. Sa piété & sa devotion éton-
ient toutes les Religieuses; car dès-lors elle se
doit aussi exacte à l'Office que si elle y avoit
engagée, & dans tout le reste elle pratiquoit
qu'elle pouvoit des exercices de la Religion: ce
faisoit que toutes celles qui désiroient la refor-
, souhaitoient beaucoup qu'elle fût leur Abbes-
ne pouvant douter que Dieu ne se servît d'elle
r l'établir dans leur Maison, qui étoit en un très-
nd desordre à tous égards, & avec cela si pau-
pour le temporel qu'il n'y avoit pas même
rnemens pour dire la Messe, ceux qui y étoient
nt si usés, que c'étoit une chose indécente de s'en
vir. Elle procura que M. son Père donna ce qu'il
oit pour faire des Ornemens, & même un Ta-
nacle, & plusieurs autres choses nécessaires tant
Eglise qu'aux autres besoins du Monastère. El-
lit une amitié particulière avec deux Religieuses
étoient les plus vertueuses, & quoique l'une
les lui donnât un peu d'appréhension au com-
ncement, parce qu'elle étoit extraordinairement
brée, elle surmonta si fort cette peine, qui n'é-
: que dans son naturel, que croyant qu'elle la
urroit aider dans ses bons desseins, elle la prit
ur sa Directrice particulière, & la pria de l'a-
tir de toutes les fautes qu'elle lui verroit
re.

ENVIRON un an après que Mademoiselle de
nflans fut dans ce Monastère, l'Abbesse, qui di-
: toujours qu'elle se vouloit reformer, fit un
age à Paris, durant lequel elle vint voir la
re Angelique, pour apprendre d'elle, à ce qu'el-
disoit, comment elle s'y devoit conduire. Elle
ena avec elle Mademoiselle de Conflans & cet-
autre Religieuse son amie. Dès cette prémière
te, Mademoiselle de Conflans conçut tant d'e-
ne & d'affection pour la Mère Angelique, qu'el-

[illegible] plus autre chose que de p[illegible] Religieuse à Port-Royal. Cette Religi[illegible] accompagnoit l'Abbesse avoit aussi le mêm[illegible] maniere qu'étant tombée fort malade pen[illegible] yage, elle fit supplier la Mère que, qu'elle mourût de cette maladie, elle t[illegible] de la laisser enterrer chez elle, témoign[illegible] s'estimeroit heureuse d'obtenir après sa grace qu'elle avoit tant désirée pendant le l'obtint en effet; car étant morte à Pa[illegible] jours après, on l'apporta à Port-Royal enterrée dans notre cimétière, comme souhaité. Cette mort, qui fut extrêmen[illegible] te, la maladie n'ayant duré que deu[illegible] jours, toucha beaucoup Mademoiselle de & la perte, qu'elle faisoit de la personne le avoit le plus de confiance, lui fit a[illegible] la charge d'Abbesse, croyant qu'elle n'e[illegible] capable, & craignant le compte qu'ell[illegible] rendre à Dieu des ames qui seroient so[illegible] [illegible]

Ce qui la confirma encore dans cette [illegible], & dans le dessein qu'elle avoit d'[illegible] [illegible] fut l'accident qui arriva, [illegible] à une autre Religieuse de [illegible] pas pour la reforme, qui [illegible] [illegible] heures, sans connoissance [illegible] [illegible] terribles qui lui durèrent tou[illegible] [illegible] l'on attribua à l'effet d'une dr[illegible] [illegible] sur son visage pour gué[illegible] [illegible] craignoit de devenir laide. C[illegible] [illegible] souhaiter plus que jamais à [illegible] de pouvoir établir la Ref[illegible] [illegible] Mais on la persuada en n[illegible] [illegible] la difficulté de cette entrepri[illegible] [illegible] plus aucun lieu de l'esperer, ét[illegible] [illegible] car il n'y avoit dans la Mais[illegible] [illegible] deux Religieuses qui désirassent l'[illegible] & qui tussent pour elle: toutes les autres

mes, mais de telle sorte néanmoins qu'elles lui témoignoient pas ouvertement: car elle étoit déjà si sage & si prévenue de Dieu, que quoiqu'elle n'eût alors que neuf ans ou neuf ans & demi, elle se faisoit craindre & respecter de celles qui étoient les plus déréglées. Elles se cachoient d'elle sachant bien qu'elle n'approuvoit pas leur conduite, & qu'elles ne devoient pas espérer la pouvoir gagner de leur côté, comme elles l'avoient quelquefois tenté inutilement.

Mademoiselle de Conflans avoit cette même conduite à l'égard de l'Abbesse, avec qui elle étoit presque toujours, sans se conformer néanmoins à ce qu'elle voyoit qui ne lui paroissoit pas bon. Elle le faisoit avec tant de discrétion, & cachoit si bien ses sentimens, qu'en évitant de se conformer à ceux de l'Abbesse & de suivre sa conduite, elle tâchoit autant qu'elle pouvoit de le faire d'une manière qui ne la pût ni blesser ni fâcher. Ce n'étoit pas peu difficile, y ayant souvent des rencontres où il ne falloit pas une moindre prudence que la sienne pour se pouvoir maintenir & se conduire à l'égard de l'Abbesse & des Religieuses. Dans ces rencontres elle préféroit toujours ce que la charité & la discrétion demandoit d'elle à la crainte qu'elle auroit pu avoir de se mettre mal dans l'esprit de Madame, qui prennoit souvent sans sujet des défiances de sa conduite: car elle s'imaginoit qu'elle s'entendoit avec ses Religieuses à son préjudice, parce qu'elle s'appercevoit bien qu'elle savoit plusieurs choses qu'elle auroit voulu savoir, & elle prétendoit que Mademoiselle de Conflans lui devoit tout dire; mais elle, qui n'avoit point de plus grand zèle que de contribuër en toutes choses à la paix & à l'union, ne croyoit pas devoir se rendre à la volonté de l'Abbesse, ces rapports n'étant propres qu'à mettre mal ses Religieuses dans son esprit. C'est pourquoi elle aimoit mieux porter elle seule les mécontentemens de

Madame, qu'elle reconnoissoit par le silence qu'e le gardoit avec elle: car lorsqu'il étoit arrivé qu que chose de semblable, elle étoit plusieurs jou sans lui parler. Mademoiselle de Conflans sou froit cela sans témoigner en avoir la moindre pe ne, ni même s'en appercevoir. Elle se dissimulo encore en bien d'autres rencontres, mais de tel sorte cependant qu'elle ne pouvoit donner li de soupçonner qu'elle approuvât ce qu'elle co damnoit, lorsque les choses étoient visibleme mauvaises, & que son exemple auroit pu les aut riser. Ce fut ce qui la porta, en un tems de C rême-prennant, à s'enfermer seule tout le jo dans sa chambre, pour éviter de se trouver à qu ques récréations qui se faisoient dans la Maison qu'elle ne trouvoit pas convenables ni assez séri ses pour des Religieuses, sans avoir égard que pa là elle pourroit fâcher Madame, comme il arri en effet.

DEPUIS la mort des deux Religieuses, do j'ai parlé, Mademoiselle de Conflans commença penser tout-à-fait à quitter l'Abbaye. Et comm elle ne savoit à qui se découvrir, elle s'addressa la Sainte Vierge, & elle alloit tous les jours prier devant une Image que l'on disoit avoir f autrefois des miracles, afin qu'elle lui obtint la g ce de n'être point Abbesse.

EN ce même tems Madame de Fervac comme ça à se refroidir & à changer beaucoup à son égar elle ne considéroit plus que celle qu'on lui av donnée depuis dans le même dessein qu'elle la sa Coadjutrice. Ayant fait un second voyage Paris, elle ne mena point Mademoiselle de Co flans avec elle; & à son retour elle lui fit paroi encore un plus grand refroidissement, qui se marquoit sur-tout toutes les fois que Madame Présidente de Mesmes, sa Sœur, venoit à l'A baye. Mademoiselle de Conflans n'en témoign aucune peine à personne, non pas même à Mo

sie

ur son Père, qui l'aimoit avec une telle passion 'il ne l'auroit jamais laissée dans cette Maison, l avoit su de quelle manière elle y étoit traitée. ne sais si elle lui en a jamais parlé; car elle oit tant de retenue pour cela, depuis même 'elle en fut sortie, qu'elle se taisoit tout court squ'elle s'appercevoit qu'elle disoit plus qu'on lui avoit demandé. Desorte que je n'en puis n dire de bien particulier, parce qu'elle n'en loit jamais qu'en passant, & encore par récréa- n dans des rencontres.

Entre autres choses elle me dit une fois que dame de Mesmes n'alloit jamais à l'Abbaye, que dame ne lui en fît plus mauvaise mine pendant s de deux mois. Un jour Madame de Mesmes ayant demandé si elle vouloit être Religieuse, lui répondit que s'étoit son dessein. Madame Mesmes lui repliqua d'une façon méprisante: Il ne faut pas que vous la soyiez, Mademoisel- le; vous êtes trop belle: il faut demeurer dans le monde." Mademoiselle de Conflans vit aisé- nt à quel dessein elle lui parloit de cette ma- re, & l'opposition qu'elle avoit à ce qu'elle fût adjutrice; mais par sagesse elle le dissimula & ne ondit pas un mot. Enfin un soir que Madame Mesmes étoit dans le Monastère, Madame de vac envoya chercher Mademoiselle de Conflans; Madame de Mesmes lui déclara qu'elle venoit r lui faire renoncer à la prétention qu'avoit eu son Père de la faire Abbesse, en contraignant dame sa Sœur à lui donner la Coadjutorerie. e ajouta plusieurs autres choses, & ensuite lui senta les articles de cette renonciation à signer. que Mademoiselle de Conflans fit, mais avec ant de prudence & de sagesse qu'auroit pu faire personne de trente ans. Elle déclara qu'elle consentoit qu'au cas que M. son Père l'agréât, que sa signature ne serviroit de rien & seroit lle si elle étoit à son préjudice & contraire à ses

volontés. Incontinent après, elle écrivit à
Père ce qui se passoit; & le lendemain il l'
querir pour la retirer chez lui. Elle fut bi
grettée de la plupart des Religieuses, & su
d'une qui désiroit beaucoup la Reforme.

II. e entre R. s. rité à gard des res Pensionnaires. AUSSITÔT qu'elle fut sortie de Ferva
n'eut plus d'autre vue que de gagner l'esprit
son Père pour le faire consentir qu'elle entrât
Royal : ce qu'elle obtint par son addressi
grande prudence, nonobstant la repugnance
oppositions qu'il lui fit d'abord, parce qu'
moit tendrement. Quand elle eut son co
ment, elle mit tout en usage pour avoir ce
la Mère Angelique, qui ne prennant alors p
point de Pensionnaires faisoit difficulté de l
voir. Elle employa pour y réüssir Mada
Longueville & plusieurs autres personnes q
lèrent à la Mère en sa faveur. Elle lui en
aussi elle-même plusieurs fois; & la Mère
ayant enfin accordé, elle entra dans ce Mo
le 17. Juin 1630. agée de onze ans, deux
& quelques jours. Elle le fit avec une tel
qu'il ne se peut rien dire qui la puisse exp
quoiqu'elle quittât M. son Père, qui l'aimo
sionnément, & qu'on fît tant d'estime d'ell
le monde pour les grands avantages naturels
le avoit, que plusieurs Princesses & autres p
nes de qualité l'avoient demandé à M. so
pour la tenir auprès d'elles. Mais elle mépr
propositions ne désirant autre chose que d'e
ser l'humilité & la pauvreté de Jésus-Christ
préféroit à tout, comme elle l'a fait paroitr
toutes les actions de sa vie.

AUSSITÔT qu'elle fut entrée, la Mère A
que la mena devant le S. Sacrement, & lui d
cette même heure le petit habit. Le soir, la
lui fit conter comment Madame de Fervac
fait renoncer à l'Abbaye. Elle le fit avec t
prudence, que tout le monde s'en étonnoit;

contant les choses qu'on vouloir savoir, elle tai-
t tout le mauvais traitement qu'elle en avoit re-
, & ne témoignoit avoir aucun ressentiment de
qui s'étoit passé, sinon des choses qui avoient
offenser M. son Père, qui lui étoient bien
bles. La Mère Angelique lui ayant dit qu'il
falloit plus penser à tout ce qui s'étoit pas-
elle lui répondit qu'elle s'estimoit si heureu-
être entrée à Port-Royal, que la joie qu'elle
voit étoit plus que suffisante pour lui faire ou-
toutes les peines qu'elle pouvoit avoir euës
avant. S'en retournant à la chambre des en-
elle nous dit: „ J'ai une telle joie d'être avec
Mère Angelique, que je ne crois pas qu'il y
puisse avoir de plus grande au monde."
lendemain de son entrée, elle se leva dès
heures, & fit son lit. Nous fîmes ce que
pûmes pour l'en empêcher, parce que nous
ons pas coutume de les faire. Mais elle nous
'elle étoit assez grande pour cela, & qu'elle
bien fâchée qu'une Religieuse eût la peine
rendre ce service, lui en rendant beaucoup
tres sans y ajouter celui-là. Elle étoit dès-
si sage & si extraordinairement sérieuse pour
âge, que je ne crois pas l'avoir jamais vue ri-
, jouër que par complaisance, & lorsqu'elle
pu faire autrement sans paroitre trop sage,
ans manquer à ce qu'elle devoit à Madame de
gueville, avec qui seule elle jouoit pour la di-
. Hors le tems qu'elle étoit avec elle, elle
upoit toujours à travailler, à lire, ou à prier
. Elle m'a dit souvent, pour témoigner ses
imens de piété, & combien elle auroit souhai-
pouvoir communier plus fréquemment:
on Dieu! que j'ai envie de n'être plus en-
! Je pense que nous jouërons toujours, tant
m'ennuie de cela. Je voudrois si bien pou-
communier plus souvent que nous ne fai-
; mais nous ne sommes pas assez sages.
„ S'il

„ S'il y avoit moyen de le faire tous les huit;
„ il me semble que je serois toute autre.
„ pour cela il faudroit être bien plus sé
„ que nous ne sommes; & il faut tâcher
„ devenir, afin qu'on nous puisse accorder
„ grace." Elle nous parloit à toutes en p
lier, afin de nous faire entrer dans ces senti
Elle en vint à bout: car nous primes en e
résolution de devenir plus sérieuses, afin de
munier plus souvent. Mais comme nous n'
pas toujours dans ces mêmes sentimens, lo
arrivoit que quelqu'une manquoit & faisoit
que chose contraire au dessein que nous
pris, elle ne se pouvoit empêcher de l'en a
Comme nous n'étions pas si ferventes qu
nous n'approuvions pas ce qu'elle nous disoi
là vint que, s'étant apperçuë de quelques peti
contentemens qu'une de nous avoit contr
parce qu'elle la reprenoit, ce lui sembloit
souvent, elle ne dit plus rien, & se conte
faire de son côté tout ce qu'elle pouvoit po
vancer dans la vertu, sans se mettre en pei
ce que faisoient les autres. Il n'y avoit alo
plus d'un mois qu'elle étoit à Port-Royal.

Nous avions en ce tems-là une Maître
l'aimoit fort, & qui la préféroit aux autres e
tes choses. Quand elle s'en fut apperçue,
loin d'en être plus suffisante, il sembloit au
traire qu'elle en eût de la peine. Elle tâ
autant qu'il lui étoit possible, que cela ne
point de jalousie, & elle se rendoit en to
qu'elle pouvoit encore plus libre avec nous
ne l'étoit auparavant. Lorsqu'il arrivoit qu
petit desordre dont la Maîtresse auroit pu
cher, elle faisoit tout son possible pour
le ne le sût point. Si la Maîtresse ven
pendant à le savoir, & qu'elle reprimand
le qui l'avoit fait, ma Sœur Marie de S.
lin, (on appelloit ainsi Mademoiselle de

i) faisoit tous ses efforts pour excuser cel-
qui avoit fait la faute. Et quand elle ne pou-
empêcher qu'on ne la grondât, elle alloit en-
lui parler pour la consoler, & lui témoignoit
de bonté & d'affection qu'elle remettoit les
bonnes. Il m'est arrivé plusieurs fois, qu'étant
mauvaise humeur je me sentois toute autre a-
l'avoir entretenue quelque tems.

ELLE avoit une telle charité qu'elle ne pou-
pas en voir une de nous triste, ou en quelque
peine, qu'aussitôt elle ne se mît en devoir
soulager. Elle faisoit de même à l'égard de
qui lui témoignoient peu d'affection, com-
à Mademoiselle P. que l'on avoit mise à Port-
pour quelques mois, pendant seulement que
son Père étoit allé à la campagne. Elle étoit
âgée que nous, & avoit de la peine à s'assujet-
notre Maîtresse. Ma Sœur Marie de S. Au-
l'ayant remarqué, trouva moyen de la fai-
parler plusieurs fois à la Mère Angelique; &
elle la voyoit triste ou malade, elle met-
tout en usage pour lui donner du soula-
& lui témoigner son affection. Ce n'étoit
que l'autre lui en donnât sujet: au-contraire
disoit tout librement que son humeur lui étoit
supportable. Mais ma Sœur Marie de S. Augu-
ne faisoit pas semblant de l'entendre, & elle
laissoit pas de la servir dans toutes les rencon-
En voici un exemple. Cette même Demoi-
ayant perdu le désir qu'elle avoit d'être Reli-
dès le lendemain qu'elle l'avoit déclaré pu-
quement, étoit en peine de savoir à qui se dé-
couvrir. Elle s'addressa à ma Sœur Marie de S.
Augustin, qui la reçut & la consola le mieux qu'el-
put; & elle lui promit de trouver moyen de la
faire parler à la Mère Angelique sans qu'on le
Nous étions à cette heure-là dans la cham-
de Madame de Pont-carré, laquelle, voyant
cette fille fort triste, demanda à ma Sœur Marie
de

de S. Augustin, si ce n'étoit point qu'elle eût
du l'envie d'être Religieuse. Elle ne le v
point dire à cette Dame; & elle tint ce ch
ment si sécret qu'elle ne nous en a jamais
lé que long-tems après la sortie de cette D
selle.

MADEMOISELLE D. entra à Port-I
quelques jours après elle; & comme elle étoi
triste, y ayant été mise contre sa volonté, ma
Marie de S. Augustin avoit un soin tout parti
de ne rien faire qui lui pût déplaire. El
rendoit enfant avec elle pour la gagner, & r
moignoit point trouver à redire à tout ce q
faisoit, quoique bien souvent elle me dît:
„ Sœur D. est d'une étrange humeur: mais
„ me fait si grande pitié que je fais tout ce q
„ puis pour l'empêcher de s'ennuyer, & d'e
„ dans sa mélancolie." Et de fait il est vrai
jusqu'à ce qu'elle se fût accoutumée, elle étoit
cile à jouër & à rire avec elle, qu'on voyoit
festement qu'elle contraignoit beaucoup so
rieux. Quoiqu'il arrivât bien souvent que
fille la contrariât en plusieurs choses, elle f
ce qui lui étoit possible pour s'accorder avec
& quand elle lui avoit resisté, elle ne man
jamais à lui faire des excuses. Lorsqu'elle s
qu'elle avoit envie d'être Religieuse, elle f
paroitre une si grande joie qu'elle quitta M
moiselle de Longueville, avec qui nous é
alors, pour lui aller témoigner combien elle
moit la grace que Dieu lui avoit faite; & pui
demeura tout le soir, devant le S. Sacrei
avec elle. Notre Maîtresse, qui jusqu'alors
témoigné plus d'affection à ma Sœur Marie
Augustin qu'à aucune d'entre nous, commença
faire paroitre un peu de refroidissement, & à
davantage celle dont je parle. Mais elle n'e
moigna aucune inquiétude, & ne laissa pas de
aussi bon visage à cette fille qu'auparavant.

L'AFFECTION qu'elle avoit pour la Mère Angelique lui fit beaucoup ressentir sa démission. Elle cachoit ses sentimens le plus qu'il lui étoit possible: néanmoins toutes les fois qu'on parloit de démission devant elle, les larmes lui venoient aux yeux; mais elle avoit soin de dissimuler sa douleur à cet égard, lorsqu'elle se trouvoit avec la Mère Angelique, ayant ouï dire que cela ne lui agréoit pas. Elle fit paroitre une si grande discrétion en cette rencontre, que ne voulant jamais dire en faveur de qui elle pensoit que se feroit cette élection, & beaucoup moins donner à entendre qui eût désiré ou celle qu'elle apprèhendoit, (quoique nous fussions toutes fort libres à dire nos pensées sur ce sujet) lorsqu'on lui demandoit ce qu'elle en pensoit, elle trouvoit toujours moyen de changer de discours sans qu'on s'en apperçût; ainsi elle évitoit de nous répondre. III. Ses autres bonnes qualités.

QUELQUES mois après l'élection, on nous donna la Mère Angelique pour Maîtresse, ce qui nous réjouït beaucoup & particulièrement ma Sœur Anne de S. Augustin, qui en fit si bon usage qu'on la voyoit tous les jours croître en vertu. Elle entroit dans la pratique de tout ce que la Mère nous disoit avec une telle ferveur, qu'elle nous donnoit à toutes envie de l'imiter. Elle étoit si devote, & assistoit à l'Office avec un tel recueillement, que je ne me souviens point de lui avoir vu lever la vue, quoique j'eusse fort souvent les yeux sur elle. Ce qui prouve que sa devotion étoit extraordinaire est, que lorsque, pour me desennuyer, je portois la vue de son côté, j'étois touchée de son zèle, quoique je fusse bien éloignée d'être dans un pareil état.

ELLE aimoit fort la pauvrété & la pratiquoit à chaque occasion: elle faisoit tout son possible pour avoir toujours les habits les plus usés: & en toute autre pareil cas, elle cherchoit d'avoir le pire. Elle ne parloit point de Messieurs ses parens que lors-

lorsqu'on l'en interrogeoit, & c'étoit touj
plus succinctement qu'elle pouvoit. Lorsq
troit quelque Princesse dans la Maison, ell
noit dans la chambre sans en sortir, de peu
rencontrer. Quand elle pouvoit prévoir le
qu'elles devoient venir, elle demandoit d'é
retraite. Et comme une fois je lui témoign
étonnement qu'elle demandât d'être en retr
jour qu'il devoit venir beaucoup de mond
la venir voir, elle me répondit: „ Je ne s
„ une personne de si grande importance po
„ l'on se soucie fort de me voir. Ils ne
„ viendront pas de moi, & je ferai tout
„ je pourrai pour ne les pas rencontrer. C'
„ des causes pour lesquelles je veux être en
„ te afin de ne point voir tant de monde
De fait, quoique l'on ne lui permit pas la
qu'elle demandoit, elle trouva cependant
d'éviter de voir toutes ces personnes. Et
souviens (je ne sais si ce fut ce même jour-
Mademoiselle de Bourbon l'ayant demand
sieurs fois sans qu'elle parût, comme on
que cette Princesse souhaitoit de la voir,
pondit: „ Je m'en vais un peu faire quelq
„ se nécessaire je voudrois bien qu'elle m'
„ pendant ce tems-là. Si elle ne parle p
„ moi, je vous supplie de ne l'en pas fai
„ venir."

Dans toutes les occasions qu'elle pouv
contrer, elle s'employoit à faire toutes le
ses les plus viles, comme de balier la
bre, &c. Dès le commencement de son
elle ne perdit aucune occasion de rendre se
quiconque avoit besoin de son assistance; &
vue plusieurs fois se lever la nuit, (il n'y av
encore quatre mois qu'elle étoit à Port-Roy
assister une des Sœurs, qui étoit malade, av
charité qui nous surprennoit.

Elle se levoit bien souvent dès quatre

avoir plus de tems pour prier Dieu. Ce qui le fit remarquer c'est que lorsqu'on venoit à hambre pour nous éveiller, nous entendions le se remettoit au lit aussi-tôt qu'elle enten- ouvrir la porte. Comme nous lui dîmes que nous en étions apperçu, & que si la Sœur venoit le matin à la chambre l'y surprennoit, on avertiroit notre Maîtresse qui en seroit fâ- elle s'en abstint pendant quelques jours. recommença ensuite; & pour nous obliger à point dire, elle persuada deux ou trois nous d'en faire de même; mais on les dé- , & en conséquence elles n'osèrent plus le

étoit fort austère tant en son manger son coucher, & vêtemens. Elle se contrai- à manger plusieurs choses dont elle avoit aversion, particulièrement des mets de Ca- parce qu'elle avoit peur que cela ne l'em- d'être Religieuse. Elle mangeoit à son dé- tous les restes des autres; & lorsque quel- des petites avoit laissé quelque chose de mauvaise grace, & qui nous faisoit mal au , ma Sœur de Conflans le gardoit pour son du lendemain.

La mauvaise éducation qu'elle avoit eue lui a- laissé une méchante habitude, qui étoit de quelquefois en cachette. Lorsque cela lui arrivé, elle s'en accusoit & en demandoit avec tant de larmes qu'elle nous faisoit Elle étoit si humble que, lorsqu'elle avoit quelque faute, elle la venoit dire à la Mère en notre présence. Il arriva une fois n'ayant pu se contraindre au Refectoire à man- certaine chose, elle mit le reste dans sa pochette qu'on ne s'apperçût de sa repugnance. Quel- après, une Sœur l'y ayant trouvé, par- qu'elle avoit oublié de l'ôter de sa pochette a- que de la donner à savonner, elle le fut por-

ter

ter à la Mère Angelique, qui demanda auss
ma Sœur Marie de St. Augustin pourqu
avoit mis cela dans sa pochette. La honte
le eut de ce que la Mère Angelique savoit ce
le lui avoit voulu cacher, fut cause qu'elle
de l'avoir fait, disant qu'elle ne savoit ce q
toit. La Mère Angelique la crut, & ne
parla plus. Deux ou trois jours après, ma
Marie de S. Augustin eut de la peine d'avoi
mis ce mensonge; & après l'avoir dit à la So
étoit à notre chambre, elle nous le dit auss
tes. Puis elle alla trouver la Mère Ang
pour le lui avouër, & lui demander quelle pé
elle vouloit qu'elle en fît. La Mère Angéli
demanda si elle auroit bien le courage d'en
coulpe au Refectoire & que c'étoit la pénit
plus conforme à sa faute, que néanmoins
vouloit pas qu'elle se contraignît trop: ma
s'y résolut, & le fit d'une manière qui nous
toutes.

Comme la chambre des enfans étoit trc
ne, on la fit coucher environ quinze jou
une autre chambre dont on croyoit les lits
du nécessaire. Mais quelques jours après c
perçut qu'elle avoit couché tout ce tems
une paillasse sans chevet ni couvertures; &
en hiver. La Mère Angelique l'ayant app
reprimanda beaucoup; & ma Sœur Mari
Augustin s'en humilia, comme si elle eût f
grande faute. Mais elle fut bien fâchée
qu'on l'avoit découverte, parce que cela lı
le moyen de continuër. Elle le témoig
Sœur qui étoit avec nous, & lui dit en p
qu'il n'étoit point nécessaire de faire tant d
pour cela, qu'elle n'en ressentoit presque
incommodité.

Elle fut quelque tems qu'elle mettoit
tons sous son matelas, prennant pour p
que c'étoit pour bien faire son lit, & que

ndoit pas plus dur. Une de nous la crut, & même. Mais elle fut contrainte de les ôter e lendemain, n'ayant pu dormir toute la nuit: i fut cause que nous commençâmes à lui di- l'elle le faisoit par austérité, & aussi-tôt elle ta. Elle avoit plusieurs autres inventions de rtifier, dont je ne me souviens pas, parce les cachoit, & tâchoit de faire croire que nt des choses qui ne lui faisoient point de s; & quand on lui disoit qu'elle les faisoit par cation, elle rougissoit & s'en fâchoit comme l'eût accusée d'une grande faute.

s fois au Refectoire on lui donna à choisir portion ou d'une autre. Elle prit celle qu'el- oit le moins. Une de nos compagnes qui perçut & qui lui avoit ouï dire qu'elle n'ai- cette sorte de viandes, lui dit qu'elle fai- pour se mortifier. Ma Sœur Marie de S. s'en fâcha si fort, qu'il sembloit qu'elle colère. Quoiqu'elle ne parlât jamais au re, elle ne put se tenir de dire presque t: „ Pour cela, ma Sœur, vous avez nges imaginations? Pourquoi me croyez- plus mortifiée qu'une autre? Il paroit bien vous ne me connoissez guères: voyez la mortification que ce seroit de mentir pour ortifier." Elle n'avoit pourtant pas menti, fait que prendre la portion qui ne lui pas, sans rien dire. Mais elle étoit bien voir ce prétexte pour couvrir la peine qu'el- de ce qu'on l'estimoit mortifiée. C'est cela qu'elle faisoit semblant d'être fâchée qu'on ne croyoit pas qu'elle eût dit la Cette dispute, qu'elles eurent ensemble ectoire, étonna toutes les Sœurs de la se- table; & on alla dire à la Mère Angelique s'étoient pensé battre: de sorte que le soir vint, comme on sonnoit le prémier Re- , les demander toutes deux. Elle les me-

na

na au Refectoire sans leur rien dire, & dit sa co pe de ce qu'elles s'étoient battues : ce qui n'é pas vrai; mais on le lui avoit fait entendre ain & elle ne savoit pas la cause de leur dispute qu lui avoit dite d'une autre façon qu'elle n'éto Lorsqu'elles furent revenues à la chambre, ma Sœ Marie de S. Augustin nous rapporta ce qui s'ét passé comme si elle en eût été fort aise. Sa co pagne lui dit qu'elle n'étoit point fâchée de la c se, mais seulement de ce qu'on avoit dit leur f te autrement qu'elle n'étoit, parce qu'elles n voient pas songé à se battre. Ma Sœur Marie S. Augustin lui répondit: „ Hé bien, ma Sœ „ c'est une petite confusion qu'il faut accepter; „ nous ne l'avons pas fait cette fois-là, nous „ ferons peut-être une autre."

Un jour en se deshabillant elle mit un pain bougie allumée sur son lit. Une Sœur qui avoit soin d'elle l'ayant appellée, elle oublia d'étein sa bougie & s'en alla. Comme ce qu'elle avo faire fut plus long qu'elle n'avoit cru, elle trou en revenant sa couverture, ses draps, & son telas tout en feu. Elle en fut bien fâchée, & p la Sœur qui couchoit à la chambre où elle ét de ne le pas dire à la Mère Angelique. Mais ne laissa pas de le dire. Trois jours après com nous étions allées voir Monseigneur de Langr il nous fit dire nos coulpes. Lorsque ce fut ma Sœur Marie de S. Augustin à dire la sien la Mère Angelique lui dit : „ Ma Sœur, „ tes votre coulpe de ce que vous fîtes av „ hier, que vous craignez que je sache." demeura quelque tems sans se pouvoir souveni ce que c'étoit. Enfin elle s'en souvint, & le sans s'émouvoir. Et après, comme nous en lions ensemble elle nous dit : „ C'est bien fait „ la Mère Angelique m'ait ainsi surprise, puis „ je le lui avois voulu cacher."

Elle étoit si humble, que lorsque nous lui fi

... qu'elle avoit quelque imperfection, comme ... mal propre, ou bien de ne se pas tenir droi... & autres pareilles choses, elle en rioit avec ... trouvant bon tout ce qu'on lui disoit. Elle ... beaucoup l'ordre en toutes choses, & ne ... oit souffrir le moindre desordre.

...UAND nous voulions croire ce qu'elle nous ... nous passions des jours, & quelquefois des ... nes entiéres, dans un tel silence, que quelquefois ... ne parlions point-du-tout qu'à la recréation. ... comme il s'en falloit beaucoup que nous ne ... dans ses sentimens, & que nous ne vou... pas toujours la croire, nous ne persévérions ... ce que nous avions commencé: ce qui ... oit de la peine; & parce qu'elle nous le té... oit quelquefois, & que nous n'en étions pas ..., cela fit que peu-à-peu nous commença... avoir du refroidissement pour elle, & même ... épriser, disant qu'elle faisoit toutes ses ac... par hypocrisie. Mais cela étoit très-faux: ... étoit si éloignée de cet esprit, qu'elle ca... même la plus grande partie de ses bonnes ... Cette mauvaise idée que nous primes ... fut cause que nous trouvions à redire à tout ... elle faisoit. IV. Comment elle supporta l'indisposition de la plupart de ses Compagnes.

... y en avoit sur-tout deux ou trois qui ne la ... ent souffrir, dont la prémière étoit celle de ... déjà parlé, qui avoit envie d'être Religieu... Comme elle voyoit une sagesse extraordinaire ... ma Sœur Marie de S. Augustin, qui étoit beau... plus jeune qu'elle, elle commença à craindre ... ne la mît au Noviciat avant elle. C'est pour... elle ne pouvoit lui faire bonne mine. Elle ... trarioit généralement en tout, jusqu'à l'empê... de faire les choses auxquelles elle s'occupoit ... airement, comme de balier la chambre, &c. ... sant qu'elle ne le devoit pas faire, puisque les ... ne le faisoient pas, & lui demandant à quoi ... ela aboutissoit. Ma Sœur Marie de S. Au-

guftin fouffroit tout cela avec beaucoup de pa
& fans replique. Elle gagna par-là tellemei
fille, qu'au bout d'un mois, que ce petit mé
tement dura, elle reconnut qu'il y avoit be
de vertu en ma Sœur Marie de S. Auguftin
les fe font toujours beaucoup aimées depuis

IL y en avoit encore une autre qui ne l
point, parce qu'elle la trouvoit trop fage, &
le alloit dire à la Mère Angelique tout ce
faifoit; & à caufe de cela elle la contrarioit
tes chofes. Une fois entre autres que m
Marie de S. Auguftin avoit envie d'aller à
nes, cette Sœur empêcha qu'on ne le lui
car elle prévint la Mère Angelique par
raifon qu'elle favoit devoir être fuffifant
qu'on le lui défendît. Ma Sœur Marie de S
ftin en fut un peu mortifiée, & elle nous té
qu'elle croyoit que c'étoit cette Sœur qui
caufe. Celle-ci ayant entendu ce qu'elle
voit dit, ne manqua pas de l'aller redire à
Angelique, qui en reprit ma Sœur Mari
Auguftin, comme fi c'eût été une fort grai
te. Elle s'en humilia, en demanda pard
Sœur qui l'avoit dit, & ne lui témoigna de
cun mécontentement de ce qui s'étoit pa
forte que cette Sœur en fut fi étonnée & t
qu'elle ne fe pouvoit laffer de nous le raco

ELLES couchoient toutes deux dans l
chambre; & celle ci étant fort infirme, av
vent befoin qu'on fe levât pour l'affifter. M
Marie de S. Auguftin le faifoit de fi bon
que jamais elle ne manquoit d'aller à elle
qu'elle l'entendoit fe plaindre. Elle lui
tous les fervices dont elle avoit befoin,
recouchoit point qu'elle ne l'en priât. Et
cela arrivât fouvent plufieurs fois la nuit,
en hiver, elle ne témoigna jamais en être
modée. Cette grande charité fut caufe
Sœur N. commença à l'eftimer autant qu'

t méprisé, quoiqu'elle ne laissât pas de la con-
der dans quelques rencontres, lorsqu'elle étoit
mauvaise humeur, jusqu'à lui dire même, qu'elle
it une hypocrite : elle ne le croyoit pas dans le
d de son cœur, car elle nous disoit quelquefois
ec admiration: „ Il faut avouër que ma Sœur
d'Armentières est bien humble & bien chari-
table; car, quoique je lui donne bien de la
peine, elle me sert de si bon cœur, qu'il est im-
possible qu'elle le fasse par hypocrisie. Je l'ap-
pelle quelquefois la nuit plusieurs fois lorsque
nous sommes seules, sans que jamais elle fasse
aucune difficulté de se lever, & de me rendre
toutes sortes de services, comme si elle n'étoit
née que pour cela, & encore elle le fait avec
tant d'affection que si je lui en donnois beau-
coup de sujet; de sorte que cela me contraint
malgré moi de la reconnoitre plus vertueuse que
je ne le dis."

C'est vrai que si elle n'eût eu une charité ex-
traordinaire, il ne lui auroit pas été possible de
persévérer si longtems à rendre tant de services à
des personnes qui ne lui en témoignoient aucune
reconnoissance, & qui lui donnoient au-contraire
des sujets d'impatience, qu'il y avoit de quoi
éprouver la plus grande vertu : car souvent celles,
à qui elle avoit le plus de bonté, & à qui elle
rendoit le plus de services, étoient celles qui lui
donnoient le plus de peine, & qui attribuoient ce
qu'elle faisoit à hypocrisie, le lui disant même hau-
tement; & elle le souffroit sans repliquer un seul mot.
Une fois que nous faisions la recréation a-
vec une Sœur qui étoit venue à notre chambre
depuis fort peu de tems, il y en eut une qui de-
manda à cette nouvelle, laquelle elle trouvoit la
plus sage de la chambre : à quoi la Sœur n'ayant
pas voulu répondre, celle qui lui avoit fait cet-
te question lui dit. „ Je vous ai demandé cela à
dessein, parce que je sais bien que vous estimez

„ ma Sœur Marie de S. Auguſtin plus qu
„ de nous ; & en effet il eſt vrai qu'elle p
„ plus vertueuſe, mais ce n'eſt pas qu'elle
„ en vérité ; elle n'en fait que le ſemblant.
Sœur Marie de S. Auguſtin, qui étoit pr
ce discours, ne fit aucune réponſe, & ne té
point en avoir de la peine. L'autre voya
lui dit : „ au-moins, ma Sœur, vous e
„ bien de qui je parle, & que je dis que v
„ tes la Sainte, mais, que je ne crois
„ vous la ſoyiez en effet, mais que vous n'
„ que les apparences." Elle répondit
„ ma Sœur, vous dites la vérité : ſi j'ai
„ vertu, ce n'eſt qu'en apparence, mais
„ je ſuis telle que vous dites." L'autre ne
tenta pas de cette réponſe, & elle repliqua
lui avoit ainſi répondu afin qu'on la crût bi
ble ; mais qu'elle voyoit bien que dans ſ
elle étoit bien fâchée contre elle. Ma Sœ
rie de S. Auguſtin ne lui répondit plus ri
la laiſſa continuër de dire tout ce qu'il l
ſans faire ſemblant de l'entendre. Après
recréation fut finie, comme nous nous fur
tes miſes à écrire, cette Sœur alla tro
Sœur Marie de S. Auguſtin, & lui dit ſi h
nous l'entendîmes de toute la chambre,
lui demandoit pardon de ce qu'elle lui av
& puis elle ajouta : „ ce n'eſt pas que je r
„ bien que j'ai dit la vérité : mais vous vo
„ tes ſi fort fâchée, que j'ai peur que cela
„ faſſe malade, ſi vous ne vous appaiſez
Sœur Marie de S. Auguſtin ſe mit à genc
la baiſa diſant : „ ma Sœur, je ſais b
„ vous avez dit la vérité, & je n'en ſuis
„ chée : ſi ma façon l'a fait paroitre, je vc
„ re, que je n'a pas de tel ſentiment da
„ cœur." L'autre ſe retira un peu étonn
ſi grande vertu, & néanmoins ne laiſſa pa
reſte du jour de lui dire encore pluſieurs

piquantes, dans les occasions qu'elle en eut: ue ma Sœur Marie de S. Augustin souffrit a- sa patience ordinaire, sans lui dire une seule le de mécontentement. Après que tout cela t passé, je lui dis: „ il faut avouër que cette œur, quand elle s'y met, dit des choses capa- les de fâcher les personnes les plus vertueu- s." Elle me répondit. „ ma Sœur, si je 'étois une hypocrite, je n'aurois point été fâ- hée de ce qu'elle m'a dit: car il n'y a que la érité qui fâche."

CETTE mauvaise opinion qu'on prit d'elle com- nça six mois après son entrée, & dura jusqu'à sa rt. Elle en souffrit toutes les suites pendant t ce tems-là avec une humilité & une patience ours égales; & cela à l'égard de tout le monde: cette persécution (on peut l'appeller ainsi) si avant, que toutes Ses Compagnes, tant les s que les grandes, n'avoient plus rien à lui en toute occasion, sinon qu'elle étoit une crite; & elle le souffroit sans que cela l'empê- de leur témoigner sa charité.

QUAND elle sut qu'une de celles dont j'ai par- devoit sortir de P. R. elle en eut une si grande passion, que, quoiqu'elle fût une des prémières faire de la peine, elle ne laissa pas de la pleu- & de la regretter; & j'ai remarqué que, depuis elle fut sortie, elle étoit la plus soigneuse à de- der de ses nouvelles, & n'en parloit jamais avec de grands témoignages d'affection.

ON mit dans la Maison une Pensionnaire agée douze ans, qui ne savoit non plus s'habiller qu'u- enfant de deux ans; & outre cela, elle avoit un à la tête, qui faisoit qu'on ne la pouvoit ger sans en avoir mal au cœur. Pendant tout tems qu'elle fut dans la Maison, ma Sœur Marie S. Augustin prit le soin de l'habiller & de la des- biller tous les jours, comme si elle eût été sa vante, jusqu'à la déchausser, sans témoigner que ce-

lui fit aucune peine, quoique cette fille ne lu
donnât aucune marque de reconnoissance : ca
elle recevoit tous ces services, que lui rendoi
ma Sœur Marie de S. Augustin, de la même ma
niere que si elle y eût été obligée : elle s'en plai
gnoit même, & lui faisoit des reproches lorsqu'el
le ne faisoit pas les choses aussi bien qu'elle eû
souhaité; mais elle le souffroit comme tout le re
ste; & quoique nous fussions fort libres à nous mo
quer des actions de cette fille, qui étoient assez é
tranges, elle ne le faisoit jamais, & tâchoit de lu
apprendre tout ce qu'elle pouvoit, comme à lire
travailler & autres pareilles choses.

ELLE servoit aussi les petites dans tous leur
besoins, se rendant généralement servante de tou
tes. Une fois qu'une d'entre-elles étoit fort m
lade de la dissenterie, il lui arriva un accident q
obligea la Sœur, qui couchoit près d'elle, de
lever, & de lui rendre quelque service qui lui f
si pénible, à cause de la mauvaise odeur, qu'ell
pensa s'évanouïr. Ma Sœur Marie de S. Augusti
s'en étant apperçue, se leva aussitôt, alla assist
cette enfant, & fit recoucher la Sœur qui s'éto
levée, sans faire paroitre aucune peine, ni de
mauvaise odeur, ni des autres incommodités qu'e
le put avoir à cette occasion.

JE fus aussi pendant quelque tems attaquée d'
une maladie qui se gagnoit facilement. Elle ne lai
sa pas néanmoins de me rendre toutes les assista
ces qu'elle put avec grande charité, quoique je fu
se une de ses plus grandes adversaires. Ce n'éto
pas que je la crusse hypocrite, [car je ne crois p
d'avoir jamais dit, comme je ne l'ai aussi jama
cru] mais parce que je ne pouvois souffrir son h
milité, & l'amour qu'elle avoit pour toutes l
choses viles. La peine que j'en avois étoit cau
que je la méprisois dans toutes les occasions q
s'en présentoient, quoiqu'en effet je fusse
fondée de sa vertu : mais comme les choses

éclatoit le plus, étoient si éloignées de mon
ination, & que j'avois tant d'oppofition à ces
imens d'humilité qui étoient en elle, je ne
ois pas attribuër la plupart de ses actions à une
e vertu; & je disois presque en toute rencon-
qu'elle les faisoit parce qu'elle aimoit cela na-
llement.

: lui fis une fois défendre de chanter à l'Offi-
parce que cela me déplaisoit, & je me couvris
rétexte de quelque incommodité qu'elle avoit
lui pourroit gâter la voix. La Mère Angeli-
lui dit donc qu'elle ne vouloit plus qu'elle
ıtât à l'Office. Ma Sœur Marie de S. Augustin
t, & ne chanta plus jusqu'à ce qu'on lui dit de
ire. Quoiqu'elle fût bien que j'étois cause
n lui avoit fait cette défense, elle ne m'en fit
t plus mauvaise mine; & elle étoit si éloignée
ıe faire paroître du mécontentement de ce que
méprisois toujours, & trouvois à redire à tou-
ses actions, qu'elle tâchoit au contraire en
e rencontre de me gagner, avec une si grande
ité que je m'en étonnois moi-même bien sou-
t; car elle me prévenoit lorsqu'elle me voyoit
nauvaise humeur, & tâchoit de me divertir
que je paroissois triste.

a plupart des petites aussi bien que des gran-
prennoient une telle autorité sur elle, qu'elles
servoient dans tous leurs besoins, comme si
y eût été obligée. Elle les menoit ordinaire-
t dans la Maison; & comme une fois elles allè-
l'une après l'autre lui demander de les mener,
ıe heure où elle avoit plusieurs choses à faire,
s'en impatienta, & leur dit qu'elles s'en allas-
chercher une autre, parce qu'elle étoit trop
ıpée. La Mère Angelique ayant su ce qui s'é-
passé, lui donna la charge de les mener tou-
s, & défendit que personne ne le fît qu'elle.
t & a toujours continué à faire cet
ıà la veille d'une maladie dangereu-

 se,

se, que n'en pouvant déjà plus, elle ne laissa p
de se contraindre pour s'en acquitter. Aussi u
petite, qui n'étoit venue que depuis deux mo
le remarqua : & elle en fut si pénétrée, qu'
le dit depuis que ma Sœur Marie de S. Augus
s'étoit tuée à les servir.

Il y avoit à notre chambre une petite fille qui ét
de fort mauvaise humeur, & qui ne pouvoit so
frir qu'on lui dit la moindre parole en recréati
ou autrement, que tout aussitôt elle ne se mît
colère, & elle disoit à celles qui lui parloient to
ce qui lui venoit à la bouche. Une fois entre-a
tres qu'elle avoit fait je ne sais quelle faute bi
importante, comme on l'en eut reprise, elle
mit dans sa colère ordinaire. Ma Sœur Marie
S. Augustin en ayant de la peine lui vint dire to
doucement : „ Mon Dieu ! ma Sœur, pren
„ un peu garde à ce que vous dites. Ne voy
„ vous pas bien que vous avez tort d'avoir fait
„ dont on vous reprend. Tâchez de modérer
„ ressentiment que vous avez de ce qu'on vou
„ reprise, & n'entrez pas dans une si grande co
„ re : car j'ai peur que si la Mère Angelique le sa
„ elle ne vous en fasse faire pénitence." L'a
tre, au-lieu de le prendre comme elle le lui diso
lui demanda, dequoi elle se mêloit, & qu'elle f
soit toujours la Maitresse quoiqu'elle ne fût pas p
qu'elle, n'étant qu'une hypocrite qui faisoit se
blant d'être bien vertueuse afin qu'on la considé
plus que les autres, & quoiqu'elle parût plus m
vaise en apparence que ma Sœur Marie de S. A
gustin, elle aimoit mieux être telle qu'elle parc
soit, que de faire l'hypocrite comme elle.
Sœur ne répondit rien à tout ce discours.

Dans une autre occasion cette même enf
lui reprocha qu'elle se mettoit plus souvent en c
lère qu'elle, ajoutant que ses Compagnes-mê
le disoient. Je ne pus souffrir cela : & je dis à
Sœur d'Armentières de ne pas prendre garde à

qu'

lle disoit, parce que nous n'avions pas pensé
e cela d'elle. Elle me répondit dans sa dou-
ordinaire: „ Je crois que vous ne l'avez pas
t. Mais quand vous l'auriez dit, hé bien ma
eur, je ne m'en fâcherois pas: la vérité est
ie je suis bien facile à me mettre en colère
ur peu de chose." Il est vrai que de son na-
elle étoit promte; mais aussi elle étoit si gé-
lement persécutée, qu'il étoit presque im-
ble qu'elle n'eût quelquefois des mouvemens
patience. Mais elle ne s'y laissoit aller que
rarement; & lorsque cela lui arrivoit elle s'en
lloit, & en faisoit pénitence, demandant par-
à toutes celles qu'elle avoit fâchées, avec
coup d'humilité.

lui faisoit souvent des reproches de l'habi-
qu'elle avoit de manger en cachette. Cela
si publique dans la Communauté que person-
le l'ignoroit. Et ç'a été une des causes qui
fait estimer hypocrite, parce qu'on s'apperce-
quelquefois de cette faute, & qu'on ne voyoit
la pénitence qu'elle en faisoit, qui étoit très-
le, outre les confusions qu'elle en recevoit,
le souffroit avec beaucoup d'humilité. Sou-
même on l'accusoit de certaines friandises;
j'étois bien assurée de son innocence à cet é-

ne la reprenoit jamais de choses quel-
petites qu'elles fussent, qu'elle ne se mît
ot à genoux, avoüant toujours ses fautes a-
beaucoup d'humilité. Je l'ai vue plusieurs fois
de si grands sentimens de pénitence, que si
l'eussions voulu écouter, elle se fût confessée
nt nous à haute voix; & en effet, elle com-
ıoit quelquefois à le faire quoi que nous lui
ons dire pour l'en empêcher, desorte que
étions contraintes de nous retirer pour ne
l'entendre. Je l'ai vue dire à la Mère Angé-
les larmes aux yeux: „ Mon Dieu! ma Mère

... qu'il fût permis de
... & la Mère Angelique l
... point désirer puisque
... elle lui répondit: „ M
... Mere. Il n'y auroit point de
... personne, qui auroit ce désir-là à l'
... s'accuser en présence de tout
... lui a réïtéré cette même
... trois fois depuis, avec un sentim
... surprenoit, parce qu'il me sembloit qu
... dessein de le faire, & qu'el
... de joie lorsqu'on lui disoit que
... en ce cas.

... avoit une grande appréhension d
... de Dieu, & n'en pouvoit entendr
... en demeurer toute émuë: ce qui par
... son extérieur qu'on pouvoit très-fac
... remarquer, car elle changeoit de visage
... lui venoient aux yeux. Je crois que
... grande idée qu'elle en avoit, qui lui fai
... souvent, que l'on ne croyoit que la vér
... l'estimoit telle qu'elle paroissoit ; &
... vu le fond de son cœur, on l'aur
... encore pire qu'on ne pouvoit jamais
...

Elle ne parloit d'elle qu'avec mépris
... souffrir qu'on lui dît qu'elle avoi
avantage, comme de bien chanter, &c. El
voit toujours en ces rencontres des inv
pour faire changer de discours, ou pour n
ce que les autres prisoient en elle. Quoiq
vrai qu'elle fût la prémière de ses Compagn
grand des avantages tant selon Dieu que
Monde, elle avoit pourtant pour elles

LLE avoit le don d'oraison, & étoit si devote S. Sacrement qu'elle demeuroit quelque-fois ieurs heures à l'Eglise dans un tel recueillet, qu'elle paroissoit immobile, ne faisant aucun vement; & souvent, si on ne l'eût été cher-, elle s'y seroit tenue jusqu'au soir. Elle troumoyen de prendre du tems pour prier Dieu que l'on s'en apperçût; & pour l'ordinaire ele mettoit les soirs, après que nous étions cous, devant une fenêtre qui donne sur la Chae de dehors: elle s'y tenoit jusqu'à ce que Masfussent achevées; (on les disoit alors le soir) uand elle se doutoit que l'on en revenoit, se mettoit promtement au lit. Elle alloit quelque-fois à la même heure à la Chapelle la sainte Vierge. Une Sœur l'ayant trouvée me elle en sortoit, un soir qu'il étoit onze es, le dit à la Mère Angelique qui l'en reanda, lui disant qu'elle faisoit tout cela par crisie, & d'autres choses semblables, dont elmilia comme si elle avoit fait une grande e.

a grande piété lui donnoit un tel respect pour ise qu'elle ne passoit jamais devant, qu'elle it un autre visage. Elle devenoit alors si sée, que m'en étant étonnée plusieurs fois, je lui ndai un jour d'où venoit ce changement qui soit paroitre toute autre personne quand elle it par l'Avant-Chœur. Elle ne me répondit finon, qu'elle ne vouloit pas passer par ce qui étoit si proche de l'Eglise, sans adorer , & qu'il ne le falloit pas faire en riant.

LLE aimoit fort l'Office, & elle auroit été aise d'y aller toujours, quoiqu'elle ne le dit pas, de peur de paroitre singulière. Mais ne pouvoit s'empêcher de témoigner son désir, nd elle voyoit quelqu'une de nos Maîtresses y r; & elle leur disoit souvent: „ Mon Dieu! que vous êtes heureuses! que je voudrois bien

„ être à votre place, au-lieu d'être toujou
„ cette chambre à parler depuis le matin j
„ soir!" Elle disoit aussi fort souvent à l'u
Maîtresses: „ Que les Religieuses sont heu
„ ma Sœur, au prix des personnes du mon
„ n'avoir autre chose à faire qu'à louër Die
„ lieu que dans le monde on passe sa vi
„ songer presque à Dieu. Il faut avouër c
„ sont bien obligées de reconnoitre une si
„ grace & tant de facilité qu'elles ont à se
„ & à prier Dieu, ayant toujours le S. Sac
„ si proche d'elles, qu'elles peuvent l'all
„ rer à toutes les heures du jour qu'elles
„ la devotion."

Elle eût bien désiré de communier t
huit jours, comme je l'ai déja dit: mais
s'en croyoit pas digne, & ne vouloit pa
leurs le faire sans nous: de sorte qu'elle n'a
demandé cette permission: & elle s'est t
contentée de le faire comme nous jusqu'à la
ne voulant paroitre plus vertueuse que les
en quoi que ce fût. Il paroissoit en elle u
singulière lorsqu'on nous permettoit de c
nier, & c'étoit presque toujours elle qui n
soit souvenir de le demander certains jours
ne nous en auroit pas parlé. Elle s'y d
avec beaucoup de soin, ainsi qu'à la
sion; & elle ne pouvoit souffrir qu'on l
lât d'aucune chose inutile les jours qu'e
voit fait.

Elle étoit en tout tems fort silencieu
exacte sur-tout à ne point parler aux heure
nous avoit données pour garder le silence
tâchoit, à toutes nos recréations, d'entr
jours dans des discours de Dieu, & faisoit c
le pouvoit pour faire venir à propos la
Saints, ou autres bonnes choses qu'on av
au Réfectoire. Mais s'il arrivoit que quel
en témoignât de la peine, & se voulût ent

chose, elle cédoit aussi-tôt sans en faire paroître aucun mécontentement.

y avoit en ce tems-là une Sœur ancienne, ouchoit dans une petite cellule proche de chambre, laquelle étoit fort infirme de corps prit: ce qui étoit cause que bien souvent nous moquions d'elle. Mais ma Sœur Ma- S. Augustin, au-lieu de le faire comme la servoit dans tout ce qu'elle pouvoit. Sœur entre ses autres maux avoit une jamtraordinairement enflée, qui l'empêchoit de er. Durant qu'elle eut ce mal, ma Sœur voir tous les jours deux ou trois fois, & soit souvent quelque lecture. Quoiqu'il fit ivement chaud (car c'étoit au mois de) elle passoit les après-dînées entières dans u, où il n'y avoit point d'air, afin de ser- en tout ce qu'elle pourroit cette Sœur, elle rendoit les derniers services. Et lorsque demandois comment elle pouvoit supporter g-tems une telle puanteur & saleté, que j'a- peine à souffrir pendant l'espace d'un quart re, quelque violence que je me voulusse faire; ne répondoit qu'elle n'en avoit aucune pei- qu'elle n'étoit pas accoutumée à être si dé-

Sœur Catherine de Sainte Felicité *, ayant la vuë quelques années avant sa mort, plu- de nous alloient alternativement lui faire ne lecture. Ma Sœur Marie de S. Augustin ndoit à son tour comme les autres, & enco- is souvent parce qu'elle étoit toujours prête; le faisoit avec tant d'affection & de devotion, ma Sœur Catherine en étoit toute édifiée. Elus a même raconté plusieurs fois depuis sa qu'elle lui disoit souvent avec grande fer- „ Mon Dieu! ma Sœur, que l'on seroit heu- „ reux

une chambre où il y avoit une Sœur attaquée d'u maladie fort dangereuse, & elle y faisoit toutes choses les plus viles & les plus pénibles. La M Angelique l'ayant rencontrée un jour qu'après voir rendu à cette Sœur tous les services dont le avoit besoin, elle s'étoit retirée dans un c avec un torchon dans ses mains, elle la renv aussi-tôt à notre chambre, sans lui dire autre c se. Elle obéit promtement sans témoigner qu'e eût envie de demeurer pour continuër à faire qu'elle avoit commencé, & elle rentra dans chambre aussi tranquille que si on ne lui eût r dit qui lui eût fait de la peine, & sans nous en d une seule parole.

VI. Un an avant sa mort, elle se mit en retra pendant le Carême; & le Jubilé ayant été pub ensuite, elle fit une Confession générale avec ta de sentimens de pénitence, qu'elle nous disoit so vent ses fautes à haute voix. Elle changea dep considérablement, se corrigeant de toutes les pe tes imperfections qu'on remarquoit en elle aupa vant. Elle devint si sérieuse qu'elle ne joüoit pl du tout, & ne faisoit que travailler, lire, écrir & prier Dieu. Elle commença dans ce même te à aller tous les jours à l'Oraison du matin & soir. Elle y étoit si exacte que, quoique celle matin se fit à cinq heures, elle n'y manquoit j mais, & y étoit toujours dès le commencemen Il lui arriva une fois seulement, je ne sais pour qu sujet, de s'y rendre que l'Oraison étoit un pe avancée; elle y trouva la Mère Angelique, ce q augmenta encore la confusion qu'elle avoit de ce te faute: de sorte que n'osant entrer dans Chœur, elle se tint dans l'Avant-Chœur. Comm la Mère vint à notre chambre après l'Oraison, n Sœur Marie de S. Augustin ne perdit point l'occ sion de s'humilier de ce manquement; & elle s' accusa à elle devant nous, comme d'une gran faute.

L

ı Mère Angelique, qui connoissoit parfaite-
son cœur, & qui savoit à qui elle avoit affaire,
lt tellement le désir qu'elle avoit de s'humi-
qu'elle ne l'épargnoit en rien. Et en la re-
ınt très-souvent en notre présence, elle lui
: des choses très-mortifiantes, qu'elle souffroit
›lement sans jamais s'excuser ni répondre au-
hose sinon que tout ce qu'elle lui disoit étoit

:ESQUE toutes les fois qu'elle demandoit per-
›n de jeûner, ou de faire quelque autre au-
é, la Mère Angelique lui disoit en la rebu-
„ Ouï vous demandez à cette heure de jeû-
r, & puis tantôt vous irez manger en ca-
e." Elle ne disoit plus mot. Et cette con-
lui faisoit si peu d'impression pour en conser-
|uelque ressentiment, que non seulement el-
'en témoignoit aucune peine; mais cela
empêchoit point de retourner ensuite lui de-
ler autre chose, quand la pensée lui en ve-

me souviens de l'avoir vuë une fois la re-
lre d'avoir manqué à une cérémonie de la mê-
ıçon que si elle eût fait un péché d'importan-
ma Sœur s'en humilia tout de même, & nous
ısuite plusieurs fois: „ Il est vrai que j'ai eu
nd tort de faire cette faute: mais cela vient
mon peu d'esprit."
manière dont la Mère Angelique la traitoit
minuoit point l'affection qu'elle avoit pour
Au-contraire, il sembloit qu'elle augmen-
us les jours; & elle nous disoit souvent, pour
gner les sentimens qu'elle avoit de la Mère:
stime tant tout ce que dit la Mère Angeli-
:, que je n'en voudrois pas perdre un mot.
e n'est point de ces Religieuses à la mode.
e dit toujours la vérité; & je crois qu'il se-
t difficile d'en trouver encore une comme
:."

EL-

Elle n'avoit point de plus grande sati que de parler de Dieu, & d'en entendre pa une Sœur m'a dit quelquefois que, lorsqu mettoit sur ce discours avec elle, elle n'e voit sortir. Elle s'entretenoit particulièrer la passion de Notre-Seigneur, dont elle ne presque jamais sans pleurer; & comme n en faisions la guerre, elle se cachoit de n tant qu'elle pouvoit.

Elle disoit souvent à une Sœur, qu'e voit faire une pénitence les Vendredis, qu' roit bien souhaité qu'il lui eût été permis la même chose, parce qu'il lui sembloit q devroit jamais laisser passer ce jour-là sans quelqu'une en mémoire de la passion de Seigneur Jésus-Christ. Mais comme elle le demander seule, de peur de paroitre re, elle attendit jusqu'au dernier Carême se mit en retraite; & alors elle nous pr toutes de demander cette pénitence le Vendredi Saint. L'ayant obtenu de nou crut pouvoir nous la proposer encore d'autr mais plusieurs y ayant bien de l'opposit une entre-autres lui ayant dit qu'il n'y avo d'apparence, qu'elle le demandoit trop f elle en eut tant de peine qu'elle ne put cher de me le témoigner en me disant: „ „ drois bien savoir, ma Sœur, si Dieu a „ bles des actions que l'on fait avec tant „ pect humain, & en faisant tant de réflex „ ce qu'on en pensera. Je vous avoue que „ me point de faire les choses de cette m „ je voudrois aller plus simplement, & sui „ mouvemens que Dieu donne, sans tant f „ ce que l'on en pensera."

Elle étoit fort austère, & dure à el me, & elle supportoit, sans en parler, p maux qui auroient abbatu toute autre pe Elle eut une grande fluxion ce même Car

retraite, qui lui enfla fort le visage, sans que l'empêchât de jeûner & de veiller le jour du Vendredi Saint, comme si elle se fût bien portée. le s'en trouva si mal le lendemain qu'elle fut contrainte de sortir de l'Office pour un vomissement qui lui prit, après lequel elle retourna au chœur, de même que si elle n'eût point été malade: on voulut lui donner des remèdes; mais elle obtint par ses sollicitations que cela n'eut point lieu.

Elle étoit sujette à une grande migraine: elle la cachoit autant qu'elle pouvoit, & pour cet effet se retiroit en quelque coin d'un grenier auprès de la chambre, jusqu'à ce que la plus grande violence de sa douleur fût passée. Elle revenoit ensuite à la chambre, sans faire paroitre qu'elle eût eu aucun mal. Elle se levoit le lendemain aussi-tôt qu'à son ordinaire, & faisoit tout ce qu'elle avoit accoutumé.

La dissenterie régna fort pendant un Eté; & en ce même tems ma Sœur Marie de S. Augustin se trouva fort incommodée, dont on ne s'apperçut que par son visage & la difficulté qu'elle avoit souvent à marcher. Nous lui en dîmes quelque chose; mais elle s'en défendit en répondant: „Pour cela, mes Sœurs, vous avez bonne opinion de moi. M'avez-vous vue jusqu'à présent si mortifiée pour croire que je puisse supporter un mal aussi grand que celui-là sans me plaindre?" Nous lui repliquames qu'elle ne pouvoit nier qu'elle eût quelque chose, parce que cela paroissoit trop sur son visage. Elle nous répondit: „Je vous supplie de ne point faire tant de bruit pour cela. Il y a bien à dire que j'aie souffert des maux aussi importans que ceux de sainte Marguerite de Hongrie; & cependant vous en faites bien plus d'état."

Elle se soucioit si peu d'elle-même, qu'une Sœur l'ayant pensé tuer, en jettant une paillasse par

par une fenêtre au-dessous de laquelle elle étoit, cette Sœur vint aussi-tôt lui faire ses excuses, à qui elle répondit: „ Quand vous m'auriez „ blessée, ma Sœur, quel mal y auroit-il?" L'autre lui dit: mais comment, ma Sœur, c'étoit pour vous tuer. „ Hé bien, ma Sœur, répondit „ elle, quand cela seroit arrivé, il n'y auroit pas „ grande perte." Ce qu'elle dit avec une tranquillité qui étonna cette Sœur, qui me l'a dit depuis elle-même.

Elle avoit un grand désir d'être Religieuse: elle aimoit toutes les Observances de la Religion, les pratiquoit autant qui lui étoit possible, & les estimoit toutes jusqu'aux moindres. Elle avoit aussi beaucoup de respect pour toutes les pénitences qui se faisoient en ce tems-là: lorsqu'il nous arrivoit d'en faire un sujet de raillerie en sa présence, elle tâchoit de trouver quelque interprétation qui pût rendre la chose moins digne de risée.

Elle ne s'excusoit point des fautes dont on nous accusoit toutes en général, quoiqu'elle n'en fût pas coupable. Entre-autres occasions de cette nature, il arriva un jour qu'on nous priva de la Communion pour une faute que nous avions faite la veille, & dont elle étoit si peu coupable que nous l'avions même accusée d'hypocrisie, parce qu'elle n'avoit pas voulu se conformer aux autres. Elle ne laissa pas néanmoins d'accepter cette privation, quoique, comme j'ai dit, elle désirat beaucoup de communier souvent.

Il y auroit plusieurs autres pareils exemples à raporter, si je ne pensois, que ce que j'ai déjà dit à cet égard suffit pour prouver que sa disposition en toute rencontre étoit de ne jamais s'excuser, & d'être toujours prête à s'humilier & à faire pénitence, même pour les fautes dont on l'accusoit injustement, & que les autres avoient faites.

Apre'.

Après que la Mère Angelique eut été Maîtresse des enfans deux ans & quelques mois, (pendant lequel tems ma Sœur Marie de S. Augustin avoit beaucoup profité sous sa direction) elle quitta cet emploi. Ma Sœur Marie de S. Augustin n'en témoigna aucune peine & elle disoit à celles qui en avoient, qu'il étoit bien raisonnable que la Mère se reposât; qu'il y avoit long-tems que nous lui causions beaucoup de peine; qu'il n'étoit pas juste de l'empêcher de se mettre en retraite, puisqu'elle le souhaitoit; qu'elle ne nous oublieroit pas pour cela, & qu'elle prieroit pour nous au-lieu de nous parler. La Mère Angelique ne laissoit pas de venir à notre chambre un fois la semaine pour nous entretenir. Ma Sœur Marie de S. Augustin l'écoutoit avec une telle attention qu'elle paroissoit toute ravie.

En ce même tems, qui fut le dernier Carême qu'elle vécut, (car elle mourut au mois de Juin suivant) elle devint si retirée, que, quoiqu'elle le fût déjà beaucoup, comme je l'ai dit ci-dessus, c'étoit encore toute autre chose. Je ne me souviens pas qu'elle m'ait parlé pendant ce tems-là plus de deux ou trois fois hors la recréation, employant tout le reste du tems à travailler en un coin de la chambre avec un recueillement qu'elle ne savoit, pour la plupart du tems, ce qui s'étoit passé le long de la journée. Je me souviens qu'un jour elle demeura, après que la Messe fut achevée, en un coin si recueillie, que lorsque nous fumes au Refectoire elle ne s'en apperçut pas, & que, lorsque nous en fumes sorties pour commencer la recréation, elle nous dit, comme si elle se fût réveillée: „ Mais d'où venez-vous donc, „ mes Sœurs, le Refectoire est-il sonné?" Nous lui répondimes que nous en venions, dont elle fut encore plus étonnée. Une autre fois ma Sœur Marguerite de la Croix l'appella plus de vingt fois sans qu'elle l'entendît, jusques-là que nous fu-

fumes obligées de la pousser, & lui demandames si elle n'entendoit point qu'on l'appelloit. Elle en fut fort surprise & demanda qui c'étoit, & s'il y avoit long-tems. Nous lui dimes qu'il y avoit près d'un quart d'heure que ma Sœur Marguerite de la Croix l'appelloit. Elle nous dit alors: „ Je ne sais pas ce que j'ai, j'ai peur de devenir „ sourde; car je ne sais non plus ce que l'on dit „ ici que si je n'y étois pas." Tout le monde s'appercevoit de ce changement; & on lui disoit même qu'elle étoit trop sérieuse, & qu'elle paroissoit triste. Elle répondoit „ qu'elle ne savoit „ pourquoi on lui disoit cela, qu'elle n'avoit „ point sujet de l'être, & qu'il lui sembloit aussi „ qu'elle ne l'étoit point, ayant au-contraire tout „ sujet d'être contente."

Monsieur son Père l'étant venu voir, fit tout ce qu'il put pour lui persuader de sortir; mais inutilement. Messieurs ses Frères la vinrent aussi voir. Elle leur parla tant de Dieu & de leur salut, qu'elle les toucha, & leur persuada de s'aller confesser au sortir de Port-Royal: ce que fit aussi Monsieur son Père. Après qu'il fut parti, elle nous raconta qu'il lui avoit dit tout ce qu'il avoit pu pour la tenter, & lui donner envie de retourner dans le monde, lui promettant que, si elle s'y rendoit, il s'estimeroit heureux de se retirer avec elle dans une de ses Maisons de Campagne qu'il avoit fait embellir, où il l'assuroit qu'il passeroit le reste de ses jours séparé du monde. Tout cela n'étoit point capable de l'ébranler. Et elle nous disoit ensuite: „ Mon Père croit qu'il me gagnera à force de „ me flatter; mais j'espère qu'il n'en fera rien." Et comme nous lui disions que peut-être il la voudroit retirer par force, elle nous répondit: „ Dieu ne le permettra pas. Mais s'il en venoit jusques-là, j'ai déjà trouvé un lieu où je „ me cacherois, où je sais bien qu'on ne s'avi-

feroit jamais de me chercher." Une de ..., que l'on vouloit aussi retirer, lui de... si elle ne lui voudroit point ensei... le lieu qu'elle disoit avoir trouvé pour ... Elle lui dit qu'elle le feroit très-volon..., & qu'elle s'offroit même à lui porter ... ce qui lui feroit nécessaire pendant qu'el... seroit.

...A tendresse de Monsieur son Père pour el... ...oit si grande, & il l'aimoit si passionnément, ... toutes les fois qu'il la venoit voir, il se ...toit à genoux devant elle, l'appelloit sa Déesse ... & lui faisoit toutes les caresses possibles pour ...ager à retourner dans le monde. Cette con... ... déplaisoit fort à ma Sœur Marie de S. Au..., jusques-là qu'elle appréhendoit de voir ...sieur son Père, & lui disoit à lui-même ... offensoit Dieu de lui parler de cette ma..., & qu'il étoit obligé de la laisser devenir ...ieuse, si Dieu l'y appelloit; car elle n'osoit lui ... ouvertement qu'elle en avoit le dessein, par... qu'elle prévoyoit que cela le fâcheroit trop. D'un autre côté, la Mère Angelique lui avoit ..., que s'il s'en appercevoit, cela pourroit ê... cause qu'il la voudroit retirer plutôt, a... de l'en empêcher. C'est pourquoi elle ... témoignoit que rarement son désir aux per... ...es du monde qui la venoient voir, de ... qu'on ne le communiquât à Monsieur ... Père.

Lorsqu'elle alloit au Parloir voir Messieurs ... Frères ou quelque autre de ses parens, elle ... leur parloit que de Dieu & changeoit de dis... ...urs aussi-tôt qu'on lui disoit quelques nouvel... ... du monde, dont elle vouloit tout ignorer. Quand quelques personnes, qui l'avoient servi ... le monde, lui parloient de la grandeur de ... Famille, elle en demeuroit toute honteuse, & ...soit après à la Sœur qui l'avoit accompagnée, ,, qu'il

l ne falloit pas croire tout ce que l
du monde disoient, parce qu'ils parloie
s avec exagération. Elle craignoit au
up qu'on ne lui parlât de sa beauté, & d
qualités naturelles dont elle étoit trè
geusement partagée ; & quand cela arrivo
en fâchoit fort. Elle dit une fois à u
qui l'avoit accompagnée. „ Je ne sauro
s souffrir ces personnes du monde. Si e
me parlent encore de tout cela, je leur fe
ai la grille & leur dirai, si vous n'avez ri
cela à me dire, je vous supplie de ne pl
ndre la peine de me venir voir."

lui demanda un jour pourquoi elle n
t point de gants, & on lui dit que l'i
n de Monsieur son Père, à qui elle éto
gée d'obéïr, étoit qu'elle en mît. Elle r
dit à ces personnes: „ L'obéissance que
„ ois à mon Père ne s'étend pas jusqu
„ ces choses-là. Si Dieu veut que je so
„ Religieuse, & que dès cette heure je com
„ mence à faire tout ce que je pourrai, com
„ me si je l'étois, mon Père ne sauroit me l'em
„ pêcher."

ELLE avoit une attention toute particuli
re à ne rien dire qui pût faire connoit
ce qu'elle étoit. Et ayant demeuré deux c
trois mois à l'Hôtel de Bourbon en atte
dant qu'on la reçût ici, elle nous l'a toujou
célé de telle sorte que je ne l'ai su qu'après
mort.

LORSQU'ON lui parloit d'un des Messieu
ses Grand-Pères, qui étoit fort riche, e
le ne répondoit rien sinon à la Mère Ang
lique, & même avec peine. Elle se fâcho
lorsque nous appellions son Frère *Monsieur*
parce qu'il étoit encore jeune: de sorte qu
nous fumes contraintes de l'appeller simplemen
par son nom.

EL

Elle eut un fort grand rhume ce dernier Carême, dont je viens de parler, mais cela ne l'empêcha pas de faire toutes choses comme si elle se fût bien portée; & elle se levoit les nuits pour rendre les derniers services à une de nos Compagnes qui se trouvoit en même tems fort enrhumée; & quoiqu'elle eût naturellement une grande aversion à prendre ces sortes de soins, elle ne la témoignoit jamais. La Sœur malade, surprise de cette conduite, lui demanda plusieurs fois pourquoi elle prennoit tant de peine étant elle-même si mal: ma Sœur Marie de S. Augustin ne lui répondoit autre chose, sinon que c'étoit à elle à servir tout le monde: l'autre répliquoit qu'elle ne disoit cela que par hypocrisie; mais, quoi qu'elle lui pût dire, cela ne l'empêchoit pas de continuër à la servir dans tous ses besoins. Lorsqu'elle faisoit les lits, & balayoit la chambre, cette même fille lui venoit dire. „ Je „ vous prie, ma Sœur, dites moi pourquoi vous „ faites tout cela." Elle lui répondoit fort humblement: „ C'est parce que je le dois faire:" Mais, ma Sœur, repliquoit l'autre, ne me dites pas cela; vous me faites impatienter: dites moi plutôt que c'est pour votre plaisir. A cela elle répondoit: „ Ma Sœur, ce n'est pas pour mon plaisir que je „ le fais; mais parce que Dieu m'y oblige." IX. Augmentation de sa vertu dans les derniers tems de sa vie.

Dans ce même Carême, & les deux mois qu'elle vécut depuis, elle paroissoit une personne de l'autre monde, tant elle étoit recueillie. Elle ne parloit que de Dieu, même aux heures de recréation, lorsque nous ne l'en empêchions point; car lorsque nous lui témoignions que cela ne nous plaisoit pas, elle se taisoit.

On la mit en ce tems-là coucher au Dortoir, parce qu'il n'y avoit plus de place dans la chambre. Elle fut bien aise de cette occasion, qui lui donna moyen d'avoir plus de tems pour être en solitude; & depuis elle venoit fort peu à la chambre, sur tout les fêtes, ayant obtenu permission de

demeurer dans sa cellule hormis aux heures d
recréation.

QUOIQUE son rhume augmentât toujours,
lui voulut faire dire une leçon de ténèbres.
gré la peine qu'elle y sentoit, parce qu'elle
pouvoit presque plus chanter, elle ne s'en ex
point, & la dit bien mal, dont elle ne témo
aucune peine.

LE samedi Saint pendant l'Office elle se tro
fort mal; & on fut contraint de la faire sorti
Chœur à cause qu'elle toussoit beaucoup.
au-lieu de s'aller reposer, elle alla en un
dans la Cour, où ma Sœur Marguerite d
Croix la trouva dans un tel feu & oppressi
qu'elle n'en pouvoit presque plus. Elle la
voya se reposer: à quoi elle obéit pour quel
tems: puis elle se remit à faire comme à son
dinaire.

ELLE ne pouvoit souffrir qu'on lui donnât
Carême quelque chose de plus qu'à la Commu
té; & afin qu'on ne crût pas que c'étoit par m
fication, elle disoit qu'elle ne pouvoit manger
poisson, ni rien de ce qu'elle croyoit qu'on
donnoit pour lui faire quelque particularité;
nous remarquions qu'elle se contraignoit à ma
ce que l'on donnoit au Réfectoire, & que q
que répugnance qu'elle y eût, elle la cachoit
tant qu'il lui étoit possible.

DURANT qu'elle fut au Dortoir, elle se le
les nuits pour prier Dieu. La Sœur, qui coucl
auprès d'elle, s'en étant apperçue, en avertit n
Maîtresse, qui lui demanda pourquoi elle dorn
si peu. Elle répondit, que l'on disoit bien des
ses qui n'étoient pas, & que peut-être on s'é
imaginé cela. Je crois que ce qui fit qu'elle
répondit pas simplement à ce qu'on lui demand
fut parce qu'on l'en interrogea en notre préser
& qu'elle ne souhaitoit pas que nous en fussion
struites: car elle l'avoua depuis à une des Sc

servoit pendant la maladie dont elle mourut.
MME on vit que son rhume augmentoit fort,
fit saigner ; &, quoique jusqu'alors elle eût
urs évité de faire aucun remède pour quelque
u'elle eût, ne voulant point qu'on la soula-
elle y consentit cette fois-là sans témoigner
e repugnance: ce qui est une marque éviden-
elle étoit bien changée.
LE fit encore paroitre davantage son chan-
nt lorsque la Mère Angelique fut au Saint Sa-
nt: car elle ne pleura que fort peu en lui
adieu; & quand on nous dit qu'elle y devoit
elle ne témoigna non plus en avoir de regret
elle ne l'eût jamais connue. Cela ne venoit
d'aucun refroidissement de l'affection singu-
qu'elle lui avoit portée, mais de ce qu'el-
it si fort occupée de Dieu, qu'elle ne pren-
lus de part aux choses de la terre : ce que je
quois presque en toute occasion, ne pou-
ne lasser d'admirer ce changement.
UX mois avant sa mort, elle ne porta plus
té, & son rhume ne la quitta point: de quoi
e faisoit non plus de plainte que si elle n'eût
eu de mal. Elle ne laissoit pas pour cela de
à l'Office toutes les fois que nous y allions,
chanter tous les jours la Litanie de la Sainte
:, quoiqu'elle eût une telle peine qu'elle é-
ontrainte bien souvent de se délacer aupara-
Nous nous plaignions toujours de ce qu'elle
oit un ton que nous ne pouvions suivre: elle
épondoit fort humblement qu'elle savoit bien
: nous causoit beaucoup de peine, & qu'elle
oit de s'en corriger pour l'avenir; &, pour
ontenter, elle se contraignoit si excessivement
: en sortoit rouge comme du feu.
peu après que la Mère Angelique fut au
iacrement, ma Sœur N. devint si triste qu'el-
faisoit plus que pleurer; & il sembloit qu'elle
point d'autre divertissement que de faire de

la peine à ma Sœur Marie de S. Augustin qu
contrarioit sans cesse: ce que celle-ci souffroi
vec une très-grande humilité, sans lui rien
re qui lui pût faire connoitre ce qu'elle soufi
de certains déréglemens dont elle savoit
qu'elle étoit la principale cause. Elle ne témoig
pas même cette peine à celles qui lui adhéroien
cela: mais je m'appercevois bien, que cela lui
plaisoit si fort qu'elle en étoit toute triste; &
de mes Compagnes, en qui elle avoit le plus de
fiance, m'a dit depuis sa mort, qu'elle lui d
bien souvent avec de grandes marques de doul
„ Je vous avouë que j'ai une extrême pein
„ tout ce que font mes Sœurs. Pour ma Sœu
„ je ne dis rien, car il y a quelque chose qui
„ pas commun: mais que les autres se confor
„ à ce qu'elle fait, & qu'elles perdent tout
„ tems à parler, à se moquer, & à faire tout ce
„ leur plait, cela m'est insupportable." Celles
n'étoient pas dans leur devoir voyoient bie
qu'elle en souffroit; & il leur sembloit que
cela n'étoit que mauvaise humeur, & qu'elle
loit être trop sage. C'est pourquoi quand
disoit un mot, tout le monde y trouvoit à
dire. On imputoit son sérieux à suffisance,
silence à mauvaise humeur, sa devotion &
autres vertus à hypocrisie, & généralement
nous étoit insupportable à toutes; & je crois
nous ne lui étions pas moins à charge à caus
déréglement dans lequel nous étions presque
tes. Avec tout cela, elle faisoit la meilleure
ne qu'elle pouvoit, se contraignant & modé
sa sagesse le plus qu'il lui étoit possible, pour
commoder à nous en ce qui étoit permis.

En ce même tems je reconnus le sujet qui
doit ma Sœur N. si mélancholique, c'étoit qu
vouloit sortir de la Maison. Je le dis à ma S
Marie de S. Augustin, qui me répondit avec
grande bonté: „ Hélas! la pauvre fille! elle

...d pitié. Je suis toute-fois bien aise
...r cela; parce que s'il plait à Dieu j'au-
...cobre plus d'attention à ne rien dire ni fai-
...s sa présence qui la puisse fâcher. Je serois
... de la pouvoir gagner en lui rendant
...te de témoignages de l'affection que
...r elle: j'y ferai tout ce qui me sera possi-
... Cette réponse, qu'elle me fit d'un ton
...manière toute extrordinaire, me toucha
... je ne l'ai jamais oubliée, & elle me
...oup pour me faire estimer sa vertu plus
...is fait jusqu'alors, parce qu'elle me fit
...e le fond de son cœur n'étoit point
... le pensions, & qu'elle n'avoit pas
...tion pour les personnes qui lui fai-
... de peine, que si elles ne lui en eus-
...e.

...va en ce même tems un accident qui la
...triste état: c'étoit une perte de sang, qui
...e jours sans qu'elle le dît à personne,
... nonobstant cela de se lever tous les
... Communauté, & d'aller ensuite à l'O-
... matin, qui duroit une heure, pendant
...elle se tenoit toujours à genoux. Elle ne
... encore avec cela de nous aider à tout
...avoit à faire dans la chambre, sans faire
...-peine ni lassitude; & lorsqu'on lui de-
...pourquoi elle avoit si mauvais visage, el-
...it qu'elle avoit un peu mal à la tête &
...oit rien.

... trop longue si je voulois raporter tou-
... que je lui ai vu pratiquer pendant
... que j'ai eu le bonheur d'être avec el-
...cipalement la dernière année de sa vie,
... une attention particulière à l'observer.
... qu'en tout ce tems là je ne lui ai pas
... faute remarquable, & que sa vertu é-
...gulière, & paroissoit si fort dans toutes
... jusques aux moindres, que je ne pour-

rois jamais finir si j'entreprenois d'en parler. suffit de dire, qu'elle n'a jamais paru enfant d aucune de ses actions, n'ayant aucune des imp fections qui accompagnent cet âge. Elle étoit sée, sérieuse, ne perdoit jamais de tems, ne moquoit de personne, supportoit les foiblesses les imperfections de toutes, souffroit de bon c les mépris continuels que l'on faisoit d'elle, garder aucune haine contre personne. Elle é aussi exacte au silence & à toutes les autres Ob vances qu'une Réligieuse; toujours prête à se qui que ce fût qui eût besoin d'elle, sans vou qu'on lui en fût gré; ne se vantoit jamais d'auc avantages qu'elle eût, ni même des actions de c rité qu'elle faisoit; ne désirant en toutes cho que d'être estimée la servante de toutes, & s'é toujours tenue en cette qualité dans tous les li où elle a été, & avec toutes les personnes qu' fréquentoit. Lorsque quelqu'un faisoit des faut elle tâchoit autant qu'elle pouvoit de les tenir chées, n'en ouvrant jamais la bouche; non que de toutes les peines qu'on lui faisoit en ce touchoit sa personne, dont elle n'a jamais fait cune plainte, ce qui lui auroit été très-fac mais la joie qu'elle avoit de se voir méprisée empêchoit.

Je me souviens à cette occasion, qu'une s'étant vantée par recréation d'avoir bien fait q que chose de fort peu d'importance, une S Converse lui dit: ma Sœur, vous êtes bien gueilleuse. Cela est tout-à-fait contraire à l prit de Religion; & si vous n'y prennez garde vous rendra indigne d'être Religieuse. Elle re cette réprimande avec autant d'humilité que si c' été la Mère Angelique qui lui eût parlé; & répondit à celle qui lui avoit donné cet averti ment: „ Ma Sœur, je vous remercie très-hum „ ment de votre charité. Je prendrai garde, „ plait à Dieu, de me corriger de ce défaut."

éfente à ces discours, & j'admirai la ma-
dont elle répondit à ce qu'on lui avoit dit:
fus bien plus étonnée, quand elle me vint
t toute gaye & joyeuse pour me dire: „ Ma
r, n'avez vous pas entendu ce que cette
r m'a dit! N'est-il pas vrai que c'est bien
de rabbattre ainsi mon orgueil?"

ur revenir donc aux dernières actions de sa
lle céla son mal tout le tems de sa durée, &
'elle ne pût presque marcher de foiblesse,
laissoit pas de se contraindre. Elle fut en.
Matines le jour de la Pentecôte, & celui du
Sacrement. Elle demanda d'être en retraite
dernière fête, & durant l'Octave: mais on
lui permit pas, & on lui dit qu'il valoit
qu'elle prît ce tems à diverses fois. Et
ela y ayant été le jour de la Sainte Trinité,
i du Saint Sacrement, elle eût continué d'y
nsi tous les Dimanches, si elle ne fût point
malade.

jour du Saint Sacrement, Madame la Princes-
iez qui elle avoit demeuré trois mois à la
de Fervac, étant entrée à P. R. ma Sœur
de S. Augustin fit tout ce qu'elle put pour
oint rencontrer, se privant même de venir
œur de peur de l'y trouver. Le lendemain
eut une qui voulut commencer à parler de
e chose qu'on lui avoit dit à cette occasion:
eur Marie de S. Augustin, qui ne pouvoit
uffrir qu'on lui parlât d'autre chose que de
ne lui répondit rien; & voyant que l'autre
aisoit pas pour cela, elle prit un livre, & lui
Ma Sœur, puisque vous n'avez point d'ou-
e, faites moi la charité de me lire quelque
se pendant que je travaillerai." L'autre le
orda; & cela servit à ma Sœur Marie de S.
tin pour interrompre les discours qu'elle
oit.

l'Octave du Saint Sacrement, com- X. Sa dernière maladie & sa mort.

 me

me nous revenions du jardin le soir à l'heure d
se coucher, elle sentit en se deshabiliant quelqu
chose qui remuoit dans ses habits, & qui lui caus
une grande frayeur. Après avoir secoüé sa robe
elle vit une bête qui couroit tout du long d'elle; c
qui redoubla sa crainte. Néanmoins voyant qu
les petites n'étoient pas encore couchées, elle ne f
semblant de rien de peur d'occasionner quelque de
ordre; & quoiqu'elle la sentît toujours, elle eu
pourtant la patience d'attendre près d'une demi
heure que tout le monde fût couché & endorm
Après quoi, elle fut trouvée la Religieuse qui cou
choit à la chambre, & lui dit ce qu'elle sentoi
Ayant secoüé ses habits, elle trouva un Lézard qu
couroit dans sa robe. Après l'avoir fait tombe
elle fut se coucher; mais la peur qu'elle avoit eu
l'empêcha de dormir presque toute la nuit. O
croit que cet accident a été cause de sa mort; e
de fait, depuis cette même nuit elle eut la fièvre
qu'elle n'avoüa que deux jours après.

Le jour de l'Octave du Saint Sacrement, o
nous laissa toutes deux à la chambre pendant No
nes, pour faire quelque chose qui étoit pressé. Du
rant ce tems, je fus fort édifiée du silence qu'el
garda, m'ayant été impossible de lui faire dire u
seul mot; sinon que sur ce que je lui dis une ce
taine chose que je m'étois imaginée d'elle, el
me répondit avec grande charité, m'assurant qu
ce que je croyois n'étoit point, & me disant to
ce qu'elle pouvoit, pour me témoigner qu'elle
voit beaucoup d'affection pour moi. Je la quitt
très-contente d'elle.

Le lendemain, quoiqu'elle fût fort accablée, e
le ne laissa pas de se lever à l'heure ordinaire,
de se contraindre à faire de même que si elle
fût bien portée. Comme ma Sœur Marguerite d
la Croix la vouloit faire voir au Médecin, ne s
chant ce qu'elle avoit parce que son visage éto
déjà tout plein d'élevures, elle fit ce qu'elle p

po

pour le faire oublier : ce qui arriva comme elle le désiroit. Le soir on nous envoya toutes deux au Jardin pour cueillir quelque chose dont on avoit besoin. Lorsque nous y fumes, elle me dit : „ Ma „ Sœur, allons-nous en le plutôt que nous pourrons, „ car je crois que ma Sœur Marguerite de la Croix „ parle à mes Sœurs, & je ne voudrois pas per- „ dre ce qu'elle leur dit.” Puis elle ajouta : „ Elle ne dit pas de si belles choses que la Mère „ Angelique, cependant j'estime beaucoup ce „ qu'elle dit.” Il est vrai qu'elle lui étoit parfaitement soumise, ce qui n'étoit pas extraordinaire en elle, puisqu'elle l'étoit à la dernière de nous autant qu'elle l'auroit été à notre Mère.

Le Samedi ne se pouvant plus soutenir, elle se tint tout le jour en un coin de la chambre à travailler. L'après-dinée, le frisson lui prit, mais elle n'en dit rien. Ma Sœur Marguerite de la Croix l'appella pour lui faire faire quelque chose assez pénible. Elle vint aussi-tôt ; & comme le tremblement étoit cause qu'elle ne se pouvoit presque remuer, ma Sœur Marguerite, qui ne savoit pas qu'elle fût si mal, lui dit bien froidement : ma Sœur, qu'est-ce que vous faites ? Il semble que vous n'ayiez aucune addresse. Elle souffrit cela sans dire qu'elle se trouvât mal, se contraignant à demeurer debout assez long-tems. Quand on lui demanda pourquoi elle n'avoit pas dit qu'elle se trouvoit si mal, elle répondit : „ Hé ! qu'est- „ ce que cela ! il en faut souffrir bien d'au- „ tres.” Elle vint encore le soir à la Litanie avec nous, & alla ensuite mêner les petites où elle avoit accoutumé. Quand elle fut revenue, elle voulut les coucher, & faire plusieurs autres choses assez difficiles, & s'étant apperçue qu'une de nous s'étoit un peu blessée, elle fut d'abord en avertir, & s'offrit encore à faire quelque chose, où elle se tint long-tems debout. Enfin on s'apperçut qu'elle ne se pouvoit plus soutenir. On la fit aussi-

tôt coucher; & la nuit elle eut de grandes douleurs; mais elle n'appella point pour cela la Sœur qui couchoit à notre chambre, laquelle la vint trouver d'elle-même l'ayant entendue vomir. Ma Sœur Marie de S. Auguſtin la pria de ſe recoucher, mais elle ne voulut pas, la trouvant dans un état trop fâcheux pour la quitter.

Le lendemain matin, qui étoit un Dimanche, elle ſe voulut lever pour aller à la prémière Meſſe. Mais l'on l'en empêcha jusqu'à la ſeconde, qui ſe dit après Tierces, qu'elle ſe leva pour l'entendre. Mais elle étoit ſi mal qu'elle fut plus d'un grand quart d'heure à faire le chemin de notre chambre jusqu'au Chœur. Elle y arriva après l'Evangile, & ne ſe pouvant tenir à genoux, elle s'aſſit auſſitôt. Ce qui fit que pluſieurs Sœurs jugèrent qu'elle devoit être fort indiſpoſée, parce que jamais elle ne s'aſſeyoit à l'Egliſe. On lui demanda ce qu'elle avoit; & comme elle vit que tout le monde la regardoit, & qu'elle ne pouvoit entendre la Meſſe, ſon mal augmentant toujours, elle revint à la chambre; & on la coucha incontinent. L'Après-dinée je fus l'entretenir; & quoiqu'elle ne pût presque parler à cauſe de la violence du mal, elle me témoigna beaucoup de charité, ſe contraignant à me répondre; & quand elle ne pouvoit du tout le faire, elle me faiſoit la meilleure mine qui lui étoit poſſible. Comme on s'apperçut que ſon mal étoit dangereux, & que nous le pourrions gagner, (ce qui fut dès le ſoir même) on l'ôta de notre chambre pour la mettre dans une autre à part, où on lui donna ma Sœur Marguerite de Ste. Claire, & ma Sœur Antoinette de S. Robert pour la ſervir. Elle les édifia fort pendant cette maladie, y ayant fait paroitre beaucoup de vertu, & ſur-tout une très-grande humilité. Ma Sœur Marguerite de Sainte Claire en a écrit ce qui ſuit.

Relation des Sœurs. [Les actions, que nous lui avons vu faire durant ſa maladie, ſont dignes de grande admiration. El-

Elle a pratiqué une parfaite patience dans la plus douloureuſe maladie qu'on puiſſe avoir, ayant le corps tout couvert de petite verole & de pourpre depuis les piés juſqu'à la tête, & la gangrène ſur le viſage, avec une exceſſive perte de ſang. Elle a ſouffert tout cela ſans qu'elle ait jamais fait paroitre aucun ennui ou triſteſſe. Au-contraire quand on la plaignoit, elle diſoit en ſouriant: „ Y a-t-il „ de quoi me tant plaindre, voilà de beaux pe„ tits maux. Ce n'eſt rien au prix des ſouffran„ ces des Martyrs, ni de la plus petite de celles „ que Notre-Seigneur a voulu ſouffrir pour nous." Elle n'a jamais refuſé aucun remède quelque pénible & rigoureux qu'il fût. Les Médecins ordonnèrent qu'on lui appliquât une douzaine de cornets en forme de ventouſes ſur les parties les plus ſenſibles de ſon corps: elle n'y témoigna aucune repugnance: au-contraire voyant que celle qui faiſoit ce remède avoit grande peine de lui faire tant de mal, elle l'encourageoit en lui diſant: „ C'eſt „ votre bon naturel qui vous donne ce ſentiment, „ courage, courage." Puis elle diſoit comme par recréation: „ Hé! que vous avez peur! vous „ n'avez fait que trois taillades à celle-là." Un jour comme on lui ôtoit une chemiſe toute collée ſur les plaies & cicatrices de ſon corps, & que ſes bras étoient tous roides d'enflure, une des Sœurs dit: „ Mon Dieu! quelle patiente d'endu„ rer tant de mal ſans dire mot," ne penſant pas qu'elle prît garde à ce qu'on diſoit. Elle ſe mit à pleurer amèrement diſant, qu'on la vouloit louër. L'autre Sœur lui demanda s'il ſe falloit fâcher pour cela. Incontinent elle s'appaiſa, & ſupplia cette Sœur de lui pardonner: elle la baiſa & l'embraſſa avec tant de tendreſſe, qu'elle fit pleurer les deux Sœurs qui la gardoient. La ſeule choſe qui lui faiſoit de la peine étoit de voir le grand ſoin qu'on ſe donnoit pour que rien ne lui manquât, tant pour [illegible]r de la mort, s'il eût plu à Dieu, que

pour la soulager dans ses maux. Elle disoit sou
vent: „ A quoi bon faire tant de choses & pren
„ dre tant de peine pour moi? Helas! qui suis
„ je? Suis-je Religieuse, pour qu'on ait pou
„ moi tant d'égards?" On lui répondit qu'on y é
toit obligé, & qu'il le falloit, sur-tout à cau
des Médecins que Messieurs ses parens envoyoien
Elle répliqua: „ Mon Dieu! que je suis lasse d
„ tous ces Médecins! Celui de la Maison n
„ suffiroit-il pas? Pour moi, j'ai résolu d
„ ne leur plus dire mot." On lui dit qu'il n
falloit pas faire cela; & elle s'y rendit aussi-tô
Une fois on lui présenta du restaurant, parc
qu'elle ne pouvoit presque plus rien avaler: el
s'excusa de le prendre; & la Sœur l'ayant laissé
elle le rappella ayant scrupule d'avoir désobéï;
elle lui dit en la regardant avec une grande dou
ceur: „ Eh! pourquoi ne faites vous pas ce qu'
„ vous plait? Ne vous dois-je pas obéïr en toute
„ choses? Il est vrai, ma Sœur, je vous do
„ obéïr comme à notre Mère." Elle disoit que
quefois à celles qui l'assistoient: „ Mon Dieu! qu
„ j'ai peur que vous n'adhériez à ma volonté!
Ce qui auroit été très-difficile, puisqu'on ne
pouvoit presque connoitre étant parfaitement sou
mise. Elle nous disoit aussi à toutes deux: „ Me
„ Sœurs, je vous supplie très-humblement,
„ cela ne vous incommode point, de faire l'Ora
„ son auprès de moi; car je sens beaucoup d
„ consolation de savoir que vous êtes-là, quo
„ que vous ne me disiez rien." Enfin son mal aug
mentant de jour en jour, les Médecins jugèren
qu'elle étoit en grand péril. On l'avertit de l'opinio
qu'ils avoient d'elle: après quoi elle pria qu'o
fermât son rideau, & qu'on la laissât un peu d
tems seule pour prier Dieu. On le lui accorda;
après avoir été ainsi un quart d'heure, lorsqu'o
s'approcha de son lit, elle témoigna être entière
ment résolue à tout ce qu'il plairoit à Dieu d'ordon
ner d'elle. L

Le neuvième jour de sa maladie, il lui prit un grand mal de gorge qui lui fit perdre la parole. Elle faisoit signe qu'on lui donnât une croix qui étoit dans sa chambre. Quand on la lui eut donnée, elle commença à la baiser tendrement & devotement. Comme on la vit si mal, on lui donna la sainte Communion en Viatique. Lorsqu'on lui en parla, elle témoigna beaucoup de joie, & ne pouvant parler elle la fit paroitre par plusieurs siggnes. Elle s'étoit confessée le jour d'auparavant avec un grand sentiment de ses fautes. Et comme on lui demanda si elle n'étoit point fâchée de mourir, elle répondit que non, qu'il étoit bien vrai qu'au commencement elle eût bien souhaiter guérir, mais que c'étoit seulement pour l'extrême désir qu'elle avoit d'être Religieuse; mais qu'à présent qu'elle connoissoit la volonté de Dieu, elle n'en avoit point d'autre que de la suivre de tout son cœur.

Monsieur son Père sachant l'extrêmité de sa maladie en fut fort touché, & venoit souvent à Port-Royal pour savoir de ses nouvelles. Notre Mère, qui étoit pour lors la Mère Geneviève, nous a rapporté, que lorsqu'elle disoit quelque chose à la malade de la peine où il étoit à son sujet, elle ne lui faisoit point d'autre réponse, sinon „ qu'elle la prioit de faire enforte qu'elle ob„ tint de lui pour elle la permission d'être Reli„ gieuse."

Le lendemain qu'elle eut reçu le saint Viatique, elle parut un peu mieux, & ma Sœur Marguerite de la Croix ayant envoyé savoir de ses nouvelles, elle la remercia beaucoup de sa charité, & de toutes celles qu'elle avoit reçues d'elle durant sa santé. Elle dit aussi qu'on saluât toutes les petites Sœurs de sa part, & qu'on les assurât qu'elle se portoit mieux que le jour d'auparavant. Elles lui écrivirent une lettre qu'elle reçut avec beaucoup de témoignages de joie, & les en fit re-

mercier. Monsieur son Père étant venu ce mên
jour, dit à notre Mère qu'il la donnoit à Dieu d
bon cœur, & consentoit qu'elle fût Religieuse : e
que notre Mère lui ayant rapporté, comme aus
qu'il l'avoit vouée à S. Charles, pour obtenir p
ses mérites sa santé, elle en témoigna une joie ex
traordinaire. Son Médecin étant arrivé quelqu
tems après, elle lui dit: „ Je vous supplie, M
„ d'aller voir mon Père, & de lui dire que
„ me sens si obligée de ce qu'il a fait, & que j'e
„ ai une si grande consolation, qu'il n'y a poi
„ de paroles qui la puissent exprimer. Je suppli
„ seulement Notre-Seigneur d'être sa récompe
„ se pour une telle grace." Ce bon Médecin n
put l'entendre parler sans pleurer tendrement,
lui, & tous les autres, qui la venoient voir to
les jours, la regrettoient extraordinairement. L
nôtre disoit qu'il n'eût pas eu tant de regret po
ses deux filles que pour elle; & ce n'étoit pas sa
sujet qu'ils l'estimoient tant, car elle leur parlo
avec une telle prudence & sagesse qu'on ne po
voit se lasser de l'admirer.

Le Mécredi suivant, qui étoit le douzième jo
de sa maladie, elle empira si fort que tous les M
decins en désespérèrent absolument, la gangrè
lui ayant mangé une partie du visage qu'on empo
toit par morceaux en l'essuyant. Elle demanda c
même jour à se confesser, & elle dit en le dema
dant qu'elle auroit bien voulu attendre au lend
main à cause du Jeudi, mais qu'elle avoit pe
qu'il n'arrivât quelque chose pendant ce tems-l
Elle se confessa donc avec un grand sentiment s
lon sa coutume; & s'étant souvenue qu'elle avo
oublié un point de sa confession-générale, com
me elle étoit hors d'esperance de voir Monseigne
de Langres à qui elle l'avoit faite, elle vouloit d
re ce qu'elle avoit oublié à la Sœur qui la servoit; e
elle lui fit pour cela de grandes instances afin qu'e
le l'écoutât: mais elle ne voulut pas le lui acco

der

. Notre Mère l'étant venue voir ensuite, el-lui demanda pardon & la remercia de tant onneurs & de charité qu'elle avoit reçu d'elle de toutes les Sœurs, croyant être obligée jus-à la moindre de la Communauté. Elle lui té-igna le désir qu'elle avoit de se confesser pu-quement. Notre Mère le lui ayant permis, el-envoya prier ma Sœur Marguerite de la Croix la venir voir, désirant que ce fût elle qui fît cet-confession en son nom. On lui dit qu'elle n'o-t venir à cause du mauvais air qu'on craignoit 'elle ne portât aux autres petites Sœurs. Elle manda à qui on vouloit donc qu'elle déclarât péchés: on lui dit que ce feroit à la Mère ieure. Quoiqu'elle l'eût fort peu fréquentée, que durant sa santé elle la craignît beaucoup, el-ne laissa pas de l'accepter, & elle ne témoigna oit de peine d'être privée de ma Sœur Margue-e de la Croix, en qui elle avoit le plus de con-nce. Elle commença donc à dire toutes ses fau-s à la Mère Prieure, mais avec tant de larmes de douleur, que cela nous saisissoit entièrement. y avoit plusieurs jours qu'elle demandoit cette mission avec grande instance; & l'ayant obte-e, il sembloit qu'elle n'eût plus rien à désirer. le nous disoit: „ Je veux qu'on publie mes pé-chés à toute la Communauté, & que jamais el-le n'en perde la mémoire;" & elle répétoit uvent avec un grand dédain d'elle-même: „ Une petite fille qui a été reçue avec tant de charité, avoir donné de si grands sujets de mauvaise édi-fication, & de scandale!"

Elle parloit souvent de l'obligation qu'elle oit à la Mère Angelique, & pria qu'on l'en re-erciât de sa part.

Comme elle voyoit qu'on désiroit fort qu'il lt à Dieu de la guérir, elle disoit: „ Je vous supplie, ne demandez rien à Dieu pour mon corps, mais bien pour mon ame, afin qu'il la

„ re-

„ regarde, & qu'il en ait pitié." Enfin comme elle tournoit tout-à-fait à la mort, elle demanda l'Extrême-Onction, & la reçut avec toute la préparation & dévotion poſſibles. Pendant qu'on la lui donnoit, elle entendit pleurer une Sœur à qui elle dit : „ Ma Sœur, je vous ſupplie, ne pleu-„ rez point, priez Dieu ſeulement qu'il me faſſe „ miſéricorde." Elle demanda pardon à toutes celles qui étoient préſentes, & leur dit qu'elle le demandoit auſſi en elles à toute la Communauté qui étoit abſente. Quelque tems après qu'elle eût reçu la Sainte-Onction, elle nous dit : „ Si on „ ſavoit ce que c'eſt que le jugement de Dieu, ja-„ mais on ne commettroit aucun péché, pour pe-„ tit qu'il fût, que dis-je, un péché, non pas ſeu-„ lement une petite imperfection." Ce qu'elle dit avec un ſi grand ſentiment, & une telle exclamation que nous en demeurames toutes émues. Comme le rideau de ſon lit empêchoit qu'elle ne vît la croix, elle diſoit : „ Hélas ! je ſuis bien indigne „ de regarder la croix ; néanmoins j'en ai un „ grand déſir, je vous ſupplie, montrez la moi, „ s'il vous plait." On la lui montra, & elle demeura long-tems les yeux & le cœur attachés à la conſidérer. Enſuite elle ſupplia qu'on la lui donnât. Elle la prit avec ſes mains toutes tremblantes, & ne ceſſa de la baiſer & embraſſer, la regardant en pleurant & auſſi fixement que ſi elle eût vu Jéſus-Chriſt en propre Perſonne. Incontinent après elle perdit la connoiſſance, & ne fit plus que rêver. Elle paſſa ainſi la nuit ; & dans toutes ſes rêveries elle ne parloit que de s'humilier. Elle mourut le lendemain un Jeudi à cinq heures du matin, le ſeizième de Juin mille ſix-cent trente-trois, le jour de Sainte Ludgarde, à laquelle elle avoit eu une particulière devotion. Elle avoit été à Port-Royal trois ans accomplis, étant entrée le dix-ſeptième Juin, & étoit agée de quatorze ans & deux mois.]

Les Sœurs, qui l'ont soignée pendant sa maladie, après en avoir écrit ce que j'ai mis ici, disent que ce n'est rien en comparaison de ce qu'elles lui ont vu faire, & sur-tout de l'humilité qui paroissoit si grande en elle, qu'on n'en sauroit rien dire qui approche de ce qui en est. C'est ce que je puis dire aussi de toutes les autres vertus que je lui ai vu pratiquer avec une perfection si grande, que je ne me puis lasser de l'admirer, & de me reprocher de lui avoir fait tant de peine. Les sentimens d'humilité & de pénitence, dans lesquels elle est morte, sont les mêmes qu'elle avoit témoigné durant sa vie, s'étant, comme je l'ai dit, voulu confesser plusieurs fois tout-haut, si on ne l'en eût empêchée. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'elle ait voulu faire à la mort ce qu'elle avoit tant désiré pendant sa vie.



XXXVIII.



XXXVIII.

Relation de la vie & de la vertu de Mademoiselle D'ELBOEUF, *qui reçut l'habit de Novice au lit de la mort. Par la Mère Marie de l'Incarnation* LE CONTE *.

I. Comment Mademoiselle d'Elbœuf vint demeurer à P. R.

MADEMOISELLE d'Elbœuf entra à Port-Royal, pour être Pensionaire, à l'âge d'environ neuf ans. Ce fut un effet singulier de la providence de Dieu sur cette Princesse, qui disposa les choses pour cela selon qu'on le peut juger. Ma Sœur Suzanne du S. Esprit, qui a été Abbesse de Maubuisson, avoit été Fille d'honneur de Madame d'Elbœuf, Mère de Mademoiselle d'Elbœuf. Cette Princesse aimoit beaucoup Mademoiselle de la Roche, qui étoit le nom de cette Sœur, de sorte qu'elle fut bien fâchée lorsqu'elle vint en Religion, & encore plus de la manière dont elle y étoit venue, s'étant fait enlever par une Dame qu'un Père Capucin, nommé le Père Ange de la Grange qui savoit son sécret, lui avoit fait connoitre. La Princesse étoit fort en colère contre cette fille, & je crois avoir ouï dire, qu'elle avoit résolu de ne la jamais revoir, mais que M. de la Roche, Frère de ma Sœur Suzanne, l'avoit remis dans ses bonnes graces, & que ce bon Père Capu-

* Elle avoit connue Mademoiselle d'Elbœuf fort particulièrement étant dans ce tems-là Soumaîtresse des Novices.

pacité y travailla aussi, de forte que Madame d'Elbœuf vint voir ma Sœur Suzanne.

Elle vit par cette occasion la Mère Marie-Angelique, pour laquelle elle eut aussi-tôt de l'affection, enforte qu'elle lui dit qu'elle vouloit donner Mademoiselle sa fille. Les affaires de la Maison d'Elbœuf étoient déjà assez dérangées, & elle étoit chargée de quatre ou cinq garçons & de deux filles, dont celle-ci, qui étoit l'aînée, n'avoit pas tant d'avantage pour le monde que Mademoiselle sa Sœur. La Mère Angelique, à qui Madame d'Elbœuf l'avoit dit, jugea bien qu'elle avoit dessein qu'elle fût Religieuse: ce qui fit qu'elle dit à cette Princesse, qu'elle la supplioit de ne lui pas donner Mademoiselle sa fille si elle avoit ce dessein, parce qu'elle ne pouvoit pas la servir pour cela, & qu'au-contraire, si Mademoiselle sa fille y avoit de la repugnance, elle la porteroit à ne la pas être. Madame d'Elbœuf parut un peu surprise; mais elle ne laissa pas de la donner à la Mère Angelique.

Mademoiselle d'Elbœuf avoit neuf ans quand elle entra. Elle paroissoit assez douce mais fort triste; & elle pleuroit la nuit lorsqu'on ne la voyoit pas. La Mère Angelique la fit mettre dans la chambre des Pensionaires, y ayant fait faire un retranchement où elle couchoit. Quant à la nourriture, on la servoit la prémière de toutes; & son ordinaire étoit aussi distingué. Du reste, elle étoit en tout tems avec les autres Pensionaires, & faisoit les mêmes exercices. Elle se faisoit bien discerner des autres, ayant un port qui faisoit connoitre ce qu'elle étoit, & étant extraordinairement civile: à quoi elle s'étudioit, ce semble, pour se faire remarquer: car elle avoit le cœur tout-à-fait porté à la grandeur, & sentoit bien ce qu'elle étoit: ce qu'elle fit paroitre à l'égard de Mademoiselle de Longueville, à présent Madame de Nemours, qui a été quelques années à Port-Royal.

II. Ses prén res disp tions.

Royal. Elle ne vouloit point qu'on lui
cette Demoiselle, ayant déjà les sentime
Maison qui ne cède point à celle de Lor
dans la prétention qu'ils ont chacun d'être
miers.

LORSQU'ELLE eut treize ans, la Mèr
lique lui donna une chambre à elle-seule
Sœur pour la servir & pour l'entretenir.
sionaires y venoient aussi pour la divertir,
lement celles qui avoient été élevées av
A mesure qu'elle croissoit elle se sentoit
ge, aimoit le monde & avoit bien de la p
la mauvaise fortune de sa Maison & de la
où elle étoit de la part de ceux qui gouv
alors *. La Mère lui parloit dans sa force
la & sur l'obligation qu'elle avoit à pard
quoi elle sentoit une extrême peine, qu'elle
de surmonter autant qu'il lui étoit possibl
a toujours aimé la Mère & les autres perso
étoient auprès d'elle, en quelque dispositi
le fût; étant toujours obligeante, aimant
plaisir, & fidelle pour le sécret des choses
avoit confiées. Elle prennoit toujours le
la Maison, quoiqu'alors elle fût déjà per
& elle honoroit & aimoit beaucoup nos M
Madame sa Mère lui ayant une fois envoy
suite pour la persuader & lui en donner
gnement, elle parla d'une manière si judi
avec tant de témoignages de respect &
pour les personnes, & d'amour pour la
qu'il n'y revint pas depuis.

III. Elle désire de se faire Religieuse: vertus qu'elle fait paroitre.

QUAND elle eut l'âge d'environ seize
sept ans, Dieu lui donna le désir d'être R
Elle en écrivit à M. de S. Cyran, qui ét
au Bois de Vincennes, pour se recomman
prières & lui demander ses avis, comme o
voir par la réponse qu'il lui fit †. Elle

* M. le Cardinal de Richelieu.
† Lettre XCIII. de M. de S. Cyran.

Noviciat par le conseil qu'il lui en donna, aussi bien que les Mères, s'y soumettant avec douceur & humilité: car elle a toujours été capable de toute la conduite que l'on a tenue sur elle qui étoit très-forte, les Mères croyant qu'elle lui étoit nécessaire pour s'assurer de la vérité de sa vocation. Elle le comprenoit bien, & s'en édifioit. Ce fut en partie ce qui lui fit prendre la résolution de n'accepter jamais aucune Abbaye: moyen qui la garantissoit de la tentation qu'elle auroit pu avoir dans la suite de sa vie d'être élevée dans quelque charge, ce qui est à craindre d'ordinaire dans une personne de sa naissance.

Je ne me souviens point combien de tems elle fut hors du Noviciat, mais elle conserva toujours le désir d'y retourner. Avant que d'y rentrer elle fit une retraite très-longue & exacte selon le conseil de M. de S. Cyran, & y exécuta ce qu'il lui avoit prescrit dans sa Lettre sur ce sujet *. Je crois que ce fut durant cette retraite qu'il lui arriva une chose assez extraordinaire. Une nuit en se reveillant elle vit feue ma Sœur Catherine de Sainte Félicité, qui étoit Madame Arnauld, mère de nos Mères, à genoux auprès de son lit, avec son manteau, les mains jointes, avec un visage beau & content, & étant toute lumineuse. Elle avoit ses mêmes traits, en sorte que Mademoiselle d'Elbœuf la reconnut fort bien, & en fut si effrayée, qu'elle se retourna de l'autre côté avec tant de promptitude qu'elle ne sentit point une égratignure profonde qu'elle se fit au bras & dont elle a toujours porté la marque. Il y a sujet de croire que cette bonne Mère prioit pour elle: car elle lui avoit toujours témoigné bien de l'affection, lui souhaitant qu'elle fût à Dieu, comme il lui faisoit la grace de l'être.

Elle entra au Noviciat pour la seconde fois avec

avec beaucoup plus de ferveur qu'elle n'en voit eu, & s'affectionna à toutes les Observ ces avec bien de l'exactitude. Elle avoit quelq fois de petits chagrins de ne pouvoir obte de Monsieur son Père la permission d'être I ligieuse: ce qui la dérangeoit un peu & lui soient faire des fautes qui n'étoient cependant fort considérables, & dont on lui faisoit faire pé tence: car on ne lui pardonnoit rien, parce qu' le étoit très-capable de recevoir pénitence, qu'elle savoit que c'étoit pour son bien. Elle a fait de très-humiliantes, entre autres de se m tre à genoux pendant bien du tems lorsque Sœurs passoient non seulement en Communau mais lorsqu'elle les rencontroit en particulier d le Monastère. Elle aimoit le travail & les cho les plus basses: elle s'y mettoit de la meille grace du monde; & comme elle étoit gaie de naturel, elle le témoignoit dans ces occasions.

Son Noviciat fut si long qu'elle en devint plus ancienne Postulante; de sorte qu'on lui d noit la charge d'apprendre les Observances à c les qui venoient, & de leur apprendre à lire. le les menoit balayer, porter le linge dans les h tes, & laver les écuelles. Elle étoit chargée tout cela & étoit la prémière à l'ouvrage. E avoit la charge de chercher des Sœurs pour la les écuelles, de sorte qu'elle y étoit toujours; il arriva une fois. qu'ayant été fort occupée, n'avoit pas dîné que midi étoit sonné. Elle p donc une Postulante d'y aller pour elle, à ca qu'elle n'avoit pas dîné: mais celle-ci lui refu quelque instance qu'elle lui fît, lui disant qu' y allât elle-même si elle vouloit: ce qu'elle sans avoir dîné. Elle souffroit ces choses a douceur & ne s'en plaignoit point. Elle av aussi la charge de faire aller les Sœurs à confe Il y en avoit quelquefois qui refusoient, & même nos Sœurs Converses, qui lui parloient comm

autre, & n'avoient aucun égard à la peine
lles lui donnoient de les aller chercher plus
e fois.

L semble que Dieu permettoit en ce que nous
ons de dire, qu'on oubliât ce qu'elle étoit,
n'en cela il lui donnoit le moyen de s'humilier,
me il lui en avoit donné le désir. Elle avoit
s aussi soin de ne le point faire paroitre. Ma
r Euphrasie m'a dit, qu'elle avoit été long-tems
la connoitre, & qu'elle ne la connut que par
rencontre dont elle fut bien édifiée. Un jour
elle étoit dans la chambre des enfans qu'elle
oit, Mademoiselle d'Elbœuf y vint pour quel-
chose qu'elle y avoit à faire, & tous les en-
se levèrent lorsqu'elle entra dans leur cham-
en se disant, voici Mademoiselle d'Elbœuf.
remarqua qu'elle rougit & parut toute hon-
e de ce qu'on l'appelloit ainsi; & cela pa-
naïf & si vrai, que l'on ne peut douter que
ntiment ne fût dans le fond de son cœur.

LLE fut néanmoins surprise d'un sentiment
traire, ayant eu peine de ce que balayant la
rie des Parloirs, la Reine de Pologne passa:
prit la fuite à la vuë de la Reine, ne souhai-
t pas d'en être vue, parce qu'elle n'avoit pas son
le qu'elle avoit ôté pour balayer. Elle en eut
la peine depuis & elle en dit sa coulpe. La
re Angelique lui dit des merveilles sur ce-
& entre autres que si elle n'étoit résolue à pré-
r l'opprobre de Jésus-Christ à toutes les gran-
rs du monde, elle ne lui conseilloit pas de
ger dans la Religion. Cette sainte Mère a
urs eu soin d'imprimer ce mépris dans le
r de cette Princesse, qu'elle avoit instruite
son petit âge de l'éloignement des charges si
devenoit Religieuse. Depuis cette correction
lui fit la Mère, elle n'a jamais manqué de
sa galerie, troussée, & un tablier devant el-
& sans voile. Madame de Guimené, qui pas-
soit

ſoit ſouvent par-là, en étoit touchée, & l'adm
roit, ainſi qu'elle s'en expliquoit aux Sœurs q
étoient auprès d'elle.

MADEMOISELLE d'Elbœuf avoit beaucoup d
courage pour ſe contraindre à faire les choſes au
quelles elle avoit de la repugnance. Il arriva qu'ur
Demoiſelle, qui avoit été à Port-Royal, & q
n'ayant pas été propre pour être Religieuſe, éto
morte auprès de la Maiſon, en demandant d'y êt
enterrée. On lui accorda, & l'on fit faire ſa fo
ſe dans notre Cimétière. Mais lorsqu'on appo
ta ſon corps, la Communauté étoit au Sermoı
deſorte que le Curé de S. Jacques, qui l'am
noit, profita de l'occaſion & fut l'enterrer à
Paroiſſe : ainſi cette foſſe que l'on avoit faite d
meura ouverte pendant quelques jours. Un jou
ma Sœur Catherine de S. Auguſtin (c'étoit le no
que Mademoiſelle d'Elbœuf avoit pris en entrai
au Noviciat, tant pour la devotion qu'elle avoit
ce grand Saint, que pour faire voir aux Pères J
ſuites, Directeurs de Madame ſa Mère, la pr
feſſion qu'elle faiſoit d'être dans les ſentimens d
ce grand Saint qui ſont ſi oppoſés aux leurs) pr
la Mère Agnès à la Conférence de faire rempl
cette foſſe dont la vuë lui faiſoit bien de la pe
ne. La Mère Agnès la reprit aſſez fortement ſı
cela & lui dit, qu'il ne falloit pas être ſuſceptib
de ces ſuperſtitions, &c. L'on m'a dit, qu'o
l'avoit vue depuis prier Dieu auprès de cette fo
ſe, & même qu'elle y étoit deſcendue. On a cı
que c'étoit pour s'offrir à Dieu, pour mourir,
c'étoit ſa volonté. La foſſe fut enfin fermée : ma
elle fut la prémière qui mourut enſuite, & qui ſı
enterrée dans le Cimétière.

IV. On lui permet de ſe faire Relig. mais Dieu l'appelle à lui.

ELLE ſouffroit toujours de ne point avoir d
Meſſieurs ſes parens la permiſſion de prendre l'hı
bit ; & elle ne voyoit point d'avancement en ce
affaires. Elle étoit auſſi fort triſte de ce que no
Mères l'exhortoient à entrer dans une autre Ma
ſon

son, croyant que celle-ci étoit trop austère pour elle, que l'on craignoit de recevoir à cause de sa qualité, &c. Elle écoutoit tout cela avec beaucoup de doûleur à la vérité, mais on ne l'a jamais vûe trouver mauvais qu'on lui parlât de cette sorte, ayant toujours eu pour les Mères tant d'amour & de respect, qu'elle n'a jamais changé de disposition à leur égard.

Enfin elle eut sa permission pour prendre l'habit; mais les Mères parurent terriblement froides lorsqu'elle le leur communiqua, & lui répétèrent les raisons qu'elles avoient de ne la pas recevoir. Elle en eut une affliction extrême qui lui fit écrire à M. Singlin la Lettre qui est imprimée * & qui gagna tout-à-fait les Mères. Elles lui promirent de la recevoir: ce qui lui donna une joie aussi grande que sa douleur l'avoit été: desorte qu'autant qu'on peut le croire & qu'on le crut alors, ces deux différentes dispositions firent chacune leur impression, ensorte que la nature succombant à ces grands efforts, elle commença aussi-tôt après à se trouver mal. Elle ne laissa pas de se contraindre, ou plutôt elle ne se sentit pas, par la joie qu'elle avoit de l'assurance des Mères pour sa reception. La dernière Observance qu'elle fit fut l'assistance du S. Sacrement, où elle s'offrit à Dieu, comme elle nous le dit en se mettant au lit, pour vivre ou pour mourir, n'ayant plus rien à désirer que d'être à Dieu & s'abandonnant parfaitement à sa sainte volonté.

Dès le cinquième jour de sa maladie elle fut réduite à l'extrêmité & on lui fit recevoir les Saints Sacremens. Le lendemain on lui donna avec les cérémonies accoutumées l'habit qu'elle avoit demandé, & pendant que cela se faisoit, elle étoit si contente, qu'il sembloit que son mal eût cessé pour

* Après la XCIII. Lettre de M. de S. Cyran.

der qu'autant qu'elle y feroit bien, quòiqu'ı
même eût deſſein de promettre à Dieu de ı
point ſortir tant qu'on voudroit bien l'y ſouf
Elle en parla à la Mère Angelique, qui fut r
de la voir entrer dans cette diſpoſition, où
nous a dit cent fois qu'elle auroit été pour ı
même, & qu'elle n'auroit point eſtimé de ce
tion plus heureuſe que celle-là, parce qu'il
en a point de plus humble ni qui ſoit plus pr
à arrêter la liberté de l'eſprit, qui s'échape aiſér
quand il ſe croit dans quelque aſſurance : au-
que cet état incertain, qui fait qu'on demeure
jours dépendant d'autrui, & qu'on ne ſe peut
mettre de jouïr des avantages de la Religion q
tant qu'on en uſe bien, aide infiniment à e
cher qu'on ne s'oublie. Outre ce qu'elle regai
encore comme un fort grand bonheur d'être
là tout-à-fait dans la dépendance de Dieu d
ſa volonté, qui a toute ſa vie été l'objet par
lier de ſa devotion.

Cette fille fit la prière, que nous venon
dire, à la Mère & à toute la Communauté au
pitre, après s'être accuſée avec beaucoup de ı
ment de toutes ſes fautes. La Mère lui répı
ce qui ſuit, que la fille écrivit auſſi-tôt elle-n
pour s'en ſouvenir toute ſa vie.

III. Diſcours que lui fait la Mère Angelique.

„ Vous deviez ajouter à toutes les accuſa
„ que vous venez de faire, qui ſont en effe
„ ſources de toutes les fautes que vous ave
„ mais commiſes, le mépris que vous avez
„ des moyens que l'on vous a donnés pour
„ délivrer de ces miſères : car vous ſavez q
„ peine j'ai priſe pour ce ſujet, combien j'a
„ ſoin de vous, comme je vous ai exhortée &
„ ai donné tous les motifs que la charité
„ compaſſion que j'ai pour vous me pouvoit
„ nir ſelon Dieu, pour vous tirer de vos dér
„ mens & vous exciter à bien faire, & vous
„ avez pas profité. Vous ſavez comme je vo

„

„ prévenue & vous n'avez pas correspondu, avec „ combien de soin je vous ai veillée & vous n'a- „ vez point eu de sincérité. Je n'ai rien oublié „ de tout ce que Dieu m'a fait connoitre qui pou- „ voit vous délivrer de l'état déplorable où vos „ fautes vous ont mise, & vous me les avez dissi- „ mulées. Je vous ai prié & conjuré d'avoir pitié „ de vous-même & cela n'a pu amollir la dureté „ de votre cœur. Je vous invitois & je vous pré- „ venois pour vous porter à vous découvrir, & „ vous me cachiez vos fautes. Dans le désir que „ j'ai de vous guérir, je vous donnois du tems „ tous les jours pour me rendre compte de vos „ actions & vous ne le prenniez pas. J'ai usé de „ toutes sortes de voies, de moyens & de remè- „ des, dont la charité m'a pu faire aviser, pour „ vous rendre capable d'être une vraie Religieu- „ se, & vous les avez tous rendus inutiles: ce qui „ étoit pour vous très-desavantageux, puisqu'il „ n'y a point de plus grand malheur que d'abuser „ des moyens que Dieu nous donne pour nous „ sauver, & de s'en servir à l'offenser & à nous „ perdre. C'est ce que vous avez fait: car vous „ devez vous considérer devant Dieu comme une „ Apostate; & vous l'avez été en effet, puisque vous „ avez manqué de rendre à Dieu ce que vous té- „ moigniez lui vouloir promettre & que vous de- „ viez lui avoir déjà promis dans votre cœur. „ Vous auriez été moins coupable de tout quitter „ n'étant que Novice, que de vivre comme vous „ avez vêcu; & quand même vous eussiez été „ Professe vous auriez été moins criminelle de- „ vant Dieu de retourner dans le monde, quoi- „ que devant les hommes ce soit une chose plus „ odieuse: car croyez-moi, il ne se faut pas tromper, „ Dieu juge des choses selon la vérité & l'équité „ de sa justice. Il n'y a point de plus grand sa- „ crilége que d'être dans un état saint, de por- „ ter un habit saint, & de mener une vie profa-

„ ne, comme vous avez fait. C'est abus
„ plus grandes graces de Dieu & les profan
„ de vivre de la sorte; & il est très-rare qu
„ revienne des égaremens, & que l'on so
„ mais de ce déplorable état. Aussi je ne
„ quoi l'on peut espérer la miséricorde de
„ pour vous, & sur quoi vous la pouvez
„ dre, si ce n'est en ce qu'il vous a regardé
„ infinie clémence, & qu'il vous a touchée
„ très-grande miséricorde, ensorte que de
„ même vous avez reconnu votre état mi
„ que vous avouez & confessez, vous soun
„ à sa justice, ou plutôt reconnoissant sa
„ bonté à votre égard, qui au-lieu de vous
„ comme vous l'avez trop mérité dans ces
„ mens, vous rappelle & vous donne le désir
„ satisfaire en tout ce qui vous sera possible.
„ gémissez & n'oubliez jamais cette grace qu
„ vous fait de vous soumettre avec paix à
„ dres sur vous. Vous vous y êtes opposée
„ présent & cela a peut-être été la cause de
„ malheur: car c'est le point, & il faut rem
„ que jamais une ame ne se sauvera si elle
„ connoit l'ordre de Dieu sur elle, si elle
„ rencontre, & si elle ne s'y soumet, quelq
„ de qu'il lui paroisse, quelque repugnance
„ y ait, & quelque opposition qu'elle y
„ C'est tout, & ce que l'on fait sans cela, qu
„ ce puisse être de grand, de bon & de
„ même en apparence (car il n'y a rien d
„ que de suivre Dieu) ne servira qu'à
„ perdre éternellement, si nous ne somme
„ l'état où Dieu nous veut, & qu'il a dest
„ toute éternité par les décrets de sa sagess
„ nous est inconnue) pour nous sauver.
„ sujet de croire que vous n'aviez pas enco
„ si heureuse que de rencontrer le dessein d
„ sur vous: car vous savez tout ce qui vo
„ arrivé, comme vous avez été trois fois

pas de la porte toute prête à sortir, & comme par trois fois l'on a eu pitié de vous, parce que vous reconnoissiez que vous l'aviez mérité, mais que d'une autre part le péril étoit très-grand pour vous si vous perdiez les avantages de la Religion. Vous nous exposiez la crainte très-juste que vous aviez de ne pas trouver en d'autres lieux une conduite qui fût aussi salutaire, parce que l'on ne reconoitroit pas votre foiblesse & tout le reste de vos misères que vous ne connoissiez pas vous-même. C'étoit une grace que Dieu vous faisoit de vous donner ces sentimens, mais elle étoit passagère, & il n'y a que les graces permanentes qui nous sauvent; & vous avez malheureusement éprouvé qu'après cela vous êtes retombée comme auparavant dans l'abîme de vos misères. C'est pourquoi vous avez très-grande raison de supplier que la Religion ait encore la bonté de vous garder, & que l'on vous mette dans un état où vous n'ayez pas sujet de vous oublier & émanciper, comme vous avez fait jusqu'à présent. Vous faites bien de désirer d'être abbaissée, humiliée & tenue comme captive, d'éviter le malheur de vous perdre en reprenant vos mauvaises habitudes: ce qui vous arrivera infailliblement si vous n'êtes à Dieu & si vous ne vous faites à vous-même une continuelle guerre pour dompter l'épouvantable opposition que la méchanceté de votre naturel & la qualité pernicieuse de votre esprit, vous donnent à tout ce qui est utile & nécessaire pour votre salut éternel : car il ne se faut point flatter, Dieu ne nous donnera jamais sa grace que quand nous reconnoitrons, autant que nous en sommes capables, jusqu'à quel point va notre extrême misère. Chacun doit reconnoitre les siennes & s'en humilier; & ce n'est pas re assez, car il faut rechercher & embrasser affection ce qui nous peut délivrer des pé-

„ chés qu'elles nous rendent capables de com
„ tre. Et pour moi il faut que je vous avoue,
„ j'ai désiré cent & cent fois en ma vie que
„ me mît dans une prison, que l'on me liât &
„ l'on m'enchaînât, s'il faut ainsi dire, les pi
„ les mains & tout le reste du corps, afin de m
„ pêcher par-là de commettre tout le mal qu
„ nature corrompue fait faire; car nous somm
„ misérables, & notre foiblesse est si grande
„ quelque bonne volonté que nous ayons de
„ le bien, nous tombons toujours dans le mal si
„ ne nous retient, & s'il n'arrête par la
„ puissance de sa grace l'horrible pente que la
„ ruption naturelle nous fait avoir au mal.
„ êtes heureuse si vous demeurez dans les s
„ mens & dans la connoissance que Dieu
„ donne de votre misère; & vous ne devez
„ douter que vous ne soyiez plus heureuse q
„ vous étiez Professe, parce que cette gr
„ qui est très-grande, vous seroit un sujet de
„ damnation: car il y a tout sujet de croire &
„ craindre que vous en abuseriez. La cause,
„ est peut-être la plus universelle de la perte
„ tant d'ames, c'est qu'elles aspirent à plus
„ Dieu n'a destiné de leur donner. Vous f
„ bien de reconnoitre & d'avouër que vous
„ êtes rendue indigne de la Profession. Vous
„ rez heureuse si l'on vous traite comme la
„ nière: car vous l'êtes en effet, & vous de
„ toujours vous regarder comme telle beau
„ plus intérieurement qu'extérieurement. Je
„ doute pas que Dieu ne vous fasse miséric
„ & qu'il n'ait pitié de vous, si vous deme
„ dans la disposition où il vous a mise par sa gr
„ Ce sera un bonheur pour vous si on vous ac
„ de le changement d'habit que vous deman
„ Ne mettez pas pourtant en cela votre confi
„ mais dans le changement de votre cœur
„ vous devez demander avec instance, & pers

„ rer en le demandant : car c'est encore un de vos „ malheurs que de ne vous pas tenir ferme & de „ ne pas continuër à gémir. Vous savez combien la „ legèreté & les railleries vous ont fait de domma- „ ge. Prennez la résolution, & exécutez la, de „ mener une vie toute contraire : ce que vous ne „ ferez jamais si vous ne demeurez dans une sain- „ te tristesse accompagnée de paix & même de joie „ que Dieu donne dans le fond du cœur quand la „ pénitence est sincère. L'habit que vous deman- „ dez est un secours pour les foibles comme vous „ êtes. L'on fera tout ce qui se pourra pour vous „ aider. Priez & soyez fidèle à Dieu, tout consiste „ en cela."

IV. Mort de Sœur le Roi.

DIEU fit enfin recueillir à cette bonne Mère le fruit de tant de soins que sa charité lui avoit fait prendre pour cette personne. Elle a persévéré quelques années dans la condition de Postulante Converse qui lui fut accordé alors à sa prière ; & elle est morte fort heureusement le 3. Avril 1657. nous laissant un exemple, comme la Mère le dit à la *miséricorde* qu'on demanda pour elle après sa mort, de la fidélité que Dieu a pour les ames qui n'abandonnent point la pénitence quoiqu'elles tombent souvent, & qui ne pouvant pas acheter le ciel par leurs bonnes œuvres, tâchent à y entrer par force, en se faisant violence à elles-mêmes pour combattre leurs mauvaises inclinations, & voulant bien qu'on les y contraigne, même lorsqu'elles n'en ont point le courage.

LE principal motif, qui porte à faire ces remarques sur la conduite de Dieu envers quelques ames, étant non pas de les louër mais de faire louër la miséricorde de Dieu en elles, on la reconnoitra encore plus grande si l'on ajoute qu'il témoigna dans la mort de cette fille, que rien n'est capable d'arracher ses Elus de sa main. Car nonobstant les lumières qu'il avoit données à cette fille, la charité que les Mères & la Communauté

avoient exercée envers elle, & les secours e
rieurs qu'elle trouvoit dans l'exemple & les
tiques de la Religion, son naturel y étoit s
posé qu'elle retomboit toujours dans les mê
fautes, jusqu'à lasser la patience de la Mère An
lique, qui pensoit encore si on ne seroit p
contraint de lui dire de se retirer, de peur qu'
ne nuisît à d'autres. Ce fut en cela que nous
marquames un effet singulier de la protection
Dieu & de sa providence sur cette ame, de l'a
retirée lui-même avant qu'on en fût venu.
Mais il lui arriva une chose assez remarqu
par où il semble qu'il voulut la préparer à sa m
qui fut fort promte. Elle avoit eu une Tante R
gieuse à Port-Royal, qui étoit une sainte fille.
le se nommoit ma Sœur Marie de S. Franç
C'étoit à sa considération qu'on avoit pris sa N
ce; & elle méritoit qu'on eût cette charité, p
que jamais elle ne se mêloit de la conduite qu
tenoit sur elle, qui eût pu paroitre forte à d'
tres. Elle l'exhortoit seulement quelquefois à
se pas rendre indigne des soins & des bontés qu
avoit pour elle, dont elle avoit quant à elle u
fort grande reconnoissance. Cette bonne Religi
se mourut en cette Maison des Champs *. Sa N
ce y étoit aussi dans la condition qu'elle avoit e
brassée de Postulante Converse. Elle y a persé
ré sans changement, je veux dire sans s'en ê
repentie, & travaillant de très-bon cœur dans t
les emplois les plus vils & les plus forts sans s
pargner: car elle avoit assez de courage; & si e
eût eu autant de pouvoir sur son esprit que
son corps, elle fût devenue aisément une fort b
ne Religieuse. Dans ce tems-même que sa Ta
mourut, elle avoit une fièvre quarte, pour
quelle elle ne se rendit point; & elle demeura t
jo

* Le 13. Juin 16... Elle se nommoit Grimault. Voyez l'éloge de cette dans le Nécrologe.

jours à la cuisine à travailler autant qu'une autre, hors le tems du plus fort de son accès. Il pouvoit bien y avoir de la mélancholie mêlée à cette fièvre: car comme elle voyoit bien qu'elle ne faisoit rien qui vaille, elle en étoit humiliée, ou plutôt découragée, parce qu'elle ne se pouvoit faire la violence dont elle avoit besoin pour dompter son humeur hautaine. Peu de tems après la mort de sa Tante, s'étant couchée le soir à l'heure ordinaire dans sa cellule du Dortoir, qu'elle n'avoit point quittée pour sa fièvre quarte, (il faut remarquer que c'étoit une des nuits qu'elle n'avoit point de fièvre) elle se réveilla sur le minuit, ayant ouï entrer dans sa cellule. Elle crut qu'on venoit l'éveiller pour aller à la veille du S. Sacrement: de sorte qu'elle se leva à son séant sur son lit, dans le dessein de se lever tout-à-fait. Elle vit d'abord une Religieuse qui n'apportoit point de lumière, & quoiqu'il fît une profonde nuit, elle se faisoit jour à elle-même, & on ne laissoit pas de la voir. Comme elle s'approcha de son lit, qui étoit tout contre la muraille, elle la vit passer à côté d'elle, de même que s'il y eût eu une ruelle, & s'arrêter devant elle. Elle la regarda avec la frayeur qu'on se peut imaginer, & connut que c'étoit sa Tante. Elle entendit qu'elle lui dit d'un ton sérieux, quoiqu'elle ne lui vît point remuër les lèvres: „ Serez vous toujours lâche, & „ ne vous ferez-vous jamais de violence?" Elle n'osa pas répondre un mot, mais en elle-même elle s'excusoit un peu, pensant que son état de langueur & d'infirmité contribuoit à sa négligence. Sa Tante répondit aussi-tôt à sa pensée, & lui dit: „ Ne vous excusez point sur votre maladie. Si „ vous aviez de la foi & un vrai désir d'employer „ bien votre santé, il est aisé à Dieu de vous la „ rendre." En disant cela elle disparut. Sa Nièce se jetta aussi-tôt par terre toute tremblante, & toute en sueur, & elle demeura une heure entiè-

re à genoux à prier Dieu du plus profond de son cœur faisant des résolutions toutes nouvelles de travailler à son amandement. C'est elle-même qui me conta ceci, qui peut assurément passer pour un avertissement de Dieu : car ce n'étoit point un esprit foible & imaginatif.

Dès ce jour la fièvre quarte ne revint plus. Elle eut de la santé quelques mois, & avant l'année elle mourut d'une maladie très-promte & très violente, dont elle fut attaquée le Jeudi Saint, ce qui lui fit juger d'abord qu'elle devoit faire la Communion de ce jour-là pour viatique. Elle ne fut malade que jusqu'au Mardi de Paque, & elle fit paroitre de très-bonnes dispositions dans toute sa maladie, jusqu'à la mort, ayant toujours eu l'esprit présent, que toute la nuit que nous passâmes auprès d'elle, croyant toujours qu'elle alloit mourir, elle le disoit avec nous le Pseautier qu'elle savoit par cœur; & quand quelqu'une se méprenoit, elle lui disoit ce qu'on avoit manqué. Ce fut, comme il a été dit, le 3. Avril 1657. qu'elle mourut. *

V. Sentiment de la Mère Angelique sur cette mort, & ce qu'elle dit à ce sujet.

On peut regarder le bonheur éternel de cette fille comme un des fruits de la charité & de la patience extraordinaires que Dieu avoit données pour elle à la Mère Angelique, qui a été l'instrument de sa miséricorde, par la conduite si ferme, & en même tems si charitable, dont elle usa envers elle qui mérita enfin que Dieu lui donnât la consolation de voir sa persévérance, & qu'il l'avoit retirée des périls où elle eût été exposée toute sa vie. La joie qu'elle en eut fut si grande, qu'elle ne put s'empêcher de louër la miséricorde de Dieu, & la solidité de la grace qu'il avoit cachée en cette ame sous tant de défauts. Voici une partie de ce qu'elle en dit quand on demanda la *miséricorde* pour elle.

„ I

* La Mère Angelique fit faire les cérémonies à son enterrement &c. comme si elle eût été Professe.

„ Il me semble que je ne saurois faire voir la „ grace que Dieu avoit mise dans cette ame, pour „ qui nous demandons l'accomplissement de sa mi- „ séricorde éternelle, sans dire quels ont été ses „ défauts. Je suis assurée qu'elle ne se plaindra „ point de moi. Elle rend gloire à Dieu d'avoir „ domté son naturel qui étoit très-opposé au bien. „ Elle étoit hautaine, orgueilleuse, superbe jus- „ qu'à en être ridicule. Elle a demeuré ici quin- „ ze ans. La prémière année n'est pas à compter; „ elle l'a passée en enfant, & on ne pensoit à „ elle que pour la renvoyer. Depuis ce tems qu'el- „ le a voulu être Religieuse, elle a vêcu dans la „ Religion comme une pauvre esclave, je dis „ en se regardant comme telle; & elle a été trai- „ tée de même. Moi-même je l'ai fait plus que „ personne, parce que je savois que c'étoit son a- „ vantage. Ce n'est pas que je ne puisse y avoir „ excédé. Mais Dieu l'a permis, parce que cela „ lui étoit nécessaire, & qu'elle se fût autrement „ perduë.

„ Je ne dois pas taire ici la force que Dieu lui „ a donnée pour resister aux personnes qui l'ont „ voulu tenter contre la conduite qu'on tenoit sur „ elle. Je sais que je découvre leur faute en le „ disant, & que toutes n'y ont pas eu part. Mais „ dans un même corps les maux se doivent ressen- „ tir en commun pour deux raisons. La prémière „ parce qu'il est impossible que la vertu s'affoiblis- „ se dans une partie, que le tout ne s'en ressente. „ Comme il est certain que la fidélité & la vertu „ des unes attire les mêmes graces sur les autres, „ ou au-moins Dieu les dispose à les leur don- „ ner ensuite en considération de ces bonnes a- „ mes: ainsi il ne faut point douter que le relâ- „ chement de quelques-unes n'éloigne des autres „ le regard de Dieu, qui regarde le Corps de la Re- „ ligion à proportion de ce qu'il est. Ce n'est pas „ que Dieu ne discerne les mérites, & que dans

„ son jugement chacun ne reçoive selon ses
„ vres : car on ne répond que de soi : mais
„ n'empêche pas que durant cette vie Dieu ne
„ [illegible] plus ou moins ses graces sur tout un Co
„ proportion de ce qu'il le voit disposé à les
„ voir, & fidèle à en faire usage. L'autre r
„ pour laquelle nous devons être humiliées de
„ tes des autres, c'est que nous en portons la
„ [illegible] dans nous, & que si nous n'y tombons
„ c'est que Dieu seul nous soutient dans les
„ [illegible], ou qu'il ne permet pas qu'elles arri
„ & celle qui ne croit pas cela est plus cou
„ que toutes les autres.
„ Je sais donc, mes Sœurs, mais avec ce
„ de, qu'il y en a eu qui l'ont portée à quit
„ voie où Dieu la mettoit, qui l'ont exci
„ murmurer, qui lui ont voulu persuader q
„ conduite qu'on tenoit sur elle étoit trop
„ qu'elle étoit injuste, qu'on lui faisoit tort.
„ tez-vous, mes Sœurs, que ce ne soit pas u
„ plus grands maux qu'on puisse faire, de vo
„ tirer une personne de la voie où Dieu la
„ Notre Seigneur dit: *Malheur à celui qui scan*
„ [illegible]. Voilà le vrai scandale de p
„ [illegible] au murmure, & au décou
„ [illegible] seulement la vue de la
„ [illegible], c'est faire l'offic
„ [illegible] le plus grand mal qu'on puiss
„ [illegible] conduite des Supérieur
„ de [illegible] dessein que pour
„ [illegible] légitime & sainte,
qu'[illegible] puisse être. C'est ce qu'elle a fait p
„ [illegible] quelques piéges qu'on lui ai
„ [illegible], & [illegible] bonheur qu'elle eût dans l'e
„ & [illegible], elle a toujours cru qu'
„ [illegible] de la traiter comme on faisoit
„ mais elle ne s'en est plainte, jamais décour
„ Elle a été cinq fois sur le pas de la porte:
„ elle a toujours pris cela si humblement,

„

„ tant de soumission, en reconnoissant si bien qu'on „ avoit raison de ne la point garder, que cela a „ toujours fait pitié, & a été cause qu'on n'a pu „ se résoudre de la faire sortir. Je me souviens „ que la dernière fois qu'on voulut la renvoyer „ j'étois à Port-Royal & elle ici. Elle m'écrivit „ si humblement sans demander seulement qu'on „ la gardât, que j'en fus touchée ; & je mandai à „ la Mére Agnès que je priois qu'on eût encore „ patience. Elle me disoit entre autres. *Enfin voici* „ *l'heure de mon châtiment arrivée.* Elle trouvoit tou„ jours beaucoup de justice dans la manière dont „ on la traitoit. Elle ne trouvoit jamais mauvais „ qu'on lui ôtât l'occasion de faire des fautes. „ Nous disons que nous haïssons nos fautes : c'est „ souvent un mensonge. Nous les aimons, si „ nous ne voulons point qu'on nous aide à ne les „ point commettre. On a de la peine à souffrir les „ personnes qui remarquent nos défauts, & qui „ en avertissent les Supérieurs. On se défie de „ ces personnes : on dit qu'elles remarquent tout, „ qu'il ne faut rien dire devant elles, parce qu'el„ les l'iront redire. D'où pensez-vous que vient „ qu'il y a si peu de vertu dans la Maison ? car il „ faut reconnoitre qu'il y en a très-peu ; c'est de „ ce qu'on ne veut point découvrir ses fautes, ou „ au-moins qu'on ne veut pas en dire toutes les „ circonstances. Il est difficile qu'une personne „ soit exacte à dire toutes les circonstances de ses „ fautes sans accuser les autres, quoique sans des„ sein, mais pour faire entendre ce qu'elle veut „ dire. Et pour moi, qui ai une égale affection „ pour toutes, si je vois par le discours d'une „ Sœur, qu'une autre ait autant failli qu'elle, „ pourquoi ne voulez-vous pas que je m'informe „ des choses qui peuvent me donner connoissance „ de la plaie de cette Sœur, afin de la guérir, si „ je puis ? Est-ce afin de faire de l'autre une Rap„ porteuse de nouvelles ? Dieu m'en garde. C'est

„ le

„ le plus grand mal que je lui pourrois faire.
„ roit une poutre dans son œil ; & le mal q
„ rapporte de sa Sœur ne seroit qu'une pail
„ comparaison. Mais c'est afin de savoir la
„ par un rapport simple & sincère : & qui e
„ qui le peut trouver mauvais ? Si une Sœur
„ avoit vu avaler du poison, feriez-vous f
„ qu'elle eût soin d'avertir qu'on vous donn
„ contrepoison ? Mais on se flatte dans tout
„ de mille raisons que le Démon nous sug
„ on dit que cette Sœur rapporte les chose
„ trement qu'elles ne sont, qu'elle les prend
„ qu'elle y ajoute. On dit que ce n'est pas
„ à nous réprendre. Hé ! que vous impo
„ une personne en vous avertissant de vos dé
„ sans en avoir charge, elle se fait grand
„ pourvu qu'elle vous fasse du bien. Si vo
„ tiez prête à tomber dans un précipice, &
„ quelqu'un vous en tirât sans y penser, vou
„ laisseriez pas de lui être bien obligée ; &
„ contraire, si votre Sœur ne vous avoit pas f
„ rue, ne lui diriez-vous pas, avez vous bi
„ le courage de me laisser tomber sans me t
„ la main ? N'est-il pas vrai, mes Sœurs,
„ si nous haïssions véritablement nos défauts
„ ferions la même chose ?

„ MAIS pour revenir à cette pauvre fille
„ est vrai qu'elle a eu cela en perfection. E
„ connoissoit très-imparfaite : elle savoit que
„ naturel étoit violent, & qu'elle ne pouvo
„ domter dans les rencontres : c'est pourquoi
„ étoit ravie qu'on lui retranchât les occasion
„ faillir. M. Hamon, qui ne la connoissoit
„ avant sa maladie, a reconnu qu'il falloit qu
„ eût dans cette ame un fond solide de ve
„ pour avoir enduré avec tant de patience &
„ de tranquillité un mal aussi violent qu'éto
„ sien. Il est certain qu'elle avoit beaucou
„ vertu, & d'autant plus qu'elle avoit un na

„

„ presque indomtable. Mais sa vertu a paru principalement à se tenir dans la voie où Dieu la vouloit.

„ Je sais qu'un Ecclésiastique de grande piété l'a tentée beaucoup sur sa vocation, pour l'éprouver, & qu'il lui a demandé plusieurs fois si elle ne voudrois pas qu'on la fît au-moins Novice Converse pour être en quelque sorte en assurance. Elle a toujours dit que non, & quelle croyoit que Dieu la vouloit en l'état où elle étoit dans une humiliation & une dépendance continuelle. Moi-même je lui ai souvent conseillé de sortir: car, comme elle étoit bien plus jeune que moi, je m'attendois de mourir avant elle, & il me sembloit bien fâcheux qu'on l'eût vu sortir après avoir été peut-être trente ans dans la Maison. Ce n'est pas que je craignisse qu'on la mît dehors. Mais je lui disois: *J'appréhende que vous n'ayez pas la force de demeurer comme vous êtes, & que quand vous viendrez à avoir plus d'âge vous ne vouliez vous-même sortir pour vous tirer de l'assujettissement où vous êtes.* Mais elle ne l'a jamais appréhendé; & enfin Dieu lui a donné la grace de persévérer jusqu'à la mort: de quoi nous sommes obligées de le remercier pour elle, & nous tenir heureuses de ce qu'il lui a plu nous choisir pour être les instrumens de la miséricorde qu'il lui a faite."

VI. De quelle manière Dieu a touché Sœur le Roi.

Après la mort de ma Sœur Antoinette de Sainte Foi, on trouva ce qui suit écrit de sa propre main, dans un papier qu'elle portoit sur elle. Nous conservons cet Ecrit, parce qu'on y voit les bons sentimens que Dieu donnoit à cette fille, & parce qu'on y verra la conduite si pleine de charité & de lumière des personnes entre les mains desquelles Dieu lui avoit fait la grace de se rencontrer.

[En l'an 1652. la vingt-cinquième année de mon âge Dieu m'a fait ressentir les effets de sa grande miséricorde, & m'a fait voir l'horrible assou-

„ le plus grand mal que je lui pourrois faire. C
„ roit une poutre dans son œil; & le mal qu'
„ rapporte de sa Sœur ne seroit qu'une paille
„ comparaison. Mais c'est afin de savoir la vé
„ par un rapport simple & sincère : & qui est
„ qui le peut trouver mauvais ? Si une Sœur v
„ avoit vu avaler du poison, seriez-vous fâc
„ qu'elle eût soin d'avertir qu'on vous donnât
„ contrepoison ? Mais on se flatte dans tout
„ de mille raisons que le Démon nous suggè
„ on dit que cette Sœur rapporte les choses
„ trement qu'elles ne sont, qu'elle les prend n
„ qu'elle y ajoute. On dit que ce n'est pas à
„ à nous réprendre. Hé! que vous importe
„ une personne en vous avertissant de vos défa
„ sans en avoir charge, elle se fait grand t
„ pourvu qu'elle vous fasse du bien. Si vou
„ tiez prête à tomber dans un précipice, &
„ quelqu'un vous en tirât sans y penser, vous
„ laisseriez pas de lui être bien obligée : &
„ contraire, si votre Sœur ne vous avoit pas séc
„ rue, ne lui diriez-vous pas, avez vous bien
„ le courage de me laisser tomber sans me ten
„ la main? N'est-il pas vrai, mes Sœurs,
„ si nous haïssions véritablement nos défauts n
„ ferions la même chose?

„ Mais pour revenir à cette pauvre fille,
„ est vrai qu'elle a eu cela en perfection. Elle
„ connoissoit très-imparfaite : elle savoit que
„ naturel étoit violent, & qu'elle ne pouvoit
„ domter dans les rencontres : c'est pourquoi e
„ étoit ravie qu'on lui retranchât les occasions
„ faillir. M. Hamon, qui ne la connoissoit
„ avant sa maladie, a reconnu qu'il falloit qu'i
„ eût dans cette ame un fond solide de vert
„ pour avoir enduré avec tant de patience & t
„ de tranquillité un mal aussi violent qu'étoit
„ sien. Il est certain qu'elle avoit beaucoup
„ vertu, & d'autant plus qu'elle avoit un natu

„ pl

„ presque indomtable. Mais sa vertu a paru principalement à se tenir dans la voie où Dieu la vouloit.

„ Je sais qu'un Ecclésiastique de grande piété l'a tentée beaucoup sur sa vocation, pour l'éprouver, & qu'il lui a demandé plusieurs fois si elle ne voudrois pas qu'on la fît au-moins Novice Converse pour être en quelque sorte en assurance. Elle a toujours dit que non, & quelle croyoit que Dieu la vouloit en l'état où elle étoit dans une humiliation & une dépendance continuelle. Moi-même je lui ai souvent conseillé de sortir: car, comme elle étoit bien plus jeune que moi, je m'attendois de mourir avant elle, & il me sembloit bien fâcheux qu'on l'eût vu sortir après avoir été peut-être trente ans dans la Maison. Ce n'est pas que je craignisse qu'on la mît dehors. Mais je lui disois: *J'appréhende que vous n'ayez pas la force de demeurer comme vous êtes, & que quand vous viendrez à avoir plus d'âge vous ne vouliez vous-même sortir pour vous tirer de l'assujettissement où vous êtes.* Mais elle ne l'a jamais appréhendé; & enfin Dieu lui a donné la grace de persévérer jusqu'à la mort: de quoi nous sommes obligées de le remercier pour elle, & nous tenir heureuses de ce qu'il lui a plu nous choisir pour être les instrumens de la miséricorde qu'il lui a faite."

VI. De quelle manière Dieu a touché Sœur le Roi.

Après la mort de ma Sœur Antoinette de Sainte Foi, on trouva ce qui suit écrit de sa propre main, dans un papier qu'elle portoit sur elle. Nous conservons cet Ecrit, parce qu'on y voit les bons sentimens que Dieu donnoit à cette fille, & parce qu'on y verra la conduite si pleine de charité & de lumière des personnes entre les mains desquelles Dieu lui avoit fait la grace de se rencontrer.

[En l'an 1652. la vingt-cinquième année de mon âge Dieu m'a fait ressentir les effets de sa grande miséricorde, & m'a fait voir l'horrible assou-

soupissement où j'étois : me réveillant comme profond sommeil, il m'a fait connoître que m a été plus criminelle & payenne que chrétien religieuse ; & comme j'étois dans l'attente plus grande grace qu'il fait à ceux qu'il aim me trouvai dans de grandes peines d'esprit ; ne me falloit pas d'autre témoin que ma p conscience pour me faire avouër que je m'en rendue tout-à-fait indigne. Ces pensées me toient dans une agitation d'esprit qui me red presque dans le desespoir, parce que je voyoi ne part qu'il falloit retourner dans le monde, rendoit ma perte infallible, à cause des pern ses qualités de mon esprit & de mon naturel me donnent sujet de craindre non seuleme monde mais même d'autres Maisons Religie qui n'auroient pas une connoissance assez exa mes misères que je n'ai pas reconnues moi-durant tant d'années.

Mais enfin Dieu s'est voulu servir de cet tement d'esprit pour me faire recourir en tout milité au trône de sa miséricorde, me voya cablée de mes propres misères. Je me suis rement abandonnée à sa divine volonté, afin dispofât de moi selon son bon plaisir ; & il sembl ait oublié qu'il est juste pour me donner des ves de son extrême bonté, puisqu'il s'est voul vir de ce qui paroissoit le sujet de ma perte me donner l'esperance de mon salut. Sa con sur moi a été si admirable qu'il m'a été dit part qu'elle est sans exemple.

Le prémier & le plus grand désir qu'il me do ce fut de lui sacrifier le reste de ma vie pour l ser dans l'exercice de la pénitence en la ma qu'il lui plaira. C'est en ce tems que je m trouvée comme accablée de ses bienfaits : m'a fait désirer l'état le plus abaissé auquel j toujours eu une épouvantable opposition à de l'orgueil dont je suis toute remplie. Néan

ace est demeurée victorieuse, puisqu'elle m'a
désirer ce que j'ai appréhendé jusqu'à présent.
m'a fait connoitre la nécessité que j'ai de l'hu-
tion : c'est ce qui m'a porté à demander avec
nce ce que j'ai fui avec tant d'aveuglement.
été quatre mois dans l'incertitude, parce que
onstance, que j'ai fait paroitre dans le bien, a
né sujet à ceux qui me tiennent sa place de me
ser ce que je demandois *, à cause qu'ils ne
voient pas en moi assez de grace pour soutenir
que je désirois. Mais au-lieu de m'éton-
j'ai redoublé mes instantes supplications ; & a-
le me disposer à recevoir cette grace, Dieu me
na la pensée de faire un renouvellement entier
oute ma vie entre les mains de M. Arnauld,
a été mon Juge & mon Avocat en cette affaire.
e suis redevable à sa grande charité de l'espe-
e qui me reste de mon salut. Je ne puis as-
admirer combien de peines il s'est données
r moi. Il a bien fait paroitre en cette rencon-
e zèle qu'il a pour le salut des ames. Il m'a
enue dans les foiblesses & les abbattemens d'es-
qui me mettoient dans le découragement, me
nt voir l'obligation que j'ai de faire pénitence,
grande grace que Dieu me fait de me donner
désir, l'occasion & le tems de la faire.
e 22. Septembre, il me fit parler à M. Singlin
uel je découvris tout ce qui se passoit en moi,
uppliant de m'accorder la demande que j'avois
faite de m'accuser publiquement au Chapitre
mes fautes, afin de faire voir à la Communauté
que je me suis rendue indigne de la grande
té que l'on a pour moi en cette sainte Mai-
; les suppliant de me la vouloir cependant
tinuer d'une manière proportionnée à l'ex-
le besoin que j'en ai présentement. Après
qu'il

* étoit qu'on la gardât dans la Maison en qualité de Postulan-
ète.

qu'il m'eut fait voir toutes les difficultés que je] rai rencontrer durant le cours de ma vie ,. cet état où j'ai dessein de la passer, s'il pl Dieu de m'en faire la grace, il m'accorda ma humble supplication, me témoignant qu'il avo la joie de me voir revenir comme une brebis rée dans la voie que Dieu me fait connoît tre absolument nécessaire pour me sauver. Je suis trouvée alors dans une grande paix; & i semble que je n'ai plus rien à désirer que d'êt dèle à Dieu.

La remontrance, que M. Singlin me fit, s sujet de la femme courbée, me faisant voir co je me dois présenter à Dieu, afin qu'il me r de cette pente horrible que j'ai vers les chos la terre & sur-tout vers moi-même: comme j dois regarder comme paralytique, parce que s grace je ne puis rien faire pour me délivrer de misères: que je dois demander avec instance me fasse entendre au fond du cœur, *tolle l tuum*; ce qui veut dire pour moi, soyez deli du pésant fardeau de vos péchés, & marchez venir vers le Ciel qui est la demeure des Elus. suite il me parla du changement qui doit par dans toutes mes actions, ensorte que je puis re avec vérité. *Nunc cœpi, hæc mutatio de excelsi.*

Le 25. je retournai chez M. Arnauld, le m'exhorta à reconnoitre la grande bonté de qui se comporte à mon égard comme ce Père, dont parle l'Evangile, lequel reçut tant d'amour son fils qui avoit dissipé tou Bien; & comme je dois aller avec humilité & fiance à l'exemple de ce pauvre enfant prodi & dire tous les jours de ma vie, *Deus cordi. & pars mea, Deus in æternum*, à cause que que j'embrasse m'oblige à n'avoir aucune espe sur quelque protection humaine telle qu'elle p être, mais seulement en la divine Providence

dit que je devois toujours avoir présent ce ver-
: *Elegi abjectus esse*, &c. & que je devois consi-
que, puisque j'ai choisi cela, je suis obligée
aimer les suites.

26. je fis une accusation générale de mes fau-
en conformité de la permission qu'on m'avoit
accordée pour cet effet. Ce fut alors que notre Mè-
re donna des preuves de la grande charité qu'el-
pour moi. Elle me parla avec toute la tendresse
Mère & toute la force qu'inspire un véritable
pour une ame dont on voit le péril. J'ai écrit
ailleurs ce qu'elle me dit, afin qu'il ne s'efface ja-
mais ni de mon esprit ni de mon cœur.]



X L.

*Relation de la vie, des vertus & de la mort de la Sœur Marguerite de Sainte Delphine d'*ANGENNES, *Postulante. Par la Mère Angélique de S. Jean* ARNAULD.

On m'a ordonné d'écrire ce que j'ai su & ce que j'ai vu de plus considérable de la vie & de la mort de Mademoiselle d'Angennes, appellée en Religion Sœur Marguerite de Ste. Delphine. J'en dirai peu de choses, parce que beaucoup de circonstances, qui seroient peut-être les plus édifiantes, sont échappées de ma mémoire, n'ayant nullement pensé à les retenir lorsque je les ai vues; mais néanmoins le peu que je dirai suffira, comme je crois, pour faire admirer la providence & la grace de Dieu en elle. I. Comment Mademoiselle d'Angennes entra à P. R.

Je ne parlerai point de sa naissance, son nom est assez connu; mais je dirai qu'elle s'est estimée heu-

qu'auroit demandé leur condition : de so
avoit destiné celle ci qui étoit, je crois,
de ses filles, à être Religieuse. Elle m'a
dit qu'elle n'avoit jamais pensé qu'il y eû
chose à choisir pour elle, & qu'elle avoit
désiré de l'être depuis qu'elle se connoissoit

ELLE m'a dit aussi qu'étant encore e
rice, M. son Père & Madame sa Mère
sérent, étant obligés de s'en aller bien lo
pendant ce tems-là, il lui vint un mal d
ne fut pas bien pensée : de quoi elle eut u
be plus courte que l'autre, & fut boiteu
toute sa vie. Ce fut par cette occasion q
dame de Fontaineriant, sa Belle Tante, q
épousé le Frère de M. d'Angennes, son Pè
soin de cette pauvre enfant, & l'a toujours
comme sa fille jusqu'au tems qu'elle vint
pour être Religieuse.

CETTE Dame nous a dit, qu'elle a t
remarqué en elle un esprit solide, sage & h
qui se cachoit plutôt que de se vouloir pr
qu'elle l'a toujours vue dans un fort grand
de toutes les vanités & ajustemens qui sont
naire la plus grande passion des filles de c
qu'elle regardoit toutes ces choses comme
point pour elle, à cause du dessein qu'ell
d'être Religieuse ; & qu'il a paru en elle
tems-là une innocence & une bonté qui
toujours gagné l'affection d'un chacun.

DEPUIS que Madame sa Tante eut vu
de la fréquente Communion, & ensuite les
qui ont paru sur le même sujet, cette enfa

entendit parler avec estime, entra si fort sentimens, & commença à les aimer telle- qu'elle s'en instruisit à fonds. Elle ne pou- souffrir de personne aucune contradiction sur matière : ce qui faisoit qu'elle entroit quel- is en dispute avec des personnes qui ve- chez Madame sa Tante, comme si elle y grand intérêt; mais elle en a eu bien du depuis qu'elle eut été ici. On lui repré- te qu'elle comprit fort bien, que la con- de la vérité ne nous doit apprendre qu'à ble & à nous taire, & non à disputer & à au-dessus des autres. Elle eut ensuite la ance d'un Docteur en Théologie de Séez, un homme qui prêche avec grand zèle ; & elle le voyoit & l'entendoit souvent parler, mença à gouter davantage la véritable pié- se séparer de beaucoup de choses qu'elle lui y être contraires, entre autres la des Romans, dont elle avoit fait ses deli-

ce tems, comme elle vouloit toujours en- Religion, elle eut une extrême envie à Port-Royal. On en fit parler ici, y eut de la difficulté parce qu'elle étoit pour entrer au Noviciat, & MM. ses souhaitoient pas qu'elle y fût du tout, ment M. son Père, qui s'y opposoit à l'impression desavantageuse qu'on lui a- de ceux qui conduisoient cette Mai-

donc quelques propositions qui n'eurent faite, l'affaire se rompit tout-à-fait, & un extrême déplaisir : mais à quelque Mademoiselle de Fontaineriant, sa Cou- le aimoit extrêmement, voulut entrer dans près de leur Demeure, nommée Essé, oiselle d'Angennes se résolut aussi d'aller mais sans dessein d'y être Religieuse, n'ayant

n'ayant d'inclination que pour Port-Royal.
n'y furent guères ni l'une ni l'autre ; Mad
Fontaineriant étant devenue malade, cela
sujet de les faire revenir chez elle, &
Mademoiselle de Fontaineriant prit le des
venir à Port-Royal, où sa Cousine auro
voulu la suivre ; mais il étoit impossible d'a
consentement de M. son Père pour cet effet
qu'il eût désiré de la voir Religieuse, puis
étoit en âge. Il se fit bien des consultation
savoir quelle Maison on choisiroit ; ma
n'en vouloit qu'une qui n'étoit pas à son
toutes les autres quelles qu'elles fussent lui
assez indifférentes. Enfin on conclut de la
au Pont aux Dames où elle seroit reçue p
sément & mieux traitée qu'ailleurs, en con
tion de Madame la Comtesse d'Olonne, sa
ne Germaine, parce que l'Abbesse étoit sa
Sœur.

On l'envoya donc à Paris auprès de Mad
Comtesse d'Olonne, qui la devoit elle-mêm
duire au Pont aux Dames.

Il n'y a pas trois semaines qu'en parlan
elle sur ce sujet, je lui demandai commen
avoit pu se résoudre à se faire Religieuse da
Maison, contre l'inclination qu'elle avoit p
ne autre, hors laquelle elle s'imaginoit n
voir jamais être contente. Elle me dit qu'elle
étoit résolue qu'après avoir vu toutes choses
pérées pour elle & une impossibilité absolue
nir ici ; mais qu'elle n'auroit pas eu ce pouv
son esprit sans ce qu'elle s'étoit figurée, qu
qu'elle seroit Religieuse, il ne seroit pas im
ble, comme il est arrivé à quelques-unes q
parmi nous, qu'elle revînt chercher Port-R
où elle croyoit son bonheur attaché ; & e
rité elle ne se trompoit pas, car Dieu, par
ladie qu'il lui a envoyée, le lui a fait trouve
parfait & tout accompli en bien moins de te

par un chemin bien plus court que celui qu'elle s'imaginoit.

PENDANT donc trois semaines ou un mois, je ne sai pas le tems qu'elle fut à Paris en attendant que Madame d'Olonne la pût mener au Pont aux Dames, elle vint voir ici Mademoiselle de Fontaineriant, sa Cousine, qui y étoit, à qui elle témoigna de nouveau l'extrême désir qu'elle auroit eu d'entrer au-moins pour quelque tems. On en parla; mais personne n'y voyoit de l'apparence, les affaires étant déjà arrêtées pour ailleurs: d'un autre côté, M. son Père lui avoit refusé avec toute son autorité d'entrer ici. Enfin étant sur son départ, elle vint pour la dernière fois voir sa Cousine, & savoir si elle n'avoit rien obtenu de nos Méres en sa faveur. Quand elle eut appris le dernier refus qu'on lui faisoit, elle dit avec une douleur, que le ton de sa voix exprimoit assez: „ Il n'y a donc plus rien à espérer pour moi," & commença à pleurer si amèrement qu'elle attendrit la Sœur qui assistoit sa Cousine au parloir: de sorte qu'elle lui conseilla de faire un dernier effort, & qu'elle parlât encore à M. Singlin, & à nos Méres. Quand il parut n'y avoir plus de ressource, ce fut alors que tout se fit, & qu'on lui promit de la recevoir pour quelque tems si Madame la Comtesse d'Olonne l'agréoit; que cependant on employeroit encore auprès de M. son Père Madame la Maréchale de la Ferté Senneterre, pour obtenir qu'elle y pût demeurer. Voilà comme son entrée fut conclue, & exécutée quelques jours après, Madame d'Olonne l'ayant amenée ici la veille de la Conversion de S. Paul, 24. Janvier 1659.

IL me vient dans l'esprit si ce que j'ai dit jusqu'à présent ne passe point un peu les bornes qu'on m'avoit prescrites, qui étoit d'écrire seulement ce que j'avois connu de sa vertu. Mais puisque la justification n'est qu'une suite dans l'ordre de Dieu de la vocation & de la prédestination, il

me semble qu'il y a de l'utilité à remarquer p
quelles traces & par quels moyens extérieurs Di
fait entrer les ames dans la voie de la sainteté,
comme il se sert de certaines rencontres humain
& imprévues pour faire réussir comme par hazz
les décrets éternels de sa bonté envers ses Elus.
me paroit de plus, qu'il est du devoir de notre g
titude de nous souvenir par quels moyens Dieu
voulu nous donner cette ame par préférence a
autres Maisons auxquelles on la destinoit, puisq
n'y ayant rien de si précieux devant lui que ce qu
appelle dans l'Ecriture (*Zach.* 2.) *la prunelle de s*
yeux, il n'y a rien aussi dont on doive faire pl
d'état que de ces unions saintes, qu'il plait à Di
de nous donner, avec des personnes qui dans l'o
dre de sa grace tiennent par leur vertu les prémie
rangs auprès de lui, quoiqu'elles n'aient cho
que la dernière place dans sa Maison, comme c
le-ci l'a toujours cherché parmi nous.

Je ne puis pas non plus omettre l'obligatio
particulière que j'ai à Dieu, de ce que n'étant a
rivée en cette Maison de Port-Royal de Paris q
quinze jours auparavant, pour avoir la charge d
Novices dont j'étois si incapable, il voulut q
celle-ci fût la prémière qui entra depuis, afin q
son exemple & sa vertu m'instruisissent & me fo
tinssent dans un emploi que la lumière, qu'on pe
avoir de ce que Dieu opère dans les ames,
beaucoup moins d'effet que la persuasion que fo
me dans l'esprit un exemple vivant & une fidè
pratique de tous ses devoirs, telle que nous l
vons vue dans celle dont nous parlons.

II. Quelles furent ses prémières dispositions, & comment Dieu la toucha.

Il a paru en elle la vérité de cette parole
l'Ecriture, que *la voie & le sentier, par lequel Di*
conduit les justes, paroit d'abord comme la lumière
l'aurore qui croit toujours jusqu'à ce qu'elle se chan
en un jour parfait. (*Prov.* 4. 18.)

D'abord qu'elle entra, elle n'avoit aucune
struction de tout ce qui regarde la Religion : au

n'y avoit-elle jamais été que le peu de tems que j'ai marqué avoir été en cette Abbaye par occasion, où elle n'en avoit rien appris. Beaucoup de choses lui paroissoient extraordinaires, & quoiqu'elle eût beaucoup d'amour pour tout en général, il y avoit cependant plusieurs petites choses, comme les coulpes qui se disent aux Assemblées, d'avoir perdu, rompu, cassé, quelque chose, qui lui donnoient un peu d'envie de rire; mais elle ne nous en témoignoit rien, & même dans ces commencemens elle prennoit peu de liberté avec nous & paroissoit retirée: ce qui me donna bien des fois la pensée qu'elle s'ennuyoit: mais jamais elle ne me l'avoüa, & elle m'a dit en effet depuis, qu'elle n'avoit pas eu un moment d'ennui, & n'avoit au-contraire eu d'autre peine que celle de l'appréhension que M. son Père ne la laissât pas jouir de son bonheur.

DANS ce commencement aussi elle ne se porta pas bien, & cela la faisoit paroitre délicate & peu fervente. J'en eus le soupçon, & je dis une fois à la Mère Angelique, que je craignois que nous n'eussions plutôt reçu une petite Demoiselle qu'une Religieuse, parce que son air un peu du monde avec cette apparence de délicatesse me faisoit douter qu'elle se formât jamais pour la Religion. Mais au milieu de ces foiblesses il a toujours paru en elle dès le prémier jour de l'exactitude à l'obéissance & de l'application à se conformer à tout ce que faisoient les autres: c'est ce qu'ont témoigné celles qui la voyoient continuellement. Je me souviens d'un exemple de cette exactitude qu'elle avoit à obéir. Le jour qu'on lui donna le petit habit de Postulante, je lui avois dit de ne se point lever & de m'attendre, parce que j'avois dessein de l'aller habiller; & comme je fus retardée par quelque occupation qui m'empêcha d'y [illegible] bonne heure que je m'étois proposé, je [illegible] Sœur Susanne de Sainte Cécile, qui étoit

au Noviciat avec moi, qu'elle prît la peine de voir où elle feroit, parce que je lui avois dit de ne se point lever, mais que je n'y avois pu aller à l'heure que je pensois. Elle me répondit sur-le-champ, & dit vrai, que, si je lui avois dit de ne se point lever, elle étoit assurée qu'elle ne l'auroit pas fait, parce qu'elle ne passoit jamais d'un point ce qu'on lui disoit de faire en quoi que ce soit. Sur-quoi une Sœur, qui étoit présente, lui ayant dit qu'elle en étoit donc bien contente, elle répondit qu'elle eût voulu lui ressembler. C'étoit environ trois semaines ou un mois après son entrée, parce qu'on n'avoit pas voulu la changer d'habit jusqu'à ce qu'on eût vu s'il y avoit apparence que M. son Père la laisseroit ici au-moins quelque tems.

Après avoir pris cet habit de pénitence le premier jour de Carême, qui étoit le tems de la pénitence de l'Eglise, elle désira d'y entrer & de faire un renouvellement entre les mains de M. Singlin. Il est vrai, qu'étant encore fort peu instruite & sa vie ayant toujours été fort innocente, elle avoit peu de lumière pour connoître ses fautes; mais elle ne laissoit pas d'en avoir beaucoup de sentiment; & j'admirois que, quoiqu'elle eût été fort innocente, après avoir vêcu dans le monde dont l'air corrompt si-tôt & si aisément les enfans même, elle ne laissoit pas de me témoigner, en me parlant, tant de douleur de sa vie passée & tant de désir de satisfaire à Dieu, que j'aurois jugé à l'entendre qu'elle eût eu un besoin extraordinaire de pénitence. Elle me demanda la permission d'en faire quelques-unes de particulières, outre celles qu'elle faisoit avec la Communauté, & commença dès-lors à pratiquer un silence fort étroit, qu'elle a continué depuis avec une exactitude extraordinaire.

Son renouvellement finit au Jeudi Saint où elle communia avec beaucoup de dévotion;

un peu sensible; car dans les commencemens elle alloit à Dieu par là: mais nous l'avons vu croître depuis peu-à-peu jusqu'à l'état où Dieu l'avoit fait arriver au tems de sa mort, qu'elle n'étoit plus attachée qu'à Jésus-Christ & à sa croix, sans autre consolation que celle de savoir qu'elle faisoit sa volonté en souffrant la privation de tout, & qu'elle attendoit sa miséricorde, dont l'espérance la soutenoit au milieu de ses peines. Je me souviens que peu de tems avant sa mort, comme je m'entretenois avec elle du désir qu'elle avoit de mourir, & du soulagement qu'elle trouvoit dans cette pensée que la mort la dégageroit bientôt de tous ses liens & la laisseroit dans la liberté de s'aller unir à Dieu, je lui dis que je l'avois vue qu'elle n'étoit point dans ces sentimens-là, & que quand elle demeura malade, elle craignoit extrêmement de mourir. Elle me répondit: „ Je me suis trouvée en des dispositions toutes différentes en divers tems: au commencement que je fus ici, je ne craignois point de mourir, parce que je ne me connoissois pas: depuis, quand j'ai commencé à me connoitre & d'avoir aussi plus de connoissance de Dieu, la mort m'a fait peur, & j'ai apprêhendé d'aller paroitre devant lui chargée de péchés; mais depuis les graces qu'il m'a faites dans ma maladie, & que j'ai mieux compris la grandeur de sa bonté & sa charité infinie, la confiance a surmonté ma crainte, & j'ai passé de-là jusqu'au désir de la mort, parce que je la regarde comme la fin du péché, & j'espére par elle entrer dans la jouissance du souverain bien pour le posséder toujours sans craindre de le perdre jamais."

Ce qu'elle disoit en ceci étoit très-véritable, que la grace s'étoit accrue en elle par divers dégrés, & nous l'avons encore mieux discerné qu'elle, parce que son humilité lui couvroit son avancement. Mais ce que j'ai le plus remarqué, est

qu'elle n'a pris ses accroissemens que par les
les plus ordinaires & les plus communes, s
n'ayant été que le fruit d'une parfaite docili
sprit qui la rendoit comme une bonne terre
ble de recevoir toutes sortes de semences, à
re qu'on les répandoit dans son cœur par l
structions qu'on lui donnoit. Et il me s
qu'on voyoit distinctement en elle la condu
(Cap. xxviii.) Dieu dont parle Isaïe, quand il dit: *qu'il se*
me un homme qui laboure sa terre & qui la n
& quand il l'a unie & égalée, il y seme les m
semences, & ensuite le froment & l'orge, & les
chacune en leur rang: car la grace a paru suiv
ordre en elle, ensorte qu'elle l'a préparée d'
par la connoissance & l'estime de la vérité
néral à donner créance à tous les avis parti
qu'elle recevoit dans cette Maison, parce
étoit persuadée qu'on l'y conduisoit à Dieu;
te docilité lui a donné tant de facilité à entre
tout ce qu'on lui faisoit voir que Dieu dem
d'elle, qu'il sembloit que les pensées des
fussent devenues les siennes, quand on l'avo
suadée qu'elle devoit avoir d'autres sentimen
ceux qu'elle avoit eus auparavant par elle-
quoique le motif lui en eût paru bon: ce qui
pe souvent les personnes qui ont moins de
cité & d'amour sincère pour la vérité.

Je crois que ça été sa grace particulière qu
te disposition si pure & si simple de s'attache
jours à ce qui étoit de plus conforme à la vér
de n'avoir point d'attache ni à ses inclinatio
à ses lumières quand on lui en découvroit qu
autre plus solide; & je ne doute pas aussi q
n'ait été cette simplicité de l'œil de sa foi qu
pandu tant de lumière sur tout le corps de s
tions extérieures, parce qu'il est facile quand l
est parfaitement persuadé d'une vérité, & q
cœur l'aime, que les actions extérieures qui en
sent soient conformes aux sentimens qui sont

RAI lieu d'en rapporter plusieurs exemples
suite; mais j'aime mieux continuer présen-
son histoire, c'est-à-dire, ce qu'elle fit &
lui arriva, parce que cela donnera quelque
re à ce que je dirai de sa vertu.
ns ce renouvellement, dont j'ai parlé, qu'elle
nça au Carême, elle changea en toutes cho-
commença à se donner avec grand zèle à
exercices de la Religion, & même à ceux
avoit un peu méprisés dans son esprit, com-
petites humiliations extérieures & le travail
ns. L'éducation du monde lui avoit donné
pugnance aux prémiéres, & une devotion
curieuse lui ôtoit l'estime du second, par-
yant beaucoup lu & beaucoup ouï parler de
é, pendant qu'elle étoit dans le monde, el-
tachoit un peu humainement & se plaisoit
ge à la connoître qu'à en pratiquer les maxi-
quoi avoient beaucoup contribué les per-
qui l'avoient instruite, s'étant bornées à lui
s discours sans lui donner des avis. Elle
elle-même, en s'étonnant depuis de l'igno-
ù elle étoit en ce tems à l'égard de la vraie
qu'elle employoit tous ses soins à écouter,
écrire de belles choses, & non à renoncer
même; que quand elle venoit voir sa Cousi-
nt que d'entrer, elle lui demandoit à quoi
ccupoit & ce qu'elle faisoit dans le Novi-
que, comme elle lui contoit ce que fai-
es Novices tout le jour, qu'elles sont la
du tems occupées à travailler hors le tems
ice, & qu'elles alloient le soir toutes en-
à l'heure de la promenade ramasser les fruits
n dans la saison, je pensois en moi-même,
lle, quand elle me racontoit tout cela:
ces filles sont grossières de s'appliquer à
s ces choses!" Et cependant le travail a été
un des exercices qu'elle a le plus aimé; &
toujours fait paroître une affection qui sou-

 veut

vent a furpaffé fes forces, y ayant bien p
peine qu'une autre à caufe de fon incom
qui la laffoit beaucoup à marcher. Elle e
lu faire tout ce que faifoient les autres, &
difoit qu'elle n'y avoit pas plus de peine,
qu'il ne fallût que la voir pour être perfu
contraire; car elle fe mettoit toute en eau
vir au Refectoire ou à laver la vaiffelle: ce
le a toujours fait jusqu'à fa maladie. Elle
de faire par addreffe ce qu'elle n'avoit pas
ce de faire aifément comme une autre; &
rejouiffoit d'avoir trouvé l'invention de v
bout toute feule de quelque chofe de pénibl
le ne pouvoit auparavant faire fans aide.

On a vu en elle ce qu'a de pouvoir l'am
travail en des perfonnes qui le regardent
une pénitence & une obéiffance; car quoi
ne fût rien faire du tout quand elle vint, &
n'eût naturellement aucune addreffe, elle
quoit avec tant d'affection à apprendre
qu'on vouloit qu'elle fît, qu'elle y réuffiffo
bien qu'auroit pu faire une autre plus adr
plus accoutumée qu'elle. Auffi ne s'excufo
jamais de quoi que ce fût qu'on lui ordonn
je ne me fouviens point qu'elle ait jamais té
aucune difficulté à tout ce qu'on a exigé
faine ou malade, excepté à être faignée, do
avoit une extrême appréhenfion naturelle: e
fi elle ne fe pouvoit empêcher de la faire pa
ne demandoit-elle pas d'en être difpenfée
bien qu'on prît garde qu'elle ne retirât fo
parce qu'elle ne pouvoit répondre d'elle.

J'ai déjà dit que fon filence fut auffi t
marquable dès ce commencement, & tel q
avoit rien à y défirer de plus, & que nou
rions même pu donner dès-lors pour le
de tout le Noviciat.

Elle aima fi fort l'ufage des fignes, q
d'abord c'eût été de ces chofes dont elle

quoit, qu'elle s'en servoit continuellement & ne parloit point du tout, jusques-là que quelquefois les Sœurs, qui étoient avec elle, en avoient un peu de peine, parce qu'elles ne pouvoient comprendre les signes qu'elle composoit quelquefois ne les comprenant pas tous assez bien; & je me souviens que l'en ayant avertie, elle le reçut fort bien, & qu'il parut qu'il n'y avoit là-dedans aucune affectation de singularité, étant toute prête à quitter ces signes, si je ne lui eusse dit qu'elle continuât à en faire usage, mais qu'elle n'en fît que de ceux qui sont intelligibles d'eux-mêmes, en disant les choses ensuite au cas qu'elle s'apperçût qu'on eût peine à les comprendre.

Mais ce que je suis bien aise de faire remarquer, c'est cet accroissement que j'ai déjà dit avoir été plus visible en cette ame qu'en aucune autre que j'aie vue, sans doute parce que Dieu lui vouloit faire faire un grand chemin en fort peu de tems; car dans ces commencemens, quoiqu'on vît en elle toute la vertu que je viens de dire, elle paroissoit cependant agir avec peu de lumière, se laissant plutôt aller à suivre les bons exemples qu'elle voyoit & l'obéissance qui la conduisoit, qu'elle ne discernoit par elle-même ses obligations.

Mais peu de tems après, Dieu répandit sa grace dans son cœur & dans son esprit, pour lui faire connoitre & pratiquer en même tems ce qu'il vouloit qu'elle fît pour lui être vraiment fidèle. Il se servit, pour la faire entrer en cet état, du moyen qui lui est le plus ordinaire, à savoir la connoissance de sa foiblesse, & de ses chûtes. Elle avoit une forte inclination pour sa Cousine, & l'avoit toujours extrêmement aimée, jusqu'à avoir la complaisance de l'imiter quand elles étoient ensemble dans le monde: en quoi elle s'étoit fait un peu de tort. Comme elle se trouva ici dans le Noviciat avec elle, ce fut une de ses plus grandes

peines que de lui point parler: elle le faisoi
pendant fort peu, & en demandoit auparavan
mission quand elle avoit quelque chose à lui
mais si sa Cousine la prévenoit, c'étoit où elle
voit pas quelquefois la force de s'empêcher
répondre; & sa plus grande peine ensuite éto
s'accuser de la faute qu'elle y avoit faite,
qu'elle ne pouvoit éviter en le faisant d'appr
celle de sa Cousine, pour qui elle étoit bien
sensible que pour elle-même. Je l'avertis d
une ou deux fois, & elle le reçut fort bien,
en m'avoüant pourtant qu'elle avoit bien
peine à se surmonter en ce point, & ainsi
demeurer efficacement persuadée dans le
car quand le cœur est gagné, la peine cède
volonté effective de la combattre.

QUELQUE tems après, il arriva qu'une
de leur connoissance ayant demandé à les
se dire, afin qu'on ne la refusât pas, qu'elle
leur Tante. Elles y furent toutes deux, &
me d'abord en les saluant comme ses Nièces
leur fit signe qu'elles joüassent aussi ce mêm
sonnage à cause de la Sœur qui les accompa
elle le firent l'une & l'autre, mais avec ce
gestes & des envies de rire qui firent bien ju
cette Sœur qu'il y avoit quelque chose. On
avertit, & je voulus parler à ma Sœur De
pour en savoir la vérité. Elle se démêla de
avec quelques équivoques, & ne me dit poin
tout ce que c'étoit. Je pris sujet de lui parler
tre chose qui regardoit sa conduite, ne la vo
pas presser davantage sur ce point, parce c
ne la voyois point disposée à s'ouvrir sur ce
en effet ce qu'on en savoit n'étoit qu'un so
dont je ne la pouvois convaincre. Elle me
interdite tant que je lui parlai: je ne savois
juger, & ne voulus pas lui demander; ma
le soir elle me vint trouver, & se jetta
piés pour s'accuser de sa faute & des déguise

qu'elle m'en avoit faits, avec tant de larmes & de confusion, que je vis clairement ce qui est dit dans le Pseaume: *Flabit spiritus ejus, & fluent aquæ.* [Il envoye son souffle & son vent doux, & pour lors il résoud la neige & la glace en des eaux courantes.] car depuis ce souffle de l'Esprit de Dieu dans son ame, je n'ai plus eu besoin de lui faire connoitre ses fautes; mais j'ai eu bien souvent de la peine à modérer ses larmes, & à consoler son esprit, de la douleur que lui causoient ses moindres manquemens & la vue de ses infidélités envers Dieu & de son peu d'amour pour lui, dont elle s'accusoit toujours, parce qu'elle disoit qu'il falloit bien qu'elle ne l'aimât pas puisqu'elle le servoit si mal. Pseaum. CXLV.

Depuis ce jour-là elle commença à agir avec discernement & avec lumière; en tombant ses yeux furent ouverts, & elle commença à comprendre si bien le tort que peut faire à une ame la moindre réserve qu'elle conserve dans son cœur, par celui qu'elle venoit d'éprouver qu'avoit fait en elle cette petite amitié humaine dont elle n'avoit pas voulu se dispenser, qu'elle me pria avec des larmes & des instances très-grandes de ne lui en plus pardonner quand j'en remarquerois quelqu'une, & de lui permettre de demander pardon à sa Cousine, en présence de tout le monde, du mauvais exemple qu'elle lui avoit donné dans cette occasion, où elle avoit fait encore quelque faute legère, lui ayant parlé en sécret sans congé, & cela pour se surmonter dans l'extrême repugnance qu'elle avoit, que sa Cousine vît qu'elle s'étoit accusée de la faute dont elles étoient, je crois, convenues de n'en point parler, & pour s'engager à n'avoir plus de ces complaisances pour elle qui lui avoient été malheureuses à ce qu'elle disoit. Ceci se passa dans le Carême pendant qu'elle faisoit encore son renouvellement, peut-être deux mois après son entrée.

IL parut depuis ce jour-là qu'elle entra d'une autre manière dans l'intelligence des c qui regardoient la pratique de la vertu, au qu'elle n'avoit d'ouverture auparavant que la Théorie dont elle étoit fort instruite. Pl sieurs fois, après avoir ouï quelque chose aux férences ou aux Chapitres sur l'obligation & l' portance de quelques vertus & des manqu qu'on y peut commettre, elle m'est venue fondante en larmes pour me dire que cela lui fait connoitre des défauts en elle qu'elle n'avoit ja mais vus. Entre autres une fois que nous av beaucoup parlé de la charité & de la grand péché qui la blesse dans soi ou dans le proc elle vint, pour ainsi dire, me faire sa conf générale avec une douleur aussi grande que s eût fait des meurtres, de toutes les impatien les colères auxquelles elle avoit été sujette p naturel pendant qu'elle étoit dans le monde cherchoit des termes pour me les exagérer pour me faire comprendre que cette passion été si forte en elle, qu'elle l'eût rendue capab tout si elle en eût eu les occasions : d'où e féroit qu'elle étoit coupable de tout, puisqu ces mouvemens si violens elle n'avoit point tenue. J'avoue que cette confession me surp sez ; car jusques-là je l'avois prise pour avoi meur la plus douce du monde, quoique fort n'ayant pas remarqué en elle la moindre imp ce en quatre ou cinq mois qu'il y avoit bien lors qu'elle étoit dans la Maison.

III. parens forcés la laisser R. où de- nt insr-

IL faut donc que je dise à présent commen y est demeurée, & que ce n'a été presque qu hazard de même qu'elle y est entrée, ou p que ce n'a été que par la force de ses larmes ont obtenu de Dieu ce que personne ne put ol de M. son Père. Madame la Maréchale de la Fe ayant écrit pour lui faire trouver bon qu'elle de rât ici, il tarda assez à lui répondre, & je pu

pendant ce tems - là notre pauvre enfant ne vivoit
par la continuelle appréhension où elle étoit de
e réponse. Tous les Jeudis elle étoit dans un
inuel abbattement de cœur, parce que c'est le
qu'arrive la Poste. Néanmoins quand on nous
envoïé ses Lettres qui étoient terribles & ful-
antes, comme c'étoit dans le tems où nous
ons pas pleinement assurées qu'elle ne trouvât
choses bien austères dans notre Règle, & que
- être elle ne fût plus disposée à se résoudre de
r, voyant la volonté de Monsieur son Père;
s ce commencement d'épreuve, qu'elle n'auroit
d'abord, on fut d'avis, pour la sonder davanta-
de ne la point prévenir du tout & de lui don-
ces Lettres à lire sans lui rien dire: c'est pour-
i, sans user d'aucune préface, je lui dis que
s venions de recevoir ces Lettres, & qu'elle
lût. Elle le fit avec la même simplicité sans
rien demander quoiqu'elle devint pâle comme
ort dès qu'elles les vit. Quand elle eut vu la
clusion de M. son Père, qui étoit quand il
de la perte de tout son Bien & de sa vie, il
souffriroit pas sa fille dans un lieu où il préten-
que son salut étoit exposé, je ne pense pas
n puisse voir une plus grande douleur & des
es plus touchantes que celles qu'elle versa. En
té nous ne fûmes plus en peine si elle étoit
re dans l'affection qu'elle témoignoit pour de-
rer ici; mais nous y fûmes bien pour tâcher
a consoler. Avec tout cela, elle s'affligeoit d'u-
manière si douce & si sage, que cela étoit
re plus touchant: car nonobstant ses pleurs
inuelles elle ne se dérégla point & ne laissa
t d'aller par tout où elle devoit être; mais
mit sa confiance dans les prières qu'on feroit
r elle. Elle pria pour ce sujet qu'on lui per-
d'aller les demander à la Communauté, & el-
vint avec tant d'humilité & de larmes qu'elle
ndrit toutes les Sœurs. Enfin comme elle eut

pris avis sur la réponse qu'elle auroit à faire,
qu'on lui eut dit que si Monsieur son Père veno
Paris pour la faire sortir, comme il l'en menaç
il ne seroit pas possible de refuser de la rend
elle prit d'elle-même résolution de lui mander
s'il en venoit à ce point-là, & qu'il lui fallût o
en quittant cette Maison pour entrer dans une
tre, tout ce qu'elle pouvoit dire étoit que par
te voie-là il se pouvoit assurer qu'au moins
ne seroit point Religieuse. Je ne sai si ce fut c
réponse qu'elle avoit faite à Madame de la Fe
qui la lui manda sans doute, ou s'il fut mieux
formé par la suite de ce qu'on lui avoit dit p
rendre suspecte la conduite de la Maison; m
tant il y a que toutes ses Lettres depuis ne fur
plus si fortes & ne parloient plus de la faire
tir, quoiqu'il prétendit néanmoins encore
long-tems qu'elle y étoit contre son gré. D
l'obligea cependant de consentir, ayant réduit
fille à un tel état qu'il eût eu assez de peine à tr
ver un autre Couvent qui eût voulu s'en charg
car au bout de neuf mois qu'elle eut passés dan
Noviciat, s'acquittant de toute la Règle avec
exactitude & une édification extraordinaires,
tomba dans une maladie qui l'a conduite len
ment à la mort. Ce fut le 23. Octobre 1659.
propre jour que nous faisions la Fête de la co
mémoration de l'habit. Elle étoit ce jour-là
traordinairement en devotion; mais comme sa p
té étoit solide, elle ne s'attachoit qu'à son devo
& elle avoit autant de ferveur à travailler q
prier, quand l'obéissance l'y destinoit; de so
que désirant principalement ce jour-là de soula
le plus qu'elle pourroit les Sœurs Professes a
qui elle étoit au Réfectoire, afin qu'elles eussent
tems de demeurer davantage à l'Eglise, elle
sortit aussi-tôt que la grand' Messe fut dite, d
ne façon si recueillie & néanmoins si délibéré
& comme une personne qui est pleine d'

n & d'empressement pour ce qu'elle va faire, e Sœur qui la vit en fut pénétrée d'admiration. tôt qu'elle fut en train de travailler dans le toire, il lui prit une fort grande toux, & en tems un crachement de sang dont celles qui it avec elle s'apperçurent avant qu'elle le dît: fut si violent que, sans avoir le loisir de sortir éfectoire, elle jetta plus de dix ou douze pa- de sang pendant qu'on étoit venu nous aver- J'y courus fort effrayée, & quand elle me vit r, elle-même étant en chemin qui marchoit i toussoit & crachoit le sang en même tems manière qui faisoit horreur, elle se fit effort me dire deux ou trois fois que je n'eusse de peur, & qu'elle ne sentoit point de mal. dura près d'une demie heure avec très-peu rvalle, & lui reprit encore un quart d'heure . Je commençai pour lors à douter de sa tant le sang l'étouffoit, dont elle jetta pour oins vingt palettes cette prémière fois. On gna, & on lui donna d'autres petits remèdes. parut fort effrayée dans une foiblesse qui lui qui en effet ne ressembloit pas mal à la mort. un tel accident & étant dans une espèce de pe, elle fit paroitre quelque empressement m'avoir auprès d'elle, me disant que je ne ittasse point; mais à quelque tems de-là elle it scrupule, & me disoit en se reprochant à iême ce manquement de foi: „ A quoi pen- t-on ? que cela est pitoyable! croire aller urir, & chercher pour appui une créature, squ'on n'a affaire qu'à Dieu!" Je vis sa pré- d'esprit & son égalité dans cette occasion: omme elle eut un peu de relâche, & que ce ement fut arrêté, elle fit attention qu'il é- heure de diner, & elle me fit un signe pour ire entendre qu'elle me prioit d'y aller, que nprenois seulement pas, m'imaginant e demandoit plutôt quelque chose pour elle-

même:

même: ce qui lui fit faire effort po
que je devois aller diner, & me fit t
de signes des yeux & du visage pour i

Une heure après, quand elle put pa
demanda qu'il lui fût permis de me d
chose en particulier; & après m'avo
son appréhension de mourir, elle m'e
qui étoit, qu'elle n'étoit point enco
que toutes ses passions vivoient enco
& qu'elle croyoit même que sa mal
l'effet & la punition; parce que dep
jours elle avoit senti des mouvemens
& de promtitude, qui auroient été de
me autrefois, si elle en eût eu l'occa
demandai si elle avoit fait paroître ce
de: elle me répondit qu'elle n'en avo
jet; que cependant elle avoit reconnu
toit pas changée, comme elle avoit
ce point, puisqu'elle s'étoit trouvée
meur de faire toutes choses avec un
extrême, & d'avoir de l'impatience e
quand tout n'alloit pas aussi vite qu'e
lu; qu'elle croyoit que c'étoit cela
échauffé le sang, & qui lui avoit cau
A quoi je lui répondis qu'elle n'en
bien, & que c'étoit au-contraire l'
de son sang qui lui avoit causé cett
d'humeur dont elle n'étoit point maît
Dieu ne lui imputeroit point, puisqu'el
point suivi les mouvemens. Cela la
elle recevoit toujours avec beaucou
ce qu'on lui disoit.

Ce crachement de sang lui reprit
pendant deux ou trois jours, mais
de violence; & toutes les fois qu'
toit venir, son appréhension de mouri
qu'elle ne témoignoit cependant qu'av
de douceur & une entière soumissio
que Dieu en ordonneroit. Le Méde

qu'on ne pouvoit répondre que le sang ne la suffoquât, s'il revenoit encore avec la même abondance, nous fûmes obligées trois jours après, de peur d'être surprises, de lui faire donner le Viatique à dix heures au soir, parce que son mal lui reprit assez fort & qu'il y avoit à craindre qu'il ne continuât toute la nuit. Après s'être confessée pour cela, elle nous fit faire des prières à Dieu pour obtenir que la toux & le crachement de sang s'arrêtassent un peu, pour lui donner le loisir de communier: ce qui arriva, le sang s'étant arrêté pendant que la Communauté s'assembloit.

Depuis qu'elle eut reçu le S. Viatique, elle perdit beaucoup de sa crainte de la mort, & demeura dans une fort grande paix, soumise à tout ce que Dieu ordonneroit, & elle n'est plus sortie de cette disposition que pour passer plus avant, c'est-à-dire jusqu'au désir de la mort & à la joie de la voir approcher, où elle n'est arrivée qu'à mesure qu'elle s'est dégagée de plus en plus de toutes sortes de désirs & d'inclinations, même à des choses saintes où elle avoit un peu d'attachement, parce qu'elle n'avoit pas encore assez de lumière pour les discerner; comme entre autres une des choses qui lui donnoit quelque envie de vivre, étoit afin de pouvoir être Religieuse, & elle ne put s'empêcher de témoigner un peu de regret de ce que cet accident lui étoit arrivé sur le point qu'elle devoit aller à Port-Royal des Champs pour y faire son épreuve. Elle ne perdoit cependant pas espérance d'y aller, & elle me disoit que son mal ne l'empêcheroit pas de faire le voyage: que les huit ou dix jours, qui restoient jusqu'au départ de la Mère Angelique après les Fêtes de la Toussaint, suffiroient peut-être pour la remettre.

C'étoit son courage qui la faisoit parler ainsi, car elle fut toujours mal & dans les remèdes jusques vers Noël; mais depuis Noël jusques vers la mi-Carême elle croyoit se bien porter, parce

qu'el-

que penser d'elle-même; qu'il l
étoit réduite à rien; qu'elle ne
devenue la grace de Dieu en elle
voit plus ni mouvement ni pensé
toit plus rien, & n'étoit plus to
qu'elle pouvoit entendre, com
toujours été; qu'il sembloit que s
nue charnelle comme son corps,
blissoit & s'anéantissoit avec lui.
mieux comprendre qu'elle avoi
hender cet état où elle se trouvo
remarquer combien ce changeme
que son mal n'en pouvoit être seu
le me disoit: „ Il y a si long-te
„ lade, & néanmoins je ne me s
„ comme je suis depuis quelque
„ re je n'avois point de plus gr
„ m'entretenir avec Dieu. Quan
„ la plupart des journées presque
„ tois plus satisfaite que dans le
„ pagnies; & quand je passois l
„ mir, & que j'entendois d'ici
„ sur-tout les grandes Fêtes, je
„ quefois si ravie & dans une tell
„ sois déjà être dans le Ciel; au
„ tout s'éloigne de moi, & je pu
„ ver mon esprit vers Dieu, ni
„ choses spirituelles, que mon
„ ble de toute action & de
„ rien."

Il est certain que Dieu la voi
tems-là, & qu'il y eut plus que
causa cette peine: car elle ces
avant de mourir; & je me sou
soit auprès d'elle, quatre ou cinq
le m'eut dit ceci, je n'ai pas mê
parlois, mais je sai bien qu'el
oit que son cœur se rouvroit
choses que je lui disois, au-

toit insensible à tout. Il est vrai néanmoins
on mal & sa foiblesse étoient la cause la plus
ire de l'impuissance où elle se trouvoit de
pouvoir plus appliquer à Dieu, je dis, par
t & par la pensée; car pour son cœur, il a
mobile dans l'amour qu'elle avoit pour lui,
s la soumission à souffrir tout ce qu'il a vou-
envoyer. Et de fait, nous avons vu que son
ation étoit tellement de s'occuper de Dieu,
elle en étoit capable, que dès aussi-tôt
avoit un peu de soulagement, c'étoit sa con-
n & ses delices.

puis que son mal fut fort augmenté, envi-
ois mois avant sa mort, comme elle n'avoit
e repos les nuits, & qu'elle les passoit sou-
vec une toux violente & presque continuel-
fut d'avis qu'elle prît des petits grains pour la
ormir. Le prémier qu'elle prit ne produisit
cet effet; mais il charma son mal & sa toux, &
sa dans un fort grand calme d'esprit qui est
et assez ordinaire de ce remède. Il arriva
lui parlai le lendemain: elle me rendit con-
lle-même; & après s'être plaint de l'impuis-
où elle commençoit à se trouver bien sou-
e s'appliquer à Dieu à cause des inquiétudes
affoiblissemens où elle étoit la plupart du
elle me dit que Dieu l'avoit néanmoins un
nsolée cette nuit, & que n'ayant pas toussé
e les autres, elle s'étoit trouvée pendant
heures dans une si grande liberté d'esprit, si
ée de Dieu & remplie de consolation, qu'elle
t être en Paradis. Je lui dis en riant qu'el-
se trompoit pas, & qu'elle étoit au Paradis
re, parce que c'étoit l'ordinaire des petits
d'y mener les personnes qui en font usage,
r donnant ce calme d'esprit qui leur ôte le
ent de toute sorte de peines. Elle fut pres-
... l'apprendre que cet effet étoit natu-
ne l'étoit pas sans doute entièrement.
Peu

qu'elle n'avoit point de mal sensible: néanm
les Médecins, qui n'en ont jamais attendu qu
mauvaise issue, l'ont toujours obligée à vivre c
me malade, sans agir & sans parler. Le der
ne lui coutoit guères, car elle avoit pris un
bonne habitude au silence pendant sa santé, q
le n'eut que de la joie, comme elle me l'a
de ce que Dieu lui imposoit de nouveau cette o
gation dans sa maladie; & en effet elle le p
qua avec une exactitude qui a toujours été
grand exemple. Une Sœur de la Communauté
étoit Réfectorière, & qui l'avoit été avec elle c
ou trois mois, disoit en ce tems-là à la Confé
ce qu'elle ne savoit encore comment elle avo
voix & de quel ton elle parloit, parce qu'elle
l'avoit jamais entendue parler depuis qu'elle
toient ensemble. Toutes celles qui ont été à
firmerie du Noviciat pendant huit ou neuf
qu'elle n'en a bougé sans être néanmoins alli
pourroient dire la même chose; car excepté l'
re qu'on donne aux malades pour s'entretenir,
étoit dans un silence si exact qu'elle doutoit m
si ce n'étoit point faire une faute que de
aux personnes, qui venoient chercher quelq
ou qui étoient en peine de quelque chose,
qu'elle en savoit pour les empêcher de pe
davantage de tems. Elle m'en a parlé plusi
fois, craignant que sous prétexte de charité
n'entretint la distraction de son esprit ou ne se
lâchât du silence, quoique ce ne fût bien sou
que par des signes qu'elle leur fit entendre
qu'elles vouloient savoir.

IV. Fruits de sa Piété.

SON recueillement intérieur étoit la cause,
bien que l'effet de son silence, & elle avoit
entretien aussi continuel avec Dieu qu'elle
extérieurement séparée de toute conversation.
ne l'ai pas appris de ce qu'elle m'a dit en ce t
là, car elle ne parloit que pour me dire ses m
quemens & ses peines; mais il étoit fort aisé d

juger par la piété qui paroissoit dans ses paroles, dans sa façon, dans son amour pour toutes les Observances & pour la prière, & sur-tout dans l'usage qu'elle faisoit de la parole de Dieu, dont je puis dire qu'elle n'a rien laissé tomber par terre, & qu'elle l'a traitée avec autant de respect que l'Eucharistie, ayant eu soin d'en conserver les moindres miettes pour s'en nourrir par une méditation & une pratique continuelle: ce que j'ai éprouvé une infinité de fois, que pensant lui dire comme nouvelles des choses que je ne me souvenois plus de lui avoir dites, ou qu'elle avoit apprises de quelque autre, je trouvois qu'elle les avoit plus présentes & les avoit mieux retenues que moi, mais d'une manière qui faisoit paroitre que c'étoit dans son cœur, & non dans sa mémoire qu'elle les avoit conservées, puisqu'elle s'en souvenoit avec des mouvemens si conformes à ceux que produit la vérité, quand elle est tombée comme une divine semence dans une bonne terre, qu'on ne pouvoit pas douter que ce ne fût son cœur qui l'eût reçue pour en rendre le fruit, & non son esprit seul qui n'en auroit conservé qu'un souvenir stérile, de même que les lieux, où l'on serre les semences, les gardent seulement sans les multiplier. Mais outre toutes ces marques si solides, qui pouvoient faire mieux juger de sa piété intérieure, qu'on ne l'auroit pu apprendre par ce qu'elle en auroit pu dire, il est arrivé que j'en ai été convaincuë par elle-même dans une occasion où elle ne croyoit faire autre chose que plaindre sa misère, & me la mieux faire connoitre en me disant de quel état elle se voyoit déchue. Ce fut environ quinze jours avant sa mort, que l'affoiblissement extrême de son corps la rendant incapable de toutes sortes d'occupations, & d'appliquer son esprit à quoi que ce fût, elle me disoit avec une peine tout-à-fait sensible, qu'elle se trouvoit réduite en un état où elle ne savoit plus que

que penser d'elle-même; qu'il lui sembloit
étoit réduite à rien; qu'elle ne savoit ce q
devenue la grace de Dieu en elle, puisqu'el
voit plus ni mouvement ni pensée; qu'elle n
toit plus rien, & n'étoit plus touchée de t
qu'elle pouvoit entendre, comme elle
toujours été; qu'il sembloit que son ame fût
nue charnelle comme son corps, & qu'elle
blissoit & s'anéantissoit avec lui. Et pour m
mieux comprendre qu'elle avoit raison d'
hender cet état où elle se trouvoit, elle me
remarquer combien ce changement étoit gra
que son mal n'en pouvoit être seul la cause;
le me disoit: „ Il y a si long-tems que je s
„ lade, & néanmoins je ne me suis jamais t
„ comme je suis depuis quelque tems; au-c
„ re je n'avois point de plus grand plaisir
„ m'entretenir avec Dieu. Quand je me tr
„ la plupart des journées presque toute seul
„ tois plus satisfaite que dans les meilleures
„ pagnies; & quand je passois les nuits sa
„ mir, & que j'entendois d'ici chanter M
„ sur-tout les grandes Fêtes, je me trouvoi
„ quefois si ravie & dans une telle joie que j
„ fois déjà être dans le Ciel; au-lieu qu'à p
„ tout s'éloigne de moi, & je puis aussi pe
„ ver mon esprit vers Dieu, ni rien goûte
„ choses spirituelles, que mon corps est
„ ble de toute action & de prendre pl
„ rien. "

Il est certain que Dieu la voulut affliger
tems-là, & qu'il y eut plus que la maladie
causa cette peine: car elle cessa quelques
avant de mourir; & je me souviens qu'éta
soir auprès d'elle, quatre ou cinq jours après
le m'eut dit ceci, je n'ai pas mémoire de q
lui parlois, mais je sai bien qu'elle me dit
sentoit que son cœur se rouvroit & qu'elle g
les choses que je lui disois, au-lieu qu'aupa

elle étoit insensible à tout. Il est vrai néanmoins que son mal & sa foiblesse étoient la cause la plus ordinaire de l'impuissance où elle se trouvoit de ne se pouvoir plus appliquer à Dieu, je dis, par l'esprit & par la pensée; car pour son cœur, il a été immobile dans l'amour qu'elle avoit pour lui, & dans la soumission à souffrir tout ce qu'il a voulu lui envoyer. Et de fait, nous avons vu que son inclination étoit tellement de s'occuper de Dieu, quand elle en étoit capable, que dès aussi-tôt qu'elle avoit un peu de soulagement, c'étoit sa consolation & ses delices.

DEPUIS que son mal fut fort augmenté, environ trois mois avant sa mort, comme elle n'avoit plus de repos les nuits, & qu'elle les passoit souvent avec une toux violente & presque continuelle, on fut d'avis qu'elle prît des petits grains pour la faire dormir. Le prémier qu'elle prit ne produisit point cet effet; mais il charma son mal & sa toux, & la laissa dans un fort grand calme d'esprit qui est un effet assez ordinaire de ce remède. Il arriva que je lui parlai le lendemain: elle me rendit conte d'elle-même; & après s'être plaint de l'impuissance où elle commençoit à se trouver bien souvent de s'appliquer à Dieu à cause des inquiétudes & des affoiblissemens où elle étoit la plupart du tems, elle me dit que Dieu l'avoit néanmoins un peu consolée cette nuit, & que n'ayant pas toussé comme les autres, elle s'étoit trouvée pendant deux heures dans une si grande liberté d'esprit, si occupée de Dieu & remplie de consolation, qu'elle croyoit être en Paradis. Je lui dis en riant qu'elle ne se trompoit pas, & qu'elle étoit au Paradis terrestre, parce que c'étoit l'ordinaire des petits grains d'y mener les personnes qui en font usage, en leur donnant ce calme d'esprit qui leur ôte le sentiment de toute sorte de peines. Elle fut presque fâchée d'apprendre que cet effet étoit naturel, mais il ne l'étoit pas sans doute entièrement.

Peu

Peu de jours après en ayant encore repri
veau, & me parlant le lendemain du
lui avoit encore donné, & des mouve
mour qu'elle avoit sentis en s'occupant
durant la nuit, elle me dit de fort bon
„ En vérité j'étois toute affligée au mili
„ joie de goûter Dieu comme je faisois,
„ vous m'aviez persuadée que c'étoit
„ qui me causoit ces sentimens, & je
„ Dieu: [Vous savez, mon Dieu, que
„ vérité & du fond de mon cœur que je
„ me, & que ce n'est point le petit gra
„ charme & me le fait imaginer.]" Je l
dis qu'elle disoit vrai; que le petit gra
donnoit pas les sentimens qu'elle avoit
Dieu; mais qu'il la rendoit capable de l
davantage, en lui donnant la liberté d'
son esprit: de quoi elle demeura satisfai

L'OCCUPATION continuelle où elle
Dieu & de sa vérité, lui donnoit tant
pour la suivre, & tant de docilité po
dans toutes les maximes de la plus soli
Pseaume CXVIII. qu'elle auroit pu dire avec le Prophèt
porte à aimer vos commandemens plus que l'or
plus pur. Ce que je dis, parce que j'ai rema
un grand nombre de rencontres, que q
eût des sentimens qui paroissoient fort
qu'elle auroit pu prendre pour des effets
rité & de zèle, aussi-tôt qu'on lui avoit
que Dieu demandoit d'elle quelque chos
parfait & de plus dégagé des inclination
un peu humaines qui se glissent là-dedan
comprenoit si bien & y entroit de tel
qu'il sembloit qu'elle n'avoit jamais e
pensée.

V. Esprit de mortification. J'AI déjà dit que cette docilité & cet
cité à ne rechercher que Dieu sans auc
sur quoi que ce soit, a été sa grace pa
J'en pourrois rapporter plusieurs exemp

j'en dirai que quelques-uns en particulier, après
r assuré qu'en général je ne sai aucune chose ni
nde ni petite, où elle ait reservé quelque at-
e à son propre sens, & où elle ne soit entrée
aitement dans les sentimens qu'on lui a dit
lle devoit avoir, non par une simple soumis-
d'esprit, mais par une véritable lumière du
r & de la charité qui lui faisoit connoitre & ai-
la vérité au moment qu'on la lui décou-
t.

Comme elle avoit dans le commencement
ucoup de zèle & peu de connoissance, nous
ons vue peu-à-peu s'instruire de tout, & en
e tems changer en tout. Toute sa devotion
t d'abord consisté à lire beaucoup, & à faire
extraits de toutes les belles choses qu'elle
voit, ou des recueils de ce qu'elle entendoit
; mais aussi-tôt qu'on lui eut fait voir que
choses nourrissent souvent davantage la curio-
que la charité, elle s'affectionna plus qu'au-
autre à devenir humble & non pas savante;
le n'a jamais témoigné la moindre envie de li-
ucun livre que ceux qu'on lui donnoit, ni d'a-
plus de tems qu'on ne lui en donnoit pour li-
t pour prier; & quoiqu'elle eût eu dans le
de une grande passion pour tous les ouvrages
lle croyoit utiles touchant la grace, & édifians,
our savoir ce qui se passoit sur ce sujet, il ne
est pas arrivé une seule fois d'en rien deman-
depuis qu'elle eut appris que c'étoit une des
es dont on ne parloit jamais ici, & qu'on y
enoit à aimer, à désirer & à demander la gra-
e Jésus-Christ, & à l'honorer par la prière,
es bonnes œuvres & par un humble silence,
on pas par des empressemens à s'enquerir de
ui se passe entre les personnes savantes.

Quoique sa modestie cachât ce qui se passoit
lle, je remarquai néanmoins dans une occa-
, qui arriva peu de tems avant sa mort, qu'el-
le

le avoit un grand zèle pour Dieu, qui s'étoit
servé sous l'humilité qui lui en faisoit cache
mouvemens : car comme elle eut appris pa
contre qu'une personne qu'elle connoissoit avo
une faute qui pouvoit causer du scandale à
coup d'autres, elle fut fâchée à un tel point
j'ai eu du regret qu'elle l'eût su; & comme
disois de prier Dieu seulement sans s'inquiéte
le me répondit avec grand sentiment : „ A
„ serois-je bonne en l'état où je suis, inc
„ de toutes choses, si je n'avois au-moins de
„ timens de douleur pour les intérêts de D
„ de son Eglise ?"

J'ai déjà parlé de l'inclination qu'elle
pour Mademoiselle de Fontaineriant sa Co
Ce fut une des choses qu'elle eut le plus à
battre; mais elle en vint à bout, & son amit
turelle se changea en une affection vérital
charité qui ne l'aveugloit plus comme aupa
pour l'empêcher de voir ses défauts, mais
portoit à les ressentir autant que les siens pr
ce fut ce qui lui causa une extrême tristesse,
elle vit qu'elle ne pouvoit pas être Religieuse
puis qu'elle sut que sa sortie étoit résolue,
pleuroit continuellement, non plus par une
leur naturelle de sa séparation, mais par un
sentiment de compassion des avantages qu'el
loit perdre, & des périls qu'elle alloit renc
dans la vie du monde dont elle avoit une ha
une horreur qui ne se peut dire. L'ayant
çue un jour dans cette profonde tristesse pe
une Conférence, où elle ne laissoit pas de
quoique très-malade, je la tirai à part à la f
je l'entretins assez long-tems sur les causes
tristesse. Elle ne m'en dit que de fort bo
mais voyant néanmoins qu'elle s'y laissoit tr
ler & que cela occupoit tout-à-fait son esp
lui fis entendre qu'elle ne devoit pas tant
là-dessus & entretenir sa peine par tant

fle

ons qui étoient moins utiles à sa Cousine & à qu'une humble soumission à l'ordre de Dieu est lui seul ce qui nous est utile & aux autres. se calma aussi-tôt, & quelques jours après usine lui ayant demandé dans une occasion où voit permission de lui parler, si elle ne penas toujours à elle & à ce qu'elle alloit deveelle lui répondit nettement: „Point-du-tout, n'y pense plus: ma Sœur Angelique m'a dit e si je donnois liberté à mon esprit de m'en uper, je me retrouverois dans tous les lieux vous allez rentrer, & avec toutes les perfon que vous allez revoir, & que ce me seroit distraction continuelle. J'ai déjà vu qu'il vrai, & que par-là je me nuirois beaucoup s vous servir de rien, de sorte que j'ai laissé tes ces inquiétudes, & je tâche de ne me s occuper de vous, mais de Dieu; cela vous plus utile." Ce fut Mademoiselle de Fonfiant qui me le redit, & qui en étoit dans l'ément & l'admiration de voir cette simplicité tte facilité à quitter ses prémiers sentimens se persuader de ce qu'on lui disoit.

chose de toutes où elle eut le plus de peise rendre, ce fut à ne point désirer avec l'empressement d'être Religieuse, & ne point ter de ce que l'opposition de Monsieur son d'une part, & la maladie de l'autre, l'emsent de pouvoir mourir au-moins Novice. souviens que je passai une fois bien du tems vouloir persuader qu'elle ne se devoit pas r moins heureuse & moins à Dieu que si elle té Religieuse, puisqu'elle avoit une pleine té de l'être, & que les causes qui l'en emient ne venoient point d'elle. Elle ne pougoûter cela, & je m'étonnai en moi-même quittant que, contre son ordinaire, je la ois arrêtée à son sentiment, encore qu'elle témoignât qu'avec beaucoup de douceur &

Dieu aime aussi son Frère. [*Evang. selon St. Jean* I. 4.] Cette disposition à paru si extraordinaire en elle, qu'en tout le tems que nous l'avons vue, quoiqu'elle rendît un conte fort exact de ses fautes & de ce qui se passoit en elle, il ne m'a jamais paru, pas même une seule fois, qu'elle eût la moindre peine ni le moindre ressentiment, même involontaire, de quoi que ce soit qu'on lui eût fait ou dit: au-contraire je l'ai vue pleurer deux ou trois fois avec beaucoup de douleur d'une petite antipathie naturelle qu'elle ressentoit pour une personne, quoiqu'elle n'en eût jamais rien témoigné ni à elle, ni à autre, & qu'elle eût été très-fidèle à n'y point donner lieu volontairement; & quoique je croye que cela paroitra une grace assez singulière, on l'estimera sans doute davantage, quand j'ajouterai, que ce n'est pas qu'elle n'ait eu les occasions où une vertu commune auroit rencontré de quoi souffrir, si son humilité ou sa charité, ou peut-être toutes les deux ensemble, ne lui avoient caché des manquemens assez visibles de charité d'une autre personne envers elle, à qui il semble que Dieu eût permis qui prît de l'éloignement & de la jalousie contre elle pour exercer davantage son humilité & sa douceur, non pas en une occasion seule, mais dans celles qui se rencontroient ordinairement, tantôt témoignant faire peu d'état de son mal, tantôt faisant paroitre qu'elle donnoit bien de l'incommodité, d'autrefois lui disant des paroles de mépris de ce qu'elle n'étoit pas propre, ou des choses semblables, & l'observant d'une manière qui faisoit voir assez clairement qu'elle la traitoit par un esprit de jalousie. Cependant quoique nous nous apperçussions de tout cela, elle n'a jamais témoigné s'en appercevoir bien loin d'en avoir de la peine, & s'il étoit arrivé une occasion un peu avant sa mort qu'elle en parla par rencontre, peut-être auroit-on douté si elle voyoit ou si elle entendoit ce qui

se passoit en sa présence. Ce fut trois semaines
mois avant qu'elle mourût, que comme elle
en un état où on ne l'assuroit pas de huit jou
vie, & où elle avoit déjà reçu l'Extrême-Onc
cette personne qui se trouvoit incommodée,
ce qu'elle logeoit proche d'elle, de ce qu'elle
soit beaucoup, vint lui dire quelques parole
auroient pu tenter la patience d'une per
moins humble qu'elle: mais bien loin de-là
ma Sœur Marguerite lui témoigna qu'elle
voit de la peine, & m'en fit avertir,
qu'on vît par quelle voie on pouroit y
dier. Ayant vu que celle à qui cette p
étoit échappée, étoit venue peu après lui en
des excuses, elle en eut tant de confusion
me dit depuis, qu'elle ne pouvoit s'empêc
se plaindre un peu de ce que j'avois enten
chose qu'elle m'avoit fait dire, tout au-con
de son intention, & qu'ensuite on en avoit
cette personne, & elle me dit ces propres
„ Hélas! a-t-elle cru qu'elle m'avoit fait p
„ je serois bien déraisonnable; c'est à elle
„ j'en fais beaucoup, dont je suis bien fâch
„ ce n'étoit que pour tâcher d'y apporter
„ mède que je vous avois fait dire ce qu'e
„ avoit témoigné: je ne m'en souvenois seu
„ plus, quand elle est venue si humblemen
„ faire ses excuses."

Mais ce seroit trop peu qu'elle n'eût
ou qu'elle eût excusé les manquemens d'une
envers elle; c'est-là cette justice étroite qu
peut passer sans tomber. Elle couroit d
chemin plus large, parce que Dieu avoit
son cœur en le remplissant de son amour,
elle a paru avoir une bonté & une affectio
ticulière pour cette même personne, & qu
quinze jours après ce que j'ai dit, elle me
gna d'une manière qui faisoit paroitre de
dresse, qu'elle s'ennuyoit de ce qu'elle ne

comme de coutume prendre ses besoins dans
rmerie où elle étoit, parce qu'encore qu'elles
parlassent pas d'ordinaire, elle la voyoit ce-
lant avec plaisir; & deux jours avant sa mort,
me dit encore qu'elle avoit été très-aise de
u'elle l'étoit venue voir; & en ma présence la
e qu'elle mourut, elle la regarda entre plu-
s personnes qui étoient autour de son lit, &
uriant elle dit: „ J'ai tant de joie de vous
ir„ ma Sœur."

UOIQUE cette épreuve de sa charité ait été
us remarquable, il a été aisé néanmoins de
qu'elle l'étendoit à toutes sortes de personnes,
'elle les regardoit toutes d'un même œil qui
scernoit point leurs défauts, & lui faisoit
avec beaucoup d'édification & jusqu'à l'admi-
r ce qu'il y avoit de bon en elles. Je me
ens que, comme on eut commencé à la veil-
s nuits, qui fut peu de jours avant sa mort,
me dit peut-être trois ou quatre jours aupara-
, qu'elle avoit une obligation toute nouvelle
charité de la Maison de ce qu'on prennoit cet-
ne, & que cela lui donnoit lieu de connoitre
œurs de la Communauté, parce qu'on leur
permis de lui parler; & elle me dit en pro-
termes: „ Je serois morte sans connoitre la
mmunauté si Dieu n'avoit fait naître cette
casion, & néanmoins je suis tellement édifiée
dans l'admiration de la vertu de ces Sœurs
sont venues ici, qu'encore que j'eusse admi-
ée que je voyois dans le Noviciat, & que
utes les personnes me parussent très-vertueu-
& très-bonnes, il me semble que la Com-
nauté est encore toute autre chose, & je vois
ici on s'approche toujours de Dieu." Sur-
ayant envie de savoir plus particulièrement
s qui lui avoient fait concevoir cette haute
, elle m'en nomma cinq ou six, qui me firent
que sa charité étoit bien éclairée, pour lui

 faire

faire voir en quelques-unes une vertu, qui n'
pas, & qui seroit cachée pour d'autres qui
nent mieux les défauts du prochain qu'ils
nétrent le fond de la piété & de la bonne v
que Dieu cache en plusieurs justes sous d
blesses apparentes.

Je n'ai rien dit en particulier de son hum
parce qu'elle en avoit trop pour la faire pa
en rien qui se pût rendre remarquable,
que cette vertu étoit répandue dans toute sa
duite & paroissoit l'ame de toutes ses actions.
le lui faisoit avoir une obéissance sans re
pour tout ce qu'on lui ordonnoit, sans dis
si c'étoient des choses contraires à son i
tion, ou si c'étoit pour son soulagement,
mettre en peine si elle seroit incommodée de
ses qu'on croyoit lui devoir être salutaires,
bien se servir des avantages que la mortifi
ajoute à l'obéissance, & joignant le silence
tes les deux pour rendre sa vertu plus solide
tenant plus cachée. Je n'en rapporterai qu'u
tit exemple entre plusieurs. C'est que dans l
intervalle de sa maladie, qui dura peut-être
mois, elle souhaita qu'on lui permît d'aller à
ques-uns des exercices, comme au Chœur,
Noviciat, quand il ne faisoit point trop m
tems: ce qu'on lui permit à condition qu'el
roit toujours son grand voile & un moucho
vant sa bouche pour la garder du froid, c
toit en hiver. Elle y fut si exacte qu'elle n'y
qua jamais, & un jour que je la vis extrêm
rouge dans le Noviciat, craignant qu'elle
mal & qu'elle n'eût de la fièvre, je lui dem
d'où cela venoit, & elle me répondit en sou
qu'elle étoit souvent comme cela, que ce n
que la pésanteur de ce grand voile qui lui
mal à la tête, dont elle n'avoit jamais
seul mot depuis six semaines au-moins qu'e
portoit.

ELLE a fait de même à l'égard de toutes ses autres repugnances: non seulement elle ne les a jamais déclarées, mais même on n'a pu s'appercevoir qu'elle en avoit; & souvent j'ai remarqué, mais sans le lui faire paroitre, de peur de la faire sortir de sa paix, des choses qui étoient un peu mortifiantes pour une personne malade comme elle étoit, & accoutumée à se servir de la manière qu'on le fait en Religion, dont elle n'a jamais témoigné avoir de peine. Entre autres, elle buvoit, les premiers mois de sa maladie, dans une certaine petite écuelle assez usée & fort dégoûtante, qui étoit toujours auprès d'elle, & quelquefois bien poudreuse ou qui le paroissoit du-moins par sa couleur. Je ne sai si elle s'en appercevoit, comme d'autres choses encore plus mortifiantes, qui se faisoient par mégarde & qui lui ont pu donner bien de la peine assez long-tems, jusqu'à ce qu'on le vît & qu'on y mit ordre; mais cela auroit pu durer toujours, qu'elle n'en auroit jamais rien dit.

ELLE avoit plus de peine à se vaincre dans le dégoût qu'elle avoit pour la nourriture en certaines choses, où elle se contraignoit pourtant extrêmement; mais elle ne pouvoit pas s'empêcher de le témoigner un peu. Elle eut encore une peine beaucoup plus grande les deux derniers mois de sa maladie: elle étoit causée par une faim qui la dévoroit, & qui lui prennoit regulièrement avec le redoublement de sa fièvre: cette faim étoit si violente, qu'elle ne pouvoit penser à autre chose: ce qui a été pour elle le sujet de bien des scrupules; car quoiqu'elle ne demandât rien & qu'elle ne mangeât point à ces heures-là, elle croyoit que c'étoit être devenue toute animale & toute charnelle de ne pouvoir sortir de cette pensée; & au-lieu que son humilité lui faisoit cacher toutes ses repugnances, quand elle les pouvoit vaincre, se croyant au-contraire vaincue par cette foiblesse, elle la communi-

quoit à tout le monde, & souvent, en parlant
les des Sœurs du Noviciat qu'on envoyoit l
elle leur disoit, lorsqu'elles l'entretenoient d
ses saintes & de l'attente où elle étoit à tou
re de la venue de Jésus-Christ: „ Vous
„ que je suis fort occupée de cela comme
„ devrois être, & bien souvent je ne pens
„ ce que je mangerois bien; voyez si je n
„ besoin qu'on prie pour moi." Elle m'a d
sieurs fois en particulier qu'elle avoit honte
ne sût pas ses foiblesses, & qu'on ne vit
rabbaissement de son esprit qui étoit entraî
le poids de l'infirmité de son corps, & qui se
vouloir rentrer avec lui dans le néant; ta
se sentoit la plupart du tems accablée des i
tudes de son mal, & de mille sortes d'a
à quoi sa faim la faisoit penser, pendant
s'imaginoit qu'elle n'étoit appliquée qu'à Di

VII. Suite de sa maladie.

DIEU la voulut consoler quelques mois
sa mort, lui ôtant l'inquiétude que Messie
parens lui dussent faire plus de peine sur l
de sa demeure dans cette Maison: car ensui
ne Lettre fort humble qu'elle écrivit à Mad
Mére, elle reçut d'elle une réponse tout
favorable, & qui valoit un consentement
la laisser ici en repos, dont elle eut une jo
ne se peut exprimer, parce, disoit-elle, qu
cela elle ne voyoit plus que la seule volo
Dieu qui l'empêchât d'être Religieuse, &
n'en pouvoit plus avoir de regret, puisque
mission à ses ordres valoit mieux que l'exé
de son dessein, & dès qu'elle se vit malade,
voit témoigné qu'elle en étoit bien-aise,
disoit que ce mal lui ôtoit l'appréhension
nuelle d'être contrainte de sortir d'ici,
qu'il seroit impossible qu'on lui fît cett
lence, sans que l'effort du saisissement
douleur qu'elle en auroit ne r'ouvrît se
nes & ne fît revenir son crachement de sa

Q

insi tout-au-moins elle mourroit sur le pas la porte.

Il faut maintenant que je reprenne sa maladie r venir à sa mort: aussi bien suis-je obligée terrompre quelquefois si long-tems ce que j'é ici, que, si je différois davantage, j'oublierois -à-fait ce qui s'y est passé.

J'ai dit qu'elle eut un assez bon intervalle au mencement de l'année, après s'être remise de grand mal & avoir fait usage des remèdes n lui avoit donnés. Le Carême vint en ce -là; & comme c'est la coutume de demander ission au commencement du Carême de ce que désire offrir à Dieu de particulier, elle m'écri- n billet que j'ai retrouvé dans ses papiers, que je lui avois fait une réponse là-dessus le gardoit, & elle demandoit que, puisqu'el- osoit rien faire de particulier, elle pût au- s rentrer dans tous les exercices ordinaires Religieuses, & y ajouter quelques-uns de ceux e pratiquent en particulier le Carême, & qu'el- e spécifioit. Je n'avois garde de lui accorder de tout cela, n'ignorant pas qu'elle n'étoit t guérie, quoiqu'elle ne sentît pas son mal, & lédecin ne permettant pas même qu'elle fît le me. Je lui donnai donc une pénitence plus tuelle, & lui refusai tout le reste; à quoi elle oumit à son ordinaire sans la moindre repli- Néanmoins se voyant réduite au régime des des, quoiqu'elle crût se bien porter, elle nous depuis qu'elle s'addressa à Dieu afin qu'il fût juge, & qu'elle le pria qu'elle pût donc être de, puisqu'elle vivoit comme une malade, que tant de soulagemens lui devinssent néces- s, & qu'elle pût faire pénitence en quelque e. Je ne sai pas si Dieu exauça sa prière, ou ns le cours naturel la saison, qui étoit con- e à son mal, ausa le renouvellement. la mi-Carême, elle recommença à cracher le

 sang.

sang, & quoique cela ne dura guères, elle en demeura beaucoup plus mal que l'autrefois, son poulmon paroissant tout-à-fait affecté, & sa toux accompagnée d'une fièvre lente se rendant fréquente & violente. Depuis cela elle a toujours empiré & diminué peu-à-peu. Elle ne laissoit pas d'être debout, & quoique la fièvre lui redoublât toutes les après-dinées avec un assez grand frisson, elle ne se couchoit point; mais elle alloit un peu se reposer toute vêtue, venoit ensuite à la conférence & faisoit dans la chambre tous ses petits exercices comme de coutume. Elle s'affoiblissoit néanmoins beaucoup, & elle devint vers le mois de Juin en un état qu'elle ne pouvoit plus descendre pour communier; mais on l'y portoit, & sa dévotion lui donnoit tant de courage, que souvent après avoir passé les nuits à tousser sans dormir avec des sueurs fort grandes qui l'affoiblissoient beaucoup, sans parler d'un dévoiement continuel elle ne laissoit pas d'entreprendre d'aller entendre la Messe, & de communier les jours qu'on lui avoit permis, pendant laquelle il lui prennoit quelquefois deux ou trois foiblesses dont elle auroit fait peu d'état pour ce qui ne regardoit que la peine qu'elle en avoit; mais elle m'en a témoigné deux ou trois fois de l'inquiétude, craignant que ce ne fût contre le respect que l'on doit à la sainte Communion de s'en approcher dans un si grand abbattement, que quelquefois après l'avoir reçue elle demeuroit en foiblesse & ne pouvoit de quelque tems avoir application à quoi que ce fût. Mais je la consolois bien sur cet article en lui disant que c'est le cœur qui parle à Dieu, & non l'esprit, & que lorsque l'Epouse dort, elle dit que son cœur veille, (*Cant.* V.) parce que la charité seule ne périt point, ne s'affoiblit point & ne dort point, encore que tous les sens & que l'esprit même tombe dans la défaillance & dans le sommeil. Et en effet, on voyoit en elle de jour en

en jour que cette divine semence de la chair de Jésus-Christ croissoit jour & nuit dans son cœur, & augmentoit de plus en plus son amour & son zèle envers lui, & son détachement de la terre qu'elle regardoit comme sa prison, ne demandant point de plus grande grace à Dieu que celle d'en être bientôt délivrée. Elle ne se plaignoit point de ce qu'elle souffroit, mais de ce que son pélérinage lui paroissoit trop long, & qu'elle ne voyoit point encore de bien près cette heure où elle pourroit dire: *Laqueus contritus est, & nos liberati sumus;* „ Le filet a été brisé, & nous nous sommes échap„ pés." (*Ps.* CXXIII.)

Tous ses mouvemens, toutes ses pensées & toutes ses paroles tendoient à cette heureuse fin, & elle trouvoit tant de satisfaction & tant de joie dans cette attente continuelle de la mort, qu'elle auroit voulu pouvoir communiquer à tout le monde le désir que Dieu lui en avoit donné; & elle ne pouvoit s'empêcher d'avoir de la compassion pour celles qui paroissoient la craindre, étant ravie, quand on lui en envoyoit quelqu'une pour l'entretenir, de pouvoir la persuader d'entrer dans les sentimens où elle se trouvoit elle-même, de confiance en Dieu, de défiance des périls de la vie & de désir de se voir affranchie du péché par la mort, pour s'unir à Dieu qui est notre vie. Elle leur en parloit avec tant d'ardeur & de piété, qu'en effet elle en persuada quelques-unes, & elle en avoit autant de joie que d'une conquête, s'affligeant au-contraire quand elle en voyoit quelqu'une qui paroissoit ne pas entrer dans cette disposition si chrétienne, & qui regardoit encore la mort humainement & d'une autre sorte qu'elle ne doit être considérée par la foi. Cela lui arriva entre autres avec une qu'elle avoit entretenue sur ce sujet plusieurs fois, & elle disoit ensuite sérieusement à celles qui lui demandoient si elle avoit réussi: „ Hélas! je n'y gagne rien, je vois bien

„ que je suis incapable de la persuader, il faut
„ que ce soit Dieu qui agisse, & il ne me reste
„ plus qu'à le prier pour elle:" ce qu'on voyoit
qu'elle disoit avec un sentiment de douleur.

Comme je m'apperçus qu'elle affoiblissoit de jour en jour, j'eus peur qu'il ne lui arrivât ce qui arrive assez souvent en ces maladies du poulmon, que les personnes meurent sans qu'on s'en apperçoive: & quoiqu'elle ne parût pas encore en cet état, je crus qu'il seroit bon que M. Hamon, qui étoit ici, jugeât s'il ne seroit point à propos de lui donner les Saints Sacremens pour n'être pas au hazard d'être surprises. C'étoit le jour de Sainte Magdeleine que nous le menâmes la voir; & il devoit y avoir cérémonie de deux de nos Sœurs qui prennoient l'habit ce jour-là. Quand nous entrâmes dans la chambre, elle étoit fort abbatue & paroissoit à sa couleur comme une morte dans son lit. M. Hamon l'observa, toucha son poulx, & comme il étoit averti qu'elle ne craignoit point la mort, il nous dit en sa présence qu'il la trouvoit fort changée, que ses forces diminuoient, & qu'assurément on feroit bien de lui donner l'Extrême-Onction sans attendre davantage. A ces paroles il sembla qu'on lui rendit la vie; elle prit un visage gai, & joignant ses mains en le regardant: „ Hélas, Monsieur, lui dit-elle, la bonne nouvelle
„ que vous m'apportez aujourd'hui! la Fête sera
„ donc pour moi? quoi? tout de bon?" & elle
repéta plusieurs fois: „ Tout de bon, tout de bon,
„ la bonne nouvelle!"

Le même jour Mademoiselle de Roennez, qui étoit à Port-Royal, monta à sa chambre l'après-dinée pour la voir, & dès que la malade la vit entrer, elle lui dit: „ Mademoiselle, venez-vous
„ prendre part à ma joie, & avez-vous appris
„ la bonne nouvelle qu'on m'a dite aujourd'hui?
„ car c'est tout de bon que je m'en irai à Dieu,
„ & le Médecin a jugé qu'on devoit me donner
„ l'Ex-

„ l'Extrême-Onction." Une Sœur qui étoit présente lui dit, qu'à voir sa gaieté & à l'entendre parler de son bonheur, on auroit jugé que ce seroit elle qui auroit pris l'habit ce jour-là. „ En „ vérité, lui répondit-elle, le sujet que j'ai de me „ réjouir est encore plus grand que celui des No„ vices d'aujourd'hui: elles commencent, & moi „ j'espère d'achever bientôt: elles viennent pour „ chercher Dieu, & je m'en vais avec sa grace le „ trouver dans peu de tems."

NONOBSTANT le désir qu'elle avoit de recevoir ce Sacrement, & la joie qu'elle en fit paroître tout ce jour qu'elle esperoit qu'on le lui donneroit, ou le lendemain, j'admirai sa retenue & sa modération quand elle apprit le changement qui s'étoit fait à cet égard. Nous n'avions demandé l'avis du Médecin que pour ne point attendre qu'elle fût à la dernière extrêmité pour lui donner les Sacremens; nous voyions bien cependant qu'on ne hazardoit pas à différer, & qu'il n'y avoit encore rien de pressé: cela fut cause qu'on exécuta le dessein qu'on avoit eu de lui donner encore quelques remèdes; & l'on remit à lui donner l'Extrême-Onction à quatre ou cinq jours de-là. Elle s'inquiéta si peu de ce changement, qu'elle n'en demanda pas même la raison, se reposant entièrement sur nous. Ce fut le 27. Juillet qu'on résolut enfin de ne plus attendre, quoiqu'il ne parût d'aucun changement qu'une continuation de mal qui la consumoit peu-à-peu. Elle se prépara avec beaucoup de piété à recevoir ce Sacrement comme l'achèvement de sa pénitence qu'elle tenoit fort imparfaite; ce qui lui faisoit souvent envier le bonheur des personnes qui avoient été élevées dans la Religion dès leur enfance, & qui n'avoient pas autant de tâches à purifier qu'elle, quoiqu'à la vérité elle fût très-innocente. J'admirai le calme de son esprit & la pureté de sa conscience dans cette rencontre; car après lui avoir dit

qu'on lui donneroit ce Sacrement, & lui avoit parlé des dispositions qu'il y falloit apporter, je vis qu'elle ne me demandoit point à se confesser : cela me donna lieu de la prévenir pour savoir si elle voudroit qu'on fît entrer le Confesseur auparavant, ou si elle se contenteroit seulement de lui dire un mot à l'heure même qu'il entreroit avec la Communauté. Elle me répondit avec beaucoup de simplicité qu'il n'y avoit que huit jours qu'elle s'étoit confessée, & qu'elle ne sentoit rien qui lui fît peine, quoiqu'elle eût toujours beaucoup à s'humilier devant Dieu. De cette sorte elle reçut l'Extrême-Onction dans la vraie disposition que l'Eglise demande, puisque ce Sacrement est établi pour effacer le reste des péchés qui ont déjà été purifiés autant qu'on a pu par la pénitence. Il paroissoit bien alors qu'elle y avoit donné tous ses soins auparavant, puisqu'il ne lui restoit rien dans la mémoire qui eût besoin d'autre recherche que celle qu'elle avoit accoutumé de faire dans ses confessions ordinaires.

VIII. Ses saintes dispositions dans les derniers tems de sa vie.

Le jour même qu'elle eut reçu l'Extrême-Onction, je fus la voir, & je la trouvai dans la joie & en actions de graces. Elle me dit qu'elle avoit reçu tout ce qu'elle pouvoit attendre de Dieu dans cette vie, & qu'elle ne désiroit plus que la consommation de sa miséricorde, & son entière délivrance. Il me vint une pensée d'éprouver si elle ne se réposoit point un peu trop sur le désir de sa délivrance, & je répondis à ce qu'elle me disoit, que je trouvois qu'elle ne correspondoit pas bien à la libéralité de Dieu envers elle, & qu'avoüant qu'il la combloit de toutes ses graces, elle ne s'offroit point à lui rien donner, mais au contraire elle lui demandoit encore. Je voulus sur cela lui persuader qu'il pouvoit y avoir de l'imperfection, en matière d'amour parfait, à désirer si fort la mort, qui en effet seroit sa délivrance, & à ne pas plutôt désirer que Dieu accomplît

la

lonté en elle en la manière qu'il lui plairoit
our la faire souffrir plus long-tems, ou pour
ndre même la santé s'il vouloit qu'elle le ser-
avantage. Ces paroles la firent tout-à-fait
er de visage, & devenant toute triste & tou-
prise, elle me dit: „ Quoi, ma Sœur, faut-
que je regarde encore la vie? faut-il qu'aprés
Dieu m'a fait la grace non seulement de m'en
acher, mais même d'avoir de la joie de la
dre, je retourne quand je suis prête à en sor-
, pour penser à vivre lorsque je n'attens que
mort?" J'insistai à lui persuader que ce
une plus grande marque de desintéressement
elle, de son amour pour Dieu, si n'aimant
la vie elle s'offroit à lui pour souffrir de vi-
lus long-tems s'il le vouloit, & que pour ne
reserver du sacrifice qu'elle vouloit faire à
d'elle-même, elle lui devoit sacrifier aussi
son désir de mourir que tout le reste. Elle
t encore expliquer davantage deux ou trois
& puis se rendant avec sa simplicité ordinai-
elle promit à Dieu qu'elle ne voudroit plus
e qu'il voudroit, & que quoiqu'elle n'eût rien
cher que l'esperance de jouïr bientôt de lui,
s'en dépouilloit volontairement & consentoit
re autant qu'il lui plairoit, afin qu'il n'y eût
a volonté qui regnât en elle.

LLE demeura depuis dans cette soumission, &
uelque tems plus retenue à témoigner le désir
le avoit de mourir, jusqu'à ce qu'elle vit ap-
ner la mort; mais quand elle se sentit défaillir
dernières semaines, elle me demanda une ou
fois: „ N'est-il pas vrai, ma Sœur, que ce
e j'ai promis à Dieu n'empêche pas que je ne
doive réjouïr de ce que mon heure s'appro-
e?" Sur-quoi comme je lui disois qu'elle le
oit & le devoit faire, puisqu'elle ne s'étoit
gée qu'à s'attacher à la volonté de Dieu uni-
ent, & que cette volonté lui devenoit mani-
feste

feste par l'augmentation de sa maladie qui la duisoit à la mort, elle demeura dans une gr satisfaction & une grande paix, se reposant doucement dans cette esperance de mourir, ceux qui aiment le mieux la vie ne se rep dans l'esperance de la santé.

J'AI déjà dit que Dieu l'éprouva les six de res semaines par un état intérieur tout-à-fai nible, & qui a été le seul mal dont elle se plainte en toute sa maladie : mais ses plainte retomboient que sur elle-même car elle ne prenoit qu'à sa négligence & à l'insensibilité o le se trouvoit à l'égard des choses spirituelles faisoient auparavant toutes ses delices, & el voit peine à souffrir que j'en attribuasse la ca la défaillance universelle de son corps qui a blissoit même la vigueur de l'esprit; & quan pensois la consoler de cela, & l'assurer que cœur n'étoit pas moins à Dieu, quoique son c eût moins de force pour s'élever vers lui, ell disoit avec une douceur & une humilité tou fait touchante, que je l'épargnois, parce que vois compassion de sa foiblesse ; mais qu'à t autre personne, qui en auroit été capable, j'a avoué qu'il y avoit plus de l'abbaissement de prit & de la froideur du cœur que du manque des forces, à demeurer dans cette stupidité trange qui l'empêchoit aussi bien de goûte qu'elle entendoit dire de Dieu, que de penser le-même à quelque chose de bon. Avec cela admiré sa tranquillité, car jamais elle n'a pa voir plus d'empressement de parler de sa peine mais d'inquiétude sur ce qu'on lui en disoit, même je me souviens, que lorsqu'elle en éto plus affligée, il arriva que je fus obligée de d rer de quelques jours à l'aller voir, depuis qu m'eut fait dire une fois qu'elle feroit bien-ais me parler, sans que je susse que ce fût sur c & quand j'y allai, & qu'elle m'eut dit son ét

... avec beaucoup de sentiment; je lui té... que j'avois de la peine de ne l'avoir pas ... & qu'elle eût dû me faire savoir que ce ... me dire étoit pressé, quand elle a... que je n'étois pas venue le jour même. ... dit qu'elle ne s'en étoit point inquiétée; quoique ce lui fût un soulagement de dé... ses misères à des personnes qui étoient ca... en avoir pitié & de gémir pour elle devant ... elle ne se troubloit pas néanmoins quand ... de ce secours sensible, parce qu'elle ... leur charité ne laissoit pas de la soute... qu'elles ne lui fussent pas présentes.

... souviens que dans ces derniers mois de ... étant allée voir un jour dans le tems ... du Roi & de la conclusion de la paix, ... reçut avec un visage fort gai, & me dit: ... ne savez peut-être pas, ma Sœur, que ... que je suis, je prens encore ... affaires du monde; & que je me trou... obligée par un intérêt particulier à me ... de la paix." Je crois bien, lui dis-je, ... vous fait ressentir le soulagement ... en recevoir une infinité de person... ont tant souffert des misères que cause la ... cela ne vous est pas particulier. „ Ho ... elle, je ne parle pas de cela; mais ... j'ai appris depuis peu de la Mère An... que si nous estimons que la pauvreté, ... les mépris sont des biens pour ... un sujet de joie, comme l'Evangile nous ... il faut avoir le même sentiment pour ... & pour ceux que nous aimons. ... Pourquoi je me trouve fort obligée de me ... de la paix, puisque si la providence de ... s'en sert pour faire perdre à mon Père son ... nement, (*Il étoit Gouverneur de Dieuse*) ... qu'elle lui fera la grace en même tems ... à son salut;" & après m'en avoir en-

tre-

tretenue un peu plus en détail, elle conclut :
„ font là les plus grands avantages que les
„ tiens doivent estimer entre toutes les cho
„ monde, parce que ces disgraces servent,
„ il plait à Dieu d'en détacher ceux qui l'ai
„ & c'est dans l'esperance que cela pourra
„ tile à mon Père, que j'en ai de la joie par
„ ce autre que quand bien même cela ne l
„ viroit pas, il sera au moins bon pour moi
„ ce que c'est toujours quelque chose qui
„ rabbaisser l'esprit & une vanité naturelle
„ tire aussi bien de ce qui élève les proches
„ de ce qui nous élève nous-mêmes ". Il
l'entendre parler pour voir avec certitud
ces sentimens provenoient de l'abondance
cœur; car son visage étoit tout animé, & so
& sa joie étoit dans ses yeux.

PENDANT ces deux mois qu'elle fut t
fait allitée, & qu'elle ne pouvoit ni aller
portée à la Messe, on la communioit dans
tems en tems, & elle le faisoit toujours d
intention comme en Viatique, m'ayant di
quefois que depuis son prémier accident elle
toujours regardé chaque Communion com
dernière; ce qu'elle trouvoit le plus heureu
du monde de vivre ainsi continuellement dan
tente de Jésus-Christ.

ENFIN ce jour qu'elle désiroit depuis s
tems, s'approcha: on s'en appercevoit à l'au
tation de ses maux & à la diminution de s
ces: néanmoins comme cela venoit peu à pe
accidens extraordinaires, nous la fîmes v
Médecin, afin de savoir s'il jugeroit comme
qu'elle ne vivroit plus guères. Il dit qu'el
alloit; mais qu'on ne pouvoit pas dire qu'e
pût vivre encore quelques jours.

JE n'eus pas grande peine à trouver l'oc
de lui dire cette nouvelle; c'étoit la plus ag
que je lui pusse porter, & elle me donn

couverture en me faisant ses plaintes ordinaires d'elle-même de sa stupudité pour s'appliquer aux choses spirituelles, & des distractions où elle se trouvoit bien souvent pour des choses basses qui ne regardoient que son corps. Je pris de là occasion de lui dire, qu'elle avoit sujet de se consoler dans l'esperance qu'elle alloit être bientôt rachetée de cette servitude de la corruption pour entrer dans la liberté des enfans de Dieu. Elle me demanda si je disois cela tout de bon, & s'il étoit vrai que cette heure bienheureuse viendroit bientôt. Je lui répondis que le Médecin la croyoit fort mal, & qu'il ne lui donnoit plus que quelques jours. „ Est-il possible, me dit-elle? hélas, que vous me consolez! quoi, je n'ai plus que quelques jours! ma Sœur, m'y puis-je attendre? „ si cela est, je ne m'ennuyerai plus; car enfin „ ce n'est donc plus que quelques jours qui me restent: hé, quand sera-ce que vous me direz „ qu'il ne me reste plus que peu d'heures?" Elle paroissoit transportée de joie en me disant cela, & avoit un visage d'Ange: c'étoit un soir qu'elle étoit extraordinairement mal, & entre autres elle avoit bien plus d'oppression que de coutume. Or comme elle avoit quelquefois ouï dire que c'étoit la meilleure marque qu'elle eût, de n'être pas oppressée ordinairement durant qu'elle étoit bien mal d'ailleurs, & qu'elle ne mourroit pas tant qu'elle auroit la respiration si libre, elle fit réflexion à l'heure même qu'elle avoit grande peine à respirer, & se retournant vers moi elle me dit: „ Que je suis oppressée: Dieu soit loué: c'est une des bonnes marques," Je le voyois aussi bien qu'elle, mais j'eusse bien voulu qu'elle n'eût pas vu que cela ne faisoit pas le même effet dans mon esprit que dans le sien. Elle s'apperçut bien néanmoins que les larmes me tomboient des yeux, & aussitôt en les baissant elle-même & se taisant un peu de tems d'une façon si humble qu'on devinoit

noit sa pensée, elle reprit la parole & n
„ Pourriez-vous bien, ma Sœur, avoir re
„ moi? il me semble qu'après toutes les n
„ que vous m'avez données d'une véritab
„ ction, je vous ferois tort de croire qu
„ ne voulussiez pas prendre part à la plus
„ de toutes les graces que je recevrai jan
„ Dieu, qui sera celle de me délivrer du p
Toute attendrie que j'étois, j'avoue que
proche réveilla ma foi, & que j'eus de l:
d'avoir scandalisé la sienne, de sorte que j'e
jours soin depuis de ne lui pas faire paroi
j'en avois moins qu'elle, & que je m'afflig
sa séparation.

Je ne saurois m'empêcher de dire en
droit combien elle étoit sensible à la recon:
ce de la charité ou de l'amitié qu'on avo
elle. Comme elle étoit parfaitement bien n
le avoit cette inclination avant que d'être
de la témoigner par ses paroles, & Mad
Tante, qui l'avoit élevée dès le berceau,
dit d'elle qu'avant qu'elle sût parler, elle
déjà témoigner sa reconnoissance en faisant
dre par ses petites façons & en montrant
qu'il la falloit bien conserver, parce que
Madame sa Tante qui la lui avoit donnée
est agréable dans un enfant; mais cette dis
nous a paru d'autant plus belle & plus édifia
puis qu'elle s'est trouvée jointe avec une fo
de humilité qui la rendoit en cela plus se:
la charité qu'on lui faisoit, qu'elle s'en croy
indigne. Elle me dit deux ou trois jours :
mort d'une manière à tirer les larmes des
„ N'aurez-vous pas plus de joie à m'offrir
„ qu'une autre? car je suis votre Pauvre,
„ m'avez reçue comme cela; je suis la Pa
„ la Maison." Elle se regardoit telleme
cette qualité, & étoit si persuadée qu'on
point d'autre vue en la servant que de ren

un membre foible & infirme de Jésus-Christ, étoit aussi simple à accepter les services lui vouloit rendre, qu'elle étoit humble & se à s'en passer quand il arrivoit qu'elle en oit. Je ne saurois oublier combien j'en fus dans une rencontre, où m'étant trouvée d'elle je voulus lui rendre un petit service croyois certainement qu'elle me refuseroit, que je ne l'avois point encore éprouvée là-, & qu'en toute rencontre elle étoit si re-use & si civile que j'avois même peur de de la peine; mais elle n'en témoigna au- l'accepta sans dire un mot, & quand cela t, elle me dit seulement: „ Je sai bien que Jésus-Christ que vous servez: c'est pour-je n'ose y trouver à redire."

MAIS elle ne demandoit aucuns services aires; mais elle les recevoit quand on les oit rendre, avec autant de reconnoissance fait un Pauvre qui sait qu'ils ne lui sont . Elle fit bien voir à la fin de sa mala- les nuits lui étoient devenues si fâcheuses qu'elle ne se plaignit point de ses autres elle m'exprima la peine qu'elle souffroit de effroyable inquiétude & de cet anéantissement croyoit tomber dès qu'elle pensoit un peu les yeux, de sorte qu'en vérité elle me le cœur, & ce qu'elle représentoit étoit véri- l'angoisse de la mort. Cependant elle demanda jamais autre chose que de lui cher- invention pour l'empêcher de dormir du- nuit, parce que cette sorte d'assoupissement oissoit quelque chose au-dessus de sa patien- qu'elle ne savoit que devenir. Ce ne fut it jours avant sa mort qu'elle me dit cela, il y eût long-tems qu'elle le souffrît; & ce occasion qui détermina à commencer de e veiller par des Sœurs la nuit, dont elle té- des obligations qui ne se peuvent exprimer.

mer. Elle nous disoit que notre charité
charmé tous ses maux; qu'au-lieu que les n
vant cela lui étoient un supplice, la conso
qu'elle recevoit de voir les Sœurs qu'on l
voyoit, & de se pouvoir édifier par leur en
& les lectures qu'elles lui faisoient, lui avo
du ce tems-là plus agréable que tous les aut

Je la vis une fois extrêmement ravie, c
tôt, qu'elle se ravissoit en me racontant com
le l'avoit été la nuit d'entretenir une Sœur
avoit parlé avec un zèle, une foi & une ar
grande du bonheur d'être avec Dieu, qu'
sembloit à toutes deux qu'elles étoient déj
le Ciel, & que leur cœur & leur esprit s'y é
si bien transportés qu'elles ne croyoient plus
voir retrouver sur la terre.

Elle me disoit encore qu'elle avoit eu u
sir non-pareil à s'entretenir avec cette Sœ
l'avantage que les Chrétiens trouvent dans l
à cause des esperances qu'elle enferme. „
„ étions, me disoit-elle, cette nuit dans l
„ ration comme quoi tout est saint & co
„ dans la mort des justes; car jusqu'aux
„ dres cérémonies, elles enferment des my
„ qui me ravissent: comme celle de jetter d
„ benite aux morts, qui marque, dit on
„ l'Eglise arrose les corps des Elus comme d
„ mences, qui étant mises pour un tems d
„ terre, en sortiront un jour avec une no
„ vie. Je ne sai comment on peut prendre
„ tre satisfaction dans le monde, que ce
„ penser combien nous serons heureuses
„ Dieu nous en retirera."

La dernière nuit une jeune Professe,
veilloit, lui ayant fait un recit de quelques
ges du Sermon de sa Profession, & entre a
que Jésus-Christ avoit fait du jour de sa m
jour de ses nôces avec l'Eglise, & qu'elle p
avoir le même sentiment de la sienne, elle a

pensée & s'en entretint assez long-tems, di-
qu'on ne lui pouvoit rien dire de plus à pro-
la veille de sa mort, & qu'elle en avoit assez
jusques-là.

jour de S. Michel 29. Septembre, que nous
ons devoir être celui de sa mort, tant elle pa-
it mal, après que je fus revenue de la Messe,
dis que nous venions de communier pour el-
& qu'elle avoit communié avec nous, parce
a parfaite unité des cœurs dans l'Eglise, com-
elle des membres dans le corps, nous faisoit
faire en commun. „ Non seulement cela,
dit-elle; mais je crois que je communie
aiment moi-même, puisque saint Bernard as-
e que c'est communier au corps & au sang de
us-Christ que de participer à ses souffran-
, & il me fait cette grace-là." J'admirai la
té de sa piété; car j'avois peur qu'elle n'eût
être regret qu'on ne la communiât pas ce
là, de quoi on ne fut pas d'avis parce qu'il y
peu de jours qu'elle l'avoit fait: mais sa de-
n étoit toute réglée par la foi & par l'obéis-
, & lorsqu'elle avoit compris un vérité, elle
tachoit de manière que rien ne pouvoit la fai-
anger de sentiment: car à ce propos, j'ai ou-
de dire que d'abord qu'elle n'étoit pas in-
e à fonds, elle avoit ses petites attaches &
isonnemens humains sur certaines choses de
comme ont les autres; mais elle les quittoit
oment qu'elle apprennoit quelque chose de
solide; comme il arriva au sujet même des
mens, qu'après qu'elle eut reçu l'Extrême-
on, voyant que son mal tiroit en longueur,
ppréhenda de mourir trop éloignée de ce Sa-
ent. La Mère Angelique, à qui elle le dit,
comprendre que la grace, qui se reçoit dans
cremens de l'Eglise, n'étoit pas sujette aux
s'altéroit point par leur durée; que Jé-
, qui en étoit la source, la renouvelloit
&

& la conservoit même avec augmentation da
me, pourvu qu'elle lui fût fidèle; & que
voir un autre sentiment, c'étoit rabaisser la
de Jésus-Christ. Cette réponse la satisfit tel
qu'elle n'en eut plus depuis la moindre in
de, comme je viens de le dire.

Elle passa tout ce jour 29. Septembre
ne fort grande agitation de sa toux & de son c
sion qui étoient fort grandes, & néanmoins
voit une douceur d'esprit & une égalité adm
Elle parloit de sa mort, & on lui en parloi
comme on parleroit à une autre de sa Profe
de sa Vêture; & je me souviens que, comm
Sœur regardoit ses mains & ses bras qui
comme tout son corps dans un tel point d
greur que l'on voyoit toute la forme de ses
n'étoient couverts que de la peau, elle dit u
role d'étonnement & comme d'horreur: la
s'en prit à rire, & lui dit tout bas, car e
pouvoit presque plus parler: „ Que cela n
„ fasse point de peur, le manteau cachera to
„ la:" voulant parler de ce que notre Mère
voit promis qu'on l'enterreroit comme les
ces, & exposée comme elles à la grille av
manteau; de quoi elle s'étoit sentie fort obli

Le soir sur les cinq heures elle fut si mal
fit les prières de l'agonie, croyant qu'elle dûi
rir; mais au bout d'une heure & demie s
pression & sa toux diminuèrent. Elle fut to
nuit dans une situation bien fâcheuse: la pen
la mort lui donnoit de tems en tems des inq
des: pendant le tems qu'elle en étoit affligé
conjuroit les Sœurs de prier Dieu avec elle
qu'elle les pût supporter, ou qu'il la soulage
quand elle en étoit un peu revenuë, elle le
soit dire une antienne d'action de graces,
qu'il falloit reserver le *Te Deum* pour le te
il la délivreroit de tous ses maux par la mort
qu'aussi bien ce jour seroit pour elle un jo

, comme il est aux autres quand elles prennent l'habit, & que la cérémonie n'en devoit pas moins belle.

Le lendemain 30. je ne la vis qu'un peu, de une heure, & puis je fus occupée jusqu'à dix heures du matin que je retournai auprès d'elle : je trouvai si mal que je vis bien qu'elle approchoit commencement d'agonie. Je lui témoignai j'avois été bien fâchée de n'avoir pu venir plus & que je n'avois pas eu le cœur où j'avois le. Elle me dit fort doucement qu'elle avoit envie que je vinsse, parce qu'elle sentoit bien n'en pouvoit plus, mais qu'elle n'auroit voulu cependant que j'eusse manqué pour elle que je devois aux autres; que c'étoit assez de que je lui promettois de ne la plus quitter. IX. Sa mort, &c.

J'avois amené avec moi la petite Demoiselle Galbert, & je lui dis que j'avois désiré qu'elle en l'état où elle étoit, parce qu'il est utile enfans d'avoir quelque impression dans les sens que c'est que la mort. Elle se retourna vers & la regardant en souriant, elle lui dit ces paroles : „ Ce que vous voyez, Mademoiselle, est bien autre chose que l'entrée de Reine que tout le monde se presse de voir."

Je me tins toujours auprès d'elle, lui parlant tout ce qui se présentoit, & lui faisant de tems une lecture, à laquelle elle étoit aussi attentive que si elle n'eût point eu de mal. Je lus autres le Cantique de Tobie qui est admirable, & elle en demeura toute ravie, & m'interrompit à un endroit pour me dire : „ Vous avez raison de me dire que tout cela est divin."

Comme encore comme je lui lisois le Pseaume ..., à ces paroles : *Non moriar, sed vivam*, [Je ne mourrai pas, mais je vivrai. *Ps.* 117.] elle dit : „ En ouvrant le Pseautier un de ces jours passés, j'ai tiré ce verset, & il m'a fort consolée."

SON oppression augmentoit toujours, &
même mettoit la main sur son front & sur son
ge, pour voir si la sueur de la mort ne con
çoit point. Enfin elle nous le dit quand
vrai, & nous nous en apperçûmes bien aussi;
comme nous étions auprès d'elle, & qu'il y
apparence que cela dureroit encore; on n'a
pas si-tôt le Confesseur & la Communauté,
elle ne témoigna aucun empressement & n'
pas un mot.

PENDANT que j'étois ainsi auprès d'elle
lui demandai, au sujet d'une Lettre qu'une de
moiselles ses Sœurs, Novice d'une Abbay
Auvergne, lui avoit écrite, & que je lui avo
le matin, ce qu'elle désiroit qu'on lui mand
sa part. Elle me répondit: „ Que je meurs la
„ contente du monde, & que je ne lui sou
„ point d'autre bonheur que d'être une pa
„ Religieuse, parce que je n'en connois poi
„ plus grand."

JE lui nommai ensuite plusieurs personnes
elle me répondit pour toutes. *A M. son Père*
Madame sa Mère: que la plus sensible de tout
obligations qu'elle leur avoit, étoit le con
ment qu'ils lui avoient enfin accordé pour de
rer ici.

A Madame sa Tante: qu'elle lui étoit rede
de tout son bonheur, entendant qu'outre les
de son éducation, c'étoit par elle qu'elle avoit
nu la conduite de la Maison.

A Mademoiselle de Monsireau sa Cousine: qu'
voit plus de joie, & qu'elle se croyoit plus
reuse en l'état où elle étoit si proche de la
qu'elle (*parlant de sa Cousine*) ne la seroit ja
quelque avantage qu'elle pût avoir dans le m
ce qu'elle exprima en des termes qui marqu
le mépris qu'elle faisoit de toutes ces choses.

A Mademoiselle de Fontaineriant qu'elle ai
fort: que le dernier souhait qu'elle faisoit en

t, étoit que Dieu lui fît la grace de la détacher
t-à-fait du monde & d'elle-même, & qu'on
trouvoit de paix que là-dedans.
Et elle me dit encore quelque chose pour deux
tres personnes à qui elle étoit obligée, mais avec
t de peine que je ne voulus pas qu'elle parlât
vantage. . . . . . .
Je la faisois seulement souvenir de Dieu, & de
elques paroles que M. Singlin lui avoit recom-
ndé d'avoir souvent dans le cœur, les disant au-
près d'elle afin qu'elle ne les prononçat pas; mais
l'amour lui donnoit de la force, & elle ne lais-
t pas de le faire. Je la faisois une fois ressou-
venir de celle-ci: *Veni Domine Jesu*, qu'il lui a-
voit dit de dire souvent. Elle la répéta distincte-
ment en y ajoutant, les yeux élevés au Ciel avec
une façon qui témoignoit son désir: *Venez, Sei-
gneur Jésus, ne tardez pas.* Apoc. 22. Ps. 39.
Quand nous la vîmes tout-à-fait dans l'ago-
nie, qui fut sur les deux heures après-midi, on
avertit M. Singlin & on appella la Communauté.
La Mère Angélique y étoit venue un peu avant,
& la malade la regardant lui dit ces paroles: *Je
vais être jugée.* La Mère lui répondit: *Oui,
ma fille, mais ce sera votre Sauveur qui sera votre Ju-
ge.* La malade repliqua avec sentiment: *Hélas! je
n'espère qu'en sa miséricorde.* J'eus une consolation
particulière qu'on eût vu par cette rencontre quel
étoit le principe de sa joie & de sa confiance; car
dans tout le reste il paroissoit en elle tant d'assuran-
ce à l'approche de la mort, que des personnes, qui
n'auroient pas connu le fond de ses dispositions,
auroient peut-être jugé qu'il y auroit eu de la pré-
somption, ou au-moins un défaut d'humilité; mais
pour nous qui la connoissions, nous savions tout
le contraire, & que c'étoit même son humilité &
sa simplicité qui faisoient qu'elle n'avoit nul retour
sur elle, & qu'elle ne détournoit jamais ses yeux
de la bonté de Dieu en la grace duquel elle avoit

M 2 éta-

établi toutes ses esperances. Appuyée sur dement inébranlable, elle ne craignoit rie la vie, ni la mort, ni ses foiblesses, ni se ne la pouvoient troubler, parce qu'elle n' qu'en Dieu ; & ainsi elle ne pouvoit appr d'être confondue.

M. Singlin étant arrivé fit auprès d' prières de l'agonie, & d'autres encore parc le fut longtems dans cet état. Elle y eut une entière application qu'elle témoignoit pondant p[illegible]es à tout ce qu'il lui doit, n'a[illegible] force de parler.

QUAN[illegible] dit plusieurs prières, Angeliqu[illegible] que la malade avoit t qu'elle d[illegible]'on dît le *Te Deum* à parce que [illegible] le plus grand sujet d'a grac[illegible] à rendre à Dieu. La dit à [illegible] la malade témoigna q seroit [illegible] voulut le dire dans ses qui étoie[illegible] auprès d'elle, & M. prennant le Livre, comme il ne trouvoit bord l'endroit, cette pauvre mourante qui p déjà avoir la vue toute éteinte, qui éto couverte de la sueur de son agonie, & q déjà les mains & les bras tout engourdis de la mort, se tourna vers M. Singlin, & sant signe de la main de lui donner le Liv le prit, & de ses mains tremblantes elle tou sieurs feuillets & trouva le *Te Deum* qu'e choit, rendant ensuite le Livre à M. Singli vouloit après lui dire quelques Pseaumes ce des Morts, qu'elle fit encore signe qu'el feroit bon ; mais il ne fut pas nécessaire au bout d'une petit quart d'heure elle tour à fait à la mort, & comme elle sentit qu' alloit passer, elle dit à celles qui étoient p che d'elle : *Je meurs* ; & étendant sa main tre côté du lit, où étoit M. Singlin, parc le s'étoit retournée, elle lui fit signe de

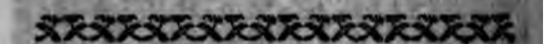
bénédiction. Ce fut sa dernière action,
t plus fait depuis que quelques soupirs si
nent qu'on eut peine à remarquer le der-
Elle mourut le 30. Septembre 1660. sur les
eures & demie après midi, & fut enterrée le
nain.

n'a jamais été plus semblable que la vie
mort de cette heureuse fille. M. Singlin
ssûra à l'heure même, que cette paix si ad-
e, qui avoit fait dire à tout le monde que
mort avoit paru plutôt un triomphe qu'une
n'étoit venue que de sa simplicité qui assu-
a été sa vertu principale, & un don fort
lier de la grace de Dieu en elle; en quoi elle
rvir de modèle non seulement à celles qui
ncent, & qui pour le bien faire sont obli-
commencer par là; mais encore aux per-
plus avancées, puisque cette disposition a-
it en elle une sainte habitude de toutes
tus, dont il y a sujet de croire qu'elle a dé-
la recompense & la couronne.

Mère Angelique, qui l'avoit beaucoup esti-
rant sa vie, & qui avoit trouvé en elle de
satisfaire l'idée, qu'elle a si fort dans l'esprit,
perfection d'une ame qui cherche vraiment
nous disoit après sa mort, qu'après les arti-
foi elle ne croyoit rien de plus certain, si-
cette ame étoit avec Dieu, & même qu'el-
soit qu'il étoit en quelque sorte de la foi de
re; puisque la recompense, que Dieu pro-
justes, est un point de foi, & que tout
Dieu demande pour marques de la justice
dans cette personne.

a eu généralement l'approbation de tout
, toutes celles qui l'ont connue n'ayant
elle que des exemples de vertu, de régu-
exactitude à toutes choses, d'une piété
te & d'un silence extraordinaire, sans
ait pu remarquer en elle aucun défaut au-

quel on pût dire qu'elle fût sujette ; car quoiqu'elle tombât quelquefois en des fautes passagères, sa vertu étoit si grande qu'elle s'en relevoit toujours plus forte & plus humble.



X L I.

Relation touchant la Sœur Magdelaine de Sainte Gertrude BAUDRAND, *l'une des Novices qui furent obligées de sortir de Port-Royal en 1661. Par la Mère Angelique de S. Jean* ARNAULD.

I. Guérison miraculeuse de Mademoiselle Baudrand

LA Sœur Magdeleine de Sainte Gertrude Baudrand fut mise à Port-Royal à l'âge de neuf ans, & y fut élevée dans la piété. Elle avoit quinze ans lorsque Dieu fit voir en elle un des effets extraordinaires de sa puissance qu'il n'opère que rarement, afin de s'en servir pour reveiller notre foi, quand ils arrivent. Elle fut miraculeusement guérie, par la vertu de la sainte Epine que l'on conserve dans notre Eglise, d'un mal dangereux, dont on ne pouvoit esperer humainement la guérison que par de violentes opérations que l'on se disposoit à lui faire & dont l'évènement eût été fort douteux. Mais Dieu prévint les conseils des hommes, & lui rendit dans l'instant une santé parfaite, au grand étonnement des Médecins, & à l'admiration des personnes dont la piété s'occupe à considérer les œuvres de Dieu.

LA

LA jeune fille comprit bien qu'une si grande gra- qu'elle recevoit de lui, méritoit qu'elle lui sacrât son cœur & son corps par reconnoissan- Elle lui en fit vœu sur l'heure même, en lui mettant de se faire Religieuse. La plénitude sa volonté a rendu ce sacrifice parfait, quoique écution n'en ait pas été entière aux yeux des mes, parce qu'elle ne put arriver à la Profes- l. II. Elle veut se consacrer à Dieu.

ELLE fut l'une de celles qui reçurent l'habit de vice au tems que la tempête, que l'on excita tre ce Monastère, en enleva tout d'un coup ante & quinze filles, tant Pensionnaires que tulantes & Novices, que l'on nous ordonna * rendre à leurs parens. Elle se trouva comme Compagnes contrainte de céder à cette violen- où elles firent paroitre autant de constance de douleur : car si elles ne purent demeurer s le Monastère, d'où on les arrachoit par for- elles ne voulurent jamais se laisser fléchir à ter leur habit de Novices, quelques menaces on leur pût faire; & elles se résolurent de le re- r dans le monde, afin de s'y regarder comme nies dans une terre étrangère, en attendant retour. † III. On l'oblige de sortir de Port-Royal.

ELLES étoient sept Novices, qui toutes pri- cette résolution. Il n'y eut que la Sœur deleine de sainte Gertrude, dont Dieu voulut tôt recompenser la fidélité, ouvrant à son ame bout de treize mois le sein de sa miséricorde, son corps la porte de Port-Royal qui devoit encore sept ans fermée. Elle mourut le 24. 1662. dans une Maison séculière où elle avoit comme dans une Monastère; & on la rappor- pour être enterrée auprès de nous, où elle a- laissé son cœur.

A D-

* En Avril 1661.
† Il y en eut trois qui revinrent après la paix & se firent Religieu- Port-Royal des Champs.

ADDITION.

V. Détail sur sa guérison.

Il paroit par la Sentence de Messieurs les G
Vicaires de Paris, au sujet du miracle opéré
Mai 1657. sur Mademoiselle Baudrand,
portoit le nom de *Claude*, que l'on n'a pas
dessus. Au reste il est bon de le mettre ici,
servir d'une plus ample explication à ce que
vu sur sa guérison, ce que la dite Sentence r
te du Certificat des Médecins & Chirurgiens

„ Vu . . . le Certificat de Maître Jean H
„ Isaac Renaudot, Docteurs Régens en la F
„ de Médecine de Paris, Gui Isoré, aussi D
„ en Médecine de la Faculté de Montpell
„ Médecin de Monseigneur le Duc d'Orleans
„ tin Dalencé & Etienne Guillard, Maître
„ rurgiens à Paris; du 2. du dit mois d
„ [1657.] Par lequel entre autres choses il
„ stent: savoir, le dit Hamon, avoir traité
„ dicamenté depuis quatre ans ou environ
„ Claude Baudrand, Pensionnaire au Port-
„ des Champs, d'une colique dont elle éto
„ vaillée, & depuis deux ans ou environ d'u
„ meur dans le bas ventre, qui l'occupoit e
„ ment & étoit comme une loupe intérieu
„ quelle se remplissoit des impuretés de t
„ corps, & par un long amas de matière ét
„ nue à une grosseur extraordinaire & lui
„ beaucoup de douleur, sans que, par tous
„ mèdes qu'il lui avoit prescrits, la dite t
„ fût diminuée, au-contraire s'étoit toujo
„ gmentée, excepté depuis cinq ou six mois
„ le étoit demeurée en la même consistan
„ que depuis le jour du Jeudi Saint dernier
„ Baudrand avoit perdu la voix, ayant un
„ mal de tête & oppression de poitrine: tou
„ quels maux lui avoient continué jusqu'a
„ de la Sainte Trinité dernière, qu'il visita

„ la dite Baudrand sur les sept heures du soir: & „ les dits Renaudot, Isoré, Dalencé & Guillard, „ avoir aussi vu & visité la dite Baudrand avec le dit „ Hamon; savoir, le dit Renaudot le Vendredi „ d'après Pâques dernier au Port-Royal des „ Champs, le dit Isoré le Vendredi d'après la Pentecôte dernière au Port-Royal de Paris, & les „ dits Dalencé & Guillard le Dimanche de la „ Sainte Trinité, & lui avoir trouvé une grande tumeur & dureté par toute l'étendue du bas ventre, accompagnée d'enflure, laquelle enflure & dureté étoit causée par un corps étranger qui paroissoit avoir son siége dans le Mesentère, contenant une matière fluïde enfermée dans un sac & enveloppe particulière, avec inondation & fluctuation manifeste, la dite tumeur paroissant comme d'une hydropique, & que lorsqu'ils touchoient la partie malade, la dite Baudrand se plaignoit disant qu'elle souffroit beaucoup de douleur, & parloit si bas qu'à peine la pouvoit-on entendre: laquelle maladie tous les dits Médecins & Chirurgiens avoient estimée très-grande & presque incurable: ce qui avoit fait que le dit Dalencé ayant proposé au dit Hamon d'ouvrir la dite tumeur pour en tirer la matière, ils résolurent ensemble pour le faire d'en parler à une plus grande assemblée de Médecins & de Chirurgiens.

„ Que le lendemain du dit jour de la Sainte-Trinité, les dits Hamon, Isoré, Dalencé & Guillard, ayant encore vu & visité la dite Claude Baudrand dans le dit Monastère de Port-Royal de Paris, touché & examiné son ventre, ils auroient trouvé icelle Baudrand parfaitement guérie de tous les maux ci-dessus, sans qu'il parût aucune marque ni vestige de la dite tumeur, enflure & dureté, son ventre étant rétabli en son état naturel: ce que le dit Renaudot auroit pareillement reconnu, ayant visité la di-

„ te Baudrand après sa guérison, le Vendr
„ près le dit jour de la Sainte-Trinité ;
„ leur avoit été dit à tous par la dite Clau
„ drand, qui avoit alors la voix fort clair
„ telligible, qu'ensuite de la visite que l
„ Hamon & Dalencé avoient faite de son
„ jour de la Sainte-Trinité sur les sept he
„ soir, elle avoit été faire sa prière devant l
„ te Epine de la Couronne de Notre-Seign
„ est dans le dit Monastère, à cause d'une
„ ne qu'elle avoit commencé deux jours
„ vant, & avoit été guérie dans le même t
„ tous ses maux, & rétablie en une parfait
„ sans qu'on lui eût fait aucun remède ni
„ eût eu aucune évacuation.

„ Et comme une maladie si longue & si
„ tre n'avoit pu être guérie en si peu de te
„ par la nature ni par l'art, que la nature
„ point agi parce que cet amas de matière
„ toit point vuidé, & ne se pouvoit vuid
„ incision, étant enfermé dans un sac & e
„ pe particulière comme aux loupes, & q
„ n'avoit point fait l'incision qui avoit été
„ pour lui donner ouverture, ils estimoie
„ cette guérison étoit arrivée par une caus
„ culeuse & surnaturelle, & que la mala
„ voit pu passer en si peu de tems de l'état
„ blesse de langueur & de douleur où ell
„ depuis si long-tems, à celui d'une plein
„ & de ses forces parfaites, sans qu'une v
„ vine supérieure à l'ordre de la nature eû
„ gé toute la constitution de son corps, &
„ mé toutes les impuretés & les matières
„ étoient amassées. „

extraordinaire, surnaturelle & miraculeuse: & ordonnent que, pour en rendre graces à Dieu, il sera célébré, dans l'Eglise de Port-Royal de Paris, une Messe votive de la Sainte-Trinité.

COMME il est souvent parlé, dans les Rélations de la Sœur de S. Alexis d'*Hecaucour de Charmont*, du Procès Verbal du 27. Août, nous le mettons ici à la tête des dites Relations pour ne laisser rien à désirer au Lecteur.

PROCÈS VERBAL du 27. Août 1664.

Contenant la Relation de ce qui s'est passé le 26. dans l'enlèvement violent & scandaleux, par voie de fait & sans aucune Sentence, des Mères de Port-Royal & d'autres Religieuses, au nombre de douze, & dans l'intrusion de six Religieuses d'un autre Institut, avec un Acte de protestation & d'appel de ce procédé.

CE jourd'hui 26. Août 1664. sur les deux heures après-midi, Monseigneur l'Archevêque est venu en notre Monastère, étant accompagné de 12. Ecclésiastiques, entre lesquels étoient M. de la Brunetière, Grand Vicaire, M. l'Official, M. Chamillard, ses Aumôniers, son Sécrétaire, M. Roger Notaire Apostolique, & quelques autres, M. le Lieutenant-Civil, M. le Prévôt de l'Ile, M. le Chevalier du Guet, avec des Commis-

 sai-

faires, Exempts & Archers en même-tem
investi la Cour du dehors, & s'y sont
mousquet sur l'épaule, comme auroit fa
mée. L'une de nous a demandé à M. d
netière quand il fut entré, qui étoient
sieurs, à quoi il a répondu qu'il étoit vra
faire venir M. le Prevôt de l'Ile, & M.
valier du Guet, c'étoit nous traiter en
filles, & d'une manière très-dure. Mo
l'Archevêque est allé d'abord à l'Eglise
Messieurs & des Dames qu'il avoit amené
conduire dans des Maisons étrangères
étoient les gardes fidelles & le trésor de
pendant quoi il a envoyé un de ses Aum
Parloir dire à notre Mère d'aller ouvrir l
à Monseigneur l'Archevêque, & à ceux q
roit nécessaires. Elle lui a demandé qu
ces personnes nécessaires: à quoi il a répo
ce n'étoit pas à elle à le savoir; mais q
seigneur l'Archevêque lui ordonnoit d'o
porte. La Communauté s'est donc assem
porte des Sacremens. Monseigneur est e
les douze personnes susdites, & a ordonn
Communauté fût au Chapitre. Y étant a
il nous a représenté d'abord l'extrêmité d
leur où il étoit réduit, d'être obligé d'us
mèdes extrêmes, pour guérir le mal extra
qu'il avoit trouvé dans cette Maison (qu'il
consister dans le refus de souscrire le For
Il nous a représenté la patience dont il a
envers nous, nous ayant donné six sema
puis que M. de la Brunetière nous eut
l'Acte de sa visite, c'est-à-dire deux moi

s & de délibérations, nous étions dans une ré-tion ferme & arrêtée, & où nous demeurerions le reste de notre vie, à moins que Dieu ne s'éclairât de sa lumière, & nous touchât par sa ce, il avoit usé de commandement, & sous de desobéissance; mais qu'étant toujours de-rées dans notre opiniâtreté il avoit été obligé prononcer une Sentence *, qui sans doute, avoit été très-pénible & très-affligeante, qu'elle le lui avoit aussi été à lui-même, parce un Père ne sauroit faire de mal à ses enfans sans ressentir vivement, qui étoit de nous juger incc-les & indignes des Sacremens. Et en deuxième comme il avoit sujet de croire que c'est les liaisons des personnes étrangères qui nous met-dans ces sentimens, il nous avoit ordonné de voir personne de dehors, & nous avoit pro-de revenir dans peu pour ôter celles qu'il ju-convenable.

élevant sa voix il nous a dit: c'est au-, mes chères Sœurs, que je viens exécu-dessein: voici celles que je prétends ôter, écoutent s'il leur plait attentivement. La Magdeleine de Sainte Agnès: La M. Cathe-Agnès de S. Paul: La Sœur Angelique-The-qui ira avec sa Tante, la Mère Agnès étant & sachant qu'elle a grand besoin de la Angelique-Therèse, je lui veux donner cet-consolation: La Mère Marie-Dorothée de l'In-: La Sœur Marguerite-Gertrude: La Marie de Sainte Claire: La Sœur Françoise-de Sainte Claire: La Sœur Angelique de Jean: La Sœur Agnès de la Mère de Dieu: Sœur Magdeleine de Sainte Candide: La Sœur de Sainte Eugénie; & la Sœur Helène de Sain-

* C'est ainsi qu'il lui plût appeller l'ordre verbal, qu'il avoit don-Sœurs de ne point approcher des Sacremens, qui ne peut ni pour une sentence, ni pour un Acte juridique.

Sainte Agnès; auxquelles j'ordonne de se re
de demeurer dans les Maisons où on les co
jusqu'à nouvel ordre.

Aussi-tôt après que Monseigneur a ep
vé ces mots, notre Mère lui a dit: „ M
„ gneur nous nous croyons obligées en con
„ d'appeller de cette violence, & de pro
„ comme nous protestons présentement, de
„ té & de tout ce que l'on nous fait & qu'o
„ pourra faire." La Communauté s'est jo
cela en disant toutes d'une voix. „ Nous
„ pellons Monseigneur, nous protestons,
„ protestons. Quoi, a répondu Monseigneur
„ appellerez de votre Archevêque? Voyez,
„ nez garde à vous, vous n'en faites que p
„ affaires. Je me moque de cela; proteste
„ pellez, faites ce que vous voudrez, mai
„ m'obéirez."

Nous nous sommes jettées à ses piés po
demander miséricorde, & lui représenter l'ex
la violence qu'il exerçoit sur nous, lui disan
nous rendoit orphelines, qu'il donnoit le c
la mort à la Mère Agnès, agée de 73 ans,
depuis deux ans a eu trois attaques d'apop
& que c'étoit lui mettre le poignard dans l
que Dieu jugeroit au jour du jugement celu
portoit contre nous, & qu'alors notre innc
seroit reconnuë. Il s'en est moqué encore
sant: „ Ouï, ouï nous verrons quand nou
„ rons qui aura raison de vous ou de moi."

Il s'est mis ensuite en colère de ce que
autres, pauvres délaissées, nous nous allions
entre les bras de nos chères Mères pour leu
le dernier adieu, en les embrassant pour
peut-être plus jamais revoir, de sorte qu'i
sortir du Chapitre où nous étions celles qu'o
voit enlever, & les a fait entrer dans le Cl

Ces heureuses victimes ont donc été
dans le Temple étant demeurées en prière

ise, & nulle de nous ne s'est osée joindre à ; mais nous sommes toutes demeurées ou le Chapitre avec ces Messieurs Ecclésiastiques, ans le vestibule en prières. Pendant cet espace ems qui a été très-considérable, Monseigneur hevêque a parlé assez long-tems à la Mère s. Nous ne savons point ce qu'il lui a dit, sur la fin il a demandé de nouveau ma Sœur s de la Mère de Dieu, qu'il avoit déjà delée plusieurs fois; & comme elle n'a pu venir t, étant allée accommoder quelques hardes le n'avoit garde d'avoir tenu prêtes, ne s'étant t attenduë à cela, Monseigneur l'Archevêque : en colère: „ Quoi ne veut-elle pas venir? n a assez usé de douceur, il est tems d'agir une autre manière: si elle ne vient de bon é, on la prendra à quatre par les piés & par tête, & on la fera bien sortir de force."

ENSUITE ma Sœur Angelique de Saint Jean applié de leur vouloir donner leur obéissance sortir. Il lui a répondu: „ Je vous la donne uisque je vous le commande." Elle la lui a dedée par écrit. „ Obéissez, lui a-t-il dit, c'est otre Supérieur qui doit avoir votre obéissan-, & les Religieuses à qui on ordonne de vous cevoir." Il a témoigné être très-satisfait de anière forte, mais pourtant très-respectueudont la Sœur Angelique de Saint Jean a agi cette occasion, & il a dit: „ Voilà vraiment béir: voilà comme je veux qu'on le fasse: c'est rtir en bonne Religieuse."

PENDANT ces Messieurs parloient à plus de nous pour nous exhorter à signer. Mon. N. . . . . . . a dit à une de nous: „ En vété j'ai pitié de votre état, il est rude, il est ible je l'avouë; mais obéissez au nom de ieu;" & choses semblables. Après lui avoir ndu le plus succinctement qu'elle pût, & en uyant toujours sur sa conscience, elle lui dit:

„ Sans

Sans mentir, Monsieur, ce traitement e
rude, & je vous avouë qu'il me semb
c'est aujourd'hui que je fais profession
qu'en effet j'offre à Dieu un sacrifice bie
entier, mais bien plus pénible que celui
lui avois fait au jour qu'il me fit la grace
„ faire mes vœux. Quoi, Monsieur, nou
„ cher les unes des autres, & faire souffr
violence si extrême à la Mère Agnès da
tat où elle est! Au-moins, Monsieur,
lui donne ses trois Nièces avec elle."
[illegible] yeux: „ Je vous assu
[illegible] Monseigneur l'Archevê
[illegible] de lui donner ses N
[illegible] en écouter."
[illegible] on a[illegible]lloit les Sœurs pour le
sortir. [illegible] Sœur [illegible]nçoise Claire a été ap
On a dit à Mon[illegible] de Paris qu'il ne l'av
nommée au Cha[illegible]; que c'étoit Sœur Fra
Louïse de Saint[illegible]laire. Il a répondu qu
toit mépris, & que c'étoit Sœur Françoise
qu'il vouloit mettre dehors. Elle a compar
tôt, & a représenté à Monseigneur l'Arch
qu'étant Cellerière, elle ne pouvoit sortir si
tement sans mettre le peu de Bien de la
dans une entière confusion. Elle l'a supplié
donner au-moins deux heures de tems pou
tre ordre à ses affaires, & de lui permettre
porter avec elle ses comptes. „ Pourquoi
„ répondu Monsieur de Paris, n'avez-vo
„ mis ordre à vos affaires? Parce, Monsei
„ a-t-elle repliqué, que je ne m'attendo
„ n'étant nullement considérable dans la M
„ que l'on dût jetter les yeux sur moi pou
„ faire sortir. Vraiment ouï, a dit Monsi
„ Paris, ce seroit bien penser à ce qu'on a
„ de vouloir mettre ordre au mal qui est
„ Maison, sans vous en ôter, vous qui êt
„ leriere. Car je vous proteste que, si vous

lez point de mal de faire ce que vous faites, 'en ferois un très-grand de faire ce que je fais; & si vous n'êtes point mauvaises, je suis très-méchant de vous traiter comme je fais." Il l'a voyée ensuite, & a dit: „ Je me ferai donner éclaircissement sur ce nom de Sœur Françoise-Louise; il en faut mettre une autre à la place présentement." On l'a supplié d'y vouloir met- ma Sœur Anne-Cécile, qui servoit notre Mè- r afin qu'elle pût aller avec elle. Il l'a accordé, oiqu'il l'eût refusé auparavant; & néanmoins s venons d'apprendre qu'elle n'est point avec re Mère, de sorte qu'elle ne se trouve chassée son Monastère que par hazard sans aucune rai- , & seulement pour accomplir le nombre de ; Monsieur de Paris ayant dit en écrivant Catalogue, que quand il avoit dit une chose, loit qu'elle fût, qu'il savoit ce qu'il faisoit, qu'il n'auroit jamais le démenti.

Notre Mère étant sur le pas de la porte pour , elle supplia très-humblement Monsieur de Pa- de lui dire où elle alloit. Mais au-lieu de le lui , il l'a prit fort rudement par l'épaule, & lui avec dureté: „ allez, allez, sortez, il suffit que je le sache."

Nos chères Mères & Sœurs étant sorties en cet- manière, Monseigneur l'Archevêque nous a or- mé de retourner au Chapitre, où il nous a fait ndre très-longtems, étant dans l'Eglise à parler Messieurs les uns après les autres. Ensuite quoi il est entré. Mais à peine avoit-il dit paroles qu'on lui est venu dire que l'on frap- à la porte des Sacremens. Il est sorti aussi- dans l'Eglise du dehors pour parler à M. le utenant-Civil qui le demandoit, pendant quoi s avons dit None.

Sur la fin de None, Monseigneur l'Archevêque rentré, & après lui Monsieur le Lieutenant-Civil Laquais, qu'il a prié que l'on fît entrer pour por-

porter sa robe, parce qu'il étoit fort incon
Monsieur le Prévôt de l'Ile, M. le Chev
Guet, des Exempts & des Commissaires,
seigneur nous a demandé s'il n'y avoit pas
tes de derrière dans les Jardins. Nous lu
assuré que non. Il a dit qu'il vouloit les v
en voir la clôture, ce qu'il a fait, accomp
tous ces Messieurs, qui étoient au nom
quinze, & de plusieurs d'entre nous. Ils
gardé tout exactement, & ils n'ont point tr
porte qu'ils cherchoient.

Ayant rencontré le Jardinier, il a pa
lui rien dire: mais M. Chamillard lui ayant
mot à l'oreille, il s'est retourné & l'a fait
ler, & lui ayant dit qu'il étoit plus propre
ter l'épée qu'à bécher la terre, lui a ordo
ne pas coucher ici le lendemain. C'est
glois qui a été obligé de quitter son pays
foi & qui nous a servi par piété, & sans
d'aucun intérêt depuis 22. ans. La clôtur
été visitée, une Sœur ancienne lui a dema
l'avoit trouvée en bon ordre? Il lui a dit:
„ tout est fort bien & fort regulier."

Comme l'on sortoit du jardin, une aut
ancienne s'est mise à genoux, & a dit à
gneur l'Archevêque, qu'ayant fait une pé
aussi rude, qu'étoit la séparation de ce qu
avions de plus cher au monde par la sortie
Mères, il nous permît d'approcher des Sac
pour y trouver notre consolation. Il lui a
du: „ Ouï, pourvu que vous renonciez à l'
„ trété & à l'entêtement. Elle lui a re
„ Pour cela Monseigneur j'y renonce, &
„ souhaite que de plaire à Dieu, de faire
„ lonté, & de la suivre en toutes choses.
dessus Monsieur Chamillard est venu in
pre, en disant qu'il falloit garder cela pour
pitre.

Ils sont donc sortis du jardin, Mon

tenant-Civil & ces Messieurs nous vouloient compliment & nous faire passer après Monsieur, & demeurer seuls après nous: mais une nous a pris la parole, & les a suppliés de trouver bon que nous demeurassions & dans les règles la civilité & dans celles de la regularité, qui ne permettoient pas cela. Ils sont donc passés, Monsieur de la Brunetière s'est approché d'une nous pour lui parler & l'exhorter. Et comme étoit déja proche du Chapitre, elle lui a dit lui sembloit qu'il n'étoit pas nécessaire que Monsieur le Lieutenant-Civil, Monsieur le Chevalier du Guet, & ces autres Messieurs fussent au Chapitre. Il a répondu: „ Je m'en vais prier Monseigneur l'Archevêque de les faire retirer; & même je croyois qu'il suffisoit fort que nous fussions présens Monsieur l'Official & moi, le Notaire Apostolique, le Sécrétaire de Monseigneur, & ses Aumôniers, & moins que cela même." Ce que Monsieur le Chevalier du Guet ayant entendu, il lui dit: „ Non, non, nous sortirons. Hélas! il n'étoit pas besoin de nous: ce sont des agneaux." Ensuite Monsieur de la Brunetière a parlé fort bonnement à l'une de nous, encore plus un autre Ecclésiastique qu'elle croit être Monsieur l'Official, qui paroissoit fort touché, & qui même a prié Dieu assez longtems à genoux. Et enfin nous avons la consolation d'avoir vu Monsieur le Grand-Vicaire & ces autres Ecclésiastiques mêler leurs larmes avec les nôtres.

Monsieur le Lieutenant-Civil & les autres Messieurs étans sortis, Monseigneur l'Archevêque & les autres Ecclésiastiques sont demeurés dans l'avant-Chœur à parler aux Sœurs, toujours d'obéissance & de signature, & par la grace de celui qui accomplit sa loüange par la bouche des enfans, elles ont toutes tiré du bon trésor de leur cœur des paroles pleines de la vérité & de la sincé-

cérité Chrétienne, qui est le trésor des
Mais cela seroit trop long à dire, & ne se
roit pas même ; chacune disant son petit mo
que cela se puisse bien remarquer.

L'on est demeuré ainsi environ une
pendant lequel tems Monseigneur a témoig
impatience extraordinaire de voir que les R
ses de Sainte-Marie ne venoient pas. E
fait ouvrir la porte il a demandé à ses gen
qui ils les avoient envoyé quérir? Ils ont r
que c'étoit par un Laquais. „ Par un L
„ s'est-il écrié. Qu'on y envoye tout à
„ quatre hommes, & qu'on ne cesse d'y e
„ homme sur homme jusqu'à ce qu'elles vi
„ Quoi donc, ne pourrai-je venir à bout
„ que je voudrai? Que cela est bizare? (
„ bizarerie?" Ayant fait fermer la porte,
promené dans l'Avant-Chœur. On lui a p
son fauteuil. Il a dit qu'il ne vouloit poi
seoir. Il est allé à l'entrée du Cloitre, où
trouvé deux ou trois de nos Sœurs Conver
pleuroient, il leur a dit avec beaucoup de n
„ Taisez-vous, ne pleurez plus, vous n'en
„ pas de sujet: on ne vous a ôté vos Mèr
„ parce qu'elles étoient des désobéissantes
„ rebelles. On vous en donnera d'autres à
„ ce qui les vaudront bien."

Enfin le Carosse, qui amenoit les Fil
Sainte-Marie, étant arrivé, Monseigneur
donné qu'on ouvrît la porte des Sacreme
aussi-tôt la Mère Eugénie s'est présentée a
cinq autres Religieuses. Si-tôt que nous les
vues, & comme elles étoient encore sur le
la porte, nous avons demandé à Monseign
quelle qualité il vouloit que nous les reçu
Il nous a dit de les faire entrer & de ne nou
tre point en peine de cela. Nous avons p
que nous ne pouvions les recevoir comme
rieures, & nous nous sommes toutes d'un



rtées pour appellantes. Il nous a dit une parole mme se raillant de cela, & les a fait entrer en nous sant d'aller au Chapitre, où nous nous sommes ngées aussi-tôt dans les prémières places, afin l'elles ne s'y pussent mettre. Alors Monseigneur us a dit : „ Que nous ne pouvions pas douter, après ce qu'il venoit de faire, quel dessein il avoit en faisant venir la Mère Eugénie ; qu'ayant ôté la Supérieure de cette Maison, il étoit de sa charge & de ses soins de ne nous pas laisser sans conduite, & qu'ainsi il nous donnoit la Mère Eugénie pour Supérieure."

A ces mots nous avons toutes dit „ que nous ne pouvions la recevoir en cette qualité, en ayant une : & que de plus cette Mère étoit d'un Institut qui n'avoit nul rapport avec le nôtre, & selon lequel même elle ne pouvoit être Abbesse ; & avons encore protesté de nullité, & appellé." Il nous a it taire en nous ordonnant de l'écouter ; & puis us a dit de juger nous mêmes s'il étoit possible r laisser un corps sans chef. Nous lui avons dit ue nous en avions un, & que nous n'en connoisons point d'autre. Ensuite nous lui avons représnté qu'elle ne savoit pas même nos règles. A oi il a répondu : „ Vous lui apprendrez, elle est assez intelligente pour les savoir bientôt." Il us a encore imposé silence en nous disant : „ Prennez garde à vous, vous voyez ce que je viens de faire, j'en pourrai bien faire encore autant, & défiler ainsi peu-à-peu." Puis il us dit beaucoup de loüanges de la Mère Eugée, pendant lesquelles Monsieur de la Brunetière, un autre Ecclésiastique . . . . ont ujours parlé à une de nous ; & ce dernier lui a t : „ Ma chère Sœur, ma Mère consolez-vous, cela ne durera pas, je vous en assure ; Monseigneur a été obligé d'user de cette violence : mais, croyez-moi, il est bourrelé ; il en est plus crucifié que vous dans le fonds de son ame." Elle

génie, & lui a ordonné de prendre le ſoin de la Communauté, & d'exercer toutes les actions de Supériorité; & que, parce qu'elle ne pourroit pas ſuffire à tout, il lui donnoit le pouvoir de choiſir des Officières comme elle le jugeroit à propos: puis ſe levant il l'a fait mettre dans le ſiége même où il s'étoit mis. La plupart des Sœurs ſe ſont retirées, & ſont ſorties du Chapitre auſſi-tôt; & il a contraint quelques-unes de celles qui étoient demeurées de la baiſer, en leur prennant la tête, & leur diſant: „ faites cela pour l'amour de moi, „ baiſez la bonne Mère."

PENDANT cela cet Eccléſiaſtique a dit encore à la même Sœur: „ Ayez patience, tout cela n'ira „ pas loin: mais ſi vous pouviez faire taire ces „ Mères, afin qu'elles laiſſaſſent parler Monſei- „ gneur: car, voyez-vous, je le connois. Plus vous „ lui en direz, pis ce ſera; parce que vous le mettrez „ en colère. Elle lui a répondu: Monſieur, l'é- „ tat ſi affligeant, & l'extrêmité où l'on eſt, fait „ parler ſans le vouloir: & aſſurément, Monſieur, „ vous êtes aſſez juſte, pour voir que ce n'eſt pas „ ſans raiſon. Il lui a dit: Je ne dis pas qu'on „ ne parle point; mais de peur de le fâcher, at- „ tendez qu'il ait parlé, & puis dites vos raiſons: „ moi-même, lorſqu'il aura ceſſé, je vous ferai „ parler, & le prierai de vous écouter. Elle lui „ a dit: Après tout, Monſieur, vous ſavez par „ quelles perſonnes ces bonnes Filles ſont condui- „ tes. Il lui a fait un ſigne de tête, puis après a „ dit: ho pour cela on ne permettra jamais qu'el- „ les introduiſent ici des Jéſuites."

MONSEIGNEUR voulant juſtifier l'introduction de ces Religieuſes dans notre Maiſon, il nous a dit, que la Mère de la Fayette avoit été miſe en quelques Maiſons, & encore depuis peu à l'Aſſomption. Sur-quoi M. de [illegible]metière a dit à cet Eccléſiaſtique: „ O [illegible]! il y a bien de la différence, l'Aſſomp- „ tion

„ tion c'étoit * * * *, ho! a répondu cet Ec„ clesiastique, * * * *."

MONSIEUR Chamillard a fait ensuite soin à M. l'Archevêque, de ce qu'on avoit pr dans le jardin touchant les Sacremens, & nous sommes mises à genoux, pour lui fa même prière. A quoi il a répondu: „ Je le „ bien, pourvu que vous ne soyiez pas dans la „ lonté déterminée de demeurer dans la disposi „ ou vous êtes; mais que vous souhaitiez de „ noitre la vérité, & la volonté de Dieu." Sœur ancienne, qui lui avoit fait la proposi lui a répondu: „ Que c'étoit notre unique „ de connoitre la vérité, & de demeurer ferm „ elle." Il a repliqué: „ Mais qu'entendez„ par ce mot de vérité? Je pense que c'est le „ que vous donnez à votre disposition. „ voulez bien prier Dieu: mais si c'est dans „ résolution fixe & arrêtée de demeurer telles „ vous êtes, à quoi vous serviront vos priè „ Hé bien, je laisse cela à Monsieur Cha„ lard. Consultez-le, proposez lui vos „ tes, avec autant de confiance que vous „ vez; car je pense que vous devez recon„ tre sa suffisance. Et certainement, si „ préfériez vos lumières aux siennes, vou„ riez dans une horrible présomption & „ le plus mauvais état que puissent être des „ ligieuses."

LA-DESSUS Monsieur Chamillard a pris la role, pour nous presser de signer. A quoi plusi ont répondu; que pour ce qui est de lui do esperance que nous changerions, nous ne le vions; & que nous ne le ferions jamais ave grace de Dieu; que nous lui avions dit cent nos raisons. Monsieur de la Brunetière a comm cé aussi à exhorter fort une de nos Sœurs à si par obéissance; mais il l'a assurée en même te qu'il ne prétendoit pas par-là toucher à la do

e Saint Augustin; étant & ayant toujours été la grace efficace.

ONSEIGNEUR a fait ensuite appeller la Sœur çoise Claire, à laquelle il a ordonné de rens comptes au-plutôt à la Mère Eugénie, & tenir prête pour s'en aller, étant de celles toient nommées.

y est ensuite sorti du Chapitre. Les Religieude Sainte-Marie sont demeurées dans le ur, & nous sommes allées dans l'Avantur avec Monseigneur, & les autres Ecclésias. Et Monseigneur ayant pris une de nos s par le bras, lui a dit: „ O ça, ma bonne e, entendez raison; faites cela pour l'amour moi, (car c'est son terme ordinaire) obéisz: recevez la Mère Eugénie: elle ne demeura pas longtems. Il a fallu donner cela à la olence de vos ennemis."

en a pris une autre, l'a fait approcher conti pour lui parler à l'oreille, & lui ayant mis ain sur l'épaule, il lui a témoigné bien de l'afn, & lui a dit qu'il la vouloit traiter favoraent, & que pour cela il ne l'avoit pas ôtée Maison. Elle lui a répondu: „ Monseigneur, rès que vous m'avez ôté ce que j'y avois de s cher, je ne puis regarder comme une faur d'y être laissée avec les personnes que vous voulez mettre." Et après quelque discours ela dit: „ Monseigneur nous recevons auird'hui la Religieuse que vous établissez, parque vous commandez qu'on la reçoive, ene que nous en ayons appellé, & que nous fistions en notre appel, sans rendre aucun re jugement, vous contentant de comman, quoique vous ne le puissiez faire après noappel. Il lui a dit, vous êtes folle d'appel, votre appel ne sert de rien." Elle lui a „ Vous savez fort bien, Monseigneur, que première Commission que vous avez donnée à

„ cette Religieuse & autres de vive voix d
„ Monastère sans nous avoir entendues, elle
Il lui a donné un petit soufflet, en serrant sa
& lui a encore dit: „ Vous êtes folle. Foli
„ lie, que votre appel." Elle lui a dit: „
„ tant qu'il vous plaira, Monseigneur, no
„ laissons pas de nous porter aujourd'hui po
„ pellantes, & de protester que nous ne rec
„ cette Religieuse, que parce que vous n
„ commandez, sans préjudicier à notre appe
„ ne laisse pas de subsister, quoiqu'elle soit
„ notre Maison. C'est pourquoi nous lu
„ drons obéissance dans les choses pureme
„ térieures, qui ne seront pas contraires à n
„ gles & à notre appel; & du reste nous la
„ rons comme hôtesse avec la charité & le
„ que Saint Benoit dans sa règle veut qu
„ traite les hôtes." Il lui a répondu, en
„ Ha, ha, vous me parlez procès, vous m
„ lez chicane." Monseigneur, lui a t-ell
„ Je n'entens pas la chicane; mais je vous
„ que nous ne recevons cette Religieuse qu
„ ce que vous nous le commandez: mais
„ vous disons que vous nous la donnez
„ toutes les formes, & sans en garder aucu
„ notre appel; & j'espère qu'entre-ci & d
„ nous tâcherons d'en dresser un acte, qu
„ incapables que nous soyions de nous en
„ exprimer." Elle a prié ensuite Monsieu
ger d'être témoin de ce qu'elle venoit de
Monseigneur l'Archevêque.

Aussi-tôt après nous avons écrit com
petit acte de tout ceci, que nous avons f
Monseigneur de vouloir signer. On a auf
Monsieur de la Brunetière & deux autres
siastiques, qui étoient proches de celle qu
voit l'acte, de l'en supplier. Monsieur de l
netière l'a pris, & a dit: Hé bien je le
mais il lui faut lire. Il l'a lu; mais Monse

pas voulu figner, & il s'eſt moqué, en di-
vec mépris & colère, que ſa parole ne ſuf-
que trop, & que nous l'offenſions d'en dou-

NDANT que Monſeigneur étoit avec nos
, un de ces Eccléſiaſtiques a fait appeller
de nous, & après l'avoir ſuppliée de prier
pour lui, l'aſſurant qu'il le feroit toute ſa vie
elle, & pour toute la Communauté, il la
e de l'écouter & entrer en raiſon. Elle lui
: „ Monſieur, l'état de violence, où nous
mes, nous impoſe le ſilence, & rend té-
gnage par lui-même de notre diſpoſition.
ſi je penſe, Monſieur, qu'il vaut mieux que,
ur obéir à Monſeigneur, nous allions dire
rez." Mais l'ayant arrêtée il lui a parlé
ans ſur la Signature, & s'eſt offert de lui
er la prémière Propoſition dans Janſénius.
ui a répondu: „ Monſieur, cela me feroit
t inutile, car dans la forte perſuaſion où je
de mon incapacité ſur cette matière, tous
éclairciſſemens que l'on me voudroit donner
ſerviroient qu'à augmenter mes doutes, & à
uter de nouvelles ténèbres à mes prémières
icultés; & ainſi toute la grace que je ſou-
e n'eſt qu'on nous laiſſe dans l'état où notre
e & notre profeſſion nous réduit." Et com-
parloit toujours, cette Sœur s'eſt retirée a-
ne profonde inclination.

SSI-TÔT cet autre bon Eccléſiaſtique nous
re aſſurées que cela ne dureroit pas long-
que Monſeigneur avoit été obligé de don-
là à la violence de nos ennemis. Enſuite
t ſortis, & Monſeigneur nous a promis qu'il
honoreroit ſouvent de ſes viſites. Nous
ns demandé ſa bénédiction qu'il nous a don-
rt volontiers, & s'eſt recommandé fort à nos

us avons oublié de dire qu'en ſortant il

nous a dit qu'il nous laissoit Monsieur Chamillard, qui étoit notre Directeur, Confesseur & Supérieur. Sur ce dernier mot nous avons répondu forte-ment, que n'ayant point encore élu de Supérieur, selon le droit que nous en avons par nos Con-stitutions, nous ne reconnoissions point d'autr Supérieur que lui après Dieu, & que nous le re-gardions seul en cette qualité. Sur-quoi Mon-sieur Chamillard a pris la parole en disant: „ N „ vous mettez point en peine, mes Sœurs, je sui „ le dernier de la Maison."

Monseigneur nous a dit aussi que nous a vions vu ce qu'il avoit fait pour avoir refusé de si gner, & que si nous nous entêtions à ne poin obéir à la Mère Eugénie, nous éprouverions c que c'est que de la desobéissance.

Il a aussi remarqué comme une providence d Dieu, que tout cela s'est fait le jour de S. Be nard.

Et afin que la présente Relation, qui contien notre appel & protestation, puisse nous se vir, & à nos Mères & Sœurs sorties en tems lieu: nous l'avons relu & signé dans notre Mon stère de Paris le 27me jour d'Août 1664.

Ayant appris par voie certaine, que le dessei de Monseigneur est de pousser les choses à l'extrém té, & d'en enlever encore plusieurs de nous. Ces causes ne sachant pas si nous serons e état ni de dresser de procès verbal, ni de prot ster & d'appeller de cette violence, toutes ou pa tie de nous étant enlevées: nous joignons c lignes à nos actes de protestations précédente pour protester, appeller, ou opposer contre to tes les autres violences que nous jugeons bie qui ensuivront. Signé de cinquante quatre Rel gieuses.

DEPUIS cela les Religieuses étant toujours dans le dessein de poursuivre leur appel, si elles n'en étoient empêchées par une oppression toute visible, signèrent toutes généralement, sans en excepter aucune, une procuration pour cela à un Procureur de la Cour. Sur laquelle ont été obtenuës des Lettres en Chancèlerie le dixième Septembre 1664. portant pouvoir d'intimer & assigner au Parlement Monseigneur l'Archevêque, & tous autres qu'il appartiendra, pour procéder sur l'appel comme d'abus interjetté par les dites Religieuses, de toute la procedure faite en leur Monastère par le dit Seigneur Archevêque; même de l'enlèvement par lui fait, assisté de M. le Lieutenant-Civil, du Prévôt de l'Ile, du Chevalier du Guet, & d'un grand nombre d'Archers, avec voie de fait, de la Mère Abbesse, & de onze autres Religieuses en d'autres Monastères, où elles sont retenuës comme prisonnières, sans avoir la liberté de voir aucune personne. Ensemble de ce que le dit Seigneur, sans aucun sujet, a congédié quelques-uns de leurs domestiques, & de l'introduction de six Religieuses étrangères dans leur Monastère, sans que le dit Seigneur Archevêque leur ait fait prononcer, ni signifier aucun jugement, sans requisition du Promoteur, & sans qu'il ait paru aucun procès verbal, ni qu'il ait interpellé aucune des Religieuses du Monastère de signer le dit procès verbal, qui est une procedure abusive; & de tout ce qui s'en est ensuivi, ou pourroit ensuivre. Et portent les dites Lettres défenses de faire, ou attenter aucune chose au préjudice du dit appel comme d'abus; & commandement au Greffier de porter les charges au Greffe de la Cour.

CES Lettres ont été signifiées le quinzième du dit mois de Septembre, tant au dit Seigneur

Archevêque, qu'à Monsieur Chamillard, & à Mère Eugénie, & autres Religieuses de Saint Marie, avec assignation au vingtième Nove au Parlement, & commandement fait au Greff de porter les procedures au Greffe de la Cour.

XLII.

Première Relation de la Sœur Angelique de Alexis D'HECAUCOURT DE CHA MONT, *contenant les choses principales q se sont passées à son égard depuis le 26. Ao* 1664. *jusqu'au 3. Juillet* 1665. *qu'elle f transportée au Monastère de Port-Royal d Champs, faite par elle-même.*

I. Elle est invitée à aller voir M. l'Archevêque par la Sœur Flavie. Conduite de cette Sœur.

LE 12. de Septembre 1664. qui fut le jour a quel sept de nos Sœurs témoignèrent ouv tement, par la signature du Formulaire qu' les firent, leur séparation de la Communauté, Sœur Flavie, qui étoit la plus considérable de parti, & celle qui depuis l'enlèvement de n Mères travailloit sans cesse à le former & à le fo tifier par ses brigues & ses artifices, vint à not cellule, & y frappa avec une telle force & imp tuosité que j'en tressaillis: elle passa outre au m me moment, de sorte qu'étant allée à la port elle en étoit déjà assez éloignée parce qu'elle co roit d'une vitesse toute extraordinaire, & mêr av

avec un tel bruit & tintamarre que le plancher du Dortoir en branloit; & outre que cette course étoit tout-à-fait indécente, parce que sa tête, ses épaules & ses bras marchoient & remuoient avec une agitation égale à celle de son esprit, elle paroissoit comme une personne toute transportée & hors d'elle-même. Je la rappellai par un son de voix. Elle revint, & me dit avec un très-grand empressement: „ Ma Sœur venez parler à Monseigneur s'il vous plait." Je lui répondis avec autant de froideur qu'elle avoit de chaleur: „ Ma „ Sœur je n'ai rien à lui dire." Elle parut surprise & me dit: „ Ma Sœur cela est étrange que „ vous refusiez de parler à un Archevêque. Pas „ trop, lui dis-je, ma Sœur, quand on n'a rien „ à lui dire & qu'on ne l'a pas demandé." Elle repartit: „ vous lui direz vos difficultés. Je n'ai „ point de difficultés, ma Sœur, je sai bien ce „ que j'ai à faire quand la Communauté ira à M. „ l'Archevêque j'irai avec elle." Elle me dit: „ Monseigneur ne voit aujourd'hui que des Parti„ culières. Je m'en vais lui dire que vous ne vou„ lez pas venir. Allez ma Sœur," lui repartis-je; néanmoins me ravisant aussi-tôt & craignant de ne pas bien faire, je lui dis: „ Ma Sœur, puisque „ M. l'Archevêque parle en particulier aux Sœurs, „ vous en avez encore d'autres à lui envoyer: „ faites les aller avant moi, s'il vous plait, & „ quand vous n'aurez plus personne, vous n'au„ rez qu'à me venir sonner." Elle me quitta & je fus en même tems chercher quelques-unes de nos Sœurs pour consulter ce que je ferois à cette occasion. Elles me conseillèrent d'y aller, & parce que nous ne savions bonnement si nos Sœurs avoient signé ce jour-là, elles me dirent de regarder dans le Parloir s'il y avoit une écritoire & des plumes: mais M. l'Archevêque avoit eu grand soin qu'on ne s'apperçût de rien, car nous avons appris depuis par une de celles qui signèrent ce

jour-là, que son Mandement, la plume &
étoient dans la chambre proche du Par
Sainte-Therése où il étoit, & qu'à chaqu
qui signoit, il prennoit la peine d'aller c
son Mandement & de tremper la plume da
cre pour achever son nom: M. l'Archevê
disoit de le marquer seulement & qu'il le
roit, ce qu'il faisoit après avoir été mou
plume pour cet effet.

II. Elle y est. Son entretien avec lui sur la Signature.

ETANT entrée au Parloir, Monseigneu
chevêque me fit asseoir, & me demanda dan
le disposition j'étois à l'égard de la Signatu
lui répondis que j'étois fâchée de ne lui
pas obéir; qu'il n'y avoit rien que je ne
faire pour lui témoigner mon respect & ma
sion; mais qu'il étoit vrai que j'avois des
tés à cet égard, qu'il m'étoit tout-à-fait
ble de surmonter. Il me dit: „ Ma bonne
„ dites-moi, s'il vous plait, qu'elles sont
„ ficultés, afin que je tâche de les résoud
„ y a moyen. Monseigneur, ce sont les
„ que je vous ai dites les deux fois que
„ l'honneur de vous parler, lorsque je
„ témoigné que ce n'étoit que dans la vue
„ seul & par la crainte de l'offenser que je
„ la Signature. Croyez vous, ma bonne
„ que je vous veuille faire offenser Dieu,
„ imaginez-vous que je sois assez méch
„ cela? Monseigneur, je serois bien fâc
„ voir ces pensées-là. Mais cependant v
„ me voulez pas obéir. Une bonne Reli
„ comme vous le devriez être, raisonnero
„ autrement que vous, auroit un peu plus
„ me pour la capacité de son Archevêque, &
„ voudroit pas lui resister opiniâtrement
„ vous faites, & diroit assurément en elle-
„ mais comment est-il possible que je puis
„ obéir à mon Archevêque, & préférer la
„ que j'ai que j'offenserois Dieu, en faisant

„ toute l'Eglise fait, à l'assurance qu'il m'a donnée „ tant de fois du contraire? Pourquoi ne le pas „ croire, puisqu'assurément il voit un peu plus clair „ qu'une taupe, & qu'il est un peu plus savant „ qu'un écolier de trois jours." Il ajoutoit en remuant la tête, & en faisant un profond soupir: „ Ah mon Dieu! il y a bien du parti & de la cabale en tout ceci, & c'est ce qui me fâche le „ plus, car je sai certainement que vous avez formé ensemble une malheureuse union pour ne „ point signer, & que vous vous êtes promis les „ unes aux autres de ne le jamais faire; & ce qui est „ le plus étrange, c'est que j'ai appris que la Mère Agnès de Ligni vous y a fait obliger par serment. Je lui répondis, Monseigneur, je vous „ supplie très-humblement de croire que cela n'est „ point. Notre Mère ne nous a jamais obligée à „ ne point signer, ni défendu de le faire, au „ contraire elle nous a toujours dit, qu'elle nous „ laissoit libres de signer ou non. Il répondit, „ mais à quoi bon faire un mensonge pour me céler ce que je ne sai que trop bien: c'est une „ chose certaine que vous avez fait serment de ne „ point signer, & vos Sœurs me l'ont dit. Monseigneur peut-être que celles qui vous l'ont dit „ l'ont fait. Elles ne devroient pourtant parler „ que pour elles, & non pas pour les autres. Je „ vous assure Monseigneur, avec autant de sincérité que si je parlois à Dieu-même, que ni dans „ le général ni dans le particulier, je n'ai jamais „ entendu parler de faire serment de ne pas signer. „ Mais vous ne pourrez pas me nier qu'on ne „ vous ait instruites sur la Signature, & qu'on ne „ vous en ait donné un éloignement terrible. „ Monseigneur, M. Bail est le prémier qui nous „ en ait parlé, & avant lui tout ce que nous en „ savions étoit que le Pape Innocent X. avoit „ condamné cinq Propositions qu'il disoit être attribuées à Jansénius. Mais depuis la Mère Ag-

„ nès de Ligni ne vous a-t-elle jamais pa
„ la Signature. Monseigneur tout ce qu'elle n
„ a dit, c'est qu'elle ne croyoit pas qu'on la
„ re sans péché? Elle vous a dit que c'ét
„ péché mortel, n'est-il pas vrai? Monse
„ elle ne lui a point donné de nom, elle a
„ à chacune de nous à en faire le discerne
„ & pour mon particulier j'ai toujours cru qu
„ étoit un des plus grands." Il répondit: „ H
„ si la Mère Agnès de Ligni vous a dit que
„ un péché, je vous dis moi que ce n'en
„ un, & qu'au-contraire vous faites très-
„ desobéir à votre Archevêque & à votre
„ rieur légitime, comme je le suis. Je sa
„ qu'elle est votre Supérieure au-dedans;
„ ne le nie pas, mais au-dehors je suis le
„ le vôtre, & le Pape est le mien." J'a
„ Et Dieu est celui de tous, Monseigneu
me demanda ensuite: „ Que vous a dit M. Bai
„ Signature? Monseigneur, il nous a dit qu'il
„ signer & que c'étoit un péché de ne pa
„ ce que toute l'Eglise faisoit. Que ne
„ vous donc. Monseigneur, vous pouvez
„ que si nous le pouvions faire, ce seroit
„ pour vous que pour M. Bail; & que si t
„ que vous avez pris la peine de nous dir
„ pas capable de nous persuader qu'il n'y
„ de péché à signer, nous en croyons
„ moins M. Bail." Enfin après m'avoir
voulu prouver qu'il n'y avoit point de péché à
il me menaça de la privation des Sacrem
tant que je persistasse à ne le pas vouloir fa
me dit: „ Qu'il me laisseroit si longtems s
„ recevoir, que je me résoudrois enfin de
„ pour communier." Je lui répondis: „
„ m'avoit déjà fait une fois la même mena
„ que je lui avois répondu que j'étois bien
„ gnée de vouloir signer pour communier,
„ qu'au-contraire je ne pourrois jamais me

e de communier si j'avois signé, étant parfaitement trop convaincuë que je ne puis faire la Signature sans péché." Là-dessus il se mit dans une grande colère & me dit, „ que je le prennois nécessairement pour une personne fort ignorante ou pour un très-méchant homme, puisque je regardois la Signature qu'il me commandoit comme un péché capable de m'empêcher la participation des Sacremens." Je ne sais plus ce que je répondis, je sais seulement qu'il en demeura satisfait pour lors: car parlant ce même jour à la Communauté, il répéta ce que je lui avois dit de la communion & en tira la même conséquence. Ensuite il me pressa fort pour savoir si, après tout ce qu'il m'avoit dit, il étoit possible que je lui pusse resister, sans que d'avoir formé les unes avec les autres parti contre lui, ajoutant qu'il savoit fort bien que nous nous encouragions l'une l'autre à ne pas signer, & que l'on n'entendoit autre chose parmi nous sinon: *au-moins ma Sœur ne signez pas, je ne signerai pas non plus*, & qu'une autre disoit, *promettez-moi de ne le pas faire, & je vous promets que je ne le ferai pas aussi*. Enfin, ajoutoit-il, „ ce n'est que cabale." Je fis ce que je pus pour le persuader du contraire, mais inutilement.

Il me pressa encore beaucoup pour savoir sur quoi je me fondois pour toujours croire qu'il y eût du péché à signer, & ajouta: „ Car pourquoi y auroit-il du péché plutôt pour vous que pour les autres qui n'y en croient point; & en effet il n'y en a point du tout." Je lui répondis: „ Mais quand il seroit vrai, Monseigneur, qu'il n'y en auroit point, la seule pensée que j'ai qu'il y en a est capable de m'empêcher de signer: car j'ai toujours ouï dire qu'on ne sauroit faire la chose du monde la plus indifférente sans péché, quand on est persuadé que c'en est un." Il répondit, „ il est vrai, mais il faut être capable d'entendre raison: car si je m'étois imaginé, par

 „ exem-

„ exemple, que c'eſt un péché mortel de d
„ dre ce dégré, je ne pourrois pas en t
„ descendre ſans offenſer Dieu. Je lui rép
„ Monſeigneur il faudroit être fou pour s
„ ner cela." Il répondit: „ Il eſt vrai,
„ ne perſonne qui croiroit cela ſeroit-el
„ folle que vous qui vous perſuadez que c
„ péché de m'obéir?" Je voulois lui ré
qu'il y avoit des choſes où je lui pourrois
béir ſans péché, mais il ne m'en donna
tems, me faiſant taire à l'inſtant; & très-f
quoique je ne lui diſſe pas un ſeul mot il
ſoit, „ écoutez moi, ah! écoutez moi d
„ vous plait." Il pourſuivit, „ ſi donc je
„ formé dans l'eſprit un péché mortel de d
„ dre ce dégré, ſavez vous ce que je ferois
„ verrois querir un Docteur: je lui dirois,
„ ſieur, je crois que c'eſt un péché mortel d
„ cendre ce dégré, & cependant je voudro
„ ſortir d'ici, que dois je faire? hé! mais
„ ſeigneur, ſi vous voulez vous en aller,
„ bien néceſſairement que vous paſſiez par
„ le pouvant pas faire par ailleurs; pour du
„ il n'y en a point du-tout, je vous en
„ De même vous, ma bonne fille, en l'é
„ vous êtes vous devez toujours avoir un I
„ auprès de vous, pour réſoudre vos do
„ vos difficultés. Je crois bien que vous e
„ je n'en doute pas; car je ne ſais que tro
„ ces Meſſieurs, pour vous tromper plus
„ tement, vous ont perſuadé que c'eſt un
„ de ſigner, & vous ont engagé à leur pa
„ des motifs de conſcience, afin de vous
„ attraper." Je lui répondis: „ En effet M
„ gneur, ce n'eſt que la conſcience qui m'
„ à ne pas ſigner; mais au-reſte quand to
„ Sorbonne ſeroit là, elle ne me pourro
„ perſuader que le menſonge n'eſt pas un p
„ non plus que tout le monde enſemble

„ sauroit faire croire que de tuer un homme ce „ n'est pas un homicide." Il répondit : „ Mais, „ mon Dieu, cela est étrange, quel mensonge se- „ rez-vous en signant ? pourquoi mentirez-vous „ plutôt que les autres ? Monseigneur, parce que „ je dirois que je crois une chose que je ne crois „ pas. Que ne la croyez vous ? Monseigneur, c'est „ que je ne puis pas savoir par moi-même ce qui „ en est ; & à moins de cela on n'est pas obligé de „ croire les Faits." Il me voulut prouver qu'il y avoit plusieurs autres Faits dans l'Eglise que je croyois sans en être persuadée par moi-même, & sans avoir vu les livres ou étoient contenues les héréfies que les Papes & les conciles avoient condamnées. Je lui répondis : „ Il est vrai ; mais ce „ qui rend les Faits certains, est prémièrement le „ consentement universel de toute l'Eglise, & se- „ condement l'aveu que les Auteurs ou leurs Sec- „ tateurs font d'avoir écrit ou enseigné, ou tenu u- „ ne telle doctrine ; & aucune de ces deux choses „ ne se trouve dans le Fait de Jansénius, qui est „ contesté comme vous le savez. Ouï, par cinq „ ou six personnes arrêtées à leur propre sens & „ intéressées dans cette affaire autant qu'on le puis- „ se être."

Il recommença ensuite à me parler de tout ce qui s'étoit passé au sujet du Fait de Jansénius, tant à Rome que dans l'assemblée ; & pour conclusion, il me conta une histoire qu'il croyoit sans doute de grand poids, puisqu'il la répéta ce même jour à la Communauté, pour la persuader qu'il ne faut pas se forger des péchés mortels à sa fantaisie & selon son caprice. „ Il y a présentement, dit-il, ma „ bonne fille, un fou qui court les ruës de Paris, „ & que l'on va mettre à la Bastille. Il s'imagi- „ ne, & veut persuader les autres, que c'est un „ péché mortel de ne pas jeûner le Mécredi & le „ Samedi, & que S. Charles Borromée & le bon „ François de Sales sont damnés pour n'avoir pas

„ [illegible] ces deux jours-là. Monſeigneur,
„ [illegible] les choſes d'où elles viennent:
„ tes que c'eſt un fou, il ne faut donc pas
„ ter à ce qu'il dit: les commandemens
„ nous défendent de mentir; mais ils ne
„ donnent pas de jeûner le Mécredi & le
„ Il ſe mit à rire & moi auſſi," ne m'éta
„ poſſible de m'en empêcher.

ENFIN il tenta une autre voie qui fut
prendre par la douceur; car jusqu'alors il
menée aſſez rudement. „ Mais, ma bonn
„ me dit-il, dites moi en confiance ce q
„ empêche de ſigner. Monſeigneur, c'
„ Chamillard. Comment M. Chamillard?
„ ſeigneur, c'eſt qu'il m'embaraſſe par la
„ de ſes ſentimens: il dit aujourd'hui un
„ & demain une autre. Il dit préſentem
„ c'eſt un péché mortel de ne pas ſigner;
„ le commencement il m'avoit dit poſiti
„ il n'y a point de péché mortel à ſigner, i
„ a point à ne pas ſigner; ni pour l'un
„ l'autre, Dieu ne vous damnera pas; &
„ que je lui demandois pourquoi donc il n
„ ſoit tant de ſigner, il me répondit qu'il
„ poſoit la Signature comme une choſe
„ grande perfection, & comme une œuvre
„ te. J'ajoutai, vous voyez, Monſeigneu
„ voilà deux choſes bien différentes, &
„ ſujet de me défier de lui, & de craind
„ ne diſe pas la vérité, puiſqu'elle eſt tou
„ même, comme vous ſavez. Il répondit
„ vrai, mais ſi M. Chamillard vous a dit
„ eſt un méchant homme. Il me l'a dit,
„ gneur, ainſi qu'à quelques autres de nos S
„ me dit, voulez-vous que je l'envoye que
„ que vous lui ſouteniez en ma préſence.
„ la ne ſerviroit de rien, lui dis-je, il a
„ en une rencontre de l'avoir dit, il le ni
„ une ſeconde fois." Monſeigneur l'Arch

:va cependant & fut à la fenêtre pour l'appeller, ; continuant de l'appeller, il ne le fit pas venir. ıt ainsi debout il se promenoit dans le Parloir, e fois à autre il frappoit du pié en terre disant: :, *cabale, ne verrai-je jamais que cabale?* voyant n'avoit plus rien à me dire, je lui demandai il désiroit encore voir quelques-unes de mes eurs, afin que je les fusse avertir." Il me dit ıe non, qu'il étoit si las qu'il n'en pouvoit plus, yant parlé tout le jour." Néanmoins il ne s'en t point, ni moi non plus, qui n'osois par re- : fermer la grille qu'il ne fût sorti. Mais ınt qu'il demeuroit toujours, je la fermai pen- qu'il regardoit par la fenêtre.

N sortant du Parloir je trouvai la Sœur Flavie porte qui vouloir entrer: je lui conseillai de e pas faire, crainte d'incommoder M. l'Arche- ne: je lui raportai ce qu'il m'avoit dit, & que je rois qu'il n'y étoit plus. Je me tenois à la por- u Parloir pour empêcher qu'elle n'entrât; mais me poussa si fort pour se faire passage, qu'elle fit descendre en arrière les deux petits dégrés Parloir. Elle s'approcha ensuite de la grille en nt d'une voix douce & gracieuse. „ Monsei- neur, Monseigneur, êtes-vous là encore?" , pensant que c'étoit moi, répondit assez dure- ıt: „ ne vous ai-je pas déjà dit que je ne sau- ois plus parler, & que je suis si las que je n'en uis plus?" elle reprit la parole & lui dit avec nême douceur de voix: „ C'est moi Monsei- neur, c'est moi, ne me connoissez-vous pas?" 'instant Monseigneur l'Archevêque changeant ton lui dit: „ ah! c'est vous ma Sœur de Ste. Flavie, mettez-vous là que nous causions un peu ensemble." Elle ouvrit aussitot la grille, & int fermer la porte, & me dit de faire venir la re Eugénie. Elles demeurèrent encore plus ne heure avec Monseigneur l'Archevêque, qui t ensuite au grand Parloir voir la Communauté, à

III. Elle sort du Parloir, & la Sœur Flavie y entre avec violence. La Mère Eugénie y va aussi.

à qui il parla jusqu'à près de huit heures du [illegible] nonobstant sa lassitude & son épuisement.

IV. Entretien de M. l'Archevêque avec la Sœur de St. Alexis en présence de la Communauté. Il la presse de desavouër un article du procès verbal imprimé, qui lui fait fort bien de la peine.

Le 24. Septembre 1664. Monseigneur l'Ar vêque, faisant la lecture du procès verbal à la le du Parloir, lut sans réflexion un des arti qu'on y avoit mis sur mon raport, qui est c où il m'assura que la Mère Eugénie ne seroit longtems à Port-Royal, que les choses se rac moderoient, & qu'il avoit été obligé de c quelque chose à la violence de nos ennemis. trouvant sur la fin de ce procès, que la même se avoit été dite à une de nos Sœurs par un Ecclésiastiques qui étoient avec lui le jour de l lèvement de nos Mères, il voulut savoir le de l'Ecclésiastique & celui de la Sœur à qui il a parlé. La Sœur, qui avoit fait la déposition cet article, ayant pris Médecine ce jour-là, voit pu venir au Parloir, de sorte que l'on meura sans le pouvoir prouver & sans rien d Monseigneur l'Archevêque pressant beaucoup en avoir l'eclaircissement, & croyant déjà avoir convaincues d'avoir avancé des choses f ses, quelques unes de nos Sœurs m'obligèren parler, quoique je n'en eusse guère d'envie, vant nulle part à cet article, & ne m'étant trouvée avec la Sœur à qui l'Ecclésiastique a dit ces paroles. Je me mis neanmoins à gen & je dis à Monseigneur l'Archevêque : „ M „ seigneur, ce n'est pas moi à qui cet Ecclési „ que a dit cela; mais vous m'avez dit vous- „ me la même chose. Il répondit : Moi, ma b „ ne Sœur, je vous ai dit cela ? ah ! il est fa „ vous mentez, ah vous êtes une menteuse " me baissai profondément comme pour le rem cier) „ [illegible] en quel lieu v „ [illegible] l'endroit, le ter „ [illegible] & la manière dont il m'avoit tenu „ discours & il nomma une Sœur qui avoit „ tout présente, mais qui neanmoins n'avoit

tendu, parce qu'il parloit fort bas, étant si près
moi qu'il s'en falloit peu que sa tête ne tou-
ât la mienne." Il reprit la parole & commen-
core à m'appeller une fois ou deux menteuse,
me dire, „ Ah! vous êtes une dangereuse fil-
, une méchante Religieuse, vous avez un es-
it dangereux, vous êtes un dangereux esprit.
omment vous appellez-vous, ma bonne Sœur?
lui dis mon nom de Religion. Votre nom du
onde; de quelle Maison êtes-vous?" Je ne
lis rien à cela; mais une de nos Sœurs & M.
aillard répondirent pour moi. Je demeurai en-
de ceci dans un tel état, que quand les paro-
e M. l'Archevêque eussent été autant de coups
âtons qu'on eût déchargé sur moi, je n'en au-
pas été plus rompue, plus abbatue & plus
blante que j'étois; & après que nous eumes été
de quatre heures dans ces fortes de combats,
lut, quand nous en fortimes, qu'on m'aidât à
her, ne pouvant me soutenir seule, de sorte
l'après-dinée, quand la Communauté y retour-
il fallut me mener, ainsi que lorsque nous y
s toutes en particulier.

ORSQUE j'entrai au Parloir cette dernière V. Second entretien du même jour, sur le même sujet.
, M. Chamillard, qui étoit avec M. l'Arche-
e, lui dit, „ Monseigneur, c'est ma Sœur
igelique de St. Alexis qui vous a parlé ce ma-
n avec tant d'arrêt & d'emportement." Mon-
eur l'Archevêque répondit: „ Mais, ma bon-
Sœur, je ne vous ai point dit cela. Pardon-
z moi, Monseigneur, vous me l'avez dit
es-assurément." Il se tourna vers M. Chamil-
disant; „ cela est étrange, Monsieur, l'as-
ance de cette fille. Moi, je lui ai dit que j'a-
is été obligé de céder quelque chose à la vio-
nce de leurs ennemis, & je ne les connois pas
ulement? Je ne sais, ma bonne Sœur, comment
ous osez dire cela: vous l'ai-je dit vraiment?
i Monseigneur, vous me l'avez dit. Monsieur
„ ce-

„ cela eſt fâcheux. Vous me le ſoutiendrez donc „ toujours, ma bonne Sœur. Ouï, Monſeigneur, „ car il n'y a rien de plus vrai; & ſi je peux parler „ au lit de la mort, & qu'il faille vous le ſoutenir, „ je vous le ſoutiendrai, parce que je ne pourrois „ pas le desavouër ſans commettre un menſonge." Il répondit: „ ha! ma bonne fille; ha! Mon Dieu, „ il faut avouër que vous êtes une méchante Reli- „ gieuſe." M. Chamillard prit auſſitôt la parole & me dit avec un grand empreſſement; „ hé! „ mais, ma Sœur; hé! mon Dieu, hé! demandez „ pardon à Monſeigneur, hé! au nom de Dieu hu- „ miliez-vous. Je lui répondis: Monſieur, pour „ m'humilier je ne le puis pas faire davantage, „ puisque je ſuis à genoux, comme vous voyez: „ pour demander pardon à Monſeigneur d'une ma- „ nière qui pût le ſatisfaire, il faudroit que je lui „ diſſe que je n'ai pas dit vrai; & c'eſt ce que je „ ne pourrois pas faire ſans mentir. Monſeigneur „ l'Archevêque répondit: ah! Monſieur, je lui „ pardonne de tout mon cœur, je ne veux plus „ m'en ſouvenir, je prie Dieu de lui pardonner. „ Allez, allez, ma bonne Sœur, dites moi ſeule- „ ment voulez-vous ſigner? en qu'elle diſpoſition „ êtes-vous? Monſeigneur, je vous ai toujours „ témoigné, toutes les fois que j'ai eu l'honneur „ de vous voir, que je ne le pouvois faire, par- „ ce que je craignois d'offenſer Dieu; & comme je „ ſuis encore dans la même appréhenſion, & que j'ai „ toujours les mêmes doutes & les mêmes difficul- „ tés, je vous avoüe, Monſeigneur, que je ne me „ puis réſoudre à ſigner tant que je ſerai dans cet „ état." Il ſe tourna vers M. Chamillard, & lui dit, „ elle ſignera, Monſieur, je le vois bien, elle „ paroit docile." M. Chamillard répondit: „ Ouï „ Monſeigneur, c'eſt un eſprit doux & fort raiſon- „ nable." Comme je me levois pour m'en aller, M. l'Archevêque me dit, „ êtes-vous malade, ma „ bonne Sœur: vous avez mauvais viſage." Je lui

avoüai

l que je n'en pouvois plus. Sur-quoi il me „ n'avez-vous point peur, ma bonne ur. Savez-vous bien ce que cela signifie. nseigneur, je pense que cela ne signifie au- chose sinon que si j'empirois j'en pourrois n mourir. Ce n'est point cela, ma bonne ur, c'est que Dieu vous punit; & pour moi, nsieur, ajouta-t-il, parlant à M. Chamil- d, je crains la vengeance de Dieu pour ces ivres Filles, il me semble que je vois les ef- s de sa colère sur leur Maison. Je me reti- ensuite."

r appris depuis par une personne qui étoit en ns-là au-dehors, que, durant son dîner, il igna encore à M. Chamillard d'être fort fâché e moi, disant qu'il eut mieux aimé avoir un coupé que de voir soutenir les choses avec t d'assurance que moi, & qu'il s'informa fort ulièrement de mon nom, de ma race, & de renté; à quoi M. Chamillard satisfit.

VI. Son entretien avec M. de la Brunetière. Il lui parle encore du Procès verbal.

ELQUE tems après, Monseigneur l'Archevê- étant venu à Port-Royal, M. de la Brune- , qui étoit avec lui, me demanda; & après eut parlé environ une demie heure de la Sig- e, Monseigneur l'Archevêque vint à la porte arloir en dehors & lui dit quelque chose: je ouvois bien voir parce qu'elle étoit entre- rte; mais je ne m'avisai pas de faire attention à 'ils disoient, au-contraire je m'éloignai de lle, & me mis à genoux pour faire quelques es. M. de la Brunetière étant rentré, après u- space de tems assez considérable, continua à arler de la Signature comme auparavant; mais à-peu il fit adroitement venir à propos le s verbal: ce qui me fit croire que c'étoit de que Monseigneur l'Archevêque lui avoit par- me témoigna d'abord combien M. de Paris en offensé, & avec raison, puisque c'étoit une qui lui étoit la plus injurieuse du monde de l'a-

l'avoir fait imprimer. Je lui répondis: „ qu
„ n'avoit pas été nous qui l'avions fait impri
„ & que nous ne savions pas qu'il le fut q
„ Monseigneur l'Archevêque vint nous en fai
„ lecture; que nous n'avions pas eu dessein e
„ faisant de le rendre public au-moins prés
„ ment." il me demanda ensuite si j'y avois q
que part: je répondis „ qu'ouï, que j'y a
„ contribué & que je l'avois signé comme me
„ tres Sœurs: mais vous n'avez pas vu & é
„ du généralement toutes les choses qu'il cont
„ Je lui avoüai que non, & que c'eut été
„ chose bien impossible, parce qu'il y en a
„ quelques-unes de nous au Chœur, d'autr
„ l'Avant-Chœur, & d'autres au Chapitre; &
„ n'ayant pu être en même tems qu'en l'un de
„ trois lieux, je n'avois pas vu par conséquen
„ qui se passoit aux deux autres. Il me dit,
„ falloit donc signer que ce que vous aviez v
„ entendu; car c'est une forme que l'on gard
„ dinairement dans les procès verbaux, où
„ que personne dit: moi ün tel, j'ai une telle c
„ à dire, je la signe. Je lui répondis: Monsieur
„ la seroit bon dans une ville ou dans un vil
„ où il se peut faire qu'un homme ne conn
„ pas l'autre; mais dans notre Communauté,
„ nous connoissons toutes assez particulière
„ pour pouvoir signer sans crainte & sans scru
„ sur le raport & sur la foi les unes des au
„ & pour mon particulier, Monsieur, comm
„ serois bien fâchée d'avancer une chose si
„ n'étoit bien véritable, je dois croire aussi
„ mes Sœurs, qui sont meilleures que moi
„ voudroient rien déposer si elles n'en ét
„ bien assurées; & ainsi je n'ai trouvé aucune
„ ficulté à signer le procès verbal que nous a
„ toutes concerté ensemble." Je pense qu'il
va cette raison bonne, parce que depuis
m'en parla plus; mais il me pressa de desavouë

Monseigneur l'Archevêque m'eut dit qu'il avoit cédé quelque chose à la violence de nos ennemis, disant „ que Monseigneur l'Archevêque avoit été „ bien éloigné de me le dire, ou qu'autrement „ ses paroles auroient été bien contraires à sa con- „ duite, parce qu'en de semblables occasions il ne „ prennoit avec personne ni ses avis ni ses résolu- „ tions, étant assez prudent pour conclurre de lui- „ même ce qu'il avoit à faire; qu'il n'étoit pas „ vrai que les Jésuites se fussent mêlé de le con- „ seiller sur ces sortes de choses; qu'il les auroit „ bien renvoyé." Je continuai toujours à lui sou- tenir que M. de Paris me l'avoit dit positivement, & j'ajoutai: „ que la manière, dont il nous trai- „ toit, faisoit bien voir que non seulement il ne „ s'étoit pas contenté de le dire, mais encore qu'il „ l'avoit fait." Il me dit ensuite: „ Mais au- „ moins, il me semble que vous seriez obligée de „ faire quelque petite satisfaction à Monseigneur „ l'Archevêque: vous devriez lui demander par- „ don. Monsieur, si j'avois avancé une chose qui „ ne fût pas vraie, je sai bien que je le devrois „ demander; mais cela n'étant pas, je ne trouve „ pas que j'aie fait une faute, & quand même j'en „ aurois fait une, je n'en porterois pas la peine „ en l'autre monde. Monseigneur l'Archevêque „ m'en a fait faire lui-même la pénitence dès ce- „ lui-ci." Il me demanda: „ Et comment donc „ ma chère Sœur?" Je répondis: „ Mais Mon- „ sieur, est-il possible que vous ne sachiez pas „ toutes les injures qu'il m'a dites." je les lui dis, & j'ajoutai: „ pour moi, Monsieur, jamais rien ne „ m'a plus étonnée que d'entendre un Archevêque „ parler de la sorte, & faire des sermens aussi é- „ pouvantables que ceux qu'il fit ce jour-là: il „ pria Dieu de l'abîmer devant nous toutes s'il y „ avoit un seul mot du procès verbal qui fût vrai; „ & pour mon particulier, jamais il ne m'a pres- „ que dit quatre paroles, que la quatrième n'ait

„ été

„ été une injure; & après cela je croirai q
„ feigneur l'Archevêque cherche mon b
„ qu'il est fort bien intentionné dans ce q
„ il faudroit que je renonçasse moi-même
„ tianisme & à toutes les maximes de l'Ev
„ je me voulois persuader que cela pût êtr
dant que je lui disois toutes ces choses,
répondoit rien; mais après il me témoign
difficulté à croire ce que je lui disois. J
pondis: „ Monsieur, si Monseigneur l'Arc
„ n'avoit parlé qu'à moi, vous auriez plus
„ d'en douter, quoique je n'avance jam
„ sans être bien assurée; mais en cette r
„ j'ai autant de témoins qu'il y avoit de p
„ au Parloir." Il voulut ensuite excuser
gneur l'Archevêque en me disant, „ qu'as
„ nous n'avions pas bien compris le sen
„ n'avoit voulu dire cela qu'à l'égard de
„ articles." Je lui répondis: „ Monsieur
„ seigneur l'Archevêque n'a point fait c
„ tinction. Il a dit généralement que de
„ procès verbal, il n'y en avoit pas un
„ de véritable, & que tout étoit supposé:
„ laisse à penser, Monsieur, si cela peut
„ quelque explication. Peut-on enten
„ chose, qu'il a dite aussi formellement qu
„ là, dans un autre sens, sinon que tou
„ faux? cependant Monsieur, vous savez
„ a rien de plus véritable & de plus réel c
„ lèvement de nos Mères, que l'entrée d
„ de Sainte Marie, que celle de M. le Li
„ Civil, de M. le Chevalier du Guet, d
„ Prevôt de l'Ile, & que vous savez aussi l
„ nous, puisque vous y étiez." Comme
tions fort avant sur ce discours, Monseign
chevêque vint encore à la porte du Parlo
Monsieur de la Brunetière qu'il s'en alloit
demander s'il vouloit venir, de sorte que
demeurames là.

autre fois au mois de Novembre 1664.
gneur l'Archevêque étant encore venu à
oyal, une demie heure après qu'il fut ar-
Mère Eugénie m'envoya sonner par une
eligieuses, qui me dit lorsque je fus arri-
s la cloche, que leur Mère me demandoit
galerie des Parloirs. Y étant allée, elle
anda d'abord comment je me portois, &
oigna être en peine de ma santé, parce
i avoit dit que j'étois mal. Elle m'offrit
rte de soulagemens, & me dit même qu'el-
oit que j'étois en état d'aller à l'infirmerie.
nerciai très-humblement, & je lui dis que
is besoin que de repos, que je le pourrois
au lieu de notre obéissance, ou à notre
parce que je n'avois pas coutume d'aller à
erie toutes les fois que j'étois indisposée. Je
qu'elle n'eût rien d'autre à me dire; mais
je voulois m'en aller elle me dit: „ Ma
Sœur, entrez, s'il vous plait, dans le Par-
le Saint Paul, Monsieur de la Brunetière y
à qui Monseigneur veut que vous parliez."
que d'entrer je dis le *Dum steteritis &c.*
qu'on vous fera paroitre, &c." qui est une
que j'avois coutume de dire toutes les fois
onseigneur l'Archevêque, ou quelque autre
e de son parti me demandoit; & je me
bien qu'il y auroit quelque mystère à la fin
e visite. Monsieur de la Brunetière com-
par me dire: „ qu'on lui avoit appris que
s mal; qu'il avoit beaucoup de déplaisir
on indisposition; qu'il craignoit qu'on n'eût
ssez de soin de moi, & qu'enfin il me prioit
aire pour mon soulagement tout ce que je
rois; que la Mère Eugénie avoit une gran-
harité; que je n'avois qu'à lui dire mes be-
aussi librement qu'à nos Mères, & qu'assu-
nt elle me les feroit donner." Je lui ré-
: „ que je venois de lui parler; qu'elle m'a-
„ voit

VII. La Mère Eugénie l'invite à parler à M. de la Brunetière: son entretien avec lui, sur le sujet de ses incommodités & de la trahison des Sœurs Flavie, Perpétue, & Jacques.

„ ſigné qui me rendoient malade; que
„ choſe bien étrange de ſe voir trahi
„ propres Sœurs, & même par celles
„ principalement les plus obligées à n
„ & à la Communauté." Je m'éten
coup ſur la charité toute particuli
avoit eu pour nos Sœurs Flavie, Do
Jacqueline; & je lui dis, à propos de ce
re, ce que l'on avoit fait, & ce que
encore pour Madame ſa Mère, pour
pour ſes deux Nièces, ajoutant: „ Vou
„ rez qu'après tout cela leur ingratitud
„ grande, & qu'ayant tous les jours tan
„ ſujets d'affliction, il ne faut pas s'éton
„ fois malade; & je ſuis bien aſſurée qu
„ les choſes ſeront comme elles ſont,
„ jamais mieux; car enfin, Monſieur,
„ mes dans un état dont je ne doute
„ vous n'euſſiez pitié ſi vous le ſaviez;
„ qu'il n'y a que Dieu & nous qui puiſſ
„ ce que nous ſouffrons." Sur cela il
gna grande compaſſion, & me dit; „ q
„ jugeois capable de me ſervir & de me
„ quelque ſoulagement, il le feroit d
„ cœur; que je lui pouvois dire librem
„ m'affligeoit, & que dans les occaſions

que; qu'elle ne quittoit point M. Chamil-d, chez qui elle étoit souvent à des heures in-es, y demeurant quelquefois jusque par de-là uf heures du soir; qu'elle ne s'étoit pas conten-de d'avoir fait sortir nos Mères, & de donner la e de leurs noms à Monseigneur l'Archevê-e, mais qu'elle tâchoit encore de se défaire de tes les autres qui s'opposoient à ses dérégle-ns, & qui trouvoient à redire à sa mauvaise nduite; & qu'elle tâchoit pour cela de donner Monseigneur l'Archevêque des impressions ter-les de la plupart de nous." Je m'étendis re fort particulièrement sur les desordres de eur Flavie. Je lui dis: „ qu'elle n'alloit pres-e jamais à la Messe les jours ouvriers, si ce toit qu'elle dût communier; qu'elle ne faisoit mentir; que toute sa conduite n'étoit que mulation, que déguisement, &c."

m'écoutoit sans rien dire; sinon que de fois il me disoit: „ Mais, mon Dieu, ma ur, ne pensez pensez point à cela; cette pen-vous afflige & contribue à vous rendre mala-". Je lui répondis: „ Il est vrai, Monsieur, quel moyen de ne point penser à ce que je tous les jours de mes yeux. S'il n'y avoit les Religieuses de Sainte Marie, qui nous souffrir & qui dissent du mal de nos Mè-& de nous, je ne m'en soucirois pas; mais nos propres Sœurs nous trahissent, nous sent, & tâchent tous les jours de nous faire ir de notre Maison, cela est bien étrange; & bien impossible de ne le pas ressentir: les -mêmes n'ont pas été exemts de ces sen-, comme l'on voit de David dans les ames: *Quoniam si inimicus meus maledixerit*, Pf. LIV. *Si c'eut été mon ennemi qui eut dit du contre moi, je l'eusse souffert patiemment.*"

une infinité de semblables choses il me dit: is pourquoi vous imaginez-vous que la Sœur

„ Flavie vous veuille faire sortir, & qu
„ donné la liste des noms de vos Mères?
répondis: „ je le sai bien, & je ne me l'
„ point: je ne parle point par cœur: le c
„ celles qui sont sorties étoit trop bien f
„ ne pas croire que ma Sœur Flavie s'en
„ lée. Les noms & les surnoms avo
„ écrits par une personne qui les savoit bi
me dit; „ que c'étoit Monsieur Chamill
„ avoit donné la liste sur laquelle les ob
„ avoient été dressées." Je lui dis; „ q
„ ou trois de s qui étoient sorties n
„ jamais dit le noms à Monsieur Cha
„ & qu'il falloit n que ma Sœur Flavie
„ part; que je ne doutois point que M
„ Chamillard n'eût fait la liste de Mon
„ l'Archevêque, parce que Monseigneur
„ vêque-même nous l'avoit appris en bon
„ pagnie le jour de l'enlèvement de nos
„ ayant appellé Monsieur Chamillard un b
„ qui ne savoit ce qu'il faisoit, parce qu
„ mis deux fois le nom d'une même Sœu
continuai encore à lui assurer: „ que c'
„ Sœur Flavie qui avoit donné à Monsie
„ millard la liste, sur laquelle il avoit fait
„ ne." Je lui dis cela si ferme, que cro
surément que j'en savois quelque chose, qu
effet je n'en parlasse que par conjecture, il
„ enfin que voulez-vous, la pauvre fille a
„ voir donner ces éclaircissemens à Mon
„ l'Archevêque." Je lui répondis: qu'ell
„ meure donc là, Monsieur, & qu'elle ne
„ te pas de faire sortir les autres." Je lu
là-dessus un différent que j'avois eu avec
suite de quelque faux raport qu'elle avo
Monsieur Chamillard de toute la Commun
je lui dis: „ que lui en ayant parlé avec
„ chaleur en une rencontre, je m'étois cr
„ gée de lui en donner satisfaction; que l'é

rcher pour cet effet après Complies, elle avoit é de déguisement & fait des mensonges épouvantables pour me cacher qu'elle fût à la recréation des Sœurs de Sainte Marie à cette heure, qui est celle du grand silence pour nous, ce qu'elle se doutoit bien que j'y trouverois à redire; que je laissois cela à part, mais je n'en voulois seulement venir au sujet qui m'avoit obligée de lui rapporter cette histoire, il étoit que la Sœur Flavie, après avoir reçu mes excuses, m'avoit dit qu'elle étoit fâchée par deux raisons que je lui eusse parlé de la fête: la prémière étoit que j'avois blessé la charité, & la deuxième que je m'étois préparé un trône; & j'ajoutai, de sorte, Monsieur, que toutes celles qui offenseront ma Sœur Flavie, qui la reprendront, qui oseront improuver sa conduite, elle les mettra dehors; & après cela elle prétend que nous plierons sous elle & que nous tournerons selon qu'il lui plaira de nous donner? Ah! c'est ce qui la trompe. J'ai une telle horreur de sa conduite, de ses trahisons, de ses mensonges, & généralement de tout ce qu'elle fait, que quand il n'y auroit que cela, je ne voudrois pas signer crainte de devenir comme elle." Monsieur de la Brunetière prenant la parole me dit; „ que la Signature n'avoit rien de commun avec tous ces déréglemens; que l'on ne m'obligeroit point à dire du mal de nos Directeurs, ni de nos Mères, ni de nos Sœurs, & qu'au-contraire il me loüoit de ce que je les aimois & les honorois, & que si je faisois autrement, il feroit le prémier à m'en reprendre, parce que c'étoit des personnes de si grande vertu & qui méritoient beaucoup." Je lui répondis „ que je pensois bien que toutes celles, qui avoient signé, n'avoient pas cru s'engager dans la condamnation de nos Mères, & dans toutes les intrigues de ma Sœur Flavie; VIII. Suite de la Signature. Un pas en attire un autre.

„ Flavie vous veuille faire ſortir...
„ donné la liſte des noms de vos Méres. ...
répondis: „ je le ſai bien, & je ne me ...
„ point: je ne parle point par cœur: le ...
„ celles qui ſont ſorties étoit trop bien ſa...
„ ne pas croire que ma Sœur Flavie s'en ...
„ lée. Les noms & les ſurnoms avo...
„ écrits par une perſonne qui les ſavoit b...
me dit; „ que c'étoit Monſieur Cham...
„ avoit donné la liſte ſur laquelle les ...
„ avoient été dreſſées." Je lui dis; „ ...
„ ou trois de celles qui étoient ſorties ...
„ jamais dit leurs noms à Monſieur ...
„ & qu'il falloit bien que ma Sœur Fla...
„ part; que je ne doutois point qu...
„ Chamillard n'eût fait la liſte de ...
„ l'Archevêque, parce que Monſeig...
„ vêque-même nous l'avoit appris e...
„ pagnie le jour de l'enlèvement d...
„ ayant appellé Monſieur Chamilla...
„ qui ne ſavoit ce qu'il faiſoit, p...
„ mis deux fois le nom d'une m...
continuai encore à lui aſſurer: ...
„ Sœur Flavie qui avoit donné...
„ millard la liſte, ſur laquelle...
„ ne." Je lui dis cela ſi ferm...
ſurément que j'en ſavois quel...
effet je n'en parlaſſe que par...
„ enfin que voulez...
„ voir donner ce...

„ mais que cependant elles y étoient tombées mal-
„ heureusement, & que depuis qu'on avoit fait ce
„ pas, on étoit capable de toutes sortes de déréglé-
„ mens; qu'il sembloit que l'on fût aussi-tôt livré
„ au sens reprouvé, & que la Signature portoit
„ avec elle un aveuglement étrange, un mépris
„ de Dieu, & une dureté épouvantable pour les
„ Sœurs." Je lui rapportai l'exemple de ma Sœur Jacqueline, qui disoit avant que de signer qu'elle ne le vouloit faire que pour satisfaire à sa conscience; qu'elle ne se sépareroit jamais de la Communauté; que si on nous séparoit des Sacremens elle ne communieroit point non plus que nous; que si on nous ôtoit nos voiles elle ôteroit le sien; & j'ajoutai; „ & cependant, Monsieur, c'est une des pi-
„ res. Il n'y a point de dureté pareille à la sien-
„ ne. Elle parle sans raison comme une personne
„ qui ne sait ce qu'elle dit. Il semble qu'elle n'ait
„ pas seulement le sens commun. Il ne tient pas
„ à elle que nous ne mourions de faim. Quand
„ on lui va demander quelque chose pour les cui-
„ sines, elle n'en donne jamais que la moitié; el-
„ le méprise les Anciennes: elle leur parle avec
„ une hardiesse qui surprend: il semble qu'on lui
„ doive tout, quoique ce soit elle au-contraire
„ qui doit tout à la charité de nos Mères ayant
„ été reçue pour rien."

IX. Monsieur Chamillard veut entrer dans le Parloir & dans la conversation Comment la Sœur de S. Alexis le renvoye autant de fois qu'il veut entrer.

APRÈS avoir assez long-tems parlé à M. de la Brunetière de pareilles & autres choses dont je ne me souviens pas, M. Chamillard entra dans le Parloir, approcha de la grille, prit une chaise & s'assit commençant à vouloir entrer en discours; mais je ne lui en donnai pas le loisir lui disant tout de suite: „ Monsieur, je vous supplie d'avoir
„ la bonté de vous en aller, je n'ai rien à dire
„ tant que vous demeurerez-là." Il parut surpris. Néanmoins il s'en alla assez bonnement; mais il revint environ un demi quart d'heure après. Il dit en entrant qu'il venoit attendre Monseigneur l'Arche-

chevêque. Je le reçus aussi gracieusement que la première fois, & me retirai de devant la grille en lui disant: „ Monsieur, je ne puis parler devant „ vous." Il répéta: „ je vous ai déjà dit que „ j'attend que Monseigneur l'Archevêque s'en ail- „ le. Je lui dis, il y a d'autres lieux où vous „ pouvez l'attendre. Je vous supplie de me laisser „ avec M. le Grand-Vicaire. Je n'ai point de „ tems à perdre. J'ai des choses nécessaires à dire." Il s'en alla paroissant ému, ensorte que Monsieur de la Brunetière me dit: „ Monsieur Chamillard „ est fâché, ma Sœur, vous avez tort de l'avoir „ renvoyé." Je répondis: „ Monsieur, je n'ai „ rien à lui dire." Il me dit: „ mais peut-être „ qu'il vous veut parler. Je n'ai rien non plus à „ écouter d'une personne qui ne fait point de scru- „ pule de faire des conférences entières rem- „ plies de jugemens téméraires, de médisances, „ d'injures, & de calomnies contre nos Mères, „ & encore, ce qui en est le plus étrange, c'est „ qu'il a fait lui-même une chose dont il nous a „ reprises dans une autre conférence qu'il nous „ fit peu de jours après que Monseigneur l'Arche- „ vêque nous eût lu le procès verbal, parce qu'il „ prétendoit que nous y avions avancé des choses „ fausses, injurieuses à Monsieur de Paris: mais „ il ne vous en fait plus présentement de sembla- „ bles: non, Monsieur, parce que nous l'avons „ rendu sage; car la plupart de la Communauté „ s'en alla ne pouvant plus entendre de tels dis- „ cours. Il est vrai qu'il s'en mit dans une colè- „ re si épouvantable, & parloit si haut qu'on l'en- „ tendoit du Dortoir, ménaçant celles qui sor- „ toient qu'elles ne communieroient de leur vie, „ & voyant que je me levois pour m'en aller aussi „ bien que les autres, il me dit qu'il me com- „ mandoit de demeurer là, ajoutant, qu'il y avoit „ un Canon qui excommunioit tous ceux qui sor- „ toient quand on prêchoit la parole de Dieu.

 „ Je

„ Je me remis sur mon siége en lui disant
„ sieur, quand vous ne nous direz que l
„ de Dieu on l'écoutera; mais lui conti
„ parler de la même sorte, j'étois enfin
„ & n'y étois pas retournée depuis."

X. M. l'Archevêque entre dans le Parloir avec M. Chamillard. Son entretien avec la Sœur sur la Signature.

COMME je continuois à parler de tou choses, Monseigneur l'Archevêque vint lui au Parloir avec Monsieur Chamillard. mença par me demander comment je me disant avoir appris que j'étois mal. Ensuit parla de la Signature à son ordinaire, toutes les raisons qu'il nous a dites tant qui sont de rendre l'obéissance & la soumissi à l'Eglise, au Pape, & à lui-même qui es Archevêque & notre Supérieur légitime; cette obéissance nous ne pouvons plaire & que toutes les bonnes qualités que nous & qui d'ailleurs nous rendoient recomman ne nous serviroient de rien, parce que ce péchoit en un seul point de la loi étoit c d'avoir manqué à tous les autres; qu'une p qui n'écoutoit pas la voix de ses Supérieu y obéir, manquoit d'écouter celle de Dieu qui disoit dans l'Evangile qui vous écoute te, &c. Il me dit ensuite tout ce qui s'éto à Rome au sujet de la condamnation de Ja les Messes, & les autres prières qu'on avo pour la conclusion de cette affaire, qui s choses qu'il ne manque presque jamais de ter pour prouver l'obligation qu'on a Après avoir parlé de tout cela une demie h tems, toujours debout & le chapeau à l comme il commençoit à faire obscur étant six heures au soir, & le mois de Novemb que je ne lui répondois pas un seul mot, assurément que je m'en étois allée, il manda si j'étois encore-là présente: lu répondu qu'ouï, & que je l'écoutois mêm toute l'attention qui m'étoit possible, il

parler en disant „ que c'étoit une chose pitoya-
de voir des filles faire parti contre lui; que
as nous perdions l'une l'autre en nous exhor-
t mutuellement à ne jamais signer; que les plus
êtées, les revoltées, & celles qui étoient dans
résolution de persévérer dans la desobéissance,
enoient les autres dans l'opiniâtrété." En-
, ajoutoit-il, Monsieur, cela est pitoyable,
ind le S. Esprit donne quelque bon mouve-
nt à quelqu'une, vous voyez ces quarante-
q. filles venir crier à l'entour d'elle: hé! ne
iez pas, hé! mon Dieu, ne signez pas, hé!
allez vous faire, ha! mon Dieu, vous vous
dez; cela est étrange, je ne sai pas pour moi
nment une pauvre fille peut resister." En di-
it cela, il marchoit dans le Parloir, faisoit
ras & des mains comme quand on veut in-
une personne. Puis s'addressant à moi il
it: Voyez-vous, ma bonne fille, votre Sœur
lène de Sainte Agnès,. qui est au Calvaire,
a remercié plusieurs fois & les genoux en ter-
de l'avoir ôtée d'ici, m'avoüant que je lui
ois donné le moyen d'obéir en la retirant du
lieu de cette cabale & de ce parti. Au nom
Dieu, ma bonne fille, séparez-vous de vos
urs: renoncez à cette maudite union qui vous
rd: retirez-vous dans votre chambre pour en-
ndre parler Dieu. Il y a une si belle parole
ns l'Écriture: attendez que je me la rappel-
, comment est-ce?" Je voulus d'abord rappor-
e. passage; mais Monsieur Chamillard prit la
e fort subitement, disant; *Ducam eam
litudinem & loquar ad cor ejus.* „ Hé bien,
bonne fille, continua Monseigneur l'Arche-
que, écoutez Dieu, séparez-vous de toutes
s entêtées: je vous ai tant de fois défendu de
rler les unes aux autres de toutes ces matiè-
s, & vous me desobéissez toujours. Mon-
gneur, je vous assure que nous ne parlons

 „ ja-

„ jamais de toutes ces sortes de choses, & que
„ nous n'empêchons point celles qui veulent si-
„ gner de le faire. Il répondit: hé! non non, hé!
„ vous agitez continuellement ensemble si les Pro-
„ positions sont ou ne sont point de Jansénius. Je ne
„ veux plus du tout que vous disputiez de cela les
„ unes avec les autres. Monseigneur, c'est ce que
„ nous ne faisons jamais; & en-effet nous en tirerions
„ une fort mauvaise conclusion." Il reprit la pa-
role pour dire: „ Il y a ici d'étranges esprits. Mais
„ n'admirez-vous point, dit il à M. de la Brune-
„ tière, cette *petite insolente de Briquet*," (je ne
me souviens pas bien si ce fut insolente ou impu-
dente; mais toujours ce fut l'un des deux) „ qui

XI. M. l'Archevêque insiste encore pour lui faire dire qu'il y a des choses dans le procès verbal qui ne sont pas véritables.

„ dit dans leur procès verbal que je l'ai prise par
„ les bras, & que je lui ai donné un petit soufflet.
„ Monsieur, j'ai autant pensé à cela comme je pen-
„ se présentement à vous prendre & à vous jet-
„ ter par cette fenêtre. Elles sont étranges: ha!
„ ce sont de dangereux esprits: des filles, qui ont
„ l'honneur en recommandation, auroient honte
„ de rapporter de semblables choses." Puis il
ajouta, pour me flatter & pour m'addoucir com-
me on auroit fait un enfant (Monseigneur l'Ar-
chevêque ne craignant point de faire toutes sortes
de bassesses pour venir à bout de ses desseins)
„ qu'il ne disoit pas cela pour moi; qu'il savoit bien
„ qu'il parloit à une Demoiselle & à une fille de
„ naissance, & continua disant: je vous avoue
„ pourtant que j'ai été fâché contre vous; mais je
„ vous ai pardonné; car j'ai dit après, que sans
„ vous le procès verbal auroit encore été pire qu'il
„ n'est, n'est-il pas vrai, ma bonne fille? Il est
„ vrai, Monseigneur, qu'il y avoit quelque petite
„ chose que je craignois qui ne fût pas assez vrai,
„ que je priai qu'on ôtat afin de le pouvoir signer
„ sans difficulté. Il répondit, & le reste, ma bon-
„ ne Sœur? Monseigneur, pour le reste il est bien
„ vrai. Il repartit: vos Mères & vos Sœurs, qui
„ sont

„ sont dehors, ne disent pas cela : je leur ai por-
„ té à toutes le procès verbal : elles sont étonnées
„ de la manière dont vous rapportez les choses,
„ & disent qu'elles ne voudroient pas le signer, &
„ même quelques-unes m'ont demandé pardon,
„ & m'ont assuré que tout ce que vous rapportez
„ est faux ; qu'elles n'en ont rien vu, & même
„ pour ce qui regarde votre Sœur Briquet, aucu-
„ ne d'elles ne la vu. Elles trouvent fort mauvais
„ qu'on l'ait mis. Il est vrai, Monseigneur, qu'on
„ auroit pu ne le pas mettre : ce n'est pas pour-
„ tant qu'il ne soit vrai, & moi-même je l'ai vu.
„ J'étois tout proche d'elle quand vous lui parlâ-
„ tes : pour toutes les autres choses, je pense bien
„ que nos Mères ne les voudroient pas signer,
„ parce qu'elles ne les ont pas vues : elles n'avoient
„ garde de les voir, Monseigneur, elles étoient
„ déjà sorties." Monsieur Chamillard prit la parole pour dire qu'il y étoit & qu'il n'y avoit pas vu tout ce que nous disions. Je lui répondis :
„ Je pense bien, Monsieur, que vous ne pouviez
„ pas tout voir ; & puis, comme vous savez,
„ vous sortites, & vous futes quelque tems de-
„ hors." Je ne sai ce qu'il me répondit. Monseigneur l'Archevêque & Monsieur Chamillard continuèrent encore à parler du procès verbal : je ne me souviens pas assez de ce qu'ils dirent pour le rapporter.

XII. M. l'Archevêque revient à la Signature.

Monseigneur l'Archevêque commença ensuite à parler de la Signature, & à m'assurer que je ne ferois point de mensonge en signant ; que je ne rendrois point de faux témoignage ; qu'il me l'avoit déclaré, & qu'il me le déclaroit encore, & que ce n'étoit pas à des filles à rendre un témoignage. Je lui demandai qui étoient ceux qui le devoient rendre. Il me dit que c'étoient les Evêques, les Docteurs & les Théologiens, & que nous autres n'étions pas capables de le rendre. Je lui répondis : „ Mais cependant, Monseigneur,

 „ on

„ on nous demande la Signature comme à eux;
„ le Formulaire est en mêmes termes aussi bien
„ pour nous que pour eux: ce qu'ils font & ce
„ que vous voulez que je fasse est égal en appa-
„ rence." Monsieur de la Brunetière répondit,
que le témoignage & le jugement étoit tout rendu,
le Pape l'ayant prononcé. Monseigneur l'Arche-
vêque me rapporta d'autres raisons si embrouil-
lées, que n'y comprenant rien je lui dis; „ Ha!
„ sans mentir, Monseigneur, je pense que vous
„ nous ferez tourner la tête. Point-du-tout, ma
„ bonne fille, vous l'avez trop timbrée. Hé
„ bien, je veux vous revoir, je vous reverrai, ma
„ bonne Sœur. Etrangement, Monseigneur; il
„ répondit, ha! je ne veux pas que vous me
„ craigniez, je veux que vous m'aimiez: vous ne
„ m'aimez donc point. Monseigneur, selon le
„ Proverbe, *qui bien aime bien craint.* Mais, dites-
„ moi, ma bonne fille, pourquoi ne me voulez-
„ vous point voir? Monseigneur, c'est qu'une
„ pauvre Religieuse comme moi ne mérite pas
„ de voir des personnes d'aussi éminente qualité;
„ & puis pour vous dire la vérité, cela ne sert
„ qu'à vous affliger & moi aussi, parce que vous
„ me demandez une chose qui vous fâche quand
„ je vous la refuse, & qui me donne beaucoup de
„ peine à moi-même, parce que je ne vous la
„ saurois accorder." Il me répondit: „ Hé bien, ma
„ bonne fille, tout grand Prince que je suis je me
„ rabaisserai jusqu'à vous: je veux vous revoir."
Je lui demandai ensuite les Sacremens, & lui re-
présentai qu'on ne refusoit jamais un Confesseur
aux personnes les plus criminelles, & non pas mê-
me à ceux que l'on faisoit mourir pour leurs cri-
mes. Monseigneur l'Archevêque répondit: „ Il
„ est vrai, mais si un Criminel qu'on va pendre
„ persévéroit dans sa desobéissance, on ne lui don-
„ neroit pas l'absolution; n'est-il pas vrai Mes-
„ sieurs les Docteurs, que vous ne voudriez pas

„ l'ab-

bfoudre? M. Chamillard répondit: non Mon-
gneur, ce feroit un facrilége. Je lui dis: ouï,
onfieur, un facrilége: eft-ce qu'on pendroit
-homme pour une desobeiffance, principale-
nt s'il ne refufoit d'obéir que pour ne pas of-
fer Dieu? pour moi je n'ai jamais ouï dire
e perfonne ait été pendue pour crainte d'offenfer
eu; mais au-contraire je crois qu'on ne pend
ur l'ordinaire que ceux qui l'ont offenfé."
onclufion fut que Monfeigneur l'Archevêque
it que pour les Sacremens il y aviferoit, &
miére parole fut: „ Adieu, ma bonne Sœur,
me recommande à vos priéres. Je veux vous
oir."

CTE de confirmation du procès verbal é-
imprimé, M. le Grand Vicaire m'en parla &
le que Monfeigneur l'Archevêque s'en tenoit
le moins autant offenfé que du procès ver-
même; qu'il difoit que ce qui le touchoit le
étoit que nous avions mis que lui, M. de
étoit venu pour nous contraindre de le re-
r, comme contenant des chofes fauffes; qu'il
oit à nous entendre parler, qu'il nous eut
le piftolet fur la gorge, ou fait quelque au-
olence pour nous le faire desavouër. N'ayant
ncore vu cet acte imprimé, & ne fachant pas
y eut mis un titre, je lui dis que je ne me
nois point que ce terme y fût; qu'il étoit
que nous en avions fait un, mais que je ne
pas fi c'étoit celui dont il me parloit. Il me
le ce l'étoit bien affurément, & que nous y
s toutes figné. Je le priai d'avoir la bonté
e le montrer, & que je lui dirois bientot ce
i étoit. Il me l'apporta, & l'ayant vu je lui
e c'étoit le même que nous avions fait; que
étoit pas nous cependant qui avions mis au
ce mot de *contraindre*, & j'ajoutai, „ Il eft
i, Monfieur, que Monfeigneur l'Archevê-
e ne nous a pas mis le piftolet fur la gorge;
„ mais

XIII. M. l'Archevêque étant parti, M. de la Brunetière fe plaint de la confirmation du procès verbal qu'on venoit d'imprimer, & la Sœur de la dureté & de l'injuftice de la conduite de M. l'Archevêque & de M. Chamillard.

„ mais il ne manquoit que cela ; car il a fait pour „ nous contraindre tout ce qui se peut faire au „ monde, & n'est-ce pas bien contraindre des „ personnes que de leur dire des injures à chaque „ mot, que de menacer, les unes de les mettre en„ tre quatre murailles, & les autres de les faire „ jeûner le reste de leur vie au pain & à l'eau, d'ap„ peller l'une méchante, l'autre menteuse, celle„ là est un dangereux esprit, celle-ci une dange„ reuse personne ? Enfin, Monsieur, pas une de cel„ les qui ont parlé à Monseigneur l'Archevêque „ n'a échapé ni de ses menaces ni de ses injures. „ Cela n'est-il pas honteux, qu'il ait même inter„ rogé quelques-unes de nous, comment les Ec„ clésiastiques, à qui elles avoient parlé le jour de „ l'enlèvement de nos Mères, étoient faits, s'ils é„ toient rouges, s'ils étoient pâles, s'ils étoient „ jeunes ou vieux, grands ou petits, & mille au„ tres choses que l'on n'ose à peine répéter; & ce „ qu'il dit à ma Sœur Briquet pour se défendre de „ l'avoir prise par le bras, &c. étoit encore pire „ que la chose-même dont il se vouloit laver, „ (c'étoit par la grace de mon Dieu, ma Sœur „ Briquet, vous ne m'avez jamais donné dans les „ yeux;) & pensez-vous, Monsieur, que nous ne „ voyons pas bien que ce n'est pas là l'esprit de „ l'Evangile, ni la manière d'agir d'un Evêque? „ les vengeances & les menaces appartiennent à „ l'ancienne loi & non pas à la nouvelle qui est „ toute d'amour & de charité. Pense-t-on nous „ faire signer à force de menaces & de mauvais „ traitemens? ce n'en est pas là le moyen. Si ce „ qu'on demande de nous est juste, s'il est bon, s'il „ est selon Dieu, il n'y a qu'à le proposer par les „ voies ordinaires, qui sont la modération & la „ douceur. Pour moi, Monsieur, je trouve que „ ce ne seroit pas une chose fort avantageuse à „ Monseigneur l'Archevêque, & qu'il n'auroit pas „ sujet de se glorifier beaucoup, quand même il

roit toutes nos Signatures, s'il ne les avoit eu
a par les violences & par la rigueur. On ne
us a jamais conduites de la forte, ni avec
tte cette terreur, & ces duretés. Il répon-
: mais peut-être vous a-t-on flatté aussi:
donnez moi, Monsieur, au-contraire on
us a toujours instruit de la vérité dans toute
force & sa vigueur; & on a tâché de nous
dre capables de la violence & de la contrain-
qu'il se faut faire pour ravir le ciel; mais il
vrai que l'on ne s'y est pas pris de la sorte,
pour mon particulier je n'aurois jamais cru
des ministres de J. C. fussent capables d'une
nduite aussi injuste que celle que l'on tient à
re égard. M. Chamillard agit d'une étrange
nière: il veut l'emporter à quelque prix que
soit; & le désir qu'il a de nous dominer &
nous engager sous sa conduite, fait qu'il n'é-
gne rien pour en venir à bout. Pour mon
ticulier rien ne m'a rendu plus ferme dans la
olution où je suis de ne pas signer, que la
nière dont on nous traite pour nous y enga-
. A-t-on jamais vu une captivité pareille
a nôtre? Nous ne voyons ni parens ni amis:
sonne ne nous parle que M. Chamillard, qui
notre partie déclarée, & qui le fait d'une
nière qui nous donneroit sujet de nous défier
lui, quand même ses discours ne seroient pas
témoignage de son peu de sincérité. Nous
ons prié plusieurs fois, pour sa sureté &
ur la nôtre, de nous parler à l'Eglise, afin
voir des témoins de ce qu'il nous diroit, &
n'y a pas moyen de rien gagner sur lui. Il
us dit des choses en particulier qu'il n'oseroit
e en public. Il croit parce que nous sommes
orantes nous attraper comme des enfans:
is par là grace de Dieu nous avons été assez
truites de la vérité pour la discerner du men-
ge. Nous sommes filles de l'Eglise, Mon-
O 7 „ sieur,

„ sieur, nous sommes dans la bergerie, nous con„ noissons bien la voix du Pasteur, mais nous ne „ pouvons entendre celle des étrangers." M. le Grand Vicaire prit la parole : „ Mais, ma chère „ Sœur, puisque vous êtes fille de l'Eglise, par„ lez comme l'Eglise, obéissez à son Pasteur. C'est „ ce que nous faisons aussi, Monsieur, nous par„ lerons comme l'Eglise quand nous dirons la vé„ rité, & nous obéirons à celui qui est le souve„ rain Pasteur & l'Evêque de nos ames, quand „ nous observerons ses commandemens." Je ne me souviens pas du reste de cet entretien, sinon qu'il me répondit, „ que personne ne nous pren„ noit pour des filles ignorantes, & qu'au-con„ traire Monseigneur l'Archevêque étoit fâché que „ nous en sussions tant, & disoit que nous en au„ rions été mieux d'être plus ignorantes." A quoi je répondis, „ ouï, Monsieur, nous en aurions é„ té mieux trompées."

XIV. M. l'Archevêque vient à P. R. son entretien avec la Sœur sur la Signature.

Le 29. Novembre 1664. Monseigneur l'Archevêque vint à Port-Royal pour conclurre l'enlèvement de trois de nos Sœurs, qui se fit le lendemain : il m'envoya querir : il me dit plusieurs raisons, que je n'ai pas retenues, pour m'exhorter à signer, & à la fin de son discours il ajouta, en se retournant vers M. de la Brunetière : „ Il faut que „ ces pauvres filles aient une terrible impression „ de ceux & celles qui ont signé, & de moi en „ particulier qui leur demande la Signature. El„ les nous regarde comme des menteurs & des „ parjures & comme de faux témoins," & en s'addressant à moi ; „ N'est-il pas vrai, ma bonne „ Sœur, que nous sommes tout cela dans votre „ esprit ? Monseigneur, je n'ai pas ces pensées : „ ce n'est pas à moi à condamner ni à juger per„ sonne, & si je le faisois, je ferois, sans signer, „ la même chose pour laquelle je refuse la Signa„ ture, parce que je prendrois part à une affaire „ où j'ai résolu de n'en point prendre, je serois

„ bien

n fâchée d'imposer tous ces crimes à ceux ont signé ; mais si je signois moi-même je is que je ferois tout cela." Comme je disois ernières paroles ; *mais si je signois moi-même* l dit, „ je sai, Monsieur, ce qu'elle va rédre : dites, dites, ma bonne Sœur, achevez." l j'eus achevé, il dit : „ je savois bien ce elle m'alloit dire. Je suis donc un méchant mme, puisque je vous commande une chose vous feroit faire de si grands péchés. Monneur, je ne dis pas cela : vous avez vos rais pour me demander la Signature comme j'en s avoir pour vous la refuser. Il répondit, elle raison avez-vous pour ne me pas obéir, bonne Sœur ? Monseigneur, c'est que je crains ffenser Dieu. Il répartit : je vous ai dit tant fois qu'il n'y a pas de péché, & vous ne me alez pas croire : cela est étrange, que vous croyez que ces Messieurs les Jansénistes au-reste vous ont trompé. Monseigneur, r ce qui regarde la Signature je ne crois ni uns ni les autres, je ne m'en rapporte qu'à conscience, & je vous assure que je n'ai jais consulté aucun d'eux pour savoir si je deis signer ou non. Il répondit : c'est en cela est votre faute, ma bonne Sœur, & il faut e vous soyiez bien attachée à votre propre s, & que vous vous croyiez bien éclairée. onseigneur, il ne faut pas grande lumière ur savoir que le mensonge est un péché, & n'ai pas besoin pour discerner ces sortes de ites de m'en rapporter à d'autres. Il répon: tellement, ma bonne Sœur, que de tant de nnes Religieuses qui ont signé, il n'y a que us autres qui ayiez de la conscience. Je ne pas cela, Monseigneur, mais seulement que suis dans un certain milieu, où je n'ai rien à re : car il faudroit pour signer que je fusse s savante que je ne suis ou plus ignorante.

„ Si

„ Si j'en favois autant que les Docteurs, je me„ rois affurer par moi-même, & fi je n'en „ pas plus que les autres Religieufes qui o„ né, je l'aurois fait à l'aveugle & fans dis„ ment comme elles." Je ne fai ce qu'il me r dit. Il ne prennoit pas les chofes tant à cœ jour là : Il me paroiffoit fort penfif & affez e raffé de fa perfonne; & en effet je crois que l' qu'il devoit faire le lendemain lui caufoit bi l'inquiétude.

XV. l'Archevêque ... R. fa conduite vers la ... lui il fait lever 3. Religieuses.

QUELQUES jours après je trouvai par oc ma Sœur Dorothée, & lui témoignant être fe qu'il y eût tant de perfonnes au Parloir, j'y entrai, elle me dit qu'avant que j'arrivaff avoit voulu s'en aller, mais que Monfeigneu chevêque lui avoit dit : „ je veux que vo„ ferviez de témoin : car ces filles-ci ont „ tumé de foutenir toutes chofes;" & fur je lui dis que je n'avois pas fait grand procès me répondit : „ vous ne vous en feriez pa„ trouvée :" ce qui me fait bien voir que fi dit quelque chofe qui eût choqué Monfe l'Archevêque, je me ferois fait mettre deh lendemain. Mais Dieu me fit la grace de pas fâcher; & il me femble que je fuis obli dire que, depuis que je me fuis plainte de r jamais eu de lui que des injures & des marq colère, il n'agit plus de la forte avec moi; m contraire ce ne fut plus que témoignage de & de douceur, & même en me quittant cett nière fois il témoigna beaucoup de bienve pour moi, à ce que me dit M. de la Brune qui affifta le lendemain à l'enlèvement de no Sœurs, & auquel je fus témoigner la furpr j'étois que Monfeigneur l'Archevêque eût pr fi promte réfolution, dont il m'affura avoi été furpris que moi, & me dit que Monfe l'Archevêque ne lui avoit dit fon deffein qu' tant de l'Archevéché pour venir à Port-Roy

XVI. Entretien de la Sœur avec la Sœur Dorothée, & avec M. de la Brunetière sur la Signature.

La veille de la Pentecôte 1665. Monseigneur Archevêque après avoir été à Vêpres à Notre ..., vint à Port-Royal comme nous achevions ... dire. Ma Sœur Dorothée me fit sortir du ...eur, & me dit : „ je ne sai si vous me saurez bon gré. Je vous ai procuré une visite de M. le Grand Vicaire, qui vient d'arriver avec Monseigneur l'Archevêque. Je lui répondis : Ma Sœur, cela n'étoit pas nécessaire, pourquoi lui parliez-vous de moi ? elle me répondit, ce n'est pas d'aujourd'hui que je l'ai prié de vous voir. Il y a déjà trois ou quatre jours qu'en lui écrivant pour nos affaires je lui mandai que je vous trouvois fort mal, & que peut-être votre état & la bonne fête vous feroit résoudre à faire quelque chose de bon ; & j'ajoutai même qu'il n'y avoit pas de tems à perdre." Je ne sai sur... ma Sœur Dorothée avoit fondé cette espe...nce, sinon que me rencontrant par la Maison un ...rque j'étois fort mal, ayant effectivement la ...vre à cette heure-là, elle s'approcha de moi ...our savoir comment je me portois, disant avoir ...é surprise de me voir si changée : ensuite se met...nt à m'exhorter, & me demandant si je ne vou...is donc point penser à moi, je lui répondis qu'il ...'étoit le tems, & que j'y pensois plus que jamais : ce que je lui dis exprès parce que j'avois ...solu pendant les trois mois de terme de ne me ...int déclarer ouvertement au sujet de la Signatu...e. Etant arrivée au Parloir, M. le Grand Vicai...re me dit que l'on venoit d'informer Monseigneur Archevêque & lui que j'étois fort mal, & qu'ils ...oyoient que je ne pourrois pas venir au Parloir : ...lui répondis, „ qu'avec tout mon mal, je n'avois pas laissé d'aller à Vêpres :" ce que je lui ... tout exprès, afin qu'il vît que nous ne nous ...pensions pas si legèrement des observances qu'on vouloit faire accroire à Monseigneur l'Archevê...que. Je fus bien trois quarts d'heure avec lui, & il em-

Dieu de me faire la grace de connoitre
té. Enfin voyant qu'il ne pouvoit rien
me demanda ce que je disois des raisons
seigneur l'Archevêque nous avoit dites en
portant son Mandement. „ Monsieur
„ dis rien, lui répondis-je, sinon qu'il
„ Dieu & y penser en sa présence. Com
„ nez-vous de tems pour prier Dieu?
„ tout le tems que la Bulle du Pape &
„ nance de Monseigneur nous accorden
„ parlerez-vous? le 17. Août. Il rép
„ pense que vous serez aussi prète à sign
„ des trois mois que vous l'êtes aujourd
„ pourroit bien être, Monsieur."

Il tenta ensuite un autre moyen p
dans quel dessein j'étois. Ce fut de me
si je croyois que le Pape eût bien fait
exprès une Bulle de Rome pour ordonne
ture, ajoutant, car si vous n'étiez pas
qu'il a bien fait, vous ne devriez p
„ Monsieur, je n'entre pas là-dedans: si
bien fait, c'est pour lui, s'il a mal fait
„ même." Comme il vit que je ne lui
cune parole, qui lui pût faire connoitre

„ que je ne veux rien entendre. Monsieur, pour „ le Formulaire je le trouve encore pire que celui „ de l'Assemblée. Mais encore, dit-il, qu'est-„ ce qui vous fait le plus de peine? Monsieur, „ tout m'en fait, principalement ces paroles: *que je condamne sincèrement les cinq Propositions extraites du Livre de Jansénius dans le propre sens de cet Auteur.* „ Car il me semble qu'on ne les sauroit „ dire sans s'exposer à condamner la doctrine de „ S. Augustin, parce que si M. d'Ypre a eu un „ sens Catholique en écrivant son livre, comme on „ le doit croire puisqu'il a protesté, à ce que j'ai „ ouï dire, qu'il s'est approché autant qu'il a pu „ du sens de S. Augustin, je crois qu'on ne sau-„ roit condamner sa doctrine comme hérétique „ sans condamner comme telle celle de S. Augu-„ stin. Monseigneur nous a dit aussi une chose „ qui me confirme dans cette pensée, qui est, que „ M. d'Ypre n'avoit point eu dessein d'enseigner „ ni d'écrire des hérésies; mais que par malheur il „ s'étoit mal expliqué. Si ce n'est donc point par „ malice ni à dessein qu'il a écrit les hérésies que l'on „ dit être dans son livre, mais seulement par ig-„ norance, & parce qu'il n'a pas été assez heureux „ pour se bien expliquer, pourquoi faut-il con-„ damner son sens qui peut avoir été fort bon en „ lui-même, puisque son intention n'étoit pas „ mauvaise?" Il ne me répondit autre chose, sinon: „ Si je croyois condamner la doctrine de S. Au-„ gustin, & celle de S. Thomas, je ne voudrois „ jamais signer, & qui que ce soit ne m'y pourroit „ engager: mais ne craignez pas cela: l'on a pro-„ testé hautement à Rome, en condamnant la do-„ ctrine de Jansénius, que l'on ne touchoit point „ à celle de S. Augustin." Je poursuivis & lui dis; „ Que j'avois encore une difficulté sur les paroles „ suivantes:" *Je condamne les cinq Propositions comme le Pape les a condamnées;* „ c'est-à-dire com-„ me je le puis comprendre, que si le Pape s'est

„ laissé

„ [illegible] Evangiles, &, je prends Dieu
„ [illegible] de la sincerité avec laquelle je
„ [illegible] capables de me pe
[illegible] Que je prennois mal le mot
„ [illegible] & [illegible] rapport qu'à la f
„ [illegible] de nous, & que je f
„ [illegible] avoit pas : que ce
„ [illegible] *fermens*, ne fignifioit au
„ [illegible] *je n*
„ [illegible] *par un jugement que*
„ [illegible] „ Monfieur
„ [illegible] de petits addouc
„ [illegible] des paroles de m
„ [illegible] dans fon péché :
„ [illegible] revenir aux t
„ [illegible] *& condamn*
„ *ment*, &c. & à ceux de l'Ordonnance
„ [illegible] le Fait [illegible] une
„ [illegible] & un acquiescement fincè
„ [illegible] à la condamnation de Janf
„ [illegible] me femble que pour avoir une foumi
„ veritable & acquiefcer fincérement &
„ foi, il faut être perfuadé intérieure
„ Janfenius eft coupable : car, fi on ne l'
„ ce feroit, comme dit le Mandement
„ quer des ordres du S. Siege & des Ev

paroissent si contraires les unes aux autres: car vous avouërez qu'il n'y a rien au monde de plus capable d'embarrasser de pauvres filles, comme nous, que de leur dire d'un coté: croyez ce que vous voudrez, pourvu que vous signiez il n'importe pas; & de l'autre, si votre soumission est véritable, c'est-à-dire, en bon françois, si vous n'avez la croyance intérieure, vous vous moquez du Pape & des Evêques." Il répondis: i vous en êtes là, je puis bien assurer que ous ne signerez jamais. Monsieur, je ne dis as que je ne signerai jamais, mais que si je fais a Signature, je la veux faire comme il faut; & e vous supplie de croire que, si je la refuse, e ne sera que parce que je ne pourrai pas ontenter Dieu & Monseigneur l'Archevêque out-ensemble." Il quitta ce discours & me de-nda si je ne craignois point les jugemens de u, & si je n'appréhendois pas de mourir sans remens & dans la desobéissance. „ Monsieur, e lui dirai la parole de Hugue de S. Victor, que Monseigneur l'Archevêque nous a tant de ois répétée: *Domine, si error est, a te decepti umus.* Seigneur, si j'ai été trompé en gardant os commandemens, c'est vous qui m'avez rompée, puisque vous m'avez commandé que je es gardasse étroitement. Pour les Sacremens, Monsieur, je m'en tiens bien en repos, parce que ma conscience me rendant témoignage, que e désire de tout mon cœur de m'en approcher, e que n'en étant privée que pour le refus de a Signature, ou, pour mieux dire, que parce que je ne veux pas offenser Dieu, je suis bien assurée que ce ne sera pas moi qui en répondrai devant Dieu. C'est une chose, Monsieur, que je vous ai dite tant de fois, que je ne crois pas qu'il soit présentement nécessaire de recommen-cer.

QUELQUE tems après, Monseigneur l'Arche-vêque

XVII. M. l'Arch. entre dans

vêque entra dans le Parloir: je me mis aussi-tô
genoux, mais il me fit relever, & il se tint lui-
me debout & sans être couvert pendant tou
tems qu'il fut au Parloir. Il me dit d'abord q
n'avoit pas voulu s'en aller sans me dire adieu
me demander comment je me portois. Je lui
pondis que j'étois présentement un peu mieux
je n'avois été ces jours passés. Il continua: „
„ bien, ma bonne fille, quelle résolution p
„ nez-vous ensuite des raisons que vous vien
„ dire, Monsieur, & de celles que je vous
„ en apportant mon Mandement? Monseigne
„ je considèrerai les unes & les autres dev
„ Dieu, & je tâcherai de le bien prier durant
„ trois mois de terme que vous avez eu la bo
„ de nous donner." Il répondit: „ C'est fort bi
„ ma bonne Sœur; je vous conjure de le f
„ dans la meilleure disposition que vous pourr
„ renoncez bien à toutes ces préventions & à
„ maudit entêtement qui vous a empêché jus
„ présent de m'obéir: car voyez-vous, ma bo
„ fille, il faut toujours regarder les choses d
„ leur principe. Il y a tant de tems que l'Eg
„ de Dieu est dans une division malheureuse
„ sujet de la doctrine de Jansénius: les uns
„ condamnent, les autres la soutiennent avec
„ entêtement & une obstination qui est pitoya
„ Les uns se soumettent, comme doivent faire
„ fidèles, les autres resistent, comme font les
„ rétiques: enfin ce n'est que confusion. C
„ n'a-t-on pas fait pour appaiser tous ces tr
„ bles & réduire ces opiniâtres, le Roi,
„ Archevêques & les Evêques s'étant joints
„ intentions si pieuses de Sa Majesté, ont env
„ à Rome pour prier le Pape de prononcer
„ cette affaire, Que fait le Pape, il prie Di
„ il redouble ses vœux, il fait examiner le Li
„ en sa présence: il prononce contre cette do
„ ne, il la foudroie, il anathématise & la c
„ dan

damne par ses Bulles. Tous les Evêques se joignent à lui, tous les fidèles parlent comme lui, à la reserve de quelques personnes particulières qui n'ont nulle autorité dans l'Eglise, & qui ont fait un schisme malheureux par leur resistance & par leur opiniâtreté. Ces Messieurs vous engagent dans leur parti, ils vous ont trompée, en vous mettant dans la tête leurs maudites maximes; & pour vous mieux gagner ils vous font accroire que vous offenseriez Dieu en faisant ce que toute l'Eglise fait. Cela n'est-il pas étrange, ma bonne fille, que vous ne croyiez que ces Messieurs, & que vous les préfériez à moi qui suis votre Archevêque? J'avoüe que ce sont des personnes savantes, & qu'ils n'ignorent rien; des esprits excellens & qu'ils sont éloquens au dernier point: enfin ils ont les plus belles qualités du monde, je ne le nie pas; mais, ma bonne fille, je veux bien que vous sachiez que nous en avons de notre côté qui les vallent bien. Vous le savez, Monsieur, ajouta-t-il, en se tournant vers M. de la Brunetière; (néanmoins il n'en nomma aucun, & M. de la Brunetière ne dit rien non plus, sinon qu'il se baissa un peu); & qui sont même au-dessus d'eux, puisqu'ils sont plus soumis qu'eux. Hé bien donc, ma bonne fille, prennez les choses dans leurs source, comme je vous ai déjà dit, & considérez un peu devant Dieu les raisons que je vous ai dites tant de fois: faites y réflexion & dites en vous-même: mais que veut le Pape, que veut mon Archevêque, que demande-t-il: l'union, la paix, mon bien, mon repos: car enfin, ma bonne Sœur, quel intérêt ai-je à cela, sinon celui de votre salut? & croyez-vous que, si je n'étois pas obligé de faire ce que je fais, je le voulusse faire? non certainement. Pensez-vous que tous tant que nous sommes d'Evêques nous voulussions faire offen-

„ ser

„ ser Dieu? non, point-du-tout. Ha! je sai
„ bien que je suis un très-méchant homme; mais
„ par la grace de mon Dieu je ne me veux pas
„ damner. Il frappoit sa poitrine en disant, mais
„ *par la grace de mon Dieu, &c.*" Pendant tout ce
discours, qui fut bien plus long que je ne le rap-
porte, je ne lui répondis pas un mot, quoique ce
ne fut que bontés, que douceurs, que caresses &
témoignages d'affection. Je n'étois plus une mé-
chante Religieuse cette fois-là: au-contraire, il
dit deux ou trois fois à M. de la Brunetière: „H
„ Monsieur! voyez-vous, voilà une bonne Reli-
„ gieuse: voyez, cela est doux comme un agneau
„ elle n'est pas têtue comme les autres." Sur l
fin de son discours je me mis à genoux pour lu
demander les Sacremens. Il répondit: „ je le veu
„ bien, pourvu que vous ne vous opiniâtriez pa
„ à ne vouloir pas signer, & que vous priiez Die
„ avec un désir sincère de faire ce qu'il vous in
„ spire. Monseigneur, je suis dans cette dispos
„ tion. Il répondit: bien, ma chére Sœur, j
„ aviserai, je vous donne le bon soir, je me r
„ commande à vos prières. Est-ce pour vou
„ seule que vous demandez les Sacremens? Non
„ Monseigneur, c'est pour la Communauté auf
„ bien que pour moi: je ne voudrois pas être pr
„ férée à mes Sœurs au-moins pour la Communion
„ car pour la Confession je ne m'en soucios pa
„ Et pourquoi ne voulez-vous pas communi
„ sans vos Sœurs? Monseigneur, parce que je n
„ suis pas plus innocente qu'elles, & qu'elles n
„ sont pas plus coupables que moi." Là-dess
M. Chamillard vint en surplis & en bonnet qua
ré parler à Monseigneur l'Archevêque: c'est pou
quoi il me quitta pour l'aller trouver dans l'aut
Parloir, ne l'ayant pas laissé entrer, crainte que
ne le renvoyasse comme j'avois coutume de faire

XLIII.

de Relation de ce qui s'est passé entre nsieur Chamillard & la Sœur Angeli- de S. Alexis D'HECAUCOURT DE ARMONT, *faite par elle-même.*

UELQUES jours après la sortie de nos Mè- res, Monsieur Chamillard commença son gouvernement, ou, pour mieux dire, sa vé- tyrannie, par nous tenir dans une étrange , & dans une gêne de conscience épou- ble, jugeant de nos fautes & de notre dis- on plutôt selon sa passion que selon les rè- e la justice & de la vérité. Il nous témoigna urs fois en général, & très-souvent en par- r, qu'il nous croyoit pour le refus de la ture en état de péché mortel, & par consé- indignes de la participation des Saints Sacre- , dont il commença de priver quelques-unes urs, en attendant qu'il se présentât quelque on favorable, & quelque beau prétexte, pour en priver toutes ensemble, comme il fit, que nous eumes soutenu le procès verbal lence de Monseigneur l'Archevêque. I. M. Chamillard, commence par excommunier quelques-unes des Sœurs.

ur ne parler que de ce qui me regarde, amillard me déclara, d'abord que nos Mè ent sorties, qu'il ne m'absoudroit plus que lui donnasse assurance de signer. Je lui té- ai être surprise de cette menace, & lui dis; l n'auroit pas raison de me refuser l'absolu- II. Entretien de M. Chamillard avec la Sœur Angelique.

 „ tion

„ tion tant que je ferois dans la disposition qu
„ seigneur l'Archevêque nous avoit demar
„ nous rétablissant dans les Sacremens, qu
„ comme je le prennois à témoin qu'il m
„ voit dit, de renoncer à l'entêtement de r
„ dire qu'on ne signeroit jamais, & de pri
„ de nous faire la grace d'accomplir en
„ choses sa sainte volonté." Depuis cela
me menaça plus de me la refuser, & même
jamais manqué de me la donner. Il est vr
témoignoit toujours que ce n'étoit qu'avec
qu'il l'accordoit. Il me dit une fois; „ q
„ préhendoit que quand il me disoit en ter
„ *absolvo te*, Dieu ne me dît du ciel: *Je*
„ *damne*: une autre fois qu'il craignoit qu
„ qu'il me délioit sur la terre, Dieu ne
„ dans le ciel." Je lui répondis: „ que,
„ étoit, il n'avoit donc pas reçu la puissa
„ Jésus-Christ avoit donnée à tous les M
„ en la personne de S. Pierre, quand il l
„ dit: *ce que vous délierez en terre sera délié* .
Il répondit; „ qu'il disoit cela, non pas
„ doutant du pouvoir qui étoit attaché à
„ nistère, mais à l'égard de ma disposition
„ qu'il ne pouvoit pas savoir si elle étoit
„ comme je le faisois paroitre, ou si je dis
„ mes véritables sentimens pour lui ravi
„ nesse & par addresse l'absolution, & la
„ sion de communier." Je lui répondis; .
„ charité l'obligeoit à ne pas avoir ces so
„ qu'il lui étoit bien permis de juger de la
„ de mes fautes, par l'accusation que j'en
„ mais non pas de ma disposition en la
„ qu'il le faisoit; que n'y ayant point d'hor
„ pût, selon les Ecritures, savoir ce qui
„ soit dans le cœur d'un autre, il s'en de
„ poser sur ce que je lui témoignois, &
„ croire que je le voulusse tromper; que
„ se été capable d'un tel déguisement, c

seroit plus grand que tous ceux dont je me devois accuser."

Une autre fois, il me dit qu'il me donnoit l'ab-[illegible] mais qu'il ne me donnoit pas l'assuran-[illegible] Je lui répondis: „ Monsieur, dans la con-fiance que j'ai en la bonté & en la miséricorde de Dieu, je crois que je la puis prendre, puis-que j'ai tâché de me mettre en la disposition qu'il demande de moi & qui est nécessaire pour recevoir l'effet du Sacrement. Je me suis accu-[illegible] de mes fautes avec toute la sincérité qu'il m'a [illegible] possible. Je demande à Dieu qu'il me fasse la grace d'en avoir un véritable regret, je pro-pose avec son assistance de m'en corriger, & je suis disposée à faire la satisfaction que vous m'or-donnerez." Il répondit, ce n'est pas assez. Il [illegible] que vous soyiez dans la disposition que Mon-sieur l'Archevêque vous demande. Réponse: Monsieur, l'Eglise ne me demande pas autre chose que ce que je vous viens de dire: du [illegible] je prierai Dieu, comme Monsieur de Pa-ris nous l'a ordonné, & je prendrai pour cela tout autant de tems que l'on m'en voudra donner."

III. Autre entretien de M. Chamillard avec la Sœur Angélique.

Enfin c'étoit la plus pitoyable chose du mon-[illegible] que le combat que l'on avoit toutes les fois [illegible] falloit aller à confesse; & c'est ce qui nous fit [illegible] de demander à Monseigneur l'Archevê-[illegible] un autre Confesseur que M. Chamillard. Nous [illegible] donnames l'honneur de lui écrire à ce sujet, & [illegible] lui demandames aussi de vive voix. Mon-[illegible] Cheron, qu'il nous accorda, y vint une fois [illegible] eux, & vit quelques Sœurs; mais Monsieur [illegible] millard ne le pouvant plus souffrir, parce [illegible] il ne prennoit pas ses ordres, le renvoya, un [illegible] qu'il venoit confesser, de la manière du mon-[illegible] la plus injurieuse & la plus surprenante qu'on puisse imaginer, lui ordonnant de ne plus du-[illegible] revenir. Il revint cependant avec une per-

IV. M. l'Archevêque accorde aux Religieuses un autre Confesseur.

mission expresse de Monseigneur l'Archevêque, jour de Fête que Monsieur Chamillard n'étoit à Port-Royal, pour ma Sœur Melthide seuleme qui l'avoit demandé pour se confesser, la prém re fois après la Signature.

APRÈS M. Cheron vint un autre de S. Ni las, que M. Chamillard forma & instruisit se les règles de son aveuglement & de ses nouve maximes: il lui défendit de donner l'absolutio aucune de nous, qu'elle ne lui promît au-mo l'indifférence pour la Signature. Il étoit si fe & si exact à garder cet ordre, qu'il y a eu Sœurs qui furent au Confessional jusqu'à trois quatre fois sans avoir l'absolution. Quelque après avoir bien contesté avec lui, il les envo devant le S. Sacrement pour prier Dieu, a ordre de revenir ensuite [illegible] dire si elles n'avo pas eu quelque bonne inspiration. Pendant cet Ecclésiastique confessoit, Monsieur Chamil rodoit auprès du Confessional, dont même i faisoit sortir quelquefois, pour savoir appar ment s'il avançoit quelque chose; & avant c entrât, il ne manquoit jamais de l'instruire; il y a eu des Sœurs qui, étant arrivées les mières au Confessionnal, les entendoient disco à la porte.

POUR moi je n'ai jamais été à M. Cheron à ce Confesseur d'indifférence (nous l'appel ainsi ne sachant pas son nom) non plus qu'à autre qui vint encore depuis. Je trouvois enc alors quelque peu de raison & de bonté en M sieur Chamillard, mais je ne pus me résoudre aller davantage depuis le jour que lui témoig l'affliction où j'étois de la sortie de nos Mères lui disant que si j'étois si heureuse de parven salut, j'en avois après Dieu l'obligation à charité & à leurs soins, il me répondit en ri & comme en insultant à ma douleur: „ Oui, redevable de votre salut: vous n'en êtes

„ mi

depuis qu'elles n'y sont plus : le mal est for-
la Maison avec elles." Sur cela m'étant fâ-
lui dis „ que je ne retournerois plus à
me depuis qu'il avoit commencé dans les
rences à dire du mal de nos Méres, j'a-
té en suspens de ce que je devois faire,
que ce qu'il me venoit de dire me déter-
entiérement, & me faisoit prendre la
tion de ne lui plus parler." Il se voulut
en disant ; „ que ce qu'il m'en disoit n'é-
qu'à l'égard de la Signature, qu'elles nous
t toujours empêché de faire." Je lui ré-
„ que cela étoit très-faux, & que nos
nous avoient toujours laissées libres de le
ou non ; & que pour mon particulier, je
dois si peu d'elles en cela, que quand el-
e commanderoient de signer, je ne vou-
pas leur obéir, non plus que me confor-
elles si elles le faisoient, à moins que je ne
persuadée que je le dusse faire, & que les
fussent si bien éclaircies, que je n'eus-
aucun lieu de douter de la vérité du
contesté."

voulut s'offrir de résoudre mes difficultés, VII. Il s'offre de résoudre les difficultés de la Sœur Angelique.
mais mon Dieu, ma fille, si vous me
z dire ce qui vous arrête," mais je ne lui
pas le tems d'achever, prennant aussi-tôt
pour lui dire ; „ que ce ne seroit jamais
me persuaderoit, & que je voulois bien
t que ses menaces & ses caresses étoient
ment incapables de faire impression sur mon
Il me demanda si du moins quand je se-
persuadée que je dusse signer, je ne lui di-
as. Je lui répondis que je n'en étois pas
e là, mais que quand cela seroit, je ne lui
nnerois pas la joie, & que Monseigneur
evêque en auroit le prémier la nouvelle,
que cela passât par lui." Il se radoucit un
es paroles, car jusqu'alors il avoit parlé

dessus du Parloir, & qui entendoit tout
maré, ne put jamais s'imaginer ce que c
être, comme elle me l'assura depuis. Il
ce jour-là une conférence où il avoit me
Dieu nous laisseroit tomber dans les p
plus infames & les plus humilians, & avoi
& supposé en général, sans rien spécifier,
réglemens dans lesquels par la grace de D
n'étions point, & cela dans les mêmes
dont ma Sœur Flavie m'en avoit parlé l
de sorte qu'il étoit aisé de deviner que c
férence avoit été concertée avec elle; &
fort mauvais que je lui représentasse, &
jet de la colère qu'il me fit paroitre: ma
le toucha le plus sensiblement, fut que je
lui sans ouvrir le rideau, qui étoit une ch
ne pouvoit souffrir qu'on lui refusât: la q
Supérieur qu'il s'attribuë lui faisoit croir
respect lui étoit dû; & quoique nous
fassions souvent cette déférence en lui d
nous ne le connoissions point pour Supé
aimoit mieux avoir la confusion d'être
que de perdre l'occasion de nous signi
l'étoit.

ne plus guères la liberté de nous approcher des Sacremens : c'est pourquoi je me résolus de faire une Confession comme pour mourir, & de dire généralement tout ce qui me faisoit de la peine à l'égard de la conduite que l'on tenoit sur notre Maison, sans avoir égard à ce qui m'en pourroit arriver ; & parce que Monsieur Chamillard étoit la principale cause de toutes les injustices dont on avoit usé envers nous, je crus qu'il valoit encore mieux aller à lui qu'à cet autre Confesseur dont j'ai parlé, qui étoit pour-lors au Confessional, mais qui renvoyoit presque toutes les Sœurs sans leur donner l'absolution. Je demandai donc Monsieur Chamillard, qui vint au Confessional avec grande joie, parce que la plupart de nos Sœurs n'allant plus à lui, il crut que c'étoit beaucoup le préférer que de le choisir plutôt que cet autre Confesseur ; & en effet, il s'en sentit si obligé, qu'il me donna l'absolution qu'il refusa à ma Sœur qui fut à confesse immédiatement après moi. Il demanda en arrivant au Confessional „ qui étoit là : lui ayant répondu que c'étoit moi, il continua : que désirez vous, ma fille ? R. Monsieur, je voudrois bien me confesser. Il répondit : j'en suis bien aise, je ne demande pas mieux que de vous entendre." Quand il fut assis je lui dis : mais Monsieur, au-moins, je ne me veux confesser qu'à condition que vous m'accorderez trois choses, que je vous demanderai auparavant, car si vous me les refusez, je m'en irai à l'autre côté. D. Et bien ma fille, dites-moi ce que c'est. R. Monsieur, c'est 1°. que vous ne me parlerez non plus de Signature que s'il n'y en avoit point au monde : 2°. que vous me laisserez dire tout ce qui me fait de la peine, tant dans votre conduite, que dans celle de ma Sœur Flavie, & de la Mère Eugénie ; & que vous ne me direz point comme vous avez coutume, que c'est la passion qui me fait par-

„ ler; & quoique j'aie plusieurs choses à vous dire,
„ où je ne reconnois point de fautes, je souhaite
„ pourtant de le faire dans la Confession, afin que
„ cela soit aussi secret que la Confession-même,
„ s'il vous plait. La 3e. chose que je vous deman-
„ de, c'est que vous me donnerez l'absolution."
Il accorda ces 3. conditions, sinon qu'il me dit,
„ il faut pourtant que je sache si vous êtes dans la
„ disposition que demande M. l'Archevêque. R.
„ Monsieur, je ne vous veux point tromper, tant
„ que je serai dans la disposition où je suis à
„ l'égard de la Signature, je ne la ferai pas. Je
„ ne vous dis pas néanmoins que je ne signerai
„ jamais, mais seulement que je ne le puis pas
„ présentement: du reste je prierai Dieu comme
„ Monseigneur l'Archevêque nous l'a ordonné."
Il se contenta de cela. Je me confessai ensuite, & lui dis généralement toutes les peines & les mécontentemens que j'avois contre lui; & j'avouë que je fus satisfaite autant qu'il se peut & que je me trouvai en paix après cette Confession: ce qui ne m'étoit pas arrivé les autres fois.

IX. Elle continue de lui représenter librement son étrange manière d'agir.

PENDANT que je me confessai, il sortit du Confessional trois ou quatre fois, & quand il revenoit, il me demandoit toujours quelle faute j'avois dite la dernière, & quelquefois il me faisoit recommencer les deux ou trois dernières: de sorte que commençant à m'impatienter de tant de voyages, je dis tout bas une fois qu'il rentroit, cela est insupportable. Il ne laissa pas de l'entendre, & me demanda, „ qui est-ce qui est insupportable?" Je lui répondis: „ Monsieur, ce sont vos défian-
„ ces, car n'est-il pas étrange que, depuis que je
„ suis ici, ce soit pour la quatrième fois que vous
„ sortiez. D. Où pensez-vous que j'aille? R.
„ Monsieur, je crois que vous allez, selon votre
„ coutume, visiter les paquets que l'on envoye à
„ nos Mères & à nos Sœurs qui sont sorties, &
„ voir tous ceux qui vont & qui viennent. Il ré-

„ pon-

dis; Ah! vous n'êtes pas raisonnable de di- cela. N'avez-vous pas bien entendu que l'on est venu querir? R. Il est vrai, Monsieur, on n'y est venu que deux fois, & vous ê- sorti les deux autres de votre bon gré; & la mière fois que vous confessâtes la Commu- té, vous fûtes huit jours à voir tout le mon- parce que vous ne faisiez autre chose que le. Il répondit: c'est que j'ai tant d'af- s que je ne sai par lesquelles je commence. R. Mr. je pense que vous n'en avez qu'au- que vous en voulez avoir." Il se mit à ri- l me dit ensuite, „ que ce jour là, il avoit si occupé qu'il étoit une heure & demie a- midi, qu'il n'avoit pas dit Prime; & que souvent, parce qu'il ne vouloit pas man- à nos besoins, à peine pouvoit-il dire Office. Je lui répondis qu'à l'exception de ques particulières, comme de ma Sœur Fla- & de ses Compagnes, les autres ne l'occu- nt pas beaucoup; & j'ajoutai que les per- es, qui nous avoient conduites autrefois, ous avoient jamais manqué, & avoient tou- s été prêts de nous assister dans nos besoins te heure & en tout tems, mais que je l'as- s néanmoins qu'avec tout cela, ils avoient dit Prime avant dix heures." M. Cha- étoit en belle humeur ce jour-là, c'est oi il ne se fâcha pas contre moi, quoique arlasse avec autant de liberté que j'ai jamais sa mauvaise conduite, sur ses conférences, que je lui disse plusieurs manquemens que e Eugénie avec ses Filles faisoient contre servances, comme de parler au Chœur & au ire, dans le Cloitre, & autres choses sem- . Je lui parlai aussi fort particulièrement de ur Flavie, de ses intrigues & de ses trahi- ue nous découvrions tous les jours de plus ; & pour conclusion je lui dis qu'il la con-

 noi-

de l'Archevêque. Matines un billet à l'Avant-Chœur, qui c
de la part de la Mère Eugénie, qu'on ne
nieroit point jusqu'au Dimanche qu'on a
à confesse. Personne ne vouloit plus al
Chamillard ; & lui cependant, quoiqu'l
toutes les fois qu'on demandoit un autr
seur que lui, d'en donner un, il n'en fai
venir pour cela, de sorte que nous den
séparées des Sacremens sans que Monseig
chevêque nous les eût interdits. Ensuite
cès verbal M. Chamillard nous fit une co
pour nous exhorter à faire satisfaction à
gneur l'Archevéque, & à lui demander p
l'avoir fait, signé & soutenu. Ensuite il
la fort contre la médisance, nous faisant
portance qu'il y a de parler au desavantag
chain, & sur-tout quand cela regarde l
rieurs & les Prélats de l'Eglise, & tout c
me supposant que nous avions avancé da
cès verbal des choses fausses & injurieuse
seigneur l'Archevêque.

Ensuite de cette conférence, il e
autre le jour de St. Jerôme, où il faisoit l
la même faute dont il nous avoit reprises

es instructions & à toutes les maximes qu'elles avoient données, nous disant même que l'é- apparent de leur vertu & de leur science étoit me un feu, qui servoit plutôt à nous brûler me des papillons qu'à nous embraser du feu la véritable charité. Des discours si offensans ant extrêmement touchée, & même indispo- ontre M. Chamillard, en sorte que je ne pou- presque plus penser à lui sans émotion, & sans une sorte de mépris, je faisois tout mon pos- pour trouver quelqu'un qui ne dépendît t de lui, & qui fût en même tems agréé de de Paris.

XI. La Sœur Angélique s'addresse à l'un des Grands Vicaires, pour voir un autre Confesseur.

i crus que je ne pouvois pas mieux m'addres- r à l'un de Mrs. les Grand Vicaires. C'est pour- avec le conseil d'une personne qui est main- t devant Dieu, j'addressài une lettre que j'a- écrite (dans l'indifférence de choisir celui des que l'on me conseilleroit) à M. de la Brune- pour lui faire plainte de M. Chamillard, & lui demander une heure de son tems, afin i dire avec plus d'étendue & plus de loisir ce je ne lui faisois que toucher dans ma lettre. is bien que la Mère Eugénie ne laisseroit pas r cette lettre sans la voir, ou du-moins sans dre avis de M. Chamillard de ce qu'elle auroit re: C'est pourquoi je le fus trouver moi-mê- au Confessional pour voir ce qu'il diroit, non pour lui demander permission de l'envoyer, pour l'avertir seulement que je l'enverrois. E- entrée au Confessional, & ayant dit d'abord gratias, M. Chamillard me dit de la manière fondé la plus rude & la plus incivile & sans seulement ma Sœur: „ Qu'est-ce que vous lez? Monsieur, c'est que j'ai eu besoin d'é- ire à l'un de Mrs. les Grands Vicaires, & je vous ens avertir que je donnerai la lettre à la Mè- Eugénie, afin qu'elle l'envoye sans la voir. crois, Monsieur, que vous savez bien que

P 6 „ nos

„ nos Constitutions nous permettent d'écrire aux
„ personnes qui nous tiennent lieu de Supérieurs;
„ sans que nos Mères voyent les lettres." Il me
répondit avec une colère que je n'oserois expri-
mer, n'ayant jamais rien vu de si terrible; „ de
„ quoi vous avisez-vous d'écrire à M. le Grand Vi-
„ caire? qu'avez-vous à lui mander? R. Mon-
„ sieur, je lui parle de ma disposition intérieure.
„ Il continua dans le même ton: vous êtes une
„ fille bien capable de dispositions intérieures. R.
„ Monsieur, je crois que j'en suis aussi capable qu'un
„ autre: Il répondit: Hé bien, puisque vous vous
„ addressez à d'autres qu'à moi, *ne pensez plus ve-*
„ *nir ici, car je ne vous donnerai plus ni conseil ni a-*
„ *vis, vous ferez comme vous l'entendrez.*" Je lui
répondis avec la plus grande modération qu'il me
fut possible & sans m'émouvoir aucunement, parce
que son emportement me faisant horreur, je crus
qu'il falloit agir d'une manière toute contraire:
„ Monsieur, je n'ai jamais beaucoup pris ni vos
„ avis, ni vos conseils; & je vous assure que,
„ quand je vous en demanderai à l'avenir, vous
„ m'en pourrez bien donner." Il parut fort surpris
& ne me répondit rien. C'est pourquoi je me le-
vai en lui disant: „ Monsieur, je vous donne le
„ bon soir, je suis votre très-humble Servante."

XII. On refuse d'envoyer sa lettre au Grand Vicaire qui vient à P. R.

LE lendemain matin je portai ma lettre à la Mè-
re Eugénie, & je lui dis que j'avois averti M. Cha-
millard que je l'enverrois sans qu'on la vît, com-
me nos Constitutions nous le permettoient. Elle
ne la voulut point prendre, & me dit de la porter
au Tour, & de dire de sa part qu'on l'envoyât
sur le champ. Lorsque je lui parlai, elle alloit à
M. Chamillard, & assurément qu'elle le consulta,
& qu'il ne voulut pas qu'on l'envoyât, car un Mi-
serere après, la même Sœur de Ste. Marie, à qui je
l'avois donnée, me sonna pour me la rendre tou-
te fermée, & pour me dire de la part de leur Mè-
re, qu'elle ne pouvoit envoyer cette lettre sans

qu'on

n la vit, & ajouta, que Monseigneur l'Arche-
ne nous ayant défendu *toute communication*, M^rs^.
Grands Vicaires étoient compris comme les autres
cette défense; que si je voulois écrire à Mon-
neur l'Archevêque pour lui demander permis-
d'envoyer de pareilles lettres, sans qu'on les
ou bien d'en écrire que l'on pût voir, j'étois
. J'acceptai d'abord la prémière condition,
n'étois résoluë de parler à M. de Paris de M.
millard, comme il le méritoit: néanmoins je
ravisai pour certaines raisons, & écrivis une
e lettre que l'on pouvoit voir, où je mandois
M. le Grand Vicaire, que je m'étois donné
nneur de lui écrire plus au long que je ne fai-
présentement, & les raisons pourquoi on n'a-
pas voulu envoyer ma lettre, comme je le
de dire: ajoutant, „ que je le supplioiś très-
mblement de demander lui-même permission
Monseigneur l'Archevêque que je le pusse voir,
our lui dire de vive voix ce que je n'avois pas
a liberté de lui communiquer par écrit:" ce qu'il
& Monseigneur l'Archevêque l'amena lui-même
x ou trois jours après: ce qui donna un grand
recœur à M. Chamillard. Et l'on ne peut con-
oir la peine qu'il eut que j'aie quelquefois parlé à
de la Brunetière; „ & il n'a pu s'empêcher de
émoigner en deux ou trois rencontres, com-
len il étoit touché que je le préférasse à lui. Il
t aussi beaucoup de peine à supporter que la
Communauté fut voir M. le Grand Vicaire, que
Monseigneur l'Archevêque nous envoya la veil-
e de Pâques; & il dit en une rencontre:" ce-
st étrange qu'elles veuillent bien voir M. de la
netière, & qu'elles ne me veuillent pas voir,
ique j'aie quelquefois à leur parler aussi bien
lui de la part de Monseigneur l'Archevêque.

XIII. On tâche d'empêcher que la Sœur Angelique ne communi...

Ma Sœur Flavie étoit aussi fort fâchée que je par-
e à M. le Grand Vicaire, parce qu'elle eut vou-
voir elle seule cette liberté de parler à qui elle

que davantage avec M. le G. and Vicaire.

voudroit ; & comme elle se doutoit bien que je faisois mention d'elle, elle se résolut de faire ce qu'elle pourroit pour empêcher que je le visse davantage ; & pour cela elle consulta avec la Mère Eugénie, en présence d'une Sœur qui me l'a dit depuis, comment on pourroit faire pour en venir à bout ; mais ne croyant pas elles seules avoir assez d'autorité pour cela, elles conclurent qu'il falloit l'empêcher par le moyen de M. Chamillard. Je ne sai pas s'il y contribua, mais ma Sœur Flavie en parloit souvent, & une nuit qu'elle se trouvoit mal elle entretint une Sœur, qui l'assistoit, de quantité de choses relatives à ce dessein ; & entre autres elle lui dépeignit les qualités de l'esprit de chaque Sœur en particulier ; & elle lui dit à mon sujet, que pour moi j'étois un esprit fort scandaleux, & toute la preuve qu'elle en donna, fut parce, dit elle, qu'elle parle à M. le Grand Vicaire d'une étrange manière.

XIV. *M. Cha-* [illegible]

Pour revenir à M. Chamillard, je fus, depuis cette rencontre qui se passa au commencement d'Octobre, sans lui parler en aucune façon jusqu'à la mi-Novembre, que ma Mère vint à P. R. ayant eu permission de me voir seule. M. Chamillard, qui alloit pour l'ordinaire parler à tous ceux qui nous demandoient, soit pour leur donner la permission de nous voir, soit pour la leur refuser, ou bien pour les instruire (ce qui étoit pour l'ordinaire de ce qu'ils nous devoient dire) ne manqua pas d'aller trouver ma Mère avant qu'elle fût montée au Parloir, pour la prévenir, & l'animer s'il eut pu contre moi en lui faisant des plaintes. 1°. de l'emportement prétendu avec lequel j'avois parlé à Monseigneur l'Archevêque le jour qu'il nous vint lire le procès verbal, lui disant, „ que „ ce qui en étoit le plus étrange, étoit que je n'a„ vois jamais voulu lui en demander pardon. 2° „ que je refusois la Signature avec une telle opi„ niâtreté, que je ne voulois pas seulement écou-

„ te-

les raisons que l'on me vouloit dire sur ce
t, ni entrer dans aucun accommodement,
oique Monseigneur l'Archevêque nous eut
mé une déclaration pour assurer notre con-
nce." La 3e. chose dont il se plaignoit,
qu'il y avoit trois jours qu'on ne m'avoit vue
me des Observances. Ma Mère lui répondit,
u'elle m'a dit depuis : „ Monsieur, quand
rai entendu ma fille, je verrai si elle est cou-
le, ou non ; mais il est vrai que vous m'é-
nez bien d'en faire des plaintes, vous êtes
prémier qui m'en ayiez faites."

tâchai de la satisfaire sur toutes ces accusa-
, & lui dis les raisons qui me portoient à re-
la Signature. Elle témoigna les approuver,
u'en même tems elle m'exhortât à la faire au-
u'elle le put, me disant, „ que, quand bien
ne craindrois point les mauvais traitemens &
rigueurs dont nous étions menacées, com-
je lui témoignois ne les pas appréhender,
e j'eusse au-moins égard à l'épargner, & à ne
pas faire mourir d'affliction à mon sujet,
nme il arriveroit assurément si on me faisoit
tir de la Maison pour me mettre en un lieu
elle ne me pourroit voir ni apprendre de mes
uvelles." Elle me disoit cela & plusieurs
s choses semblables avec tant de tendresse &
mes, que je ne pus m'empêcher de pleurer
bien qu'elle ; & j'avouë que je fus sensible-
touchée, mais non point affoiblie, graces à
. Quand je lui eus donné des éclaircissemens
outes les choses dont M. Chamillard m'avoit
ée, elle me demanda si je trouverois bon
le l'envoyât querir, afin de lui parler en ma
nce, à quoi je consentis.

XV. Elle l'exhorter à se soumettre.

UAND il fut venu elle changea de batte-
& au-lieu qu'elle m'avoit exhortée à la Sig-
e, elle lui dit ; „ que j'avois raison de ne
s signer tant qu'on nous traiteroit de la ma-
„ niè-

XVI. Change-ment de cette Mère & son dis-cours à M. Chamil-lard.

„ nière dont on le faisoit ; que des personnes
„ captives comme nous, séparées des Sacremens
„ & éloignées de nos Mères, n'étoient pas en
„ état de rien faire ; que pour lui, M. Chamil-
„ lard, s'étoit perdu de reputation, tout le mon-
„ de trouvant sa conduite si étrange, qu'on ne
„ craignoit point d'en parler publiquement ;
„ qu'assurément il eût bien mieux fait de ne s'ê-
„ tre point mêlé de cette affaire, qui certai-
„ nement tôt ou tard lui réüssiroit mal ; qu'el-
„ le avoit vu le jour précédent plus de six
„ des Messieurs du Parlement qui lui avoient
„ dit que notre cause étoit la meilleure du mon-
„ de, & que l'un d'eux, qu'elle lui nomma (c'étoit
„ M. Poncet Maître des Requêtes) lui avoit dit
„ que, quand on la plaideroit, nous ne pourrions
„ manquer de la gagner, quand même nous n'au-
„ rions point d'autres pièces à produire que l'inju-
„ stice que l'on nous faisoit de nous mettre hors
„ d'état de nous pouvoir défendre. Elle lui dit
„ que plusieurs des Messieurs du Parlement trou-
„ voient étrange que Monseigneur l'Archevêque
„ fut venu le jour de l'enlèvement de nos Mères
„ accompagné d'archers & de soldats, comme pour
„ prendre une Place forte ; & que M. le Président
„ le Prêtre lui avoit dit à elle-même, qu'il n'avoit
„ jamais rien vu de si terrible que d'amener qua-
„ tre cents hommes pour prendre quatre brebis.
„ Elle lui dit de plus qu'elle avoit appris, & que
„ cela se disoit publiquement dans Paris, que c'é-
„ toit une Religieuse de la Maison, qui n'étoit
„ qu'une fille de néant, qui avoit trahi & vendu
„ les Mères, pour avoir l'Abbaye ; & que pour
„ s'en mieux assurer la possession, elle faisoit en-
„ core tout son possible pour faire sortir quelques-
„ unes de celles qui restoient, qui croyoient
„ devoir s'opposer à ses desseins. Elle ajouta :
„ je vous supplie, Monsieur, que, si ma belle-
„ fille est de ce nombre, vous ayiez la bonté

„

„ me le faite savoir quelques jours auparavant,
„ afin que je lui vienne dire adieu, avant qu'on
„ la rende prisonnière."

M. Chamillard ne répondit rien : ce qui me donna sujet de prendre la parole pour lui dire que cette Religieuse étoit ma Sœur Flavie, & que c'étoit elle qui avoit poussé Monseigneur l'Archevêque à nous mettre dans l'état où nous étions. M. Chamillard reprit aussitôt la parole, disant : „ ne voyez-vous „ pas, Madame, comme elle s'emporte contre „ cette bonne Sœur ? Depuis qu'elle a signé, el- „ les ne la sauroient plus souffrir, elles la mépri- „ sent & se moquent d'elle ; & du tems que les Mè- „ res étoient ici, elles l'aimoient & estimoient tou- „ tes sa vertu." Je répondis, „ Monsieur, je „ vous supplie de m'ôter de ce nombre, car je ne „ l'ai jamais beaucoup estimée, ni honorée : j'ai „ toujours bien connu ce qu'elle étoit." Il continua, „ enfin, Madame, c'est une fille qui a tou- „ jours été dans les principaux emplois de la Mai- „ son, & qui étoit du sécret des Mères qui se con- „ fioient entièrement à elle. Ma Mère répondit : „ Monsieur, permettez moi de vous dire, que „ c'est cela-même qui la rend plus digne d'hor- „ reur ; car vous m'avouerez qu'une personne qui „ ne sait pas garder le sécret est en abomination „ à tout le monde." M. Chamillard ne sut que répondre. Ma Mère lui dit ensuite, qu'elle m'avoit dit les plaintes qu'il lui avoit faites de moi, & que je lui avois répondu, que la raison pourquoi je n'avois point été aux Observances depuis quelques jours, étoit que j'avois été saignée, & fait ensuite quelques remèdes ; „ mais au reste, Mon- „ sieur, quand elle n'auroit fait ni l'un ni l'autre, „ elle est assez infirme pour être dispensée des Ob- „ servances : les Mères le savoient bien, & elles „ ont toujours eu tant de charité pour elle, & tant „ d'égard à ses incommodités, qu'elles ne l'au- „ roient pas voulu contraindre, & encore moins „ m'en

XVII. Plaintes contre la Sœur Flavie, & réponse de la Sœur Angélique à celles qu'on faisoit contre elle.

„ la ferai donner à l'instant." Je lui
„ Monsieur, il faudroit que j'eusse de
„ bien pressants pour vous les demande
„ rois bien mieux m'en passer que de
„ communiquer." Il répondit, „ en s'
„ à ma Mère, que je ne le vouloit point
„ qu'il ne savoit pas pourquoi." Je lui
„ Ce n'est pourtant pas une chose fort
„ deviner. Croyez-vous qu'il y ait gra
„ faction à parler à une personne qu'on
„ cause de tout le mal qu'on souffre, & q
„ né conseil qu'on nous ôtât nos Mères:
„ ne sauriez nier que ce ne soit vous, q
„ te de la connoissance que ma Sœur Fla
„ née de celles qui sont sorties, n'ayiez-
„ de leurs noms, cherché les Carosses, &
„ nir vos Devotes de St. Nicolas pour le
„ compagner." Il s'excusa du mieux q
mais je lui donnai tant de preuves de ce q
disois, qu'il fut contraint de l'avouër, e
„ qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordre
„ de Paris."

XVIII. Caractères ENSUITE M. Chamillard dit à ma

s, mais il ne le voulut pas, au-moins pour
regardoit les déréglemens prétendus de cel-
l n'avoient pas signé, se contentant de dire
s autres, qui l'avoit fait, méritoient d'être
à cause de leur obéissance. Je lui répondis:
nsieur, voilà la seule louange que vous leur
vez donner; car du reste vous n'avez pas de
i vous glorifier beaucoup, ce ne sont pas les
vertueuses de la Maison, ni les meilleurs
its, que vous avez attrapez. Il répondit:
oeur Helène de Ste. Agnès n'a telle point
prit à votre avis? R. Monsieur, je ne par-
ue de celles qui sont ici, ma Sœur Helène a
'esprit, je le sai bien, mais il n'est pourtant
si excellent qu'il ne s'en puisse trouver d'aus-
on entre celles qui n'ont pas signé." Il nom-
nsuite ma Sœur Philberte, & dit que c'étoit
prit fort raisonnable. Je n'eus pas grande pei-
ui prouver le contraire, & toutes les person-
ui la connoissent trouvent que M. Chamil-
comme je lui dis alors, n'est pas fort difficile
faire sur les conditions d'un bon esprit.
ue tems après je sortis du Parloir. M. Cha-
d, que je laissai seul avec ma Mère, lui dit
t, qu'il la supplioit de ne point prendre de
s en cas que je lui en donnasse, ou bien si
e les vouloit pas refuser de les lui donner
qu'elle m'auroit quitté, ajoutant, „ que Mon-
neur l'Archevêque avoit excommunié tou-
celles de nous qui en recevroient de dehors,
qui y en passeroient." Ma Mère lui répon-
ce qu'elle m'a dit depuis, „ qu'elle me con-
soit bien, & que j'étois trop bonne pour en
ner, s'il ne le falloit pas; mais que pour
er de peine, elle lui promettoit qu'avant que
partir, elle iroit vuider ses poches devant
" Ma Mère, en me rapportant cela, té-
oit assez s'étonner que la simplicité de M.
illard fût assez grande pour croire qu'elle
eût

visite de ma Mère, qu'afin que l'on voy
Chamillard n'a jamais laissé passer aucun
sans faire paroitre son emportement;
cher de prévenir & d'animer contre
sorte de personnes, les voulant porter p
ports, & par ses fausses raisons, à nous
tort, à condamner notre conduite, & à
notre affliction. Ce qui néanmoins n'a
jours réüssi selon ses intentions, mais a
re, l'impression, qu'il vouloit qu'on eû
manière d'agir, est souvent retombée su
me il est arrivé à l'égard de ma Mère,
demandant une autre fois si elle ne ve
M. Chamillard, elle me répondit; „
„ fait avec elle, & qu'il étoit du nomb
„ personnes qu'on ne voyoit qu'une fois

XIX. Sensibilité de M. Chamillard au refus qu'on faisoit de le voir.

Je crois qu'il sera à propos de rappor
qui m'arriva encore une autre fois avec
Chamillard, quoiqu'on en ait déjà mi
chose dans une de nos Relations. Un
Cousines désirant de me voir, m'écrivit
de venir pour savoir si on la renverr
on avoit déjà fait quelques-uns de mes
ches parens, témoignant ne vouloir pas
peine de venir recevoir un refus qu'el

bien parler ; & quoique dans toutes les ren-
es, où il a vu quelques-unes de nous, il n'ait
our l'ordinaire que des paroles ou de rebut,
froideur, ou d'improbation de sa mauvaise
ite, & quelquefois même encore pis, tout
ce lui étoit rien ; & pourvu qu'on lui parlât,
l même on ne lui auroit dit que des injures ;
ois en vérité qu'il les auroit souffertes plutôt
e refus que nous faisions de le voir, qui
une chose qui le touchoit si fort, que pres-
toutes les fois que je le voyois, ce qui étoit
rarement qu'il m'étoit possible, il ne man-
jamais de me reprocher que je ne le voulois
oir, & d'ajouter : „ mais je vous prie deman-
moi, venez me dire vos difficultés." Ou
il arrivoit que je lui parlasse de nos Sœurs
signé, il me disoit toujours : „ venez m'en
e vos plaintes, dites moi leurs défauts, afin
je les reprenne." A quoi je me souviens
répondis un jour : „ Hélas! Monsieur, je
is en effet qu'elles auroient bien besoin que
lqu'un remarquât leurs fautes, & vous les
t dire, car il n'y a guères d'apparence qu'el-
s'accusent fidèlement de celles qu'elles re-
mencent tous les jours, ou si elles le font,
ut conclurre nécessairement que vous leur en
les bien passer."

...s pour revenir à ce que j'avois commencé, ...eur Chamillard étant arrivé au Parloir, je ...mandai quelle réponse je ferois à cette per-... Il répondit : „ ma Sœur, mandez lui que ...ne puis pas vous permettre de la voir, non ...que toutes les autres personnes qui vous ...roient demander. Rép. Monsieur, je vous ...prie de me dire le sujet pourquoi vous me ...tez autrement que mes Sœurs, car vous savez ... depuis quelque tems on ne fait pas tant de ...iculté de nous laisser aller au Parloir. Il ré-...dit : il est vrai, ma Sœur, que je le permet „ à pré-

XX. Il refuse de laisser parler la Sœur Angelique à sa Cousine.

,, tée." Il répondit: ,, je ne m'en sou
,, je ne puis pas le dire présentement.
,, sieur, il me semble pourtant qu'il ne
,, vroit pas être difficile de prouver me
,, mens s'il est vrai comme vous dites,
,, sois au dernier point: car selon cela,
,, je m'emporte en tout tems, à toute
,, en toute occasion, ou autrement je
,, pas dans l'excès que vous supposez."
dit: ,, je ne saurois que vous dire."

XXI. La Sœur Angelique en veut savoir la raison, & le pousse à bout plusieurs fois.

COMME je vis que je n'en pouvois p
tre chose, je résolus de pousser ma poi
le pousser jusqu'au bout, parce que Mon
millard ne craint pas beaucoup d'avance
ses fausses ou sans fondement, mais il e
barrassé de les prouver quand on le pre
& quoique ce soit un homme qui use de
de paroles, & qui trouve toujours de
j'ai admiré cent fois comment il se peut
soit cependant si facile de le mettre
de lui fermer la bouche, comme je le f
trois fois dans cet entretien. Je continu
lui dire: ,, Mais, Monsieur, si vous
,, que me dire, il ne faudroit donc p
,, ce que vous ne sauriez prouver: car

venus avec elle, que j'ai toujours vus sans être accompagnée de personne, on a renvoyé tous les autres qui m'ont demandé, de sorte que je n'ai pas eu occasion de leur témoigner mon emportement, ou si je l'ai fait vous ne le pouvez savoir, puisque j'ai été seule." Il changea discours ne sachant que répondre, & me dit: Madame votre Mère doit-elle venir, car pour elle je vous permettrai de la voir: c'est une honnête Dame qui sent bien ce qu'elle est: ô non, je ne la refuserai pas, je ne pourrois pas la refuser. Rép. Monsieur, je crois que vous n'en serez pas à la peine. Dem. Pourquoi, est-ce qu'elle ne viendra pas? Rép. Non, Monsieur, ce n'est pas cela, elle viendra quand je voudrai, elle seroit déjà venue plusieurs fois, si je ne l'avois priée de ne le pas faire, mais c'est que je crois qu'elle ne s'addressera pas à vous pour avoir sa permission." Il me répondit d'un ton tout ému: „ à qui donc la demandera-t-elle? Rép. Monsieur, Monseigneur l'Archevêque & Messieurs les Grands-Vicaires sont présentement à Paris, comme elle est fort connue d'eux, je ne pense pas qu'elle s'addresse à d'autres." Il répondit bonnement: „ Hé bien si elle veut le leur demander, j'en serai bien aise: hélas mon Dieu, c'est autant de déchargé pour moi." Il me fit ensuite quelques interrogations pour savoir le nom de cette parente qui me vouloit voir, qui elle étoit, où elle demeuroit, &c. à quoi je satisfis entièrement, & continuai encore à le prier de me dire en quoi donc j'étois si fort emportée, ajoutant: „ car pour moi si j'accusois quelqu'un, ou vous-même d'emportement, je voudrois vous dire en quelles rencontres vous vous seriez emporté, & vous spécifier les actions & les paroles que vous auriez dites par lesquelles vous auriez fait paroître votre emportement. Il me répondit: *Je ne veux pas blesser la charité*: car pourquoi, comme dit S. Paul,

„ aven-

Il répondit: „ oui cela ne serviroit à ri
„ Pardonnez-moi, Monsieur, cela ser
„ gagner; comme il est dit dans la suite d
„ vangile, *puisque je ne me contente pas de*
„ *bien écouter, mais même que je vous prie*
„ *tir, & de me faire connoitre ma faute.*
„ répondit rien, c'est pourquoi je lui dis
„ Monsieur, je vous conseille que, quan
„ Flavie, ou ses semblables vous feront
„ ports, & vous parleront de nos dérégle
„ tendus, vous vous fassiez expliquer e
„ consistent, afin que quand on vous
„ prouver les desordres que vous nous
„ tort, vous ne demeuriez pas aussi
„ vous faites présentement." Ensuite
mandai s'il avoit donné à Monseigneur
que la lettre que nous nous étions donn
neur de lui écrire. Il me répondit „
„ parce que Monseigneur l'Archevêque n
„ voulu qu'il la lui présentât à cause qu
„ trop offensante. Rép. Monsieur, vou
„ donc dit ce qu'elle contenoit, car
„ pas deviné si elle est offensante ou n
„ de vous deux ne l'avoit lue auparavant

ral. C'est pourquoi, Monsieur, je ne vous le cèle point, que nous ne pourrons supporter qu'avec beaucoup de peine, que vous, qui n'êtes qu'un simple Ecclésiastique, dont nous ne dépendons nullement, puisque vous n'êtes point notre Supérieur, ayiez entrepris comme vous l'avez fait d'ouvrir une lettre, que toute une Communauté écrit à un Archevêque de Paris." Il fut fort interdit, & me dit: „ Monseigneur l'Archevêque me l'a ordonné. Rép. Monseigneur l'Archevêque est trop jaloux de ses droits, pour vous avoir donné l'ordre de lire avant lui les lettres qu'on lui écrit: mais quand bien il vous l'auroit dit, vous auriez dû ne le pas faire par respect, & pour garder les règles de l'Eglise à cette occasion.

„ L'on m'a dit, Monsieur de vous redemander la lettre que vous n'avez pas donnée." Il répondit: „ je m'en garderai bien de vous la rendre, vous ne l'aurez jamais. Rép. Monsieur, si elle vous fait grand bien, gardez la, nous en avons des Copies que nous ferons bien voir dans Paris, quoique l'original soit dans votre poche." Jamais je ne vis un homme plus embarassé qu'il étoit. Il ne savoit que répondre: néanmoins il reprit courage pour me dire. „ Il est vrai que c'est une étrange chose que d'avoir affaire avec des filles aussi déraisonnables que vous autres. Je vais, je viens à Monseigneur l'Archevêque pour vous faire rétablir dans les Sacremens, & tout cela ne sert de rien, vous ne voulez entrer dans aucun accommodement; si je faisois pour d'autres la moindre des choses que je fais pour vous, elles m'en remercieroient à genoux, au-lieu que vous ne voulez pas seulement m'entendre. Rép. Mais mon Dieu, Monsieur, ne vous tourmentez plus tant, vous nous obligeriez bien davantage de vous tenir en repos, que de vous mêler de ce qui nous regarde: car aussi bien

XXII. Embarras de M. Chamillard.

„ tout ce que vous faites & rien c'est tou
„ tout ce qui vient de vous nous est suspe
„ vous êtes une personne à qui nous ne d
„ pas même parler. Dem. Et pourquoi ne
„ vous pas me parler? Rép. Parce, Mon
„ que vous êtes notre partie déclarée. No
„ vons dit cent fois à Monseigneur l'Archev
„ & nous vous le disons à vous-même si so
„ que vous ne le pouvez pas ignorer."
pondit: „ oui, votre partie, quelles raisons
„ vous de me prendre à partie? Rép. C'est
„ ce que vous avez fait sortir nos Mères,
„ depuis cela vous contribuez toujours à
„ oppression & à notre captivité: vous vou
„ sez tous les jours de nous faire des propos
„ que vous savez fort bien que nous ne rece
„ pas, afin de pouvoir, en cas de refus,
„ mettre dans le tort: plus on vous accord
„ plus vous demandez; ce n'est jamais fait
„ vous." Il répondit: „ qu'est-ce que je
„ demande tant? Rép. Tous les jours choses
„ velles, Monsieur, nous nous sommes ren
„ après toutes les difficultés que vous save
„ écrire à Monseigneur l'Archevêque la lettr
„ Madame N. nous apporta, parce que vous
„ assuriez qu'il ne tenoit qu'à cela que nous
„ sions rétabliées dans les Sacremens: vous
„ si nous en sommes bien mieux. Vous dite
„ sentement que si nous signons votre billet
„ communierons. Quand cela sera fait vous
„ représenterez encore autre chose, & ainsi
„ ra toujours à recommencer."

XXIII. Menaces de la privation des Sacremens & de la Sépulture ecclésiastique.

Il répondit: „ O non, bien assurément,
„ vous demandera pas autre chose. Toutes
„ qui le signeront communieront aussi-tôt;
„ pour les autres elles ne communieront ja
„ & ne croyez pas que ce ne soit que des
„ ces que l'on vous fait pour vous faire
„ vous en verrez les effets, *& je tiendrai la*

que l'on fasse de point en point toutes les choses on vous a menacées : tant qu'il y en aura une de autres en vie, je ne souffrirai jamais qu'elle re- les Sacremens, non pas même à la mort, & vous toutes privées de la sépulture ecclésiastique. Il t cela avec un fort grand emportement, & oit du poing dans son autre main, comme personne qui parle avec action. Je lui répon- avec une froideur aussi grande que sa chaleur n émotion le paroissoient être : „ Monsieur, us prétendez donc faire votre vie bien lon- e puisque vous esperez survivre à toute une ommunauté. Eh Bien, Monsieur, *de telle me- que vous mésurerez les autres, on vous mésurera : qui frappera du glaive perira par le glaive.* i bien peur que si vous nous laissez mourir s Sacremens, vous n'y mouriez vous-même." meura si interdit qu'il ne put me répondre un mot. Ensuite je lui voulus faire voir le peu arence qu'il y avoit de signer son billet, quand il n'y auroit que ces seules paroles : *Et nous ttons à Monseigneur l'Archevêque d'écouter avec ité tout ce qu'on nous dira de sa part*; & j'ajou- c'est-à-dire, Monsieur, que si M. de Paris us envoyioit des Jésuites, il faudroit les écou- , puisque nous l'aurions promis ; & vous ju- z bien que ce seroit nous laisser battre de no- propre bâton, & tuer, comme l'on dit, de tre propre épée que de faire de semblables pro- esses." Il reprit aussi-tôt courage, & me dit, ant ce billet de sa poche : „ oh mais, ma eur, si vous n'avez point d'autre difficulté que lle-là, je m'en vais tout présentement ôter s mots, & mettre en leurs places, *nous promettons nseigneur l'Archevêque d'écouter avec humilité ce plaira à M. Chamillard de nous dire de sa part.* I répondis : „ Eh mon Dieu, Monsieur, l'un aussi pire que l'autre, nous ne voulons pas us écouter non plus que les Jésuites, nous

 „ avons

gueurs & ses menaces ne me touchoient pa
coup, je lui répondis; „ Monsieur, il fau
„ vous dise une chose. Je remarque une
„ dence de Dieu toute particulière dans vot
„ duite: quoiqu'elle soit la plus déraisonn
„ monde, vous ne pouvez pas mieux fair
„ nous fortifier, que de nous interdire le
„ car vous nous épargnez une des plus
„ tentations que nous puissions peut-être
„ en l'état où nous sommes: car pour ne
„ que de moi, j'avoue que ma fragilité e
„ grande, & qu'elle me fait craindre que
„ de certaines personnes, & leurs entreti
„ fussent capables de me gagner & de m'a
„ ou bien de m'intimider & de m'abbattre
„ que je n'aurois peut-être pas assez de
„ pour resister aux caresses des uns, ni a
„ force pour n'être pas touchée des reproch
„ mépris des autres, s'il est vrai, comme vous
„ que tout le monde est contre nous, & co
„ notre conduite." Il répondit: „ ouï, il est
„ tout le monde est contre vous, & vous ave
„ tort de ne pas obéir à l'Eglise, & de vous

ipation des Saints Sacremens pour refuser de s signer." Il repartit en riant, & de la manière nonde la plus moqueuse & la plus méprisante: 'est bien à vous à parler de Fait & de Droit, ous me faites bien rire de vous mêler de faire es distinctions, vous en êtes fort capable, ce- ous sied tout-à fait bien."

: me levai à l'instant, & j'avoue que je ne pus npêcher de lui répondre avec émotion. „ Ce est insupportable, Monsieur, que vous voy z des personnes dans l'affliction, & que vous eniez rire & vous moquer d'elles à leur nez. nous ne sommes pas capables de faire des stinctions, nous le sommes encore moins de s signer; & si nous sommes déraisonnables de fuser la Signature, vous l'êtes encore davange de la demander à des personnes que vous tes vous-même n'être pas capables de distiner le Fait & le Droit." Il voulut s'excuser mmença à dire: „ mais, mais, ma Sœur." Je ui donnai pas le tems d'achever, mais je lui „ Monsieur, il n'y a plus rien à dire après ce- , il n'y a plus qu'à souffrir: moquez-vous nt qu'il vous plaira, Dieu aura son tour." Il ndit: „ mais vous n'entendez pas. Rép. Par- onnez moi, Monsieur, j'entens fort bien que ous vous moquez, & je sai bien aussi que cet manière d'agir est bien indigne d'un Ecclé- stique:" ayant dit cela je le quittai, & je ne as revu depuis. Je crois qu'après avoir dit les cipales choses qui me sont arrivées avec Mon- Chamillard, il sera à propos de rapporter aussi ui s'est passé entre ma Sœur Flavie & moi: qui me donnera occasion de parler en même de la Mère Eugénie.

XXV. Elle se sépare de M. Chamillard pour la dernière fois.

USSI-TÔT que ma Sœur Flavie, par ses tra- s & ses artifices, eut fait mettre nos Mères de- , elle commença à prendre leur place, se mê- généralement de tout ce qui se passoit dans la

XXVI. La Sœur Flavie prend d'elle-même possession de la charge de Supérieure.

 Mai

allant pour cela dans quelques obéïssances, dans les cuisines & autres lieux, où il n'y ...e de nos Sœurs Converses, & prennant ...ance de tout ce qu'elle pouvoit, avec ad- ...e néanmoins & comme à la derobée, parce ...faisant autrement, elle jugeoit bien que l'on ...roit apperçu que non seulement elle nous avoit trahie, mais que le prix de sa trahison, & la recompense que Monseigneur l'Archevêque lui avoit promis, ou qu'elle lui avoit demandé en livrant nos Mères entre se... mains, étoit la charge de Supérieure, dont elle prit dès lors possession, comme j'ai dit, sans attendre que Monseigneur l'Archevêque l'eût établi dans cette dignité, comme il fit un mois après en présence de la Communauté. Dans l'enlèvement de nos chères Mères, elle fit quelques actions qui nous ont bien fait voir depuis qu'elle agissoit de concert avec M. de Paris & avec M. Chamillard, quoiqu'alors nous n'y fissions pas d'attention, parce que la charité, qui avoit toujours été entre nous, ne nous pouvoit permettre de croire que nos propres Sœurs fussent capables de briguer les charges, & de nous trahir; comme nous en fumes averties dès-ce même jour par Madame N. qui dit en confiance & en sécret à deux ou trois de nos Sœurs, que M. de Paris étoit parfaitement informé de tout ce qui regardoit les affaires de la Maison; & sur ce qu'elles faisoient difficulté de le croire, disant qu'il n'y avoit point de traitre parmi nous, elle leur répondit: *vous étes vendues, vous êtes livrées, mes pauvres Sœurs, & par une d'entre vous.* Cette parole eut dû nous ouvrir les yeux aussi bien qu'une autre que Monseigneur l'Archevêque me dit à moi-même, lorsqu'il me prit pour me parler en particulier, & pour se justifier comme en quelque sorte de sa conduite en me disant les raisons qui l'avoient porté à nous donner la Mère Eugénie pour Supérieure. Car lorsque je lui représentois qu'el-

le ne pouvoit tenir ce rang parmi nous, étant une Religieuse étrangère, & d'un Ordre qui n'avoit aucun rapport au nôtre, il me répondit positivement & en ces mêmes termes : *ne vous fâchez point, ma bonne fille, les choses ne dureront pas : la Mère Eugénie ne sera pas longtems ici ; & je vous promets qu'avant qu'il soit un mois ou six semaines, vous aurez pour Supérieurieure une d'entre vous.* Je remarquai fort bien ces paroles, mais je n'en compris pas le sens, comme je l'ai fait depuis ; car sans doute Monseigneur l'Archevêque ne m'eût pas parlé si précisement de ce terme d'un mois ou six semaines, si la Sœur Flavie ne lui eût promis, au cas qu'il fît sortir de la Maison douze de celles qu'elle lui nommeroit, de gagner le reste de la Communauté, & de disposer les Sœurs dans cet espace de tems à rendre une prompte obéissance à tout ce qu'il déferoit d'elles : ajoutant, comme nous l'avons appris d'une personne fort considérable & très-digne de foi : *qu'elle avoit un esprit propre pour venir à bout de ce qu'elle promettoit, & pour attirer toutes les Sœurs à son parti*, quoique, par une grace toute particulière de Dieu qui nous a soutenues, la Sœur Flavie ait été trompée dans son attente, n'ayant pas trouvé, comme elle esperoit, des esprits susceptibles de fourberie & de trahison.

Il est vrai néanmoins qu'elle n'a rien oublié pour réüssir dans le dessein qu'elle avoit pris de ruiner l'esprit de la Maison, & de décrier la conduite des personnes qui l'ont si saintement gouvernée ; & nous avons toujours fort bien reconnu qu'elle convenoit parfaitement avec Monseigneur l'Archevêque & M. Chamillard de tout ce qu'il falloit faire pour cela, & que c'étoit en conformité de ses avis & par la connoissance qu'elle leur donnoit de l'état de la Maison qu'ils prennoient leurs mesures. Et en effet à moins que d'avoir trouvé une personne aussi intelligente qu'elle dans ces sortes de choses, & aussi capable de brigue & de XXVII. Ses intrigues & son caractère singulier.

que l'on peut dire, que tout parle en ell
son visage, ses yeux, ses actions, & mêm
che, sont autant de voix qui expriment c
a dans le cœur, quoique sa bouche ne le
toute sorte de personnes; & cela est si
que, lorsqu'elle revenoit d'avec M. de P
n'avions qu'à la regarder pour juger si n
alloient bien ou mal. Quand elle avoit li
rer que Monseigneur l'Archevêque su
conseils & les avis qu'elle lui avoit do
venir à bout de ruïner l'esprit & la cond
Maison, elle sortoit du Parloir avec un
& ouvert, allant & venant par le Monas
façon délibérée, & saluant avec une mi
& agréable, trouvant toujours occasio
quelque mot aux Sœurs qu'elle rencontroi
qu'elle étoit en peine de leur santé, q
avoit été chercher pour en apprendre de
les, qu'il y avoit longtems qu'elle ne
vues, & choses semblables qu'elle m'a dit
même une infinité de fois. Tout au-
quand elle n'avoit pas trouvé son co
Monseigneur l'Archevêque, soit qu'il ne f
tat de ce qu'elle lui disoit, ou qu'il lui
ne pouvoir pas aller en besogne aussi vi
le désiroit, elle sortoit de chez lui toute

voile baissé jusques sur les yeux, & étoit au ur & au Refectoire (où elle ne parloit plus Mère Eugénie durant le repas comme elle a accoutumé de faire très-souvent) toute dé-nancée, morne & pensive & toute baignée en es comme une personne qui a tout perdu. Et fet elle perdoit tout en perdant la charité, elle ne faisoit pas consister sa perte en cela, plus que son gain dans l'acquisition de la ver- nais on peut dire que le désir qu'elle a de sa- re Monseigneur l'Archevêque tient lieu de & que pourvu qu'elle y réüssisse, le reste touche guères. Dans l'enlèvement de nos s, elle commença à faire paroitre, comme éjà dit, qu'elle s'entendoit avec Monseigneur hevêque & Monsieur Chamillard, & qu'elle avoit donné sa parole, & fait les promesses nous voyons tous les jours les effets. Une s Sœurs, ce même jour-là, voulant dire un l M. Chamillard, me prit pour l'accompagner ur aller avec elle dans le Préau, où elle l'a- supplié de venir pour ne pas parler dans l'A- Chœur, où Monseigneur l'Archevêque, les siastiques, & la plupart de la Communauté nt pendant qu'on attendoit les Filles de Sainte-. La Sœur Flavie, qui nous apperçut, ne ua pas de s'approcher aussi-tôt, & de nous „ Mes Sœurs, je voudrois bien dire un mot n Père;" mais comme elle vit que nous ne en allions pas, elle nous témoigna ne pou- pas lui parler en notre présence, & nous pria ous retirer: ce que nous fimes, nous en re- ant dans l'Avant-Chœur. Ils demeurèrent le Préau plus d'un grand quart d'heure se pro- nt & parlant toujours ensemble dans l'Allée ilieu, qui est la plus éloignée de l'Eglise.

uelques jours après, une Sœur ayant té- né à ma Sœur Flavie l'étonnement où nous de l'avoir vu parler deux ou trois fois à Mon- XXVIII. Sa dissimulation, & ...

Monsieur Chamillard d'une manière qui étoit si fort contre la régularité, le faisant en sécret & dans un lieu à l'écart, ce qui avoit pu donner sujet de la soupçonner, principalement parce qu'elle n'avoit pas voulu parler en notre présence, elle répondit avec sa dissimulation ordinaire : hélas, ce n'étoit rien du tout de sécret : c'est qu'ayant vu ma Sœur Catherine Pelagie parler à Monseigneur, j'ai prié Monsieur Chamillard, qui sait bien l'imbécillité de son esprit, de la lui faire connoitre, parce que j'ai peur qu'elle ne lui ait dit quelque chose de mal à propos, sur laquelle il fasse fondement. Il est facile de juger que la Sœur Flavie ne disoit pas la vérité, & que les entretiens, qu'elle eut avec Monsieur Chamillard, n'étoient point au sujet de ma Sœur Catherine Pelagie que nous connoissons aussi bien qu'elle, & dont par conséquent il n'y avoit nul inconvenient de parler en notre présence ; mais que ce n'étoit que pour prendre leurs mesures, & aviser aux moyens de faire réüssir la misérable affaire à laquelle ils venoient de donner un si mauvais commencement. Et en effet Monsieur Chamillard en parla avec plus de sincérité qu'elle, & avoüa à ma Sœur Candide, (qui lui avoit dit qu'on avoit remarqué, que le jour de l'enlevement de nos Meres, il avoit parlé en sécret deux ou trois fois à la Sœur Flavie : ce qui [illegible]

de sincérité, qu'il ne se défioit pas encore d'elle, n'étant revenue de S. Denis que depuis fort peu de tems, & n'ayant point encore eu de différent avec lui.

XXIX. M. l'Archevêque essaie encore inutilement de leur faire signer le Formulaire.

LE même jour de l'enlèvement de nos Mères, la Sœur Flavie fut aussi parler en sécret deux ou trois fois à Monseigneur l'Archevêque, à ce que l'on m'a dit, pour moi je ne la vis parler qu'une fois, dans le Chapitre, après que les Sœurs de Sainte Marie furent venues. Elle me pria de me retirer, parce que j'étois fort proche de Monseigneur l'Archevêque étant à genoux sur une des marches par où l'on monte au siége de notre Mère, où étoit le fauteuil de Monseigneur; mais comme elle vit que je ne le pouvois faire, parce que depuis qu'il m'avoit prise au bas du Chœur pour me parler, il avoit toujours tenu un des côtés de notre manteau, elle monta au siége d'en-haut, & se mit à genoux à côté de lui pour lui parler à l'oreille: ce qu'elle fit si bas, que, quoique je fusse fort près, il me fut impossible d'en entendre un seul mot. Il y a apparence que ce fut dans cette rencontre qu'elle conseilla à Monseigneur l'Archevêque de nous commander de signer le Formulaire, sous peine de péché mortel, l'assurant que nous ne pourrions plus après cela lui resister, à cause de l'extrême horreur que nous avions des péchés de cette nature. En effet, il trouva alors ce conseil si bon, que très-peu de tems après il se leva de son siége pour nous faire ce commandement: ce qui ne lui réüssit pas mieux que tous les autres moyens dont il s'étoit servi pour nous porter à la Signature.

XXX. Il se plaint de s'être laissé engager dans ce faux pas.

NOUS avons appris depuis, que Monseigneur l'Archevêque avoit eu beaucoup de regret de nous avoir fait ce commandement, & qu'un jour entretenant Monsieur Cheron (qui a lui même rapporté cette histoire à une de nos Sœurs) il lui avoit dit en ces mêmes termes, & en se plaignant de ma

Sœur Flavie: „ Monſieur, cette fille m'a fait fai-
„ re de mauvais pas, & elle ma engagé entre au-
„ tres dans une choſe dont je ne pourrai jamais
„ me juſtifier. Imaginez-vous que le jour de la
„ ſortie de leurs Mères, elle me vint dire que ſi
„ je commandois aux Religieuſes de ſigner ſous
„ peine de péché mortel, elles m'obéiroient à l'in-
„ ſtant, parce qu'elles avoient une telle horreur
„ du péché, qu'à ce ſeul mot de *péché mortel* elles
„ trembleroient de peur. Je la crus, & je le fis
„ auſſi-tôt, mais, Monſieur, elles ſe moquèrent
„ de moi, & branlèrent la tête, comme ſi elles
„ euſſent voulu dire que c'étoit-là un plaiſant pé-
„ ché mortel."

DANS le commencement que nos Mères furent ſorties, nous nous aſſemblions après Complies, quand nous avions quelque choſe à dire ſur nos affaires, parce que les Sœurs de Sainte Marie faiſoient leur recréation du ſoir dans ce tems-là. La Sœur Flavie ne manquoit jamais de ſe trouver des prémières à ces aſſemblées, pour remarquer aſſurément ce qui ſe diſoit, & ſavoir les deſſeins que l'on formoit. Quand elle voyoit deux ou trois perſonnes s'entretenir, elle venoit auſſi-tôt ſe joindre à elles & écouter ce qu'elles diſoient, ſans y prendre preſque aucune part: ce que j'attribuois pour lors à une retenue qui me donnoit d'autant plus d'édification qu'il me ſembloit que ce n'étoit pas ſon ordinaire, ayant accoutumé de ſe mêler & de s'ingérer dans bien des choſes qui ne la regardoient pas.

XXXI. On ſe défie de la Sœur Flavie qui s'en plaint amèrement.

UN jour que je m'étois retirée à notre cellule après Complies, elle me vint trouver toute épleurée: ce qui me ſurprit fort ne ſachant ce qu'elle pouvoit avoir: lui en ayant demandé la cauſe, elle me dit que c'étoit qu'on ſe défioit d'elle. Je voulus la perſuader du contraire, mais inutilement, elle me répondit: „ Ma Sœur, ne me dites point
„ cela, l'on vient de me traiter d'une manière qui
„ me

„ me fait bien voir que cela n'est que trop vrai.
„ Je viens de la chambre de Sainte Elizabeth où
„ l'on s'assembloit, mais aussi-tôt que 15. ou 20.
„ de nos Sœurs, qui y étoient déjà en attendant
„ les autres, m'ont vue, elles sont toutes sorties
„ les unes après les autres pour aller assurément
„ ailleurs: ces défiances me font mourir." Je
lui répondis; „ qu'on m'avoit fait signe à la fin de
„ Complies que l'on ne s'assembleroit point ce
„ jour-là, & même que je croyois que, quand on
„ auroit quelque chose à dire, l'on choisiroit do-
„ rênavant une autre heure; que je lui conseillois
„ de ne se point inquiéter pour de semblables sujets;
„ que pour moi je ne me mettois point en peine
„ d'aller quand on ne m'appelloit pas, parce que
„ j'étois bien assurée qu'on ne feroit rien de con-
„ séquence sans en avertir la Communauté, & que
„ si l'on vouloit s'inquiéter toutes les fois que l'on
„ verroit des Sœurs parler ensemble on ne seroit
„ jamais en repos. Elle me dit: Mais, ma Sœur,
„ ce qui me fâche le plus, c'est qu'elles se sont
„ retirées aussi-tôt qu'elles m'ont apperçu. Rép.
„ Hé bien, c'est peut-être qu'elles n'avoient plus
„ rien à dire: hé mon Dieu, ma pauvre Sœur
„ Flavie, ne vous ombragez pas comme cela."
Elle me quitta & s'en alla, comme je crois, voir
par le Monastère ce qui se passoit; car un quart
d'heure après elle revint à notre cellule aussi épleu-
rée que la prémière fois, & me dit: „ Ma Sœur,
„ savez-vous bien qu'on est assemblé à S. Joseph?"
Je lui répondis „ que je ne le croyois pas, parce
„ que j'entendois les Sœurs, qui couchoient à
„ côté de moi, à leurs cellules." Elle repliqua
„ que très-assurément la Communauté étoit as-
„ semblée en ce lieu; qu'elle avoit vu ma Sœur
„ Françoise-Agathe qui s'y en alloit aussi, mais
„ que, comme elle se défioit d'elle, elle ne l'avoit
„ pas voulu avertir, & que quelques autres Sœurs,
„ qui l'avoient aussi rencontré, & qui s'y en al-

„ loient ne lui avoient rien dit non plus." Elle me pressa ensuite beaucoup d'aller à cette chambre: ce que je refusai toujours de faire, disant; „ que quand ou auroit besoin de moi, on m'avertiroit, & que je plaignois trop mes pas pour „ aller en ce lieu-là, qui est à l'autre bout de la „ Maison." Je ne sai si elle y alla, pour moi je me contentai de la reconduire avec de la lumière jusqu'à la Tribune de Sainte Anne; & comme je montois au Dortoir, je rencontrai ma Sœur Françoise-Agathe, & deux autres de nos Sœurs, qui m'assurèrent qu'on ne s'étoit point assemblé ce jour-là: desorte que je ne sai comment ma Sœur Flavie se pouvoit inquiéter, & jetter sur des soup- „ çons une si grande quantité de larmes.

XXXII. Ses artifices pour tromper la Sœur Angelique. Reponses vraiment chrétiennes de cette Sœur.

Fort peu de jours après ceci, elle me parla en sécret, à dessein, comme je crois, de m'indisposer contre nos Mères, & me gagner. Entre une infinité de choses, elle me dit; „ qu'elle étoit bien „ aise de se pouvoir consoler avec moi, comme avec „ une personne pour qui elle avoit toujours eu „ bien de la tendresse & beaucoup d'affection; „ qu'elle eut été bien aise de me le témoigner a- „ vant même que nos Mères fussent sorties, mais „ qu'elle n'avoit osé, parce que l'on tiroit des „ conséquences de voir seulement parler deux „ personnes ensemble; que c'étoit pour cela, & „ parce qu'elle craignoit les rapports, qu'elle avoit „ évité autant qu'elle avoit pu qu'on la vît parler à „ personne." Moi, qui n'entendois point de finesse à tout cela, & qui ne savois point ses desseins, je lui parlois bonnement, tâchant de lui faire entendre la vérité de certaines choses, dont je pensois qu'elle fût aussi ignorante qu'elle le faisoit paroître. C'est pourquoi je la voulus faire convenir, que nos Mères avant de sortir avoient dit, que dans la conjonêture des affaires, on se pouvoit parler l'une à l'autre plus librement qu'en un autre tems, pourvu que l'on en demandât permission,

& que l'on nommât les Sœurs à qui l'on
ıitoit de parler. Elle me répondit; „ que ce-
ne s'étoit pas dit pour elle. Rép. Comme
ur les autres." Ensuite elle entra en dis-
:, me demandant „ ce que je pensois de l'état
nous étions," & ajouta: „ en vérité, pour
ɔi je trouve que c'est une étrange affaire.
:p. Il est vrai, ma Sœur, mais néanmoins
us sommes trop heureuses de souffrir quelque
ose pour la vérité; & si Dieu nous fait la
ıce de nous soutenir pour persévérer jusqu'à
fin, il me semble qu'il n'y a point de bon-
ur pareil au nôtre: car, selon ma pensée, il
s'agit de rien moins dans cette affaire que de
ıtre salut, ou de notre perte; & pour moi je
i toujours regardée comme une de ces occa-
ıns uniques, dont parle M. de S. Cyran, qui
se rencontrent qu'une fois en la vie;; & je
ois que l'état, où Dieu nous met, est capa-
e de nous justifier si nous lui sommes fidèles,
ıis qu'au-contraire si nous sommes assez misé-
ɔles pour trahir la vérité & notre conscience,
ıus avons bien sujet de craindre." Elle ré-
lit: „ Mais, ma Sœur, croyez-vous qu'une
:rsonne qui signeroit par soumission à ses Su-
:rieurs, & parce qu'elle seroit entièrement per-
ıdée, qu'elle leur doit obéir dans une chose,
ı ils voient plus clair qu'elle, feroit un si
and péché. Rép. Ma Sœur, c'est un étrange
ıgagement à une fille de prendre part à la
ındamnation d'une personne dont elle est in-
pable de connoitre par elle-même ou le cri-
e ou l'innocence: un jugement est bien té-
éraire que de croire, qu'un Evêque Catholi-
ıe ait été assez méchant pour enseigner des hé-
sies; & de vouloir bien signer, sur la parole
un autre, une chose de cette importance,
t, ce me semble, beaucoup s'exposer." Elle
ndit: „ Il est vrai, ma Sœur, que l'on s'expo-
„ se

„ ne le faudroit pas non plus donner
„ de juger les autres personnes." Je lui
„ Cela s'entend bien, ma Sœur, car ce
„ se tromper soi-même que de se pers
„ le jugement téméraire est défendu à l'
„ uns, & permis à l'égard des autres, &
„ viroit de rien de dire : je ne veux pas m
„ cette rencontre, mais je ne me soucie
„ faire dans cette autre." Comme ell
j'étois de son sentiment, que je trouvo
effet, parce que je croyois quelle agi
sincèrement avec moi que moi avec
poursuivit sa pointe dans la pensée peut
je m'accorderois dans tout le reste con
cela, & me dit: „ Mais cependant, ma
„ m'étonne que l'on fasse si peu de sc
„ tant d'autres jugemens téméraires que
„ & que l'on soit si libre à parler contre
„ té, & à se donner de mauvaises impre
„ unes des autres. Rép. Je n'en sai
„ Sœur, mais il me semble que je ne v
„ qu'on fasse tout cela." Elle répondit:
„ pauvre Sœur, vous ne voyez pas to
„ Mères elles-mêmes ne parloient-elles
„ Sœurs tout-haut dans leurs chambres
„ trange manière? Croyez-vous que

ıdis : „ Ma Sœur, elles n'en ont jamais tant mal qu'il y en a : je suis encore plus mi- ; qu'elles ne sauroient penser : je ne me guères que les créatures aient mauvaise on de moi, puisque ce ne sera pas sur ce- : Dieu me jugera." Elle répondit : „ Il ai ;" & poursuivant ce qu'elle avoit com- elle me dit : „ Mais, ma Sœur, par exem- ›ensez-vous qu'on fît plus de mal en con- ant M. d'Ipres qu'en condamnant Mon- ur l'Archevêque. Rép. Ma Sœur, s'ils é- tous deux innocens, je crois que l'on feroit de mal en condamnant l'un que l'autre ; personne ne condamne Monseigneur l'Ar- que, personne n'en fait de jugement témé- " Elle répondit : „ Oh non, ma Sœur, ne as cela, de quelle manière en parle-t-on ? n'entend autre chose par la Maison que œurs qui disent : Mon Dieu, quel hom- uel Evêque, quel emportement, quelle co- Rép. Ce ne sont pas là des jugemens témé- . On ne parle de la colère & des empor- is de Monseigneur l'Archevêque que com- e choses que l'on a vues & entendues. i on nous fera voir les Propositions aussi nent dans Jansénius que j'ai entendu les s que M. de Paris a dites à notre Mère, ferai nulle difficulté de signer. Elle me : „ Quand il seroit vrai, que Monseigneur ıevêque auroit manqué, on devroit se par respect. Je pense, ma Sœur, que e monde ne tombera pas d'accord avec de cette maxime. Si cela étoit on n'au- onc pas dû rapporter la mauvaise conduite ıelques Evêques ; & si les historiens n'en ıt rien dit par respect on n'en auroit rien su." Elle repliqua : „ Hé bien, ma , que pensez-vous de ce que l'on a mis onsieur Chamillard dans le procès verbal ?

„ n'est-

„ n'est-ce pas un jugement téméraire? Se peut-
„ trouver une chose plus horrible que de di
„ que Monseigneur l'Archevêque ne pouvoit av
„ connoissance de ma Sœur Agnès qu'ensuite d
„ confessions qu'elle avoit faites à M. Chamilla
„ & n'est-ce pas dire qu'il a revélé sa conf
„ sion? Rép. Ma Sœur, cela n'étoit pas bon à
„ re: vous voyez bien aussi qu'on a ôté cet artic
„ car sans cela je n'aurois pas voulu signer le p
„ cès verbal, non plus que vous: mais depui
„ n'en ai pas fait difficulté, comme vous avez
„ Je n'y étois pas quand on la signé depuis q
„ est racommodé, & pour moi je ne l'ai pas
„ Rép. Et d'où vient donc, car vous l'aviez s
„ la prémière fois, & avant même qu'il fût
„ rigé? Elle me dit: il est vrai, & je l'ai
„ encore signé celle-ci: je m'en allai exprès p
„ le faire, mais comme j'étois au-haut de la m
„ tée prête à descendre, je me suis ravisée, &
„ dit en moi-même: mon Dieu, que vais-je
„ re, je vais signer contre mon Archevêque
„ m'en vais le condamner, je lui vais faire inj
„ de sorte que je n'ai pas continué mon chem
„ & je m'en suis retournée comme j'étois ven
„ bien aise de n'avoir pas manqué à ce que je
„ à Monseigneur." Elle me dit encore une
nité d'autres choses dont je ne ne me souviens
assez pour les rapporter. Je ne suis pas même
assurée, si ce fut cette fois qu'elle m'a dit tou
que je viens de dire. Ce qu'il y a de certain
qu'elle me les a dites, si ce n'est pas en cette
contre, c'est en d'autres.

XXXIII. [illegible] UNE autre fois parlant à elle pour quelque
se de nécessaire, elle me dit des choses si terr
que l'horreur que j'en eus fit que je priai
en la quittant qu'il me fît la grace de les oub
comme j'ai fait pour la plupart, ne me souve
plus d'autre chose, sinon que je lui dis; „ qu
„ pensois qu'elle n'auroit garde de signer

„

oir eu des troubles de conscience & des scru-
les aussi grands que ceux qu'elle avoit eu
rès avoir signé comme nous, avec une bonne
triction, le second Mandement de Messieurs
Vicaires-Généraux de M. le Cardinal de
tz:" à quoi elle me répondit; „ qu'il étoit vrai
'elle avoit eu ensuite de cette Signature beau-
up de peine d'esprit, & de telles inquiétu-
s, qu'elle avoit été un mois sans oser commu-
er, mais que, quand elle signeroit le Mandement
Monseigneur l'Archevêque, ce qu'elle n'é-
t pas encore prête à faire, elle communie-
it à l'instant sans nulle difficulté, parce qu'elle
signeroit pas contre sa conscience comme la
émière fois." Cette parole me fit croire
le étoit déjà beaucoup affoiblie: mais ce qui
persuada encore davantage, fut ce qu'elle me
nsuite; „ que la participation aux Saints Sa-
emens, & la grace qui y étoit attachée, étoit
e chose si grande & si précieuse, qu'il ne fal-
t pas se résoudre à en vouloir bien être pri-
e toute sa vie, à moins que Dieu ne nous don-
t des marques fort sensibles que lui-même
us engageoit dans une voie aussi extraordi-
ire; qu'il étoit vrai que de refuser la Signa-
re, par un principe de conscience & en la vue
Dieu seul, étoit une disposition excellente &
i pouvoit attirer sur nous beaucoup de graces;
e ce qu'il falloit faire en cette rencontre, &
qu'elle faisoit effectivement elle-même, étoit
comparer ces deux biens l'un à l'autre, &
ir si le refus de la Signature pouvoit attirer
nous autant de graces que la reception des
ints Sacremens, & ajoutoit: Pour moi, ma
ur, je préfèrerai toujours un bien certain &
uré à un qui ne l'est pas tant, parce que les
yens de l'acquérir en sont ou plus difficiles,
plus fâcheux, ou moins assurés." Il ne fal-
as grande lumière pour discerner de quel cô-

té

„ offenser Dieu & blesser notre consc
„ manquant à un point essentiel de la
„ Dieu-même imposoit à tous les chreti
Je ne sai ce qu'elle me répondit, & la seule
m'est demeurée dans l'esprit de cet e
qui fut assez long, est que je puis assur
me parla des personnes qui nous ont c
de nos Méres, & de la conduite de la M
général, en des termes les plus sanglans,
humilians & les plus injurieux qu'on se p
giner. Ce qui me fit reconnoitre aisème
étoit dans de nouvelles maximes, & to
opposées à celles de l'Evangile; & que le
pes, sur lesquels elle fondoit sa conduit
avancement en la vertu, étoient bien dif
ceux qu'on nous avoit toujours enseignés.
que j'avois une extrême frayeur de l'ente
ler de la sorte: ce qui m'obligeoit sou
dant cet entretien de faire le signe de
sur mon cœur, ayant peur que ce ne fût l
qui me parlât ou que du moins elle ne f
ne dont il se vouloit servir pour m'affo
que je témoignai, en la quittant, à quelq

œurs anciennes, pour savoir ce qui en étoit, & lle me dit, qu'on avoit été averti de se défier d'el: comme d'une personne qui nous trahissoit, ce ne je reconnus clairement par une rencontre que : m'en vais rapporter.

ELLE me pria d'aller au jardin avec elle disant XXXIV. Plaintes de la Sœur Flavie contre la Sœur Eustochie. La Sœur Angelique tâche de l'appaiser
l'elle avoit quelque chose de nécessaire à me di:. Quand nous fumes arrivées, elle commença me faire de fort grandes plaintes de ma Sœur ustochie, disant, qu'elle lui avoit parlé d'une anière si hardie & si audacieuse, qu'elle ne le uffriroit pas. C'étoit au sujet de la porte de Mame la Marquise, que la Sœur Flavie avoit fait uvrir à sa prière, & d'elle-même, avant que en avoir dit un seul mot à la Communauté. Elme conta toute l'histoire, & ce qui s'étoit dit : part & d'autre, (ce que je ne rapporte point, a Sœur Eustochie en ayant fait la relation), & outa, avec une grande démonstration de colère, qu'elle ne souffriroit jamais qu'une jeune Professe lui parlât de la sorte, & que si elle osoit encore lui faire la loi, & l'avertir de ce qui étoit ou n'étoit pas contre la régularité, elle le diroit à Monseigneur l'Archevêque, & puis ma Sœur, ajoutoit-elle, elle verra, mais qu'elle n'y retourne pas, car assurément il n'y feroit pas bon pour elle." Je voulus lui représenter que régularité étant une chose aussi importante qu'el-l'étoit, une jeune Professe aussi bien qu'une Anenne avoit le même droit de la maintenir, en opposant de tout son possible à ce qui y étoit ntraire; & que toutes les Sœurs se devoient interesser également en des choses qui étoient si forellement contre nos Règles & nos Constitutions; s'il étoit permis en ces occasions à St. Paul de prendre St. Pierre, quoique cela néanmoins se it faire avec toute la retenuë & le respect qu'il oit possible; que toute la faute qu ma Sœur ustochie pouvoit avoir faite en cette rencontre,

étoit,

étoit, non pas de l'avoir averti, mais de l'a[voir] peut-être fait d'une manière qui n'étoit pas c[om]me il falloit; qu'au cas que cela fût, je l'affu[rois] que nos Sœurs anciennes lui ordonneroient de en demander pardon, & qu'elle-même, ma S[œur] Euftochie, fe rendroit volontiers à lui en f[aire] excufe dès ce même jour. Elle continuoit tou[jours] à dire, „ je ne fouffrirai jamais d'être averti[e &] „ traitée de la forte par une jeune Profeffe.
„ Ma pauvre Sœur Flavie, je vous juge par [vo-]
„ tre parole. Vous dites que c'eft une jeune [Pro-]
„ feffe, par conféquent donc elle peut n'avoir [pas]
„ toute la prudence, la fageffe & la difcrétion [qu'il]
„ feroit à fouhaiter: vous qui êtes une Ancie[nne,]
„ devez avoir plus de vertu, & faire voir par [vo-]
„ tre fupport & votre charité que vous êtes [plus]
„ parfaite qu'elle." Je fis enfuite tout ce qu[e je] pus pour l'appaifer, me mettant prefque à gen[oux] devant elle pour la prier „ de ne point bleffe[r la]
„ charité en fe vangeant de l'injure qu'elle cro[yoit]
„ avoir reçuë d'une perfonne pour qui elle a[voit]
„ autrefois fait paroitre tant de tendreffe & de b[on-]
„ té, & qu'elle avoit eue toute jeune fous fa c[on-]
„ duite; & que cela n'étoit pas un fujet raifon[na-]
„ ble de renoncer à l'amitié, & de la commu[nion]
„ avec Monfeigneur l'Archevêque;" mais t[out] ce que je lui pus dire ne fut point capable de l'[ap-]paifer, & elle continua toujours à m'affurer qu['el-]le diroit à M. de Paris, fi de fa vie elle lui d[isoit] rien d'approchant: ce qui me fit bien voir q[u'il] n'y avoit plus rien à faire avec elle; & je crus [que] fe déclarant contre la Communauté auffi ouve[rte-]ment qu'elle le faifoit, il n'y avoit point de [dan-]ger que je lui témoignaffe que je m'apperce[vois] de fon changement, c'eft pourquoi je lui [dis:]
„ Ma pauvre Sœur, il n'y a que dix jours qu[e nos]
„ Mères font forties & vous menacez de Mo[nfei-]
„ gneur l'Archevêque. Quoi vous voulez [être]
„ l'accufatrice de vos Sœurs; & vous faite[s]



„ riez du froid. A-t-on bien soin
„ l'infirmerie. R. plus que je ne
„ Sœur, mais plus on me fait, plus i
„ que mon mal de poitrine augmen
„ néanmoins que le beau tems me gué
„ ce que je demanderois est que l'on
„ jusqu'à Pâques, parce qu'il est bie
„ l'on me fera mourir si l'on me fai
„ l'état où je suis." Elle répondit ave
teuse & en m'embrassant: „ Mais,
„ Sœur, parle-t-on encore d'en faire
„ Jesus, ma Sœur, voilà une belle de
„ a six mois qu'on ne nous dit autre
„ moi, je commence à m'y accoutum
„ pourtant bien résoluë, si on me veu
„ avant Pâques, de représenter à Mons
„ chevêque en plein Chapitre la dure
„ roit de mettre dehors une personne a
„ me je le suis." Elle parut surprise à
& me dit: „ Mon Dieu, ma Sœur, g
„ bien de dire cela à Monseigneur. R. Je
„ que je le lui dirai, afin que l'on voye
„ point on pousse les choses." Ell
„ Mais, ma Sœur, que penseroient le
„ ques qui seroient avec Monseigneur?
„ roient qu'il est bien cruel de mettre

„ vous ai déjà dit plusieurs fois que vos raisons ne „ sont pas capables de me persuader. Si j'avois be„ soin d'instruction j'en voudrois avoir de personnes „ plus habiles que vous n'êtes. Ne désirez point „ que je signe, vous ne vous en trouveriez pas bien, „ & vous auriez peut-être un peu à décompter." XXXVII. Nouvelles tentatives de la Sœur Flavie, pour la séduire.

Elle me parla ensuite de quantité de choses indifférentes, à quoi je répondois bonnement; & quand nous eumes été plus d'un grand quart d'heure ensemble, elle me dit: „ Je voudrois, ma „ Sœur, que l'on se parlât toujours les unes aux „ autres, comme nous faisons; car, comme vous „ voyez, nous ne querellons point. R. Ma Sœur, „ il y auroit bien moyen, si vous vouliez, de ne „ point disputer. Ne nous dites jamais les raisons „ qui vous ont portée à signer: ne vous mêlez „ point de condamner celles qui nous portent à „ ne le pas faire: laissez la Maison en l'état où el„ le est, & vous tenez en repos; du reste nous „ serons aussi bonnes amies que jamais." Elle se „ voulut ensuite justifier disant, „ qu'elle ne se „ mêloit de rien; qu'elle ne parloit jamais de per„ sonne, ni à Monseigneur l'Archevêque, ni à M. „ Chamillard; qu'elle lui disoit ses fautes & rien „ plus. R. Cependant, Ma Sœur, il n'y a rien „ que Monseigneur l'Archevêque ne sache: il faut „ donc qu'il ait l'esprit de devination." Elle répondit: „ Ma Sœur, je vous assure que je ne lui „ dis rien du tout. Hélas! j'en serois bien fâchée, „ mais, ma Sœur, sans doute que c'est la Mère „ Eugénie. R. Ma Sœur, je pense que la Mère „ Eugénie lui dit ce qu'elle sait; mais il y beau„ coup de choses qu'elle ne sauroit pas si on ne „ les lui disoit. Je veux que la Mère Eugénie „ nous ait accusées à Monseigneur l'Archevêque; „ mais est-elle la personne qui lui a donné deux „ livres écrits à la main? Pensez-vous qu'on puis„ se attribuer des choses aussi particulières que cel„ les-là à d'autres qu'aux Filles de la Maison?"

Elle répondit, „ ma Sœur, la Mère Eugénie a vu „ quelques écrits de la Mère Agnès. R. Ma Sœur, „ ceux qu'on a donné à Monseigneur l'Archevê- „ que ne sont pas de la Mère Agnès, c'en sont „ d'autres qui nous sont particuliers, & qui n'au- „ roient jamais dû sortir d'entre nous." Elle con- tinuoit toujours à faire semblant d'ignorer ce que je voulois dire, mais enfin étant lasse de tant de déguisement, je lui dis: „ Enfin, ma Sœur, ces „ livres-là ne sont pas volés entre les mains de „ Monseigneur l'Archevêque, c'est pourquoi il „ faut nécessairement que ce soit quelques-unes „ de celles qui ont signé qui les lui ait donnés; & „ vous savez qu'excepté ma Sœur Dorothée & „ vous, les autres ne sont pas capables d'écrire „ des livres."

XXXVIII. [illegible]

Elle parut surprise, & après avoir été un peu de tems sans répondre, elle me dit: „ Hélas! pour „ moi, ma Sœur, je n'ai rien du tout, j'ai brûlé „ tout ce que j'avois d'écrits, ma Sœur Marie de „ Ste. Agnès vous le dira, j'ai été presque une „ nuit toute entière avec elle à toujours brûler, „ de sorte qu'il ne me reste plus rien de tout ce- „ la, je vous assure." Je ne voulus pas insister davantage, craignant d'être cause qu'elle ne s'en- gageât de plus en plus dans le mensonge. Et en effet il étoit faux qu'elle eût brûlé en présence de ma Sœur Marie de Ste. Agnès autre chose que des imprimés, & encore n'étoient-ils pas à elle, mais à ma Sœur Candide, ni en si grand nombre qu'il fût nécessaire d'employer une partie de la nuit pour les brûler, une demie heure de tems pou- vant suffire pour cela. Elle se contredisoit pour lors manifestement en disant qu'elle n'a- voit plus d'écrits, parce qu'elle avoit promis à une de nos Sœurs de lui donner, en cas qu'el- le voulût signer, une cassette toute pleine d'é- crits. Mais il est vrai que c'est une chose éton- nante, & presque incroyable, que la manière arti-

fficieu-

cieuse dont la Sœur Flavie agit presque dans toutes ses actions : il semble qu'elle ne fasse profession que de déguisement, de mensonge & de dissimulation; & à peine peut-elle faire une seule action ou dire une seule parole sans que l'on n'y remarque visiblement l'une de ces trois choses: avec cela elle n'a pas la mémoire fort heureuse, ensorte qu'elle ne sauroit éviter de tomber dans des contradictions si grossières & si manifestes, que tout le monde s'en apperçoit fort aisément. Je me souviens à ce propos qu'elle nous dit un jour, que depuis que nos Mères étoient sorties (il y avoit bien six mois qu'elles étoient dehors) elle n'avoit jamais été avec M. Chamillard au de-là d'un quart-d'heure; une autre fois qu'elle ne lui parloit jamais de quoi que ce soit, n'ayant rien à lui dire que ses fautes, & cela seulement en confession; une autre rencontre, qu'à peine trouvoit-elle le tems pour l'entretenir de ce qui regardoit sa disposition, parce qu'elle ne l'alloit presque trouver que pour lui parler des autres; & une fois entre autres elle me dit, qu'elle avoit été longtems avec M. Chamillard pour aviser ensemble de la conduite qu'ils devoient tenir à l'égard de ma Sœur Nicole pour tâcher de la faire communier: car, ajoutoit-elle, c'est une si bonne fille, j'ai regret qu'elle soit privée de la Ste. Communion par sa faute: on lui demande qu'elle ne dise point que nos Mères & vous autres faites bien de desobéir à Monseigneur en refusant la Signature: on ne se soucie pas qu'elle le pense, on la tolereroit quand même elle diroit qu'elle ne croit pas que vous faites mal; cependant il est impossible que nous la puissions faire entrer en raison : je ne sai si c'est par arrêt ou manque d'esprit. Je me mis à rire & je lui répondis: En effet, ma Sœur, cela est subtil qu'il y ait du mal à dire une chose, qu'il n'y en ait pas à la penser, que des personnes ne font pas bien de refuser une chose, mais qu'on croit qu'elles

malades que nous étions. Je ne sai co
combattues sur le discours de la Signatu
Flavie, qui étoit seule de son parti, n
raisons qui l'avoient portée à signer,
représentâmes celles qui nous empêch
faire, qui étoient toujours fondées f
d'offenser Dieu, & de blesser notre consc
te nous ayant témoigné qu'elle désappr
conduite, par plusieurs choses qu'elle n
nous trouvâmes obligées de ne lui p
non plus la surprise où nous étions
Nous parlâmes généralement de tout
voit fait pour faire sortir nos Mères,
duire la Maison en l'état où elle étoit
ne manière si claire & si précise, qu
presque échapper, elle demeuroit a
sans rien répondre, & approchoit to
porte pour sortir. Elle voulut nier
part à l'enlèvement de nos Mères; m
je savois bien ce qui en étoit, je lui
ce: " Ma Sœur, je vous supplie, ne
„ une chose que je sai de science ce
„ parle pas en l'air, croyez moi,
„ qui en est." Elle me repartit „
„ vez-vous, ma Sœur? R. Vous f
„ tonnée, ma Sœur, si je vous disois

» Elle continua, „ voulez-vous que je fas-
ſigner à Monſeigneur que ce n'eſt point moi
ſuis cauſe que nos Mères ſont dehors, &
e jamais je ne lui en ai parlé. R. Ouï, ma
ur, vous nous obligerez beaucoup: mais je
bien que vous n'oſeriez l'en prier; & s'il eſt
ère & véritable dans ſes paroles, je ſuis aſſu-
qu'il ne le ſignera pas. Hé, ma pauvre Sœur,
ne dit autre choſe Paris. Il n'y a que deux
rs que je vis une perſonne qui me dit, en
ſence de M. Chamillard-même, que vous a-
z fait ſortir nos Mères pour avoir l'Abbaye,
." Elle ne me répondit mot. Nous dîmes
e quantité de choſes de cette nature, mais
m'en ſouviens pas aſſez pour les rapporter,
plus que de quelques maximes dans leſquel-
le nous dit qu'elle étoit. Je ne me ſouviens
l'une, qui eſt ſi extraordinaire & ſi particu-
à ſa perſonne, qu'il n'y avoit pas moyen de
lier, non plus que de manquer à la rapporter

XL. Son obéiſſance aveugle.

rès nous avoir beaucoup parlé de l'obéiſ-
, elle nous dit que pour elle, elle étoit dans
poſition d'obéir ſans diſtinction, ſans diſcer-
nt, & ſans faire ſeulement réflexion ſi le Com-
lement étoit bon ou mauvais, parce qu'elle
evoit pas préſuppoſer qu'ils vouluſſent lui or-
er des choſes qui ne feroient pas conformes à
ue Dieu demandoit d'elle. Sur cela je lui fis
queſtion: „ Ma Sœur, ſi après la mort de
onſeigneur l'Archevêque il en venoit un autre
i vous commandât de le condamner, ou qui
us dît de ſigner que toute ſa conduite auroit
é injuſte; que c'étoit une perſonne paſſionnée,
téreſſée, &c. qui auroit fort mal fait de vous
mander la Signature, & vous encore plus mal
l'avoir faite, le ſigneriez vous?" Elle répon-
„ Ouï, ma Sœur, je le ſignerois de tout mon
œur, parce que je veux toujours obéir à mes

„ Supérieurs, & que ce n'est pas à m[illegible]
„ ce qu'ils me commandent. C'est à
„ eux s'ils font bien ou s'ils font mal e[illegible]
„ nant les choses; mais pour moi je n[illegible]
„ mais mal faire en obéissant. R. Ma[illegible]
„ venoit cinq ou six Archevêques de l[illegible]
„ l'un vous fit défaire ce que l'autre
„ ordonné, que feriez-vous? Elle ré[illegible]
„ Sœur, si je pouvois voir 50. Archev[illegible]
„ ns se succéder les uns aux autres, j[illegible]
„ jours ce que celui qui seroit en cha[illegible]
„ manderoit. R. Mais, ma Sœur,
„ vous donc, car vous ne tenez ni à D[illegible]
„ ni conscience? Vous tournez à tout
„ time. J'entends: bien vous êtes à q[illegible]
„ donne." Elle répondit en roulant l[illegible]
la tête. „ Je tiens à l'obéissance: en
„ elle s'en alla." Je crois qu'il sera
trouver une obéissance qui égale celle
[illegible] ne pense pas qu'on puiss[illegible]
[illegible] qui au plus de respect &
[illegible] des Evêques:
[illegible] que durant leur
[illegible] elle est prê[illegible]
[illegible]

en larmes: en étant fort surprise, je lui demandai ce qu'elle avoit, & s'il étoit mort quelqu'un de ses parens. Elle me répondit: „ Non, ma Sœur, il „ ne m'est mort personne, je m'en consolerois plus „ aisément." Je lui repliquai: „ Mais qu'avez- „ vous donc, ma pauvre Sœur?" elle ne me répondit rien, mais elle se mit à pleurer encore plus fort. Je continuai: „ Mais je suis en peine de vous voir si „ affligée: dites moi, je vous supplie, ce que vous „ avez." Elle demeura quelque tems sans répondre, puis elle me dit: „ C'est qu'il y a d'étranges „ déréglemens dans la Maison: l'on fait des desor- „ dres épouvantables." je la suppliai de me dire ce que c'étoit, ajoutant: „ car pour moi je ne „ vois rien, au moins de notre côté. Vous savez „ que l'office est mieux dit que jamais, & que „ tout le monde se rend à son devoir avec encore „ plus de fidélité que du tems de nos Mères." Elle répondit: „ Oh! ma pauvre Sœur, ce n'est pas „ cela que je veux dire:" ensuite de quoi elle redoubla ses larmes, ne me disant autre chose sinon: „ Oh! ma pauvre Sœur, que je suis affligée, que „ j'ai de douleur." Je commençai ensuite à la presser encore davantage, afin de savoir le sujet de ses larmes, ajoutant: „ Mais, ma Sœur, di- „ tes moi, je vous prie, ce que c'est que ces déré- „ glemens, nous sommes Sœurs, & nos Mères „ n'étant plus ici, nous devons nous avertir les u- „ nes les autres avec charité. Si c'est de notre cô- „ té que sont les desordres, dites le nous bonne- „ ment, nous recevrons de même vos avis, & je „ vous assure que nous aurons attention à nous en „ corriger. Pour mon particulier, vous me feriez „ plaisir de m'avertir: je sai bien que je suis la „ plus fautive de la Maison, mais par la grace de „ Dieu, j'ai bien la volonté de m'amander: mais „ dites moi donc ce que c'est." Je n'en pus jamais tirer autre chose sinon: „ Ah! que je suis affligée: ah! si nos Mères savoient." Ensuite de ces

paroles elle s'en alla sans se vouloir expliquer davantage. Mais moi je restai fort inquiète, parce que m'ayant allégué nos Mères, je ne savois que penser, de sorte que je m'informai de celles qui me vinrent voir, s'il étoit arrivé quelque chose de nouveau dans la Maison. Elles ne me purent dire autre chose sinon, que ma Sœur Liée étant fort malade, & la Sœur qui la servoit étant aussi indisposée, & ne se pouvant lever la nuit au cas qu'elle eût besoin d'elle, ma Sœur Françoise Agathe avoit envoyé une autre Sœur coucher à la chambre de ma Sœur Liée, sans en avoir parlé à ma Sœur Flavie: ce qui étoit le grief.

XLII. La Sœur Angelique lui fait voir l'injustice de ses plaintes. Elle s'en sent offensée.

Le lendemain ma Sœur Flavie m'étant venu voir, après qu'elle m'eut demandé à son ordinaire comment je me portois, je lui dis: „ Ma Sœur, „ n'êtes-vous pas un peu consolée aujourd'hui? „ Pour moi je la suis bien, car j'ai appris que „ tout le grand desordre, qui vous faisoit hier „ pleurer si amèrement, c'est que ma Sœur Fran„çoise Agathe a envoyé ma Sœur Louïse Eugénie „ coucher à la chambre de ma Sœur Liée sans „ vous l'avoir demandé." Aussitôt que je lui eus dit cela, elle sortit de la chambre avec une vitesse extraordinaire sans répondre un seul mot, & fut deux jours sans me revenir voir; & peut-être auroit-elle été davantage sans rentrer à l'Infirmerie si elle n'y fût venuë pour se faire saigner. Pendant qu'on la saignoit, elle exhortoit ma Sœur Marie de Ste. Agnès, qui lui rendoit ce service, à obéir à Monseigneur; & ma Sœur Marie de Ste. Agnès l'exhortoit à se repentir de ce qu'elle avoit fait: à quoi je répondis: „ J'ai bien peur qu'elle ne soit „ pas assez heureuse pour reconnoitre sa faute." La Sœur Flavie repartit quelques paroles qui faisoient bien voir en effet qu'elle étoit incapable de changer de sentimens, tant sur la Signature qu'elle avoit faite, que sur les principes & la disposition où elle étoit; & tout cela d'une manière qui

mar-

marquoit son endurcissement & le mépris qu'elle faisoit de l'ancienne conduite. Je repris la parole; & m'addressant à la Sœur Flavie, je lui dis: „ Je ne sai: pourtant si nos Mères revenoient, & „ que la Maison se retablît comme auparavant, „ peut-être changeriez-vous d'avis, & que vous „ feriez votre possible pour justifier votre conduite, & pour rentrer dans les bonnes graces de „ tout le monde." A l'instant que j'eus achevé ces paroles, elle se leva & sortit de l'Infirmerie, avec une colère étrange, & en disant des paroles d'emportement que je ne pus entendre, (son bras étoit à peine bandé) & alla s'asseoir sur le pallier du Dortoir d'en-bas où elle se mit à pleurer & à crier tout-haut. Ma Sœur Marguerite Angelique, qui vint au bruit, & ma Sœur Marie de Ste. Agnès, qui l'avoit suivie, la prièrent fort de revenir à l'infirmerie, mais elle ne le voulut jamais, disant qu'on lui disoit toujours des choses qui la fâchoient, & ajoutant: „ Enfin puisque nous avons „ rendu notre obéïssance à Monseigneur, il faut „ qu'il ait pitié de nous, qu'il nous protége & „ nous mette en repos." Ma Sœur Marie de Sainte Agnès lui demanda ce que cela vouloit dire: à quoi la Sœur Flavie ne répondant rien, elle ajouta: „ Sans doute que cela veut dire qu'il „ faut que Monseigneur l'Archevêque nous fasse „ sortir de la Maison, & nous sépare d'avec vous, „ afin que vous soyiez en repos:" à quoi elle ne donna aussi aucune réponse.

Ensuite elle fut au Tour prendre son bouillon, & se reposer jusques vers les trois heures, que Monseigneur l'Archevêque vint à P. R. à qui sans doute elle ne manqua pas de conter cette histoire, comme je le fis aussi à M. de la Brunetière, qui parut ne pas approuver la conduite de la Sœur Flavie, non plus que la Mère Eugénie qui me l'avoit témoigné avant lui. Mais je ne sai comment elle avoit pu apprendre sitôt ce différent, car el- XLIII. Elle s'en plaint à l'Archevêque qui vient le même jour à P. R.

elle le savoit déjà quand elle me vint voir qui fut environ trois heures après que cela fut arrivé. Elle donna entièrement le tort à ma Sœur Flavie, dont je fus fort étonnée, parce qu'elle a accoutumé d'approuver tout ce qu'elle fait, & de condamner au-contraire tout ce que nous faisons. Elle me dit qu'elle lui avoit ordonné de me demander pardon: ce qu'elle ne fit pourtant pas, peut-être parce qu'étant venuë à l'Infirmerie, & ne m'y trouvant pas, parce que j'en étois sortie pour un peu de tems, elle crut qu'elle n'étoit pas obligée à faire davantage.

XLIV. Efforts de la Mère Eugénie pour séduire la Sœur Angelique.

LA Mère Eugénie se servit ensuite de cette occasion pour m'exhorter à la Signature. Elle prit son Thême sur la Bulle du Pape, dont on parloit déjà, & me dit: „ Enfin, ma chère Sœur, j'espère que notre bon Dieu vous touchera le cœur „ pour rendre une plus promte obéissance à notre S. Père le Pape, que vous n'avez fait à notre très-digne Archevêque, vous n'aurez plus „ lieu de dire, comme font la plupart de vos „ Sœurs, que le Pape ne se soucie guères que vous „ signiez, ou que vous ne signiez pas, puisque sa „ Bulle est un témoignage que son intention est, „ que tous les fidèles condamnent cette méchante „ doctrine de Jansénius. Vous voyez, ma chère „ Sœur, qu'il est bien éloigné de trouver mauvais, comme je l'ai ouï dire ici, que les Evêques de France aient fait un Formulaire, puisque celui de Sa Sainteté ne sera que pour confirmer celui que ces Messieurs ont composé. Quand „ le Pape parle, ma chère Sœur, il n'y a plus „ moyen de resister, c'est une autorité souveraine „ à laquelle il faut que tous les fidèles obéissent. Je répondis: „ Ma Mère, je n'ai jamais refusé la „ Signature dans la créance qu'il n'y eût que le „ Pape seul qui eût le pouvoir de l'ordonner, & „ que Monseigneur l'Archevêque n'en eût pas la „ puissance & l'autorité. Si c'étoit une chose qui

„ se

se pût faire sans péché, il ne seroit pas besoin que le Pape, ni Monseigneur l'Archevêque ordonnassent de signer, pour mon particulier je le ferois pour le moindre Ecclésiastique: je la ferois pour vous, ma Mère: mais quand on ne sauroit obéir sans offenser Dieu, on ne doit pas plutôt se soumettre au Pape qu'à un autre."

Elle me répondit: „ Ah! ma chère Sœur, vous m'épouvantez de parler avec une telle hardiesse de notre S. Père le Pape, du Vicaire de Jésus-Christ en terre. Et comment, ma chère Sœur, ne savez-vous pas que l'Eglise ne peut errer, puisqu'elle est conduite par le S. Eprit? Rép. Cela est vrai, ma Mère, pour les choses qui appartiennent à la foi, mais pour ce qui regarde les Faits, l'Eglise n'est pas infaillible, & le Pape se peut fort bien tromper, (toujours il ne seroit pas le prémier) il est homme comme les autres. Enfin, ma Mère, il fait une chose qui ne s'est jamais faite, en demandant la créance & la Signature d'un Fait: car on a toujours laissé aux fidèles la liberté d'en croire ce qu'ils voudroient." Elle répondit: „ Ah! ma Sœur, voilà bien autre chose, comment osez-vous vous mettre au-dessus de la Thiare de notre S. Père le Pape. Rép. Hélas! ma Mère, si j'avois à prendre place, je ne voudrois pas me mettre si haut, je m'estimerois bien heureuse d'être à ses piés." Elle continua: „ Pour moi je ne me saurois assez étonner de la hardiesse avec laquelle on s'oppose ici à toutes les Puissances. Pourquoi pensez-vous que Dieu ait mis des hommes sur nos têtes, si ce n'est afin qu'on leur obéisse? Rép. Ma Mère, nous vous avons toujours dit que nous sommes prêtes d'obéir dans toutes les choses où nous le pourrons faire sans offenser Dieu." Elle répondit: „ ma chère Sœur, il n'y a point de péché à signer, Mon-

XLV. Elle confond l'Eglise avec le Pape.

„ feigneur me l'a dit à moi-même de sa très-digne
„ & facrée bouche. Il vous en a auffi affurée plu-
„ fieurs fois en général, & fouvent fans doute en
„ particulier: pourquoi ne le pas croire, & pré-
„ férer vos lumières aux fiennes & à celles de
„ toute l'Eglife? Vous honoreriez bien plus Jan-
„ fénius en imitant fa foumiffion, puifque, com-
„ me Monfeigneur vous a dit, il a foumis en mou-
„ rant fon livre à l'Eglife, & à notre S. Père le
„ Pape: ce que vous ne faites pas en desobéiffant
„ pour ne le pas vouloir condamner. Soumettez-
„ vous donc, ma chère Sœur, donnez cette con-
„ folation à notre S. Père le Pape. Rép. Je crois,
„ ma Mère, qu'il ne fe met guère en peine fi nous
„ fignons, ou fi nous ne fignons pas." Elle ré-
„ pondit: non, ma chère Sœur, c'eft vous qui le
„ dites: je m'en vais vous le faire voir par une
„ Lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire Mon-
„ feigneur d'Evreux, qui eft à Rome pour la ca-
„ nonifation de notre Bienheureux Père." Elle la tira de fa poche, & me fit lire ces mots: *J'ai dit à fa Sainteté qu'il y avoit déjà dix Religieufes de Port-Royal qui avoient figné: vous pouvez juger fi cette nouvelle lui a été agréable.* Elle continua: „Il
„ faut, ma chère Sœur, que vous voyiez la Sou-
„ fcription; & ayant tourné le feuillet, elle me
„ fit voir: *Votre très-humble, &c. Henri, Evêque*
„ *d'Evreux.*" Quand fa Lettre fut refermée, je lui dis: „ Ma Mère, il n'y a rien qui témoigne une
„ fi grande joie: il ne dit pas pofitivement que
„ cette nouvelle lui a été agréable, mais feule-
„ ment que vous en pouvez juger." Je ne fai ce qu'elle me répondit: mais après m'avoir encore bien exhortée, elle ajouta: „ Obéiffez donc, ma
„ chère Sœur, ne vous laiffez point excommunier
„ pour fi peu de chofe: car vous dites que Mon-
„ feigneur n'a pas raifon de vous traiter comme il
„ fait pour un prétexte auffi leger que celui du re-
„ fus de la Signature, & que cela ne mérite pas

„ les

les rigueurs que vous prétendez qu'il exerce sur votre Maison, quoiqu'en effet ce ne soit que son extrême charité qui le sollicite. Eh! bien, ma chère Sœur, puisque ce n'est rien, pourquoi faire tant de difficulté d'obéir? n'avez-vous pas grand tort de refuser une chose qu'on peut arcorder si facilement? Mon Dieu, ma chère Sœur, que j'ai de douleur de vous voir en l'état où vous êtes, & qu'il est dangereux de s'opposer à notre S. Père le Pape, à son Prélat, & à toute l'Eglise. Songez à vous, je vous en conjure, ma chère Sœur, plût à Dieu que vous pussiez voir la cordialité & la tendresse qu'il m'a temoigné avoir pour vous, mais vous le saurez quelque jour, & ce que j'ai fait en particulier pour votre personne *; & présentement, ma chère Sœur, je ne parle pas des lèvres mais du cœur. Hélas! si vous saviez ce que souffre ce pauvre cœur, vous avoueriez sans doute que je suis bien à plaindre. Rép. Il est vrai, ma Mère, vous êtes dans un étrange engagement, vous auriez été bien plus heureuse de demeurer toujours dans votre Maison, que de venir ici." Elle me répondit: Oh! sans comparaison, ma chère Sœur, mais ce n'a été que la sainte obéissance qui m'y a fait venir: sans cela je ne l'aurois jamais fait. Hélas! ma chère Sœur, ce joug, qu'il a plu à Monseigneur de mettre sur mes épaules, est bien trop pésant pour moi: je m'en plaignois encore ce matin aux piés de notre divin Jésus; & je me disois à moi-même, pauvre Sœur Louïse-Eugénie, ah! tu ès bien à plaindre, si quand tu étois à la tête d'une Commu-

XLVI. Elle relève sa tendresse pour la S. Angelique.

" nau-

* C'est qu'elle avoit fait prier Monseigneur l'Archevêque par Monsieur le Grand-Vicaire, qu'en considération de mes incommodités, il me mît en une bonne Maison, & qu'il recommandât qu'on ne me fit rien souffrir. C'est M. de la Brunetière qui m'a dit cela depuis, la Mère Eugénie ne m'en ayant point parlé.

„ nauté où tout le monde t'obéissoit à l'envi, où „ à peine avois-tu commandé que les choses é„ toient exécutées, & où le moindre signe, la „ moindre parole, suffisoit pour faire rendre tes „ Sœurs à leur devoir, si avec tout cela, dis-je, „ tu te trouvois accablée & surchargée, mainte„ nant ton fardeau est bien plus pésant, puisque „ tu ès à la tête d'une autre Communauté, où à la „ moindre parole que tu dis, tu n'entends autre „ chose, sinon: Ma mère, nous ne vous regar„ dons pas comme notre Supérieure: Ma Mère, „ je ne vous ai pas promis obéissance: Ma Mère, „ je ne dépens pas de vous: Ma Mère, nous „ avons appellé & protesté à Monseigneur, que „ nous ne vous avions point pour Supérieure. Ma „ chère Sœur, je suis lasse d'entendre toujours „ disputer: car je veux bien que vous sachiez que „ je n'ai pas été nourrie à la Halle. Rép. Et nous „ encore moins, ma Mère, nous n'avons jamais „ su ce que c'étoit de repliquer à nos Mères, „ non plus que de les contredire, parce que „ tout ce qu'elles nous disoient étoit si juste, „ si raisonnable, & si conforme à nos Règles „ & à nos Constitutions, que nous ne pou„ vions pas douter que ce ne fût Dieu qui „ nous parlât par leur bouche. Mais vous,

XLVII. Griefs de la Sœur Angelique contre la Mère Eugénie. Ses réponses.

„ ma Mère, vous voulez renverser toutes nos „ Coutumes, vous ne parlez qu'avec mépris „ des personnes qui nous ont conduites, vous „ tâchez de nous donner de l'aversion de nos „ Mères: quand on vous représente qu'on ne „ peut pas vous obéir en de certaines choses, „ parce qu'elles nous ont ordonné ou permis de „ les faire comme nous les faisons, vous répondez „ comme vous le fites encore le dernier jour à „ une de nos Sœurs anciennes: *Parce, ma chère Sœur, que vous me dites que vos Mères ont établi ou ordonné ces choses, c'est pour cette raison que je vous les défends.* „ Après cela, ma Mère, quel moyen

„ y

y a-t-il de se soumettre à vos ordonnances?" Elle répondit: „Ma chère Sœur, *je ne fais que ce que Monseigneur m'a ordonné.* Rép. C'est aussi pour cela, ma Mère, que nous appellons de toutes vos ordonnances, parce que nous voyons bien qu'on veut ruïner notre Maison, aussi bien dans le spirituel que dans le temporel. Vous le dites vous-même, vous dites qu'on ne vous a mise ici que pour renverser toutes les choses que nos Mères ont établies, & pour y introduire d'autres coutumes." Elle répondit: „ Ma chère Sœur, l'on ne veut point ruïner votre Maison, c'est votre desobéissance seule qui la ruïne: car il est vrai qu'il n'y a ici aucun assujettissement: s'il n'y avoit qu'à moi à qui vous ne voulussiez pas obéir, encore cela seroit-il plus tolérable.

XLVIII. Plainte de la Mère Eugenie.

„ Mais comment traitez-vous ma Sœur de Sainte Flavie, personne ne lui veut obéir, personne ne la veut reconnoitre; & quoique Monseigneur ait déposé ma Sœur Françoise-Agathe, elle ne laisse pas d'agir & de se mêler d'ordonner généralement de tout ce qui se fait dans la Maison; & vous au-lieu de travailler à détruire le désir qu'elle a de dominer, vous l'entretenez dans sa mauvaise habitude, & tout le monde s'addresse à elle pour lui demander des permissions. Rép, Ma Mère, vous ne connoissez guères bien ma Sœur Françoise-Agathe: ce n'est pas son défaut que de vouloir dominer, au-contraire elle cède bien plus qu'il ne faudroit. Monseigneur l'Archevêque ne la pas déposée, il a seulement établi ma Sœur Flavie; & cependant, comme vous voyez, elle ne tient plus le rang ni la place de Souprieure, quoiqu'elle ne laisse pas de l'être toujours, & qu'en conséquence de l'appel que nous avons fait de l'établissement de ma Sœur Flavie, nous soyions bien moins obligées de la reconnoitre que ma Sœur

„ Fran-

„ Françoise-Agathe, que nos Mères ont mises „ dans cet office, dont par conséquent elle devroit „ toujours exercer la charge." Elle répondit: „ Elle l'exerce bien, ma chère Sœur; & pour moi je „ suis surprise de voir ce qu'elle entreprend. Elle „ a envoyé d'elle-même une de vos Sœurs à la „ chambre de ma Sœur Liée, & cela sans en „ avoir dit une parole à ma Sœur Flavie ni à moi. „ Rép. Hè bien, ma Mère, est-ce là un si grand „ crime? Quand nos Mères seroient ici, & que „ ma Sœur Françoise auroit envoyé du secours à „ une malade sans leur en parler, elles ne songe- „ roient pas seulement à s'en plaindre, au-con- „ traire elles la reprendroient si elle y avoit man- „ qué." Elle répondit: „ Ma chère Sœur, c'est „ bien encore pis ce que je m'en vais vous dire. „ Il y a une autre de vos Sœurs, je ne vous la „ veux pas nommer, la charité m'oblige à taire „ son nom, qui a osé dispenser ma Sœur Liée de „ dire les Matines: quelle hardiesse, ma chère „ Sœur, de donner ces sortes de dispenses: cela „ n'appartient qu'au Curé. Rép. Ma Mère, je crois „ que vous n'avez pas vu nos Constitutions sur „ cela. Il n'est pas besoin que le Curé dispense „ les malades de dire l'office, le Médecin en a le „ pouvoir, notre Mère Abbesse aussi, & même si „ la malade demande d'en être dispensée, on s'en „ doit reposer sur sa conscience." Elle répondit: „ Hè bien, ma chère Sœur, si vos Supérieurs en „ peuvent dispenser, il falloit donc me le deman- „ der; mais c'est ce que l'on n'a pas fait, au „ contraire quand j'en ai voulu parler, la Sœur „ m'a répondu avec une hauteur surprenante: *Ma „ Mère, je prend la faute sur moi, ce ne sera pas „ vous qui en répondrez.* Ma chère Sœur, mon „ Dieu, comment des Religieuses peuvent-elles „ parler de la sorte? pour moi je ne sai où j'en „ suis: hélas, ajoutoit elle en pleurant, quand je „ vous vois toutes prosternées dans votre Eglise

„ de

vant notre bon Dieu, je ne puis m'empêcher jetter des larmes dans la crainte que j'ai qu'il lance ses foudres sur vos têtes: hélas, ma ère Sœur, vous vous humiliez en apparence, au sortir de-là, l'on me parle de la manière e je viens de vous dire; & pas plus loin 'hier, je parlois à une de vos jeunes Sœurs i m'écoutoit ce me sembloit avec douceur, & oi de mon côté je lui parlois avec beaucoup de dialité, tout-d'un-coup voilà cette fille qui dresse sur ses piés, & qui commence à me di- avec une hardiesse & un emportement que je vous saurois dépeindre: *Non, ma Mère, je signerai jamais. C'est une chose faite, je vous le , il faut être ferme.* Quoi, ma chère Sœur, n ose dire que l'on ne signera jamais? Com- ent appellez-vous cela, sinon dire que l'on a toujours dans la desobéïssance." La Mère nie en me rapportant les paroles de cette , qui est ma Sœur Magdeleine-Agathe, con- soit son action, mettoit les bras au côté, & oit la tête comme elle disoit qu'elle avoit fait. vrai que me parlant une autrefois, elle me t nier qu'elle eût dit que ma Sœur Magde- eût mis les bras au côté, ajoutant: „ Je n'ai garde de vous dire cela, mais bien au-con- tre je vous dis, qu'elle étoit venu mettre ses ins sur les miennes que j'avois dans nos man- s, & que le transport & l'agitation où elle it la rendoient si tremblante, que je crus 'elle alloit entrer en convulsion. Rép. Mais, Mère, il me semble qu'en voulant vous ju- ier d'avoir dit une chose offensante, vous en s une autre qui l'est encore d'avantage. C'est q moins de mettre les bras au côté, que d'ê- prête d'entrer en convulsion de transport & gitation." Elle ne répondit rien à cela.

NDANT ce discours de la Mère Eugénie, dura bien une heure & demie, elle ne fit pres- XLIX. Caractère de la Mère Eugénie.

presque que pleurer, & m'ayant dit deux ou trois fois que c'étoit son cœur & non pas sa tête qui me parloit, elle redoubloit si fort ses larmes que je ne me pus empêcher de pleurer aussi bien qu'elle: ce qui lui faisoit beaucoup de peine, parce que comme j'étois malade elle craignoit que cela ne m'empirât: car l'on peut dire que cette Mère a une grande compassion & une grande condescendance pour les infirmités corporelles; & j'ai toujours remarqué qu'elle a une véritable douleur quand elle voit souffrir les personnes. Mais pour ce qui regarde l'esprit, il n'y a pas au monde une dureté pareille à la sienne. Elle n'a jamais paru touchée de notre affliction, quelque grande qu'elle ait été. Elle n'a jamais témoigné d'estime ni de respect pour nos Mères, au-contraire dans toutes les occasions où elle en parloit, c'étoit toujours avec mépris. Elle paroissoit dans le commencement avoir quelque vénération pour la Mère Angelique: mais depuis que ma Sœur Flavie l'eut entretenuë, elle n'en faisoit pas plus d'état que d'une autre. Elle n'a jamais paru approuver aucun de nos Règlemens, ni de nos cérémonies, ni témoigné d'être édifiée de la manière si loüable dont on faisoit l'office, auquel on a toujours assisté avec exactitude, ayant été aussi bien chanté que du tems de nos Mères. Elle n'a jamais même témoigné, comme faisoient les Sœurs de Sainte Marie, que le chant de notre office l'excitât à la devotion: peut-être aussi que le bon accord des voix ne produisoit pas cet effet en elle, puisque très-souvent, il sembloit que sa principale attention durant l'office fût de regarder & d'observer tout ce qui se passoit au Chœur, & cela avec une facilité qui paroissoit quelquefois surprenante, parce qu'elle tournoit la tête, & conduisoit des yeux celles qui entroient & sortoient, d'une manière qui n'avoit aucun rapport à la componction & à la gravité dont les Religieuses de cet Ordre font profession. Il est vrai

[e]que quelques-unes de nos Sœurs, qui l'ont obser[vé] plus exactement, disent pour sa justification, [que] pendant que nous disions l'office elle lisoit pour [l'or]dinaire dans les livres de leur saint Père, comme [les] Entretiens, les Epitres, ou Philotée, au-lieu [de] dire le sien, parce que l'application qu'elle avoit [à n]ous veiller lui auroit ôté celle que l'on doit [avo]ir en priant Dieu. Néanmoins s'il arrivoit [que]lquefois qu'elle dît son office, elle le faisoit [de s]orte qu'il sembloit qu'elle fût à la tâche, ne se [dél]ayant ni s'interrompant pour quoi que ce fût; [&] si quelqu'une de ses Sœurs lui venoit parler ou [ap]porter quelque lettre, elle ne faisoit aucune diffi[cul]té de les laisser attendre debout auprès d'elle, [pen]dant des Pseaumes tout entiers sans faire seule[me]nt semblant de les voir, jusqu'à ce qu'elle eût [ach]evé, ou que du moins elle fût à une Pause.

[La] Mère Eugénie paroit d'une humeur fort abso[lue]. Elle veut ce qu'elle veut, avec un tel arrêt, [qu']il n'y a rien au monde capable de la faire chan[ger] d'avis, principalement quand elle est prévenuë [des] motifs de son obéissance aveugle, il n'y a point [de] raisons à lui dire, point d'accommodement à [lui] proposer, & bon gré malgré il en faut passer [par] où elle veut, ou s'exposer à n'avoir d'elle [que] des paroles de rebut, de mépris, d'improba[tio]n & de dureté.

[E]LLE ne se contente pas de croire le Pape in[fail]lible, mais il semble, qu'elle rend participant [de] cette même prérogative toutes les personnes [qui] tiennent rang de Supérieurs. C'est pourquoi [ell]e approuve généralement ce que Monseigneur [l'Ar]chevêque, Monsieur Chamillard, &c. font con[tre] nous. Elle ne croit pas qu'il y ait au monde [une] conduite plus juste, plus sainte, plus raisonna[ble], & plus conforme aux règles de l'Eglise, que [cell]e que Monsieur de Paris tient à l'égard de notre [Ma]ison. Quand Monseigneur parle, quand il com[man]de quelque chose, c'est un crime non seule-

L. Elle croit le Pape & tous les Supérieurs infaillibles.

ment

ment de ne pas obéir, mais même de douter si l'on doit obéir, de faire des réflexions & d'examiner si les choses sont ou ne sont pas selon Dieu. Tout doit céder à la puissance & à l'autorité de Monseigneur. Celle des autres Evêques qui ne sont pas dans ses sentimens, celle des Saints, celle de l'Evangile, & si je l'ose dire, celle de Dieu-même, ne sont rien en comparaison de la sienne. C'est pourquoi quand nous lui alleguions quelques passages de l'Ecriture, ou quelque sentence des Saints, pour justifier le refus que nous faisions de la Signature, elle nous disoit, *Ma chère Sœur, je veux ignorer tout cela, toute ma science est de savoir que je dois obéir aux personnes que Dieu a mises sur nos têtes.* Il n'y a point à son dire de raisons à opposer à celles de Monseigneur, personne n'en a de meilleures que lui, & toutes ses paroles sont autant d'oracles, de sorte que, comme elle nous disoit quelquefois, elle ne pouvoit pas comprendre comment il étoit possible de refuser la Signature, après que Monseigneur avoit dit qu'il la falloit faire. L'obéissance à Monseigneur tient chez elle le prémier rang entre toutes les vertus: c'est elle qui donne le poids, la valeur aux autres, pourvu que l'on signe tout est bon; & peu s'en faut que l'on ne soit impeccable après qu'on l'a fait: comme au-contraire le refus de la Signature, selon qu'elle le croit, est un des plus grands péchés, que l'on puisse commettre: cela est seul capable de rendre inutiles & d'obscurcir les meilleures actions: c'est pourquoi elle a une impression si épouvantable & si desavantageuse de ceux qu'on appelle Jansénistes de nos Mères & de nous qu'elle nous a toujours traitées de séparées de l'Eglise, de desobéissantes, de revoltées, de déréglées, d'emportées, de passionnées, &c. Elle ne parle de la conduite de la Maison qu'avec mépris & dédain: elle donne le nom de cabale & de parti à l'union & à la charité qui est entre nous, & n

cor

ısidère la crainte & l'appréhension que nous a-
ıs d'offenser Dieu en signant que comme un
texte que nous prennons pour couvrir l'héré-
que nous avons dans le cœur; & elle est per-
dée, aussi bien que les autres, que nous ne re-
ons de signer le Fait, que parce que nous ne
ıdamnons pas la doctrine hérétique des Propo-
ons. Elle est si fort prévenuë contre les per-
ınes qui nous ont gouvernées, & si obstinée à
ıire qu'elles nous ont imbuës (c'est son terme)
ıne mauvaise doctrine, & enseignées de fausses
ximes, que l'aversion qu'elle en a la persuade,
'il n'y a pas au monde de sacrifice plus agréable
Dieu, ni d'actions plus héroïques, que de travail-
à ruïner le Jansénisme, & à changer la con-
ite de la Maison; & parce qu'elle sait que Mon-
gneur l'Archevêque & Monsieur Chamillard n'ont
n plus à cœur que celle-là, elle approuve si
t ce que fait ma Sœur Flavie, pour séconder
rs intentions, que ma Sœur Candide lui deman-
nt, à son retour de S. Denis, ce que c'étoit donc
ma Sœur Flavie, & pour quel sujet la Com-
nauté se plaignoit d'elle, elle répondit en ces
opres termes: *Pour moi, ma chère Sœur, je n'y
s rien, je regarde ma Sœur de Sainte Flavie, &
Sœur de Sainte Dorothée comme des saintes.*

L'on peut juger par-là dans quel aveugle- LI. Son zèle pour l'oppression de la vérité.
nt est la mère Eugénie, puisqu'elle donne le
m de *saintes* à des Filles dont la conduite est
injustice, & une conspiration si manifeste,
les personnes du monde, même les moins
ıtrées, en tombent d'accord. Mais ce qui la
nd encore plus digne de compassion est la gran-
ur du péril où elle s'est jettée, en ne se con-
ntant pas d'approuver ce qu'elles font, mais
ifentant de plus, & appuyant de ses conseils &
ses avis les desseins qu'elles prennent pour op-
imer la vérité, pour persécuter les personnes qui
défendent, & celles de leurs Sœurs qui ne la
veu-

veulent pas condamner & abandonner com
les ont fait. Voilà, à peu près, quels f
principes de la Mère Eugénie ; & l'on pe
qu'elle y est si fortement établie, qu'il est
impossible qu'elle sorte de l'engagement
est ; parce que n'y étant entrée que par
de procurer la gloire de Dieu en travaillant
lut des ames, elle est moins capable d'être
pée qu'elle ne le seroit si son motif étoit
saint. Il seroit à souhaiter que son zèle
compagné de science, & qu'elle fût un peu
ignorante qu'elle n'est.

LII. Son ignorance & celle de ses Filles. C'EST une chose surprenante de voir c
elle & ses Filles sont peu instruites, à peine
elles les maximes les plus communes de l'
le. Elle n'ont point d'autre science que l'o
ce aveugle, & enfermeroient plus volontie
cette vertu la Loi & les Prophètes, qu'elle
roient dans l'amour de Dieu & la charité
chain. Ce n'est pas que la Mère Eugénie
commande assez souvent la charité, & qu'
paroisse être touchée des choses qui selon s
y sont opposées ; mais il est néanmoins assi
cile de deviner en quoi elle fait consister la
te qu'elle a de la blesser, parce qu'elle fa
librement ce qu'elle condamne dans les
Par exemple, elle ne sauroit souffrir que l'
le de Monseigneur l'Archevêque & de M
Chamillard ; que l'on trouve à redire à leu
duite, & qu'on se plaigne de leur injustice
leur dureté. C'est un crime que de blâmer
suites, d'improuver leurs maximes & de
gner l'éloignement que l'on a d'eux. Elle tr
même fort mauvais, & attribuoit à un déf
charité ce que nous disions quelquefois p
moigner la douleur que nous avions de la m
d'agir de nos Sœurs qui ont signé : mais pou
elle ne fait aucune difficulté de dire tout
qu'elle veut des personnes qu'elle croit

, elle ne craint point de les condamner, appeller *hérétiques*, *fourbes*, *gens de parti &* *le*, *qui causent des troubles*, *& font des schis-* *des divisions dans l'Eglise*. Elle n'épargne pas les morts qu'elle croit avoir été ou les au- ou les sectateurs, ou les approbateurs de Secte prétendue ; & elle a une aussi gran- ne pour eux que pour ceux qui vivent en-

x dit un jour en voyant le portrait de M. Cyran : *Voilà un homme qui a mis le feu dans* . En une autre rencontre, elle appella Ypres *blasphèmateur*. Elle dit, sans aucun te & avec une assurance qui surprend, une de choses semblables ; & quand on lui pen- quelque chose, elle trouve que l'on a grand & que c'est bien sortir de son rang que de un jugement sur ses paroles, ou sur ses . Cela n'a pas empêché cependant que je ne remontré en bonne compagnie l'injure qu'el- it faite à M. d'Ypres, en l'appellant blas- teur : ce fut le jour que M. de la Brunetiè- ra avec M. le Mazier pour mettre les Pa- de la Maison entre les mains de ma Sœur née. La Mère Eugénie faisant en cette ren- & en ma présence des plaintes à Monsieur le Vicaire, de la manière dont nous parlions nseigneur l'Archevêque, & lui disant entre choses que nous ne faisions point de diffi- de dire qu'il nous traitoit avec injustice & ureté, & sans avoir compassion de l'état où étions, ajouta : Voyez, Monsieur, si des euses devroient parler de la sorte d'un . Je pris aussi-tôt la parole, & lui dis : is vous, ma Mère, n'avez-vous jamais rien le pis d'un Evêque : je fais Monsieur Juge, ous n'offensez pas plus M. d'Ypres, qui est ques aussi-bien que M. de Paris, en l'appel- t un blasphemateur, comme vous avez fait, » que

LIII. Ses emportemens contre M. de S. Cyran & Jansénius.

„ que nous Monſeigneur l'Archevêque, en
„ qu'il nous traite avec injuſtice: après t
„ n'eſt que la vérité, c'eſt une choſe qui ſau
„ yeux: mais vous, ma Mère, vous parlez
„ d'Ipres, ſans ſavoir ſi vous dites vrai."
ſe voulut défendre d'avoir dit cela, mais
dis le jour, le tems, & l'occaſion où elle
dit, enſorte qu'elle ne pouvoit plus s'éch
& M. de la Brunetière ayant pitié d'elle, l
„ Ma Mère, voilà une étrange fille, elle veu
„ pouſſer à bout."

LIV. Ses Filles ſe font gloire de ne rien ſavoir.

L'ON peut dire que ce n'eſt pas une cho
difficile que de renverſer les raiſons de la
Eugénie, & de ſes Filles, parce que, com
dit, elles ſont ignorantes au dernier point.
d'elles, qui a été Supérieure, ne ſavoit pas
elle eſt venue à Port-Royal, combien il y
de Pſeaumes, ni qui les avoit composés. L
me entendant parler du péché de Simoni
manda quelle ſorte de péché c'étoit. Elles é
ſurpriſes quand elles nous entendoient al
quelques paroles de l'Ecriture; & elles di
que c'étoit une grande préſomption à des l
que pour elles, elles faiſoient gloire de ne
ſavoir, & qu'elles prennoient toute leur ſc
dans les livres de leur bienheureux Père, dan
driguez, dans la vie de M. Vincent, & autres
blables modernes. Pour ce qui regarde la
dition, les Conciles, & l'Hiſtoire, c'eſt ce
les ne ſavent point-du-tout: elles ne liſen
même les livres compoſés par les Saints,
me la Mère de la Sourdière l'a témoigné
de nos Sœurs, qui lui avoit donné la ſept
Lettre de S. Bernard, & quelques autres
ges touchant l'obéiſſance: elle lui dit
les ne voyoient point ces ſortes de choſe
qui paroît aſſez clairement, parce qu'en effet
les n'allèguent jamais aucune ſentence de l'
ture ni des Saints; & elles ne le faiſoient pas r

ous exhortant à la Signature, quoiqu'en cette
sion, elles emploiassent tout ce qu'elles a-
nt de science & d'éloquence. La plus belle
outes les raisons qu'elles nous aient jamais di-
ur ce sujèt, c'étoit: „ Ma chère Sœur, le Pape
dit qu'il faut signer: Monseigneur l'Archevê-
iè le veut: tout le monde le fait." La Sœur
phine m'exhortant un jour à la Signature, me
ntre autres choses; „ Qu'on étoit toujours
bligé d'obéir au Pape, parce que son autorité
voit prévaloir au-dessus de toute autre." Je
éponđis: „ L'autorité de Dieu, ma Sœur, &
lle de l'Evangile ne doivent pas pourtant cé-
er à celle du Pape: à quoi elle répondit, *qu'il
alloit croire & tenir de l'Evangile que ce que le
ordonnoit que l'on en crût, & que l'on en tint.*
ui demandai „ si c'étoit le Pape qui approu-
it & autorisoit l'Evangile; ou si c'étoit par
Evangile que le Pape étoit approuvé & auto-
é?" Sur cela elle me quitta en me disant:
n'entends rien à toutes vos subtilités." Cet-
le a un esprit fort petit, fort borné, & assez
elle s'amuse à observer la mine & la phisio-
ie des personnes, & en parle en des termes
seroient plus tolérables dans la bouche d'une
séculière que dans celle d'une Religieuse. El-
l'a dit plus d'une fois: C'est grand dommage
je vous ne voulez pas obéir: vous paroissez si
bine & si douce: vous avez une si bonne phi-
nomie: dès que je vous ai vue j'ai eu de
nclination pour vous." Elle a fait ce même
mpliment à plusieurs autres de nos Sœurs."

UOIQUE la Mère Eugénie passe pour une per-
e fort spirituelle & fort intérieure, elle ne rap
oit presque jamais aucune sentence de l'Ecritu-
u des Saints, non pas même dans les entretiens
été qu'elle avoit quelquefois avec les malades:
moi, elle ne ma jamais cité que ce passage
. Paul dit *que nous avons été ensévelis avec Jésus-* — LV. Belle citation de S. Augustin par la Mère Eugénie.

dant laquelle je fus querir une Sœur an
un sujet nécessaire: ce que la Mère
laissa pas de trouver mauvais; & quan
représentâmes que la chose étoit pr
nous répondit d'un ton fort absolu: n
Il n'y a rien de plus pressé que la partie de
comme dit S. Augustin, *Dieu tout prém*
Père & Mère honorez.

Fort peu de tems après que la Mè
fut à Port-Royal elle voulut voir toute
en particulier. Elle me demanda d'ab
„ chère Sœur, que dirons-nous sur l'
„ laquelle Monseigneur nous a mises
lui répondis: „ Ma Mère, je pense qu
„ saurions mieux faire que de n'en p
„ du tout, parce qu'aussi bien ni vous
„ entendons rien:" à quoi elle s'acco
„ promit même de ne m'en rien dire
ce quelle a observé pendant quelque-t
dant plus d'une heure que je fus avec
prémière fois, elle ne m'entretint que
s'étoit passé, durant la guerre de Paris, en
nastère de la rue S. Antoine, où elle
toutes les Religieuses de deux de leu
s'étoient venuës réfugier.

fans ma Sœur Flavie nous aurions vêcu en
&, en bonne intelligence avec elle en nous
ant à de semblables devotions, parce que
le commencement elle paroissoit assez raison-
e: mais depuis qu'elle l'eut animée contre
, & qu'elle lui eut donné des impressions de
nduite de nos Mères, telles que l'on sait, il
voit plus de quartier avec elle; & comme son
t est fort borné, & si limité qu'il ne s'étend
ssi loin que son obéissance aveugle le lui peut
etre, quand elle est arrêté à une chose, il est
ssible, humainement parlant, de la faire chan-
le sentiment. C'est dommage qu'elle n'ait pas
istruite de la vérité, & qu'elle n'ait pas connu
éritables maximes de l'Evangile, car assuré-
: elle y persévèreroit avec une constance iné-
able: mais il est vrai, qu'elle est bien à plain-
le s'être laissée tromper par ceux qui, en persé-
it les défenseurs de la grace de Jésus-Christ,
nt en même tems corrompre par leurs maxi-
pernicieuses la pureté de celle de l'Evan-

AIS pour revenir à ma Sœur Flavie, c'est u- LVII. Rufes de la Sœur Flavie.
ersonne qui a des addresses extraordinaires
cacher ses mauvais desseins, pour sonder
tement le sentimens des personnes à qui elle
, & pour tirer d'eux ce qu'elle veut savoir;
noins de la connoitre aussi bien que nous fai-
; il est comme impossible de ne se pas laisser
endre. Un jour que je revenois de voir Mon-
eur je la trouvai, en rapportant les clefs du
ir, auprès de la porte du Tour: elle me dit
sa mine gracieuse: „ Je pense que vous ve-
z voir Monseigneur." Je lui répondis, oui.
continua: „ Ma Sœur, vous ne savez pas
plaisante chose: il y a très-long-tems que
gens le cherchent: ils ne savoient ce qu'il
oit devenu. Rép. Ma Sœur, ils ne l'eus-
it pas cherché bien loin, s'ils eussent été

Christ par le batême, encore au-lieu d'
elle me dit *en sépultures.* En une autre
elle nous voulut prouver par une parole
disoit être de S. Augustin, que *rien*
être préféré à la parole de Dieu: ce fu
d'une Conférence de Monsieur Chamilla
dant laquelle je fus querir une Sœur ancie
un sujet nécessaire: ce que la Mère E
laissa pas de trouver mauvais; & quand
représentâmes que la chose étoit pres
nous répondit d'un ton fort absolu: me
Il n'y a rien de plus pressé que la parole de D
comme dit S. Augustin, *Dieu tout prémie*
Père & Mère honorez.

Fort peu de tems après que la Mère
fut à Port-Royal elle voulut voir toutes l
en particulier. Elle me demanda d'abor
„ chère Sœur, que dirons-nous sur l'aff
„ laquelle Monseigneur nous a mises i
lui répondis: „ Ma Mère, je pense que
„ saurions mieux faire que de n'en poi
„ du tout, parce qu'aussi bien ni vous ni
„ entendons rien:" à quoi elle s'accor
„ promit même de ne m'en rien dire à
ce quelle a observé pendant quelque-tem
dant plus d'une heure que je fus avec e
prémière fois, elle ne m'entretint que d
s'étoit passé, durant la guerre de Paris, en
nastère de la ruë S. Antoine, où elle me
toutes les Religieuses de deux de leurs
s'étoient venuës refugier.

LVI. Devotion singulière de la Mère Eugénie.

Ensuite elle me demanda si je vou
d'une devotion qu'elle avoit eu pensée d
& à laquelle elle me dit que quelques-une
Sœurs, à qui elle l'avoit proposée, s'étoi
tes: c'étoit de dire tous les jours après l'
de la Messe cette prière: *Mon doux Sauveu*
moi la grace d'être sécondaire de votre sainte
ce que je lui accordai bien volontiers; &

àns ma Sœur Flavie nous aurions vêcu en
&. en bonne intelligence avec elle en nous
nt à de semblables devotions, parce que
le commencement elle paroissoit assez raison-
: mais depuis qu'elle l'eut animée contre
& qu'elle lui eut donné des impressions de
duite de nos Mères, telles que l'on sait, il
roit plus de quartier avec elle; & comme son
est fort borné, & si limité qu'il ne s'étend
si loin que son obéissance aveugle le lui peut
être, quand elle est arrêté à une chose, il est
ible, humainement parlant, de la faire chan-
sentiment. C'est dommage qu'elle n'ait pas
struite de la vérité, & qu'elle n'ait pas connu
ritables maximes de l'Evangile, car assuré-
elle y persévèreroit avec une constance iné-
ble: mais il est vrai, qu'elle est bien à plain-
s'être laissée tromper par ceux qui, en persé-
les défenseurs de la grace de Jésus-Christ,
t, en même tems corrompre par leurs maxi-
ernicieuses la pureté de celle de l'Evan-

is pour revenir à ma Sœur Flavie, c'est u- LVII. Rufes de la Sœur Flavie.
rsonne qui a des addresses extraordinaires
cacher ses mauvais desseins, pour sonder
ement le sentimens des personnes à qui elle
& pour tirer d'eux ce qu'elle veut savoir;
oins de la connoitre aussi bien que nous fai-
il est comme impossible de ne se pas laisser
ndre. Un jour que je revenois de voir Mon-
ur je la trouvai, en rapportant les clefs du
:, auprès de la porte du Tour: elle me dit
a mine gracieuse: „ Je pense que vous ve-
voir Monseigneur." Je lui répondis, oui.
ontinua: „ Ma Sœur, vous ne savez pas
plaisante chose: il y a très-long-tems que
gens le cherchent: ils ne savoient ce qu'il
t devenu. Rép. Ma Sœur, ils ne l'eus-
pas cherché bien loin, s'ils eussent été

„ que vous figniez que cela eſt, & qu'en effet cet
„ homme a tué cet autre: il y a quantité de per-
„ ſonnes, qui l'ont vu auſſi bien que moi, & qui
„ témoigneront qu'il n'y a rien de plus vrai. Je
„ lui répondrois: Monſeigneur, je vous ſupplie
„ très-humblement de m'excuſer: je ne doute
„ point que vous ne diſiez vrai, & que ce ne ſoit
„ une choſe certaine, qu'un tel que vous me di-
„ tes a tué cet autre: cependant, Monſeigneur,
„ comme je ne l'ai pas vu, je ne puis pas ſigner
„ avec les perſonnes qui en ſont témoins." Je
l'interrompis pour lui dire: „ Voilà juſtement ce
„ que nous diſons du Fait de Janſénius: nous ne
„ le voulons pas ſigner, parce que nous ne l'a-
„ vons pas vu." Elle répondit: „ Je vous ſup-
„ plie, laiſſez moi achever, vous verrez que vous
„ tomberez d'accord avec moi." Elle continua:
„ Monſeigneur me répondroit: je ſai bien que
„ vous ne l'avez pas vu: je ne demande pas auſſi
„ votre Signature comme un témoignage que vous
„ rendiez: je ſouhaite ſeulement que vous ſigniez,
„ parce que je vous demande cette ſoumiſſion, par
„ laquelle vous ne ferez que témoigner que vous
„ vous en rapportez à ma parole, & que vous ne
„ doutez point que je ne diſe vrai. Après que
„ Monſeigneur m'auroit donné cette aſſurance,
„ je ne ferois aucune difficulté: car quand on ne
„ doute point d'une choſe, on en eſt perſuadé in-
„ térieurement. Elle continua, il eſt bien cer-
„ tain que, quand on viendroit à faire le procès de
„ celui qui a tué, & que l'on verroit ma Signatu-
„ re avec celle des témoins, on ne pourroit pas
„ ſe perſuader autre choſe ſinon que j'aurois ſigné
„ par ſoumiſſion, & pour obéir à Monſeigneur,
„ parce qu'on ſauroit bien qu'étant Religieuſe,
„ comme je ſuis, je n'aurois pas vu tuer cet
„ homme; tout de même, ma Sœur, quand on
„ verra à l'avenir mon nom au bas du Formulai-
„ re, on jugera bien que je n'aurai ſigné que par
„ ſou-

oumission, & non pas pour rendre témoignage ar moi-même de la doctrine de Jansénius, par-e qu'on saura bien que je n'aurai pas été ca-able de lire son livre. R. Qui vous assure qu'on rera cette conséquence quand on verra votre ignature: on n'a jamais ignoré, & on n'ignorera as encore à l'avenir qu'une Signature publique t un témoignage: pourquoi l'attribuer plutôt à u-e soumission qu'à un orgueil? quand on verra vo-e nom avec celui des Evêques & des Docteurs, e pourra-t-on dire autre chose sinon: *Voilà fille qui avoit une grande présomption, ça été une le hardiesse à elle de porter un jugement sur des ires de Théologie: avec cela il falloit que ce fût personne sans conscience, & sans crainte de Dieu, condamner un Evêque Catholique, & d'assurer sèrment par une Signature publique qu'il y a des iés dans son livre qu'elle n'a pu être capable de lire.* jouta i, vous voyez, ma pauvre Sœur, que tre raison est plus contre vous que contre oi, & je vous assure qu'elle m'éloigne plus de Signature, qu'elle ne m'en approche: si vous avez rien de plus convaincant, vous n'êtes s des mieux fondées." Elle répondit: „ O ais c'est que vous n'entendez pas. R. C'est nc cela."

NSUITE je lui parlai de nos Mères. Je lui ndai si elle n'en savoit point de nouvelles, rès lui avoir témoigné la douleur & l'ennui j'avois d'être si longtems sans les revoir, j'a-- Mon Dieu quel jour que celui de leur èvement!" Elle répondit avec une dissimula-& une hypocrisie qui me fit horreur, & qui peut exprimer: „ Ma Sœur, il est vrai, ja-ais je n'ai vu une telle journée: pour moi ja-ais rien ne m'a tant touché que la sortie de s chères Mères: je ne sai à quoi il tint que je en sois morte de douleur: notre pauvre Mère gnès, que j'aime tant, hélas! mon Dieu, „ quand

LX. Dissimulation & hypocrisie de la Sœur Flavie.

„ quand je fonge que je ne la reverrai ja
„ plus, je ne fai à quoi j'en fuis." Je lui
„ priez Monfeigneur l'Archevêque de vous la
„ dre." Elle répondit: „ Hélas! ma pauvre S
„ je n'y peux rien comme vous pouvez croir
„ faudroit qu'elle eût figné pour revenir.
„ ne tient pas à la Signature, ma Sœur, m
„ eft vrai que l'on dit tant de chofes de nos
„ res & de nous à Monfeigneur l'Archevêque
„ femble qu'on le veuille animer au-lieu de l'a
„ cir: cela eft pitoyable que l'on traite fes pr
„ Sœurs fans aucune compaffion, & d'une m
„ re fi dure qu'on auroit honte d'en faire a
„ à des Etrangères." Elle répartit, dans la
me diffimulation qu'auparavant: „ Pour moi
„ Sœur, comme je ne me mêle de rien, q
„ ne prends garde à rien, je ne dis auffi ja
„ rien de qui que ce foit à Monfeigneur l'A
„ vêque: au-contraire, je me fuis quelquefois
„ contrée avec des perfonnes qui lui faifoien
„ rapports; & je leur marchois fur le pié po
„ avertir qu'il ne falloit rien dire contre le
„ chain. Hélas! ma Sœur, je ferois bien mi
„ ble d'accufer nos Sœurs & de parler à Mo
„ gneur au defavantage de nos Meffieurs & de
„ Mères: j'oublierois bien ce que je leur doi
„ fuis obligée à la Maifon plus qu'aucune a
„ je ne ferai jamais ingrate de la charité que l
„ eu pour moi; & je la reconnoitrai en to
„ qui me fera poffible; mais, ma Sœur, ju
„ la confcience, jufqu'à la confcience, paff
„ la, je vous baife les mains, mon falut
„ plus précieux que toute autre chofe. R.
„ ma Sœur, eft-ce par confcience, eft-ce pa
„ intérêt de falut, que l'on nous tient cap
„ comme nous fommes, qu'on nous infult
„ toutes rencontres, qu'on fe rejouït de nous
„ dans l'affliction, qu'on parle de nos Mères
„ ne manière qui fait horreur, qu'on rend

„

lère Eugénie des déférences & des respects qui : lui appartiennent point ? Quand elle seroit : ces abbesses titulaires, on ne lui pourroit pas ire autrement : la conscience oblige-t-elle à ppeller notre Mère, & à le faire en dépit :. nous, comme ma Sœur Jacqueline. Nous priâmes l'autre jour, de la meilleure grace du onde, que si elle vouloit l'appeller notre Mè- elle eût au-moins la bonté de nous épargner, de ne le pas faire en notre présence : mais el-, au-lieu de nous accorder une chose, qui t si raisonnable, commença à le redire deux trois fois. Je vous prie, ma Sœur, des hangères pouroient-elles faire pis ? Est-ce la nscience qui fait agir de la sorte ? Pourquoi ıcore baiser la Mère Eugénie, quand on lui nne quelque chose, ou qu'on la reçoit d'el- ? à quoi bon toutes ces affectations ? fit-on mais pareilles choses à nos Mères, ou, pour leux dire, l'auroient-elles souffertes. Pour moi, a Sœur, si j'étois persuadée en conscience que dois signer, comme vous dites toutes que ous l'avez été, je mettrois mon nom au bas ı Formulaire, & rien plus." Elle répondit en :, „ on ne vous en demande pas davantage. . Ne faites-vous rien davantage, vous, ma eur ? Les autres, qui ont signé, ne font-elles en davantage ? Si on ne demandoit rien de us, pourquoi la Mère Eugénie diroit-elle si uvent, *cent Signatures ne sont rien.* Vous sa- .bien en conscience que pour signer au é de Monseigneur l'Archevêque, de M. Chaillard, & de la Mère Engénie, il faut autre iose." Elle répondit : „ Point du tout, ma eur, comment pouvez-vous dire cela ? R. Vous vez fort bien qu'on ne seroit pas content de lles qui ont signé, si elles n'étoient toutes deouées à M. Chamillard, & à la Mère Eugénie, & outes opposées à la Communauté. Ce n'est pas

„ assez, il faut accuser ses Sœurs, passer des nuits à „ veiller pour épier ce qu'elles font, les appeller „ hérétiques, revoltées, déréglées, les regarder „ comme des personnes en péché mortel, & en avoir „ plus d'horreur, comme le dit la Sœur Feron de „ Ste. Marie, que l'on n'en a pour des filles de mé- „ chante vie. Il faut dire, comme Sœur Philberte di- „ soit dernièrement, que l'on ne sait pas com- „ ment Dieu ne nous abîme point, & la Maison „ avec nous. Est-ce la conscience qui fait faire „ toutes ces choses, ma Sœur, la Signature de- „ vroit-elle avoir quelque chose de commun avec „ cela?" Elle répondit: „ On ne fait point tout „ cela, ma Sœur, R. on ne fait point tout cela. „ Ne fait-on pas encore pis? Qui croiroit ma „ Sœur Euphrosine capable d'aller la nuit dans les „ gréniers, par l'horrible froid qu'il faisoit cet hy- „ ver, regarder si nous ne sautions point les mu- „ railles pour aller recevoir des papiers? pour qui „ nous prend-t-on, ma Sœur? Bon Dieu en „ quel état la Signature met-elle les gens! ma „ Sœur Euphrosine est une personne qui ne peut, „ comme l'on dit, remuer n'y piés n'y pattes, qui „ ne va pas au Refectoire, parce qu'elle dit qu'el- „ le ne sauroit marcher, qui couche à l'infirme- „ rie, parce qu'elle dit qu'il fait trop froid dans sa „ cellule; & elle n'a pas froid quand elle passe sur „ la Terrasse pour aller monter la nuit à des lucar- „ nes du grenier, pendant qu'il gêle à pierre fen- „ dre. Ce n'est pas tout, d'autres passent une par- „ tie des nuits dans la chambre de Ste. Marthe, „ pour voir encore mieux, si on ne vient point „ par ces Jardins nous apporter des papiers."

LXI. Mensonge insigne de la Sœur Flavie.

QUOIQUE la Sœur Flavie eût été elle-même veiller dans cette chambre, elle ne laissa pas de me dire avec une hardiesse épouvantable: „ Je ne „ sache point qu'on ait été la nuit dans cette „ chambre de Ste. Marthe." Je poursuivis: „ Ma „ Sœur Jacqueline fait bien encore mieux: son „ esprit

„ esprit lui fournit des inventions qui sont tout-à-
„ fait dignes d'elle : quand la viande est venuë de
„ P. R. des Champs, elle s'en va la picquer avec
„ un grand couteau qu'elle enfonce jusqu'au man-
„ che. Monseigneur l'Archevêque dit que les Jan-
„ sénistes font par leurs maximes un Dieu terri-
„ ble; & moi je vous dis, que vous en faites un
„ bien foible, puisque vous croyez que des pa-
„ piers sont plus capables de nous fortifier & de
„ nous soutenir que la puissance de sa grace."

PENDANT que je lui disois toutes ces choses, & quantité d'autres qui seroient trop longues à rapporter, elle paroissoit comme une personne qui ne sait à quoi elle en est, & qui n'a rien à répartir. Je continuai : „ Il faut, ma Sœur, vous LXII. Affront fait à la Sœur Angelique par la Sœur Jacqueline.
„ dire une action encore plus héroïque de ma
„ Sœur Jacqueline. Je fus l'autre jour au Tour
„ lui demander la clef du Jardin des drogues, pen-
„ dant que les Jardiniers étoient en celui de Ma-
„ dame Daumont, ce qui étoit capable de lui ô-
„ ter tout soupçon que ce fût pour leur don-
„ ner des lettres. Elle me répondit avec une
„ hardiesse que je ne vous saurois exprimer : Je
„ ne vous la puis pas donner, & je n'ai pas le
„ tems de vous y aller mener : ce qui me surprit
„ si fort que je ne pus m'empêcher de lui répon-
„ dre : Ma Sœur, il me semble que ce n'est pas la
„ coutume qu'une Professe de sept ans en vienne
„ garder une de vingt. Elle me dit : Ma Sœur,
„ on me l'a ordonné, j'ai promis obéissance, je
„ veux garder mes vœux : R. ma Sœur, vous a-
„ vez promis obéissance selon la Règle de St. Be-
„ noit & les Constitutions : je ne pense pas que
„ vous trouviez dedans, que vous deviez traiter
„ vos Anciennes de la sorte. Elle répondit :
„ Mais aussi, ma Sœur, vous ne faites autre cho-
„ se que d'avoir des communications au dehors ;
„ c'est pour cela que j'ai ordre de vous mener au
„ Jardin. Je lui répartis : Ma Sœur, je vous

„ trouve bien admirable. Est-ce que vous croyez
„ que je vous craigne beaucoup ? Sachez, ma
„ pauvre Sœur, que si j'avois des lettres à don-
„ ner, ou à recevoir, je ne m'incommoderois
„ point-du-tout pour le faire, sans que vous en
„ vissiez rien : je ferois même fort librement tous
„ ce que j'aurois à faire devant vous comme de-
„ vant une personne dont je n'appréhende pas les
„ rapports. Mais quand cela feroit vrai, ma Sœur,
„ que nous passerions des lettres, en devriez vous
„ être fâchée ? au-contraire vous devriez nous ai-
„ der, parce que vous pourriez bien croire que
„ ce ne feroit que pour tâcher à faire revenir nos
„ Mères, & pour retablir la Maison dans l'état
LXIII. La Sœur Flavie excuse l'action de la Sœur Jacqueline. „ où elle étoit." Ma Sœur Flavie m'interrompit
„ pour dire : „ Mais pour cela ma Sœur Jacqueli-
„ ne est bien excusable, car je sai qu'on lui a re-
„ commandé très-expressément de ne laisser aller
„ à ce jardin là aucune de vous sans les accompag-
„ ner : c'est un ordre à quoi elle ne sauroit man-
„ quer sans commettre une desobéissance très-con-
„ sidérable. R Ma Sœur, comme je le dis dès
„ l'heure à ma Sœur Jacqueline, si on me faisoit
„ de semblables commandemens, je trouverois
„ moyen, si j'avois la charité d'accorder toutes
„ choses, de m'en excuser ; & je ne vois pas que
„ ma Sœur Jacqueline eut si mal fait de dire d'a-
„ bord : Ma Mère, je vous supplie très-humble-
„ ment de m'excuser de cette charge : il est vrai
„ que j'ai promis obéissance : aussi l'a rendrai-je
„ toujours dans les choses qui sont conformes à
„ ma Règle & à mes Constitutions ; mais ce n'est
„ point à moi à prendre garde à mes Anciennes :
„ si vous jugez, ma Mère, que mes Sœurs aient
„ besoin de cette veille, je vous supplie d'en don-
„ ner la charge à vos Sœurs, cela leur conviendra
„ mieux qu'à moi qui ne suis qu'une jeune Profes-
„ se, & qui ai plus besoin d'être observée que
„ qui que ce soit. Je n'ai pas peur, ma Sœur,
„ qu'on

'on eût contraint ma Sœur Jacqueline, si elle t parlé de la sorte; ni qu'on l'eût accusée de sobéissance. Voilà comme devroient faire des ... envers leurs Sœurs, & non pas leur être ... opposées & toujours avoir d'autres senti... ... qu'elles: pourquoi faut-il qu'il y ait deux rtis dans la Maison?" Elle répondit: „ Cela fâcheux, ma Sœur, mais il semble que cela peut pas être autrement: car par exemple, ... ne pouvons pas, après avoir obéi à Mon- ...eur, faire comme vous faites: vous vous posez: vous appellez de toutes ses ordonnan- ... vous ne voulez rien faire de tout ce qu'il ... commande. Il nous a donné M. Chamil- ... pour Supérieur, la Mère Eugénie pour Su- ...ieure, & vous ne voulez pas les recevoir. ...and Monseigneur en fait sortir quelqu'une, ... trouvez que c'est une grande injustice: ... dites qu'il n'a pas raison de vous traiter ...mme il fait. Enfin vous condamnez toute sa ...duite. R. Mais vous, ma Sœur, l'approuvez- ...? Elle répondit: Ouï, ma Sœur; parce que je ...is que Monseigneur est obligé en conscience ... faire tout ce qu'il fait, qu'il a grande raison ... vous demander la Signature, & vous grand ...t de la refuser: nous ne pouvons pas dire au- ...ment, car vous jugez bien, ma Sœur, qu'a- ...t obéi en une chose, nous devons obéir en- ...te à toutes les autres. R. Donc ma Sœur, ...us voilà d'accord. Cent Signatures ne sont ...n, l'obéissance qu'on nous demande ne nous ...lige pas seulement à mettre notre nom au bas Formulaire: mais il faut avec cela condamner ... Sœurs, les captiver, les affliger, les charger reproches, dire du mal de la conduite de la ...aison, & consentir qu'on en établisse une autre. ... n'est pas assez présentement d'aller tous les ...it jours à confesse il faut y aller deux ou trois ...is la semaine, ou autrement quand les per-

LXIV. Suites de la Signature du Formulaire.

S 7 „ son-

„ sonnes sont prosternées pour aller commu
„ on les viendra faire relever pour leur dire
„ leur défend de le faire." Elle répondit: „
„ Sœur, pour cela c'est une chose qui doit
„ quand nos Mères étoient ici, nos Sœurs
„ verses ne communioient pas sans leur en d
„ der permission & sans s'accuser de leurs f
„ R. Ma Sœur, elles ne demandoient pas la
„ munion les jours qu'elle étoit générale, &
„ les alloient dire leurs fautes à nos Mère
„ n'étoit pas qu'on les y obligeât, c'est qu
„ avoient de la peine, & qu'elles n'osoient
„ résoudre d'elles-mêmes à communier: pré
„ ment c'est tout le contraire, on les veut
„ confesser malgré qu'elles en aient; & quoi
„ les disent qu'elles ne croyent pas en avo
„ soin, on veut absolument qu'elles se c
„ sent, ou elles ne communieront pas." E
pondit: „ Ma Sœur, je sai mieux ce qu'elle
„ soient que vous, si elles ne s'accusoien
„ de leurs fautes, les Mères les envoyoient
„ pour les reprendre de celles qu'elles savo
„ mais présentement qu'elles ne veulent dép
„ de personne, & qu'elles ne rendent compte
„ que ce soit, je ne serois pas en repos si elles
„ munioient sans avoir été à confesse; mais
„ qu'elles y ont été, je m'en inquiète moins,
„ ce que si elles s'accusent sincèrement comm
„ les le doivent, le Confesseur pourra jug
„ leur disposition, & voir si elles sont capabl
„ communier aussi souvent qu'elles font:
„ bien assez de le faire les Fêtes & les Di
„ ches: pour les autres jours on a jugé à pr
„ de ne plus leur permettre. R. On refor
„ donc ainsi les Constitutions peu-à-peu." C
me je vis qu'elle ne répondoit rien, je lui
„ Mais comment pouvez-vous dire que nos S
„ Converses ne veulent dépendre de perso
„ Que savez-vous si elles ne rendent point c

LXV. On change l'ordre des communions des Sœurs Converses.

de ce qu'elles font à nos Sœurs anciennes. Elles doivent dépendre de la Mère Eugénie, de ma Sœur Dorothée." Elle n'osa sans ite ajouter *& de moi.* Je lui dis: „ En vertu .quoi, ma Sœur?" Elle répondit: „ Parce e Monseigneur a mis la Mère Eugénie pour e Supérieure; & que les Constitutions disent e la Celerière aura vue sur les Sœurs Con-fes. R. Oui, pour régler leur travail, mais 1 pas pour gouverner leurs consciences."

fut dans cet entretien, ce me semble, qu'a-qu'elle m'eut dit des nouvelles de ma Sœur :oise Claire, qui étoit extrêmement malade, 'elle m'eut parlé de la Signature qu'elle avoit , comme d'une chose dont tout leur parti ti-n fort grand avantage, je lui demandai: „ Si cas qu'elle rechapât de cette maladie, on ne rameneroit pas à P. R. aussitôt qu'elle se-t en état d'être transportée, pour achever se guérir." Elle me répondit: „ Il faudroit nc qu'elle eût signé auparavant:" ce qu'elle it assurément sans y penser, & en se coupant ie c'est une chose qui lui est assez ordinaire. ui me fit voir qu'elles ne faisoient pas si : état de cette Signature qu'elles le faisoient tre.

LXVI. On faisoit dans le fond peu de cas de la Signature.

: Vendredi dans l'Octave du St. Sacrement, à notre cellule pendant Complies, j'entendis iommes qui parloient & qui faisoient beau-de bruit dans la chambre où étoient autrefois ifans: je pensai aller voir ce que c'étoit, mais : retins, croyant que je le pourrois bien voir lant à l'adoration, si je prennois mon chemin à: aussitôt j'entendis la voix de ces hommes un petit passage qui est au bout du Dortoir, s entrèrent aussitôt pour y faire leur chemin. d ils furent vis-à-vis de notre cellule j'ou-l l'instant la porte: ce qui surprit fort les s Flavie & Dorothée, qui ne s'attendoient

LXVII. La Sœur Flavie fait transporter plusieurs paquets.

pas

pas qu'il y eût quelqu'un dans le Dortoir à cette heure-là, qu'elles avoient assurément choisie pour faire leurs affaires plus sécrettement; & même elles conduisoient ces hommes sans sonner la Clochette. Voyant qu'ils étoient chargés de grands ballots cousus, & accommodés comme si elles les avoient voulu envoyer bien loin, & si gros qu'à peine ces hommes les pouvoient porter, je les suivis jusque près de l'infirmerie, où étant je dis à ma Sœur Flavie : „ Ma pauvre Sœur, est-ce „ donc que vous voulez faire sortir toutes ces „ choses de la Maison?" Elle ne me répondit autre chose sinon: „ Ce n'est pas pour mettre de„ hors, ma Sœur." Il faut savoir que depuis Pâques, elle n'avoit presque fait autre chose que de faire sortir quantité de hardes, comme bois de lits, coffres, tables, armoires, chaises, paillasses, matelats, tours de lits, couvertures, &c. Et quand on lui en parloit, elle disoit que c'étoit pour meubler les chambres des personnes qui faisoient leurs affaires, & qui étoient au-dehors, tantôt que c'étoit des meubles qui lui étoient restés des enfans, qu'elle vouloit rendre aux parens, parce que se trouvant fort mal, elle craignoit de mourir avant que de les avoir rendus, tantôt que les parens les demandoient d'eux-mêmes; & quelquefois elle ne rendoit aucune réponse, prétendant que c'étoit lui faire grand tort que de prendre connoissance de ce qu'elle faisoit. Outre ces meubles qu'elle faisoit sortir par la porte de cloture, on la rencontroit très-souvent, allant vers le Tour, à des heures où elle croyoit qu'elle ne trouveroit pas grand monde par le Monastère, comme pendant le Refectoire, avant Prime, après Complies, chargée d'étoffes, d'habits, de bas d'estame, de linges, de toile, de draps, de tables, de livres, de chenets, de pincettes, de pelles, de soufflets, &c. & de la plupart de tout cela en telle quantité, qu'à peine pouvoit-

elle

narcher ; & quelquefois même, pour être trop
;ée, elle en laissoit tomber après elle, que
œurs qui les voyoient alloient ramasser.

AIS pour revenir à ce que j'avois commen- LXVIII.
près qu'elle m'eut répondu ce que j'ai dit, On pense
en allai avertir une de nos Sœurs anciennes que c'é-
que je venois de voir : elle me dit de tâcher toient des
couvrir ce que deviendroient ces paquets : étoffes.
ne je quittois cette Sœur, j'entendis que ces
es hommes repassoient par le Dortoir pour re-
ıer à la chambre des enfans : je fus attendre
retour au bas de la montée ; & quand ils fu-
près de moi, je mis la main sur leurs pa-
, pour tâcher de discerner ce que ce pouvoit
il me semble que c'étoit des étoffes, je n'en
pas assurée : ensuite je les suivis jusque dans
llerie ou les Sœurs Flavie & Dorothée leurs
ent décharger leurs paquets : jamais je ne vis
filles plus embarrassées qu'elles le furent à
ıë : elles se faisoient signe l'une à l'autre ; mais
n'osoient rien dire, parce que moi-même je
isois pas un seul mot. Nous allames ainsi trois
uatre voyages de compagnie, pendant les-
je gardois un fort grand silence ; & au der-
voyage le paquet étoit si excessivement gros,
ı homme ne le pouvant porter seul, il fallut
lre une Civière ; & parce que la porte de la
rie étoit trop étroite, ces hommes le poussè-
de toutes leurs forces pour le faire passer.
ant que nous allions & venions, la Sœur
e, qui relevoit de maladie, & qui pouvoit à
marcher, se plaignoit & soupiroit beaucoup ;
ndant que l'on chargeoit & déchargeoit les pa-
, elle se jettoit sur le prémier siége qu'elle trou-
pour reprendre haleine. Enfin voyant que je
rlois point, & voulant tâcher de me faire dire
que chose, elle s'avisa de dire à ma Sœur Do-
e : „ Ma Sœur, je pense que ma Sœur An-
ique nous veut parler." Ma Sœur Dorothée
ne

de la Mere Eugenie aux plaintes qu'on en fait. deux de nos Sœurs anciennes, & au Chœur nous priames la Mère Eugénie dans le Chapitre pour lui dire ce qui ve passer. Elle ne nous donna pas la satisf étoit à souhaiter : au-contraire elle

„ Qu'elle ne prennoit point connoissanc
„ tes ces choses; que nous ne devrions
„ mêler de trouver à redire à ce que fai
„ Sœurs, M. de Paris les ayant établie
„ charges où elles étoient, & leur ayant
„ maniement de tout le Bien de la Mai
„ elles pouvoient disposer comme bon
„ bloit, sans que nous eussions rien à d
„ desobéissance nous mettant hors d'éta
„ tendre aucunement au Bien de la Mais
„ nous n'avions plus droit de disposer,
„ gneur nous ayant privées de nos voix
„ pitre; que si néanmoins nous avions
„ plaintes à former sur l'injustice que
„ tendions nous être faite, nous éti
„ de les faire à Monseigneur l'Archevêq
„ Monsieur de la Brunetière." Enfin
sieurs raisons de part & d'autre, elle
d'aller où étoient ces paquets pour vo

eux au lieu d'où on les retiroit, qu'en celui on les faisoit passer, où il y avoit presque ıjours du soleil, ce qui étoit fort contraire x étoffes; & que de plus il n'étoit pas be- n, pour transporter seulement des hardes ın lieu en un autre, de les empaqueter, & de udre les enveloppes comme elles avoient fait, qui montroit bien qu'elles avoient d'autre ssein que celui de les laisser là, & de les met- à l'air" (qui étoit encore un autre prétexte les avoient pris) „ ce qu'on ne pourroit pas re pendant qu'elles seroient dans les ballots:" ɔi la Mère Eugénie se trouvant fort embar- : de répondre, elle nous dit pour toute rai- „ Je ne sai point tout cela: faites en vos ıntes si vous voulez, comme je vous ai déjà ."

t's le lendemain à deux heures du matin, eurs Flavie & Dorothée furent mettre ordre rs paquets. Mais comme on a fait relation manière dont on les apperçut aller au Tour, fuite à la Cellerie, d'où l'on ne vit sortir la Flavie que vers les cinq heures & demie, le répéterai point ici. J'ajouterai seulement ıe j'ai ouï dire à la Sœur Flavie, & ce qu'el- a dit à moi-même, pour dissimuler le vérita- ıjet pour lequel elle avoit été au Tour à une : si indue. Ma Sœur Catherine de S. Paul ı parlant un jour à l'infirmerie en ma présen- elle lui dit d'abord, que „ s'étant trouvée t mal, & le cœur lui manquant elle avoit au Tour prendre du vin;" & sur ce qu'elle partit, qu'il y en avoit toujours proche du oir pour prévenir de semblables accidens, el- ɔondit; „ Qu'elle en vouloit de meilleur que là." Quelque-tems après, & dans le mê- ıtretien, elle dit; „ Qu'elle ne s'étoit levée pour s'aller chauffer, ayant un froid si é- ıge qu'elle crut avoir le frisson; qu'ensuite

LXX. Mensonges de la Sœur Flavie à ce sujet.

„ elle

„ elle étoit retournée au lit, & qu'elle avoi
„ parfaitement bien dormi depuis trois heures jus-
„ qu'à six." Entendant ces trois mensonges qu'el-
le faisoit en un même discours, tout ce que je pu
faire fut de m'empêcher de parler: cependant
je ne dis rien, quoiqu'après que ma Sœur Cathe-
rine de S. Paul fut sortie, elle se vint mettre au-
près du feu où j'étois, où elle fut un grand quart
d'heure sans que je lui disse un mot, excepté qu'à
la fin, voyant que je ne lui parlois point, elle
me demanda „ comment je me portois:" à quoi
je répondis: „ Comme une personne qui a pris
„ médecine."

LXXI. Elle parle de ce transport à la Sœur Angélique.

Quelques jours après, elle me prit dans le jardin, où après m'avoir entretenue de diverses choses, elle me parla la prémière de ce changement de meubles. Je lui témoignai l'étonnement où nous étions, de la voir ainsi disposer des hardes des enfans, qu'elle mettoit dehors, ou qu'elle changeoit de lieu, comme il lui plaisoit sans en rien dire à personne. Elle me dit; „ Qu'elle l'avoit demandé à la Mère Eugénie." Je lui répondis: „ Elle n'en savoit pourtant rien, quand „ nos Sœurs anciennes lui en ont parlé: elle „ l'a donc oublié," répliqua-t-elle. Ensuite elle me dit les mêmes raisons de ce transport que la Mère Eugénie: à quoi je fis aussi la même réponse, m'appuyant principalement sur le peu d'apparence qu'il y avoit d'empaqueter ces étoffes pour les transporter d'un lieu à un autre, & pour les mettre à l'air. Elle ne répondit autre chose sinon: „ Ma Sœur, j'ai eu des raisons très-considérables „ de faire ce changement: j'aurois peut-être encore un peu attendu avant que de le faire, si „ une lettre que j'ai vue ne m'avoit fait juger qu'il „ n'y avoit point de tems à perdre; mais qu'il „ falloit les ôter incessamment. Elle vouloit parler d'un billet que nous avions écrit à la Mère Eugénie le 2. Juin, trois jours avant le trans-

port.

t. Je mettrai ce billet à la fin de cette hi-
re.

Comme je ne comprenois point d'abord de lle lettre elle vouloit parler, je ne répondis i, craignant de gâter quelque chose, en faisant méprise: de quoi assurément elle n'auroit pas iqué de faire son profit. Voyant donc que je disois mot, elle ajouta: „ Cela est étrange, ma Sœur, que l'on soit capable de parler de la orte, après avoir vu une telle pièce, & entendu donner des coups de la roideur qu'on en donna samedi au matin: il ne se faut pas étonner i je me levai bien vite pour aller voir ce que c'étoit." Je lui répondis: „ Ma Sœur, est-ce que vous croyiez que nous abattions les murailles de la Cellerie?" Elle répartit; „ Je n'en avois rien, ma Sœur, quand on est capable de lire de telles choses, on est bien capable de faire des trous à des murs." Je répondis: „ Mais, ma Sœur, pour qui nous prennez-vous?" Elle omença à branler la tête, & à lever les épau-, & me dit ensuite: „ Je ne sai pourquoi l'on rouve tant à redire que j'ai mis les hardes à la Cellerie, puisqu'elles sont où elles doivent être, a Cellerière devant avoir soin des meubles de a Maison. Rép. Ma Sœur, si cela est, que ne es remettiez-vous donc entre les mains de ma Sœur Françoise-Claire quand elle étoit Cellerière?" Elle répondit: „ Je le demandai à nos Mères, ma Sœur, mais elles ne voulurent pas me le permettre. Rép. A cette heure que vous avez fait, elles vous l'ont donc permis: est-ce depuis qu'elles sont sorties?" Elle ne me fit nt de réponse, mais commençant à s'emporter, me dit d'un ton qui paroissoit tout ému: „ Ma Sœur, est-ce, par exemple, que je n'ai pas autant de pouvoir de disposer des hardes que j'ai entre les mains, que ma Sœur Louise-Eugénie de celles du Noviciat, qu'elle a transpor-

„ tées

LXXII. Prétexte de ce transport.

„ en l'état où vous êtes, & sans a
„ pénitence." Ma Sœur Flavie répliq
„ ce à cause que j'ai signé, que vo
„ peur que je meure sans avoir fait pén
Ma Sœur Elizabeth répondit qu'oui. J
parole & lui dis: „ Et moi non, ma
„ laisse la Signature à part: car enfin v
„ riez avoir eu de telles raisons de la f
„ votre faute en seroit moindre; mais c
„ met le plus en peine pour vous, ce
„ choses qui l'ont précédée, & celles
LXXIV. Sécurité de la Sœur Flavie contre la mort. „ suivie." Elle répartit: „ Sachez, r
„ que je ne suis en aucune peine de ma
„ re, ni de ce qui la précédée, ni de
„ suivie: j'irai en paix & en repos deva
„ & dans une parfaite assurance." Je
m'empêcher de répondre à ces paroles q
rent trembler: „ Quoi, ma Sœur, est-i
„ que vous soyiez dans cet état, & qu'ap
„ contribué à l'enlèvement de nos Mères
„ tout le monde dit que vous avez fait,
„ ayiez pas le moindre scrupule, mais
„ osiez parler de la sorte? ah! cela m'ép
A peine eus-je achevé ces paroles, qu'
pour s'en aller, & se mit à pleurer
„ Quoi, ma Sœur, vous ne voulez p
„ Formulaire, craignant de faire un j
„ méraire, & vous en osez bien faire u
„ ne l'est pas moins? Pourquoi faites-
„ difficulté de dire que les Propositio
„ Jansénius, que de dire que j'ai f
„ Mères? Qu'en savez-vous davanta
„ Sœur, l'un est bien plus vrai-sembl
„ tre, néanmoins n'ajoutez rien à c
„ dis. Entendez le bien, je ne vo
„ solument que vous les avez mise
„ que l'on dit que vous y avez co
LXXV. Emportement de la Sœur Flavie. disant cela, je me mis à genoux p
der pardon, mais au-lieu de s'ap

erre, me pouſſant des coudes & des mains, débattant jettoit de hauts cris, comme t, ſans comparaiſon une perſonne poſſé-trice que les larmes l'étouffoient, elle ne dire autre choſe, ſinon: „ Je le dirai à igneur:" à quoi je répondis: „ Je vous ne toute la liberté, ma Sœur." Je puis ie je n'ai jamais vu un emportement ſi a colère étant en un point qu'elle alloit rendre furieuſe: je n'en vis pas la fin, je ſortis de la chambre avant qu'elle fût terré; mais ma Sœur Elizabeth me dit oit eu toutes les peines du monde à la ettre dans ſa chaiſe; & qu'elle fut plus re à tâcher de l'appaiſer, pendant quoi une ſi grande abondance de larmes, e croyoit pas qu'il fût poſſible de tant la fois, & qu'après qu'elle fut un peu re-elle, elle témoigna beaucoup d'appréhen-à Mère Eugénie ne ſût ce qui s'étoit paſ-voüa enſuite qu'elle s'étoit trop em-Ce qui ſuffit pour faire voir que l'excès ère fût au de-là de toute expreſſion, utrement elle ne l'auroit pas reſſentie, pas d'apparence qu'une perſonne qui ſe tat de paroitre devant Dieu dans une par-nce, après avoir avalé le chameau, ſe mît ande peine, & s'inquiétât beaucoup d'a-le moucheron.

ce qui regarde la menace qu'elle m'a-de m'accuſer à Monſeigneur l'Arche-na Sœur Elizabeth l'aſſura que ce n'é-ne choſe que j'appréhendaſſe beaucoup, u-contraire j'étois une perſonne à lui a prémière: à quoi elle répondit: „ Je en, ma Sœur, j'apprend aſſez ſouvent ęens ce qu'elle fait dire."

ivoit quelque ſorte de raiſon, parce qu'en ai jamais héſité de dire à Monſeigneur l'Arche- LXXVI. La conduite de la S. Flavie inſerieuſe à l'Arch.

l'Archevêque me faisant expliquer ,
„ Monseigneur , quand vous seriez u
„ sans piété & sans conscience , elle
„ pas de vous autrement qu'elle fait.
„ se tout l'ordre de la Maison , elle
„ tout comme il lui plait : elle est dar
„ glemens affreux ; & quand on lui
„ re quelque chose, elle répond qu'
„ rien que par votre ordre, & que c'
„ lui commandez de faire tout ce qu'el
répondit : „ Moi , ma bonne Sœur ,
„ assure que ce n'est point mon inten
„ agisse contre vos coutumes : au - co
„ serois bien fâché. R. Cependant , M
„ elle ne jure que par vous , elle n
„ continuellement de vous. Il semble
„ point de mal en la cité que vous
„ fait." Il se contenta de répondre :
„ veux pas qu'elle fasse cela.

Parlant un jour à ma Sœur M.
XXXVII. mandant : „ Si elle avoit bien pu se ré
„ ner le Formulaire de Rome , à cause
„ qu'il faut faire sur l'Evangile," ell
dit, „ qu'oui, parce que M. Chamill

„ paux mystères de notre foi, n'avoit aucun rapport
„ à une Bulle, qui n'avoit pour objet principal
„ que la créance d'un Fait:" à quoi elle me répliqua d'une indifférence qui me surprit: „ Hé bien
„ je n'ai juré que pour les choses de la foi, qui
„ sont dans cette Bulle." Je lui demandai encore,
„ si elle étoit toujours bien contente d'avoir signé, & s'il ne lui venoit point quelquefois en
„ pensée, qu'elle eût offensé Dieu." Elle répondit, „ qu'il étoit vrai, qu'elle avoit quelquefois
„ un peu de peine de l'avoir fait, mais que quand
„ elle étoit en inquiétude, elle s'en alloit à M.
„ Chamillard qui la racommodoit:" c'est son propre terme. Sur-quoi je lui dis: „ Mais comment
„ pouvez-vous avoir confiance à M. Chamillard,
„ après avoir vu ce dont il est capable?" Elle répondit: „ Ah! ma Sœur, vous ne le connoissez pas:
„ c'est un homme admirable, il demande une grande perfection des personnes qu'il gouverne, &
„ conduit les ames bien droit à Dieu. R. Il me
„ semble pourtant que toutes celles qui le voient
„ ne sont point dans un si haut dégré de perfection,
„ si elles vont à Dieu, ce n'est pas si droit que
„ vous dites, elles font bien des détours." J'ajoutai: mais vous, qui êtes sa fille spirituelle,
„ en êtes-vous bien meilleure?" Elle répondit,
„ qu'elle ne parloit pas pour elle."

Je pourrois encore rapporter quantité de choses qui m'ont été dites par Monseigneur l'Archevêque, M. Chamillard, la Mère Eugénie, la Sœur Flavie, ou ses adhérentes; mais cela suffit pour faire voir la manière dont toutes ces personnes ont agi avec nous. Je puis dire que rien ne m'a été plus pénible à supporter, que la nécessité où nous étions de traiter avec des personnes qui n'avoient point d'autre dessein que celui de nous tromper, de nous perdre & de nous surprendre dans nos paroles: ce qui me mettoit quelquefois dans de grandes angoisses, parce qu'ayant toujours LXXVIII. Ce qui faisoit le plus de peine à la Sœur Angélique.

été conduites par des personnes sincères & incapa-bles de déguisemens & de fourberies, je n'étois pas accoutumée à agir par un esprit contraire, non plus qu'à me tenir si fort sur mes gardes. Il est vrai pourtant que j'ai ressenti en beaucoup de rencontres une assistance de Dieu toute particulière, ensorte que quelquefois je ne me trouvois pas plus embarrassée de répondre à toutes ces personnes, que je l'aurois été avec les plus équitables & les mieux intentionnées.

LXXIX. Son humilité. Je ne sai aussi si l'on ne trouvera point que j'ai trop parlé ; mais, quoiqu'il en soit, je puis dire que je l'ai fait bien peu en comparaison d'eux ; car jamais je n'ai vu des personnes si abondantes en paroles : j'étois quelquefois des quarts d'heures tout entiers à les écouter, & quand je disois quelque chose, ce n'étoit pour l'ordinaire qu'en répondant. J'évitois sur-tout de le faire quand ils parloient sur des points de doctrine, parce que n'étant pas savante, ils m'auroient bientôt mise à bout. Ils ne se sont jamais cependant beaucoup apperçuë de mon ignorance, au-contraire, ils m'ont toujours cru plus capable que je ne suis, parce que je leur disois quelquefois assez à propos quelques mots à la traverse, plus, comme l'on dit, par bonheur que par science, qui leur faisoit penser que j'y entendois beaucoup. Ce n'est pas que je ne leur avoüasse franchement mon ignorance, & que je ne les priasse quelquefois de proportionner leurs discours à ma capacité qui alloit bien jusqu'à avoir le sens commun & pas plus loin.

LXXX. Elle se justifie de l'accusation d'emportement. Mais pour ce qui regarde l'emportement auquel M. Chamillard a toujours prétendu que j'étois sujette, m'ayant fait passer dans toutes les rencontres pour une personne des plus emportées qui se puissent voir, c'est une chose qu'il avance sans fondement, parce qu'excepté en une seule occasion, je ne crois pas lui avoir témoigné, ou par mes actions, ou par le ton de ma voix, le moindre senti-men

ment d'émotion. Il est vrai que je lui disois franchement les choses; mais c'étoit d'une manière si froide, qu'elle tenoit plutôt de l'indifférence que de l'emportement, M. de la Brunetière m'ayant dit un jour qu'il ne savoit pas ce que j'avois fait à M. Chamillard, parce qu'il me faisoit toujours passer pour une personne emportée: je l'en pris à témoin, & le suppliai de me dire librement, si je m'étois beaucoup emportée dans les occasions où la Communauté avoit paru devant Monseigneur l'Archevêque, dans celles où je l'avois vu seule, & même si à lui-même en particulier, je lui avois parlé avec emportement. Il me répondit: „ Non „ véritablement vous n'êtes pas emportée; mais „ on peut dire que vous parlez avec une noble li„ berté. Vous dites ce que vous voulez dire, „ mais ce n'est pas avec emportement. Vous pa„ roissez froide, mais au-reste vous asseyez bien „ vos paroles."

LXX Témoi gé de de la secrétér

TOUT ce que je puis dire pour me justifier de l'emportement dans lequel M. Chamillard a toujours prétendu que j'étois, c'est qu'en vérité on étoit bien embarassé comment faire avec lui, & l'on se trouvoit toujours au milieu de deux extrêmités également difficiles à éviter: si on le contrarioit il disoit qu'on s'emportoit: si on ne lui disoit rien, il l'attribuoit au mépris qu'il croyoit qu'on faisoit de sa personne, ou disoit que du moins les raisons étoient si bonnes, qu'on n'avoit rien à y opposer. C'est l'interprétation que la Mère Eugénie donna au silence que je gardai une fois à l'égard de M. Chamillard, faisant courir le bruit que j'étois demeurée sans lui pouvoir répondre, quoique je lui représentasse, quand elle m'envoya quérir pour aller au Parloir, où ils étoient tous deux ensemble, que je n'avois aucune difficulté à proposer à M. Chamillard sur le sujet dont il s'agissoit, & dont je lui disois que j'étois assez instruite pour ce que j'en avois besoin. C'étoit sur ce qui est rapporté dans

LXX Il n'e pas a disoit avec M. Chamillard.

LXXXIII. Il allègue la déposition du P. Libère.

l'histoire du Pape Libère, dont il me dit, „ qu'il „ s'étoit trompé au sujet de St. Athanase, l'ayant „ condamné injustement, comme avoient fait pres- „ que tous les Pères assemblés au concile de Ri- „ mini, & que même ce Pape étoit tombé dans „ l'hérésie des Arriens: que c'étoit pour cette rai- „ son que le Clergé l'avoit aussitôt déposé, & élu „ ensuite un autre Pape. D'où il concluoit, qu'u- „ ne des raisons qui rendoit le Fait de Jansénius „ plus certain, & qui faisoit voir en même tems, „ que le Pape ne s'étoit pas trompé en condam- „ nant son livre, *étoit que le Clergé ne le déposoit* „ *pas.*" A' quoi je ne pus m'empêcher de répon- dre, contre la résolution que j'avois prise de ne rien dire: „ Je le pense bien, Monsieur, *quelle* „ *corruption* n'y a-t-il point à présent dans les „ mœurs de la plupart des personnes qui compo- „ sent le Clergé: si le Clergé avoit déposé le Pa- „ pe, il seroit besoin qu'il y eût ensuite un Pape „ qui déposât le Clergé, ou qui du moins le re- „ formât un peu:" à quoi M. Chamillard répon- dit: „ Il est vrai que la discipline n'est pas en vi- „ gueur comme autrefois." Mais la Mère Eugé- nie commença à s'écrier: „ Ma chère Sœur, est- „ ce de la sorte qu'il faut parler des Ministres de „ l'Eglise? R. Ma Mère, vous entendez bien ce „ que dit M. Chamillard, si j'avois mal parlé il „ m'en reprendroit."

LXXXIV. Il propose à la Sœur Angelique la signature d'une nouvelle Bulle.

Il faut que je prouve aussi, par ce qu'il m'arri- va en une autre rencontre, combien M. Chamil- lard souffre quand on ne lui répond point, & com- me, selon que je l'ai dit, il interprete à un mépris que l'on fait de sa personne le silence qu'on garde avec lui. Le jour qu'il nous demanda toutes en particulier, pour nous dire qu'il étoit venu une Bulle du Pape pour commander la Signature, après que j'eus écouté, sans répondre un seul mot, la raison qu'il me dit pour me faire voir l'obligation qu'il y avoit de signer, qui étoit fondée sur une ex-

excommunication *Ipso facto* pour ceux qui refuseroient d'obéir, je me levai pour m'en aller: quand je fus au milieu du Parloir, il me rappella & me dit: „ Ma Sœur, je vous avouë que je suis ex„ trêmement surpris, que toutes vos Sœurs que j'ai „ vues devant vous m'ayant parlé, vous soyiez la „ seule qui sortiez d'ici sans me rien dire: enfin je „ mérite bien peu si je ne mérite pas d'avoir de „ vous une seule parole. R. Monsieur, ce n'est „ pas par ce motif que je ne vous répond point, „ mais afin que vous ne disiez pas que je m'empor„ te, comme vous le dites toutes les fois que je „ vous parle." Il répondit: " Ah! mais pourvu „ que vous ne disiez rien que de raisonnable, je „ ne vous accuserai pas d'emportement." Je répartis: „ Monsieur, aviez-vous vu la Bulle avant „ qu'elle fût envoyée. R. Non, ma Sœur, j'ai „ appris seulement qu'elle portoit ce que je vous „ viens de dire, pour ceux qui ne voudront pas „ signer. R. Monsieur, je ne l'ai pas vu non „ plus, comme vous pouvez croire, c'est pour„ quoi je ne puis parler en l'air, & vous dire si „ je la signerai ou non, il la faut voir avant „ que de rien résoudre, peut-être sera-t-elle si „ bonne que je n'aurai point de difficulté, peut„ être aussi que je ne le pourrai pas faire, il la „ faut voir." Il répondit: „ Oh! voilà parler rai„ sonnablement, je ne vous improuverai jamais „ quand vous me parlerez de la sorte." Il fit une petite pause, & ajouta aussitôt: „ Là là, ma bonne „ fille, demandez moi quelquefois. R. Moi, Mon„ sieur, que je vous demande: hélas! c'est bien „ tout ce que je pourrai faire que de venir quand „ vous me demanderez." Il répondit: „ Hé bien, „ ne voilà-t-il pas déjà que vous recommencez." Je crois que ce fut en cette rencontre qu'il me menaça, qu'au cas que je mourusse dans la desobéissance, *il feroit jetter mon corps à la Voirie:* à quoi je lui répondis, „ que pourvu que mon ame LXXXV. Il lui fait des menaces.

 „ fût

„ fût avec Dieu, il m'importoit peu en quel en„droit on mît mon corps; & que j'aimois autant „qu'il le fît trainer à la Voirie, que de le faire „mettre dans une chasse d'argent:" à quoi il demeura sans réponse, comme il faisoit ordinairement quand on lui témoignoit ne pas craindre ses menaces.

Il ne me reste plus, en concluant cette Relation, que d'assurer que les choses que j'ai rapportées, sont celles dont je me souviens fort bien, afin que l'on en puisse prendre librement ce que l'on jugera à propos, ensorte néanmoins que cela ne puisse commettre les personnes qui ne m'ont pas donné sujet de me plaindre d'elles, ni moi-même. Je ne me soucie pas que l'on rapporte de suite ce que j'ai dit, pourvu que l'on ne me nomme pas, sinon en de certaines rencontres où cela ne pourroit me faire de tort. Cependant si l'on trouvoit à propos de faire autrement, je me soumets de tout mon cœur à tout ce qu'on voudra, tant en cela qu'en toute autre chose, étant tout-à-fait persuadée de la prudence & de la discrétion des personnes qui s'intéressent dans notre affaire.



Pro-

estation de la Sœur Angelique de S. Alexis, ntre la signature du Formulaire.

soussignée Sœur Angelique de S. Alexis, Dieu m'ayant fait la grace de reconnoitre en sa pré-é, avec beaucoup de confusion, que les fautes s imperfections où je tombe si souvent, sont bien des effets de ma propre fragilité que des s de ma négligence, & du peu d'attention que à veiller sur moi-même, pour examiner, com-lit David, mes actions & ma conduite, & dresser pas dans la voie des préceptes, en me gardant out ce qui peut lui déplaire, & ayant sujet de idre que mon extrême foiblesse, de laquelle is très-persuadée, ne m'engage par une trop de facilité, & par cette complaisance, qui m'est aturelle, ou à faire la signature simple du aulaire, ou au-moins à consentir à quelque mmodement, à quoi je serois peut-être ca-e de me rendre, ou par aveuglement ou par ise, ou par l'éclat ou l'apparence des raisons l'on me pourroit dire, ou enfin sous le pré-e d'une déférence & d'une soumission générale glise, que l'on me voudroit persuader par des es équivoques ou ambigus, dont mon incapa-& mon ignorance m'empêcheroient de discer-& de pénétrer le sens: pour prevenir ce mal-& pour me fortifier contre les tentations & différens piéges que l'on me pourroit tendre, par les caresses, soit par les menaces, soit par iolences & les rigueurs, soit par l'horreur que

l'on me voudroit inspirer d'un état aussi hu
qu'est celui de mourir privée des Sacremens
rée en apparence de l'Eglise & de la communi
fidèles, j'ai cru être obligée de déclarer me
tables sentimens par cet Acte, que je fais
mouvement libre & volontaire, sans aucun
ction de personne, & après m'être mise
présence de Dieu, en la même manière &
même disposition, où je souhaiterois d'être
égard si j'étois sur le point d'aller paroi
vant lui; & je désire que l'on ait égard à ce
claration comme à ma dernière volonté, &
la considère comme une Protestation sincère
ritable, & que je voudrois pouvoir faire
ce de toute l'Eglise, pour l'informer des vrai
motifs qui me portent à refuser la Signatur
ce n'est ni par orgueil ni par opiniâtreté, ni
rêt à mon propre jugement, ni par aucun
ni considération humaine, mais par la seule
d'offenser Dieu, de blesser la vérité qu'il lui a
me faire connoître, & de trahir ma consc
étant puissamment persuadée, que dans le d
l'ignorance où je suis de toutes ces matière
testées, je ne me pourrois rendre à ce que l'
sire de moi sur ce sujet, sans tomber dan
faute très-périlleuse, ayant toujours consid
Signature comme un piége & comme un
capable d'éteindre la charité & la vie de l
ce, sans laquelle il est impossible de plaire à
& d'arriver au salut éternel; & c'est pour la
crainte que j'ai de tomber dans un malheur
neste & si déplorable, & dont j'appréhende
ne me pouvoir relever, que je me suis ré
avec l'aide de la grace de Jésus-Christ, de
poser à souffrir toutes sortes de maux, & la
même s'il est besoin, plutôt que de manqu
fidélité inviolable que demande une cause si
& si fort au-dessus de moi: s'il arrivoit
moins, ce que Dieu ne veuille permettre,

gueur de la captivité, les insultes, les mena-
s, les mauvais traitemens, l'accablement du
ps & de l'esprit, où je me pourrois trouver dans
e Maison étrangére, me portât, ou dans la san-
on dans la maladie, à consentir à quelque accom-
dement, ou à faire quelque Signature, dans
lques termes, dans quelques sens, ou dans
lque interprétation que les autres ou moi-mê-
y puissent donner, je la desavouë par ce pré-
t Acte, & je la déclare nulle, invalide & sans
un effet, comme ayant été extorquée & arra-
ée par violence, par surprise ou par quelque au-
manière. Je déclare de plus, que je souhaite,
m'est permis, que ceux qui se seroient em-
yés pour me persuader & pour m'affoiblir,
ent coupables devant Dieu, & chargés, comme
s'y sont si souvent offerts, de la faute où ils
uroient fait tomber, ou par laquelle ils seroient
ligés aussi-bien que moi de satisfaire à la justi-
divine, n'ayant point appréhendé de contri-
er d'éteindre en moi l'esprit de vérité & de cha-
é que j'ose esperer que Dieu y a mis par sa seu-
grace, m'ayant prévenuë de ses miséricordes &
édictions, non seulement en m'appellant au
ristianisme, mais encore en m'inspirant le désir
la volonté d'être Religieuse, & de l'être en ce Mo-
stère de Port-Royal, où il me donne par une
veur toute particuliére le moyen de souffrir quel-
e chose pour lui & pour la défense d'une cause
i ne regarde que sa gloire & les intérêts de son
glise. Que si Dieu par un sécret jugement m'a-
ndonnoit à moi-même en me faisant éprouver,
r une chûte déplorable, la profondeur de ma mi-
e, je supplie & je conjure tous ceux, qui en se-
nt informés, d'être touchés de compassion sur
on état, d'en gémir devant Dieu, & de lui de-
ander qu'il n'entre point en jugement avec sa
rvante, qu'il ne détourne point son visage de
fus-moi, & qu'il ne me traite pas selon la

grandeur de mon péché; mais qu'il exerce sur moi la miséricorde qui lui est propre, en me pardonnant, par un excès de bonté, un affoiblissement où l'infirmité pourroit avoir plus de part que la volonté. Je déclare encore que mon intention est que cet Acte soit rendu public, en cas que je changeasse de sentiment, ou que l'on me laissât mourir dans la privation des Saints Sacremens, afin que le scandale, qu'on pourroit prendre de savoir qu'une Religieuse de Port-Royal seroit morte dans cet état pour le refus de la Signature, soit levé, quand on sera éclairci de mes véritables sentimens. C'est pourquoi je supplie la personne entre les mains de laquelle je mettrai cette Déclaration, de la faire imprimer; & je conjure en même tems tous ceux qui la verront de prier pour moi, afin que Dieu me rende digne d'être du nombre de ceux qui souffrent, non pour leurs péchés, mais pour la justice & la vérité.

FAIT & signé en ce Monastère de Port-Royal de Paris, le onzième jour de Juin 1665. jour de l'Octave du Saint Sacrement.

Signé, *Sœur Angélique de Saint Alexis.*



NOUS

ous ne mettrons point ici la vie des dernières Religieuses de Port-Royal. On les trouvera dans l'abrégé de l'hi- de la destruction de cette sainte Mai- Nous ajouterons seulement ici le Ser- prononcé le Dimanche de la Quinqua- e de l'an 1675. à la Profession de la Anastasie *Dumenil*, dernière Prieure ort-Royal des Champs, dont la vie se e dans l'ouvrage cité, ouvrage qui a onné l'année dernière en 3. vol. in 12. rouve encore à la fin de cet ouvrage des domestiques de Port-Royal.

vie de la Mère de Sainte Anastasie *Du-* a été si édifiante depuis son entrée à -Royal qu'elle a été une vive expression ous les devoirs d'une vie véritablement tienne & Religieuse, exposés dans ce on: aussi eut-elle toujours devant les ce Sermon depuis sa Profession jusqu'à ort. Après cela il n'est pas étonnant le soit morte martyre de la vérité dans exil à Blois, chez les Urselines, le 18. 1716. agée de 66. ans, 11. mois, com- on le voit dans sa vie citée ci-dessus.

*Sermon de M. ***, prêché à la Profeſſion de la Sœur de Sainte Anaſtaſie, le Dimanche de la Quinquageſime de l'an 1675.*

Cecidit ſors ſuper Mathiam. Le ſort tomba ſur Mathias. *Actes Chap.* I. *vſ.* 26.

CE qui ſe paſſa de miraculeux & de grand dans l'élection de l'Apôtre dont la fête arrive aujourd'hui, me mène naturellement, ce me ſemble, à ce qui doit, ma Sœur, ſe paſſer en vous. Plaiſe à Dieu me faire la grace de vous l'expliquer, & que cette vérité ſainte rempliſſant ſans ceſſe votre eſprit & votre cœur y établiſſe ſolidement la vraie ſainteté. C'eſt ce que nous demanderons par l'interceſſion de la Sainte Vierge.

Ave Maria.

Vous êtes heureuſe, ma très-chère Sœur, le ſort eſt tombé ſur vous.

Vous ſavez avec quel éclat S. Mathias fut élevé à la dignité d'Apôtre. En préſence de ces ſix vingt prémières perſonnes qui faiſoient toute l'Egliſe, Dieu montra clairement qu'il le choiſiſſoit. Cette marque évidente du choix de Dieu eſt ce que l'Ecriture appelle ſort. *Sors cecidit ſuper Mathiam.* Le ſort eſt tombé ſur Mathias: c'eſt-à-dire, Dieu fit voir manifeſtement qu'il l'avoit choiſi.

EST-

*** L'on n'eſt pas certain de l'auteur de ce ſermon; peut-être eſt-ce de M. de Saci ou de M. Arnaud, qui demeuroient pour lors à Port Royal des Champs.

-ce Dieu, ma Sœur, qui vous a choisie ? ne craindrai pas de le dire, les épouses de Seigneur, sont celles que l'agitation & l'in-le humaine ne jettent point en Religion, ue la piété sincère y amène : ces véritables en cela ressemblent aux Apôtres : *non vos istis sed ego elegi vos* : ce n'est point elles qui ent Dieu, c'est Dieu qui expressément les

choix de Dieu, voici ce me semble de quoi ner une haute idée, ce choix de Dieu, ma st un sort sublime que Dieu lui-même gou-& règle comme bon lui semble. C'est de-là Paul a dit ; *sorte vocati sumus*. Nous avons ellés & tirés au sort. C'est de-là que Da-crie : *in manibus tuis sortes meæ* : mon sort, Dieu, est entre vos mains. C'est de-là que re parlant à cet orgueilleux, qui pour avoir Batême n'eut pas moins d'impiété, & qui que le S. Esprit étoit donné lorsque les s imposoient les mains, voulut donner de t afin qu'il pût imposer les mains & don-S. Esprit de la même sorte : il ne désiroit a grace, il souhaitoit la puissance : il ne de-it point d'être délivré, il cherchoit à être dit S. Augustin : mais enfin S. Pierre le d par ces paroles : *non est tibi sors neque pars hac*. Vous n'avez point de part au sort de Il y a donc dans notre sanctification une e de sort, & ce sort, ma Sœur, se déclare d'hui en votre faveur, & tombe sur vous. s, ma Sœur, qu'est-ce que ce sort ? Écou-. Augustin dans l'énarration sur le 30. Pseau-*rtem vocant gratiam quâ salvi sumus*. Les Ecri-ppellent sort la grace par laquelle nous som-uvés.

moyen, ma Sœur, de parler de votre con-, & ne point parler de la grace qui vous tit ? S. Augustin dans sa Lettre 142. par-lant

lant de la vierge Démétriade, dit, „ qu'elle doit „ extrêmement prendre garde lorsqu'elle songe à „ devenir sainte, qu'en ne connoissant pas la gra- „ ce qui la sanctifie, elle ne devienne & ne soit „ ingrate." Car ignorer la grace est assurément une ingratitude, & la prémière reconnoissance que nous lui devons est au-moins de la connoitre. L'Evangile propose dix vierges, & S. Augustin dans son Epitre 120. remarque qu'à les considérer d'abord elles paroissent semblables: car si l'on regarde leur état, elles sont également vierges: si l'on regarde leur nombre, elles sont cinq d'un côté & cinq d'un autre: si on regarde leurs œuvres, elles ont toutes des lampes, & leurs lampes luisent. Cependant les unes sont reputées folles, les autres sont estimées sages. D'où vient cette différence? Les vierges sages, dit S. Augustin, sont celles qui portent dans leurs cœurs comme dans des vases un huile de prix, savoir l'intelligence & la connoissance de la grace du Sauveur: *intelligentiam gratiæ Dei portant in cordibus suis.* Ainsi connoitre la grace est une sagesse, & ne la pas connoitre ce n'est pas seulement manquer de reconnoissance, c'est manquer de sens. Connoissez-donc, ma Sœur, la grace que vous recevez: *sortem vocant gratiam quâ salvi sumus.* La grace, ma Sœur, cette grace singulière que Dieu vous fait est une manière de sort. Le sort a trois propriétés: prémièrement la cause du sort est cachée: en second lieu le sort ne fait point acception des personnes: troisièmement le sort porte le bien par tout où il tombe: voilà ce me semble une vive image de la sainte grace que vous recevez.

Prémièrement la cause du sort est cachée: car que deux ou trois Frères partagent une succession, qu'ils fassent différents lots, qu'ils les jettent au sort: il est assuré qu'on n'apperçoit pas & qu'on ne peut découvrir un certain point fixe qui détermine le jet du sort: belle figure de la grace du

lut l' Saint Augustin dans l'Epitre 105. „ La ace ; dit-il, n'est point une aveugle nécessi- du destin, n'est point une inconsidérée témé- é du hazard, mais c'est l'éclatante & magni- ue profondeur de la sagesse & de la science Dieu, qu'on ne connoit point, que l'Apôtre Paul n'explique pas, mais admire: *ô altitudo.* hauteur de la bonté & de la conduite de Dieu, le vos jugemens sont impénétrables!" D'où t, ma Sœur, que la grace est venue à vous? est-ce qui peut en cela fonder les conseils de : *sors est veniens de Dei occultâ voluntate apud non est iniquitas.* C'est un coup du sort dont use est dans la haute volonté de Dieu, qu'on adorer, qu'on ne peut connoitre, qui n'est t injuste, mais qui est cachée.

N second lieu le sort ne fait point acception personnes. Je reviens à ma prémière compa- n: qu'entre ces Frères, qui tirent au sort, les aient des qualités honnêtes, que les autres eu dans leur vie des emportemens insensés, rt ne considère rien indépendant & absolument re de lui-même, il va où son poids le porte. Dieu, souverain dispensateur de ses graces, les nd quand il veut, où il veut & comme il veut: *meriti prærogativa.* Le sort & la grace ne re- pensent point le mérite.

INSI, ma Sœur, que Dieu vous ait donné alens naturels, ou ne vous en ait point don- que la vie que vous avez menée jusques à nt ait été innocente, ou non: la grace qui est faite est entièrement & généralement gra- : c'est une libéralité & une miséricorde pu- & il n'y a rien en vous que Dieu ait considé- r vous la faisant.

IEU nous a hautement fait voir cette vérité l'ancienne loi.

retire Israël de la servitude d'Egypte, & le ntrer dans la terre de promission.

Il

rité.

Sortis d'Egypte ils ne se rendirer dignes des bontés de Dieu. Dans le D perdirent en des égaremens de cœur e & continuels: ils regrettèrent leurs fers, sent eu de la joie de retourner en Egypt heureux. Néanmoins Dieu, malgré un n ni de desobéissances & de revoltes, ét dans la terre heureuse qui leur étoit pro

Telles sont quantité d'ames que la Dieu attire en Religion: malgré leur ind cedente Dieu les choisit & les sanctifie.

Cela nous apprend à nous humilier sous la main de Dieu & à adorer profon miséricorde.

Conside'rez, ma Sœur, combien noissez de personnes que Dieu laisse dan de quand il vous en tire. Le sort les tomber sur vous. Au milieu de la tempê miraculeux s'élève seulement pour vous sant toutes les autres entre les écueils ne au port. Reconnoissez & louez la m qui vous délivre & vous empêche de

IRAI-je en cet endroit tous les avantages de le Religieuse? Cela se voit de soi même. On qu'Israël fut esclave tant qu'il demeura en E- e, & qu'il fut libre au moment qu'il entra dans Désert. Ce fut dans le Désert qu'Israël vit la esté du Seigneur : ce fut dans le Désert qu'Israël la loi de Dieu : ce fut dans le Désert qu'une re dure donna à Israël de l'eau avec abondan- ce fut dans le Désert qu'Israël mangea le pain ciel, & que la Manne fut sa nourriture.

si, ma Sœur, vous serez en liberté, vous en sureté, vous serez débarrassée de l'a- tion des affaires, du trouble des passions, la servitude des sens, & de tous les dangers de vie mondaine : la retraite vous préservera, la le vous conduira, l'exemple vous soutiendra : veillera sur votre ame; & de toutes parts vous ez aidée pour votre salut.

VOTRE sort sera dans les mains de Dieu; & ce que votre sort sera dans les mains de Dieu, is espererez. Si votre sort demeuroit dans vos ns, il n'y auroit pour vous rien à esperer : car mains de l'homme ne sauvent point l'homme. la ce qui doit vivement relever votre esperan- est que votre sort est dans les mains de Dieu, seul a la puissance nécessaire pour vous sau- ..

CETTE vérité nous est clairement marquée dans Pseaume XXX: 17. *Ego autem in te speravi Domine, Deus meus es tu, in manibus tuis sortes meæ.* eigneur, je suis tout plein d'esperance; & la aison c'est que vous êtes mon Dieu, & que on sort est entre vos mains." Le sort de Da- entre les mains de David eut été pour lui un t de desespoir : mais son sort entre les mains Dieu est l'inébranlable motif de son esperance. ous mettons notre esperance en nous-mêmes, s serons trompés, parce que nous sommes na- llement méchans & très-foibles : mais met- tons

chercher que lui; il ne faut s'attache
ne faut désirer que lui; il ne faut
seul: *Dominus est pars hereditatis meæ.*
succession celeste & vos richesses imm
qui est tout bon, tout puissant, & t
être votre héritage. Recueillez ave
ardeur une si haute succession, &
nuellement pour ne la point dissiper
perdre. Il y a des gens dans le mon
chent uniquement à leur Bien, leur
& occupe tout leur cœur: ils travaill
ché pour l'augmenter: ils font tout p
qu'il ne diminue. Dieu, ma Sœur, e
attachez vous seulement à Dieu; ne
que de Dieu: faites tous vos efforts
ter de plus en plus dans votre ame
riche trésor que vous trouvez, & q
vous donne.

Ce sort est grand, ma Sœur: il v
il vous sanctifie. Mais ce sort, qui est
grandeur rigoureuse: s'il vous enri
charge; & il ne vous sanctifiera que
vous acquiterez avec fidélité des
mens qu'il vous impose.

l'épineux chemin de la pénitence.
faut point nous flatter : c'est pour faire
qu'on se fait Religieuse : la vie des Mo-
st une vie entièrement dévouée & consa-
pénitence.

:, ma Sœur, la croix est votre lot, le
votre partage, votre sort est de faire

qui demeurent dans les Maisons des Rois
ne vie agréable & molle : mais ceux qui
t & qui s'enferment dans la Maison du
se condamnent eux-mêmes à mener une
e.

aisons-nous, dit St. Bernard, que fai-
is dans nos vallées & dans nos cellules ?
us efforçons d'expier nos péchés, de sa-
Dieu, d'assurer notre salut par la retrai-
e silence, par la solitude, par les jeûnes,
reilles, par les larmes, par les prières,
avail des mains, par les sueurs du front,
mponction de l'esprit, par la macération
& par tous les autres exercices de la pé-
C'est pour nous affliger & nous châtier
mes que nous nous sommes retirés dans

efiti sumus. Comme les Apôtres, ma Sœur,
expressément posés & destinés de Dieu
urir *tanquam oves occisionis*. En cela sem-
des moutons, qu'on choisit & qu'on met
ur la boucherie : ainsi les Religieux sont
mes que Dieu dévoue aux souffrances.
ise aujourd'hui célèbre la fête d'un Apôtre.
Apôtres sont morts martirs. Nous n'en
eut-être pas à l'égard de tous la preuve
e ; mais nous le savons par la Prophétie
-Christ, qui est une preuve sans comparai-
ment plus certaine que l'histoire : car ce
historiens rapportent des choses passées ne
approcher de la certitude de ce que le
Fils

tés, chassés, condamnés, fouettés,
naillés, égorgés, brûlés, crucifiés
de Jésus - Christ. St. Mathias en
son sort.

Les Religieux sont les successeurs
non pas pour l'autorité, mais pou
Jésus-Christ appelle les Religieux a
lontaire de la pénitence. *Mortificamur*
vie consiste à se mortifier éternellem
nem conditionalem : la persécution e
leur condition. Ils se persécutent eux
faisant violence ils s'attachent sans ce
leurs mauvais désirs, à dompter leurs f
leur volonté, à terrasser leur chair & br

Voila' la vie que vous menerez
nastère : vous y aurez une conditi
& de souffrances: vous y entrez pou
fier avec Jésus-Christ.

Nous avons dans ce Dimanche c
gesime un Evangile considérable.
marque à ses Apôtres ce qu'il doit e
salem : marquez-vous, ma Sœur,
vous à vous-même ce que vous
dans cette Maison.

que le Concile de Trente à hautement
pour confondre le relâchement de ce der-
lé. Toute la vie chrétienne, *tota vita chri-*
c'est-à-dire, la vie de tous les Chrétiens,
ment des Rois & de leurs Sujets, des
& des Peuples, des Magiſtrats & des Reli-
les hommes d'épée, des hommes de vil-
gens du monde, des gens de cloître : la
de tous les Chrétiens de toute profeſſion,
âge & de tout ſexe, *ſi vere chriſtiana eſt*,
ſt chrétienne ; car ſi elle eſt juive, ſi elle
me, elle peut être douce & voluptueuſe :
elle eſt chrétienne véritablement, *crux eſt*
rium : ce ne doit être que croix & martire.
gens du monde s'examinent là-deſſus, &
omment ils peuvent faire pénitence, & ſi
eſt crucifiée.

Vous, ma Sœur, en cette Maiſon votre
e & votre croix ſont viſibles. Jéſus-Chriſt
e époux. Ce que la femme de Moïſe di-
loïſe vous pouvez le dire à Jéſus-Chriſt :
ſponſus ſanguinum es : vous êtes à mon égard
x de ſang. Jéſus-Chriſt eſt un époux de
a verſé du ſang, & il en demande. Jéſus-
ſt un époux de ſang : ſa mort a été cruel-
veut que ſes épouſes mênent une vie con-
ſa mort. La principale dot que cet é-
nne à ſes épouſes ce ſont ſes douleurs.
ites-vous donc, ma Sœur ? Vous contractez
us-Chriſt une alliance étroite, mais rigou-
ous allez entrer avec Jéſus-Chriſt en com-
de ſouffrances : Souffrances heureuſes, in-
préférables aux joies du ſiècle qui ſont
le l'enfer ! Souffrances heureuſes qui étant
finies, mériteront un bonheur qui ne finit
Souffrances heureuſes, que Jéſus-Chriſt a
s le prémier, & qu'il a conſacrées & adou-
les endurant.

s pouvez, ma Sœur, vous récrier avec le
Pſal-

ter Sanctos sors illorum est : voyez ces pe
nitentes, que nous condamnions comm
voilà que leur sort est entre les Saints.

CELA arrivera, ma très-chère Sœu
êtes fidèle à la vie que vous embrassez,
est d'être sauvée.

QUE cette esperance vous anime & v
rage : faites vos vœux avec confiance;
du haut du ciel les accepte, les béniss
tienne, & vous inspire la fermeté génér
sévérante, dont vous avez besoin pour
plir. C'est ce que je vous souhaite au
re, du Fils & du St. Esprit. Ainsi soit



Discours de la Mère Angelique de Saint Jean sur la mort de Madame l'Abbesse de Nidoiseau, Sœur de Mademoiselle de Vertu & très-attachée à Port-Royal, morte le 8. Janvier 1684.

DANS la conjoncture de l'affliction qui nous est commune & de celle qui vous est par-iliére, ma Sœur, à laquelle l'union que Dieu a donnée avec vous nous fait prendre part, peut dire que nous trouvons notre consolation la charité qui rend les biens & les maux nmuns entre les personnes qu'elle unit; & elle édouble dans l'affliction, faisant davantage sen- la douleur des personnes qu'elle fait aimer squ'on est soi-même dans la douleur: ce qui qu'on est plus en état de les consoler, en leur sant part de la consolation qu'on reçoit de Dieu les sentimens que sa grace imprime dans le ur, car les afflictions étant des visites de Dieu, es nous portent à avoir recours à lui, & rien st plus propre à nous attirer ses graces, ses nsolations & ses lumières, afin d'en recueillir le it pour lequel il nous les envoie. C'est le mier soulagement par lequel Dieu a voulu us diminuer le poids de la perte de Madame tre Sœur, la faisant arriver dans le même tems e celle d'une personne †, dont la mort nous est sensible. Il faut joindre à cette conduite de sa pro-

Ce discours fut prononcé le 11. Janvier. 1684.
† Monsieur de Saci.

providence la considération de sa divine bonté, qui nous doit persuader que les afflictions qu'il nous envoie ne sont point au-dessus de nos forces ; car si elles paroissent fort grandes, c'est qu'il nous prépare de plus grandes graces pour les porter, & qu'il veut nous en faire tirer de grands avantages.

La confiance qu'il faut avoir en la bonté de Dieu nous doit faire recevoir comme des biens tout ce qui nous vient par l'ordre de sa volonté : car comme un Père ne donne rien que de bon à ses enfans, Dieu ne donne à ceux qui l'aiment que ce qui leur est le plus utile : l'amour que nous avons pour Dieu est l'effet de celui qu'il a pour nous, puisque nous ne serions pas capables de l'aimer s'il ne nous aimoit, mais nous devons être persuadées que nous sommes malades, & que nous avons même plusieurs maladies qui nous font avoir besoin de plusieurs remèdes. C'est pourquoi nous devons regarder comme un effet de la bonté de Dieu envers nous de ce qu'il s'applique à nous en envoyer de plusieurs sortes par diverses afflictions. C'est une marque qu'il nous veut guérir : ce qui doit nous être une grande consolation, puisque nous n'avons rien à désirer que cette santé spirituelle & cette pureté de cœur qui nous mettra en état de voir Dieu & de le posséder éternellement. Il ne faut donc pas que la vuë de notre foiblesse nous fasse craindre d'être accablées sous le poids des afflictions, car Dieu est la force de ceux qui l'aiment. Il les soutient dans les afflictions qu'il leur envoie : c'est alors qu'il faut pratiquer ce que dit le Sage, d'avoir des sentimens dignes de la bonté de Dieu, afin de lui témoigner notre reconnoissance pour tant d'effets qu'il nous en a donnés, qui sont des gages qui doivent exciter notre confiance & nous faire dire avec Job : *Quand même il me tueroit j'espèrerai en lui.* C'est ce que le St. Esprit nous recommande encore dans un

autre livre de l'Ecriture, en disant qu'au jour s maux il faut se souvenir des biens : c'est ain-qu'on recueille le fruit des graces de Dieu, des ours & des consolations, qui nous ont été si a-ntageuses pour nous avancer dans son service, & 'on peut réparer le peu de fruit qu'on en a fait, l'affliction nous rappelle à Dieu, & nous retirant s choses extérieures, elle nous rend plus capa-s de l'écouter & de recevoir ses lumières, qui us le font connoitre & nous connoitre nous-me, & nous rendent persuadées que, puisqu'il is fait la grace de l'aimer, il ne nous afflige pas r nous perdre en nous abandonnant.

'est aux ennemis de Dieu à craindre les af-tions, car étant pour eux des effets de sa colè-elles leur sont un poids qui les accable. C'est rquoi le prophète, qui sentoit combien il avoit nsé Dieu, le prie de ne le pas réprendre & cha-dans sa colère : mais pour ceux dont le cœur parfaitement retourné à Dieu, ils doivent re-oir comme des gages de sa bonté les châti-s qu'il leur envoie, car s'il leur applique de forts remèdes, c'est qu'il a pitié de la pro-deur de leurs plaies, comme le Samaritain de angile met du vin dans celles du blessé.

ous oublions trop aisément nos maladies spi-elles : c'est ce qui fait que nous trouvons trop s & trop violens les remèdes que Dieu nous oie. Si nous imitions le prophète, qui dit que péché étoit toujours devant ses yeux, rien ne s surprendroit dans la conduite que Dieu t sur nous, parce que nous serions préparées cevoir tous ses châtimens, désirant même qu'il ous épargne point en ce monde, pour nous er éternellement.

es ames appliquées à elles-mêmes sentent les lesses qui leur restent, & elles sont si touchées ant de distractions & de dissipations d'esprit, qui comme des effusions de sang de leurs plaies

qui se rouvrent n'étant point entièrement fermées, qu'elles gémissent de ne pas assez gémir, pour obtenir de Dieu leur parfaite guérison. Car l'insensibilité est le plus grand & le plus dangereux de nos maux, quand nous ne l'appréhendons pas & que nous n'en gémissons pas.

JÉSUS-CHRIST a souvent sujet de nous dire, comme au paralitique de la piscine : *Voulez-vous être guéri*, tant nous nous accoutumons à nos maladies spirituelles, sans que leur longue durée nous ennuye, au lieu que nous devrions avoir un si grand désir de nous voir délivrées de la servitude de nos imperfections & de nos défauts, que cela nous fît prendre avec joie le calice, quoiqu'amer, des afflictions que Dieu nous envoie, en remerciant ce divin Médecin de nos ames, de ce qu'il ne se lasse pas de la longue durée de nos maux, comme il est écrit que la longue maladie ennuie le Médecin ; & de ce qu'il continue de nous y donner des remèdes, qui enfin nous guériront si nous les recevons toujours avec soumission & confiance en sa bonté, sachant connoître les visites de ce charitable Médecin : car il ne faut pas ressembler à Jérusalem, qui n'a pas su connoître le tems de sa visite. C'a été pour elle un grand malheur, & ce seroit un semblable pour nous, si nous ne reconnoissions pas l'amour véritable de Dieu à notre égard, quoiqu'en apparence il nous traite avec quelque sorte de rigueur. Elle vient même de son amour, qui lui fait prendre soin de notre salut, avec une charité toujours agissante pour notre bien, soit qu'il nous console par les secours qu'il nous donne pour marcher dans sa voie, ou qu'il nous afflige en nous les retirant pour nous reveiller de notre assoupissement.

CE sentiment de la bonté de Dieu fait que non seulement on porte les afflictions avec patience, mais même avec reconnoissance, parce que c'est le partage qu'il donne à ceux qu'il aime,

, pour les rendre plus dignes de ses recompen-
éternelles, au-lieu qu'il donne des prospéri-
temporelles à ceux qui ne sont pas dignes des
ns du ciel. Leur bonheur passager sert à aug-
nter le poids qui les accablera un jour, pen-
t que les enfans de Dieu sont affligés & humi-
, pour mériter un poids éternel de gloire, vers
uel cette chaîne de maux, qu'ils portent en ce
nde par une suite presque continuelle d'affli-
ons, les tire & les élève de plus en plus. Con-
ssons donc la bonté de Dieu, qui veut nous les
dre si utiles : car en nous unissant à Jésus-
rist par la communication à ses souffran-
, elles nous approchent autant de sa gloi-
qu'elles nous approchent de sa croix; & el-
nous donneront autant de part à son Ro-
ume, que nous en aurons eu à ses humi-
ions & à ses peines. C'est pourquoi nous
ons dire avec le Prophète: *Que rendrai-je
Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits.*
ne voyoit point en quoi il pût reconnoitre
graces continuelles qu'il recevoit de Dieu,
en prennant le calice du salut: *Calicem saluta-
accipiam.* Ce calice du salut est celui de l'af-
tion & des souffrances: elles sont appellées
calice, parce que Dieu nous le donne par me-
, selon que nous avons besoin de ces remè-
, & nous devons prendre ce calice avec a-
ur, parce qu'il nous vient de son amour, ce
nous oblige de lui en faire même un sacri-
d'actions de graces en reconnoissant la bonté
il a pour nous. Le vin de douleur se chan-
a ainsi en un calice enyvrant, & la tristesse
cœur produira la joie du cœur par l'espé-
qu'un jour, & qui peut être est bien pro-
, Dieu essuira toutes nos larmes, & consolera
même le cœur contrit & humilié. Les af-
tions, reçuës avec une soumission d'amour &
reconnoissance, forment ce cœur contrit &

 hu-

à Dieu, en sentant notre défaillance
le secours de Dieu nous est sans
cessaire. Car quand rien ne nous
le chercher nous oublions ce que
mes & ce que Dieu nous est, &
en lui seul que nous pouvons vé
trouver de la consolation, de l'appui,
ce & de la joie.

SA première miséricorde envers n
nous donner de l'eau, c'est-à-dire, d
re sentir notre misère, de nous inspir
timens de pénitence, d'humilité & de
nous-mêmes. La seconde est changer
cette eau en vin, nous attirant à lu
sainte confiance, qui nous donne auta
solation à nous approcher du trône d
que nous avons de tristesse en voy
pauvreté, & en sentant notre foiblesse &
sère, qui nous donne tant de penchant
tant d'impuissance pour le bien.

C'EST donc de ce calice, rempli
qui humilie l'esprit & le cœur, jusq
re rentrer dans son néant, que naît
rituelle par l'approche de Dieu qui
humbles, & cette joie sera suivie d
parce que c'est aux humbles qu'il la p
leur fera dire un jour en chantant s

uelque chose des consolations du ciel, & t aussi passé par de si grandes peines, que la lui en étoit devenue ennuyeuse, en parle de sorte: *Certes quand je considère les souffrances de la vie présente, je trouve qu'elles n'ont point proportion avec cette gloire que Dieu doit un jour vrir en nous.* Si nous considérions bien cette vérité, que nous sussions faire une juste comparaison de nos afflictions avec le bonheur où veut qu'elles nous fassent arriver, & de tristesses avec la joie éternelle, qui sera le de nos larmes, ce que nous trouvons pésant deviendroit leger, & ce qui nous semble nous paroitroit court, comme il l'est en effet le comparé à l'éternité & au bonheur infini de de Dieu, qui sera lui-même la grande recompense de tout ce que nous aurons bien voulu endre & souffrir pour lui sur la terre. Car pourroit-on estimer trop long & trop ce qui nous sert de chemin pour arriver à la jouissance de Dieu, qui est notre souverain bien, en qui nous posséderons tout ce nous aimons, sans crainte d'en être jamais .

cette foi & cette esperance qui changent notre eau en vin, par la joie qu'elle nous déjà dans l'attente de la joie éternelle à laquelle elle nous prépare. Si on avoit toujours l'esprit & dans le cœur l'idée de ce bon- & le désir d'y parvenir, on souhaiteroit d'a- les deux ou trois mesures d'eaux, figurées celles des nôces de Cana, c'est-à dire, des tions qui nous fissent mériter plus de consolation spirituelle & ensuite plus de joie dans el. Car comme ces vaisseaux pleins d'eau é- pour la purification des Juifs, aussi les tions servent à purifier les ames qui confes- qu'elles ont besoin de la miséricorde de pour leur remettre ce qu'elles ne peuvent

 payer

de sa justice. Ainsi en addoucissant la douleur des péchés passés & des misères présentes, elles com-mencent à donner la joie par l'esperance de la gloi-re des enfans de Dieu.

VOILA' comme il faut avoir de l'eau afin qu'elle le puisse être changée en vin: car si nous n'avons quelque chose à offrir à Jésus-Christ, il ne fera point éclater en nous la puissance de sa [illegible]

Matth. XXV. 29. puisqu'il dit même dans l'Evangile: *On* [illegible] *celui qui a & il sera comblé de biens,* [illegible] *qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il* [illegible] Si par notre tiédeur & négligence nous [illegible] obscurcir notre foi, par laquelle nous devons [illegible] noître Dieu pour l'aimer & le désirer & [illegible] noître nous-même pour gémir de nos misères, [illegible] bien deviendront-elles grandes & incurables?

C'EST pourquoi il n'en faut pas demeurer [illegible] deux motifs, qui obligent à faire pénitence, [illegible] être sauvé de la colère de Dieu en satisfaisant [illegible] justice, mais, comme il n'y a que la charité [illegible] rend la pénitence parfaite, il faut désirer le [illegible] sième motif de la reconnoissance envers Dieu, qui nous a tant aimé que de nous donner son fils, pour être le sacrifice de notre propiciation & de notre reconciliation avec lui; & envers ce fils bien aimé, qui s'est livré pour nous, & qui a donné son sang pour nous racheter de nos péchés, dont il s'est chargé pour les expier, qui a pris sur lui nos douleurs & nos plaies pour nous en guérir, & qui est mort pour nous rendre la vie.

CE motif doit être bien plus puissant pour nous faire aimer les afflictions & les souffrances, parce qu'elles nous peuvent servir à témoigner à Dieu notre reconnoissance pour sa miséricorde, qui ne nous a pas laissés à demi morts, mais qui s'est telle-ment appliqué à nous guérir, que même il nous a mis en état de pouvoir mériter ses recompenses éternelles, au-lieu des supplices éternels que nous meritions comme enfans d'Adam.

QUAND

QUAND ces trois motifs de pénitence ont donné à notre cœur la capacité des trois mesures, Dieu y verse l'eau des afflictions en telle quantité qu'il lui plait, dans les sens, dans l'esprit, & dans le cœur : car nous sommes touchés différemment dans ces trois parties : la nature & les sens le sont par la perte des proches : l'esprit l'est par des pensées & des réflexions sur l'état des personnes ... de la crainte, ou sur l'utilité qu'ils ... à plusieurs par leur capacité & leurs ... : le cœur, qui est plus sensible que l'esprit, ... sens, est bien plus touché de la pri... d'une personne en qui on avoit beaucoup ... confiance selon Dieu, & dont on recevoit de ... secours pour les besoins de son ame, & ... de la nature est jointe à celle-là de l'esti... confiance, les trois mesures sont plei... Mais l'amour de Dieu a la force de changer ... en vin, en nous élevant au-dessus de ...mêmes & de toutes les choses créées, pour ... attacher à Dieu & nous reposer dans son sein.

AINSI cette troisième mesure, qui paroit augmenter beaucoup l'obligation de souffrir, diminue la souffrance & soulage la tristesse, faisant que, si on ... l'inquiétude, c'est de ce qu'on souffre si peu ... un Dieu qui a tant souffert pour nous, & ... ce sentiment qui change l'eau en vin, quand ... bien dans le cœur, faisant voir combien il y ... de justice dans ce que nous souffrons, & combien ... nous est avantageux de souffrir & d'être ici dans les larmes, puisque c'est le moyen d'obtenir, non seulement une grande indulgence, mais aussi de grandes recompenses, selon que nos afflictions auront été plus grandes & plus étenduës dans les sens & dans l'esprit, & qu'elles auront davantage pénétré le cœur.

LES trois mesures sont remplies, quand ces trois parties de l'homme sont affligées tout à la fois dans la perte d'une personne avec qui on étoit

Job.
XV.

... que le cœur est
... de sa perte, pen
... fondée sur le mé
... on trouvoit & sen
... de Dieu avec le sec
... grace. Il est difficile a
..., car la nature &
... par la raison, mais
... ces sentimens natur
... abandonne pas ; & qu'en
... ce qu'on avoit de p
... ce qui sembloit être le plus né
..., en lui en faisse un sa
... douleur mais d'actions de
... *Le Seigneur me l'avoit* d
... *son saint nom soit béni.*
... qu'il me favorisât d'un tel se
... comme il faut offrir à Dieu
..., en consentant qu'
... qui nous étoit le plus cher & l
... nous donnoit le plus de con
... nous recevions le plus de
... pour notre conduite. Il y a fu
..., qui ne se laisse point su
..., remplira les vuides que lai
... en donnant d'autres secours

remplissent tous nos désirs & tous nos besoins.
Il faut encore vous dire un mot sur l'affliction
qui vous est particulière, & qui vous augmente le
poids de celle qui nous est commune: car il ne
faut pas l'accroître par des réflexions & des crain-
tes pour une personne qui vous est si proche. Il
suffit que vous ayiez vu en elle quelques marques
de l'élection de Dieu, pour vous obliger d'esperer
qu'il lui aura fait miséricorde, quoiqu'elle ne vous
ait pas paru aussi favorisée de ses graces que vous
l'eussiez souhaité.

C'est dans ces occasions qu'il faut adorer la
profondeur des jugemens de Dieu, sans les vou-
loir sonder. Il faut les regarder comme cette mon-
tagne, sur laquelle il donna sa loi parmi les éclairs
& les tonnerres, autour de laquelle il commanda à
Moïse de mettre des bornes, afin qu'aucun ne les
passât pour en approcher de plus près, parce que
si quelque autre que lui vouloit y monter il mour-
roit aussi-tôt.

Il est bon pendant la vie des personnes qu'on
aime de faire ce qu'on peut pour les porter à
suivre les plus surs conseils, qui font marcher par
la voie étroite de l'Evangile; mais quand on ne
peut plus rien faire pour leur avancement, c'est
là que Dieu nous a mis des bornes, qu'il nous
défend de passer en voulant discerner sa conduite
sur ces ames, & découvrir de quelle manière il les
a jugées: il faut seulement, dans l'esperance en sa
miséricorde, le prier de la consommer en elles. On
doit les suivre jusqu'à la mort pour leur procurer
les secours qui leur peuvent être utiles, mais
quand elles sont arrivées à cette montagne des ju-
gemens de Dieu, il faut s'arrêter aux bornes qu'il
a mises, en adorant sa miséricorde & sa justice,
sans perdre l'esperance du salut de ceux qu'on voit
mourir dans la communion de l'Eglise, ne permet-
tant point à son esprit de faire des réflexions qui
troublent le cœur & qui affligent la charité qu'on

a pour ces ames : au-contraire il faut plutôt considérer ce qui peut consoler la foi & l'esperance en la bonté de Dieu & le désir qu'on a de leur salut, sans s'arrêter à certaines choses qui pourroient donner de la crainte, afin que nos prières ne soient point troublées, puisque c'est le seul moyen qui nous reste pour les sécourir. Pendant la vie des personnes la crainte est utile, afin qu'elle fasse prier pour elles avec plus d'ardeur & leur donner les autres secours qu'on peut; mais après la mort il faut avoir plus de confiance que de crainte, afin d'adorer en paix la justice & la miséricorde de Dieu, qui a des trésors de remèdes pour le salut des ames, & qui les purifie même après la mort lorsqu'elles ne peuvent plus faire pénitence, achevant en elles l'ouvrage de sa grace par les flammes du purgatoire. Adorons cette bonté de Dieu qui accomplit ainsi par le feu le salut de ses élus, selon ce que dit S. Paul, que si quelqu'un a édifié sur le fondement de Jésus-Christ du bois, du foin & de la paille, il sera sauvé en passant par le feu, qui purifie les ames de tout ce qu'il leur reste de fautes & d'imperfections, de terrestre & d'humain qui les rend indignes du ciel, où il n'entre rien que de pur & de saint. C'est ce qui nous oblige de prier pour les défunts. Nous nous acquitterons avec grande affection de ce que nous devons à Madame votre Sœur, puisque l'union que nous avons avec vous nous rend intéressées à son salut.



RE

REMARQUES

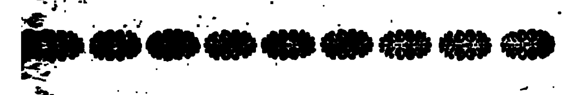
SUR L'HISTOIRE DES PRÉMIERS TEMS DE

[P]ORT-ROYAL,

Et sur la suite des Abbesses qui ont gouverné ce Monastère depuis sa fondation jusqu'à sa destruction.

Pour servir de Supplément aux Mémoires précédens.

On ne peut se dispenser d'insére
Mémoires ce qui peut donner
l'état de Port-Royal, avant la M
lique ARNAULD. *C'est à qua*
les Remarques suivantes, qui on
en partie de quelques endroits de
du NÉCROLOGE, *en partie d'*
scrit qu'on a corrigé sur plusieurs
portans auquel on a fait des a
ses considérables. Ce Manuscrit
si par M. Blondel (Auteur de
Saints, imprimée chez Desprez
derniers amis de Port-Royal)
compilation sur les Chartres qu'on
servées dans ce Monastère, & qui
titre: Preuves des Antiquités d
de Port-Royal des Champs.



REMARQUES

Sur l'histoire des prémiers tems de Port-Royal, & sur les Abbesses qui ont gouverné ce Monastère depuis sa fondation.

L'Abbaye de Port-Royal des Champs (qui étoit située en un vallon à une demie lieue de Chevreuse, à deux lieues de Versailles & à six de Paris,) est redevable de son établissement aux pieuses libéralités des Seigneurs & Dames de Marli, qui ont formé la branche cadette de l'ancienne Maison de Montmorenci, laquelle a donné à la France tant de grands hommes qui y ont possédé les prémières dignités. Cette Abbaye a dans les anciennes Chartres divers noms, qui reviennent au-même: savoir *Porregium*, *Porrigium*, *Porrasium*, *Porregum*, *Porretæ*, *Portus Regis*, *Portus Regius*; Porrois, *Porrais*, *Porreis*, *Porreal*, Port-Royal. Il y avoit dans ce lieu, avant l'établissement de la Maison de Port-Royal, une Chapelle de S. Laurent. C'est pourquoi ce saint Martyr étoit un des Patrons de l'Abbaye, où il avoit un Autel dans le côté gauche de la croisée de l'Eglise, & l'on y disoit la grand' Messe le jour de sa Fête.

I. Fondation de l'Abbaye de Port-Royal.

Matthieu I. de Marli *, fils puîné de Matthieu de Montmorenci Connêtable de France, doit

* Voyez le Nécrologe au 27. Août.

doit être regardé comme le Fondateur d
baye de Port-Royal. Car ayant laissé,
départ pour la Terre Sainte, des somm
sidérables à Mathilde (ou Mahault) de G
son épouse, pour être employées à des œ
piété, selon les avis d'Odon de Sulli, Ev
Paris, & proche parent du Roi Philippe-A
cette Dame crut devoir en fonder un M
de Filles de l'Ordre de Cîteaux; & elle
dans ce dessein en 1204. de Milon de Vo
fief de Porrois, que Guillaume de la Fer
neur du dit fief lui céda en propriété. C
ta aussi-tôt les fondemens du Monastère &
glise qui fut dédiée sous le nom de *Notre*-
Porrois.

En 1206. Mathilde de Garlande, assi
don de Sulli, donna à cette Maison [de Port
quinze livres *parisis* de rente sur la Terre
lan, & dix muids de bled aussi de rente
moulins de Richebourg & Herchenon à G
Cette donation fut confirmée & ratifiée e
par Bouchard I. son fils aîné, Matthieu
Marli & Guillaume ses Frères, & par Ma
sa Sœur: dans la suite Pierre & Bouchard
fans de Bouchard I. ratifièrent cette donat
les autres, faites tant par Matthieu leur
Mathilde son épouse, que par Bouchard
Père, & Matthieu II. leur Oncle, comm
toutes les autres donations, faites aux Re
de Porrois des Biens & rentes qui relevo
leurs domaines & fiefs. Au mois de Ma
Bouchard I. du consentement de sa femme
enfans, donna en échange de la rente de di
de bled, faite par sa Mère, le Bois de
avec les terres & friches jusqu'au ruisseau,
sous de rente sur Meulan, qui en 1235. fu
signés sur les revenus de Marli par Pierre
du consentement de sa Mère & de son

Presque dans le même tems que Mathild

ation de Notre-Dame de Porrois, Payen [illegible]seigne, donna (au mois d'Août 1204.) toute [illegible] qu'il avoit au dit Fief de Porrois le long [illegible]eau.

[illegible] enfans de Mathilde se firent un mérite, [illegible]exemple de leur Mère, d'augmenter les Biens [illegible] nouveau Monastère. Bouchard I. donna en [illegible] une rente de vingt sous *parisis* sur le mou[illegible]. Il donna la même année, du con[illegible] de sa femme Mathilde de Chasteaufort, [illegible] arpens du Bois de Molereiz au lieu le [illegible] proche de la Maison de Port-Royal des deux [illegible] chemin, se reservant seulement vingt sous [illegible] en 1214. il donna le reste de ce Bois, [illegible] appartenoit à Mathilde de Chasteaufort, la[illegible] aussi dite avoir fait cette donation. En [illegible] Bouchard & Mathilde cedèrent & donnè[illegible] [illegible]ante sous neuf deniers & une obole qu'ils [illegible] prendre sur ce même Bois. Le mê[illegible] Bouchard donna aussi sa terre de Chaignai, [illegible] de quinze sous de rente payable au [illegible]crones, parce qu'elle relevoit de son [illegible] le Sieur d'Escrones se contenta dans la [illegible] douze deniers de rente. Mathilde rati[illegible] cette donation au mois de Mars 1218. & elle [illegible] confirmée par Gautier, Evêque de Chartres, [illegible] la suite par les Rois Louis VIII. & Louis [illegible] Bouchard I. fit encore plusieurs autres dona[illegible] à la Maison de Port-Royal, en sorte que [illegible] juste titre qu'il en étoit appellé le *Fondateur* [illegible] les anciens Livres des titres de cette Mai[illegible].

[illegible]ATTHIEU II. son Frère, donna entre au[illegible] Biens, en 1223. dix livres *parisis* de rente sur [illegible] Prévôté de Marli, pour l'entretien d'un Cha[illegible], comme aussi tout ce qu'il avoit à Aulnai & [illegible], savoir une maison avec toutes ses [illegible]ndances, un moulin, des prés, des terres & ses [illegible]x. Peu après ayant fait bâtir une maison près de

Port-

auprès d'elles: il eſt du mois d'Août 1
„ Matthieu de Montmorenci, dit de
„ ſavoir à tous préſens & à venir, qu
„ en pure & perpétuelle aumône aux
„ de Port-Royal, les maiſons que j'
„ dit Port-Royal ſur la terre des dite
„ ſes, & la vigne que j'ai plantée au
„ & toutes les dépenſes que j'ai faite
„ maiſons & à la dite vigne." Cett
fut confirmée en 1223. par Guillaume,
Paris.

TOUTES les donations qui ont p
1208. ſont dites dans les Chartres avoir
la Maiſon de Porrois, *domui de Porrois*
celles des années ſuivantes, aux Relig
... ou *Sancti-monialibus Porregii*
Regii. Car les lieux réguliers ayant é
en 1208. on y mit alors des Religieuſes
de Citeaux. Ce ne fut d'abord qu'u
... peu d'années après Mathilde de
& ſes fils, Bouchard I. & Matthieu II.
ſollicitèrent auprès des Abbés de Citea
... & des Vaux-de-Cernai, afin qu'
... le nouveau Monaſtère en Abbaye.
... effet pour cela s'addreſſer 1. à l'Ab
... *, parce qu'il eſt le prémier Abb

être, comme on dit dans l'Ordre, *le Père immédiat* : 3. à l'Abbé de Savigni de qui dépend l'Abbaye des Vaux-de-Cernai, comme ayant été fondée en 1132. par le bienheureux Serlon, Abbé de Savigni, dont la Congrégation particulière a été unie en 1148. à l'Ordre de Cîteaux. Ces Abbés ont consenti à l'érection du Monastère de Port-Royal en Abbaye, ceux de Savigni & des Vaux-de-Cernai l'écrivirent à Mathilde & à ses enfans, aussi bien qu'à Pierre de Nemours, Evêque de Paris.

Ce Prélat, qui avoit succédé à Odon de Sulli en 1208. & qui avoit hérité de son affection pour Port-Royal, accorda à ce Monastère le droit de paroisse, & fit au mois de Décembre 1214. avec Pierre, Curé de Magni, un accord par lequel on lui paya, pour dédommagement des droits paroissiaux qu'il auroit pu prétendre, cent-dix sous *parisis* qui lui furent donnés pour en acheter des revenus à sa Cure. Au mois de Mars suivant *, Pierre de Nemours fit en personne une visite à Port-Royal, & ayant trouvé qu'il y avoit un fonds suffisant pour y entretenir treize à quatorze Religieuses, il érigea le Monastère en Abbaye, du consentement des Abbés ci-dessus nommés, & il consentit qu'il y eût desormais une Abbesse. On ne voit cependant pas qu'il y en ait eu avant celle-ci.

Il paroit qu'Eremberge a été la prémière Abbesse de Port-Royal, & qu'il y avoit eu avant elle trois Supérieures ou Prieures. Elle céda, au profit de sa Communauté, sept arpens de terre qu'elle avoit à Noisi; & elle reçut dans sa Maison des Religieux des Vaux-de-Cernai pour Confesseurs, conformement au Règlement de l'Evêque de Chartres & des Abbés de Savigni & de Vaux-de-

* Ce mois étoit encore de l'année 1214. parce que dans ce tems-là le commencement de l'année n'étoit qu'au mois d'Avril.

de-Cernai. On ne voit pas pourquoi l'Evêq
Chartres fit ce Règlement, l'Abbaye des Vau
Cernai étant du Diocèse de Paris, & celle d
vigni du Diocèse d'Avranches, si ce n'est
que le Siége de Paris étoit peut-être alors va
Pierre de Nemours étant mort le 13. Sept
1220.

III. Diverses accroissemens & progrès du Monastère. La nouvelle Abbaye reçut bientôt de
accroissemens par les libéralités des Rois de
ce, des Seigneurs du voisinage, de quelqu
bés & de plusieurs autres Particuliers. Le Roi
VIII. lui assigna sur la Prevôté de Paris deu
six deniers *parisis* de rente pour chaque jo
l'année. S. Louïs, son fils, en prit tous les
sous sa protection Royale, au mois de Mai
& au mois de Juin 1244. il confirma la do
faite par son Père, & affranchit les Religieu
Port-Royal de tout péage pour leurs denrée
Reine Marguerite de Provence, sa femme
donna deux-cens livres *parisis*. Quelques
Rois leur firent depuis différentes donations,
autres Henri III. Matthieu Seigneur de Me
du consentement de Marthe sa femme, leur
en 1218. à prendre chaque année sur sa
trois septiers d'orge & trois d'*hivernage* (
grains d'hiver) avec un *doublier* de vin & un
sure, à la charge de seize deniers de rente.
lippe de Vaumurier & Eremberge, sa femme
nèrent au mois de Mai 1220. ou 1221. la ci
me partie de leurs héritages, à condition de
cinq sous tous les ans à l'Eglise de S. La
pour leur Anniversaire. Jean Comte de M
fort *, fils d'Amaulri VI. & petit-fils de S
le Grand, donna au mois de Juillet 1248. du
sentement de Jeanne sa femme, deux-cent qu
te arpens de terre en un lieu tenant au terr
de Perrei, se reservant la haute justice, & aba

* Il étoit Frère de Petronelle VII. Abbesse de Port-Royal.

it la *simple mêlée* qui arriveroit parmi les Servi-
ps du Monastère qui demeureroient sur ses ter-
, c'est-à-dire, la basse justice: en considération
quoi les Religieuses de Port-Royal lui cédè-
t tout ce qu'elles avoient en la forêt d'Iveline
un muid de bled de rente dans la grange de
ei, qu'elles possédoient de la donation de son
è & de ses Ancêtres. Hugues Abbé & le Cou-
t de S. Germain des Prés leur donnèrent en
7. trois quartiers de vigne à Meudon & cinq à
lennes, à cense de deux sous. Simon de
, Ecclésiastique, leur laissa par son Testa-
t une maison aux Halles de Paris nommée
Rouge: donation qui fut confirmée en
9. par le Roi Philippe-Auguste, parce que
maison étoit dans sa censive. Emeline Da-
, Sœur de Simon de Braie, donna en 1220.
t livres *parisis*, pour acheter quelques revenus
serviroient à entretenir un Chapelain.

Plusieurs autres Particuliers, dont le détail
t ennuyeux, firent aussi diverses donations à
aye de Port-Royal. Mais après les Seigneurs
Marli, il n'y en a point eu qui aient plus sig-
leurs libéralités que les Seigneurs de Che-
se, de Montfort, de Trie, & de Dreux. Plu-
rs filles des uns & des autres, comme aussi
ques-unes des Maisons de Marli, de Narbon-
de Levis, attirées par les charmes de cette
nouvellement habitée, la preférèrent aux
blissemens avantageux que leur naissance leur
oit dans le monde, & s'y faisant Religieuses
furent toutes d'insignes Bienfaitrices *.

L'Abbaye de Port-Royal étant ainsi établie &
mençant à se faire un nom dans le monde, les
lui donnèrent dans ces prémiers tems divers
pri-

* Le Nécrologe de Port-Royal fait mention de quinze Religieuses
de différentes Maisons, dont il y en a eu cinq qui ont été Ab-
b.

[illegible] de chevaux, qui [illegible]
[illegible] savoir au juste l'état du Mon[illegible]
[illegible] Etienne, Abbé de Savigni, pour [illegible]
des biens qu'il possédoit. Cet Abb[illegible]
la [illegible] au mois de Novembre [illegible]
[illegible] avec les Administrateurs, tro[illegible]
[illegible] suffisamment pour entretenir [illegible]
[illegible] On peut juger du progrè[illegible]
cette compagnie de Vierges, par le[illegible]
qui se [illegible] pendant douze ans S. Th[illegible]
des Vaux-de-Cernai, qui étoit fils [illegible]
[illegible] I. de Marli. Ce respectable [illegible]
[illegible] pour ce Monastère, par le[illegible]
[illegible], à la recommandation de G[illegible]
[illegible]

[illegible] qui é[illegible]
[illegible] par les Ro[illegible]
[illegible] Manteau [illegible]
[illegible] manches ([illegible]
[illegible] la reforme [illegible]
[illegible] avec u[illegible]
[illegible] été consacré[illegible]
[illegible] bon d'observe[illegible]

tion ou bénédiction d'une Religieuse, & où on lisoit entre autres choses; que l'Evêque, qui dans cette cérémonie célébroit la Messe & communioit la Religieuse, consacroit pour cela une grande Hostie, qu'il rompoit en huit parcelles, de l'une desquelles il communioit la nouvelle Religieuse: après quoi il lui mettoit dans la main droite couverte d'un Dominical, ou petit linge blanc, les autres parcelles de la Sainte Hostie, dont elle devoit communier ellle-même durant l'Octave de sa consécration ou bénédiction, comme les nouveaux Prêtres se communioient pendant les quarante prémiers jour de leur Ordination. L'on voyoit aussi par les Tombes des Abbesses, que suivant le prémier esprit de S. Bernard elles ne se servoient point de Crosse: elles pratiquèrent aussi la même chose dans les derniers tems de Port-Royal.

La suite des prémières Abbesses de ce Monastère est assez embarrassée; & il y a bien des difficultés pour le rang de quelques-unes. Voici ce qui paroit le plus sur jusqu'environ deux siècles avant l'établissement de la reforme, après quoi tout est clair.

1. *Eremberge* paroit avoir été la prémière Abbesse, ayant été élue vers 1216. L'ancien Nécrologe la nomme la quatrième, sans faire mention de celles qui l'ont précédée: on a lieu de croire qu'elle a été la quatrième Supérieure; mais vraisemblablement avec le titre d'Abbesse. On sait qu'elle étoit encore Abbesse en 1225. mais on ignore l'année de sa mort, qui est marquée au 4. Octobre. V. Suite des Abbesses avant la reforme.

2. *Marguerite* étoit Abbesse en 1228. & vivoit encore en 1234. On ne sait ni le tems de son élection ni celui de sa mort.

3. *Perronelle* étoit Abbesse en 1245. Le tems de son élection & celui de sa mort sont également inconnus.

4. *Amicie* étoit Abbesse en 1265. C'est tout ce que l'on en sait.

Anne peut avoir été la cinquième Ab 'a aucune Pièce qui puisse fixer le ten elle a vêcu. Sa mort est marquée a er. L'ancien Nécrologe la nomme la bbesse, ayant compté *Eremberge* pour la tri e.

6. *Eustace* est appellée la huitième dans c me Nécrologe, qui marque sa mort au 26. On sait qu'elle vivoit en 1270. Si elle a été tablement la huitième Supérieure de Port-R il faut qu'*Anne*, dont le nom ne se trouvoit que l'ancien Nécrologe, 'ait point existé ; & i pu faire que le nom d *Amicie* mal écrit, & c plus mal lu, ait donné naissance à cette *An*

7. *Perronelle* DE MONTFORT paroit succédé à Eustace. Elle est morte le 5. D bre 1275. Elle étoit fille d'Amaulri, Com Montfort & de Béatrix de Viennois, & pet le de Simon le Grand aussi Comte de Mon Sa famille donna des Biens considérables au I stère de Port-Royal, où une de ses Sœurs & de ses Nièces ont été Religieuses avec elle.

8. *Philippe* DE LEVIS étoit Abbesse en & vivoit encore en 1278. Elle apporta av le au Monastère cinq mille livres *parisis*, c rent employées à bâtir un nouveau Refectoi elle en enrichit l'Eglise d'une chasse d'argent grand calice, d'une croix, & d'un ciboire d'o a un Acte du 12. Novembre 1291. où une P pe de Levis est nommée présente avec la Ce re; mais on ne lui donne point la qualité d'A se: si c'est la même que celle qui étoit A en 1278. elle s'étoit démise de sa dignité ; a de l'apparence, car on lisoit sur sa Tombe le avoit été autrefois Abbesse, *quondam Abba* sa mort est marquée au 19. Juillet. Cather Yoland de Levis, ses Sœurs, ont été Relig avec elle à Port-Royal. A l'égard de Marg sa troisième Sœur, qui s'y retira après la m

son Mari, Matthieu IV. de Marli, & en fut une illustre Bienfaitrice, on lui en donna seulement l'habit * dans sa maladie où à sa mort, afin de l'enterrer en Religieuse, comme c'étoit autrefois la devotion des grandes Dames, ainsi que cela se voit à Maubuisson à l'égard de la Reine Blanche de Castille, Mère de S. Louïs.

9. *Marthe* étoit Abbesse en 1281. & 1291.

10. *Mabault* DE VILLENEUVE, qui mourut le 25. Novembre 1297. doit avoir été la dixième Abbesse. Elle étoit marquée sur sa Tombe la onzième: on auroit dû l'appeller ou la treizième, en comptant *Eremberge* pour la quatrième, ou la douzième, supposé qu'*Anne* n'ait jamais existé.

11. *Philippe* DE VARENNES, Sœur de Mathieu de Trie, Maréchal de France, fut ensuite Abbesse de Port-Royal, après l'avoir été du Pont-aux-Dames. Elle mourut le 6. Décembre 1325.

12. *Béatrix* DE DREUX lui succéda. Elle étoit fille de Robert IV. Comte de Dreux, & de Béatrix de Montfort. Elle donna plusieurs Biens au Monastère. En sa considération Yoland de Dreux, sa Sœur, qui fut d'abord Reine d'Ecosse & ensuite Duchesse de Brétagne & Comtesse de Montfort, donna cent livres tournois. La mort de Béatrix est marquée le 15. Mai, mais on ignore l'année.

13. *Jacqueline* DE S. BENOIT mourut le 26. Décembre 1333. ou 1335. Elle est appellée la douzième Abbesse de Port-Royal, ce qui ne peut être si *Eremberge* a été la quatrième, puisqu'en ce cas elle doit être la seizième, ou au-moins la quinzième si on supprime Anne.

14. *Dénise* DE PREAUX qui lui succéda, mourut, dit-on, vers l'an 1236. C'est tout ce que l'on en sait.

15. *Agnès* DE TRIE, Sœur ou même Nièce de Phi-

* Voyez le Nécrologe au 15. Avril.

: de Varennes, gouvernoit Port-Royal en
Elle fit faire de grandes réparations aux
réguliers & acquit des Biens aſſez conſidéra-
Elle mourut le 15. Avril, on ne ſait de
quelle année. L'ancien Nécrologe la nomme la treizième Abbeſſe : elle doit être la dix-huitième ou la dix-ſeptième.

16. *Tiphaine* D'ARDEVILLE eſt la ſeizième Abbeſſe ſelon l'ancien Nécrologe qui ne s'accorde plus avec lui-même. On ſait d'ailleurs qu'elle vivoit en 1352. Elle mourut le 21. Mai, on ne ſait de quelle année.

17. *Petronille* eſt la dix-ſeptième ſelon le même Nécrologe, ſuivant lequel elle devroit être la vingtième ou la dix-neuvième. Elle mourut le 28. Décembre 1363.

18. *Guillemette* DE SANDREVILLE eſt appellée par l'ancien Nécrologe dix-huitième Abbeſſe. Elle avoit été Tréſorière (ou Cellerière) en 1354. & elle en fut élue Abbeſſe le 15. Juin 1364. Elle mourut le 18. Juillet, on ne ſait de quelle année.

CES trois articles de l'ancien Nécrologe ont déterminé la conjecture que l'on a ſuivie jusqu'ici ſur le nombre & le rang des plus anciennes Abbeſſes.

19. *Perronelle* DE GUILLONET, qui vivoit en 1389. eſt appellée la vingtième dans l'ancien Nécrologe, qui augmente ici ſes contradictions : car ſuivant ſon prémier compte elle devroit être la vingt-deuxième, ou la vingt & unième. Sa mort eſt marquée deux fois dans ce Nécrologe, au 9. Février & au 22. Décembre, ſans date d'année. *

20. *Agnès* DES ESSARTS gouvernoit Port-Royal le 28. Décembre 1399.

21. *Per-*

* Dans la prémière partie du *Supplement au Nécrologe* ſa mort eſt marquée, comme d'après quelque Monument de Port-Royal, au 9. Février 1395.

21. *Perronelle* DES ESSARTS étoit Abbesse en 1403. le 4. Décembre.

22. *Emerence* DE CALONNE l'étoit en 1404. On a des Actes où elle est nommée Abbesse en différentes années : le dernier est du 27. Avril 1413.

23. *Jeanne* DE LOUVAIN l'étoit en 1419. On voit par des comptes qui lui ont été rendus, qu'elle vivoit encore le 1. Août 1433.

24. *Michelle* DE LANGRES étoit Abbesse en 1440. & 1454.

25. *Huguette* l'étoit le 21. Mars 1467.

26. *Jeanne* DE LA FIN, Religieuse de Bonlieu, au Diocèse de Lion, fut faite Abbesse de Port-Royal en 1467. Ce Monastère étoit alors bien déchu de l'état florissant où il avoit été pendant deux siècles, tant par les injures du tems que par le malheur des guerres ; & il eut besoin, pour se relever, de trouver deux Abbesses aussi sages & aussi zélées que l'étoient Jeanne de la Fin & sa Nièce qui lui succéda, lesquelles gouvernèrent le Monastère de Port-Royal presque pendant un siècle entier. La prémière travailla beaucoup à rétablir le temporel de cette Maison dont les Biens avoient été aliénés, & elle mit en état ceux qui étoient en friche, & répara les ruïnes des bâtimens des Granges. Après quarante-cinq années de gouvernement, elle se démit en faveur de Jeanne de la Fin sa Nièce, & mourut dix ans après le 4. Décembre 1522. ayant toujours mené une vie fort Religieuse.

27. *Jeanne* DE LA FIN, succéda à sa Tante en 1513. Elle fit rétablir l'Eglise, bâtir un nouveau clocher, réparer l'ancien cloitre, le dortoir, l'infirmerie, & plusieurs autres bâtimens. Elle fit aussi revenir plusieurs Biens aliénés, & acquit de nouvelles terres. Ce fut elle qui introduisit à Port-Royal l'usage de la Coule au-lieu du Manteau qu'on y portoit auparavant, comme on l'a remar-

qué ci-dessus. Elle mourut le 17. Mai 1558. ayan
été Abbesse quarante-quatre ans & quelques moi

28. *Catherine* DE LA VALLE'E, qui lui succé
da, le fut un peu plus de dix-sept ans. Elle r
signa son Abbaye en 1575. à Jeanne de Boulehar
& se retira à Collinance Monastère de l'Ordre
Fontevrauld, où elle mourut le 17. Février 158

29. *Jeanne* DE BOULEHART prit possession
mois de Décembre 1575. & gouverna Port-Roy
pendant vingt-sept ans & sept mois, étant mor
le 4. Juillet 1602. En 1599. l'Abbé de Citea
l'avoit engagée à prendre pour Coadjutrice Jacqu
line-Marie-Angelique Arnauld, qui n'avoit enc
re que sept ans.

30. *Jacqueline-Marie-Angelique* ARNAULD p
possession le 5. Juillet 1602. L'Abbaye de Po
Royal étoit alors dans un triste état, soit par r
port au temporel, soit par rapport au spiritu
M. Arnauld, Père de la jeune Abbesse, travai
de tout son pouvoir à rétablir le temporel;
Dieu mit au cœur de sa fille en 1609. de faire
même chose pour le spirituel. On sait qu'elle
la reforme dans son Monastère à l'âge de dix-s
ans, & qu'elle contribua même à l'établir da
plusieurs autres. C'est à l'illustre famille des A
naulds que l'Abbaye de Port-Royal est redeva
de cette grande reputation qu'elle s'est acquise da
le siècle dernier.

MADAME Arnauld ayant acheté à Paris l'Hô
de Clagny, au bout du Fauxbourg S. Jacques,
Mère Marie-Angelique, sa fille, y transpo
toutes ses Religieuses en 1625. & 1626. & ce li
ayant pris le nom de Port-Royal*, on appella l'a
tre Port-Royal des Champs. Celui-ci fut qu
ques années comme une solitude affreuse, n
ayant qu'un Chapelain pour desservir l'Eglise, q
retint le nom de Paroisse.

F

* Voyez (Tome I. pages ... & suiv.) les Lettres patentes du
Louis XIII. & de la Reine Mère.

1627. la Mère Marie-Angelique crut devoir
aire son Monastère à la jurisdiction de l'Or-
de Cîteaux & le soumettre à Monseigneur
hevêque de Paris. Ayant obtenu du Roi en
que son Abbaye seroit élective & triennale,
t l'année suivante sa démission entre les mains
Communauté; & la Sœur Catherine-Agnès
Paul, qui avoit été faite sa Coadjutrice en
se démit aussi.

Marie-Geneviève de S. Augustin LE TARDIF
onc élue le 3. Juillet 1630. & continuée pour
cond triennal le 10. Septembre 1633. Elle
ut le 28. Mars 1646. *

VI. Suite des Abbesses depuis la Réforme & les élections triennales.

Catherine-Agnès de S. Paul ARNAULD fut
le 19. Septembre 1636. & continuée en 1639.
fut encore élue quelques années après, com-
on le verra.]

Jacqueline-Marie-Angelique ARNAULD fut
le 3. Octobre 1642. Elle fut continuée pour
cond triennal en 1645. pour un troisième en
& pour un quatrième en 1651. Pendant son
ernement elle vit cent Religieuses dans son
astère, dont les Biens augmentèrent considé-
ment par les donations de différentes person-
illustres par leur naissance & par leur piété.
648. elle remit une partie de ses Religieuses à
-Royal des Champs, où les Solitaires, qui
toient retirés, avoient fait de grandes répa-
ns, sur-tout M. d'Andilly, son Frère. Les
Monastères, de la Ville & des Champs, ne
ent qu'un, étant gouvernés par la même Ab-
comme il fut réglé par la permission que
eigneur l'Archevêque de Paris accorda en

* VOICI cette permission qui auroit dû trouver
dans les Mémoires précédens à la fin du pré-
volume.

» JEAN

yez la première Relation du Tome second.

,, Jean François de Gondi, par la gra
,, ce de Dieu & du S. Siége Apostolique prémie
,, Archevêque de Paris, à tous ceux qui ces pré
,, sentes Lettres verront, salut en Notre Seigneu
,, Savoir faisons que sur ce qu'il nous a été re
,, montré pas nos chères Filles l'Abbesse & Reli
,, gieuses du Monastère & Abbaye de Port-Royal
,, savoir qu'ayant été transférées en cette Ville &
,, Fauxbourg de Paris à raison du mauvais état o
,, étoit leur ancien Monastère où elles souffroie
,, de grandes infirmités, la dite Maison étant mai
,, tenant plus habitable, par les dépenses qu'o
,, y a faites à sécher des marais, défricher de
,, jardins & élever des terres, ce qui fait espér
,, qu'elle sera plus saine qu'elle n'étoit auparavan
,, les dites Abbesse & Religieuses auroient désiré
,, se voyant chargées d'un grand nombre de Filles
,, qu'il nous plût leur permettre d'en envoyer u
,, partie au dit Monastère dont elles sont sortie
,, pour y servir Dieu & soulager le Monastère d
,, Paris, tant pour la diminution du monde, qu
,, pour le soin que les dites Religieuses, qui se
,, roient envoyées, prendroient du temporel d
,, dit Monastère, étant sur les lieux où est la plu
,, grande partie de leurs revenus : Nous, ayan
,, égard à la dite remontrance & supplication d
,, nos dites Filles, leur avons permis & permet
,, tons d'envoyer au dit lieu de Port-Royal de
,, Champs tel nombre de Religieuses de leur Com-
,, munauté qu'il sera jugé à propos selon leur be
,, soin & l'état présent du Monastère, pour y vi
,, vre en clôture règulière & très-exacte, sous la
,, conduite d'une Religieuse qui sera commise à ce
,, effet par notre chère Fille l'Abbesse du dit Port
,, Royal; à la charge & condition que les dites Re
,, ligieuses, qui seront envoyées, demeureront per
,, pétuellement sous notre jurisdiction ordinaire &
,, dépendance absolue de notre autorité, & sous
,, la conduite & direction de la dite Abbesse, tou

,, ainsi

nsi que si elles étoient en même clôture, sans
ire corps ni Communauté séparée, ni pouvoir
donner aucune chose que ce qui sera nécessai-
pour la conduite journalière de la discipline
onastique, & que la dite Religieuse commise
ra toutefois & quante revocable & destituable
ır la dite Abbesse de Port-Royal, selon que la
te Abbesse en use envers la Prieure & les au-
es Officières du Monastère de Paris, & les
eligieuses seront envoyées & changées ainsi
ı'elle avisera & jugera à propos, à condition
ianmoins qu'elles ne pourront passer d'un Mo-
stère à l'autre sans notre obéissance spéciale ou
notre Grand-Vicaire, comme il est accou-
mé pour sortir de la clôture; auxquelles Reli-
euses sera par la dite Abbesse, pour leur sub-
tance, administré au dit lieu de Port-Royal
s Champs les nécessités de la vie, avec l'en-
etien & besoins accoutumés, par l'ordre seul
la dite Abbesse, tout de même qu'en cette
lle; & sans que la dite Religieuse, qui sera
mmise pour gouverner les autres, se puisse
tremettre de l'administration du temporel du
t lieu, sinon autant qu'il lui sera commandé
r la dite Abbesse, ni vaquer à autre chose
ı'à la conduite spirituelle des dites Religieuses
ıi seront envoyées, & sous les ordres & obéis-
nce perpétuelle de leur dite Abbesse & Supé-
eure, le tout par forme d'hospice & de lieu
décharge seulement, tant qu'il pourra être u-
e & commode au dit Monastère de Port-Royal.
cette fin nous avons ordonné que notre Grand-
icaire se transportera au dit Monastère & sur le
t lieu, pour y pourvoir de notre autorité en
écution de notre présente permission, & don-
r tous les ordres nécessaires à l'effet que des-
s, & à ce que la discipline règulière & la dé-
nce convenable soient en cette action bien &
ement observées. Donné à Paris sous le scéel

...e Chambre, ce 22. Juillet 1647. J. FRAN... P. Archevêque de Paris, *& plus bas* ...ain.]

...ANT le dernier triennal de la Mère Ma... elique, M. le Duc de Luines & M. de... firent relever de sept piés l'Eglise de Port-...es Champs, qui étoit fort humide, & fai... nouveau Dortoirs qui avoient soixante & douze cellules. La Mère Marie-Angelique mourut le 6. Août 1661.

34. *Marie des Anges* SUIREAU, ancienne Abbesse de Maubuisson, fut élue après elle Abbesse de Port-Royal, le 26. Novembre 1654. & elle fut continuée le 1. Décembre 1657. Elle mourut le 10. Décembre 1658.

35. *Catherine-Agnès de S. Paul* ARNAULD fut élue de nouveau pour un troisième triennal le 17. Décembre 1658. Elle mourut le 19. Février 1671.

36. *Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI fut élue le 12. Décembre 1661. Elle resta Abbesse sans nouvelle élection jusqu'en 1669. parce que pendant tout ce tems de troubles, la Communauté fut privée de voix active & passive. Elle mourut le 11. Mai 1675.*

CES troubles donnèrent occasion en 1665. à la *séparation* irrégulière *de Port-Royal de Paris*, où il resta une douzaine de Religieuses, *d'avec Port-Royal des Champs*, où l'on en mit près de quatre-vingts, du nombre desquelles étoient l'Abbesse & les autres Officières. Cette séparation fut consommée en 1668. & 1669, par l'érection de la Maison de Paris en une Abbaye à nomination Royale †, celle des Champs restant élective.

AIN-

* Voyez la Relation de sa Vie dans le Tome second, pag. 91.

† Voyez son histoire dans la XIV. Pièce du *Recueil* in 12. imprimé à *Utrecht* en 1740. On y apprend que ce Monastère a eu cinq Abbesses depuis sa séparation, jusqu'à Madame *de Montperroux*. Elle est morte en 1741. & Madame *de Montmorin*, qui lui a succédé, n'a pas gouverné Port-Royal de Paris une année, ayant eu en 1742. une autre Abbaye d'où elle a bientôt passé à *Fontevrauld*.

INSI les Abbesses suivantes n'ont gouverné l'ancienne Abbaye de Port-Royal.

. *Henriette Marie de Sainte Magdeleine* DU GIS D'ANGENNES fut élue le 23. Juillet . & continuée en 1672. & 1675. [On la verue de nouveau après la suivante.] *

. *Angelique de Saint Jean* ARNAULD D'ANLY fut élue le 3. Août 1678. & continuée en . Elle n'acheva pas son second triennal, étant te le 29. Janvier 1684.

. *Henriette Marie de Sainte Magdeleine* DU GIS D'ANGENNES fut élue de nouveau, un quatrième triennal, le 2. Février 1684. & inuée pour un cinquième en 1687. Elle moule 3. Juin 1691.

. *Agnès de Sainte Thècle* RACINE fut élue le évrier 1690. & continuée en 1693. & 1696. mourut le 12. Mai 1700. †

. *Elizabeth de Sainte Anne* BOULARD DE VILLIERS fut élue le 5. Février 1699. & inuée en 1702. & 1705. Mais elle n'acheva son troisième triennal, étant morte le 20. Avril 6. §

LLE fut la dernière & la XLI. Abbesse, ou XXXVIII. si on ne compte point celles qui le nt à plusieurs reprises depuis les élections, sa la 33. la 35. & la 39.

EPUIS sa mort, les Religieuses de Portal des Champs ne purent jamais obtenir la nission de procéder à une nouvelle élection; e gouvernement de la Maison resta entre les is de la Mère Prieure, *Louise de Sainte Anasta* DU MESNIL DE COURTIAUX, jusqu'à la ersion de toutes les Religieuses, qui se fit le Octobre 1709. & qui fut suivie en 1710. & 1711.

oyez sa Vie, Tome second p. 107.
oyez sa Relation, Tome second p. 147.
oyez sa Vie, Tome second p. 326.

[illegible] la démolition des bâtimens du Mona[illegible] de l'Eglise de Port-Royal des Champs, [illegible] que de l'exhumation des corps.

TABLE

Des Matières contenuës dans ce Volume.

Re-

Fautes à corriger.

Page	Lignes		Lisez
165.	26.	receuillement	un tel receuillement
192.	35.	motifs	moiens
193.	12.	j'ai	j'avois
309.	35.	maledixerit	maledixisset
310.	4.	par cœur	en l'air
319.	14.	étrangement	fort bien
350.	15.	veuloit	voulois
361.	21.	ce ne sont	ne sont ce pas
412	2.	à quoi	ou
427.	24.	chaire	chaise
465.	16.	celle la de	celle